



université de bretagne
occidentale



THÈSE / UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

Mention : Aménagement de l'espace, urbanisme

**École Doctorale des Sciences Humaines et Sociales
(ED 507 SHS)**

présentée par

Clara Therville

Préparée à l' EA 2219, Institut de
Géoarchitecture de Brest, UFR des Sciences
et Techniques, UBO, Brest

Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France

Thèse soutenue le 21 mars 2013

devant le jury composé de :

Martine ANTONA

Économiste des ressources renouvelables, CIRAD, Montpellier,
Examinatrice

Frédéric BIORET

Écologue, Institut de Géoarchitecture, UBO, Brest, *Directeur de thèse*

Jean-Philippe GRILLET

Directeur de RNF, *Membre invité*

Hélène MARTIN-BRELOT

Géographe, Institut de Géoarchitecture, UBO, Brest, *Examinatrice*

Raphaël MATHEVET

Écologue et Géographe, CEFE-CNRS, Montpellier, *Directeur de thèse*

Isabelle MAUZ

Sociologue, IRSTEA, Grenoble, *Examinatrice*

Jean-Paul MÉTAILLÉ

Géographe, UMR GEODE, CNRS, Toulouse, *Rapporteur*

Pierre PECH

Géographe, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, *Rapporteur*

UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (ED 507 SHS)

Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive, Montpellier – EA 2219 Géoarchitecture, Brest

Thèse présentée pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Bretagne Occidentale

Discipline : Aménagement de l'espace, urbanisme

Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France

Clara Therville

Janvier 2013

JURY

Martine ANTONA, économiste des ressources renouvelables, CIRAD, Montpellier	Examinatrice
Frédéric BIORET, écologue, Institut de Géoarchitecture, UBO, Brest	Directeur de thèse
Jean-Philippe GRILLET, directeur de Réserves Naturelles de France	Membre invité
Hélène MARTIN-BRELOT, géographe, Institut de Géoarchitecture, UBO, Brest	Examinatrice
Raphaël MATHEVET, écologue et géographe, CEFÉ-CNRS, Montpellier	Directeur de thèse
Isabelle MAUZ, sociologue, IRSTEA, Grenoble	Examinatrice
Jean-Paul MÉTAILLÉ, géographe, UMR GEODE, CNRS, Toulouse	Rapporteur
Pierre PECH, géographe, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris	Rapporteur

Titre : Des clichés protectionnistes aux approches intégratives: l'exemple des réserves naturelles de France

Résumé : Les politiques de conservation de la nature ont largement évolué ces quarante dernières années. Si les premières aires protégées ont été créées selon un modèle ségrégatif, elles s'inscrivent aujourd'hui dans des modèles intégratifs. De fait, les aires protégées et leurs gestionnaires ne jouent plus les mêmes rôles au sein des socioécosystèmes. Leurs objectifs, leurs pratiques de conservation, les modes de régulation et de prise de décision, l'articulation avec les territoires environnants ont évolué. Nous nous concentrons ici sur les réserves naturelles françaises (RN), l'un des principaux outils réglementaires de protection de la nature en France. Nous caractérisons les interactions entre RN et territoires et les enjeux qui y sont liés, dans la perspective de cette transition ségrégatif – intégratif. Cette étude porte sur deux échelles distinctes : l'échelle nationale et l'ensemble des 277 RN, et l'échelle locale avec 10 études de cas. À l'échelle nationale, l'analyse de l'émergence des thématiques liées au développement durable des territoires dans le réseau des RN met en évidence les enjeux institutionnels, organisationnels, culturels et stratégiques de ce réseau, et permet de discuter la thèse d'une institutionnalisation inachevée. Nous montrons ensuite qu'il existe différents types de RN selon les pratiques mises en œuvre par les gestionnaires. Nous analysons ces investissements variés sur la base de trois types de facteurs : (i) les caractéristiques géographiques des RN ; (ii) le gestionnaire : son système de valeur et son profil socioculturel et (iii) les caractéristiques du territoire environnant. Avec nos 10 cas d'étude, nous caractérisons les socioécosystèmes constitués par les RN et les territoires environnants. Nous analysons dans le détail l'articulation identifiée à l'échelle nationale entre perceptions des acteurs, pratiques, caractéristiques des sites, des territoires et des gestionnaires, à l'intérieur des RN, mais également au-delà de leurs limites spatiales et fonctionnelles. À l'aide des cadres d'analyse des socioécosystèmes complexes, de la solidarité écologique, de la *political ecology* et de l'analyse institutionnelle, nous identifions les interactions entre RN et territoire, et mettons en lumière les limites des arrangements institutionnels mis en œuvre. Nous concluons sur la notion de trajectoire des sites, et dans une perspective de recherche appliquée, sur les implications de nos résultats pour le réseau des RN.

Mots clés : réserves naturelles, France, aire protégée, conservation intégrée, socioécosystème, institution, interdisciplinarité.

Title : From rigid protection towards integrative conservation management in social-ecological systems : a study of French Nature Reserves.

Abstract : During the last four decades, nature conservation in protected areas (PAs) has been characterized by major changes. Early PAs have often been perceived as human-exclusion areas, whereas modern PAs have been designated more as integrated conservation and development projects. This evolution has involved major changes in objectives, management practices, governance systems, and relationship of PA's to their surrounding environments. Nowadays, PA managers take into account processes that go beyond PA boundaries, investigate economic and social issues of development, and pay a special attention to local involvement. Here, we focus on French Nature Reserves (NRs), one of the main regulatory tools of the French nature protection policy. We characterize the interactions between NRs and the socioecosystems in which they interact. This study focus on two scales: the national scale and all of the 277 nature reserves, and the local scale with 10 case studies. At the national scale, we show how the emergence of sustainable development discourses in the nature reserve network have led us to analyze institutional, organizational, cultural and political issues. We describe the distribution of NR practices along a gradient going from a traditional model to an integrative model. We explain the observed practices as a combination of three types of variables : (i) general geographical characteristics of the NRs; (ii) value systems and perceptions of managers and (iii) characteristics of surrounding environments. On the basis of 10 case studies, we characterize the socioecosystems constituted by NRs and their surroundings territories. We analyze the articulation identified at the national scale between conservation practices, characteristics of NRs, territories and managers, both inside the reserves and beyond their spatial and functional boundaries. On the basis of frameworks for analyzing sustainability of complex socioecosystems, ecological solidarity, political ecology and institutional approaches, we identify the key variables in the implementation of collective action and adaptive management of both NRs and socioecosystems. Our analysis illustrates the limits of the implemented institutional arrangements. We conclude on the idea of NR trajectories, and on the practical implications of this work for the French NR system.

Key words : Nature Reserve, France, protected area, integrated conservation, SES, institution, interdisciplinarity.

Cette thèse a été financée et soutenue par Réserve Naturelles de France, le Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive de Montpellier, l'Institut de Géoarchitecture de Brest, l'Agence Nationale de Recherche et Développement, la Région Nord-Pas-de-Calais, la Région Languedoc-Roussillon, la Région Bretagne, la Fondation de France, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, et les gestionnaires des réserves naturelles nationales des Coussouls de Crau, de Sixt-Passy, des Aiguilles Rouges, de la Vallée d'Eyne, de la Petite Camargue Alsacienne, de Chérine, des Marais de Séné et des réserves naturelles régionales du Sillon de Talbert, de la Pâture Mille Trous, et du Riez de Noeux-les-Auxi.

Composition du comité de thèse :

Martine ANTONA, économiste des ressources renouvelables, CIRAD, Montpellier

Frédéric BIORET, écologue, Institut de Géoarchitecture, Brest

Jean-Pierre GAUDIN, politiste, IEP d'Aix-en-Provence

Jean-Philippe GRILLET, directeur de RNF, Dijon

Natacha KONIECZKA, chargée de mission territoire à RNF, Dijon

Raphaël MATHEVET, écologue et géographe, CEFE-CNRS, Montpellier

Laura MICHEL, politiste, CEPEL, Montpellier

Vincent SANTUNE, directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas de Calais, animateur du groupe Territoires et Développement Durable de RNF

Citation :

Therville Clara (2013). Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France. Thèse de l'université de Bretagne Occidentale, 423 pages.

« Prouver que j'ai raison serait accorder que je puis avoir tort »

Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais

*« Le côté déprimant des temps modernes est la fâcheuse nécessité qu'ils impliquent de la nullité des
temps anciens »*

Boris Vian

Remerciements

J'voudrais pas commencer
Sans avoir remercié
Mes directeurs de thèse
Qui m'auront supportée
L'équipe de RNF
Ma bouée dijonnaise
Et le groupe TDD
Dont je suivis les traces
J'voudrais pas commencer
Sans une petite pensée
Pour ceux qui m'ont aidée
Quoi que j'dise, quoi que j'fasse
Les membres du comité
Ou les stateux brutasses
Les personnes alpaguées
Par mes questions finasses
Sans avoir évoqué
Les gens de ce réseau
Les petits et les gros
Je n'vise personne relax
Les administrateurs
Les copains des régions
Et leurs liqueurs pugnaces
Je voudrais pas écrire
Sans penser à ces gens
Le long des routes de France
Qui m'auront accueilli
Chasseurs ou écolos
Ne me faisaient de peine
Causant comme ci comme ça
Montrant leurs territoires
Frustrations et espoirs
Et il y a zaussi
Tout ceux qui me connaissent
Tout ceux que j'apprécient
Que je sais qui me plaisent
Potos montpelliérains
Les mecs et les gonzesses
Ou tarés belfortains
Même s'ils sont parisiens
Père mère et sœurs
Soutiens du quotidien
Et les baisers de çui
Que ceci que cela

Le pitre que voilà
Mon joker toujours là
J'voudrais pas continuer
Sans m'arrêter d'user
Sa bouche avec ma bouche
Son corps avec mes mains
Le reste avec mes yeux
J'en dis pas plus faut bien
Rester révérencieux
J'voudrais pas continuer
Sans retrouver enfin
Les samedis en vadrouille
La sieste de deux heures
La mer à la montagne
La montagne à la mer
La fin de la douleur
Les yeux d'nouveau rieurs
Tous les copains contents
Et tant de trucs encore
Qui dorment dans mon crâne
Guitare musique à fond
L'Irlande, l'Indonésie
Le vélo et la marche
Le tout des heures durant
La liberté d'agir
De lire pour n'faire que lire
À voir et à z-entendre
Tant de temps à attendre
À chercher dans le noir

Et moi je vois la fin
Qui grouille et qui s'amène
Avec sa gueule Delacroix
Et qui m'ouvre ses bras
Liberté qui s'approche

J'voudrais pas commencer
Non monsieur non madame
Sans avoir dit merci
À ceux qui m'ont aidée
À arriver ici
J'voudrais pas commencer
Sans avoir dit ceci
Ceci que c'est fini !

(et merci à Boris Vian pour s'être laissé
détourner...)

Sommaire

Avant - Propos.....	5
Introduction générale.....	8
Introduction	9
1. Des approches ségrégatives aux approches intégratives	11
❖ Les aires protégées : un état des lieux	11
❖ La transition paradigmatique : des approches ségrégatives aux approches intégratives et post-intégratives	13
❖ Les limites des approches intégratives	28
❖ Par-delà manichéisme et panacées	30
2. Objectifs de la thèse et cadre théorique.....	31
❖ Notre questionnement.....	33
❖ Quels cadres théoriques utilisés ?.....	35
3. Plan de travail et méthodes : une étude à deux niveaux	41
❖ À l'échelle nationale : des réserves et un réseau	41
❖ À l'échelle locale : dix études de cas.....	47
Partie 1 : Analyse nationale	50
A) Les réserves naturelles de France : de quoi s'agit-il ?	51
Introduction	51
1. Politiques de protection de la nature en France et place des réserves naturelles	53
❖ Politiques publiques et politiques de l'environnement.....	53
❖ Politiques de protection de la nature et réserves naturelles	59
2. Les réserves naturelles : aires protégées, espaces multiples	72
❖ Les RN : objet spatial et biophysique.....	72
❖ La superposition des zonages	76
3. Les réserves naturelles : des outils réglementaires.....	79
❖ Cadre réglementaire : entre <i>top-down</i> et <i>bottom-up</i>	79
❖ La mission régaliennne.....	82

4. Les réserves naturelles : des gestionnaires, des partenaires	86
❖ Modalités d'organisation des RN	86
❖ Activités des gestionnaires	95
❖ Partenariats	98
Conclusion	99
B) « Sortir de sa réserve » : de l'échelle locale à la stratégie nationale	102
Introduction	102
1. Sortir de sa réserve : quelles perceptions des gestionnaires ?	102
❖ Favoriser l'appropriation : pourquoi, comment ?	102
2. Des clichés protectionnistes aux discours intégrateurs : l'institutionnalisation de Réserves Naturelles de France (RNF).....	107
❖ Introduction	107
❖ Méthodes	109
❖ L'institutionnalisation de RNF	110
❖ Discussion	121
❖ Conclusion.....	128
C) Expliquer les pratiques : des réserves, des hommes, des territoires	129
Introduction	129
Méthodes	133
1. Quelles pratiques des gestionnaires de réserves naturelles ? Actiotypes et profils d'accueil	135
❖ Rappel des actiotypes	135
❖ Profils d'accueil et de fréquentation.....	135
2. Quels profils et quelles attitudes des conservateurs de réserves naturelles ? Identification des psychosociotypes.....	140
❖ Profils socioculturels des conservateurs	140
❖ Perceptions des conservateurs de RN : entre discours commun et attitudes ségrégatives et intégratives	146
3. Quels profils territoriaux ?	156
❖ Comment caractériser le profil territorial ?	156
❖ Quatre grands types de profil territorial	157
4. Expliquer les pratiques ?	159
Discussion et conclusion	164

Partie 2 : Études de cas	170
Introduction et méthodes	171
❖ Problématique et plan de la seconde partie	171
❖ Cadres théoriques utilisés	172
❖ Sélection des études de cas.....	173
❖ Rappel de la méthode	176
A) Quelles caractéristiques des sites d'étude ?	179
1. Description des sites	179
2. À la recherche de l'exemplarité : l'intégration de quoi à quoi ?	201
❖ Systèmes de gouvernance : intégration d'intérêts variés dans la structure décisionnaire.....	201
❖ Appropriation locale : intégration entre projets de RN et projets territoriaux.....	203
❖ Dynamiques <i>ex situ</i> : intégration <i>ex situ</i> des enjeux des RN et extension de l'espace putatif.....	203
3. Qui sont les acteurs ?.....	205
B) Avantages et inconvénients perçus : entre trajectoires sociales et contexte	209
Introduction et méthodes	209
1. Quelles externalités perçues pour les territoires ?.....	211
❖ Le poids des avantages et des inconvénients : l'inhérente inégalité entre territoires et entre acteurs	214
❖ Avantages et inconvénients liés aux RN : de l'argument générique à la spécificité territoriale	217
2. Vers des trajectoires cognitives	233
Conclusion	236
C) Regards théoriques croisés	238
1. Étude selon le cadre d'analyse de la durabilité des systèmes socioécologiques	238
❖ Analyse des sous – systèmes et des variables appliqués au cas des RN.....	239
❖ Conclusion.....	256
2. Étude selon le cadre de la solidarité écologique.....	257
❖ Quelle place pour les dynamiques écologiques ?	257
❖ Conclusion.....	274
3. Étude sous l'angle de la <i>political ecology</i>	275
❖ Trajectoires de vie des RN et rapports de force.....	277
❖ Conclusion.....	296

4. Étude selon le cadre de l'analyse institutionnelle	297
❖ Agir <i>in situ</i> : trouver l'équilibre entre différents intérêts.....	297
❖ Agir <i>ex situ</i> : quelle légitimité et quel cadre institutionnel ?	301
❖ Conclusion.....	304
D) Discussion : vers un cadre de pensée unifié ?	306
❖ Apports des différents cas d'étude et analyse des trajectoires des sites	306
❖ Penser les RN : quels apports théoriques ?.....	318
Conclusion générale.....	326
❖ Principaux résultats	327
❖ Intérêts et limites de l'étude	329
❖ Perspectives	330
Littérature citée.....	332
Liste des sigles et acronymes	359
Glossaire.....	363
Liste des figures.....	368
Liste des tableaux	370
Liste des encadrés.....	371
Liste des annexes.....	371
Annexes.....	372
Résumé	423

Avant - Propos

L'engagement, la curiosité... Ce sont les deux premiers mots qui me viennent à l'esprit pour décrire le parcours qui m'a menée jusqu'à cette thèse. C'est une curiosité qu'il me semble avoir toujours eue. Au contraire, c'est un engagement discret, mais profondément ancré, qui s'est manifesté pour la première fois, je pense, lors du second tour des présidentielles de 2002, et qui s'est confirmé sur le plateau du Larzac en 2003. À mon grand regret, ce n'est pas toujours un engagement au quotidien, ce n'est pas non plus un engagement aussi remarquable que peut l'être celui des travailleurs sociaux, des travailleurs de la nature, des centaines, des milliers de bénévoles qui au quotidien usent de leur temps et de leur énergie pour aller vers un monde meilleur. Il s'agit plutôt d'un engagement intellectuel, en construction et imparfait, qui m'a poussée vers un métier de passion. J'aurais voulu m'engager politiquement, « rentrer dans le système » pour faire changer les choses, aller à Sciences Po et défendre mes convictions. Mon expérience de lycéenne en classe européenne allemande m'a toutefois assez vite écœurée de tout système éducatif élitiste, et m'a conduit jusqu'aux bancs de la faculté, en licence de biologie, car l'environnement me semblait être un combat que je pouvais envisager de mener, contrairement à d'autres qui me dépassaient déjà. S'est alors posée une seconde difficulté, celle de l'interdisciplinarité, car je ne me contentais pas de la biologie. J'aurais voulu croiser avec l'environnement le droit, la politique, l'économie, la sociologie... Le système universitaire étant ce qu'il est, il ne m'a jamais été possible de mener un double cursus de biologie et de sociologie. Je manquais de pugnacité pour me battre contre des administrations qui jamais n'étaient un tant soit peu arrangeantes, et qui toujours se renvoyaient les unes les autres l'olibrius que j'étais.

Mon arrivée en Master professionnel de gestion de la biodiversité à Montpellier représentera un tournant. Enfin, mes enseignants me parlaient de droit de l'environnement, d'aménagement du territoire, de concertation, d'ethnoécologie, le tout dans un objectif de conservation ! Enfin, il me semblait possible d'allier sciences de la nature et sciences humaines ! Mes deux stages m'ont permis d'explorer plus avant les relations entre l'homme et la nature dans une perspective de recherche. Tandis que le premier m'a conduite au CIFOR¹ en Indonésie pour comprendre les facteurs de conversion des agroforêts à hévéa en plantations monospécifiques en particulier de palmier à huile, le second avait lieu avec l'IRD² près d'Uzès dans le Gard et traitait de la trufficulture et des espaces truffiers, à la fois sous un angle territorial, sociologique et écologique. Tous deux m'ont donné le goût de l'échange et de l'entretien, m'ont permis de rencontrer des encadrants qui m'ont donné envie de continuer dans la recherche, et m'ont confirmée dans ma volonté de travailler sur les relations homme – nature, plus particulièrement dans les espaces agricoles. Tous deux m'ont également paru frustrants par leur durée trop courte (respectivement 6 et 7 mois), par des terrains trop petits ou des entrées trop étriquées pour que j'aie l'impression de bien comprendre les systèmes auxquels j'avais à faire, et enfin

¹ Centre for International Forestry Research.

² Institut de Recherche et Développement.

par leur manque d'engagement. L'ensemble de ces considérations m'a poussée vers la thèse que je vous présente dans ce manuscrit.

Et quelle chance j'ai eue, avec cette thèse ! Déjà d'avoir rencontré Raphaël et d'avoir découvert son approche des systèmes socioécologiques pendant le Master, ensuite qu'il me propose ce sujet qui semblait répondre à plusieurs de mes attentes, et enfin, que lui, Frédéric et RNF¹ acceptent de travailler avec moi. Car ce sujet de thèse était et reste à mes yeux on ne peut plus séduisant. Il est engagé : il se situe à l'interface entre des questionnements scientifiques et des attentes très pratiques des conservateurs de la nature. Le montage sous forme de bourse CIFRE², le fonctionnement au quotidien et les nombreux échanges avec RNF et ses membres m'ont permis de ne jamais trop m'éloigner de leurs besoins et de leurs attentes. Il est interdisciplinaire : il ne m'avait pas été donné depuis longtemps de satisfaire autant ma curiosité, de découvrir autant de domaines disciplinaires. J'ai pu entrouvrir quelques portes, parmi lesquelles celles de la sociologie des organisations, la gestion des biens communs, la *political ecology*, l'analyse des politiques publiques, la psychologie environnementale... J'ai pu découvrir la France et toutes ses belles régions, ces hommes et ces femmes qui tous m'ont accueillie avec chaleur et m'ont parlé de leur espoirs et de leurs problèmes d'éleveur, de conservateur, de chasseur, d'élu... Enfin, il est complexe : complexe par l'ensemble des échelles qu'il considère, du réseau national aux études de cas, complexe par l'ensemble des dimensions d'analyse qu'il entend mobiliser, complexe en lui même, car il m'apparaît aujourd'hui encore que des questions toutes simples telles que comment favoriser l'appropriation des réserves naturelles, comment sortir de sa réserve et quelle est la plus-value des réserves naturelles sont bien plus ardues à traiter qu'elles ne me semblaient l'être à première vue.

Malgré tout, ces trois années n'ont pas toujours été faciles. Le démarrage fut quelquefois houleux et incertain. Je me suis souvent perdue dans la complexité du monde et dans les méandres des différentes disciplines que j'ai cherché à mobiliser. J'ai parfois mis de côté une partie de ma vie personnelle. J'ai douté de pouvoir satisfaire aux exigences de RNF et à celles de mes encadrants. Dans ma volonté de bien faire, je n'ai pas toujours su trouver l'équilibre. Ainsi, si cette expérience m'a confirmée dans mon goût pour la recherche et pour la recherche appliquée, elle m'a aussi avertie des risques encourus. Je reste dans l'optique de satisfaire à mes envies d'engagement et de curiosité dans le monde de la recherche appliquée à la conservation. J'espère y cultiver par la suite l'équilibre qui m'a parfois manqué.

¹ Association Réserves Naturelles de France, tête de réseau des réserves naturelles françaises, et mon employeur pendant ces trois années.

² Conventions Industrielles de Formation par la Recherche.

Introduction générale

*Des approches ségrégatives aux approches
intégratives : enjeux, questionnement, plan de travail*



No: 635545.19 Date: 01.03.2012 Credit: F. LEPAGE/COEURS DE NATURE/SIPA

Headline: FRANCE : Réserve Naturelle du Lac de Remoray

Caption: Celine Mazuez, attache scientifique, dans la tourbière acide du crossat effectue des observations du milieu. Réserve Naturelle du Lac de Remoray - Labergement Sainte-Marie - Département du Doubs - FRANCE - 01 MARS 2012.

Réserve naturelle du Lac de Remoray. Crédit photo : F. LEPAGE / Cœur de Nature / SIPA, 2012.

Introduction

La crise d'extinction de la biodiversité, cette médiatisée « sixième crise », est bien celle qui nous concerne dans ce manuscrit et dans laquelle nous nous engageons. La **biodiversité** (Barbault 1997, 2005; Aubertin & Vivien 1998; Marty *et al.* 2005), terme apparu en 1986 et issu de la contraction de *biological diversity*, est définie en 1992 dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) comme « *la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris (...) la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes* ». Selon le *Millenium Ecosystem Assessment* (MEA 2005), les taux actuels d'extinction d'espèces seraient jusqu'à 1000 fois supérieurs aux niveaux « naturels ». Si lors du sommet de Johannesburg en 2002, de nombreux chefs d'État se sont engagés, dans la continuité des objectifs de la CDB, à « *assurer, d'ici 2010, une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique* », ils ne sont pas parvenus à leur fin (Gilbert 2009; Butchart *et al.* 2010; Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique 2010), comme l'ont également constaté les participants au sommet de Rio +20¹. Le constat est le même en Europe (Waliczky 2009) et en France. En effet, malgré notre grande responsabilité en tant que quatrième pays abritant le plus grand nombre d'espèces menacées à l'échelle mondiale², les chiffres actuels ne sont pas rassurants (CGDD 2010a, 2012), pas plus que les scénarios prospectifs. Tout porte à croire que nous continuerons à perdre de la biodiversité dans les années à venir (MEA 2005; Pereira *et al.* 2010).

Paradoxalement, jamais la crise environnementale n'a été aussi médiatisée (Vadrot & Dejouet 1998). Ce phénomène relève d'un côté d'une surmédiatisation généralisée dans notre société. Effectivement, nous ne cessons de parler de biodiversité (CGDD 2010b), de baleines et d'ours blancs. Nous devisons même sur la nature ordinaire. Mais tout cela semble se noyer dans la masse d'information qui parvient au grand public via les nombreux médias auxquels il a accès. D'un autre côté, cette publicisation, si elle était évidente en France lors du Grenelle de l'environnement en 2007, s'avère en 2012 être en retrait par rapport à des thèmes comme la crise économique, l'islamophobie ou l'Europe. Nous n'enlevons pas à l'environnement son caractère de préoccupation consensuelle (CGDD 2011), pleine de belles promesses d'engagement, mais doutons clairement de la prise de responsabilité de chacun et de la remise en cause des modèles dominants. Ainsi, à la manière de ces enquêtes où nous demandons à des paysans indonésiens si la préservation de la forêt est importante, une réponse positive est malgré tout associée à des scénarios où le palmier à huile règne en maître (Therville *et al.* 2011).

Cet état de fait nous invite à nous interroger sur les facteurs qui influencent cette crise et sur les solutions mises en œuvre pour y remédier. De nombreuses études ont démontré l'importance de l'impact de l'homme

¹ La France et l'Europe s'y sont engagées à « à renforcer la prise en compte de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes dans toutes les politiques publiques ». Source : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/enjeux-internationaux/environnement-et-developpement/sommet-rio-20/les-10-grands-themes-du-sommet/article/biodiversite-99748>

² Notamment situées en Outre-mer (UICN France & MNHN 2009).

dans ces changements, désigné comme principal responsable de cette crise d'extinction (Pimm *et al.* 1995; Sanderson *et al.* 2002; MEA 2005). Les menaces identifiées sont nombreuses et bien connues : changement d'utilisation des terres, pollution, espèces invasives, intensification et surexploitation, changements climatiques, etc. (Stanners & Bourdeau 1995; Barbault 1997; MEA 2005). Face à ces menaces d'origine anthropique, l'un des partis pris dominants a été de réserver certaines parties du territoire à la conservation de la nature. C'est le principe des **Aires Protégées (AP)**. Leur efficacité pour enrayer la crise de la biodiversité est toutefois largement questionnable (Bruner *et al.* 2001; Rodrigues *et al.* 2004; Chape *et al.* 2005; Gilbert 2009; Butchart *et al.* 2010). Il s'agit donc à la fois de repenser l'outil AP dans son ensemble, et de s'investir plus avant dans la conservation de la biodiversité sur l'ensemble des territoires et auprès de l'ensemble des citoyens. Les **sciences de la conservation**, discipline de crise fondée dans les années 1970 suite à la mobilisation d'écologues, s'inscrivent dans cet objectif de conservation (Soulé 1985). Initialement pensées dans l'interdisciplinarité et la synthèse, elles se sont assez vite restreintes aux sciences de la nature et à la biologie de la conservation. Certains auteurs encouragent à retrouver une vision plus intégrative prônée par les fondateurs en intégrant les sciences sociales (Mathevet & Mauchamp 2005), incontournables dans l'étude des interactions nature – société et dans des projets de recherche et de conservation (Lefeuvre 1990; Barbault 2000), y compris les AP. Notre étude, qui porte sur les réserves naturelles de France, se positionne dans cette grande famille des sciences de la conservation, et se donne pour ambition de s'inscrire dans ce vœu de l'interdisciplinarité. Les défis à ce titre sont multiples : s'inspirer de cadres théoriques variés et en faire la synthèse, penser à une intégration des enjeux de conservation à large échelle, à une écologie de la réconciliation (Rosenzweig 2003), intégrer le changement des relations entre sociétés humaines et nature, entre science et société (Gallopín *et al.* 2001), prendre en compte la complexité croissante des interactions entre systèmes sociaux et écologiques (Larrère & Larrère 1997), analyser de nouveaux modes d'action collective suite à la redéfinition des pouvoirs et des modalités de gouvernance (Lascoumes 1994; Gaudin 2002; Reed 2008; Muller 2009).

Ce chapitre introductif sera l'occasion de préciser notre questionnement. Dans une première partie, nous nous pencherons sur les grandes transitions paradigmatiques propres à la conservation de la nature et aux AP. Nous évoquerons 1) les « **approches ségrégatives** », c'est-à-dire les modèles de protection forte, excluant les sociétés ainsi que les enjeux autres que la conservation et 2) les « **approches intégratives** », c'est-à-dire les modèles plus intégratifs à la fois des sociétés et d'enjeux plus larges que la stricte conservation. Nous considérerons la variété des modèles intégratifs étant apparus depuis les années 80, et discuterons de l'émergence des modèles post-intégratifs ces dix dernières années. Cet état des lieux nous conduira à la définition des objectifs de la thèse et aux cadres théoriques sur lesquels nous nous appuierons. La dernière partie présentera le plan de la thèse et les méthodes déployées.

1. Des approches ségrégatives aux approches intégratives

La CDB définit une aire protégée comme « *toute zone géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation* ». Pour l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), une aire protégée est depuis 2007 « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* » (Dudley 2008). Ces définitions traduisent bien la multidimensionnalité des AP. Elles reprennent trois axes essentiels : l'espace, les objectifs, et les moyens (Phillips 2004). L'espace doit être délimité, défini, et reconnu (Dudley 2008). Les objectifs se concentrent avant tout sur la conservation ; les objectifs secondaires, les objets à conserver et les moyens mobilisés sont variés et ont évolué au cours du temps. La définition des limites, de l'endroit où se situe l'AP, le choix des objectifs et des moyens pour y parvenir, tous ces éléments relèvent bien de la décision politique, plus ou moins rationnelle, et influencée par un certain nombre de variables. Ce triptyque espace – objectifs – moyens traduit donc le caractère hybridé des AP, à cheval entre nature menacée et construit social¹, une production politique d'acteurs humains et non humains (Robbins 2004). Présentes antérieurement en Amérique du Nord et en Afrique (Rodary & Milian 2009), elles se sont multipliées partout dans le monde et protègent en 2012 12,7 % de la surface terrestre mondiale² et 1,6 % du domaine océanique (Bertzky *et al.* 2012). La conférence de Nagoya porte ces objectifs respectivement à 17 % et 10 % d'ici 2020, propulsant les AP en tant qu'affectation majeure de l'utilisation des terres. Considérant les scénarios d'expansion démographique mondiale, les enjeux de développement et l'importance que vont prendre les AP en termes de surface et de nombre de personnes concernées, il semble indispensable de penser ces outils non seulement dans une perspective d'intégration des problématiques de développement et de conservation (Sachs *et al.* 2009), mais également dans un souci de durabilité écologique, de viabilité économique et d'acceptation sociale (Firey 1960 cité par Zube & Busch 1990). Dans cette première partie, nous présentons les aires protégées à l'échelle globale et dans cette perspective multidimensionnelle de coproduction sociale et écologique. Nous considérons les enjeux de cette transition des approches ségrégatives aux approches intégratives.

❖ Les aires protégées : un état des lieux

Les AP représentent historiquement et encore dans les années 2000 l'outil par excellence des politiques de conservation de la nature et des ressources naturelles. Des forêts sacrées indiennes aux réserves de chasse et à

¹ La notion de construit social fait référence au courant sociologique du constructivisme social. Cette approche considère que les phénomènes sociaux sont construits, c'est-à-dire créés, objectivés et institutionnalisés, et que la réalité perçue est le fruit de ces constructions (Berger & Luckmann 1966)

² Ce chiffre monte à plus de 21 % en Europe (EEA 2012).

la protection de la nature en général, de la biodiversité aux interdépendances, aux services écosystémiques et au bien-être humain, les objets et les répertoires qui justifient leur existence sont innombrables. Ils concernent tout autant la déforestation que la pauvreté et le développement humain (Adams *et al.* 2004). Cette première section a pour objectif de présenter l'outil AP sous ses différentes formes, et de le caractériser dans ses multiples dimensions : en tant qu'outil de conservation (un espace, des objectifs, des moyens), mais également en tant qu'objet socioécologique complexe.

Comme nous l'avons déjà évoqué, les AP représentent une surface non négligeable de la surface terrestre. Toutefois, les 177 547 AP recensées dans le monde (Bertzky *et al.* 2012) n'ont pas les mêmes objectifs et ne représentent pas le même niveau de contrainte. Les variables qui caractérisent les AP sont nombreuses : **objectifs et objets** de la protection, systèmes de **gestion**, systèmes de **gouvernance**, **moyens financiers** (Dudley 2008; Bertzky *et al.* 2012), **interdépendances** socioécologiques aux territoires environnants (Zube & Busch 1990; Hansen & DeFries 2007; Mathevet *et al.* 2010b). Concernant les objets et les objectifs, l'UICN recense différents types d'AP, des plus strictes (catégorie I des réserves intégrales) aux plus souples (modèle VI de l'utilisation durable des ressources naturelles) (Dudley 2008). Les catégories III (espaces protégés de petite taille) et IV (espaces dédiés à la gestion d'une espèce ou d'un cortège) sont les mieux représentées à l'échelle globale (Rodary & Milian 2009). Ces catégories traduisent de multiples différences entre les AP : en matière d'objets soucis de protection (ressources, espèces, paysages), d'objectifs (recherche scientifique, préservation, conservation, utilisation durable), et de moyens (protection réglementaire stricte, accès réservé, gestion active, contrat ou contrainte). Ce classement se fonde non pas sur un degré d'efficacité de conservation de la biodiversité, mais sur un degré d'exclusion des sociétés, laissant supposer que les premières catégories les plus strictes seraient aussi les plus efficaces, principe largement controversé. De même, l'inventaire de Bertzky *et al.* 2012 peut-être discuté : toutes les AP ne sont probablement pas prises en compte, et une même appellation peut recouvrir différents statuts juridiques d'un pays à l'autre.

La caractérisation des AP passe également par la définition de leurs systèmes de « gouvernance ». Le rapport de Dudley (*op.cit.*) propose également des catégories à ce sujet. Dans une perspective théorique inspirée de l'école des communs, deux de ces catégories correspondent aux modèles classiques d'évitement de la tragédie des communs (Hardin 1968). L'une d'elles traduit la nécessité d'un recours au Léviathan, c'est-à-dire à une autorité supérieure (**gouvernance par un gouvernement**). Une autre relève d'un modèle néolibéral centré sur la privatisation (**gouvernance privée**). Deux autres possibilités sont représentées, et peuvent être rattachées à la troisième voie de la gestion collective proposée par Ostrom (Ostrom 1990). Il s'agit d'une part de la gestion par les communautés locales (**gouvernance par des peuples/communautés autochtones**), et d'autre part d'un modèle mixte de gouvernance comprenant une pluralité d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, formels et informels (**gouvernance partagée**) (Dudley 2008).

La question des moyens financiers des AP est également centrale (Naidoo *et al.* 2006), quoiqu'assez mal renseignée à l'échelle globale. À notre connaissance, le rapport le plus récent date de 1999 (James *et al.* 1999), et certains auteurs s'accordent à reconnaître les lacunes dans ce domaine (Hickey & Pimm 2011; Bertzky *et*

al. 2012). De manière générale, nous sommes face à un enjeu majeur en vue du développement du réseau mondial d'AP et de la nécessité de les financer (Balmford *et al.* 2004; Bruner *et al.* 2004). Enfin, les AP se caractérisent par leurs relations aux systèmes socioécologiques dans lesquelles elles s'inscrivent. Il semble difficile de concevoir une AP comme un exclos écologique et social entièrement coupé des territoires environnants, et la littérature traitant des relations d'interdépendances socioécologiques entre les AP et les territoires environnants est abondante (Zube & Busch 1990; Hansen & DeFries 2007; Ostrom 2009; Mathevet *et al.* 2010b).

Ces trente dernières années, les objets et les objectifs des AP ont changés : nous remarquons une augmentation du nombre et de la surface d'AP (Aubertin & Rodary 2008; Bertzky *et al.* 2012; EEA 2012), le souci conservationniste s'est étendu aux milieux marins et en dehors des AP, ces dernières deviennent des outils de développement. La gestion doit répondre à un certain nombre de normes : elle doit être exemplaire, et s'inscrire dans une logique de planification, d'efficacité et d'évaluation (Hockings 2003; Leverington *et al.* 2010). La gouvernance des AP a évolué depuis leur création (Borrini-Feyerabend 2003; Graham *et al.* 2003; Dearden *et al.* 2005), notamment par une diversification des systèmes. Dans une logique d'efficacité des AP, la littérature fait de plus en plus référence à la notion de « **bonne gouvernance** », qui serait légitime, transparente, responsable, inclusive, équitable, connective et résiliente (Lockwood 2010). Enfin, l'argent ne provient plus des mêmes bailleurs de fonds, et nous assistons au développement de nouvelles modalités de financements des AP. Les conditions d'obtention de ces financements s'ouvrent sur de nouveaux objectifs sociaux et économiques tels que la réduction de la pauvreté, et nous assistons au développement de l'autofinancement par exemple avec l'écotourisme, de l'implication d'acteurs privés, ou encore des paiements pour services environnementaux (Rodary *et al.* 2003; Emerton *et al.* 2006). L'ensemble de ces évolutions révèle une transition paradigmatique majeure ces trente dernières années dans le monde des AP : des approches ségrégatives aux approches intégratives et post-intégratives.

❖ La transition paradigmatique : des approches ségrégatives aux approches intégratives et post-intégratives

L'ensemble de notre propos tout au long de cette thèse s'organisera autour de ce changement de paradigme propre aux AP. Le mot « **paradigme** » vient du Grec ancien *παράδειγμα*/*paradeigma*, qui signifie « modèle » ou « exemple ». Le paradigme est une représentation du monde qui repose sur une base définie (disciplinaire, courant de pensée). Au sens collectif, il définit un système de représentation largement partagé et dominant¹ (Kuhn 1962). En ce qui concerne les AP, il s'agit de la transition des approches ségrégatives aux approches

¹ Le terme a notamment été employé par le philosophe et sociologue Thomas Kuhn dans son livre « *La structure des révolutions scientifiques* ». Pour Thomas Kuhn, le paradigme scientifique tend à désigner l'ensemble des croyances, valeurs et techniques qui sont partagées par les membres d'une communauté scientifique, au cours d'une période de consensus théorique.

intégratives, voire post-intégratives¹, que nous présentons ici dans le détail. Une littérature abondante est consacrée aux évolutions des AP depuis leur apparition jusqu'à aujourd'hui (Phillips 2004; Dearden *et al.* 2005; Locke & Dearden 2005; Mathevet *et al.* 2010b). Les modèles qui caractérisent ces évolutions sont nombreux et s'organisent généralement autour des croyances et des valeurs (quelles relations homme – nature ?), des intérêts (quels acteurs ?) et des moyens (quels outils ? quelles organisations et institutions ?). Les termes employés, les caractéristiques décrites, les périodes déterminées sont extrêmement variés et largement débattus. Dans cette diversité, nous observons comme caractéristiques de la transition paradigmatique propre aux AP un resserrement des liens d'interdépendances et d'imbrication entre AP, cadres normatifs internationaux et nationaux, et systèmes socioécologiques environnants. Celui-ci nous conduit vers une « continuité spatiale » (Rodary *et al.* 2003), vers des approches complexifiées et plus intégratives de l'ensemble des échelles et des enjeux. Cet enchevêtrement de plus en plus intime entre différentes échelles, acteurs et approches est concomitant à la proposition de nouveaux modèles de fonctionnement pour les AP qui ont déjà été pensés et formulés parfois depuis longtemps. Ces modèles intégratifs sont aujourd'hui largement dominants dans les discours des environnementalistes. Il s'agit dès lors de les mettre en application sur le terrain, d'un côté par la considération des relations des AP aux sociétés et aux territoires, et de l'autre côté par l'extension des politiques de l'environnement au-delà des espaces dédiés, et ce, malgré un certain nombre de contraintes sociohistoriques structurantes. Le pourquoi de cette transition trouve de nombreuses explications. Les systèmes ségrégateurs de gestion enclavée sont en effet largement critiqués et incertains : académiciens et praticiens doutent de leur pérennité. Les critiques émergent à la fois des sciences de la nature, avec une évolution de l'écologie scientifique, des sciences humaines avec le constat des dommages sociaux (Peluso 1993; Pimbert & Ghimire 1996; Adams & Hutton 2007; Agrawal & Redford 2009), et des praticiens confrontés directement aux limites des AP ségrégatives. Les facteurs du changement sont à la fois éthiques, académiques, pragmatiques et stratégiques. Nous nous proposons de détailler ces différents éléments et la manière dont ils vont influencer la mise en œuvre des politiques de conservation.

a) Grands modèles de protection de la nature

Les grands modèles de protection de la nature tentent de rendre compte de la diversité des approches existantes. Ils ont été présentés entre autres par Rodary et Castellanet (Larrère & Larrère 1997; Rodary & Castellanet 2003; Phillips 2004; Mose 2007; Depraz 2008). Le terme le plus usité est celui de **protection**. L'idée sous-jacente est la défense d'éléments de nature face à des perturbations, notamment anthropiques, jugées de manière négative et perçues comme destructrices. Son émergence est à rattacher aux atteintes croissantes faites à l'environnement et à l'admiration d'une nature sauvage et remarquable, déjà lors des périodes coloniales, en Amérique du nord et en Afrique notamment, et ensuite avec l'émergence puis le développement de la « Grande Société », moderne, industrialisée, urbanisée, gourmande en espaces et en énergies. Dans ses formes extrêmes, la protection est qualifiée de **préservation** (Thoreau 1854; Muir 1916): la

¹ Cette dernière étant toutefois moins reconnue dans la littérature.

protection est totale, l'accès et les prélèvements sont prohibés. La plupart des ouvrages insistent sur le caractère ségrégatif de cette vision. Nous parlerons de **cliché protectionniste** pour faire référence à la généralisation de cette vision préservationniste à toute aire protégée : les activités humaines, et par extension l'homme, sont une menace pour la nature, il convient de les exclure et seule une élite restreinte et éclairée mettra en place et accèdera à des réserves intégrales, des espaces exceptionnels « mis sous cloche ». Le deuxième modèle est celui de la **conservation** (Marsh 1864; Pinchot 1910; Leopold 1949). Le terme désigne une gestion prudente et mesurée des ressources naturelles pour les maintenir dans un bon état général, dans un objectif explicite de protection et en vue de leur transmission aux générations futures. Il peut être assez proche du **patrimonialisme** (Ollagnon 1989; Cormier-Salem *et al.* 2002) qui insiste plus particulièrement sur les dimensions de transmission et d'organisation sociale et politique comme instruments de la conservation. Le modèle le plus ancien est le **ressourcisme**¹. Il définit une protection à finalité d'exploitation et insiste évidemment sur la notion de ressource. L'existence de territoires protégés à des fins ressourcistes (notamment cynégétiques ou forestières) est recensée en Égypte ancienne au III^e siècle av. J.-C., et en Europe sous forme de réserves de chasse ou de réserves forestières dès le XVI^e siècle (Western & Wright 1994, cités par Emerit 2007). Enfin, l'**exploitation**, ou l'**utilisation**, traduisent une consommation sans mesure des ressources naturelles. Si nous ne retrouvons pas ici directement notre axe ségrégatif – intégratif, nous concevons l'existence d'une variété de modèles et de termes associés. Ils s'inscrivent le long d'un gradient plus ou moins intégrateur de l'homme et de ses intérêts, dont l'une extrémité serait l'exploitation, et l'autre la préservation (Depraz 2008). La palette nuancée de positionnements intermédiaires sera au centre de nos préoccupations dans ce travail.

Sans nous attarder plus avant sur ces nuances, nous nous concentrerons désormais sur la transition paradigmatique des approches ségrégatives aux approches intégratives. D'une part, elle est largement reconnue et étudiée aux échelles globale, européenne et française (Rodary *et al.* 2003; Phillips 2004; Mose 2007; Aubertin & Rodary 2008; Depraz 2008), et d'autre part, elle structure les interrogations des gestionnaires de réserves naturelles, qui tentent de dépasser depuis plus de trois décennies les effets de la généralisation de l'image de la « mise sous cloche » et s'interrogent sur la caractérisation et la valorisation de leurs liens aux territoires environnants. Nous ouvrirons par la suite la réflexion sur le tournant de la « grande transformation », ou de la grande intégration et des approches post-intégratives (Mathevet 2012). Le Tableau 1 présente les principales différences entre approches ségrégatives et intégratives. Ce tableau, qui ne recherche pas l'exhaustivité, propose une synthèse afin de faciliter la considération de l'ensemble des différences induites par cette transition ségrégatif — intégratif. Elle est de fait nécessairement caricaturale, mais aidera le lecteur à se repérer en présentant les principaux outils, valeurs et intérêts. Dès maintenant, nous retiendrons quelques points essentiels qui caractériseront les approches intégratives : l'homme fait partie de la nature, la nature est une production complexe issue de l'interaction d'acteurs humains et non humains.

1 La nuance entre ressourcisme et conservation est abordée par Oelschlager (Oelschlager 1991).

Tableau 1 : Synthèse des approches ségrégatives et intégratives. Source : d'après Phillips, 2004

	Approches ségrégatives	Approches intégratives
Généralités		
Dénomination dans la littérature	Paradigme radical, « fences and fines », modèle classique/traditionnel	Paradigme intégrateur, conservation intégrée, participative, nouvelle
Images	Mise sous cloche, cliché protectionniste	Sortir de sa réserve, outil de développement durable
Période	Avant 1980	À partir des années 80
Outils	AP seulement : Réserves intégrales, parcs nationaux et réserves naturelles	AP intégrées (ICDP, réserves de biosphère), gestion communautaire, patrimoniale, adaptative, Catégorie V (PNR), réseaux (TVB, corridors, Natura 2000), intersectorialité
Objectifs	Conservation comme objectif prioritaire	Objectifs multiples : environnementaux, économiques, sociaux
Modèles	Protection, préservation	Conservation, patrimonialisation
Objets	Nature sauvage, rare, spectaculaire, <i>wilderness</i>	Biodiversité, patrimoine naturel, patrimoine socioculturel
Points de vue dominants	Politique et enjeux définis par l'État	Politique et enjeux locaux, décentralisation Politique et enjeux nationaux et internationaux
Caractéristiques philosophiques		
Éthique	Plutôt biocentrée	Plutôt écocentrée et anthropocentrée
Rapport Homme — Nature	L'homme en dehors de la nature, une menace	L'homme comme une partie de la nature, un auxiliaire
Valeurs	Intrinsèque, esthétique	Patrimoniale, économique, culturelle...
Caractéristiques académiques		
Philosophie de la conservation	Compositionnalistes	Fonctionnalistes
Point de vue des écologues	Climax, stabilité	Perturbation, instabilité, évolution, complexité
Approche disciplinaire	Approche naturaliste	Sciences de la conservation et interdisciplinarité (intégration des SHS notamment)
Concepts et méthodes associés	Nature, <i>wilderness</i>	Développement durable, socioécosystème, résilience, fonctionnalité, gestion différenciée (interventionnisme et non-interventionnisme), vulnérabilité, services écosystémiques, école des communs, solidarité écologique...
Gestion des AP		
Accès et usages	Réserve intégrale Réservé à une élite scientifique, aux visiteurs, aux touristes	Intégration des usagers locaux Ouverture large et moins sélective
Outils et méthodes	Approche réglementaire stricte, maîtrise foncière	Approche réglementaire souple, négociée, gestion contractuelle, éducation à l'environnement
Techniques de gestion	Gestion rigide à court terme Gestion technocratique	Gestion adaptative à long terme Gestion sociopolitique
Moyens financiers	Paieement par le contribuable, Etat	Diversification des sources de paiement, dont Etat, collectivités locales, mécénat, autofinancement
Compétences de gestion et savoirs	Gestion scientifique, naturaliste, technique Experts	Multiples compétences et exportation en dehors des AP : naturaliste, médiateur, éducateur, scientifique Savoirs locaux et populaires mobilisés
Répertoire de justification	La nature remarquable, <i>wilderness</i>	Services rendus, bien-être humain, développement, valeur économique
Gouvernance	Gouvernement central	Nombreux partenaires
Acteurs locaux	AP créées contre les acteurs locaux Gestion excluante	AP créées avec, pour et parfois par les acteurs locaux Gestion avec les acteurs locaux, selon leurs besoins
Liens aux territoires environnants	Développement indépendant Gestion séparée du territoire, ségrégation spatiale	Développement dans des projets politiques larges Développement en réseau Considération des interdépendances fonctionnelles

La conservation de la biodiversité fait écho à des valeurs multiples. Les AP sont des outils politiques, elles ont de nombreux objectifs dont le développement et le bien-être des sociétés. Les AP ont des impacts sociaux (et on cherche généralement à montrer qu'ils sont positifs), et l'ensemble des acteurs d'un territoire peut être impliqué dans les processus de prise de décision propres aux aires protégées (participation, gestion communautaire, gouvernance partagée).

Les dénominations dans la littérature pour les approches ségrégatives et intégratives sont nombreuses et évoquées différemment selon les auteurs, les époques, les pays. Ce que nous appellerons les approches ségrégatives sont référencées par certains comme le modèle « fences and fines », littéralement clôtures et amendes (Barrett & Arcese 1995), par d'autres comme le paradigme radical (Depraz 2008), le modèle classique/traditionnel (Rodary *et al.* 2003; Phillips 2004), ou encore l'approche de préservation statique (Mose 2007). Nous évoquerons également des **images** pour qualifier des raccourcis cognitifs qui font sens dans le cas des réserves naturelles (Muller 2009) et qui véhiculent le cliché protectionniste : la mise sous cloche, la réserve d'indiens. De même, les approches intégratives sont nommées de diverses manières : les auteurs parlent de conservation « intégrée » ou « participative » (Rodary *et al.* 2003), de paradigme intégrateur (Depraz 2008), de paradigme moderne (Phillips 2004), de « nouvelle conservation » et d'approche d'innovation dynamique (Mose 2007). Les images mobilisées sont celles des « réserves qui sortent de leurs réserves », ou encore des « réserves outils de développement durable des territoires ». Les approches intégratives, reconnues depuis les années 80, prennent aujourd'hui des formes encore plus complexes, qui reconnaissent les interdépendances socioécologiques et sociopolitiques parmi des échelles spatiales et temporelles multiples. Le concept de solidarité écologique propose de reconnaître les liens fonctionnels qui unissent les hommes entre eux et à la biosphère, et supporte une solidarité écologique d'action, c'est-à-dire l'engagement moral et la responsabilisation de chacun vis-à-vis de ces interactions (Mathevet *et al.* 2010b; Thompson *et al.* 2011). On parle aussi de principe de bienveillance (Maris 2010). Nous évoquerons dès lors la post-intégration, la grande intégration, ou « grande transformation » (Mathevet 2012, p.187). Le manque de recul sur ce nouveau tournant nous invite à la prudence avant d'affirmer qu'il s'agit d'une nouvelle transition paradigmatique, d'un mouvement interne aux approches intégratives, ou d'un diverticule emprunté par une minorité.

b) Quelques considérations philosophiques

Cette transition des approches ségrégatives et intégratives questionne en premier lieu nos représentations du rapport homme – nature, ce qui nous conduit à l'analyse du pourquoi de la conservation et de l'intérêt d'un effort collectif en ce sens. Cette première étape consiste à caractériser les valeurs de la biodiversité : pourquoi la protégeons-nous ? Quelles sont ses valeurs ? Quels sont nos rapports à la nature ? Comme pour les Grecs, l'homme est-il un observateur au centre de la nature ? Est-il à l'extérieur, en maître et possesseur de la nature ? Appartient-il à la nature, compagnon de voyage des autres espèces (Larrère & Larrère, 1997)? Si notre positionnement à titre personnel tient plus d'une considération de la nature comme un « objet hybride »

et complexe, entre nature et culture (Leopold, 1949; Latour, 1991; Larrère & Larrère, 1997; Descola, 2006), ces différents points de vue vont influencer la manière de concevoir la protection de la nature et la construction des outils comme les AP. Cette question a été largement traitée par les philosophes (Larrère 1997; Larrère & Larrère 1997; Afeissa 2007; Maris 2010), qui nous rappellent la multiplicité des valeurs associées à la biodiversité. Elles peuvent être non instrumentales (valeur intrinsèque de la biodiversité), ou instrumentales (valeur économique, culturelle, esthétique, patrimoniale...). Trois grands types de positionnements éthiques y sont associés, et questionnent le rapport entre l'homme et la nature : le **biocentrisme** (toute forme de vie a une valeur intrinsèque et mérite d'être respectée), l'**anthropocentrisme** (l'être humain est la mesure de toute chose) et l'**écocentrisme**, à rattacher à la *land ethic* d'Aldo Leopold (l'homme fait partie de la nature, « *une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique* », (Leopold 1949)¹. Depuis les premières réserves ressourcistes jusqu'aux services écosystémiques, les logiques de conservation ont évolué, de même que les valeurs et les répertoires de justification associés (Larrère & Larrère 1997; Rodary *et al.* 2003). Les logiques initiales de conservation colonialiste et ressourciste sont associées à des valeurs anthropocentriques de consommation et de leg : nous préservons des ressources cynégétiques ou forestières pour notre consommation future et/ou celle de nos enfants. Les modèles ségrégatifs de la protection de la nature sont plutôt associés à une éthique biocentrée. L'homme est considéré comme un élément extérieur à la nature, particulièrement destructeur, et nous protégeons avant tout une nature menacée pour sa valeur intrinsèque². Les approches intégratives des années 1980 et suivantes sont marquées par une éthique plutôt écocentrée ou anthropocentrée. L'homme fait partie de la nature, il est un auxiliaire de la biodiversité. Si les valeurs associées sont initialement plurielles (valeur intrinsèque, culturelle, patrimoniale, économique), ces dix dernières années sont de plus en plus marquées par le développement d'une approche strictement anthropocentrée, utilitariste et pragmatique, notamment avec l'avènement des services écosystémiques (MEA 2005) et des pratiques d'évaluation monétaire (CREDOC 2008; Chevassus-au-louis *et al.* 2009; TEEB 2010; Martin-Lopez *et al.* 2011). Le manque de légitimité des projets de conservation et la nécessité politique et financière de s'allier au plus grand nombre poussent les instigateurs et défenseurs des AP à essayer de prouver que les sociétés bénéficient largement des projets de conservation. Ces tentatives utilisent de plus en plus la valeur économique comme unité de référence. Elles se concentrent le plus souvent sur la valeur des écosystèmes eux-mêmes, et s'étendent parfois vers les multiples dimensions qui caractérisent une AP : moyens humains et financiers, compétences, rayonnement... La nature et ses outils de conservation deviennent alors des instruments au service du bien-être de l'homme (Sullivan 2009; Maris 2010), et la valeur économique la seule unité de mesure. Nous regrettons que sous couvert d'argumentation pragmatique (c'est ça qui parle aux gens, c'est comme ça que nous arriverons à convaincre

¹ Les distinctions et les nuances sont nombreuses. Certains par exemple parleront d'anthropocentrisme fort et faible (Norton 1984).

² Toutefois, il convient de tempérer ces propos et de reconnaître la pluralité des valeurs associées aux AP avant même le tournant paradigmatique des années 1980. Les positionnements sont plutôt pluralistes, et peuvent être biocentrés, écocentrés, ou anthropocentrés selon les outils. On cherche à protéger un patrimoine, une nature rare, sauvage, menacée ou admirable, pour sa valeur propre ou pour des usages récréatifs et des valeurs esthétiques.

les élus et les pouvoirs publics), les protecteurs de la nature jouent le jeu d'une société dont l'épicentre est et restera de fait l'économie, les dimensions sociales et environnementales n'en étant que les subordonnées (Mathevet 2012).

c) *Perspectives académiques*

La reconsidération des rapports homme – nature va influencer les perspectives académiques sur cette question de la conservation et des AP. Deux grandes écoles philosophiques de la conservation sont aujourd'hui identifiées par Callicott : le compositionnalisme et le fonctionnalisme (Callicott *et al.* 1999). Les premiers tendent à exclure l'homme, séparé par son acquisition de la culture et sa qualité de destructeur d'une nature vierge. Les seconds considèrent que l'homme fait partie de la nature, et centrent leurs travaux sur l'étude des flux, des processus et des fonctions. Callicott associe à cette seconde école des concepts de la conservation que nous assimilerons aux approches intégrées : services écosystémiques, gestion adaptative, développement durable. L'auteur, bien qu'il reconnaisse la complémentarité de ces deux approches, maintient toutefois une vision spatiale ségrégative, en associant les compositionnalistes à la maintenance d'îlots-réservoirs de nature, et les fonctionnalistes à une matrice habitée et exploitée. Au-delà, les approches post-intégratives proposent d'intégrer les relations d'interdépendances socioécologiques et les enjeux de la variabilité spatiotemporelle de la biodiversité (Mathevet *et al.* 2010b). Plus concrètement, nous notons une évolution des concepts phares et des approches en sciences écologiques. En effet, le modèle odumien centré sur les notions de climax, de nature à l'état d'équilibre (Odum 1953), a été largement remis en question notamment suite aux travaux de May sur l'articulation entre diversité et stabilité (May 1976)¹. Les approches en écologie ont favorisé par la suite les notions de perturbation, d'évolution, de complexité et d'instabilité, laissant une porte ouverte à l'intégration de l'homme, un des principaux perturbateurs, dans leur système d'analyse (Mathevet & Poulin 2006). Quelques exemples célèbres ont amené cette révision du positionnement des écologues et des gestionnaires d'AP. À l'échelle internationale, les politiques de maîtrise des feux dans le parc national du Yellowstone aux États-Unis ont conduit à l'accumulation de combustible et au grand incendie de 1988 (Romme & Despain 1989). En France, citons l'exemple de la réserve naturelle de Saint-Nicolas des Glénan où la conservation du narcisse des Glénan (*Narcissus triandrus subsp. capax*), a été mise en danger par la fermeture du milieu suite à la suppression des perturbations (Bioret & Jonin 2001). La fermeture des grands Causses en Cévennes avec l'arrivée à maturité des plantations de pins noirs d'Autriche et la diminution des pratiques anthropiques telles qu'usages pastoraux, taille, ou récolte de bois de chauffe est également un très bon exemple (Lepart *et al.* 2001). Ces constats nous amènent à reconsidérer notre vision d'une nature à préserver dans un état d'équilibre, face à l'homme qui serait seul perturbateur. Les perturbations existent, contribuent au fonctionnement des écosystèmes, et peuvent être « naturelles » (feu, aléas climatiques), ou d'origine anthropique. Nous sommes bien face à des systèmes complexes, instables, et évolutifs. L'homme y est présent de manière plus ou moins prégnante, mais son influence est indiscutable (Vitousek *et al.* 1997).

¹ Cela dit, la notion de climax est encore largement soutenue par divers auteurs, par exemple en phytosociologie dynamico-caténale.

Ces évolutions ouvrent la porte aux Sciences Humaines et Sociales (SHS) dans l'étude des projets de conservation. Sociologues, historiens, géographes, politistes, économistes, anthropologues, psychologues se sont penchés sur des problématiques environnementales et sur le fonctionnement des AP. Les études ne se concentrent plus sur les écosystèmes, mais s'intéressent dans une perspective holistique et interdisciplinaire à des systèmes socioécologiques (SSE, ou SESs = *Socio-Ecological Systems*). Les SSE, produits d'une coévolution entre systèmes biologiques et systèmes sociaux (Gual & Norgaard 2010), entre acteurs humains et non humains (Robbins 2004), se sont largement répandus dans la littérature (Young *et al.* 2006). Ils y sont dénommés de différentes manières : *socio-ecological systems* (Gallopín *et al.* 1989), *social – ecological systems* (Berkes & Folke 1998) ou encore *coupled human – environment systems* (Turner *et al.* 2003). Le concept de SSE est, par nature, porteur d'interdisciplinarité et nous engage à croiser sciences de la vie et sciences humaines et sociales. Il présente un certain nombre de similitudes avec le concept de territoire, qui lui présente toutefois l'inconvénient d'être resté l'apanage des géographes français. L'un comme l'autre soulèvent la question des limites du système, de l'organisation ou du territoire, bien qu'il soit acté depuis longtemps que ces frontières ne soient pas étanches (Crozier & Friedberg 1977). De plus, les études ne se concentrent plus seulement sur la stabilité et la diversité de ces systèmes, mais questionnent dans une perspective centrée sur l'instabilité, la complexité et l'évolutivité, leur capacité à perdurer dans le temps. Résilience (*resilience*) (Holling 1973; Berkes & Folke 1998; Adger 2000), durabilité (*sustainability*) (Adger *et al.* 2003; Ostrom 2009), adaptabilité (*adaptability*) (Walker *et al.* 2004), vulnérabilité (*vulnerability*) (Turner *et al.* 2003) font partie du vocabulaire des conservationnistes intégrateurs.

d) *Outils intégratifs : de la reconsidération des aires protégées à la reconsidération des interdépendances*

Cette transition paradigmatique s'institutionnalise à l'échelle internationale à partir des années 60 et plus particulièrement dans la décennie 1980. L'Union Internationale de Protection de la Nature (UIPN) créée en 1948 devient l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN) en 1956, de nouveaux outils qui intègrent enjeux de conservation et de développement apparaissent, comme les réserves de biosphère en 1968 (Batisse 1982, 1986, 1996). Les acteurs de la conservation conviennent de la nécessité de prendre en compte les facteurs sociaux dans la première stratégie mondiale de la conservation (UICN *et al.* 1980), ou au troisième congrès des parcs nationaux et des AP (McNeely & Miller 1984). La valeur des savoirs traditionnels est reconnue à Rio en 1992 (CDB 1992). Peu à peu, les AP intègrent les enjeux socioéconomiques et élaborent des modèles de gouvernance partagée censés responsabiliser les « communautés locales » et leur permettre de faire valoir leurs intérêts dans les projets de conservation. Par la suite, les projets de conservation intégrée ne se sont plus restreints à l'intégration des sociétés dans les AP, mais ont également considéré les interdépendances entre AP et territoires environnants. Enfin, le MEA (MEA 2005) et le rapport TEEB (TEEB 2010), ont mis en exergue les services écosystémiques et la valeur économique des espaces naturels. Si les politiques de conservation étaient auparavant fondées uniquement sur des AP classiques (réserves intégrales de catégorie I, parcs nationaux de catégorie II), nous constatons dans ces années 1980 l'émergence de

nouveaux outils « intégrés ». L'intégration peut se situer à différents niveaux : les objets protégés, les objectifs génériques et spécifiques de l'AP, l'accès et les usages, les outils de régulation et de gestion, les intérêts représentés et les points de vue dominants, le partage du pouvoir et des responsabilités, les compétences et les savoirs recherchés et reconnus, les caractéristiques des moyens humains et financiers mobilisés, les répertoires de justification, les relations de l'AP aux territoires environnants. Nous présentons ci-dessous quelques exemples pour illustrer ces différents niveaux de l'intégration.

- **Objets**

La présentation des grands modèles de protection laissait augurer la diversité des objets protégés, par exemple avec les notions de ressource, de nature ou de patrimoine. L'objet de la protection peut être spécifique ou générique et se décline des ressources génétiques à l'espèce et aux paysages. Les définitions d'une AP par l'UICN illustrent bien l'évolution des objets en 15 ans, avec une emphase en 1994 sur la diversité biologique et les ressources naturelles (UICN 1994), et l'insistance en 2007 sur les services écosystémiques et le bien-être humain (Dudley 2008). De manière générale, on note la diversification des objets au cours du temps : diversification des objets de nature (espèce, milieu, habitat, diversité biologique, génétique, biodiversité, paysage), diversification au-delà de la nature (patrimoine culturel, savoirs locaux, services écosystémiques), revalorisation de l'ordinaire, et enfin conservation des processus et des interdépendances. Si la nature à protéger dans le cadre des approches ségrégatives était une nature sauvage, rare, spectaculaire, accessible seulement aux initiés et centrée sur les notions de *wilderness*¹ et d'espèces, les objets concernés par les approches intégratives (biodiversité, patrimoine naturel et socioculturel, services écosystémiques) traduisent la notion de biens communs d'intérêt général, menacés et adoptés par la communauté comme objets de souci et de protection (Leniaud 1992; MEA 2005; Ollagnon 2006; Maris 2010). La notion de patrimoine naturel nous semble à ce titre intéressante : l'encadré 1 précise pourquoi nous utiliserons préférentiellement ce terme par la suite pour référer aux objets concernés par le réseau des réserves naturelles.

Par la suite, dans le cadre des approches post-intégratives, les objets d'étude ont été étendus à l'ensemble des interdépendances et des processus qui relient d'une part les éléments de nature entre eux, et d'autre part, les sociétés à ces éléments de nature. Par ce changement d'objets, les intégrateurs dépassent certaines limites constatées des approches traditionnelles : l'idée d'une mise en défense d'une nature rare par une élite restreinte, ainsi qu'une vision très naturaliste excluant l'homme et ses activités. Selon Lefeuvre, « *il semble que cette prise en charge de la protection de la nature par les naturalistes ait retardé une certaine ouverture et une prise de conscience plus générale, celle du grand public et des administrations* » (Lefeuvre 1990).

¹ Concept avant tout idéologique réaffirmé dans le *Wilderness Act* de 1964 (Selmi 2009), qui invoque un état de nature sauvage (*wildness*, espace libre de tout contrôle et de toute intervention humaine) et naturelle (*naturalness*, sens biologique qui traduit le caractère naturel, endémique, indigène), imparfaitement traduit en français par naturalité (Lecomte 1999; Landres *et al.* 2000).

Dans le cadre de ce travail, nous utiliserons préférentiellement le terme de **patrimoine naturel** plutôt que celui de **biodiversité**, au centre des discours depuis Rio, pour des raisons à la fois pratiques et théoriques. Sur le plan pratique, les gestionnaires de réserves naturelles et le réseau RNF parlent surtout de « patrimoine naturel ». Cette utilisation préférentielle peut s'expliquer en partie par la nature des objets protégés par les réserves naturelles : à la fois le patrimoine biologique, la « biodiversité », mais également le patrimoine géologique. De plus en plus utilisé dans les discours de légitimation de la protection de la nature à partir des années 80-90, ce terme de « patrimoine naturel » est en outre déjà présent dans la loi de 1967 sur les PNR, et utilisé dans celle de 1976 sur la protection de la nature (Godard 1990; Lefeuvre 1990). Il transmet l'idée d'un bien protégé et géré dans l'intérêt général et pour les générations futures. De même que « *la biodiversité, c'est la diversité biologique menacée, offerte à l'humanité comme objet de souci et de protection* » (Maris 2010), nous considérerons le patrimoine naturel comme une nature « adoptée » (Leniaud 1992), une « construction sociale complexe et volontariste » (Di Méo 2008) reconnue pour un certain nombre de valeurs, et qu'il convient de protéger et de gérer dans l'intérêt de tous. Même si nous trouvons en géographie des essais sur la biodiversité (Veyret & Simon 2006), la notion de patrimoine y est mieux représentée. Les trois angles d'intérêt principaux des géographes autour de cette notion s'articulent autour du patrimoine dans l'aménagement et le développement local ; le patrimoine comme vecteur de construction identitaire ; les conflits autour de la patrimonialisation et le patrimoine comme champ de lutte sociale (Veschambre 2007). Ainsi, même si nous évoquons à l'avenir préférentiellement le patrimoine naturel comme objet de la conservation, il n'en reste pas moins que nous nous situons sous la grande bannière de la crise de la biodiversité évoquée précédemment.

Encadré 1 : Patrimoine naturel et biodiversité.

- **Objectifs**

De même, les objectifs des AP se sont diversifiés et se sont ouverts aux considérations générales des sociétés. À l'échelle internationale, nous avons déjà évoqué le cas des réserves de biosphère comme exemple d'outil aux objectifs élargis (Batisse 1982). Un autre exemple est le développement dans les années 1990 des programmes intégrés de conservation et développement (ICDP, *Integrated Conservation Development Project*). Ils ont pour objectif de contribuer au développement des populations pour diminuer leur dépendance aux ressources naturelles de l'AP et lever ainsi la pression sur la biodiversité¹, de compenser les coûts liés à la perte de l'accès aux ressources, et de favoriser des pratiques durables (Hanks 1984; Hugues & Flintan 2001; Arjunan *et al.* 2006). Ils se définissent dans un idéal d'équité et de redistribution des bénéfices liés aux AP. Cette approche ne nous concernera pas directement, dans le sens où elle doit être recontextualisée dans les pays en voie de développement, en Afrique et en Asie du sud-est notamment. Si la logique peut être valable par exemple dans les réserves naturelles ultramarines, ce n'est pas particulièrement le cas en métropole, où les usages relèvent plus souvent du loisir ou de la dépendance partielle que de la survie. Un exemple plus européen d'objectifs élargis des AP concerne la mise en place et l'avènement des modèles de type catégorie V de l'UICN tels que les *nature parks*, par exemple les Parcs Naturels Régionaux en France, créés à partir de 1967². Cette catégorie dominante en Europe en termes de surface, avec environ 350 000 km² pour près de 600 sites, combine enjeux de conservation et de développement, notamment dans des zones rurales marginales en déprise. Les concepts de paysages culturels y sont centraux, de même que les fonctions éducatives et

¹ L'hypothèse est ici que les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité dans les AP viennent non pas de facteurs extérieurs, mais bien des populations locales et de leurs pratiques (Hugues & Flintan 2001). On entrevoit déjà les limites d'une telle hypothèse...

² Le premier PNR date de 1968.

récréatives (Mose 2007). Ces parcs sont souvent associés à d'autres types d'AP, comme les réserves naturelles de France, afin d'améliorer leur efficacité concernant leurs objectifs de conservation. Dans une logique post-intégrative, les nouveaux outils de la fin des années 2000 prennent en compte la diversité des interactions spatiotemporelle entre les éléments de nature et avec les sociétés. La réforme des parcs nationaux de France de 2006 insiste sur la nécessité de considérer la « continuité géographique » et la « solidarité écologique » entre zone cœur et zone d'adhésion (Mathevet *et al.* 2010b). De même, la trame verte et bleue est considérée par le ministère en charge de l'Environnement comme le « *tissu vivant du territoire, qui assure les continuités et les proximités entre milieux naturels et permet aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner* » (MEEDDM 2007a)

Plus largement, l'élargissement des objectifs correspond à l'adoption d'un nouveau point de vue sur le monde, bien traduit par le concept normatif et idéologique de **développement durable**. Le concept de développement durable, ou *sustainable development*, a été médiatisé en 1987, par le rapport Brundtland. Il se définit comme « *un développement qui satisfait les besoins de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* » (Brundtland 1987). Nous y faisons aujourd'hui référence en songeant au fameux triptyque économique – social – environnement instauré lors du sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en 2002 (Nations Unies 2002), quoique la dimension socioculturelle fasse le plus souvent office de cinquième roue du carrosse (André-Lamat *et al.* 2009). Ce terme largement incertain et galvaudé est porteur de la belle promesse du dépassement de l'opposition traditionnelle entre conservation et développement (Godard 1994; Vivien 2003). Utilisé à tout va, tout autant par les protecteurs de la biodiversité que par de grandes firmes automobiles, il a été plus que critiqué et remis en question. En effet, l'un des constats que nous pouvons faire est bien la capacité du développement durable à intégrer le discours de la doctrine environnementale sans que soit remis en cause le modèle de développement (André-Lamat *et al.* 2009). Sous son égide, les entreprises trouvent une nouvelle niche de marché, et les gestionnaires se plaisent à croire que leurs actions sont légitimées. Ces derniers n'ont de cesse de montrer que les AP sont non seulement des outils de conservation, mais également des outils de développement durable des territoires. C'est le cas à l'échelle internationale des réserves de biosphère, et en France, de manière assez peu surprenante, des parcs naturels régionaux (Lanneaux & Chapuis 1993; Laurens 1995; LaFreniere 1997), mais également du Conservatoire du littoral (Narcy *et al.* 2008), des conservatoires d'espaces naturels, des parcs nationaux (Filoché 2007; CREDOC 2008) ou encore des réserves naturelles (RNF 2008a). Les études universitaires ou menées directement par les acteurs de l'environnement se déclinent à différentes échelles et sur l'ensemble des types d'espaces naturels protégés en

France (Emerit 2007; ENPLR *et al.* 2011). Un rapide détour par quelques sites Internet illustre sans équivoque l'importance de ce discours centré sur le développement durable¹.

- **Règles, modalités de gestion et de gouvernance**

L'intégration des enjeux socioéconomiques, des interdépendances entre des éléments de nature et avec la société et de leur variabilité spatiotemporelle concerne également l'accès aux AP, les règles en général ainsi que les modalités de gestion. Alors que les approches ségrégatives favorisent des AP de type réserves intégrales, inaccessibles aux locaux et réservées aux seuls usages récréatifs et scientifiques, les approches intégratives se caractérisent par une large ouverture à tous types d'usages et d'usagers (Phillips 2004). Le tournant intégratif dépasse également la régulation par une réglementation rigide imposée par le haut, et propose des moyens de régulation plus appropriables : la construction de règles négociées, reconnues et souples (Ostrom 1990; Hayes 2006), l'utilisation du contrat (Gaudin 2007), ou encore l'éducation (Alder 1996). Les modèles dominants de gestion, qui sont à la fois des mouvements de pensée et des modèles d'action (Mermet *et al.* 2005), sont initialement rigides, technocratiques et portés sur le court terme. Ils sont de plus en plus adaptatifs, ouverts sur des aspects biologiques, mais également sociopolitiques, et portés sur le long terme (Phillips 2004). Dans une perspective post-intégrative, ils prennent à bras le corps la question de la responsabilité et de l'engagement de chacun, ainsi que l'hétérogénéité des interactions. Différents modèles peuvent être cités ici : la **gestion adaptative** (Walters 1986), inspirée de la gestion systémique, qualifie un processus d'apprentissage intégrant recherche, planification, gestion, suivi et évaluation dans des cycles répétés (Holling 1978). Elle met l'accent sur l'intégration des connaissances dans les prises de décision, sur l'adaptabilité de la gestion par un phénomène d'apprentissage, et permet une adaptation aux changements environnementaux et socioéconomiques (McCook *et al.* 2010; Kingsford *et al.* 2011; Wilgen & Biggs 2011). Les approches adaptatives font de fait souvent référence aux interactions sociales, au partage d'information et aux savoirs, à l'apprentissage (Berkes 2009), à la production de compréhensions, de consensus et de décisions partagées (McLain & Lee 1996). Dans la littérature, en terme galvaudé, les sens et les utilisations de l'adaptabilité peuvent concerner à peu près tout et n'importe quoi : la gestion (Berkes *et al.* 2000), la gouvernance et les institutions (Dietz *et al.* 2003; Clark & Clarke 2011), les stratégies (Kingsford *et al.* 2011), les algorithmes pour construire les modèles d'implantation d'AP (Turner & Wilcove 2006)... En France, les auteurs parlent beaucoup de **Gestion Intégrée de l'Environnement** (GIE), bien que les termes se rattachent au corpus anglo-saxon de l'*Integrated Environmental Management* (Margerum 1995, 1999). Cette approche holistique, appliquée et stratégique reconnaît les relations entre systèmes sociaux et écologiques, et insiste sur les moyens de mise en œuvre de la gestion adaptative, notamment les interactions entre acteurs, la planification participative, la coordination, la concertation, et le consensus. Dans une forme plus pragmatique,

¹<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/approfondir/territoires-developpement-durable.asp?op=territoires-developpement-durable-introduction>; <http://www.parcsnationaux.fr/Decouvrir-Visiter-Partager/Les-dix-parcs-nationaux-francais>; <http://www.enplr.org/>; <http://www.reserves-naturelles.org/reserves-naturelles/cest-quoi>

celle du guide de bonnes pratiques, elle aboutit par exemple à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) (UNESCO 1997, 2001; Kalaora & Charles 2000; Andreu-Boussut & Choblet 2006; Billé 2006). La **gestion patrimoniale**, exemple plutôt français, vise à faire de la biodiversité un « *patrimoine commun local d'intérêt général* » (Ollagnon 1989, 2006), et « *redonne ainsi à chaque individu un rôle actif dans le tissu de relations diversifiées qui le lient au milieu naturel* » (Theys 1981). Nous nous situons plus dans la création d'une communauté d'action sur la base d'un sentiment de responsabilité partagée. Au-delà, l'**approche néopatrimoniale** insiste plus particulièrement sur les différences de pouvoir et de représentations et sur les interactions induites entre les acteurs au sein d'un SSE. Les tenants de cette approche mobilisent des outils tels que la modélisation d'accompagnement (Collectif ComMod 2005), démarche participative, itérative et continue, qui encourage la production de connaissance et aide à la réflexion collective entre les acteurs de ces systèmes (Etienne 2010). Si cet outil n'échappe pas à certaines limites inhérentes liées aux jeux de pouvoir et à l'équité, il supporte malgré tout un apprentissage collectif support de compréhension mutuelle, de co-construction et de coopération. Dernier exemple, l'**analyse stratégique de la gestion environnementale** (ASGE) s'appuie sur quatre grands principes fondateurs : définition des objets et des objectifs environnementaux, prises en compte de l'ensemble des actions anthropiques ayant une influence sur la gestion effective, apport d'une attention centrale aux « acteurs d'environnement »¹, et conception de l'ensemble de ces analyses dans une perspective dynamique et adaptative où nous accordons une grande importance au conflit (Mermet *et al.* 2005). Cette approche centrée sur l'action, la responsabilité et l'efficacité, a pour avantage de reconnaître la dimension stratégique de la gestion environnementale, l'importance de l'intervention d'agents du changement, d'acteurs leaders pro-environnementaux, sans tomber dans l'idéal du « problème collectif à résoudre tous ensemble » (Mermet, *op.cit.*). Toutefois, le manque d'applications concrètes et l'usage limité de l'ASGE semblent compromettre pour le moment sa généralisation opérationnelle.

Ces modèles de gestion ont pour point commun de repenser la place des sociétés dans la gestion des AP. Chacune à sa manière apporte une pierre à l'édifice de l'intégration. La gestion adaptative introduit souplesse, apprentissage et adaptation au changement. La gestion intégrée se concentre sur la participation et la mise en cohérence des politiques sectorielles. La gestion patrimoniale propose la voie du bien commun et de la responsabilité collective. L'approche néopatrimoniale insiste sur la pluralité des visions du monde et l'apprentissage collectif sans pour autant négliger les rapports de force entre acteurs. Enfin, l'analyse stratégique se concentre sur l'action intentionnelle des acteurs d'environnements, agents du changement.

Par ailleurs, la question du recrutement dans les équipes de gestion, les profils et les compétences recherchées, les savoirs reconnus, traduit également la refonte des moyens humains employés dans le domaine de la conservation. Les approches traditionnelles insistent sur des compétences naturalistes, scientifiques et techniques, tandis que les nouvelles approches incluent également des compétences d'éducateur, de

¹ « Le ou les acteurs qui, dans une situation donnée, jouent effectivement (à la fois dans le discours et par leurs actions constatées), vis-à-vis des acteurs responsables des processus dommageables pour l'environnement ou des acteurs régulateurs (élus territoriaux, préfet...), un rôle d'agent de changement en faveur de l'objectif environnemental pris en référence. » (Mermet *et al.* 2005)

négociateur et de médiateur. Quant aux compétences scientifiques, elles ont tendances à évoluer vers des compétences en écologie fonctionnelle et en sciences de la conservation. Nous assistons ainsi à l'émergence de nouvelles figures parmi les gestionnaires, qui se distribuent le long d'un gradient allant de la figure de l'expert-naturaliste à celle du médiateur (Granjou *et al.* 2010). Les savoirs et les valeurs reconnus ne sont plus seulement ceux des experts, mais également ceux des populations locales avec les savoirs locaux traditionnels, les fameux TEK (*Traditionnal Ecological Knowledge*) (Berkes *et al.* 2000; Brown 2003).

Concernant les financements, si les moyens historiques sont des fonds publics, des gouvernements, des ONG ou de grands mécènes, de nouvelles modalités financières émergent avec le paradigme intégrateur (Rodary *et al.* 2003; Emerton *et al.* 2006; Chen *et al.* 2009) : valorisation des ressources naturelles, écotourisme, financements privés, nouveaux mécénats, paiement pour services écosystémiques (PSE), compensation et actifs de biodiversité, crédits carbone sont autant d'exemples de financements en voie d'expansion (Daily *et al.* 2009).

De manière générale, que ce soit concernant les règles, les moyens humains et financiers ou les modalités de gestion, la transition ségrégatif/intégratif intègre la complexité du monde. Elle considère la multiplicité des points de vue, elle implique de plus en plus d'acteurs et de modes de fonctionnement, ce qui nous conduit à la place critique occupée par les systèmes de gouvernance, aux rapports de force et à la mise en œuvre de l'action collective.

La notion de gouvernance, plus ou moins coordonnée et polysémique, caractérise globalement des processus de décision le plus souvent multipolaires et multiniveaux (Gaudin 2002). Elle est couramment définie comme suit dans la littérature sur les AP : la gouvernance des aires protégées concerne les structures, les processus et les traditions qui déterminent l'exercice du pouvoir et des responsabilités, la manière de prendre les décisions, et la façon dont les citoyens et les différents acteurs ont leur mot à dire (Borrini-Feyerabend 2003; Graham *et al.* 2003). Si les AP étaient auparavant essentiellement gouvernementales, leur gouvernance ces trente dernières années a évolué dans le sens d'un engagement accru des communautés locales (Dearden *et al.* 2005). La participation est le nouveau maître mot (Pimbert & Pretty 1997; Reed 2008), et nous constatons une augmentation de la proportion d'AP cogérées ou privées (Bertzky *et al.* 2012). Un des modèles les plus évoqués concerne la **gestion communautaire**, ou *Community-Based Conservation* (CBC) (Western & Wright 1994; Agrawal & Gibson 1999; Berkes 2004), utilisée pour les AP mais préférentiellement dans les programmes de gestion communautaire des ressources (CBNRM, *Community Based Natural Resources Management*). Il s'agit d'associer et d'impliquer au maximum les communautés locales dans des programmes de conservation à petite échelle. Chaque catégorie d'acteurs désignée en tant que partie prenante des projets de conservation a une place dans les processus de prise de décision. Les principes élémentaires sont une libre circulation de l'information, une plus grande transparence dans la prise de décision, et une responsabilisation des acteurs. Parmi les autres termes employés, notons la **participation** (Pimbert & Pretty 1997; Holmes & Scoones 2000; Reed 2008; Schultz *et al.* 2011), ou encore la **gouvernance collaborative** (Ansell & Gash 2008; Emerson *et al.* 2012). En France, nous parlons assez peu de communauté, mais la transition intégrative

laisse une place de choix aux collectivités territoriales (Barthod *et al.* 2003; Clap & Moral 2010), à la participation et à la concertation (Blondiaux 2001; Clayes-Mekdade 2006), toutefois plus dans la contractualisation que dans la décision (Mathevet & Mauchamp 2005). L'ensemble de ces approches vise à placer les acteurs locaux au sein des systèmes de gouvernance, c'est-à-dire des processus de prise de décision, de l'exercice du pouvoir et de la prise de responsabilité. Malgré ces bonnes intentions, leur efficacité laisse à désirer, ce que nous développerons par la suite.

- **Reconsidérer les espaces, les secteurs, les outils**

Au-delà des limites des AP, la transition vers les approches post-intégratives nous amène à reconsidérer des approches centrées sur la ségrégation spatiale et sectorielle. L'efficacité des AP à l'échelle mondiale nous amène à penser qu'elles couvrent une surface trop limitée (Simberloff & Abele 1976; Grumbine 1994). Il semble indispensable de penser plus largement, à l'échelle d'un territoire, un modèle de développement qui intègre les enjeux de conservation au-delà d'aires spécialisées (Rosenzweig 2003; Hansen & DeFries 2007). À l'échelle européenne, les outils se diversifient donc avec le déploiement de politiques contractuelles, intersectorielles et territoriales (Mathevet & Mauchamp 2005; Lepart & Marty 2006). La reconsidération de l'importance des **corridors** et des **matrices**¹ soutient l'émergence de politiques fondées sur les notions de réseau et de corridors écologiques (Jongman 1995). Citons par exemple la mise en place du réseau Natura 2000 (McCauley 2008; Marty & Lepart 2009), ou encore des trames vertes et bleues (Vimal 2010; Charvolin *et al.* 2011; Vimal & Mathevet 2011; Vimal *et al.* 2012). Encore un peu plus loin sur le chemin de l'intégration, notons l'**environnementalisation** ou l'**écologisation** de certaines politiques publiques comme l'eau et l'agriculture, c'est-à-dire un décloisonnement sectoriel et l'intégration des objectifs de conservation dans des politiques autres que celles centrées sur la protection de la nature (Barraqué 1995; Thiébaud 1999; Deverre & De Sainte Marie 2008). Certains outils traditionnels évoluent également vers des modèles plus intégratifs, avec une révision de leurs règles de fonctionnement, comme c'est le cas des parcs nationaux français (Filoche 2007; Mathevet *et al.* 2010b) ou une décentralisation partielle, comme c'est le cas des réserves naturelles françaises (Cans 2002a). À l'heure de la post-intégration, chacun d'entre nous devrait prendre en considération ses liens avec l'ensemble de la biosphère, reconnaître ses solidarités écologiques (Mathevet 2012), adopter un principe de bienveillance envers l'ensemble des êtres vivants (Maris 2010), comme le proposait la *land ethic* d'Aldo Leopold.

Ainsi, les frontières de la conservation s'étendent, se perméabilisent, se diluent. D'une part, les espaces spécifiques de la conservation, c'est-à-dire les AP, se préoccupent non plus seulement de protection, mais également de développement ou d'aménagement (Lascoumes 1994, p.105; Rodary *et al.* 2003). D'autre part, nous intégrons des objectifs de conservation dans des espaces (matrices) ou des secteurs (agriculture, industrie), qui autrefois ne s'en souciaient pas. Les modèles dominants, les objets, les objectifs, les modalités

¹ D'après le modèle « tache, corridor, matrice » de Forman et Godron (Forman & Godron 1986).

de gestion se transforment. Nous assistons sur le plan sociopolitique à un renversement apparent des points de vue dominants et à une complexification des systèmes : du gouvernement aux communautés et aux acteurs privés, de l'échelle nationale aux échelles locales, régionales, internationales et globales, de l'expert à l'ensemble des citoyens.

❖ Les limites des approches intégratives

Malgré ces bons vœux, l'efficacité des approches intégratives est largement remise en cause. Nous tentons ici de dresser la liste des principaux reproches qui leur sont faits et d'en tirer les conséquences dans le cadre de notre étude. L'ensemble des modèles présentés est soumis aux critiques par les pairs. C'est le cas des ICDP, qui sont plus souvent décriés aujourd'hui qu'ils ne sont vantés (Hugues & Flintan 2001), mais également des approches communautaires (Adams & Hulme 2001; Berkes 2004), des politiques contractuelles et concertées (Alphandéry & Fortier 2001; Arama *et al.* 2009) ou fondées sur les réseaux écologiques (Vimal 2010; Vimal *et al.* 2012). Les critiques concernent l'ensemble des dimensions sociopolitiques, économiques et environnementales (Barrett & Arcese 1995), et émergent à la fois des sciences biologiques (Locke & Dearden 2005), des sciences sociales (Brosius 2006), et des courants à l'interface comme la *political ecology* (Robbins 2004; Adams & Hutton 2007; Robbins *in* Gautier & Benjaminsen 2012).

D'un côté, certains auteurs pensent que le paradigme intégratif menace la conservation de la biodiversité, d'une part en tant que doctrine dominante décrédibilisant la mise en place d'AP plus strictes, et d'autre part en s'engageant dans la voie de la compromission des objectifs de conservation face aux intérêts des sociétés locales (Locke & Dearden 2005). En effet, les aspirations économiques des communautés seraient incompatibles avec un usage durable des ressources (Barrett & Arcese 1995; Oates 1995). Berkes (2004) préconise de séparer clairement les objectifs de conservation de ceux de développement. Enfin selon Rodary *et al.* (2003), l'ouverture à des systèmes de gouvernance territoriale soumet les AP aux aléas locaux du politique et de l'économique, tandis qu'à l'inverse les approches ségrégatives permettent d'assurer une stabilité institutionnelle forte. Ainsi, certains auteurs utilisent l'incompatibilité homme – nature, l'opposition primaire développement-conservation, le mythe du bon sauvage, la situation d'urgence et l'impératif moral de la conservation (Wilshusen *et al.* 2002; Hutton *et al.* 2005; Büscher & Dressler 2007) pour préconiser des mesures drastiques dont la mise en place d'AP plus grandes et plus strictes (Soulé & Terborgh 1999, cité par Locke & Dearden 2005).

Au plan social, les critiques sont nombreuses et se situent à plusieurs niveaux. Il semble que les projets de conservation intégrée relèvent généralement plus de l'argumentaire stratégique et du concept marketing que de la réconciliation entre communautés locales et AP (Wells *et al.* 1998, cité par Hugues & Flintan 2001). Dans un contexte de compétition croissante entre structures pour les financements, il s'agit de s'inscrire dans les discours circulants pour pouvoir mobiliser un maximum de ressources (Igoe & Brockington 2007). De plus, des études mettent en doute les impacts positifs économiques et sociaux des projets pour les

communautés locales, et notent le détournement des bénéfices au profit de quelques acteurs seulement (Adams *et al.* 2004; Adams & Hutton 2007). Les critiques concernent également la manière dont les outils de conservation sont utilisés dans les rapports de force entre acteurs. Certains auteurs ont démontré que les outils de conservation intégrée étaient souvent détournés par les autorités ou les acteurs dominants, pour renforcer leur pouvoir et leur hégémonie sur un territoire, en contrôler l'accès (Peluso 1993; Brockington 2004). À l'inverse, il existe des études qui illustrent la manière dont des acteurs avec peu de pouvoir utilisent ces outils pour faire entendre leurs voix (Duran 1993; Barnaud *et al.* 2010).

Les remarques portent aussi à l'échelle locale sur la méconnaissance des règles de fonctionnement des sociétés et sur leur simplification excessive (Mathevet & Mauchamp 2005). En effet, il ne suffit pas de mettre tout le monde autour d'une table ou d'impliquer une « communauté » pour trouver le chemin de la résilience et de l'intégration. De manière générale, notons les effets du décalage entre les cadres de l'action de l'AP et les institutions traditionnelles, induisant une absence de reconnaissance, donc de respect des règles (Agrawal & Gibson 1999).

D'autres types de critiques se centrent sur les effets de notre manque de connaissance des intérêts des populations pour les ressources, de leurs pratiques (Gibson & Marks 1995) et de leur lien avec les dynamiques écologiques (Peluso 1992; Gadgil *et al.* 1993; Peluso & Watts 2001; Robbins *et al.* 2006). Également, une des faiblesses des approches intégrées, notamment communautaires, tient dans la simplification extrême des systèmes sociaux. Les communautés sont souvent perçues dans la littérature comme des petites unités spatiales ayant une structure sociale homogène, des normes et des intérêts partagés, et qui assureraient une source d'autorité locale, cohérente et à long terme (Agrawal & Gibson 1999; Berkes 2004). En réalité, les groupes sociaux ne sont ni homogènes, ni stables. Il semble nécessaire de penser les communautés comme des réseaux ou des unités sociopolitiques multidimensionnelles, multiscalaires, et qui évoluent dans le temps (Carlsson 2000), et de mettre l'accent sur la diversité des intérêts d'acteurs multiples, la manière dont ces intérêts émergent, et les institutions qui influencent les sorties.

Les critiques portent aussi sur les dimensions apolitiques et localistes des projets. Plusieurs auteurs (Godin 1999; Rodary *et al.* 2003; Brown & Purcell 2005) nous avertissent des dérives localistes, et des limites du *local trap* ou *territorial trap* (Agnew 1994), c'est-à-dire d'une vision trop locale du politique qui encenserait les décisions forcément positives prises à cette échelle spatiale, plus désirables que tout autre arrangement pris à une autre échelle. À un niveau très macro, d'autres insistent sur la nécessité de reconnaître les effets pervers induits par la néolibéralisation, parmi lesquels l'image d'un monde extensible à l'infini (Passet 2001, 2010). Cette stratégie de l'autruche nous maintient dans le mythe apolitique du *win – win...* où tous peuvent être gagnants, où il n'y aura pas besoin de compromis, d'une conservation sans inégalités, ni de relations de pouvoir (Igoe & Brockington 2007). Enfin, ces dix dernières années se caractérisent par une domination de plus en plus prégnante de l'argumentaire économique, point déjà évoqué plus haut. Si quelques auteurs s'élèvent contre cette tendance (Igoe & Brockington 2007, p. 200; Aubertin & Rodary 2008; Sullivan 2009; Maris *et al.* 2010; Norgaard 2010), la majorité des scientifiques s'y engouffrent allègrement. La plupart semblent considérer qu'il s'agit là d'une des seules voies qui permette aux conservationnistes de faire

entendre leurs appels. À l'inverse, nous soutenons que l'étalon économique n'est sans doute pas le plus pertinent du fait de son instabilité et de son caractère opportuniste. Il existe par ailleurs une large diversité de valeurs et d'intérêts qui peuvent pousser les décideurs locaux à s'engager dans un projet de conservation et à le soutenir politiquement et financièrement, dont certains nous semblent bien plus solides à long terme. Ainsi, même si certains relèvent depuis une dizaine d'années une tendance à la revalorisation de la protection forte, d'un « retour aux barrières », d'un néoprotectionnisme (Wilshusen *et al.* 2002; Hutton *et al.* 2005; Rodary & Milian 2009), il semblerait que les approches intégrées, en particulier sous leurs formes anthropocentristes et économiques, aient de beaux jours devant elles.

❖ Par-delà manichéisme et panacées

Comme nous venons de le voir rapidement, dans le monde des AP, les années 80-90 ont été marquées par un tournant paradigmatique majeur : le passage du modèle dominant des approches ségrégatives à celui des approches intégratives, avec notamment l'intégration des sociétés dans les espaces de la conservation. De même, nous entr'apercevons depuis les années 2000 l'émergence d'un nouveau courant post intégrateur, centré sur les processus d'interdépendances et de variabilité spatiotemporelle de la biodiversité et des sociétés. Les éléments qui justifient le sens de cette transition sont variés. Ils peuvent être d'ordre éthique (la relation des humains à la nature), scientifique (l'évolution des sciences de la conservation), stratégique (la légitimation des projets de conservation) ou encore réaliste (constat de l'efficacité limitée des projets mis en place). L'intégration concerne à la fois les objets, les objectifs, les espaces, les modalités de gestion, les valeurs, les systèmes de gouvernance... De manière générale, elle se traduit par une complexification des systèmes de pensée et d'action. Nous ne parlons plus d'écosystèmes, mais de socioécosystèmes (Ollagnon 1989), nous ne pensons plus nature exceptionnelle, mais biodiversité (Aubertin & Vivien 1998) et nature ordinaire (Mougenot 2003), nous ne faisons pas que de la conservation, mais aussi du développement, nous nous occupons autant de la nature que des sociétés, nous nous inscrivons dans des dynamiques allant du local au global (Mathevet & Poulin 2006), etc.

Les deux modèles, ségrégatifs et intégratifs¹ sont l'objet de critiques à la fois des sciences biologiques et des sciences sociales. Il s'agit autant de l'affrontement entre visions du monde qu'entre des disciplines qui chacune revendiquent des interprétations données. Les enjeux de visibilité, de reconnaissance, de légitimité scientifique poussent à la satire et à la réduction : pour Locke et Dearden (2005) « *ce serait une erreur de placer les hommes au centre de la gestion des AP (comme c'est suggéré par le nouveau paradigme), et de fait, de laisser la nature à la périphérie* »². Cette citation illustre bien une vision manichéenne à tout point de vue : faire de la conservation intégrée signifierait qu'il faille supprimer les règles, reléguer les biologistes en seconde zone, discréditer l'idée de *wilderness* et d'AP stricte (Locke & Dearden 2005). Il ne s'agit pas non

¹ Le modèle post-intégratif nous semblant encore trop jeune et pas assez affirmé pour être soumis à de nombreuses critiques.

² Traduit par nos soins.

plus de tomber dans les excès du négationnisme de la crise environnementale, de prétendre que comme tout est construction sociale, il en va de même des problèmes environnementaux (Lomborg 2004). De soutenir que l'histoire de la terre est de toute façon mouvementée, faite de crises et d'incertitudes, et que le ciel ne va pas nous tomber sur la tête (Brunel & Pitte 2010). En somme, de nous déresponsabiliser. De la nature et des hommes, l'un serait forcément exclusif de l'autre. Il en est de même de la conservation et du développement, leur incompatibilité perçue structurant bon nombre de débats (Lascoumes 1994).

Au-delà des panacées (Ostrom 2007), nous espérons dans le cadre de ce travail dépasser une vision centrée sur des modèles hégémoniques, des axes (dé)structurants, et prenons le risque de les embrasser tous. Nous considérerons l'homme et la nature, le ségrégatif et l'intégratif, la biologie et les sciences de l'homme et de la société, l'individu et l'organisation, l'écosystème et le sociosystème, le local et le global. Nous essaierons de nous inspirer de l'ensemble de ces écoles et de les utiliser au mieux au regard de notre positionnement éthique, de notre angle d'analyse, de notre échelle de considération, de nos terrains d'étude. Au vu de la multiplicité des niveaux considérés (tableau 1), des valeurs aux systèmes de gouvernance, des objectifs généraux, des détails de la mise en œuvre des règles et des outils, il semble tout à fait possible de concevoir des modèles complexes, mixtes et hybridés, adaptés à chaque contexte. Nous tenterons également de répondre à certains manques observés dans la littérature. Parmi ceux-ci, nous souhaitons dépasser le maintien d'une pensée spatiale ségrégative, le manque d'attention portée aux questions de contexte et de conjoncture, à la complexité des systèmes sociaux, et le relatif faible nombre de travaux en SHS ou de travaux interdisciplinaires, même s'ils sont plus nombreux en économie. Dans une perspective holistique, pragmatique et politique sur un monde complexe et incertain, nous porterons une attention particulière à l'analyse des SSE formés par les AP et leurs territoires environnants. Nous proposons¹ des analyses fines des dynamiques d'action collective, en toute reconnaissance de la dimension politique. Enfin, alors que la littérature se concentre avant tout, au regret de certains, sur les milieux tropicaux dans des contextes colonialistes ou post-colonialistes (Robbins 2004) et sur les échecs de la conservation (Hugues & Flintan 2001), nous nous situons dans un contexte européen et nous nous concentrerons principalement sur des cas d'études considérés comme « exemplaires » en France.

2. Objectifs de la thèse et cadre théorique

Dans le cadre de ce travail, nous nous intéressons aux Réserves Naturelles (RN), l'un des principaux types d'AP réglementaires en France. Nos objectifs se situent à l'interface entre questionnements académiques et questionnements de certains gestionnaires de RN, notamment via leur association fédératrice Réserves Naturelles de France (RNF). Leur intérêt part du constat de l'image toujours structurante et pesante du cliché protectionniste de la « mise sous cloche », du manque d'appropriation des RN par les élus et acteurs locaux et

¹ Dans la limite de la durée impartie de la thèse.

enfin de l'insuffisance de moyens mis en œuvre dans la conservation. Ces éléments les conduisent à affirmer leur multifonctionnalité :

« Site protégé réglementairement, la réserve naturelle concentre des fonctions d'expertise en génie écologique, de gestion de la fréquentation, de développement d'un écotourisme, d'accessibilité à tous et d'insertion sociale, de prises de décisions concertées, de sensibilisation et de responsabilisation des citoyens... Ancrées dans les territoires et en lien direct avec les acteurs locaux, les réserves naturelles sont sources et moteurs de développement durable. Le champ d'action des gestionnaires de réserves s'est élargi autour de leur cœur de mission qui est de « protéger, gérer et faire découvrir » une nature d'exception » (RNF 2008b).

Ce constat les a conduits à créer en 2008 un groupe de travail « RN et développement durable des territoires » (groupe TDD) dont les objectifs sont de (1) susciter une prise de conscience des gestionnaires quant à leurs actions et leurs rôles déjà existants dans le domaine du développement durable des territoires ; (2) évaluer l'impact économique et social des RN et du réseau des RN (« effet réserve ») ; (3) développer des éléments de faire-valoir vis-à-vis des partenaires, c'est-à-dire faire connaître et valoriser l'impact positif des réserves naturelles sur leur territoire ; (4) donner l'exemple en matière d'écoresponsabilité par un engagement local ; (5) susciter de nouveaux projets de développement durable au sein du réseau (RNF 2008b). Le groupe souhaite apporter des réponses à ces questions :

« Pourquoi et comment les gestionnaires de réserves naturelles sortent de leurs réserves ? Autrement dit, comment les gestionnaires amènent les personnes d'un territoire à s'approprier la réserve naturelle et du coup à mieux protéger cet espace ? Comment les gestionnaires s'impliquent au-delà de la réserve dans un développement local plus durable du territoire ? Quels sont les déclics qui permettent de passer d'une perception parfois négative de la réserve – lieu d'interdiction et de frein aux activités humaines – à une vision positive de la réserve naturelle « cœur de nature » et moteur d'un développement durable du territoire ? » (RNF 2008b).

Ce groupe de travail ambitionne (1) de réaliser un état des lieux (recensement d'expériences, rédaction d'un état des lieux, valorisation) ; (2) de produire des outils de sensibilisation à l'intention d'autres publics que les gestionnaires ; (3) d'engager un projet de **thèse** sur « l'évaluation des services rendus par les réserves naturelles », avec deux points à aborder : « a) facteurs d'appropriation de la RN <> perception par les locaux et 2) plus-value pour le développement des territoires < > évaluation des retombées socio-éco (effet réserve) » (RNF 2008b). Leurs interrogations ont trouvé une oreille particulièrement attentive du conseil d'administration de RNF, en particulier suite aux évolutions du contexte politique et aux orientations récentes du ministère de tutelle. Ce dernier a en effet décidé depuis 2007 de réorienter et de recadrer son soutien au fonctionnement des RN sur les missions régaliennes, refusant de prendre en charge les missions inhérentes à l'accueil du public, l'éducation à l'environnement, la recherche scientifique et la contribution au développement des territoires (MEEDDM 2007b). RNF avait alors exprimé le besoin que les réflexions engagées sur le rôle que peut jouer l'outil RN dans les territoires où elles sont implantées, soient poursuivies en vue de produire un argumentaire de valorisation et de négociation avec les partenaires institutionnels locaux (collectivités locales, usagers...) et nationaux (ministère de tutelle, autres têtes de réseaux...). La

rencontre de ces premières réflexions et de ces enjeux politiques avec les interrogations des scientifiques du CEFÉ et de l'Université de Brest, conduira au projet de thèse. Ce dernier se rattache à l'ensemble de ces interrogations scientifiques et opérationnelles, de ces enjeux de recherche – action des sciences de la conservation et de gestion sociopolitique de la nature. Il questionne les organisations sociales, la construction collective, les interactions entre acteurs, leurs pouvoirs, leurs rapports et leurs légitimités d'action. Il s'engage enfin dans la construction d'un discours légitimant centré sur les bénéfices des AP pour les communautés locales.

❖ Notre questionnement

L'intérêt particulier des RN comme objet d'étude concerne leur insertion dans cette transition des approches ségrégatives aux approches intégratives en tant qu'outil traditionnel en évolution. Enjeux de luttes idéologiques et politiques hier, les réserves naturelles tentent aujourd'hui de s'imposer comme un dispositif intégrateur (Mathevet & Thompson 2009). Entre stricte protection et développement touristique, lieu de recherche ou de partage des savoirs, les réserves naturelles sont-elles passées des approches ségrégatives aux approches intégratives, voire post-intégratives, pourquoi, comment, avec quels effets et quel avenir ?

Nos objectifs s'articuleront autour de quatre questions très simples :

- **Qu'est-ce qu'une RN ?** Il s'agit de décrire l'objet d'étude sous toutes ses formes et de déterminer pour l'ensemble des variables qui le caractérisent et l'influencent ce qui relève des approches ségrégatives et intégratives.
- **Pourquoi sortir de sa RN ?** Il s'agit de comprendre l'émergence des approches intégratives et post-intégratives dans le cas des RN dans une perspective transversale et multiscalaire.
- **Comment sortir de sa RN ?** Il s'agit d'analyser les formes de la conservation intégrée dans les RN, les processus sous-jacents.
- **Quels effets et quelle pérennité ?** Il s'agit d'analyser les résultats induits par les dispositifs mis en place et d'évaluer leur pérennité.

Pour ce faire, notre manuscrit est organisé en deux grandes parties qui reprennent les deux échelles auxquelles nous avons travaillé (tableau 2). Chacune de ces parties traite des quatre questions évoquées ci-dessus, se positionnera dans une logique interdisciplinaire et mobilisera à la fois des analyses quantitatives et qualitatives.

Tableau 2 : Les objectifs des différents chapitres de la thèse.

INTRODUCTION	
Des approches ségrégatives aux approches intégratives	Présentation de la transition paradigmatique ségrégatif - intégratif, des enjeux de la thèse, et des méthodes employées
PARTIE I	
Présentation des réserves naturelles de France	Description des différentes dimensions qui caractérisent les RN Discussion de l'articulation entre caractéristiques ségrégatives et intégratives entre logique verticale et logique horizontale.
Sortir de sa RN ? L'institutionnalisation de RNF	Identification des enjeux pour les RN de la transition vers des approches intégratives, à l'échelle territoriale et nationale Discussion des dimensions éthiques, académiques, pragmatiques, stratégiques et institutionnelles de cette transition
La réserve, le gestionnaire et le territoire : expliquer les pratiques	Analyse de la relation entre pratiques, perceptions, et caractéristiques des RN et des territoires
PARTIE II	
Caractérisation des cas d'étude	Caractérisation des études de cas Discussion de leurs caractéristiques en tant que SSE
Analyse des résultats perçus	Analyse des résultats perçus à l'échelle du collectif Discussion des variables qui influencent ces résultats
Étude selon les différents cadres théoriques	Étude selon le cadre d'analyse de la durabilité des SSE Étude selon le cadre de la solidarité écologique Étude selon l'approche de la <i>political ecology</i> Étude selon le cadre de l'analyse institutionnelle
Discussion	Discussion des apports des différents cadres de pensée Exploration des trajectoires temporelles et spatiales des RN Discussion de la niche territoriale, de l'innovation institutionnelle, et de la durabilité de l'action collective
CONCLUSION	
Des clichés protectionnistes aux approches intégratives	Rappel des principaux résultats Discussion des spécificités de ces résultats Discussion des perspectives

La première partie se concentre sur l'échelle nationale (RNF et l'ensemble des RN) et s'organise en trois sous-parties. La première sous-partie décrit les différentes dimensions qui caractérisent les RN et discute l'articulation entre caractéristiques ségrégatives et intégratives. Elle définit les RN comme des objets complexes, produits d'une logique verticale (instrument d'une politique publique dans un cadre *top-down*) et d'une logique horizontale (production socioécologique territoriale). La deuxième sous-partie identifie les enjeux pour les RN de la transition vers les approches intégratives, aux échelles territoriale et nationale. Elle

discute les enjeux institutionnels, organisationnels, culturels et stratégiques de cette transition pour les gestionnaires et pour le réseau RNF, et argumente la thèse d'une institutionnalisation inachevée symbolisée par la substitution partielle du cliché protectionniste par le nouveau super-cliché de la conservation intégrée. La troisième sous-partie analyse à l'échelle nationale la relation entre les pratiques de conservation mises en œuvre, les perceptions des gestionnaires, et les caractéristiques des RN et des territoires. Elle discute la notion de rationalité située, et la production complexe de pratiques de conservation entre sensibilités, contextes territoriaux et caractéristiques géographiques des sites.

La deuxième partie se concentre sur dix études de cas et s'organise en quatre sous-parties. La première sous-partie présente les cas d'études et leurs caractéristiques en tant que systèmes socioécologiques. Elle discute ces caractéristiques, introduit les points d'intérêt particulier pour chacun et identifie la diversité des exemplarités qu'ils représentent. La seconde sous-partie analyse les résultats perçus par les acteurs concernés par les RN. Elle discute les répertoires mobilisés, explore les trajectoires cognitives sous-jacentes, identifie les variables qui les influencent, et les implications en termes d'appropriation et de durabilité. La troisième sous-partie mobilise quatre cadre de pensée (cadre d'analyse de la durabilité des systèmes socioécologiques, solidarité écologique, *political ecology* et analyse institutionnelle) pour analyser la mise en place et le fonctionnement des RN dans leurs limites spatiales, *in situ*, ainsi que les relations entre RN et territoires au-delà des limites spatiales de la RN, c'est-à-dire *ex situ*. Elle caractérise les processus d'action collective, les rôles des gestionnaires de RN *ex situ*, leur construction et leur légitimité, et discute de leur résilience. La quatrième sous-partie discute les apports respectifs de ces cadres de pensée, explore les trajectoires spatiotemporelles des RN, introduit la notion de niche territoriale et s'ouvre sur les questions d'innovation institutionnelle et de durabilité des projets mis en place. La conclusion générale rappelle les différents résultats obtenus, discute des spécificités de cette étude et s'ouvre sur des perspectives à la fois scientifiques et de recherche appliquée.

❖ Quels cadres théoriques utilisés ?

Dans le cadre de ce travail, résolument interdisciplinaire, nous avons pris le parti de nous appuyer sur des écoles de pensée variées. En effet, les constats des limites des AP par les sciences de la conservation sont nombreux, de même que les disciplines qui proposent parfois depuis longtemps des corpus répondant à leurs questionnements. Les écologues s'interrogent depuis longtemps sur la forme, la taille, les modalités de création et d'organisation des aires protégées (Simberloff & Abele 1976; Soulé 1985; Theberge 1989; Primack 1993). Les géographes se sont penchés très tôt sur les relations entre les hommes et leurs environnements (Marsh 1864; Reclus 1866, 1869). Les sociologues se sont largement questionnés sur le lien entre individus et organisations humaines et sur les modalités de l'action collective (Crozier & Friedberg 1977; Friedberg 1993). Les psychologues s'interrogent depuis des années sur le lien entre croyances, attitudes et comportements (Ajzen & Fishbein 1977; Dunlap & Van Liere 1978). Les politistes ont déconstruit depuis longtemps le mythe

de la rationalité absolue des décisions en politique publique (Simon 1957; Lindblom 1959). Nous présentons ici assez rapidement le panel d'écoles de pensée et de disciplines sur lesquelles nous nous appuyons par la suite. Les définitions introduites ici sont le plus souvent rappelées et étayées au fil du texte afin de faciliter la compréhension du lecteur. Elles sont toutes rassemblées dans un glossaire à la fin du manuscrit.

Le défi repose dans la mise en commun de l'ensemble de ces corpus, dans la production de cadres interdisciplinaires qui permettent d'embrasser la complexité du monde. Il nous semble que le cadre général pour analyser la durabilité des SSE proposé par l'école des communs, et notamment par Elinor Ostrom, répond assez bien à ces attentes (Ostrom 2009). Ce cadre d'analyse, présenté par la figure 1, structure l'examen des SSE pour orienter l'action vers la durabilité, en termes de modes de gouvernance (Ostrom 2007), d'analyse des institutions (Ostrom 2005) et de caractérisation des formes d'action collective (Ostrom 1990).

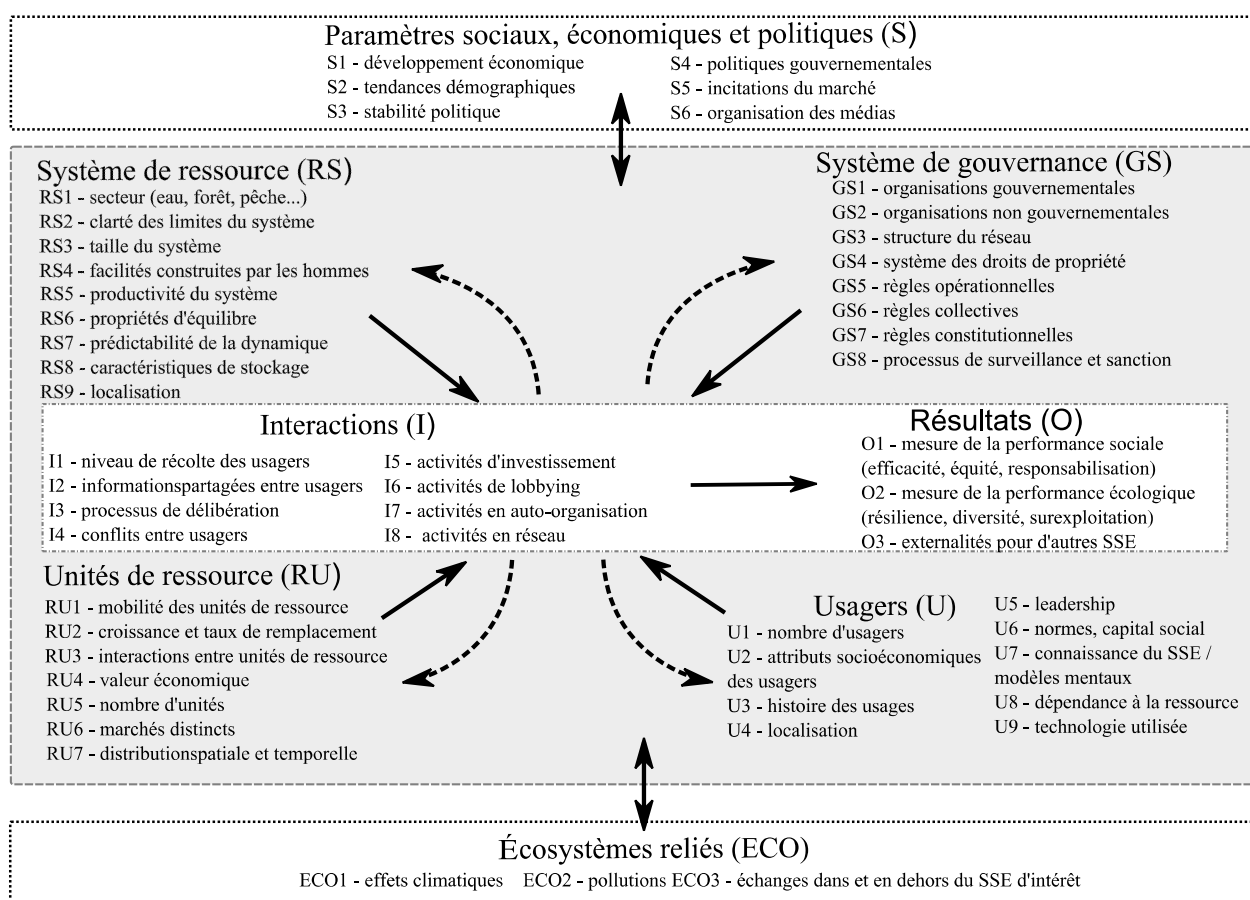


Figure 1 : Cadre d'analyse de la durabilité des systèmes socioécologiques. *Adapté de Ostrom (2007, 2009).*

Il décompose le SSE en quatre dimensions internes, deux dimensions externes et des variables relationnelles ou d'interactions et de sorties, dont il fait décrire les caractéristiques : (1) le système de ressources (2) les unités de ressource (3) le système de gouvernance et (4) les usagers pour les dimensions internes ; le contexte économique et sociopolitique ainsi que les écosystèmes avoisinants pour les dimensions externes. Ces différents éléments vont avoir une influence sur les interactions entre acteurs et sur les résultats. Cette construction du cadre d'analyse révèle bien son origine, c'est-à-dire l'étude des systèmes de ressources gérés

en communs, les fameux *commons*. Le système concerné est qualifié de *Common-Pool Resource* (CPR). Il est défini comme un système de ressource naturel ou anthropique suffisamment grand pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure de son usage et de l'accès à ses bénéfices certains usagers potentiels (Ostrom 1990, p.30). Alors que les travaux de Hardin sur la tragédie des communs (Hardin 1968) ont conduit pendant longtemps à se cantonner à des processus de régulation par l'État ou le marché, les travaux d'Ostrom nous ouvrent la troisième voie de la gestion collective. Nous parlerons plus spécifiquement de biens communs lorsque ces CPR sont « autogérés » par des organisations et des institutions mises en place et maintenues par un collectif. Les nombreuses variables identifiées par Ostrom, mais aussi par Agrawal (Agrawal 2001) concernant les conditions de durabilité de cette autogestion semblent plus caractéristiques d'un système de ressource donné que d'une AP ou de la biodiversité (avec des variables comme le secteur, la productivité, le nombre d'unités de ressources...). Néanmoins, ce cadre peut nous servir de grille d'analyse élémentaire face à la complexité des SSE que sont les communs et que sont les AP. Il embrasse une large diversité de variables à prendre en compte, de l'individu à l'écosystème et aux paramètres politiques gouvernementaux.

Une des dimensions à laquelle nous accorderons beaucoup d'importance concerne les dynamiques d'action collective est la place du politique. Dans le cas des RN, outil d'une politique publique, il semble indispensable de penser à l'articulation entre dimensions horizontale et verticale, et de se concentrer sur les rapports de force et les stratégies. Nous partageons le point de vue de certains auteurs qui appellent à des analyses centrées sur les institutions pour favoriser une approche plus pragmatique, politique et proche de la complexité (Agrawal & Gibson 1999; Berkes 2004). Les **institutions** sont l'ensemble des règles, formelles ou non, qui structure les interactions sociales, économiques, politiques des humains en société (Ostrom 1990, 2005). Le concept est utilisé largement par les tenants de l'école des communs, mais est également au centre d'un courant de l'analyse des politiques publiques, le néo-institutionnalisme, que nous présentons dans la première partie de la thèse. Le concept d'institution est aujourd'hui de plus en plus utilisé, et a tendance à remplacer le concept de structure, qui avait pour inconvénient d'être trop déshumanisé et de renier le moi. À l'inverse, les institutions donnent de la chair aux structures et réintègrent l'acteur (Lordon 2006). La notion d'institution est largement représentée dans le cadre d'analyse d'Ostrom, notamment dans des variables telles que les normes, les règles constitutionnelles, collectives et opérationnelles. Nous lui accorderons une place centrale à la fois à l'échelle nationale et dans les études de cas, car elle nous semble particulièrement révélatrice des interactions entre les échelles individuelles, collectives et socioécologiques.

Pour explorer plus avant les représentations sociales et les choix faits par les individus, nous utiliserons la **sociopsychologie environnementale**¹. Elle nous permet d'aller plus loin dans l'analyse des valeurs, des attitudes, et des comportements (Ajzen & Fishbein 1977; Stern & Dietz 1994; Kaiser *et al.* 1999; Schultz 2011), d'explorer les effets de l'identité et de l'attachement (Bonaiuto *et al.* 2002; Fielding *et al.* 2008; Hinds & Sparks 2008; Halpenny 2010), et propose des outils pour évaluer les attitudes des répondants (Dunlap &

¹ Nous l'introduisons plus précisément dans la première partie.

Van Liere 1978; Thompson & Barton 1994; Bjerke & Kaltenborn 1999; Dunlap *et al.* 2000; Hawcroft & Milfont 2010). L'attitude se définit comme le degré de soutien cognitif à un comportement donné. Des outils tels que le nouveau paradigme environnemental (NEP) (Dunlap & Van Liere 1978; Thompson & Barton 1994; Dunlap *et al.* 2000 p. 2000; Hawcroft & Milfont 2010) permettant d'analyser ces attitudes en révélant la manière dont les enquêtés conçoivent la relation homme-nature, en fonction de leur niveau d'adhésion à des items standardisés. Il s'articule autour de trois positionnements de référence : anthropocentrique (où paradigme de domination sociale), écocentrique (paradigme environnemental) et apathique (pas de point de vue particulier sur la relation homme-nature) (Thompson & Barton 1994; Bjerke & Kaltenborn 1999; Kaltenborn & Bjerke 2002). Nous mobiliserons ces notions et ces outils pour analyser les valeurs, les attitudes et les comportements des gestionnaires de RN.

À une échelle fine de l'analyse de l'action collective, nous aurons recours à la sociologie, avec des auteurs français (Crozier & Friedberg 1977; Boltanski & Thévenot 1991) et anglo-saxons (Tilly 1978; Giddens 1984). Nous nous inspirerons notamment des approches sociopolitiques de la sociologie des organisations (Crozier & Friedberg 1977; Friedberg 1993) et de l'analyse stratégique environnementale (Mermet *et al.* 2005). Nous réutiliserons quelques concepts clés issus de ces corpus tels que l'acteur, l'acteur d'environnement, le pouvoir, la stratégie, la structuration, ou encore le répertoire. Le concept d'**acteur** considère que les individus d'une organisation ne sont pas des individus passifs, qu'ils ont le plus souvent une marge de liberté, un comportement stratégique, et que leur place dans l'organisation ne peut être définie qu'à travers leurs actions (Crozier & Friedberg 1977; Muller 2009, p.18). Plus spécifiquement, les acteurs environnementaux sont « *les ou les acteurs qui, dans une situation donnée, jouent effectivement (à la fois dans le discours et par leurs actions constatées), vis-à-vis des acteurs responsables des processus dommageables pour l'environnement ou des acteurs régulateurs (élus territoriaux, préfet, etc.), un rôle d'agent de changement en faveur de l'objectif environnemental pris en référence.* » (Mermet *et al.* 2005). Le concept de **stratégie** nous dit que l'acteur va négocier les conditions de sa coopération selon une rationalité limitée et grâce à une utilisation plus ou moins habile des règles formelles et informelles de l'organisation (Crozier & Friedberg 1977; Muller 2009, p.18). Le **pouvoir** passe par l'accès et l'utilisation de ressources (expertise, information, maîtrise de l'interface entre l'organisation et son environnement...) par les acteurs, et détermine des situations d'échange entre les acteurs. Les formes prises par le pouvoir sont multiples, mais le concept de pouvoir implique la possibilité pour certains individus ou groupes d'agir sur d'autres individus ou groupes (Crozier & Friedberg 1977; Muller 2009, p.18). Cette mobilisation des ressources dont peut disposer un acteur s'organise donc autour d'une stratégie orientée vers la réalisation des buts qu'il s'est fixés (Muller 2009). La théorie de la **structuration** proposée par Giddens (Giddens 1984) qualifie l'organisation des systèmes sociaux autour de trois niveaux structurels et institutionnels : le sens et les valeurs, la mobilisation de ressources et leur institutionnalisation politique et/ou économique, et enfin la légitimation, c'est-à-dire la normalisation par des institutions légales. Dernier exemple, les **répertoires** de l'action collective sont les moyens par lesquels des individus agissent ensemble dans la poursuite d'intérêts communs (Tilly 1986) et justifient leurs actions (Boltanski & Thévenot

1991). L'ensemble de ces notions nous aidera pour structurer notre analyse de l'action collective, des rapports entre les individus et avec les organisations. Nous les retrouverons en filigrane tout au long du texte.

À une échelle plus large, nous nous appuierons sur l'analyse des politiques publiques¹ (dont le néo-institutionnalisme) et sur la sociologie de l'action publique pour introduire explicitement une dimension verticale dans l'analyse (Lascoumes 1994; Thoenig & Duran 1996; Palier & Surel 2005; Muller 2009; Hassenteufel 2011). Une politique publique se définit comme « *un phénomène social et politique spécifique, empiriquement fondé et analytiquement construit* » (Thoenig in Boussaguet *et al.*, 2010, p.420). Il s'agit d'un construit social caractérisé par l'intervention d'une autorité investie de puissance publique sur un domaine de la société (politique sectorielle) ou du territoire (politique territoriale). Elle s'identifie par trois éléments de description : contenus, prestations et effets. Plus particulièrement, le courant néo-institutionnel, d'origine anglo-saxonne, se concentre sur trois séries de variables : idées, intérêts et institutions (March & Olsen, 1989; Hall & Taylor, 1997). Il présente un intérêt certain du fait de ses similitudes et des complémentarités qu'il présente avec les travaux d'Elinor Ostrom, elle-même tenante du courant néo-institutionnel. Les RN constituent un des principaux outils réglementaires des politiques de protection de la nature en France. En tant que telles, elles s'inscrivent dans la lignée des cadres théoriques et des études centrées sur l'analyse des politiques publiques en général, et des politiques de l'environnement en particulier.

De manière plus transversale, nous ferons appel à la *political ecology* (Blaikie & Brookfield 1987; Robbins 2004; Adams & Hutton 2007; Benjaminsen & Svarstad 2009; Gautier & Benjaminsen 2012), qui traitera plus spécifiquement des objets environnementaux, tout en remobilisant ces différentes dimensions qui nous intéressent : articulation entre horizontalité et verticalité, entre écosystèmes et sociosystèmes, rapports de force et luttes de pouvoir. La *political ecology*, approche d'origine anglo-américaine et portée essentiellement par des géographes et des anthropologues, s'est largement répandue ces quinze dernières années (Benjaminsen & Svarstad 2009) mais reste assez peu utilisée en France (Gautier & Benjaminsen 2012). Les définitions sont nombreuses, mais elles se concentrent généralement sur les discours environnementaux (Bassett & Zueli 2000; Adger *et al.* 2001), le pouvoir et les luttes pour le pouvoir en matière d'accès et de gestion de l'environnement (Blaikie 1989; Ribot & Peluso 2003). D'après Paul Robbins, ce courant de pensée n'est ni une méthode, ni une théorie, mais plutôt une communauté de pratiques, un type de texte engagé, qui parle de justice et d'injustice, de contradictions, sur le fondement d'une dialectique humains-non humains (Robbins 2012). Il est reproché à la *political ecology* de ne s'intéresser qu'aux systèmes sociaux et de négliger la dimension écologique des systèmes comme agent actif (Peterson 2000), de prendre parti dans une perspective marxiste pour les acteurs les plus faibles et marginaux (Benjaminsen & Svarstad 2009), et d'être une approche critique peu constructive, c'est-à-dire de manier allègrement la hachette et d'oublier la graine (Robbins 2004). Malgré tout, ce courant de pensée reste séduisant, d'un côté par son caractère interdisciplinaire, de l'autre par

¹ Nous l'introduisons plus précisément dans la première partie.

son engagement explicite. Nous nous inspirons de cet engagement en essayant de ne pas oublier la graine. D'autre part, nous nous appuyons plus particulièrement sur la *political ecology* dans la deuxième partie, afin de traiter des rapports de force entre acteurs sur les études de cas.

Il nous semble de plus nécessaire d'apporter une dimension dynamique à nos analyses. Pour ce faire, nous faisons appel aux travaux de l'alliance pour la résilience (Berkes & Folke 1998; Adger 2000; Holling 2001; Berkes *et al.* 2003; Walker *et al.* 2004). Cette dernière se concentre sur la dynamique et la structure des SSE et s'intéresse plus particulièrement aux effets de la diversité, des conflits et des interactions entre échelles. Elle mobilise plus particulièrement les concepts de résilience et de cycles adaptatifs, qui explicitent le caractère évolutif et instable des systèmes, et introduisent la notion de temps et de trajectoire. Le concept de résilience est apparu dans les années 1970 dans les travaux d'écologie fonctionnelle. Elle est alors définie comme « *la mesure de la persistance des systèmes et de leur capacité à absorber un changement ou une perturbation et à maintenir les mêmes relations entre les populations ou variables d'état* » (Holling 1973). Cette définition fera progressivement l'objet de plusieurs révisions permettant de préciser que la résilience est la capacité d'un système à absorber des perturbations et de maintenir ses fonctions et structures élémentaires, ces dernières façonnant l'identité du système en question (Walker *et al.* 2004; Folke *et al.* 2010).

Le cycle adaptatif caractérise une trajectoire en quatre temps d'un système : croissance rapide, maintien, effondrement (*collapse*), et réorganisation. L'effondrement et la capacité de réorganisation sont à relier au concept de résilience. Nous ferons référence à ce corpus lorsque nous nous interrogerons sur la capacité des RN, de leurs projets, des arrangements institutionnels mis en œuvre à perdurer dans le temps face aux aléas de la vie des RN : changement de directeur, d' élu, perte d'une partie des financements, catastrophe écologique...

Pour conclure, il va sans dire que la géographie servira de toile de fond tout au long de ce manuscrit. Peu impliquée en France dans les questions d'aires protégées et de conservation malgré quelques incursions (Mathevet & Tamisier 2002; Rodary *et al.* 2003; Mathevet & Poulin 2006; Depraz 2008; Héritier *et al.* 2008; Marty & Devaux 2009; Pech *et al.* 2010), elle l'est très largement outre-Atlantique avec l'engagement des géographes anglo-saxons dans les écoles des communs et de la *political ecology*. Elle a cependant une place de premier choix à jouer dans les sciences de la conservation et y est tout à fait légitime (Rodary 2003; Mathevet & Poulin 2006; Chartier & Rodary 2007). En premier lieu, les AP sont des objets explicitement spatiaux, qui instaurent des frontières et un changement dans les règles d'accès, d'usages et de pouvoir, bien que ce contraste *in situ/ex situ* soit de plus en plus ténu. Les évolutions dans le domaine de la conservation et des aires protégées, et l'expansion des visions intégratives (sur le plan spatial, politique, fonctionnel...), incitent au dépassement des approches sectorielles, au rapprochement interdisciplinaire en général, et plus particulièrement entre sciences de la conservation et géographie (Mathevet & Poulin 2006). Cette discipline d'interface entre les sociétés et leur environnement soutient l'importance de considérer la biodiversité dans un contexte territorial fait d'acteurs, d'usages et d'enjeux sociaux : une approche territoriale de la biodiversité (Gumuchian *et al.* 2003; Veyret & Simon 2006). Le territoire, espace produit, matériel et idéal, issu de l'organisation collective de la société et de la nature traduisant une relation d'appartenance sociale,

économique, politique, juridique ou encore culturelle (Di Méo 1991, 1998; Brunet 1993) est d'une part de plus en plus largement mobilisé par les gestionnaires d'espaces naturels. Ces derniers sont tournés vers cet espace inclusif et cherchent à démontrer la manière dont les AP sont profitables aux territoires environnants. D'autre part, le territoire est au centre de l'action politique suite aux tendances à la décentralisation et à la relocalisation, et au passage d'une vision verticale et sectorielle à une vision horizontale et territoriale (Godin 1999; Gumuchian *et al.* 2003; Dayan 2004; Muller 2009). Ces tendances actuelles à la territorialisation et à l'avènement des approches intégrées tendent à diluer les frontières entre les espaces de la conservation, c'est-à-dire les AP, et les territoires, qui deviennent en effet les espaces référentiels. Ainsi, « *les nouveaux espaces de la conservation intègrent à nouveau l'espace des sociétés, leurs territoires* » (Mathevet & Poulin 2006). Malgré les difficultés à définir les limites de cet espace approprié, de cet espace d'interdépendances, le territoire représente une notion clé pour penser le lien entre AP et systèmes socioécologiques environnants, pour s'engager dans une solidarité écologique (Mathevet *et al.* 2010b).

3. Plan de travail et méthodes : une étude à deux niveaux

❖ À l'échelle nationale : des réserves et un réseau

Les analyses à l'échelle nationale ont eu lieu principalement au cours de l'année 2010. L'objectif était de caractériser le réseau des RN ainsi que la tête de réseau RNF au regard de nos questionnements structurants. Nous avons mobilisé différentes méthodes, parmi lesquelles l'exploration des archives de RNF, la conduite d'entretiens préliminaires exploratoires, des groupes de travail participatifs, ainsi que des analyses quantitatives fondées sur des jeux de données fournis par RNF ou sur le fondement d'une enquête nationale de notre production et diffusée par internet. Nous présentons ici ces différents éléments.

a) Bibliographie et analyse des « archives »

Comme dans tout travail de recherche, la méthode que nous avons le plus employée est la synthèse bibliographique. Nous avons ici été confrontés à une double difficulté : d'une part l'exploration d'un large panel de disciplines, et d'autre part, le peu de bibliographie existant spécifiquement sur les réserves naturelles et leurs liens aux territoires. Cette dernière se limite en effet à quelques éléments de littérature grise ou de vulgarisation produits par RNF. Il nous a semblé de fait primordial de compléter cette bibliographie, d'une part par des entretiens exploratoires préliminaires (les entretiens dits « historiques ») et d'autre part par l'étude des archives de RNF¹, et notamment des comptes rendus de son conseil d'administration et d'assemblée générale. Cette étude des archives nous a éclairés sur la conduite de ses actions durant ces trente dernières années, et sur le façonnement de ses représentations et de ses positionnements induits en termes d'approches

¹ Mises à disposition par RNF.

intégratives. Cette littérature grise, bien qu'elle ne soit pas un dépositaire neutre du passé, « *est prise dans une trajectoire, et une transitionnalité qui en fait un écrit d'action* » (Charvolin 2003), conduisant par procuration l'historien à avoir accès au passé. Nous avons pu consulter les comptes rendus des conseils d'administration (CR CA) et d'assemblées générales (CR AG) de 1982 à 2012. Alors que les premiers nous plongent au cœur des réflexions stratégiques menées par les administrateurs, les seconds illustrent leur confrontation avec l'ensemble des membres du réseau des RN, regroupés une fois l'an lors du congrès national. Croiser ces deux éléments des archives met en lumière le processus d'institutionnalisation et d'autonomisation de RNF vis-à-vis de ses membres et de ses partenaires.

b) Les entretiens dits « historiques »

Ce travail a été complété par une série de 28 entretiens exploratoires souples (Alami *et al.*, 2009; Kaufman, 2004) auprès de personnes ressources du réseau des réserves naturelles et, plus largement, de la protection de la nature en France. Cette double entrée, archives et entretiens, présente l'avantage de croiser les regards entre une approche synchrétique de description rétrospective et ce que nous racontent les archives.

L'objectif de ces entretiens était de mieux cerner notre sujet, sa genèse et les enjeux qui y sont liés, à la fois pour RNF en tant que tête de réseau, et pour les RN sur le terrain. Nous avons rencontré 28 personnes (annexe 1), identifiées par RNF et nos deux directeurs de thèse, comme étant des acteurs clés de l'histoire du réseau. La plupart d'entre elles, membres de RNF et plus particulièrement de son conseil d'administration (CA), de ses commissions, ou salariées de l'association, ont contribué activement à la vie du réseau des réserves naturelles, et aux choix qui ont été faits. Nous avons également échangé avec des acteurs de la protection de la nature situés en dehors du réseau RNF, mais dont les trajectoires, au sein de leurs institutions respectives, ont croisé celle des réserves naturelles : représentants d'associations nationales de protection de la nature, de parcs nationaux ou naturels régionaux, du ministère de l'Environnement ou encore des régions. Les entretiens, conduits par téléphone ou de visu de juillet 2010 à février 2011, ont été enregistrés et accompagnés d'une prise de notes. Nous avons repris les notes écrites et réécouté les entretiens sans forcément les retranscrire intégralement. Ils ont abordé sous la forme de récits de vie la relation de la personne rencontrée avec l'outil RN et avec le réseau RNF, et plus particulièrement les tenants et aboutissants liés aux approches intégrées dans les RN et pour RNF. L'entretien s'est organisé généralement autour de 6 grands thèmes : le récit de vie de la personne rencontrée, l'histoire des RN et de RNF, les approches intégrées dans les RN, les approches intégrées pour RNF, la dynamique d'action collective et les acteurs clés (État, Région, autres collectivités territoriales, les gestionnaires), les perspectives et enjeux futurs pour les RN et pour RNF. Ces entretiens ont également été l'occasion d'aborder plus en détail les enjeux de la décentralisation et de la territorialisation des RN.

La réalisation de ces entretiens a été un élément déterminant dans la compréhension du sujet et des enjeux qui y sont liés, en raison de l'absence de travaux de synthèse sur la problématique des réserves naturelles en France. Ils nous ont permis d'identifier les évolutions qui ont marqué l'histoire du réseau et des RN, certains

éléments clés concernant la genèse des identités collectives apparues autour de RNF, ainsi que les tensions propres à cette construction identitaire.

Les résultats issus de l'analyse des archives et des entretiens historiques ont été valorisés dans un article paru la revue *Vertigo*¹ et sont présentés dans la première partie. Ils ont également été présentés dans un article de vulgarisation à destination des gestionnaires d'espaces naturels dans la revue *Espaces Naturels*².

c) Les groupes de travail participatifs

Le partenariat avec RNF, et de fait la participation aux congrès annuels, nous a offert des opportunités intéressantes pour organiser des groupes de travail participatifs. L'intérêt de cet investissement dans les ateliers était à la fois pragmatique (dans une logique de recherche appliquée, collaborative et engagée) et théorique. En effet, ces ateliers étaient une occasion particulière d'identification et de confrontation des positionnements et des discours des participants sur des sujets qui nous intéressent. Toutefois, notons que la participation à ces ateliers est fondée sur le volontariat, avec des participants plutôt sensibles à la thématique, et de fait peu représentatifs de l'ensemble des positionnements des gestionnaires de RN. Nous avons proposé et animé un atelier en avril 2011 au congrès annuel de RNF d'Aix-les-Bains sur la notion d'appropriation locale des espaces naturels (atelier appropriation). Ce congrès commun entre RNF et les conservatoires d'espaces naturels (CEN) représentait une opportunité de rassembler les gestionnaires de réserves naturelles et les membres de conservatoires, et de confronter leurs approches respectives concernant l'appropriation locale. Cet atelier a regroupé 43 participants et était animé par 5 personnes³. Nous avons introduit l'atelier en présentant le sujet de thèse, ainsi que la problématique traitée : l'appropriation des espaces naturels. Pour l'organisation des échanges qui ont suivi, nous avons privilégié le dialogue entre les participants en nous inspirant d'une technique d'animation participative, la méthode *AmericaSpeaks /Global Voices*⁴, employée notamment lors du workshop du réseau *EuroMaB*⁵ en octobre 2009 (Balian & Bouamrane 2009). Les participants se sont répartis en trois groupes de discussion d'environ 12 personnes. Chaque groupe a discuté indépendamment des autres sur une liste commune de quatre questions, déterminées au préalable par les animateurs de l'atelier : 1) Pour quelles raisons êtes-vous venus à cet atelier ? 2) Qu'est-ce que l'appropriation ? Définissez là. 3) Quels intérêts, quelles plus-values à favoriser l'appropriation des espaces naturels ? 4) Quels sont les moyens de favoriser l'appropriation et leurs limites ? Un facilitateur était chargé de veiller à une bonne distribution de la prise de parole, de synthétiser les idées émises et de les faire

¹ Therville C., Mathevet R., Bioret F., (2012). Des clichés protectionnistes aux discours intégrateurs : institutionnalisation de Réserves Naturelles de France. *Vertigo*, 12 (3). <http://vertigo.revues.org/13046>

² Therville C., Konieczka N., Bioret F., Santune V., Mathevet R., (2012) Quel rôle pour les réserves naturelles dans le développement des territoires ? *Espaces Naturels* (39). <http://www.espaces-naturels.info/node/1330>

³ : Frédéric Bioret, Hervé Coquillart (directeur du CEN Rhône-Alpes), Natacha Konieczka (chargée de mission territoires à RNF), Raphaël Mathevet et Clara Therville.

⁴ www.americaspeaks.org

⁵ Le réseau *EuroMab* est constitué des États membres de l'Union Européenne et d'Amérique du Nord qui participent au programme l'homme et la biosphère de l'UNESCO.

régulièrement remonter à l'animateur « centralisateur » qui compilait en temps réel les réponses et proposait une synthèse mise ensuite en débat en séance plénière.

Le second atelier organisé en avril 2012 lors du congrès annuel de RNF à Trégastel traitait des apports socio-économiques des RN pour les territoires. Nous avons animé cet atelier avec les membres du comité de pilotage du groupe Territoires et Développement Durable de RNF. Il a regroupé 35 participants¹. Le questionnement se concentrait sur les apports socioéconomiques des RN aux territoires en recensant d'abord les domaines où les RN peuvent apporter leur contribution puis en identifiant les apports propres à chaque domaine et enfin en comparant avec les éléments issus d'une étude menée par le Réseau d'ENP (Espaces Naturels Protégés) du Languedoc-Roussillon : « *Les espaces naturels protégés : une chance pour nos territoires* »². Les résultats ont alimenté deux projets prioritaires pour RNF : l'amélioration de la connaissance et de la compréhension des liens des réserves naturelles et de leurs gestionnaires aux territoires (projet de thèse), et le développement d'un volet socioéconomique dans l'observatoire des RN via la construction d'indicateurs.

Les résultats de ces deux ateliers sont remobilisés dans la première partie dans l'analyse de la question « pourquoi sortir de sa RN ? », et dans la seconde partie avec l'analyse des résultats perçus dans le cadre des études de cas.

d) « L'analyse de la base de données ARENA »

ARENA (Activités des réserves naturelles) est un logiciel développé par RNF et le ministère de l'Environnement qui permet de produire des bases de données importantes à propos des RN. Son objectif est de « *communiquer annuellement des données d'identité et d'activité destinées au ministère de tutelle et aux organismes intéressés* ». ARENA permet de recueillir, de gérer et d'exploiter des informations sur l'ensemble des réserves naturelles nationales (RNN) et réserves naturelles de Corse (RNC) d'une part, en permettant aux organismes gestionnaires de saisir et de transmettre des données à RNF et d'autre part, en donnant accès à ces données à un ensemble plus large d'utilisateurs : organismes gestionnaires, directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL), régions, ministère. ARENA doit être remplie par l'ensemble des gestionnaires de RNN et RNC chaque année. La première campagne de récolte des données via ARENA date de 2004, et la dernière campagne disponible est celle de 2010. L'annexe 2 présente la table des matières de la base de données. ARENA nous donne des informations sur 6 grands domaines :

- les **organismes** (identification, statut juridique, rôle, missions)

¹ Avec la participation de Thibault Rodriguez, animateur du réseau des gestionnaires d'espaces naturels de Languedoc Roussillon.

² Ce guide à l'attention des élus, alors tout juste paru, est téléchargeable ici : http://www.enplr.org/IMG/pdf/Les_espaces_naturels_proteges_une_chance_pour_le_developpement_des_territoires_Guide_a_l_usage_des_elus.pdf

- les **réserves naturelles** (identification, périmètre, type de milieu, historique, statut foncier, zonage administratif)
- le **personnel** (identification, emploi, activités réalisées, répartition du temps de travail, commissionnement)
- **l'application de la réglementation** (activités réglementées, partenaires, infractions) ;
- les **partenaires – documentation – sécurité des agents**
- et enfin une catégorie « fourre tout », celle des **activités** (plan de gestion, instances de concertation, plan d'interprétation, aménagement d'accueil, animations, nombre, catégorie, provenance, type de fréquentation des visiteurs, actions hors gestionnaire¹, base de données, importance des actions).

Le logiciel permet d'exporter directement des tableaux de données sur l'ensemble de ces thématiques.

Nous avons analysé les bases de données exportées en 2010 : nous disposions alors de cinq campagnes de collecte de données : 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008. Le taux de retour sur ces cinq années est respectivement de 99 %, 95 %, 92 %, 82 % et 82 %. Sur le total des RN existantes en 2008 (165 sites), 7 % des RN n'ont jamais répondu à l'enquête. Ce sont le plus souvent des sites créés après 2006, ce qui peut expliquer leur manque de réactivité. Pour les 93 % restants, soit 154 sites, nous avons pu disposer d'au moins une campagne. Pour chaque RN, nous avons retenu la campagne la plus récente et la plus complète pour effectuer nos analyses. L'annexe 3 précise pour l'ensemble des RN, de l'année retenue dans le jeu de données. Si les RN n'ont pas répondu à tous les champs lors de la campagne la plus récente, nous avons si possible complété les réponses avec des données antérieures. Dans la suite du manuscrit et notamment dans les figures, lorsque nous précisons que la source des données est ARENA sans spécifier l'année, il s'agira de ce jeu de donnée.

Du fait du manque de recul sur seulement cinq années, nous avons fait le choix d'une analyse simple, sans utiliser d'approche diachronique ni comparer les réponses entre campagnes : nous supposons que les renseignements généraux (taille de la RN, type d'organisme gestionnaire, etc.) ne changent pas d'une année à l'autre. En revanche, certaines activités sont susceptibles de largement évoluer selon les années, et sur de longues périodes. Dans l'hypothèse d'une « trajectoire » de vie des RN, nous supposons par exemple que les sites les plus jeunes vont s'investir davantage dans des actions de suivi, d'administration et de police, tandis que des sites plus anciens auront tendance à consacrer plus de temps aux problématiques de gestion et d'accueil du public. Les résultats de cette analyse ARENA sont mobilisés dans la première partie, qui décrit les RN et analyse la relation entre pratiques, perceptions du gestionnaire et caractéristiques des RN et du territoire.

¹ C'est-à-dire les usages de la RN hors activités de gestion (sports de nature, promenade, pêche de loisir, exploitation forestière...).

e) « L'enquête nationale » par Internet

La base de données ARENA, bien qu'extrêmement complète, présente un certain nombre de faiblesses au regard de nos objectifs. En effet, elle ne concerne que les RNN et RNC, ce qui ne nous permet pas de nous prononcer pour ce qui intéresse les réserves naturelles régionales (RNR). De plus, les caractéristiques générales auxquelles nous avons accès ne suffisent pas à expliquer les pratiques observées. Nous avons donc fait le choix de mettre au point un questionnaire national afin de tester certaines de nos hypothèses concernant l'explication des pratiques mises en œuvre. Nous supposons qu'il y a un effet significatif d'une part, des caractéristiques du territoire environnant et d'autre part, des perceptions des gestionnaires de réserves naturelles. L'annexe 4 présente le questionnaire diffusé par Internet aux 250 sites pour lesquels nous avons pu identifier un interlocuteur, c'est-à-dire 95 % des 263 RN présentes dans notre liste initiale. Le questionnaire s'organise en trois parties : A) **Partie territoire** : caractéristiques territoriales et lien RN – territoire ; B) **Partie gestionnaire** (représenté par son directeur ou son conservateur) : perceptions et profil psychosociologique ; C) **Encart RNR** : données générales sur les RNR. Le questionnaire a été envoyé par mail une première fois le 10 novembre 2010 ; les gestionnaires n'ayant pas répondu ont été relancés fin novembre 2010, mi-décembre 2010, début janvier 2011 et début février 2011. Les dernières réponses prises en compte datent du 22 février 2011.

Les taux de retours pour les parties A, B et C par rapport aux 263 RN enquêtées sont présentés dans l'annexe 5. Ils sont respectivement de 49 % (129 répondants), 46 % (121 répondants) et 43,7% (42 répondants sur 96 RNR identifiées au départ). 6 réponses n'ont pas été traitées, car nous n'avons pas pu identifier les sites faute de renseignements adéquats, ou bien parce que ces sites n'avaient pas le statut RN au moment de l'enquête (RNV déclassées, pas encore reclassées en RNR). Suite à ce filtrage des résultats exploitables, ces réponses nous ont permis d'établir des profils de territoire pour 78 sites, et des profils de gestionnaires pour 107 personnes. Pour ce qui est de l'analyse des pratiques, renseignées uniquement dans ARENA, nous avons pu croiser les réponses en termes de pratiques, de caractéristiques générales des RN, de caractéristiques du territoire et de perception des conservateurs pour seulement 67 RNN et RNC, c'est-à-dire 40 % des RNN/RNC, et un quart de l'ensemble des RN.

Une grande partie de ces résultats est utilisée à la fin de la deuxième partie, notamment dans le cadre des typologies territoriales et des profils des gestionnaires. Nous utilisons parfois ponctuellement les résultats liés à des questions complémentaires pour illustrer notre propos.

f) Les analyses statistiques

Pour analyser les données ARENA ainsi que celles issues de l'enquête nationale, nous avons utilisé les logiciels Excel et R-Cran¹. Des analyses préliminaires nous ont d'abord permis de décrire brièvement les

¹ [www. http://cran.r-project.org/](http://cran.r-project.org/)

données (taux de réponse aux questionnaires, moyenne, dispersion...) puis d'explorer et de caractériser les relations existantes entre les différentes variables qualitatives ou quantitatives. Les variables étaient la plupart du temps non compatibles avec les outils d'analyse statistique paramétriques (relations non linéaires, non-normalité des données...). Nous avons donc eu recours à des méthodes d'analyse non paramétriques comme le test de Kruskal-Wallis (équivalent non paramétrique de l'analyse de variance (Hollander & Wolfe 1973), des modèles additifs généralisés permettant l'exploration de relations non linéaires entre données quantitatives (package gam, Hastie & Tibshirani 1990; Hastie 2005), ainsi que des modèles linéaires généralisés (McCullagh & Nelder 1989).

Pour l'exploration globale des relations entre variables et pour l'établissement de typologies de pratiques, de territoires, ou encore de profils de gestionnaire, nous avons utilisé des analyses multivariées (package ade4 et FactoMineR, Chessel *et al.* 2004; Lê *et al.* 2008). Quatre types d'analyses ont été mobilisés selon le format des données et nos objectifs. Les analyses en composantes multiples (ACM) ont été utilisées dans le cas de données qualitatives (Tenenhaus & Young 1985) tandis que des analyses en composante principale (ACP) et des analyses non symétriques de correspondance (ANSC) ont été utilisées pour l'analyse des données quantitatives. Les ANSC étaient préférentiellement utilisées lorsque nous voulions mettre l'accent sur les éléments les plus fréquemment cités, et non pas sur les variables rares, mises en avant par les ACP (Kroonenberg & Lombardo 1999). Enfin, les analyses factorielles multiples (AFM) (Escofier & Pagès 1994) ont été employées pour analyser des groupes de variables. Ces analyses ont été utilisées pour élaborer des typologies via des analyses de regroupement hiérarchique (Anderberg 1973). Il s'agit alors de dégager des logiques de regroupement de sites ou d'individus. La pertinence de ces groupes a été testée *a posteriori* par des tests de comparaison multiple suite au test de Kruskal-Wallis (fonction `kruskalmc` du package `pgirmess`) (Siegel & Castellan 1988; Giraudoux 2012). Les analyses statistiques concernent avant tout la première partie.

❖ À l'échelle locale : dix études de cas

Les études de cas ont été conduites entre mars 2011 et janvier 2012. Dix sites métropolitains ont été retenus, avec une investigation locale d'un mois par site environ. Nous présentons plus avant dans la deuxième partie ces différents sites et les raisons qui nous ont poussés à les sélectionner. Afin de mieux comprendre la place de ces réserves naturelles dans le territoire telle que perçue par les différents acteurs, nous avons combiné deux types d'approches : d'un côté, des entretiens semi-directifs, de l'autre des questionnaires semi-quantitatifs. Cette double entrée, autorisant l'analyse des discours et des positionnements dans une logique inductive, permet à l'enquêteur d'obtenir à la fois des éléments qualitatifs et quantitatifs, en minimisant l'influence d'un cadre de pensée imposé en amont.

Dans un premier temps, la conduite d'entretiens exploratoires souples (Alami *et al.*, 2009; Kaufman, 2004) nous a amenés à identifier et à comprendre les positionnements des acteurs vis-à-vis des réserves naturelles. Nous avons rencontré entre 20 et 30 personnes par site. Ces personnes ont été identifiées par les gestionnaires

comme étant des partenaires de la réserve naturelle. Les catégories d'acteurs visées étaient les suivantes : historiques, institutionnels, techniques, fonciers, socioprofessionnels et usagers, politiques et financiers. Nous détaillons dans la deuxième partie les profils des personnes rencontrées pour chaque site et les différences intersites, ce qui nous conduit à mieux identifier leurs enjeux spécifiques. La majorité des personnes contactées a répondu favorablement pour participer aux enquêtes. Nous avons pu rencontrer parfois quelques difficultés du fait du manque de disponibilité de certains acteurs (saison touristique, saison des foins, agenda chargé...).

Les entretiens duraient en moyenne 1h30. Ils avaient généralement lieu au domicile ou sur le lieu de travail des enquêtés, en tête à tête avec l'enquêtrice (CT), et ont été enregistrés avec une prise de note en supplément. Dans certains cas, les entretiens ont été menés avec deux, voire trois personnes en même temps, conjoint ou collègues. Chaque personne rencontrée était invitée à s'exprimer, dans une perspective dynamique, sur sa relation avec la réserve naturelle, son fonctionnement et les résultats perçus. Nous nous sommes attachés à la compréhension des processus socioécologiques en œuvre et à la mise en place de formes d'action collective, en nous appuyant notamment sur le cadre de pensée proposé par Ostrom (Ostrom 2009).

L'entretien était ensuite clôturé par un questionnaire rapide de type semi-quantitatif fondé sur des méthodes de free-listing¹ et de hiérarchisation (annexe 6). Ces techniques permettent d'obtenir des données exploitables quantitativement, tout en limitant l'influence d'un cadre de pensée imposé par l'enquêteur, comme c'est le cas de méthodes strictement quantitatives et fermées. Nous avons fait le choix d'achever l'entretien par le free-listing : les interviewés, plus à l'aise avec l'enquêteur, ont eu l'occasion de formuler l'ensemble des éléments qui caractérisent leur relation à la réserve naturelle, et sont plus enclins à s'éloigner des réponses convenues. Ils étaient invités à lister les caractéristiques de la réserve naturelle, à définir le territoire et à identifier les avantages et inconvénients perçus à la fois à titre personnel et dans le cadre de leurs missions et aussi sur le plan collectif et pour le territoire. Les enquêtés évaluaient ensuite l'importance accordée à chaque avantage et inconvénient cité (de très faible à très fort). Nous avons analysé ces résultats par des statistiques descriptives simples, et avons procédé à des analyses non symétriques de correspondance (ANSC) (Kroonenberg & Lombardo 1999) sous le logiciel R pour l'établissement de typologies d'acteurs. Les réponses sont pondérées par leur fréquence naturelle, évitant de mettre l'accent sur les items rares. Les groupes d'acteurs sont formés sur la base des principaux avantages et inconvénients cités. Ces différents résultats sont présentés dans la deuxième partie.

¹ Les acteurs sont invités à lister librement ce qui leur vient à l'esprit concernant une thématique proposée par l'enquêteur.

Partie 1 : Analyse nationale

Politique publique des réserves naturelles : l'outil, le réseau, les pratiques.



Le chemin de la tourbière de Chérine, RNN Chérine. Crédits photo : Clara Therville.

A) Les réserves naturelles de France : de quoi s'agit-il ?

Introduction

Nous parlons en général et dans le monde d'aires protégées, d'espaces naturels protégés, de parcs naturels, de réserves, de parcs nationaux... Qu'en est-il des outils de protection de la nature en France et comment situer plus particulièrement les réserves naturelles ?

Lorsque nous nous penchons sur le cas des réserves naturelles de France, la première difficulté tient à la simple définition de ce qu'est une réserve naturelle, et à la construction d'un cadre qui permette d'embrasser leur diversité. La formule de Samuel Depraz sur le sujet ne manque pas de traduire la gêne du chercheur pour se repérer dans cette « jungle des réserves naturelles » (Depraz 2008). De même, les productions de l'UICN France (Lefebvre & Moncorps 2010, p.92) ne sauraient clairement affilier les réserves naturelles françaises à une catégorie d'aire protégée donnée. Plusieurs éléments peuvent être avancés pour expliquer le caractère malaisé de cette définition.

Il semble clair tout d'abord que les réserves naturelles souffrent d'un déficit de reconnaissance par rapport aux fleurons de la protection de la nature en France : les parcs nationaux. Combien de fois nous a-t-on demandé au cours de ce travail, au fil de nos rencontres au troisième étage du laboratoire montpelliérain, fief des biologistes de la conservation, patentés connaisseurs des aires protégées, comment se passait notre travail sur les parcs ? Combien de fois la reformulation du sujet de cette étude par des tiers au vu le mot réserve remplacé par celui de parc ? Cette confusion illustre bien la prépondérance de l'outil parc en France, et *a contrario* la relative discrétion des réserves naturelles. Nous retrouvons également cette domination des réserves naturelles par les parcs dans la littérature scientifique. Alors que ces derniers sont l'objet de plus en plus d'analyses en sciences sociales, les réserves naturelles restent généralement peu étudiées.

À ce premier manque de visibilité vient s'ajouter la confusion des mots : réserve naturelle, réserve naturelle nationale, réserve de chasse et de faune sauvage, réserve naturelle régionale, réserve naturelle de Corse, réserve de pêche, réserve de chasse, réserve de biosphère, réserve naturelle volontaire, réserve intégrale, réserve biologique, réserve biologique dirigée, réserves naturelles de France.... À cette liste qui ne compte pas moins d'une douzaine de termes officiels où figure le mot « réserve » et qu'il convient de distinguer, viennent se rajouter d'autres utilisations du mot réserve, que ce soit dans le domaine de la conservation de la nature ou bien plus largement dans le langage commun. Les réserves associatives, réserves d'indiens, et autres réserves zoologiques sont autant d'occasions d'apporter encore un peu plus de confusion.

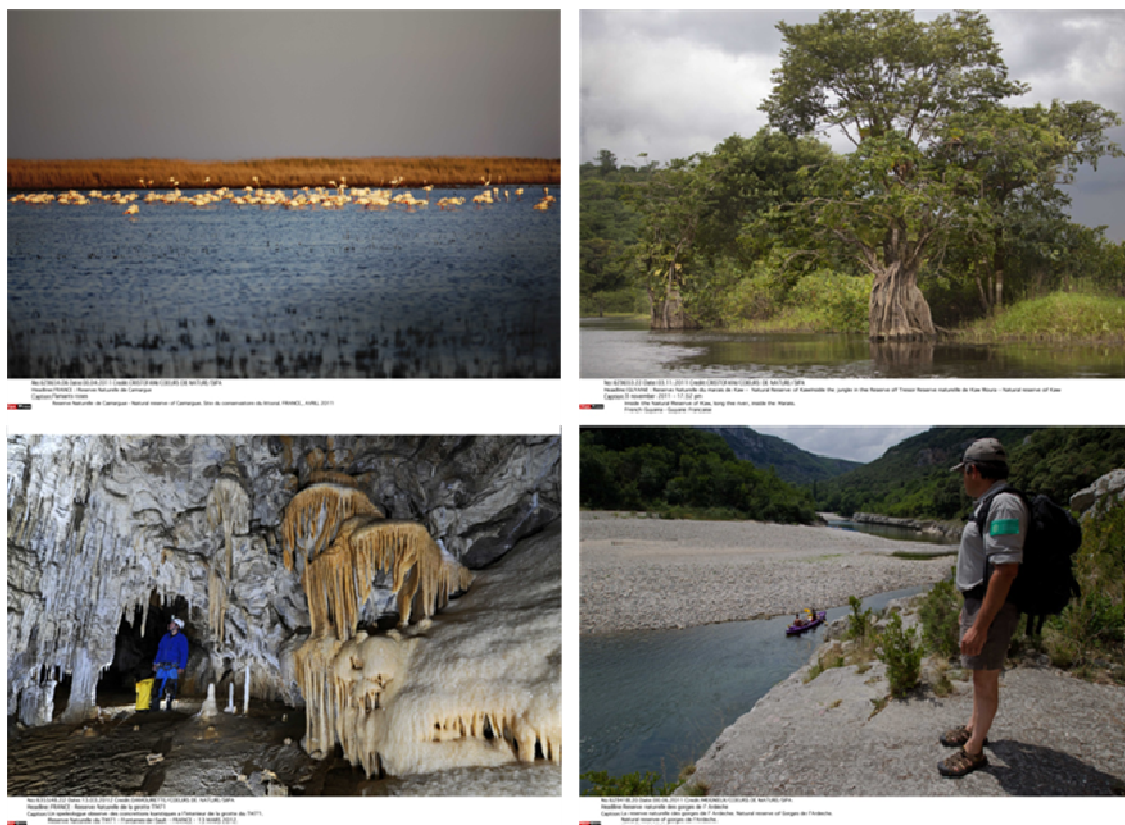


Figure 2 : RN de Camargue, RN des marais de Kaw-Roura, RN de la grotte du TM71, RN des gorges de l'Ardèche. *Crédits photo : Cœur de Nature / SIPA, 2012.*

Si nous réussissons à nous recentrer sur l'outil réserve naturelle dans ses différentes composantes, il nous reste à étudier des sites aussi différents que la réserve naturelle de Camargue, archétype historique et emblématique, la réserve naturelle des marais de Kaw-Roura, qui couvre plus de 90 000ha de forêt et de marais guyanais, la réserve naturelle géologique de la grotte du TM71, ou encore les mythiques gorges de l'Ardèche, plus connues en tant que site touristique qu'en tant que réserve naturelle (figure 2). Certains espaces que l'on connaît, que l'on situe, d'autres inconnus de la plupart d'entre nous... Des noms qui font rêver et d'autres qui nous laissent dubitatifs. Des petites et des grandes, des anciennes et des récentes, des forêts et des marais, la montagne à la mer, la mer à la montagne, des espèces emblématiques, des paysages grandioses, ou simplement des espaces de nature aux portes des villes. On entrevoit seulement la diversité du réseau des réserves naturelles en se penchant sur les aspects les plus intuitifs : quelle superficie ? quelle ancienneté ? quels objectifs de conservation ? quels types de milieux et quelles espèces ? Seulement, la diversité ne s'arrête pas là. Si nous élargissons notre champ d'investigation aux aspects sociopolitiques, économiques, géographiques ou culturels, nous trouverons des réserves naturelles gérées par des associations, des collectivités territoriales ou des établissements publics. Nous trouverons des sites en zone périurbaine, dans des campagnes désertées, ou dans des régions touristiques. Nous trouverons encore des sites presque ignorés des habitants tandis que d'autres font la fierté d'un territoire.

Il semble donc indispensable dans un premier temps de présenter l'outil réserve naturelle, en le resituant dans les politiques de protection de la nature en France. Nous analyserons ensuite le fonctionnement constitutionnel de l'outil, à la fois en termes juridique, de modalités d'organisation et de grandes transitions. Par fonctionnement constitutionnel, nous faisons référence aux règles constitutionnelles présentées dans le cadre d'analyse d'Ostrom et dans les théories institutionnelles (Ostrom 2005, 2009), ainsi qu'au dernier niveau de structuration identifié par Giddens (Giddens 1984), la légitimation. Il s'agit donc des règles légitimées et normées à un haut niveau d'organisation, et explicitées par des institutions légales (lois, arrêtés...). Nous proposerons ensuite une première typologie des réserves naturelles, sur la base de critères biophysiques, de règles et de pratiques. Nous concluons cette première sous-partie par une réflexion sur les modalités d'étude de l'objet réserve naturelle et sur les phénomènes susceptibles d'être analysés dans le cadre de cette définition générale.

1. Politiques de protection de la nature en France et place des réserves naturelles

❖ Politiques publiques et politiques de l'environnement

Les réserves naturelles constituent l'un des principaux outils réglementaires des politiques de protection de la nature en France. En tant que telles, elles s'inscrivent dans la lignée des cadres théoriques et des études centrées sur l'analyse des politiques publiques en général, et des politiques de l'environnement en particulier. Nous dressons dans cette première section un panel des éléments issus de ces approches et susceptibles d'appuyer notre étude sur les réserves naturelles.

a) Analyse des politiques publiques : introduction des dimensions cognitives, stratégiques et institutionnelles

Selon le dictionnaire des politiques publiques, dans un article rédigé par J.C. Thoenig, (Boussaguet *et al.*, 2010, p.420), « *une politique publique est un phénomène social et politique spécifique, empiriquement fondé et analytiquement construit* ». Il s'agit d'un construit social caractérisé par l'intervention d'une autorité investie de puissance publique sur un domaine de la société (politique sectorielle) ou du territoire (politique territoriale). Elle s'identifie par trois éléments de description : contenus, prestations et effets. Correspondant au terme anglo-saxon de *policy*, il ne faut pas la confondre avec la notion de *politics*, c'est-à-dire la politique en général, quoique la question de l'articulation entre ces deux éléments se pose (Hassenteufel & Smith 2002). L'analyse des politiques publiques est une discipline qui s'est d'abord développée aux États-Unis dans les années cinquante sous le nom de *policy sciences*. Science de « l'État en action » (Muller 2009), de et pour l'action publique (Hassenteufel 2011), elle emprunte ses principaux concepts à d'autres disciplines telles que

le droit, l'économie, la sociologie ou encore la psychologie. Il s'agit donc d'une discipline à la fois opérationnelle et pluridisciplinaire. Selon Muller (Muller 2009), trois courants de pensée principaux constituent son socle : 1) la *bureaucratie* décrit le lien entre l'État et la société civile et questionne l'organisation des moyens en fonction des fins ; 2) La *théorie des organisations* (Friedberg 1993) introduit une dimension stratégique ainsi que des concepts fondamentaux : acteurs, pouvoir, stratégie, système organisé ; 3) Enfin, le *management public* questionne la notion d'efficacité de la gestion et de l'optimisation des moyens. Les études françaises, qui se sont multipliées depuis les années quatre-vingt-dix (Hassenteufel 2011), se caractérisent par une approche qui accorde une place de choix d'une part à l'État et aux administrations, et d'autre part aux aspects cognitifs et à l'observation du rôle des acteurs hérités de la sociologie des organisations (Leca & Muller 2008).

Comme dans toute discipline, de nombreuses notions et cadres d'analyse se sont succédés en analyse des politiques publiques. Un des plus couramment mobilisés est la grille d'analyse séquentielle en cinq étapes de C.O. Jones (Jones 1970) : identification et intégration du problème, développement d'un programme, mise en œuvre, évaluation et suspension. Ces vingt dernières années, notons l'influence marquante du courant néo-institutionnel d'origine anglo-saxonne, qui se concentre sur trois séries de variables : idées, intérêts et institutions (March & Olsen 1989; Hall & Taylor 1997). Notons également le rattachement d'Elinor Ostrom à ce courant néo-institutionnel. Cette approche permet avant tout de rester attentif à la pluralité des dimensions possibles de l'analyse, mais l'articulation entre les niveaux de variables est sujette à controverse (Surel, 1998; Palier & Surel 2005). La notion d'**idée** est à raccrocher à l'analyse cognitive des politiques publiques, selon laquelle une politique publique est le lieu où une société *construit son rapport au monde* (Muller 2009). L'action s'organise autour de paradigmes dominants et de référentiels : l'univers cognitif des acteurs, leurs croyances, leur vision du monde (Kuhn 1962; Hall 1993; Surel 2000). Dans ce contexte, nous retiendrons les notions de *valeur* pour définir des représentations fondamentales (protéger la nature, c'est bien), de *norme* pour désigner de grands principes d'action (il faut intégrer les acteurs locaux), et d'*image* pour qualifier des raccourcis cognitifs qui font sens (l'écologiste barbu). L'analyse des discours et des récits est utilisée pour repérer idées, valeurs et normes. La notion d'**intérêt** consiste à centrer l'analyse sur les préférences des acteurs et à insister sur la dimension stratégique et collective (Palier & Surel 2005). La notion d'**institution**, qui a eu tendance en sociologie à dépasser la notion de structure (Lordon 2006), introduit une relation explicite entre structure et acteurs. Elle s'observe dans des cadres normatifs et cognitifs, des routines, des procédures, des conventions, des rôles, des formes organisationnelles, des instruments... (March & Olsen 1989; Muller 2009). La notion de *path dependence*, ou dépendance au chemin, est régulièrement mobilisée pour synthétiser un effet d'accumulation, l'expérience et l'apprentissage des acteurs (Pierson 2000).

Parmi les grandes transitions qui ont marqué la discipline, nous retiendrons tout d'abord la remise en cause des modèles classiques de la décision rationnelle et du « tout procédural ». Les travaux de H. Simon et de C. Lindblom ont montré que la prise de décision dérive d'une rationalité limitée (Simon 1957), qu'elle ne s'explique pas uniquement dans le cadre d'une lecture *top-down*, mais est teintée d'incrémentalisme, c'est-à-

dire de négociations et d'arrangements entre acteurs et d'une modification progressive et continue du système (Lindblom 1959). Il s'agit ici de ne pas tomber dans l'excès inverse du « tout politique », où les actions ne traduiraient que des intérêts particuliers et immédiats (Boussaguet *et al.* 2010). Un autre niveau de déconstruction mobilise les notions de réseaux et de *policy network*. Ces dernières ont temporisé la séparation entre État et société civile, en introduisant de l'horizontalité, de l'informalité, et un affaiblissement des frontières en général (Muller 2009). Enfin, nous citerons, mais sans y revenir dans le détail l'apport des approches néo-institutionnelles, qui soutiendront à tous les niveaux des approches cognitives, stratégiques et institutionnelles complexes. D'autre part, nous retiendrons quatre enjeux majeurs pour comprendre l'action publique aujourd'hui :

1) L'**européanisation** des politiques publiques : l'Europe est en effet devenue un niveau stratégique et de référence incontournable dans de nombreux domaines, et notamment dans le domaine environnemental. Cette transition induit des modes de décision complexifiés, ainsi que des structures et des opportunités nouvelles et évolutives dont peuvent se saisir les acteurs de l'action publique (Radaelli 2002; Palier & Surel 2007; Muller 2009).

2) La **territorialisation** remet en cause le modèle vertical sectoriel pour privilégier une entrée territoriale. Cristallisée par les lois de décentralisation dès 1982, la territorialisation induit l'apparition de nouveaux espaces de négociation et un changement d'échelle dans la mise en œuvre de l'action publique. Les conséquences à retenir sont la complexification croissante des modes de régulation, l'affirmation d'acteurs multipositionnés aux différentes échelles, et l'importance des processus d'invention et de construction de ces nouveaux espaces de l'action publique (Thoenig & Duran 1996; Fauré 1997; Balme *et al.* 1999; Mériaux 2005; Duran *in* Pasquier *et al.* 2011, p.475).

3) Le **tournant néolibéral** traduit la montée en puissance d'un référentiel du marché (Jobert 1994; Muller 2009). Il correspond à la redéfinition des articulations public - privé et centre - périphérie, et met en avant les notions d'efficacité, de compétitivité et de rentabilité. Nous assistons par exemple à la transposition au secteur public de méthodes issues du secteur privé avec le concept de rationalisation des choix budgétaires, inspiré de la méthode PPBS¹. La notion de performance de l'État se retrouve bien dans les récentes lois de finances, les évaluations des politiques publiques et dans les enjeux actuels d'économie budgétaire².

4) Enfin, « **l'impératif délibératif** » est devenu une dimension obligée de l'action publique (Habermas 1997; Blondiaux & Sintomer 2002). Cette norme délibérative s'observe au travers d'outils tels que les forums, les conférences citoyennes, et a pour conséquence la mise en avant des stratégies discursives du « meilleur argument », le soutien de notions telles que la gouvernance, et l'intégration de nouveaux acteurs et de nouvelles formes de savoirs. Cette culture de la délibération et de la médiation s'accompagne de l'expansion

¹ Planning, Programming, Budgeting System

² Un détour sur cette page web se passe de commentaire : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/>

des politiques contractuelles (Gaudin 2007). Toutefois, dans les faits, les pouvoirs existants sont rarement remis en cause et la participation n'a pas pour corollaire l'implication directe dans le processus de prise de décision (Pretty 2003; Reed *et al.* 2009).

De manière générale, les évolutions dans les sphères académiques ou les sphères de l'action politique nous poussent à reconsidérer le rôle de l'État, d'un modèle régalien à un modèle régulateur, et à encourager le développement d'analyses qui envisagent l'action publique comme une forme d'action collective. Les réserves naturelles, en tant qu'instruments d'une politique publique, sont à considérer dans cette optique d'ouverture, de perte de centralité et d'action collective. Nous accordons toute l'attention nécessaire aux dimensions cognitives (les idées), stratégiques (les intérêts) et institutionnelles (les institutions) qui sous-tendent cette transition, et évaluons si les enjeux observés pour les politiques publiques en général se retrouvent dans le cas des réserves naturelles.

b) Politiques de l'environnement : entre conformité et particularité

Les politiques de protection des espaces naturels et donc les réserves naturelles se situent sous la grande bannière des politiques environnementales. Ces dernières présentent certains traits communs aux politiques publiques en général, et d'autres qui semblent leur être plus spécifiques. Dans cette partie, nous caractérisons ces aspects généraux et singuliers jusqu'à l'échelon des politiques de protection de la nature et aux réserves naturelles.

Comme toute politique publique, les politiques publiques environnementales ont attiré l'attention d'auteurs relevant d'une variété de disciplines : analyse des politiques publiques, sociologie de l'action collective et des organisations, anthropologie, histoire... Un certain nombre de ces études se concentrent d'une part sur l'institution de l'environnement en tant qu'objet de politique publique, et d'autre part sur les grandes transformations que l'on peut observer dans l'action publique environnementale. En effet, l'environnement, comme tout problème politique, se pose comme un construit social. Cette construction de l'environnement comme objet de politique publique présente quelques particularités.

D'abord, sur le plan cognitif, l'objet même va questionner nos représentations des rapports homme - nature et les valeurs associées. Les différents points de vue à ce sujet et présentés en introduction vont influencer la construction des outils que sont les politiques de l'environnement en général et les réserves naturelles en particulier. Cette définition des rapports homme - nature va également soulever, sur le plan des intérêts, la question des pouvoirs scientifiques et politiques. Alors que le pouvoir scientifique est chargé de comprendre et de représenter les « choses », c'est-à-dire la nature, le pouvoir politique représente les « sujets », c'est-à-dire les hommes, et règle la vie sociale (Latour 1991, 1999). Cette confrontation des pouvoirs a amené certains auteurs à constater la montée en puissance des experts, des « écocrates » qui pensent et gèrent le vivant et se donnent de plus en plus pour ambition « de guider tous les choix politiques » sur le fondement d'un « éco-pouvoir », un « gouvernement rationnel du vivant » (Lascoumes 1994). La considération d'objets hybrides implique de considérer l'articulation entre ces deux pouvoirs, sciences et politique, et de parler d'écologie

politique au sens latourien (Latour 1999). Il convient ici de lever une confusion courante et de bien recentrer notre propos sur les **politiques de l'environnement**, et donc les *policies*, par rapport à l'**écologie politique**, qui relèverait plus de la place de l'écologie dans le champ de la politique, de la *politics*¹. En tant que construit social, les politiques environnementales traiteront donc d'une nature « travaillée par la politique » et « objet de politique », qui doit être pensée comme un objet hybride, et dans une logique interactionniste, en fonction des relations entre des sujets et des objets (Reclus 1866; Lascoumes 1994). L'étude des valeurs interrogera notre rapport à la nature et constituera un élément central dans l'analyse des politiques environnementales : selon Lascoumes (*op.cit.*), « *l'environnement est en effet largement réduit dans les représentations dominantes à la nature* ».

Ensuite, il semble important de mettre en exergue les dimensions intersectorielle et collective de l'environnement. Nous avons vu que, sur le plan des valeurs, l'environnement en tant que problème public s'attache à une nature hybride travaillée par le politique. Nous allons ici étendre ce caractère hybridé des politiques de l'environnement, à la fois sur le plan de la sémantique, du contenu, et des acteurs légitimes à s'y impliquer. Si l'environnement a aujourd'hui envahi notre quotidien et fait figure « d'impératif médiatique » (Lascoumes 1994), il faut se remémorer que son « invention », telle que la qualifie Florian Charvolin, n'a pas cinquante ans (Charvolin 2003). Cette invention n'apparaît toutefois pas *ex nihilo*. Le terme « environnement » est employé dans de nombreux domaines et son sens fluctue au fil du temps. Nous n'aborderons que l'exemple de l'utilisation de la notion d'environnement par les géographes, qui s'occupent depuis toujours des relations homme – milieu, et pour lesquels l'environnement se conçoit comme un concept d'interface disciplinaire. Ce concept nous permet d'aller au-delà de la composante biophysique du milieu et de prendre en compte l'ensemble des interactions entre la nature et la société, que ce soit au travers des usages, des points de vue ou de l'accès et du pouvoir. Godard (Godard 1992) a ainsi mis en évidence trois propriétés de l'environnement : l'environnement-nature (le milieu biophysique, le support, l'espace géographique (Brunet 1993), l'environnement-système (support et système d'interactions entre nature et société, le milieu géographique (Pinchemel 1988; Bailly & Ferras 1997)) et l'environnement-problème (objet de préoccupation sociale, cette dernière étant affectée par les représentations). L'environnement se stabilise au début des années soixante-dix en tant qu'objet de politique publique autour des questions de l'espace naturel, des paysages, du bruit, de la pollution de l'air et de l'eau, de l'écologie urbaine et de la culture de l'espace naturel (Charvolin 2003). Les environnements-nature et environnements-système deviennent donc des environnements-problème pris en charge par les pouvoirs publics. Ces contenus recoupent des politiques publiques déjà constituées dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou encore de l'équipement. Le propre des politiques environnementales, dans leurs débuts, sera d'intégrer de nouveaux objectifs qualitatifs dans des politiques

¹ Le rapport entre l'écologie politique et les politiques de l'environnement est une piste de recherche en soit à explorer. Les études de cas seront le moment de détailler cette articulation entre *policy* et *politics*. Nous avons déjà présenté dans l'introduction générale le courant de la *political ecology*, à bien différencier à la fois des politiques de l'environnement et de l'écologie politique.

préexistantes¹ : « *Il ne s'agit pas en effet de véritables politiques sectorielles autonomes, mais plutôt de dimensions internes à d'autres politiques sectorielles* » (Lascoumes 1994, p.15). La nouveauté tient ici plus de la réunion de ces différentes composantes au sein du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, créé en janvier 1971². Ce « ministère de l'impossible » rencontre de nombreuses difficultés. Avant tout, l'action du ministère relève plus de l'administration de mission auprès d'autres secteurs plus anciens, mieux organisés et mieux dotés. Elle s'inscrit le plus souvent dans une mise en opposition classique et simpliste entre développement humain et préservation de la nature. Contrairement à de nombreuses autres politiques publiques, une des spécificités des problèmes environnementaux tient dans leur mise sur agenda et leur affirmation en tant que problème public sans qu'il y ait de revendication sociétale forte sur le sujet, d'où un manque de soutien en général. L'ensemble de ces éléments se traduit par une certaine fragilité des administrations en charge d'environnement, des contenus et des outils. La légitimité sur le terrain environnemental est disputée à de grands corps d'État, le ministère de l'environnement étant mal pourvu en ressources humaines, politiques et financières³, (Lascoumes 1999), il est quasiment absent du terrain localement, et ses politiques relèvent plus du compromis que de la conciliation dans la régulation de la tension entre développement et conservation (Lascoumes 1994; Charvolin 2003). Ces faiblesses expliquent également l'importance des acteurs privés et plus particulièrement des associations dans les politiques environnementales. Elles ont joué un rôle majeur dans la construction des problèmes, leur mise sur agenda, et elles endossent le rôle de veilleurs et de services extérieurs du ministère (Lamarque 1973; Lascoumes 1994; Micoud in Lascoumes 1999; Charvolin 2003).

L'histoire de l'instauration des politiques environnementales révèle un certain nombre de traits fondamentaux : le caractère collectif, d'une part entre secteurs, et d'autre part entre État et société civile, le contenu hybride et transversal issu de ces collectifs, et une politique faible fondée sur le compromis. Ces caractéristiques qui perdurent se retrouvent au fil du temps dans un certain nombre de transitions (Lacroix & Edwin 2010). Le contenu des politiques environnementales et les compétences du ministère ont évolué, de la protection de la nature à la qualité de vie et au développement durable (Lascoumes 1999; Laville 2010), mais demeurent marqués par une entrée intersectorielle et des objets qui s'élargissent et se complexifient (notamment avec le développement durable). Les services déconcentrés de l'État se sont développés au fil de ces transitions en termes de contenu et de structure (Lascoumes & Le Bourhis 1997; Le Bourhis 2009). On y observe une transversalité sectorielle croissante et la montée en puissance des rôles de coordination et de gestion. Les associations se sont professionnalisées (Ollitrault 2001) et leur qualité de structure d'intérêt public s'est en partie institutionnalisée. L'environnement a envahi notre quotidien, il est de plus en plus intégré dans de nombreux secteurs : on peut parler d'**écologisation**, de la gestion de l'espace rural (Mougenot

¹ Les mesures agro-environnementales illustrent bien la manière dont on réinjecte des objectifs environnementaux au sein d'autres secteurs.

² C'est l'un des premiers en Europe.

³ Entre 1995 et 2005, la part du budget de l'État consacrée à l'environnement tous ministères confondus a évolué de 0,6 à 1 %. La part spécifique du ministère de l'environnement est passée de 0,1, à 0,3%.

& Roussel 2005; Alphanéry & Fortier 2007; Deverre & De Sainte Marie 2008; Mélard 2008) à l'instrumentalisation médiatique (André-Lamat *et al.* 2009). Nous regrettons malgré le paradoxe entre les opinions favorables à la prise en compte de l'environnement, et l'indifférence générale dans les actions, les comportements, et la reconnaissance d'une responsabilité partagée, pouvant aller jusqu'à l'éco-scepticisme affirmé (Kalaora 1998; Boy 2009; Bourg 2010). À ces évolutions spécifiques des politiques environnementales se rajoutent les enjeux transversaux à l'ensemble des politiques publiques identifiés plus haut : l'eupéanisation (Buller 2002; McCauley 2008), le tournant néo-libéral et l'avènement des approches managériales (Le Bourhis 2009), la territorialisation (Godard 1997; Cans 2002; Douillet 2003; Mériaux 2005), l'impératif délibératif et les outils contractuels (Clayes-Mekdade 2006; La Branche 2009). Les politiques publiques relèvent de plus en plus de changements sociaux à large échelle avec l'avènement de la société de l'information, de la compétition, et de la mondialisation. Les États-nations sont dépassés par un processus de globalisation qui nous pousse vers un modèle culturel « post-industriel », caractérisé par un renversement de l'organisation sociale où l'information et la connaissance supplantent les éléments matériels (Bajoit 2003).

Ainsi, les politiques publiques de l'environnement, tout comme les politiques publiques en général, révèlent des enjeux forts aux plans cognitif (le rapport homme - nature, développement - protection...), stratégique (un construit collectif entre secteurs, entre État et société civile, entre eupéanisation et territorialisation...) et institutionnel (secteurs concernés, moyens alloués, structures supports...). Certaines particularités en font un excellent sujet d'étude dans le cadre d'une analyse des politiques publiques. L'enjeu concernant le rapport homme – nature fait des politiques environnementales un objet d'étude un peu délaissé par les chercheurs en sciences sociales, et beaucoup reste à faire. Par leur transversalité extrême, les politiques de l'environnement semblent peu représentatives de la transformation de l'État moderne, associée à la nouvelle prédominance d'une logique de sectorialité. Le plus souvent fruits de bricolages, d'édifices hétéroclites et de pièces rapportées, à l'interface entre société politique et société civile, objets bruts et immatures, elles révèlent un modèle de construction collectif occulté dans des politiques publiques plus anciennes (Lascoumes 1994). Sous la bannière des politiques environnementales, les politiques de protection de la nature et les réserves naturelles renouent peut-être plus avec une approche sectorielle, tout en étant soumises à ces particularités d'objet hybride et complexe.

❖ **Politiques de protection de la nature et réserves naturelles**

Dans cette seconde section, nous dressons le portrait des politiques de protection de la nature en France. Au gré des évolutions paradigmatiques, des valeurs, des acteurs et des contextes où ils s'expriment, une série d'outils ont été mis en place, dont les réserves naturelles. Nous les présentons en mettant en avant leurs spécificités.

a) *Politiques de protection de la nature en France : des clichés protectionnistes aux modèles intégrateurs*

- **Des ressources, des romantiques, et des associations**

La volonté de protéger les espaces naturels existe depuis longtemps en France et dans le monde, mais les valeurs sous-jacentes, les paradigmes dominants et les outils ont largement évolué. Nous avons déjà évoqué l'existence ancienne de territoires protégés à des fins ressourcistes dans le monde et en Europe. Aujourd'hui encore, ce souci de préservation des ressources conduit à des outils tels que les réserves de chasse ou les réserves biologiques. Cette tradition de protection ressourciste cédera le pas à une ère moderne de politique de protection des espaces naturels venue des États-Unis, dont le souci est de préserver le caractère naturel d'un espace dans un but récréatif en minimisant les activités de développement. La création du parc du Yellowstone en 1872, modèle emblématique d'une certaine manière de concevoir la protection de la nature, est ainsi citée dans de nombreux ouvrages comme la référence historique¹ (Rodary 2003; Depraz 2008; Larrère 2009).

La protection de la nature en France émerge bien avant sa prise en charge par les pouvoirs publics, ou même sa construction en tant que problème politique. Elle a été en premier lieu le fruit d'initiatives d'associations de naturalistes et d'artistes (Kalaora 1998). Ainsi les peintres de Barbizon contribueront-ils à préserver le caractère paysager pittoresque de la forêt de Fontainebleau par un décret impérial dès 1861. Les lois de 1906 et de 1930 sur les sites classés et inscrits peuvent être considérées comme les premières lois de protection de la nature en France. Elles inscrivent dans une tradition romantique le souci de la protection de sites de caractère artistique, historique, légendaire ou pittoresque. Plus de 7000 sites sont aujourd'hui classés au titre de ces deux lois (annexe 7), qui préfigureront le texte relatif aux réserves naturelles. D'autre part, la mise en place d'actions de conservation, dès le début du XX^e siècle, ne relève pas seulement des pouvoirs publics, mais s'inscrit également dans des dynamiques issues de l'initiative privée. Des sociétés savantes et des associations de protection de la nature, telles que la Société nationale de protection de la nature ou la LPO, établiront les premiers espaces protégés – toutefois sans base légale – avec notamment la création de la réserve ornithologique des Sept-Îles en 1912, la réserve zoologique et botanique de Camargue en 1927, et la réserve de Néouvielle en 1935 (Leynaud 1985; Selmi 2009). Elles s'appuient alors principalement sur de l'acquisition foncière et de la contractualisation², et les sites sont souvent de taille modeste par manque de moyens. Ces « réserves » se situent selon certains auteurs dans le schéma des « réserves intégrales », et s'inspirent des modèles théoriques américains et du *Wilderness Act*, excluant l'homme qui ne doit rester qu'un visiteur temporaire (Selmi 2009). Néanmoins, leur institution relevant de processus d'acquisition et de

1 Toutefois, il ne s'agit pas du premier parc américain créé. En 1864, le gouvernement des États-Unis avait déjà instauré une protection de même type sur la vallée du Yosemite et les séquoias géants de Mariposa Grove (Californie). <http://www.universalis.fr/encyclopedie/premier-parc-national/>

² On retrouve des trajectoires similaires où la protection et l'acquisition ne passent pas par l'action publique, aux États-Unis ou en Angleterre par exemple.

contractualisation, c'est en tant que propriétaires ou locataires que les associations peuvent faire valoir une certaine représentation de la protection de la nature, ce qui n'a rien à voir avec l'imposition par un État omnipotent et omniscient d'un outil réglementaire sur des terrains qui ne lui appartiennent pas.

Les intérêts de ces différents acteurs privés relèvent bien souvent des intérêts scientifique et/ou naturaliste (la nature remarquable, les hauts lieux), mais tiennent également à un souci très pragmatique de préservation d'espèces menacées comme c'est le cas aux Sept-Îles avec le macareux moine (*Fratercula arctica*), décimé par la chasse au début du XX^e siècle. Si nombre de ces sites n'ont eu qu'une existence éphémère, d'autres ont traversé plusieurs décennies, certains conservant jusqu'à aujourd'hui leur statut initial sans pour autant acquérir de statut réglementaire, d'autres acquérant par la suite le statut juridique de réserve naturelle¹.

- **Le modèle protectionniste : thèse, antithèse**

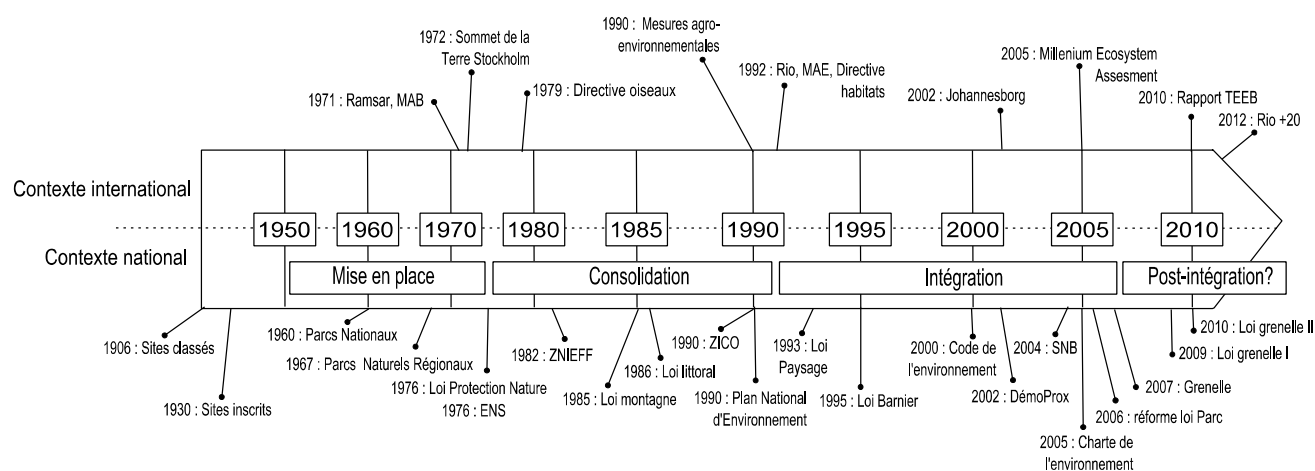


Figure 3 : Mise en place des principaux outils de protection de la nature en France et structuration en quatre temps de la protection de la nature en France : mise en place, consolidation, intégration, et post-intégration. D'après les travaux de Raphaël Mathevet et Raphaëlle Mouttet dans le cadre du projet Scales.

Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour voir réellement se développer le droit de la protection de la nature. La figure 3 illustre cette mise en place et met en avant quatre grandes périodes de structuration que nous appellerons les périodes de mise en place, de consolidation, d'intégration et de post-intégration. Une première période correspondant aux trente glorieuses se caractérise par l'apparition des principaux outils de protection des espaces naturels. Seront progressivement créés les parcs nationaux en 1960, les parcs naturels régionaux en 1967, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en 1975 et enfin, les Arrêtés préfectoraux de protection de biotope en 1977 (Zuanon 1995; Mauz 2003; Selmi 2006). La loi du 10 juillet 1976 deviendra la clé de voûte de toutes ces réformes en proclamant d'intérêt général la protection des espèces, des milieux et des paysages (Larrère 2009; Durousseau *et al.* 2006), en formalisant la création de l'outil réserve naturelle, et en consacrant pour la première fois la notion de patrimoine naturel dans un texte de loi français. La représentation traditionnellement véhiculée sur cette

¹ C'est le cas par exemple de la Camargue, de Néouvielle et des Sept-Îles.

période d'institution de la protection de la nature en France est celle de la vision excluante, de la « mise sous cloche ». Ce « cliché protectionniste » trouve *a posteriori* un terreau fertile et un ensemble de justifications convaincantes dans les caractéristiques d'une période remarquable à plusieurs niveaux. À l'échelle internationale, la crise pétrolière et les premières grandes catastrophes écologiques et industrielles suscitent une prise de conscience des enjeux environnementaux (Carson 1962; Meadows *et al.* 1972). Ces différents éléments contribuent à consolider l'image globale d'une opposition entre développement et protection de l'environnement. C'est également le cas en France un peu plus tardivement avec par exemple la marée noire liée au naufrage de l'Amoco Cadiz en 1978. De manière générale, la période des trente glorieuses se caractérise par des atteintes croissantes à l'environnement (urbanisation galopante, intensification agricole, efforts de reconstruction, développement des infrastructures hydrauliques, routières, stations de sports d'hiver...) qui contribueront à la prise de conscience des enjeux de conservation. D'autre part, la France se situe alors dans un modèle gaulliste, centralisateur et régalien. Les politiques de protection de la nature des années 1950 à 1970 sont marquées par une vision dichotomique et l'application de zonages spatiaux monofonctionnels (séparation entre l'espace économique et social, et l'espace de la nature : ici on développe, là on protège) et l'utilisation d'instruments réglementaires d'État (Cans 1994). De fait, une approche rétrospective met en avant un modèle rigide et ségrégatif : l'objet d'intérêt est une nature remarquable et menacée par l'homme, qu'il convient de réserver et de protéger de son action. Les paradigmes politiques dominants soutiennent un régime régalien, centralisé, fondé sur la division sectorielle et des outils spécialisés (comme les réserves naturelles). Les études portant sur la création des parcs nationaux démontrent notamment que ces outils relèvent d'un modèle de protection « à la française » (Larrère 2009), qui repose sur un compromis entre des approches de type « réserve intégrale », et « parcs culturels » soucieux du développement rural et de la promotion touristique¹. Ces différents travaux mettent en avant l'importance du caractère collectif dans la mise en place de ces outils : ils ne relèvent pas que d'une administration centralisée, tête pensante toute puissante, mais bien de l'articulation et de la négociation entre différents types d'acteurs : associations naturalistes et touristiques, fonctionnaires forestiers ou agricoles, alpinistes, chasseurs... (Zuanon 1995; Mauz 2002; Charles & Kalaora 2003; Merveilleux du Vignaux 2003; Larrère 2009). Leurs intérêts sont aussi variés que la préservation des grands ongulés, de paysages de montagne, la redynamisation d'espaces en déprise, la promotion touristique, ou encore l'aide au développement. Le cas des parcs nationaux, largement étudié, est édifiant à cet égard. Malgré son statut d'outil réglementaire fleuron des politiques de protection de la nature en France, son organisation même en zone de protection et zone périphérique traduit l'importance de l'hybridation entre préservation et développement, et surtout l'influence d'une politique du compromis (Mathevet *et al.* 2010b). Si la gestion des parcs nationaux par un établissement public national peut donner l'illusion d'un outil aux seules mains des pouvoirs publics, les analyses sur la constitution et le

¹ C'est également le cas des réserves de biosphère à l'échelle internationale, qui se donnent pour objectif de concilier sur un même espace des objectifs de conservation et de développement économique et de faire converger sur le long terme les intérêts des acteurs (Bouamrane 2006).

fonctionnement de ces établissements et de leurs conseils d'administration nous conduisent à repenser l'importance accordée aux acteurs locaux au sein des parcs (Duran 1993; Point 1998; Giran 2003). Notons l'importance du contexte territorial dans lequel se trouve le parc, et qui va largement influencer les dynamiques de l'action collective, l'appropriation du parc et la manière dont il reflètera des caractéristiques culturelles et des rapports de force locaux. C'est le cas par exemple dans les Pyrénées (Duran 1993; Bobbé *in* Larrère 2009, p.95), ou dans les Cévennes, archétype du « parc culturel » (Larissa Basset *in* Larrère 2009, p.77). Malgré la prégnance du cliché protectionniste, ces différents éléments vont dans le sens des caractéristiques soulevées dans le cadre des analyses des politiques de l'environnement : nous parlons bien d'objets hybrides, reflets d'actions collectives, de compromis et de négociation à l'épreuve des territoires. Nous verrons dans le cas des réserves naturelles des processus similaires à ceux observés dans les études traitant des parcs nationaux. Dès lors, nous soutenons qu'en France, il s'agit bien d'un cliché protectionniste et non d'un modèle protectionniste, c'est-à-dire de la généralisation abusive d'une image protectionniste à l'ensemble des AP, alors même que ces dernières sont bien souvent des objets hybrides, fruits de compromis sociaux. La prégnance de ce cliché serait plutôt rattachée à nos représentations dominantes du monde, parmi lesquelles les oppositions entre l'homme et la nature, et entre la conservation et le développement, tiennent une place de choix.

- **Le modèle intégratif : antithèse, thèse**

Comme nous l'avons détaillé dans l'introduction générale, si les premiers outils sont le plus souvent caractérisés comme relevant du paradigme protectionniste, porteur d'une vision « excluante », les années 1980 et suivantes sont marquées par la diffusion du paradigme de « conservation intégrée » (Rodary *et al.* 2003). En France, notons un certain nombre de points de rupture concernant la mise en œuvre des politiques publiques en général et environnementales en particulier. Les mouvements de mai 68 rompent avec la société traditionnelle, le modèle gaulliste et la doctrine capitaliste. Les lois de décentralisation de 1982, 1992 et 2002 promeuvent des modèles territorialisés et participatifs de l'action publique. En parallèle, les évolutions conceptuelles en écologie et en biologie de la conservation tendent à l'avènement de ce que John Baird Callicott définit comme les approches fonctionnalistes : l'homme fait partie de la nature, et les écosystèmes doivent être pensés en termes de flux, de fonctions, d'interdépendances et de connectivité (Callicott *et al.* 1999). La période post -1992 est celle de l'avènement du paradigme du développement durable. Ce dernier sous-tend une intégration intersectorielle avec le rapprochement des sphères sociales, économiques et environnementales (Brundtland 1987). Enfin, la perte de biodiversité devient une problématique européenne et globale (CDB 1992). L'ensemble de ces transitions mène à l'avènement d'un paradigme plus participatif et multi-niveaux (du local au global), à la reconnaissance des savoirs traditionnels (CDB 1992) et donc à la légitimité des acteurs locaux de s'impliquer dans des problématiques de conservation, et à la promotion d'outils non plus fondés uniquement sur la réglementation et le zonage spatial fonctionnel, mais également sur le contrat et la participation. Une seconde série d'outils est ainsi établie depuis les années 1980 : à l'initiative

de l'Europe, des outils d'inventaires, contractuels, et transversaux ; à l'initiative de l'État, des réformes décentralisatrices, des outils contractuels et d'inventaires, et objets d'intérêt diversifiés ; à l'initiative des collectivités territoriales, des stratégies foncière, réglementaires et de planification. Les objets se sont diversifiés (de la nature remarquable à la biodiversité et la nature ordinaire), de même que les types d'acteurs concernés (de l'État et des « initiés » au grand public, aux collectivités territoriales et aux usagers), et les approches dominantes (réconciliation, participation, décentralisation, intersectorialité, outils à vocation multiple). Les outils traditionnels de protection de la nature, et notamment les aires protégées réglementaires comme les parcs nationaux et les réserves naturelles, suivent le mouvement et se revendiquent comme étant des espaces de réconciliation. Néanmoins, et comme pour le cliché protectionniste, nous ne croyons pas en une vision manichéenne et réductrice, qui porterait le modèle intégrateur en icône universalisée de la réconciliation entre protection et développement et entre l'ensemble des acteurs des territoires. De nombreux travaux, notamment centrés sur les processus participatifs et de prise de décision dans les espaces naturels, révèlent des rapports de force et de pouvoir : la prégnance d'un pouvoir éco-pouvoir technocratique et scientifique (Lascoumes 1994), ou au contraire l'instrumentalisation des outils de conservation à des intérêts particuliers ou dans des dérives localistes (Godin 1999; Rodary *et al.* 2003; Brown & Purcell 2005).

La vingtaine d'outils de protection de la nature actuellement recensée en France (annexe 7) est généralement classée en outils réglementaires, fonciers, contractuels, désignations internationales (dans le cadre de conventions internationales pour les sites Ramsar ou de programmes intergouvernementaux comme les réserves de Biosphère du programme MaB de l'UNESCO), et inventaires (ATEN & MEDD, 2005). Par protection réglementaire, nous considérons des outils dont l'objectif est « *d'interdire ou de limiter les activités humaines préjudiciables à la biodiversité remarquable* » (Lefebvre & Moncorps 2010). Ces statuts se présentent sous forme de décrets ou d'arrêtés lorsqu'ils dépendent de l'État. Indépendants du statut foncier, ils peuvent donc s'appliquer à des terrains privés. Les sites classés et inscrits sont les plus anciens. Viennent ensuite chronologiquement les parcs nationaux (grands ensembles d'écosystèmes), les réserves naturelles qui « *ont vocation à former un réseau représentatif d'espèces et d'écosystèmes à forte valeur patrimoniale* », les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (centrés sur les espèces protégées), les réserves biologiques pour le domaine forestier et les réserves nationales de chasse et de faune sauvage principalement pour les espèces d'intérêt cynégétique. Les sites du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et les espaces naturels sensibles des départements constituent les principaux outils fonciers complémentaires. Nous avons vaguement évoqué au fil de cette section les réserves naturelles. Il est temps de les présenter plus en détail.

b) Les réserves naturelles

- **Des réserves parmi les réserves**

Le mot réserve est apparu de nombreuses fois dans la précédente section, mais toutes les réserves évoquées ne correspondent pas aux réserves naturelles. Le cahier technique de l'ATEN sur les outils de protection des

espaces naturels en France (ATEN & MEDD 2005) recense 35 fiches, dont 7 correspondent à des « réserves » et 3 seulement à des « réserves naturelles ». La figure 4 replace les réserves naturelles parmi les réserves en France. Lorsque nous parlons de réserve naturelle (RN), nous faisons référence à 3 types d'outils existants : les réserves naturelles de Corse (RNC), les réserves naturelles nationales (RNN) et les réserves naturelles régionales (RNR). Un document produit quelques années auparavant aurait recensé des réserves naturelles (RN), ancêtres des RNN et des RNC, et des réserves naturelles volontaires (RNV), ancêtres des RNR et actuellement reclassées ou disparues. Nous nous intéresserons également à la structure qui fédère l'ensemble de ces réserves naturelles : l'association loi 1901 Réserves naturelles de France (RNF), que nous présenterons plus en détail par la suite.

Réserves		Objectif	Instigation	Outils / Objets
Réserves Naturelles	Réserve Naturelle	Conservation d'un patrimoine naturel remarquable et/ou soumis à des menaces	Divers	Réglementation « à la carte »
	RN Nationale		État (ministère de l'environnement)	
	RN de Corse		Assemblée de Corse / État	
	RN Régionale		Conseil Régional	
Réserves ressources	Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	Préservation d'espèces d'intérêt cynégétique	Acteurs cynégétiques	Réglementation chasse, prélèvement faune et relatifs
	Nationale		État	
	(Inter)Communale		ACCA, fédérations...	
	Volontaire		Détenteurs des droits, privés, volontaires	
	Réserve de pêche	Protection/ reproduction des poissons	Acteurs halieutiques	Réglementation pêche et relatifs
Réserves forestières	Réserve Biologique	Préservation des milieux forestiers, connaissance, sensibilisation et éducation	Propriétaires, ONF, État (ministère de l'environnement et de l'agriculture)	Réglementation activités compromettant les objectifs de gestion
	RB Intégrale			Protection sans gestion
	RB Dirigée			Protection ET gestion
	RB Domaniale			Domaine forestier de l'État
	RB Forestière			Autres forêts relevant du régime forestier
Autres réserves	Réserve de Biosphère	Conservation des ressources naturelles, développement durable, logistique	Etat, comités et conseils MaB, UNESCO	Label, réseau mondial. Réglementation suivant le statut du territoire associé
	Réserves privées	Divers, mais généralement conservation du patrimoine naturel	Personnes publiques ou privées, physiques ou morales	Réglementation liée à la maîtrise du foncier et des droits d'usage
	Réserves zoologiques	Conservation ex-situ de la faune	Divers	Divers
	Autres...			

Réalisation : C. Therville, 2012

Figure 4 : Les réserves naturelles parmi les réserves en France. *Source des données : ATEN, 2005.*

L'objectif principal des RN est la conservation d'un patrimoine naturel remarquable et/ou soumis à des menaces réelles ou potentielles. La différence majeure entre les trois statuts concerne l'autorité de tutelle : l'État et le ministère de l'Environnement pour les RNN, l'Assemblée de Corse pour les RNC, et les Conseils Régionaux pour les RNR. Ces trois outils sont de type réglementaire, avec la possibilité d'appliquer une réglementation « à la carte », définie en fonction des enjeux locaux dans le décret de création des sites. Après

la création, pour les RNN, les préfets peuvent prendre et abroger des arrêtés préfectoraux précisant ou complétant la réglementation du décret. Ils peuvent également définir et instituer un périmètre de protection.

Ces RN sont à ne pas confondre avec d'autres types de réserves que constituent d'une part les réserves « ressourcistes » : cynégétique et réserve de pêche, réserves forestières, réserves biologiques, et d'autre part les autres types de réserves : réserves de biosphère, réserves privées, réserves zoologiques... Ainsi, une réserve naturelle peut cumuler un certain nombre de statuts de « réserve » : par exemple, la RNN de Camargue était auparavant une réserve zoologique. Elle est aujourd'hui classée en RNN et en zone centrale de la réserve de biosphère Camargue - Grand delta du Rhône. La RNN des Ballons Comtois est également Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage, la RNN du Lac de Remoray est une Réserve Biologique Dirigée, la RNN des Aiguilles Rouges est en partie une réserve de chasse intercommunale...

- **Objectifs des RN**

Comme nous venons de l'évoquer, les RN appartiennent à la catégorie des outils de protection réglementaire. La modification de l'article 8 bis de la loi de 1930 par la loi du 1^{er} juillet 1957 introduit ce statut pour la première fois dans la loi en renforçant l'idée de protection de sites « de caractère scientifique », pour ce qu'ils contiennent « de précieux et d'intéressant pour la science ». Elle traduit en ce sens l'importance des justifications scientifiques dans la mise en œuvre initiale de l'outil réserve naturelle. Pour Jean Lamarque, un des juristes qui contribua à la réalisation du code de l'environnement, « *il ne s'agit pas tant de conserver certaines espèces (...) que de procéder à l'étude minutieuse de l'influence du milieu sur les espèces tant animales que végétales* » (Lamarque 1973, p.57). Le premier site à acquérir officiellement le statut juridique de réserve naturelle est la réserve naturelle du Lac Luitel, en 1961. Toutefois, c'est bien la loi de 1976 sur la protection de la nature qui va clairement formaliser la création de l'outil « réserve naturelle ». Comme l'illustre le tableau comparatif des différents types de RN présenté dans l'annexe 8, les objectifs d'une réserve naturelle, qu'elle soit RNN, RNC ou RNR, sont détaillés dans l'article L.332-1 du code de l'environnement.

Ce dernier est cité dans l'encadré 2 ci-dessous :

- I. — Des parties du territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une **importance particulière** ou **qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader**. Le classement peut affecter le domaine public maritime et les eaux territoriales françaises.
- II. — Sont prises en considération à ce titre :
- 1 ° La **préservation d'espèces** animales ou végétales et d'**habitats** en voie de **disparition** sur tout ou partie du territoire national ou présentant des qualités **remarquables**
 - 2 ° La **reconstitution de populations** animales ou végétales ou de leurs **habitats**
 - 3 ° La **conservation des jardins** botaniques et arboretums constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables
 - 4 ° La **préservation de biotopes et de formations géologiques**, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables
 - 5 ° La **préservation** ou la **constitution d'étapes** sur les **grandes voies de migration** de la faune sauvage
 - 6 ° Les **études scientifiques ou techniques** indispensables au développement des connaissances humaines
 - 7 ° La **préservation des sites** présentant un intérêt particulier pour **l'étude de l'évolution de la vie** et des **premières activités humaines**.

Encadré 2 : Article L332-1 du code de l'environnement : création et objectifs des réserves naturelles. Les passages en gras ont été surlignés par l'auteur. *Source :* <http://www.legifrance.gouv.fr>

Ce texte dérive directement de l'article 16 de la loi sur la protection de la nature de 1976, et demeure inchangé depuis bientôt 40 ans. Il présente un certain nombre d'originalités qu'il convient de souligner. Tout d'abord, les objets d'intérêt sont de différentes natures : ils se déclinent de la géosphère (sol, minéraux, fossiles, formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques) à l'hydrosphère (eau) et surtout à la biosphère dans ses différentes composantes (faune, flore, espèces, habitats, biotopes, milieux naturels en général). Également, le texte propose à sa juridiction des espaces d'intérêt fonctionnel tels que les étapes sur les voies de migration. Il s'intéresse aussi à quelques objets plus surprenants encore : les « études scientifiques ou techniques », sans qu'il soit fait mention plus détaillée des éléments concernés ; les sites d'intérêts pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines, nous pensons ici aux grottes et autres vestiges préhistoriques ; la conservation de jardins botaniques et arboretums. En comparaison à d'autres textes, celui-ci nous donne l'impression d'une liste à la Prévert censée combler toutes les lacunes existantes de l'action publique réglementaire en faveur de la protection de la nature. À l'image de ce texte, les réserves naturelles protègent des objets aussi diversifiés que l'unique station de narcisse des Glénan, de vastes paysages alpins en Haute-Savoie ou des haltes migratoires d'importance internationale sur les façades manche-atlantique et méditerranéenne. Nous ne retrouvons toutefois pas dans le réseau des réserves naturelles ces objets insolites, jardins, arboretums et autres sites pour l'étude de l'évolution des activités humaines¹. La

¹ Il semblerait en effet n'y en ait aucune, pas à la connaissance des auteurs en tout cas... Cela n'a jamais été avoué officiellement, mais l'existence de cet alinéa dans l'article 1 de la loi de 1976 serait liée à l'un des promoteurs du projet de Conservatoire botanique de Brest, un juriste, qui avait imaginé la possibilité de le transformer en RN si jamais le montage associatif et politique local échouait.

démarche peut être celle de la préservation, de la conservation, voire de la restauration et de la renaturation (cas de la RNN des marais d'Orx ou de la RNN de la petite Camargue alsacienne). D'un terme à l'autre, on évoque une démarche protectionniste passive ou au contraire une démarche interventionniste active par la gestion. Les motifs qui sous-tendent le classement relèvent de trois ordres : l'importance, le caractère remarquable, la rareté des objets ; la menace de disparition ou de dégradation de ces objets ; l'intérêt scientifique des objets. Ainsi, tenter de raccrocher les RN à une catégorie précise d'aire protégée relève du casse-tête. Le rapport de l'UICN sur les aires protégées françaises tente d'associer ces dernières aux catégories UICN. Les RN peuvent être associées à pas moins de trois catégories (annexe 7) : la catégorie Ia des réserves intégrales dont l'objectif est la recherche scientifique ; la catégorie III, monument ou élément naturel, pour la préservation d'éléments naturels spécifiques ; la catégorie IV, aire de gestion d'habitats ou d'espèces, pour la conservation avec intervention au niveau de la gestion (Lefebvre & Moncorps 2010, p.92). Cette diversité de démarches et de motifs révèle la variété des représentations qui sous-tendent l'utilisation de l'outil RN. Elle augure des relations diversifiées entre gestionnaires et nature d'une part, et entre gestionnaires et acteurs locaux d'autre part. Leur rôle ne sera sans doute pas similaire d'un site à l'autre, selon que les objectifs relèvent de la préservation ou de la renaturation, de la rareté ou de la soustraction à des interventions artificielles dégradantes. Notons toutefois que ces objectifs se sont affinés au fil du temps, notamment avec la remobilisation de l'outil réserve naturelle dans le cadre d'autres types d'intervention publique. Les réserves naturelles sont également impliquées dans la protection d'espèces sous-représentées dans le réseau, la conservation d'habitats prioritaires, la protection d'espaces naturels ultra-marins, la préservation des ZNIEFF, la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité telles que la SCAP, la contribution aux plans et programmes nationaux d'action, et aux engagements européens et internationaux. Plus particulièrement, les RNR sont le plus souvent au centre des stratégies régionales pour la biodiversité et aux cœurs des projets régionaux de TVB (ATEN & MEDD 2005; Lefebvre & Moncorps 2010; Vimal *et al.* 2012). Ainsi, l'outil ne se cantonne pas à une politique « réserve naturelle » stricte et imperméable. Il participe de manière générale aux politiques publiques de conservation du patrimoine naturel et de l'environnement.

Notons dès à présent que cet article ne mentionne aucunement les rôles d'accueil du public et d'éducation à la nature, qui ont concerné une partie des RN anciennes et concernent aujourd'hui une très large majorité de RNN, y compris celles dont l'accès est interdit ou réglementé (maisons de la réserve, caméras vidéos, observatoires situés à l'extérieur de l'espace classé en RN...). Outre le contexte de restriction budgétaire, ce manque a été utilisé par le ministère de tutelle lors de la redéfinition des référentiels budgétaires des RN en 2007 pour justifier son désengagement des missions d'accueil et d'éducation à l'environnement.

- **La décentralisation des réserves naturelles**

Nous évoquerons plus loin dans le détail les grandes transitions connues par les RN et RNF ces trente dernières années, mais l'une d'entre elles mérite d'être explicitée dès à présent. Il s'agit de la période de « décentralisation » des RN. Jusqu'au début des années 2000, il existait deux statuts de RN : les « réserves naturelles », actuelles RNN, et les réserves naturelles volontaires, créées à la demande de propriétaires des terrains. La relation des RN aux régions est évoquée régulièrement dans les archives, mais rarement sous l'angle d'une décentralisation potentielle. Les administrateurs se questionnent en 1992 sur la « *nécessité de contractualiser le financement de l'accueil, avec la région par exemple* », sachant que ce domaine d'activité n'est pas reconnu dans la loi. Ils s'interrogent de façon récurrente sur la nécessité d'une organisation de RNF à l'échelle régionale pour mieux répondre aux attentes de leurs financeurs, dont la fondation EDF, et constatent en 1997 l'importance des régions dans le financement des RN, deuxième financeur des RN à hauteur de 15,6 %.

Cette relation est bouleversée du fait de deux lois : la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, dite Loi Corse, et la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, dite loi DémoProx. Chantal Cans parle de modification du droit des RN, voire d'involution (Cans 2002a), et non de réforme positive, dans le sens où en 2002, nous n'allons pas vers une amélioration... (Cans 2002b) : « *aucune réflexion globale préalable sur la politique de protection des espaces naturels, aucun bilan (...) n'ont précédé l'élaboration de ces textes législatifs* ». En effet, ces deux analyses juridiques sur le sujet révèlent une loi de « décentralisation » construite à la va-vite, floue, sans objectifs clairs, qui ne parlait initialement même pas des RN. Sous le fait d'un concours de circonstances malheureux avec la discussion dans le même temps au parlement de la loi Corse, les articles de cette dernière ont été simplement copiés-collés vers projet de loi DémoProx. Informée très tardivement, RNF s'est mobilisée pour éviter une décentralisation de l'ensemble des RN, réserves naturelles et RNV. Cette mobilisation a abouti à une décentralisation des RNV, qui deviennent des RNR, et des RN de Corse, qui deviennent des RNC. Les autres RN deviennent des RNN, toujours sous tutelle étatique. Dans son état initial, le texte présente de nombreuses faiblesses, et notamment l'impossibilité pour les RNR et RNC de réglementer la chasse, la pêche ou l'extraction de matériaux¹. Cette période a été vécue douloureusement par RNF et par les gestionnaires de RN. Un partenaire consulté à l'époque sur ce sujet exprime bien ce sentiment général, et « *condamne la politique d'indifférence et de mépris à notre rencontre (voir même du MATE) pour faire passer l'amendement sans aucune consultation et concertation préalable* ». Cette décentralisation a eu pour effet de remettre en question la place de RNF à l'échelle nationale et régionale, et de questionner sa stratégie en termes de visibilité, point que nous détaillerons par la suite. Elle a également redistribué les cartes au niveau régional, en termes de politiques de protection de la biodiversité et du lien aux RNN. Enfin, si ces lois ont consacré l'apparition d'un nouvel acteur, les régions, dans la politique RN, elles ont signé la fin de la possibilité pour un propriétaire privé de faire classer ses terrains en RN.

¹ Lacunes qui ont en partie été comblées en 2012, comme nous le verrons plus tard.

Depuis la parution en 2005 du décret d'application des deux lois, 19 Régions ont classé au total 107 RNR. Les Conseils régionaux de Lorraine et Bretagne ont été parmi les précurseurs, suivis de près par la région Nord-Pas-de-Calais, le pays de Loire, l'Alsace et la Basse-Normandie. Aujourd'hui, les régions ayant le plus classé de RNR sont la région Nord-Pas-de-Calais (21 sites), Pays de Loire (13) et Rhône-Alpes (11). En termes de surface, le trio de tête se compose des régions Midi-Pyrénées (6 487ha), Languedoc-Roussillon (3 711ha) et Bourgogne (2 981ha). À l'heure actuelle, la Collectivité territoriale de Corse étudie 4 projets de RNC, et 111 projets de RNR sont à l'étude dans 22 autres régions, dont 17 projets dans 5 régions qui n'ont pas encore classé de RNR (7 projets en Auvergne, 2 en Haute-Normandie, 4 en Limousin, 3 en Martinique, 1 à la Réunion) (RNF 2012a). Selon l'UICN, les RNR sont utilisées par leurs tutelles comme des outils de valorisation territoriale et de développement local : « *de nombreuses Régions ont adopté ce dispositif non seulement comme un outil de protection du patrimoine naturel, mais également comme un moyen de valorisation territoriale.* » (Lefebvre & Moncorps 2010 p.27). Nous discuterons dans la suite de cette première partie et dans la deuxième partie de la thèse la manière dont cette nouvelle compétence a été prise en main par les régions, quelles vocations sont associées à l'outil, et quels sont finalement les enjeux de cette « réforme » pour les RN.

- **Réserves naturelles et conservation de la biodiversité**

En juillet 2012, nous recensons 277 RN qui protègent 2 860 000ha : 6 RNC (83 426ha¹), 107 RNR (27 528ha) et 164 RNN (2 748 264ha²). Présentes dans tous types de milieux, elles sont réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin (figure 5) : « *Chaque français, ou presque, vit à moins de 30km d'une réserve naturelle* » (RNF 2012, p.2). Par rapport à d'autres types d'espaces protégés, les RN constituent des outils de proximité qui représentent une large diversité de milieux naturels et semi-naturels, mais également de contextes territoriaux. La contribution des réserves naturelles à la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel, en France et même à l'échelle mondiale, a été analysée par l'observatoire du patrimoine naturel des Réserves Naturelles de France, coordonné par RNF (RNF 2004, 2007).

¹ Dont 79 460ha pour la seule RNC des Bouches de Bonifacio, en grande partie marine.

² Si l'on enlève les 4 plus grandes RNN ultra-marines (2 270 000ha pour la seule RNN des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), 100 000 pour celle des Nouragues, 94 700ha pour les Marais de Kaw-Roura, et 76 000ha pour la Trinité), le chiffre est de 207 564ha.

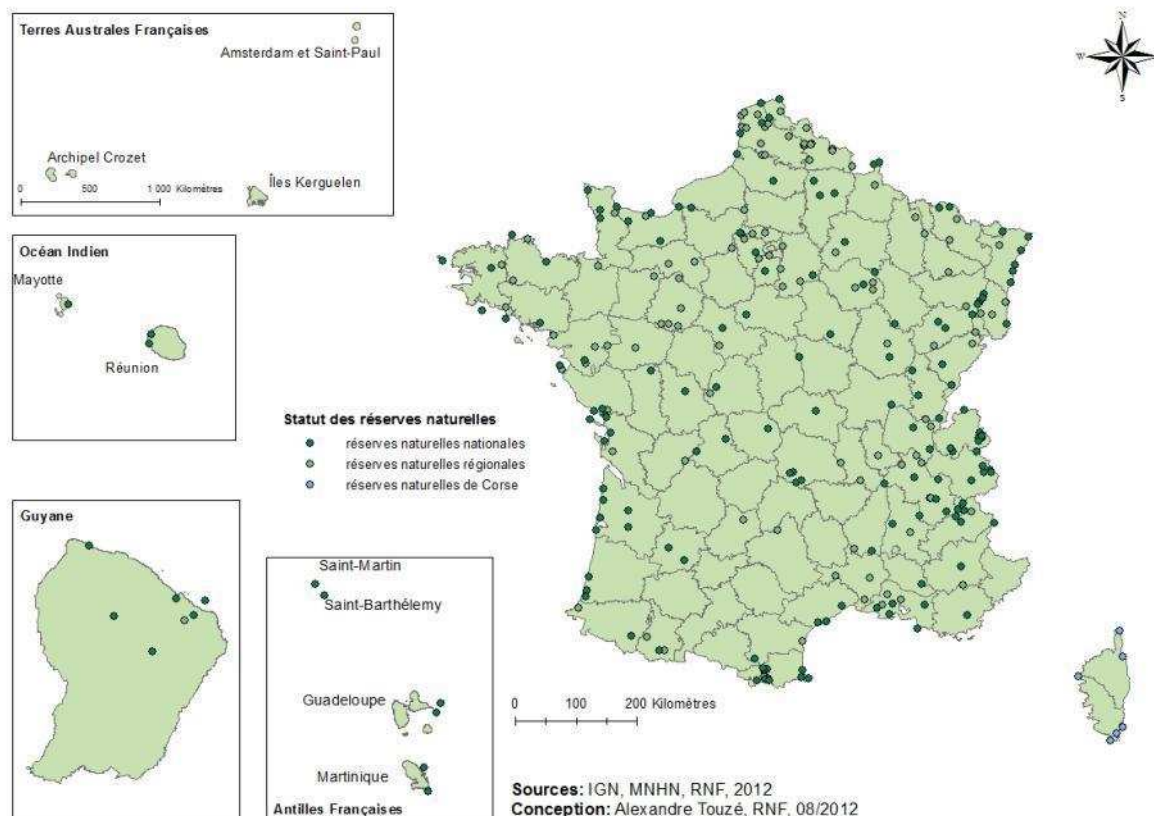


Figure 5 : Carte des réserves naturelles en France. *Alexandre Touzé, RNF, 2012. Sources : IGN, MNHN, RNF.*

La France, en raison de sa position géographique, occupe déjà une place de choix en termes d'enjeux de conservation : elle couvre rien qu'en métropole quatre zones biogéographiques¹, où se trouve plus de 75 % des habitats d'intérêt européen² et 40 % de la flore vasculaire européenne (4 700 espèces). Concernant la faune, il existe dans les RN 50 % des espèces protégées d'invertébrés marins et aquatiques, 90 % des amphibiens, 88 % des reptiles, ou encore 95 % des mammifères. Pour la flore, les réserves naturelles représentent 42 % des espèces végétales protégées au niveau national, 38 % des espèces de l'annexe II de la DHFF, ou encore 25 % des espèces menacées en France. Enfin, concernant le plan du patrimoine géologique, les RN protègent 8 stratotypes, ainsi que des objets géologiques remarquables au titre de la paléobiologie, la géomorphologie, la stratigraphie ou encore la minéralogie (RNF 2007). De plus, les territoires français ultra-marins s'étendent du domaine subarctique à l'Antarctique, en passant par les zones tropicales des trois grands océans. La biodiversité remarquable présente dans ces territoires confère à la France une grande responsabilité au niveau international en matière de conservation. On y trouve plus de 98 % de la faune vertébrée et 96 % des plantes

¹ La biogéographie s'intéresse à la distribution des organismes vivant à l'échelle mondiale et cherche à expliquer les raisons de leur répartition géographique. Une zone biogéographique est une zone géographique climatiquement et écologiquement relativement homogène du point de vue des formations végétales et des températures. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive habitats faune-flore de 1992, le territoire de l'Union européenne a été découpé en 9 zones biogéographiques. La France est répartie sur 4 zones biogéographiques : les zones atlantique, continentale, méditerranéenne et montagnarde. Il faut préciser que ce zonage est plus ou moins scientifique et certaines limites peuvent être critiquées.

² Inscrits à l'annexe I de la Directive européenne habitats faune-flore (DHFF).

vasculaires spécifiques à la France (dont le maintien des populations est sous responsabilité française), concentrée sur les 22 % de son territoire que représentent les collectivités d'outre-mer. Ces territoires ultramarins couvrent 10 % des récifs coralliens du globe, il s'y trouve 3 450 plantes et 380 vertébrés strictement endémiques (Gargominy 2003), et des points chauds de conservation comme la Nouvelle-Calédonie (Mittermeier *et al.* 1999; Myers *et al.* 2000). Cette biodiversité ultramarine est également extrêmement menacée, avec un taux d'extinction des espèces 30 fois supérieur à la métropole, notamment du fait de la pression anthropique et des espèces envahissantes. L'ensemble des RN et de leurs agents ont donc une responsabilité de premier ordre en matière de conservation de la biodiversité (RNF 2007).

2. Les réserves naturelles : aires protégées, espaces multiples

Dans cette seconde partie, nous décrirons les RN en tant qu'aires protégées, c'est-à-dire en tant qu'espaces géographiques délimités, voués à la conservation du patrimoine naturel. Nous nous intéresserons dans un premier temps aux caractéristiques générales de ces RN (quelle surface, quels types de milieux ?), et dans un second temps à la superposition des zonages sur les RN.

❖ Les RN : objet spatial et biophysique

Une aire protégée est avant tout un « *espace géographique clairement défini* » (UICN 1994), délimité dans l'espace, et marqué par des frontières. C'est également le cas pour les RN, et il est de fait nécessaire de penser les RN d'une part en tant qu'objet spatial composé principalement d'habitats « naturels », et d'autre part sous l'angle d'un *in situ* et d'un *ex situ*, les règles cadrant l'action collective différant à l'intérieur et à l'extérieur des sites.

a) Des espaces géographiques définis

Les RN sont donc des espaces géographiques clairement définis. Il est possible de déterminer quelle est leur surface, quelles parcelles cadastrales sont comprises dans la RN, et quelle est la forme de l'espace classé en RN. La plupart des RN sont constituées d'un seul tenant. Il est possible de tracer une ligne continue autour du site pour en délimiter les contours. Toutefois, certains sites présentent des profils « éclatés », c'est-à-dire un ensemble de parcelles déconnectées les unes des autres. Parmi les sites étudiés, c'est le cas des RNN des coussouls de Crau, de Chérine et de la petite Camargue alsacienne. Cette configuration spatiale va impacter en particulier la lisibilité des limites de la RN, le nombre de points de contact avec l'*ex situ* et donc son influence potentielle, ainsi que les activités de garderie. Certaines réserves sont pourvues d'un **périmètre de protection**. Sur les 16 sites présentant cette particularité d'après la base de données ARENA, la surface varie de 0.5 ha (RNN vallée d'Ossau) à 230 000 ha (RNN géologique de Haute-Provence). Ces variations laissent présager des fonctions variées de ce périmètre. Il peut être un outil de protection plus ou moins contraignant, renforçant la pérennité de la zone classée en RNN, ou simplement une zone tampon censée définir un territoire pertinent

pour la mise en place d’actions périphériques. Un des sites d’étude, la RNN des marais de Séné, nous permettra de discuter plus avant les fonctions potentielles de ce périmètre de protection.

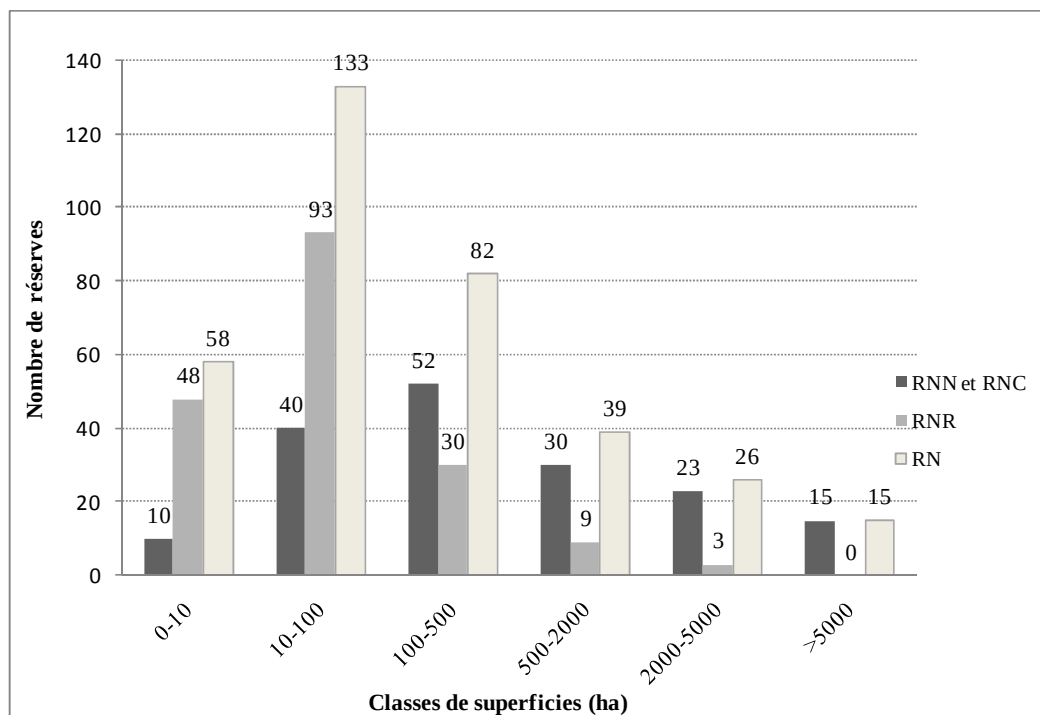


Figure 6 : Classes de superficie des RN, des RNN/RNC et des RNR. Les chiffres indiquent le nombre de sites concernés par classe. *Source : ARENA ; RNF, 2010.*

Au-delà de cette question de la configuration spatiale se pose la question de la superficie des sites. Le réseau des RN est bien celui de la diversité. Le plus grand site est celui de la RNN des TAAF¹ (2 270 000ha), le plus petit celui de la RNN du Toarcien (0.61ha). Cinq sites de plus de 50 000 ha font figure d’exception : la RNN des TAAF, la RNN Nouragues, la RNN Marais de Kaw Roura, la RNC Bouches de Bonifacio et la RNN Trinité². La figure 6 illustre la répartition en classes de superficie à l’échelle de l’ensemble du réseau. La classe 10 - 100 ha est la plus représentée. C’est également dans cette classe de surface qu’on retrouve le plus de RNR. Par contre, la classe de surface la plus représentée pour les RNN et RNC est celle 100 - 500 ha. Un test de Kruskal-Wallis révèle une différence significative entre la taille moyenne des RNR et celle des RNN/RNC. Les sites sont généralement de taille assez modeste, moins de 1 000 ha, ce qui est à relier avec le maillage du territoire national par les RN. Il est plus facile de faire accepter l’idée et de mettre en place un site de 250 ha qu’un site de plusieurs milliers d’hectares. Les impacts et les recouvrements avec d’autres enjeux territoriaux sont généralement moindres. Une analyse dans le temps sur la base de données ARENA révèle des désignations de RNN/RNC significativement plus grandes dans les années 90. Cet effet est à relier avec la mise en place à cette époque de RN marines et des grandes RN ultramarines, que nous évoquons ci-dessous.

¹ Terres Australes et Antarctiques Françaises

² Les Nouragues, les Marais de Kaw-Roura et la Trinité sont des réserves guyanaises, ce qui peut expliquer la possibilité de mise en place de sites si grands. De même, la RNC des Bouches de Bonifacio est essentiellement marine.

b) *Des milieux biophysiques*

Tableau 3 : Types de milieux présents dans les RNN/RNC (n=154). *Source : ARENA.*

Types de milieux	Nombre de sites	Surface (ha)
Milieux montagnards	36	81 664.71
Zones humides intérieures tempérées (lacs, marais, tourbières)	30	19 239.71
Zones humides côtières et estrans	19	37 192.61
Milieux de plaine tempérés (forêts, landes, prairies)	15	14 037.94
Réserve fluviale	15	4 489.68
Iles et milieux dunaires	12	11 558.51
Patrimoine géologique, monde souterrain	11	1 879.36
Forêts tropicales	5	2 960.22
Milieu marin (non tropical)	3	1 731.00
Milieu marin tropical	3	9 560.68
Grottes ayant un intérêt faunistique	3	433.42
Zones humides tropicales	2	109 500.00

ARENA donne accès aux types de milieux présents dans les RN, illustrés par le tableau 3. Les types de milieux les plus représentés en termes de nombre de réserves sont les milieux montagnards, les zones humides intérieures tempérées ainsi que les zones humides côtières et estrans. Les moins représentés sont les zones humides tropicales, les grottes, les milieux marins et les forêts tropicales. Les résultats sont tout à fait différents lorsque nous nous intéressons à la surface protégée. Les types les plus représentés sont alors les forêts et zones humides tropicales. Puis viennent milieux montagnards, milieux marins, et zones côtières. Nous n’observons pas de corrélation entre le nombre de sites par milieu et la surface par milieux. Toutefois, nous remarquons une différence significative en termes de nombre de sites par milieu et de surface par milieux. Dans le cas des milieux tropicaux, on a moins de réserves, mais de très grande taille. À l’inverse, pour les zones humides intérieures tempérées ou les grottes par exemple, on a beaucoup de sites, mais plutôt de petite taille. Cette analyse nous permet d’une part d’affirmer la diversité des RN en termes de types de milieux représentés (contrairement aux parcs nationaux par exemple, surtout localisés sur des milieux montagnards) et leur intérêt pour la représentativité du patrimoine naturel français à protéger. D’autre part, elle confirme la diversité des vocations des sites et de leurs démarches. Les grandes réserves montagnardes, tropicales ou marines se concentrent sur la préservation de grands ensembles d’habitats, d’écosystèmes ou de paysages. Les petites réserves telles que les grottes ou les zones humides se centrent sur de petits habitats très particuliers, très délimités dans l’espace, et présentant probablement une richesse spécifique assez particulière.

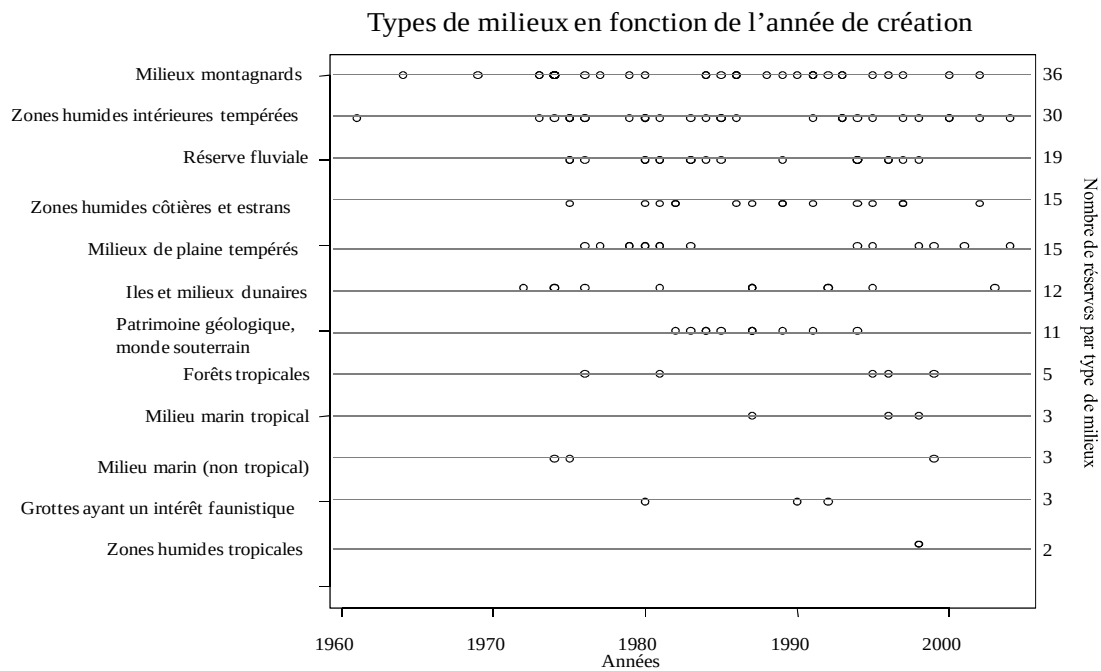


Figure 7 : Types de milieux en fonction de l'année de création. *Source : ARENA.*

Une analyse dans le temps, présentée par la figure 7, révèle que les premiers types de milieux à avoir été soumis à une désignation en RN sont avant tout des milieux montagnards, des zones humides intérieures tempérées et des îles et milieux dunaires. Les grottes et le patrimoine géologique apparaissent plutôt dans les années 80, et les milieux tropicaux plutôt dans les années 90.

Concernant les RNR, la base de données dont nous disposons en 2010 était trop incomplète pour pouvoir en tirer des résultats. Un bilan proposé par RNF en 2012 sur 80 RNR et les 6 RNC montre que les deux grands types de milieux les mieux représentés en nombre de sites sont les zones humides intérieures tempérées et les milieux de plaine tempérée. En termes de surface, sans compter les RNC des Bouches de Bonifacio, les types les plus représentés sont les milieux montagnards (35 % des surfaces) et les milieux de plaine tempérée (20 %) (RNF 2012a).

En conclusion, ces quelques éléments sur les RN comme des objets géographiques délimités nous permettent d'insister sur deux points fondamentaux. D'une part, nous observons bien une large diversité de formes, de surface, de types de milieux dans les RN. Nous supposons que ces caractéristiques générales vont avoir une influence sur les pratiques des gestionnaires, sur les interdépendances fonctionnelles et les relations à l'*ex situ* et sur les dynamiques de l'action collective. Ces hypothèses sont éprouvées dans la suite de la première partie et dans la seconde partie de la thèse. D'autre part, ces analyses mettent en évidence un changement de modèle au cours des quarante dernières années. Les objets d'intérêts ont évolué, d'une tradition de protection des milieux montagnards et des zones humides intérieures et côtières, à l'apparition d'aires protégées centrées sur le patrimoine géologique, le monde souterrain, et enfin les milieux tropicaux.

❖ La superposition des zonages

Le classement d'un espace géographique en aire protégée ne soustrait pas cet espace à d'autres types de classement. De même, les RN ne se limitent pas à ce seul statut, mais sont des objets présentant de multiples chevauchements de zonages : zonages administratifs (communes, intercommunalités, départements, régions, etc.), autres zonages pour la conservation de la biodiversité (ZNIEFF, PNR, Natura 2000, SRCE¹, etc.), zonages fonciers (limites des parcelles, différents propriétaires...), zonages socioéconomiques et d'aménagement (PLU, SCoT...). Nous allons décrire certaines de ces superpositions. En effet, elles vont être déterminantes dans l'étude des légitimités et des rôles des différents acteurs et de la RN *in situ* et *ex situ*.

a) Zonages administratifs

D'après l'analyse ARENA, les RNN/RNC sont généralement situées dans une seule région et un seul département. Comme toujours, notons malgré tout quelques exceptions : la RNN des Ballons Comtois et la RNN du Val de Loire, toutes deux à cheval sur deux régions, et sept sites à cheval sur au moins deux départements. Ces caractéristiques vont impacter la possibilité pour les RN de solliciter financièrement ces différentes entités. De même, les RN vont s'inscrire, ou pas selon les cas, dans les politiques départementales et régionales de protection de la nature. À ce sujet, les études de cas montrent de grandes disparités. Si la question se pose moins pour les RNR, logiquement incluses dans les politiques régionales de protection de la nature, elle peut être déterminante pour les RNN, et sur la manière dont cet outil d'État est soutenu par les collectivités territoriales.

Nous avons étudié le nombre de communes concernées par les RN en fonction de la surface de la RN. Nous supposons que plus la RN est grande, plus elle concerne de communes. La majorité des réserves, toutes catégories de surface confondues, se trouvent sur une seule commune (54 % des sites). De manière générale, nous observons effectivement que lorsque l'on monte dans les catégories de surface, nous constatons une augmentation de la proportion de sites étalés sur deux communes ou plus. La corrélation positive entre augmentation de la surface et du nombre de communes est notamment vérifiée pour les sites de moins de 2 000 ha. Cet effet tend à s'inverser pour les sites plus grands. Deux cas exceptionnels sont à noter : la RNN géologique de Haute-Provence (59 communes, périmètre de protection de 230 000 ha) et la RNN géologique du Luberon (20 communes, périmètre de protection de 69 669 ha). Également, une analyse croisée avec le type de milieux révèle que les réserves de milieux montagnards et celles abritant du patrimoine géologique sont les seules à présenter des cas d'étalement sur plus de 10 communes. Les milieux fluviaux concernent également une proportion importante de RN situées sur 4 à 10 communes (7 RNN sur 15). Nous pouvons supposer que cette proportion est à relier avec l'étalement des sites le long des fleuves. Dans le cas de ces RN étalées sur de nombreuses communes, nous entrevoyons l'importance des politiques intercommunales et des

1 Schéma régional de cohérence écologique.

relations entre élus sur les communes concernées, ainsi que la complexité accrue du travail du gestionnaire en termes de sensibilisation et de coordination auprès des élus. Nous observerons cette situation sur les RNN petite Camargue alsacienne et RNN coussouls de Crau, et y verrons des effets variés.

b) Zonages fonciers

Le deuxième type de zonage incontournable concerne le statut foncier des terrains classés en RN. En effet, les RN ne sont pas des outils fonciers, et tous les types de terrains peuvent être classés. 10 grands types de propriétaires sont recensés dans ARENA. Le nombre de types de propriétaires présents sur un site varie de 1 à 10, pour une moyenne de 2.8 et une médiane de 2¹. Les plus représentés en présence/absence sont les communes (63,6 % des sites) et les propriétés privées d'une personne physique (52,6 % des sites). Viennent ensuite les propriétés privées de personnes morales, propriété du Conservatoire du littoral, propriété du département ou encore Domaine public maritime (DPM). Notons dès à présent l'importance des propriétés privées classées en RN, et de fait les contradictions à envisager entre droit privé et droit public lié à la RN. Cette non-maîtrise du foncier sur de nombreux sites est une des premières sources d'opposition entre gestionnaires et acteurs locaux. Cet aspect soulève également la question de la complémentarité entre outils fonciers et réglementaires. Nous entrevoyons toute l'importance du Conservatoire du littoral et du département dans cette optique. Si l'on raisonne en termes de surface, les résultats sont tout à fait différents. Plus de 35 % de la surface classée correspond à du domaine privé de l'État en forêt soumise². Viennent ensuite le DPM (22 %), le domaine privé de l'État hors forêt soumise (18,5 %) et enfin les propriétés communales (12 %). Les parcelles privées de personnes physiques ne représentent que 3 % des surfaces. Si l'analyse se concentre uniquement sur les sites métropolitains, le DPM représente 43,6 % des surfaces, les communes 22,4 %, le Conservatoire du littoral 7,6 % et les propriétés privées de personnes physiques 6,6 %.

La dimension foncière est essentielle dans l'analyse de la conduite de l'action collective dans les RN. Elle détermine les droits et les devoirs des acteurs, ainsi que la marge de manœuvre des gestionnaires en termes de gestion. Cette question a été évoquée lors d'un entretien historique :

« Si vous voulez faire un plan de gestion (...) le propriétaire va vous dire vous n'êtes pas chez vous ! Moi je suis propriétaire, vous n'y touchez pas. Généralement les décrets de RN disent que les activités traditionnelles, forestières, continuent à se perpétuer. Et si le gestionnaire veut aller plus loin que le traditionnel parce que fauches tardives, parce qu'il veut remettre en eau un marais, des trucs comme ça, et que l'agriculteur ne veut pas parce qu'il y fait pâturer les vaches, il est quand même bloqué. »

La dimension régaliennne propre aux RN n'est donc pas seule à cadrer les règles d'accès et d'usage sur les sites. Un plan de gestion ne s'impose pas en général aux propriétaires privés ou aux détenteurs des droits d'usage. Son application passe soit par la maîtrise foncière, soit par la négociation. De nombreux gestionnaires

¹ Ce chiffre ne nous renseigne toutefois pas sur le nombre total de propriétaires. Sur la RNN des Coussouls de Crau, ce nombre s'élève à 43, dont 18 propriétaires privés.

² À relier notamment aux RN guyanaises de forêt tropicale.

prennent conscience de l'importance de cette dimension, et mettent en place des politiques foncières *in situ* et *ex situ*, comme nous le verrons à Chérine, en Crau et en petite Camargue alsacienne. Un membre du réseau RNF et membre du Conservatoire du littoral fait le constat de cette évolution : « *Toutes les RN essaient de faire du foncier sur le territoire parce qu'on s'aperçoit que c'est quand même l'idéal* ». Effectivement, la maîtrise des droits liés à la terre évite de passer par la négociation et facilite grandement les choses. D'un autre côté, leur non-maîtrise pousse au partenariat et à l'innovation institutionnelle.

c) Zonages liés aux politiques de protection de la nature

Enfin, nous présentons rapidement la superposition avec des zonages liés à des politiques de protection de la nature. Dans ARENA, les gestionnaires sont amenés à détailler les zonages en faveur de la conservation de la nature où sont incluses les réserves naturelles, la taille de ces zonages ainsi que la part de la RN incluse dans la zone. Nous trouvons une superposition de 1 à 10 zonages en plus de la réserve naturelle, avec une moyenne de 4.33 types de zonages et une médiane de 4. La figure 8 illustre le pourcentage de réserves naturelles présentant une superposition avec d'autres zonages. Les superpositions les plus courantes concernent des outils d'inventaires (ZNIEFF dans 91,6 % des cas, ZICO à 55 %) et des outils contractuels (ZSC à 74 %, ZPS à 52,6 % et PNR à 21,4 %). Notons également la superposition de protections réglementaires de type sites inscrit ou classé sur environ 17 % des sites, ou des réserves de chasse sur 12 % des sites. Les superpositions entre RN et mesures foncières concernent 14 % des RN pour le Conservatoire du littoral et 13 % des RN aussi classées en ENS. 13 RN se situent en zone périphérique de parc national, aucune en zone cœur¹. Ces superpositions posent la question de la complémentarité entre statuts et de la cohabitation entre les institutions relatives à chacun.

Si les outils d'inventaires ne semblent pas à première vue présenter un défi majeur en termes de coexistence, il en ira sans doute différemment dans le cas des sites Natura 2000, des PNR ou des sites du Conservatoire du littoral ou du conseil général, chacun étant mené par des hommes, des objectifs, des moyens et des orientations propres. Il semble évident que ce ne sera pas dans la majorité des cas la même structure en charge de ces différents programmes, et qu'il conviendra pour chacun de trouver sa place. Par exemple, dans le cas de Natura 2000, 90 RN déclarent que leur organisme gestionnaire participe à un comité de pilotage Natura 2000 concernant la réserve, soit 59 %. Toutefois, le comité consultatif de la réserve et le comité de pilotage Natura 2000 sont menés ensemble (mêmes membres, mêmes réunions) pour seulement 11 RN. Cette adéquation résulte d'un chevauchement spatial et/ou institutionnel entre la RN et le site Natura 2000, avec une responsabilité partagée pour l'organisme gestionnaire. La question de la complémentarité et du chevauchement entre statuts sera posée sur presque tous les sites d'études. Nous nous y arrêtons plus précisément dans le cas de Chérine.

¹ En effet, lorsqu'un PN est créé ou qu'une zone cœur de PN est étendue et englobe une RNN, le décret de création de la RNN est abrogé. Ex : RNN du Grand cul-de-sac marin (PN Guadeloupe), et bientôt RNN de l'Archipel de Riou (PN Calanques)

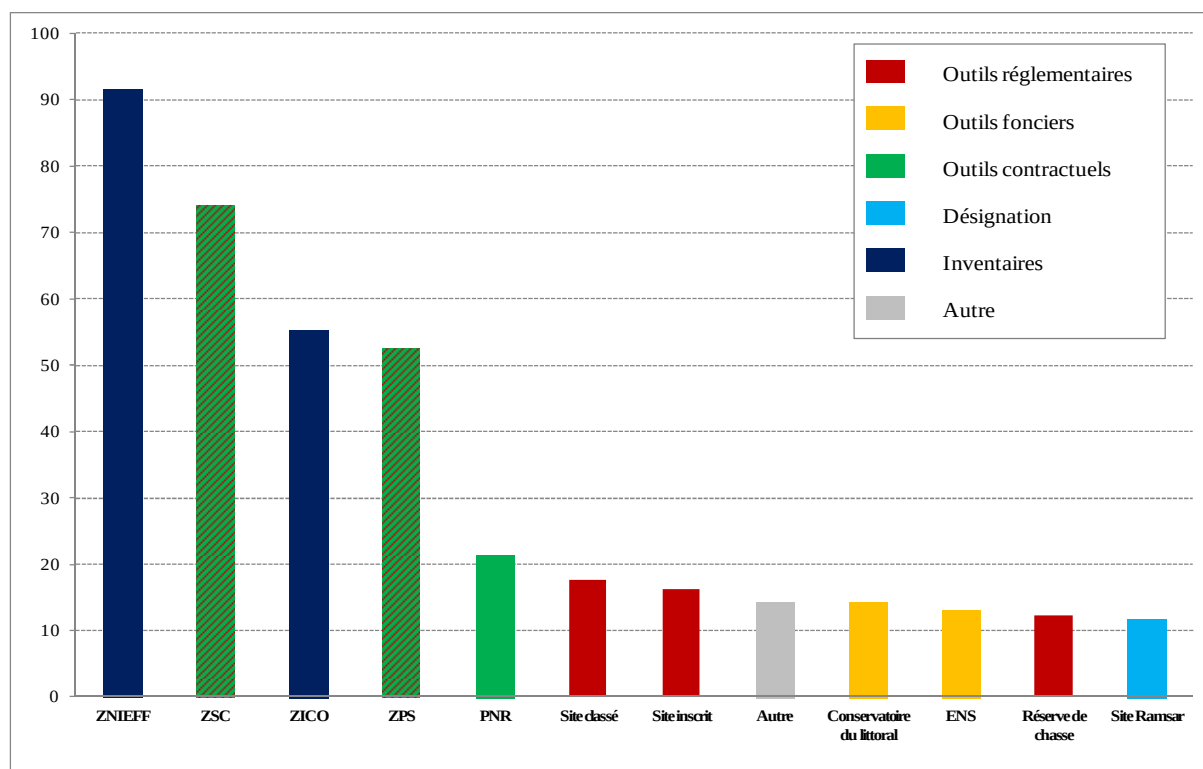


Figure 8 : Sur n=154, pourcentage de sites classés en RNN et RNC présentant une superposition avec un autre zonage. Seuls les zonages présents sur plus de 10 % des sites sont représentés. *Source : ARENA.*

Pour conclure, cet état des lieux sur les zonages a mis en avant la complexité et la diversité des RN, et introduit l'ensemble des acteurs et des échelles susceptibles d'intervenir dans le fonctionnement des RN. Les gestionnaires de RN ne sont pas tout-puissants sur leurs territoires, qui vont être inclus dans d'autres systèmes d'action collective et dans des arrangements institutionnels étendus.

3. Les réserves naturelles : des outils réglementaires

Cette troisième section se consacre à la description de l'outil RN en tant qu'outil réglementaire. Nous illustrerons la manière dont le cadre *top-down* induit la prise en compte de nouveaux acteurs dans l'étude des RN, et donnerons quelques précisions sur la manière dont est conduite la mission strictement régalienne des RN.

❖ Cadre réglementaire : entre *top-down* et *bottom-up*

L'annexe 8 compare les différents types de RN et recense l'ensemble des cadres constitutionnels qui encadrent les réserves naturelles, de leur mise en place à leur fonctionnement et à leur déclassement.

a) Le cadre top-down

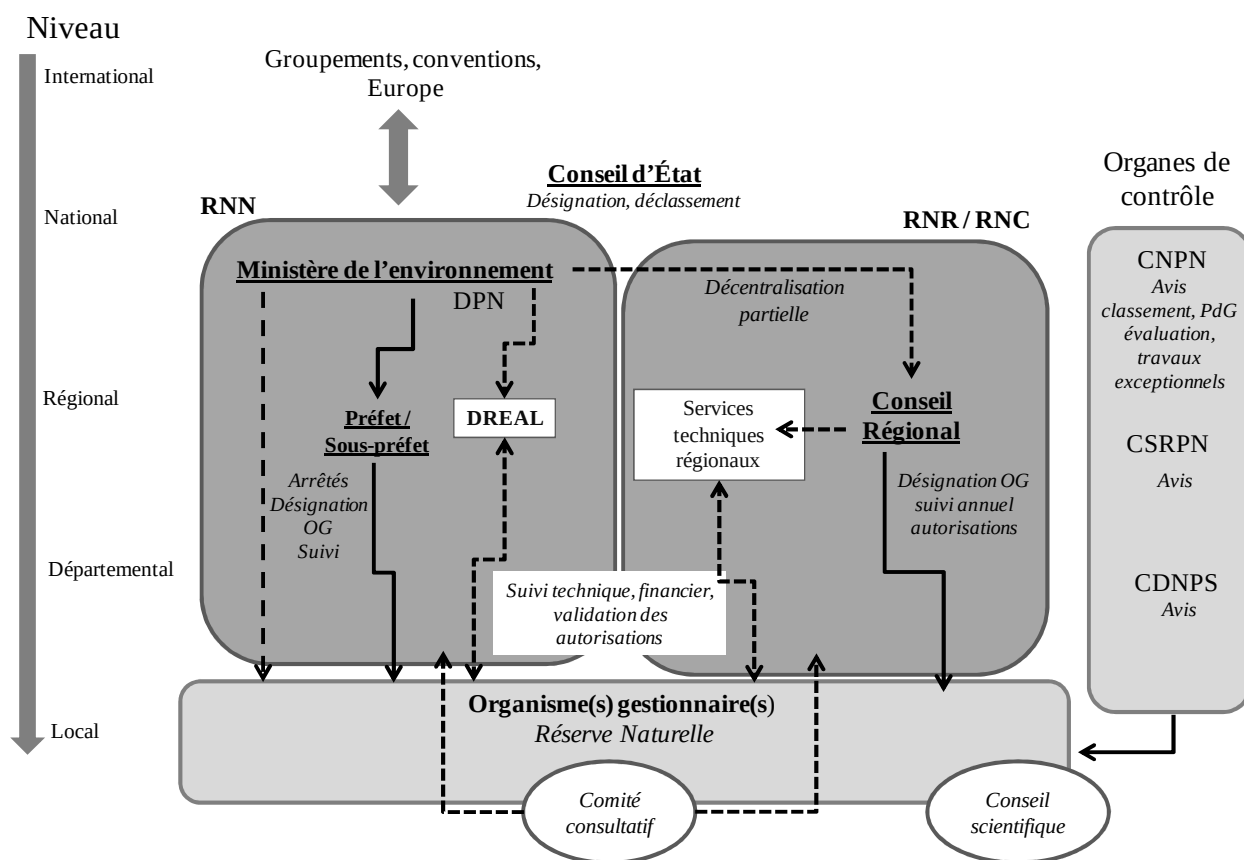


Figure 9 : Cadre de contrôle *top-down* des RN. Les tutelles et les organes/personnes investis d'un pouvoir décisionnel (désignation de l'organisme gestionnaire, suivi, arrêtés de création ou de déclassement) sont surlignés. Les équivalents nationaux et régionaux pour la gestion au quotidien (suivi technique, financier, validation des autorisations) sont encadrés en gris sur fond blanc.

Quel que soit le statut de l'outil, RNN, RNC ou RNR, les RN s'inscrivent dans un cadre de fonctionnement et de contrôle *top-down*, du haut vers le bas, de la tutelle vers les réserves naturelles et les territoires (figure 9). Concernant les tutelles, plusieurs niveaux vont intervenir selon les différentes phases de vie des RN. Les plus hauts responsables sont mobilisés lors de la **désignation** des sites : le ministre de l'Environnement signe un décret simple pour les RNN, les conseils régionaux et l'Assemblée de Corse délibèrent. En cas de désaccord des propriétaires privés, le décret d'institution quel que soit le statut doit être pris en Conseil d'État. Ces hauts responsables sont également mobilisés en cas de **déclassement**¹. Le classement instaure les limites, le corpus réglementaire de base et les modalités de gestion. Il est de durée indéterminée dans le cas des RNN et des RNC, mais de durée déterminée pour les RNR, la durée variant en fonction des régions. Dans le cas des RNN, les autres étapes concernent des échelons déconcentrés : les préfets et sous-préfets représentent l'autorité et sont sollicités pour la promulgation d'arrêtés complémentaires, la **désignation de l'organisme gestionnaire**,

¹ Dans le cas des RNN, le Conseil d'État est directement mobilisé.

les **autorisations** de travaux et le **suivi** annuel en général. Dans le cas des RNC et des RNR, le Conseil Régional et l'Assemblée de Corse valident la désignation de l'organisme gestionnaire ainsi que les autorisations diverses, et le président ou son représentant assurent le suivi annuel. Les services responsables des espaces naturels et des RN, DREAL dans le cas des RNN, services régionaux en charge des espaces naturels ou Office de l'environnement de la Corse pour les RNR et les RNC, assurent le suivi technique et financier, et valident certaines autorisations de travaux¹. Ainsi, les RN, quel que soit leur moment de vie, de la création au déclassement et dans leur gestion au quotidien, vont être soumises à un cadre de contrôle par leurs tutelles. Ce dernier s'exprime notamment lors de la désignation ou du déclassement du site, mais également plus régulièrement lors du suivi annuel, de la validation des documents-cadres ou des autorisations de travaux. Un autre pan du cadre *top-down* concerne ce que nous appellerons les « organes de contrôle » scientifiques et naturalistes. Ils se déclinent aux échelles nationale (Conseil national de protection de la nature, CNPN), régionale (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, CSRPN) et départementale (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, CDNPS). Le CNPN donne son avis pour le classement, le premier plan de gestion (RNN, RNC), et la conduite de travaux exceptionnels. Les deux autres niveaux sont sollicités pour avis sur les demandes de modification de l'état ou de l'aspect d'une RN². Le CSRPN donne un avis sur le plan de gestion des RNR et des RNC. L'ensemble des acteurs évoqués ci-dessus peut être amené à jouer un rôle au cours de la vie d'une réserve : ministre, président de région, élus régionaux, membres du conseil d'État, préfets, employé des services techniques, membres du CNPN ou du CSRPN, etc. Entre acteurs et systèmes, les RN vont être sous l'influence à la fois des hommes en place, et des dynamiques collectives à l'œuvre au sein de ces différentes organisations. La deuxième partie de la thèse illustrera concrètement cette dépendance au cadre *top-down*.

b) La confrontation au territoire

Ce cadre *top-down* n'est pas le seul à impacter les RN, également sous l'influence de points de contrôle territoriaux. Lors de la désignation des RN, les tutelles informent les propriétaires des terrains concernés, lancent une enquête publique, les collectivités locales donnent leur avis, on consulte les comités de massifs en montagne, le CDNPS et la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI). De plus, le conseil scientifique et le comité consultatif de gestion³ constituent des arènes d'échange investies d'un certain pouvoir où un certain nombre d'acteurs locaux ou régionaux et d'experts sont représentés. Les règles constitutionnelles qui encadrent les RN prévoient une place pour les acteurs locaux, en particulier dans le

¹ Les autorisations de travaux dans les RN étant préalablement soumises à l'avis du CSRPN et du CNPN (RNN, RNC) et du CSRPN (RNR).

² Il s'agit de l'ensemble des travaux susceptibles d'être conduits dans une RN, du débroussaillage à l'enterrement de lignes téléphoniques ou à la rénovation d'une bergerie. Lorsque le CDNPS ou le CSRPN émettent un avis défavorable, la décision est prise par le ministre chargé de la protection de la nature après avis du CNPN. Articles R 332-23 à 27 pour les RNN, R 332-44 à 46 pour les RNR et R 332-62 à 64 pour les RNC. Par dérogation aux précédents articles, les propriétaires ou gestionnaires peuvent réaliser les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect de la réserve après déclaration au préfet lorsque ceux-ci sont prévus dans un document de gestion qui les décrit de façon détaillée et évalue leur impact et que ce document a fait l'objet d'une approbation par le préfet.

³ Organes que nous présentons un peu plus loin dans le texte.

comité consultatif. Nous verrons dans l'analyse des caractéristiques des RN et de leurs modalités de gestion toute l'importance des acteurs locaux, que ce soit dans la désignation, les limites, les règles et le fonctionnement des RN.

❖ La mission régalienn

Le premier objectif d'une RN est bien la mission réglementaire : protéger en faisant respecter les règles. Dans cette partie, nous détaillons quelles sont les règles induites par les RN, et quelles sont les modalités d'application de ces règles.

a) *Quelles règles induites par la création des réserves naturelles ?*

L'acte de classement en réserve naturelle soumet à un régime réglementaire particulier l'intérieur de la réserve naturelle et le périmètre de protection. Selon l'article L332-3 du code de l'environnement, ces règles concernent en particulier toute action susceptible de nuire au patrimoine naturel et au « caractère » de la réserve. Il est précisé d'une part que certaines activités sont susceptibles d'être réglementées ou interdites (chasse, pêche, activités agricoles, forestières, industrielles...), et d'autre part que « *l'acte de classement tient compte de l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes dans la mesure où elles sont compatibles avec les intérêts définis à l'article L332-1* ». Notons que l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes était déjà formalisé dans la première version de cet article dans la loi de 1976¹. Dans le cas des RNR et des RNC, les bases de l'article L332-3 s'appliquent également. Toutefois, les pratiques de chasse et de pêche peuvent être réglementées en RNR et RNC seulement depuis début 2012. En effet, l'ordonnance n° 2012-9 du 5 janvier 2012 précise que dans tous les types de réserves naturelles « *peuvent notamment être réglementés ou interdits la chasse, la pêche, les activités agricoles, forestières, pastorales, industrielles, commerciales, sportives et touristiques, l'exécution de travaux publics ou privés, l'utilisation des eaux, la circulation ou le stationnement des personnes, des véhicules et des animaux* », tandis que « *les activités minières, l'extraction de matériaux concessibles ou non ainsi que le survol de la réserve ne peuvent être réglementés ou interdits que dans les seules réserves naturelles nationales* ».

Un bilan de l'analyse de la base de données ARENA sur la question des règles appliquées sur les sites² (n=145, NA=9) est présenté en annexe 9. Quarante-cinq domaines réglementés sont recensés dans ARENA³. Le nombre de règles par réserve varie de 1 à 38, pour une moyenne de 21.84. Nous avons classé ces règles en quatre grandes catégories :

¹ Loi N°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, Chap. III, article 18.

² ARENA laisse le choix entre des règles fixées par « l'acte de classement », et par arrêté préfectoral en complément. Elle ne nous informe pas sur les règles dépendant d'autres types d'actes juridiques (par exemple superposition avec une réserve de chasse pour le droit de chasse).

³ Nous avons réinterprété les énoncés libres des gestionnaires afin de ne présenter que la liste officielle des domaines proposée dans ARENA (par exemple, une réponse « Feu » sera comptée dans « D'allumer un feu »).

1. **Patrimoine naturel** (atteindre, introduire, emporter, vendre ou acheter, déranger le patrimoine naturel animal, végétal et géologique de la réserve naturelle)
2. **Usages** (activités d'exploitation, de valorisation...)
3. **Accès** (circulation, stationnement, pénétration...)
4. **Dégradations** (abandon, dépôts, rejet de matériaux, travaux, inscriptions...).

Ces quatre catégories représentent respectivement 35,6 %, 35 %, 15 % et 14 % des règles recensées sur l'ensemble des sites. Les règles les plus citées correspondent naturellement au patrimoine naturel, mais également à la réglementation de l'accès. La réglementation des usages tient plus du contexte local et des enjeux sur site. Les usages le plus souvent réglementés sont l'allumage d'un feu y compris les écobuages (82 % des sites), les activités commerciales, artisanales et industrielles (76 %) et la chasse (74,5 %). Toutefois, ces données ne nous renseignent en rien sur le niveau de réglementation effectivement en place sur site. ARENA ne nous précise pas si la chasse par exemple est simplement interdite ou si elle est réglementée, s'il existe des exceptions, et quels types d'acteurs sont concernés. De plus, les règles dans les RN ne se limitent pas aux règles fixées par le décret de classement en RN et par les arrêtés préfectoraux complémentaires. Elles relèvent également du droit privé (droits d'usages cédés ou non par les propriétaires), du droit local (arrêté communal de circulation par exemple), et d'autres pans du droit public (loi sur l'eau, loi littoral, loi montagne, faune-flore, pratique de la chasse, dépôt de déchets...). Notons également des exceptions régionales dans l'application du droit, par exemple le droit de la chasse en Alsace.

b) Quelles modalités d'application des règles ?

La question se pose alors de l'application des règles et de l'habilitation des agents de réserve naturelle à faire respecter ces différents corpus réglementaires. Seuls les agents commissionnés sont habilités à exercer des compétences de police. Le **commissionnement** s'acquiert à la suite d'une formation proposée par l'ATEN¹. Il est suivi d'une **assermentation**, un engagement solennel devant un juge judiciaire à remplir sa mission au mieux et en toute objectivité. Concernant les compétences matérielles des agents commissionnés, ces derniers sont compétents, en plus de la législation « réserve naturelle » (articles L332-20 et L332-22), sur d'autres chapitres du code de l'environnement². Si les agents commissionnés au titre des RN sont habilités dans les limites de la RN, ils ne peuvent plus verbaliser en dehors des RN depuis 2012. L'ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012 portant à la simplification et à l'harmonisation de la police de l'environnement, qui entrera en

¹ Commissionnement : « acte par lequel l'autorité administrative délègue à un agent - dans des conditions strictement définies par la Loi - la mission de rechercher et constater les infractions commises dans un (ou plusieurs) domaine(s) juridique(s) déterminé(s) (protection de la faune et de la flore, réserves naturelles, parcs nationaux, chasse, pêche en eau douce, espaces maritimes ...) et sur un territoire délimité. » Source : <http://www.espaces-naturels.fr/Juridique/La-police-de-la-nature/Description/Etre-commissionne-et-assermente>

² Sites inscrits et classés (article L341-20), Eau et milieux aquatiques et marins (article L216-3), Infractions "Conservatoire du littoral" (article L.322-10-1), Circulation motorisée (article L362-5), Faune, flore et habitats protégés (article L415-1), Chasse (article L428-20), Pêche en eau douce (article L437-1) et Publicité (article 581-40).

vigueur au 1^{er} juillet 2013, confirme la restriction des compétences territoriales des agents au seul territoire de la RN sur laquelle ils sont affectés (article L332-20). Le pouvoir des agents se voit donc restreint dans l'espace, tandis que les frontières réglementaires se perméabilisent entre un *in situ* et un *ex situ*.

Les agents des réserves naturelles peuvent solliciter la collaboration d'agents extérieurs pour contrôler l'application des règles. L'analyse de la base de données ARENA sur les activités partenariales dans le cadre de l'application de la réglementation (n=105, 49 NA¹) nous montre que le nombre de ces partenariats varie entre 1 et 8 par site, pour une moyenne de 2.35. Les partenaires les plus cités sont l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS, 61 % des répondants), des groupes de coordination des polices de la nature entre Office national des forêts (ONF), l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), la gendarmerie... (47,6 %)², la gendarmerie nationale (25 %), les parquets (17 %) ou encore l'ONF seul (10,5 %). Le type d'action en commun relève avant tout des missions de surveillance et de police sur le terrain (68,5 % des 260 actions menées), des réunions de bureau interservices (11 %) et des réunions avec les parquets (7,7 %). Les collaborations peuvent être régulières ou ponctuelles, à peu près à 50-50. Les actions en commun sont menées *in situ* ou *ex situ*, ARENA ne nous permettant pas d'avoir le détail. Les textes ne font également aucune référence à la relation entre l'agent commissionné et la structure qui l'emploie, les élus, ou encore le comité consultatif. Dans le cadre de ces missions régaliennes, l'agent n'a en principe de compte à rendre qu'au procureur. Le directeur de l'organisme gestionnaire par exemple n'est pas censé avoir d'influence sur la politique pénale menée dans la réserve. Un fonctionnement « bête et méchant » impliquerait que lorsqu'un agent constate une infraction, il verbalise systématiquement, et l'ensemble de ces verbalisations aboutit à une peine qui soit acquittée. On se doute bien qu'il n'en est rien au niveau opérationnel.

ARENA présente un total de 2546 infractions constatées (n=74, NA=80). Les types d'infraction les plus souvent constatés le sont à l'intérieur de la réserve (95 % des cas), et concernent avant tout l'accès : circulation irrégulière d'animaux (28 % des infractions), de personnes (14 %) ou de véhicules autres que terrestres à moteur, souvent des bateaux dans les RN marines³ (5,3 %). Les réserves déclarant le plus d'infractions sont la RNN du Banc d'Arguin (402 infractions constatées), la RNN des Coussouls de Crau (171), la RNN Tanet Gazon du Faing (170), la RNN Petite Camargue Alsacienne (149) et la RNN Cerbère-Banyuls (102)⁴. Nous avons testé l'effet d'un certain nombre de variables sur le total d'infraction constaté par site. Nous avons mis en évidence un effet significatif de la surface du site, du nombre d'équivalent temps plein (ETP), et de la pression touristique sur site. Sur l'ensemble de ces infractions constatées, 41 % relèvent du simple constat, 44 % ont été suivis d'un avertissement, 6 % d'un timbre-amende et 6 % d'un procès verbal. Seuls 2 cas ont amené un dépôt de plainte. Les peines peuvent aller jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 9 000 € d'amende. Ainsi, le travail de police des agents relève avant tout du rappel à la loi et de la

¹ *Not available* : Donnée non disponible et utilisable

² Le Conseil supérieur de la pêche (CSP), recensé dans AARENA, n'existe plus et est remplacé par l'ONEMA depuis 2006.

³ Notamment à la RNN de Cerbère-Banyuls, avec 87 infractions constatées de ce type.

⁴ Le nombre d'infractions déclarées est très variable selon les années et selon les sites. Ces données ne représentent qu'une seule année dans ARENA, et sont donc à considérer à leur juste valeur.

sensibilisation. Les cas amenant à une verbalisation effective ne représentent que moins de 15 %. Nous sommes loin de l'image du « cowboy » dégainant son carnet de timbre-amende plus vite que son ombre. Concernant le suivi des infractions, l'analyse ARENA détaille le suivi de 286 infractions sur seulement 38 sites. La plupart n'ont de procédure en cours que sur une seule infraction, mais quelques réserves déclarent une procédure de suivi sur de nombreuses infractions : 102 pour la seule RNN de Cerbère-Banyuls, 31 à la RNN Néouvielle ou encore 27 à la RNN Grand cul-de-sac marin¹. La plupart d'entre elles concernent la circulation ou le stationnement en RN de véhicules à moteur non autorisés (avec un effet fort de la présence illégale de bateaux dans la RNN de Cerbère-Banyuls), la circulation irrégulière d'animaux (le plus souvent de chiens) et la pratique de la pêche (RNN de Cerbère-Banyuls, RNN du Grand Cul-de-sac Marin, RNC des Bouches de Bonifacio). 30 % des dossiers sont classés sans suite, 19 % sont en cours d'instruction, 7,7 % sont classés sans suite avec un rappel à la loi, et seulement 7,3 % (21 cas) aboutissent à une condamnation. 30 % des cas sont qualifiés de « autre », soit parce que le timbre-amende a été directement payé, le matériel mis en cause a été détruit, d'autres structures sont en charge du dossier, ou les contrevenants n'ont pas pu être identifiés.

La fonction proprement régaliennne des réserves naturelles ne dépend donc pas seulement des agents de la RN. Ceux-ci, s'ils ne sont pas commissionnés, doivent faire appel à des partenaires. Cet état de fait laisse présager la difficulté que peuvent avoir les jeunes RN pour assurer leur mission de police, si leurs agents ne sont pas assermentés². Également, la reconnaissance d'une politique pénale efficace passe d'une part par la constatation de l'infraction sur le terrain, à son instruction et à sa condamnation, et d'autre part à une harmonisation entre espaces et entre partenaires. Se pose la question de la crédibilité des règles et des agents si les infractions constatées sont classées sans suite (RNN des coussouls de Crau), ou si des divergences peu compréhensibles persistent entre sites (cas des RNN alpines). La coordination entre polices de l'environnement et les collaborations avec les parquets assurent le fondement d'une homogénéisation et d'une crédibilisation des fonctions de police des RN. Ces processus de suivi de l'application des règles et de sanction ont été identifiés par E. Ostrom et d'autres auteurs comme l'une des variables d'influence du cadre d'analyse de la durabilité des SSE (Agrawal 2001; Ostrom 2009; Cox *et al.* 2010). Toutefois, il semble évident en connaissance de ces quelques chiffres qu'une majeure partie de cette fonction régaliennne relève de la sensibilisation et du rappel à la loi. Il ne s'agit pas de verbaliser à tout va, mais bien de faire la balance coûts-bénéfices entre le capital social et l'application stricte des règles.

¹ Cette RNN n'existe plus aujourd'hui, elle a été intégrée à la zone cœur du parc national de Guadeloupe.

² Nous verrons par exemple le cas à la RNR du Sillon de Talbert.

4. Les réserves naturelles : des gestionnaires, des partenaires

Dans cette quatrième section, nous nous intéressons à la gestion des RN et aux modalités de leur organisation. Nous montrons qu'une des dimensions centrales des RN est celle des moyens humains et financiers de la gestion (Qui gère ? Avec quels moyens ? Quelles sont ses missions ?), et que l'on retrouve dans l'organisation des RN un certain nombre d'éléments-cadres différant d'une logique *top-down* : comité consultatif, conseil scientifique, plan de gestion. Nous évoquons rapidement les activités menées par les gestionnaires, *in situ* et *ex situ*, ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion ou simplement présents sur site.

❖ Modalités d'organisation des RN

Les modalités d'organisation des RN doivent être considérées à deux niveaux : d'une part, l'organisme gestionnaire, ses missions et ses moyens ; d'autre part, les structures qui vont encadrer son action : comité consultatif de gestion, conseil scientifique et plan de gestion.

a) L'organisme gestionnaire : ses missions, ses moyens

- **Qui sont les organismes gestionnaires ?**

Une dimension incontournable dans l'analyse des RN tient à son organisme gestionnaire (OG), la structure responsable de la RN et qui fait partie intégrante de son identité. Selon l'article L332-8 du code de l'environnement, suite à la désignation de la réserve naturelle, sa gestion peut être confiée par voie de convention (gestion déléguée) « à des établissements publics ou des groupements d'intérêt public (...), à des syndicats mixtes, des associations (...), des fondations (...). Elle peut être également confiée aux propriétaires de terrains classés dans la réserve naturelle, à des collectivités territoriales ou à des groupements de collectivités ». L'analyse de la base de données ARENA (n=154) sur les types d'organisme gestionnaire des RNN et RNC et leur évolution au cours du temps est illustrée par la figure 10.

Nous remarquons sur la partie A du graphique que les trois premières RN sont sous la tutelle d'établissements publics nationaux (EPN). Cette prédominance initiale est à relier aux réserves créées autour ou à la place¹ des parcs nationaux (réserves hautes savoyardes par exemple), ou sous l'égide de l'ONF. Aujourd'hui, les EPN représentent 18 % des gestionnaires. Les associations loi 1901, type de gestionnaire apparu depuis le milieu des années 70, représentent aujourd'hui plus de 50 % des gestionnaires. Nous voyons bien ici la manière dont elles ont fait office de services extérieurs du ministère et leur importance dans la prise en charge de la protection de la nature. Un troisième type de gestionnaire émerge au milieu des années 80 : les collectivités

¹ En Haute-Savoie et dans les Pyrénées catalanes par exemple, des projets de parc national, refusés par les élus locaux, ont été remplacés par des projets de RN. C'est ce que montre notamment Isabelle Mauz dans son histoire des RN de Haute-Savoie (Mauz 2005).

territoriales (syndicats mixtes, groupement de communes, communes, conseils généraux...), qui représentent aujourd'hui près de 30 % des gestionnaires. La délégation de la gestion des RN concerne donc un large panel d'organismes, et ne dépend pas uniquement d'établissements publics nationaux (comme c'est le cas des parcs nationaux) ou de collectivités territoriales (cas des parcs naturels régionaux ou des terrains du Conservatoire du littoral).

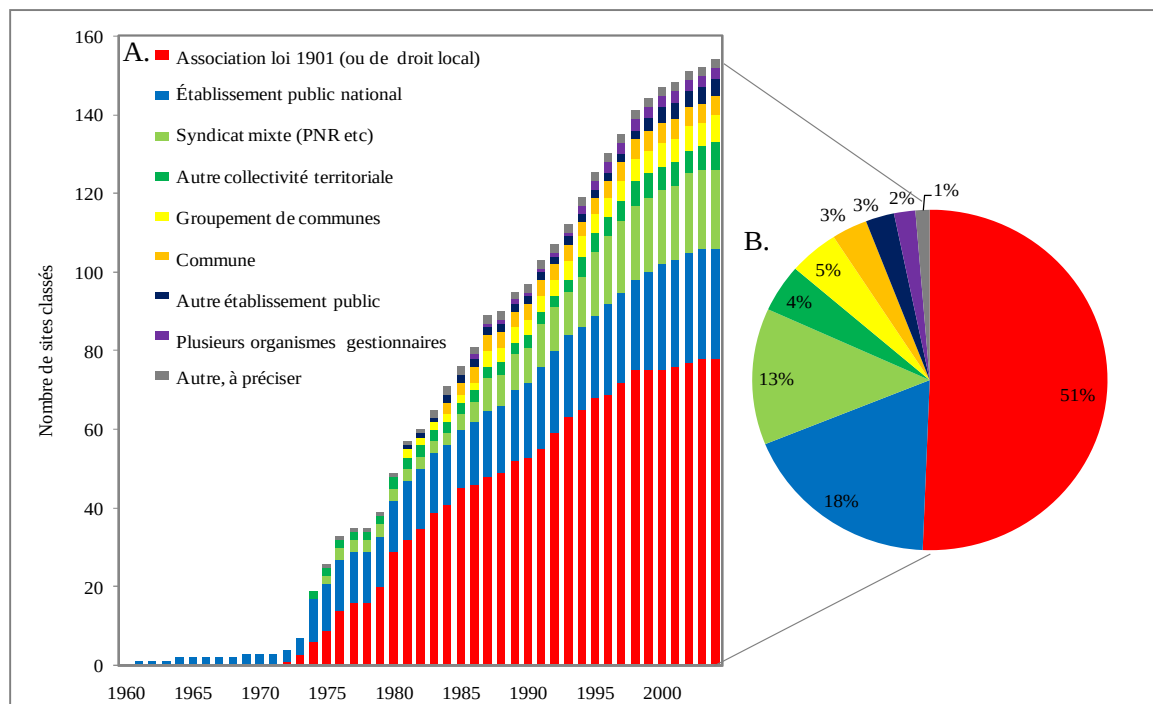


Figure 10 : Types des organismes gestionnaires de RN, n=154 RNN/RNC. A. Évolution au cours du temps ; B. Proportion actuelle des types d'organismes gestionnaires. *Source : ARENA*

Ce type de « gouvernance » correspond *a priori* à la catégorie A de l'UICN, « gouvernance par un gouvernement » et « gestion déléguée » (Dudley 2008). En général, un gestionnaire unique est choisi, parfois le même pour plusieurs RN comme c'est souvent le cas des CEN (cas des RNN hautes savoyardes et des RNR du Nord-Pas-de-Calais). C'est également le cas des RNC, où l'OG est systématiquement l'Office de l'environnement de la Corse. Dans le cas des RNR, tout dépend de la politique mise en place par la Région. Toutefois, des « circonstances locales particulières »¹ peuvent conduire à une cogestion, où il faudra malgré tout désigner un gestionnaire principal et bien préciser le rôle de chaque cogestionnaire. Des cas de cogestion sont recensés dans ARENA pour 34 sites (n=154), le rôle des cogestionnaires variant significativement d'un site à l'autre. Parfois associés au niveau même de la prise de décision (RNN des coussouls de Crau et RNN des marais de Séné), les cogestionnaires sont le plus souvent responsables d'une mission déléguée. C'est le cas des RNN hautes savoyardes, avec la délégation à des associations d'amis des RN d'une partie des

¹ Circulaire du 30 septembre 2010 relative aux procédures de classement et de gestion des réserves naturelles nationales.

missions d'animations, ou encore des RNN catalanes, avec la centralisation des missions administratives au niveau de la fédération des RN catalanes.

Concernant les RNR, la synthèse effectuée par RNF en 2012 montre que sur 113 RNR et RNC, 107 bénéficient d'un gestionnaire désigné. La moitié des RNR et RNC sont gérées par des associations (dont un tiers par des CEN), 37 % par des communes, des groupements de communes et des collectivités territoriales, 8 % par des établissements publics, 3 % par des propriétaires ou des fondations privées (RNF 2012a). Les chiffres sont assez proches de ceux des RNN, avec une présence moins marquée des EPN, et plus importante des collectivités territoriales.

Le choix de l'organisme gestionnaire révèle un certain nombre d'enjeux : aptitude à remplir ses missions au titre de la RN, qualités considérées comme nécessaires à ce titre, compatibilité avec les autres rôles de l'organisme gestionnaire, rapports de force et acteurs en place, politiques territoriales... Les effets du contexte local sur la désignation des OG seront discutés dans la deuxième partie de la thèse sur les études de cas. À l'échelle nationale se dessinent quelques évolutions évoquées précédemment, en lien avec les changements de paradigmes dominants dans la mise en œuvre des politiques de protection de la nature : d'un modèle centralisateur à la délégation aux collectivités territoriales, des EPN aux associations puis aux collectivités territoriales. Cette évolution se pose également en termes de stratégie des tutelles pour assurer la viabilité des sites. Celle-ci a été évoquée par le CA de RNF de nombreuses fois au cours de ces trente dernières années. Les administrateurs relèvent le « *problème des gestionnaires à vocations multiples et parfois contradictoires* » et remarquent « *la nature des nouveaux gestionnaires choisis pour les RN récemment créées : collectivités ou administrations* ». Ils perçoivent une éviction progressive des associations « *qui ont fait aboutir la création de la RN [et] ont du mal à accepter de ne pas en avoir la gestion* ». Ces dernières « *ne présenteraient pas assez de garanties dans le domaine financier* ». Également, le choix de la délégation à des structures autres que l'État semble parfois poser problème : « *On entend dire aussi que la gestion d'une RN est une mission d'État qu'il n'est pas logique de confier à une association* »¹. L'ambiguïté propre aux RNN ressort ici de façon flagrante : elles relèvent du service public, d'une mission d'État, mais leur gestion est déléguée à des organismes territoriaux ou relevant le plus souvent du droit privé, servant également leurs propres intérêts. Ces intérêts le plus souvent ne se restreignent pas aux missions RN. Il peut également s'agir de protection de la nature à plus large échelle ou d'aménagement territorial et de développement. Ces quelques extraits soulèvent également la question des qualités nécessaires à la gestion d'une RN, les administrateurs mettant en avant l'importance des « *compétences* » des associations, et *a contrario*, des désignations fondées avant tout sur la « *capacité financière* » des collectivités territoriales. Ainsi, une triple culture se dessine au fil du temps parmi les OG de RN. Dès les origines, structures publiques nationales et

¹ Citations issues des CR CA 19920702, CR CA 19950119, CR CA 19970410, CR CA 19970904.

structures associatives de droit privé sont représentées, tandis que les collectivités territoriales émergent au milieu des années 80 suite aux lois de décentralisation et à l'importance accordée aux garanties financières.

Cette seule information sur la nature de l'OG ne suffit toutefois pas à caractériser dans la finesse l'implication de différents types d'acteurs. Par exemple, le statut d'association loi 1901 ne nous informe pas réellement sur le type de structure auquel nous avons à faire. Il existe des associations de protection de la nature nationales ou régionales, le plus souvent agréées au titre de la protection de la nature (LPO, Bretagne-Vivante, SEPANSO, FRAPNA...) et des associations loi 1901 de type association de gestion, souvent présidées par un élu. La première catégorie correspond souvent à des associations ayant suscité la création de la RN, voire ayant préparé le dossier de création (au risque parfois de ne pas être désignées comme organisme gestionnaire après la création), tandis que la seconde catégorie correspond souvent à des associations « ad hoc » créées après le classement en RN. Nous n'avons pas là exactement le même profil, même si ces deux catégories relèvent du même statut d'association loi 1901. Les études de cas montrent que quel que soit la nature de l'organisme gestionnaire, ses intérêts ne se limitent pas à la RN et à son périmètre. Les associations de gestion des RN peuvent être sous la coupe d'un élu local, et porter les intérêts de la collectivité locale qu'il représente. Une commune peut être gestionnaire, mais laisser le champ libre à ses employés en charge de la RN, qui seront au centre des processus de prise de décision. Une grande association de protection de la nature est susceptible d'adoucir son attitude militante pour préserver ses partenaires locaux et le projet de RN. Un élu dont la participation n'est pas institutionnalisée peut jouer un rôle clé. Nous illustrons l'ensemble de ces situations dans la deuxième partie de la thèse.

- **Missions et moyens**

Dans le cas des RNN, une convention de gestion à durée déterminée est établie entre l'État et l'organisme gestionnaire désigné. Les missions de fond et obligations premières du gestionnaire sont définies par les articles R. 332-20 et R. 332-21 du code de l'environnement : 1) il assure la conservation et la restauration du patrimoine naturel ; 2) veille au respect des dispositions de l'acte de classement via des agents commissionnés ; 3) établit un rapport d'activité qui rend compte de l'application du plan de gestion et des aspects budgétaires et 4) élabore le plan de gestion dans un délai de 3 ans suivant sa désignation. Le gestionnaire reçoit des subventions étatiques de fonctionnement (dotation courante) et d'investissement pour assurer les missions qui lui sont confiées. La dotation courante est calculée selon le référentiel méthodologique pour la définition des dotations budgétaires des RNN (MEEDDM 2007b), principalement fondée sur la surface des sites associée à des critères génériques de pondération. Six domaines d'activités principaux sont financés par le ministère : 1) surveillance du territoire et police de l'environnement ; 2) connaissance et suivi du patrimoine naturel ; 3) interventions sur le patrimoine naturel ; 4) prestations de conseil, étude et ingénierie ; 5) création et entretiens d'infrastructures d'accueil et 6) gestion administrative. Trois domaines d'activités secondaires, quoique reconnus dans les rapports du ministère comme domaines d'action non prioritaires, ne sont plus financés depuis 2007 : la participation à la recherche, les prestations

d'accueil et d'animations, et la création de supports de communication et de pédagogie. Selon la circulaire du 30.09.2010, « *la mission d'animation doit être subordonnée à la démarche de conservation* ». La mise en place du référentiel en 2007 suite au souhait de la DNP de « *redéfinir à terme ce que l'État doit financer* », a eu des conséquences plus ou moins heureuses pour les RN. D'un côté, elle s'est traduite par l'allocation systématique d'un budget de fonctionnement pour chaque RN (ce qui n'était pas forcément le cas auparavant...), et la tendance à la diminution des inégalités de dotation entre les sites. De l'autre, elle réaffirme le repositionnement de l'outil RN dans la tradition régaliennne et managériale, et ne se positionne pas clairement sur ce que l'on peut considérer comme la première marche à franchir vers la promotion d'une vision intégrative : l'accueil, la pédagogie et l'éducation. La place de la mission pédagogique dans les RN est sujette à tension entre RNF, qui affirme haut et fort que les trois piliers des RN sont bien « protéger, gérer, faire découvrir », et le ministère qui suit la voie du désengagement à ce sujet. Nous abordons ce point plus avant par la suite.

La question des missions de l'organisme gestionnaire, des compétences nécessaires et des moyens est évoquée dans les circulaires n° 97-93 du 7 octobre 1997 et n° 2010-24 du 30 septembre 2010. Le changement de ton d'un texte à l'autre mérite d'être relevé. La première affirme d'une part l'importance de la démarche plan de gestion, institutionnalisée en 1995, dans la mission du gestionnaire. Elle met en exergue son « *aptitude à mener à bien cette démarche de planification* ». D'autre part, elle précise que « *la conservation du patrimoine de la réserve peut amener le gestionnaire à prendre en compte dans son analyse et éventuellement dans ses interventions un territoire plus étendu que le périmètre de la réserve* ». Elle reconnaît au gestionnaire « *un rôle d'accueil et de sensibilisation du public, dans la mesure où la réglementation et les objectifs de conservation de la réserve ne s'y opposent pas. La mission d'animation doit être subordonnée à la mission de conservation* ». De plus, « *le gestionnaire doit veiller à l'intégration dans le tissu socio-économique local* ». Le choix du gestionnaire doit se fonder sur sa compétence à assurer ces différentes missions : « *scientifiques et techniques bien sûr, mais aussi capacité de concertation et de négociation, d'information, et de gestion administrative et financière* ». De même, la question de la compatibilité avec les autres missions de l'organisme est évoquée. La seconde, utilisée pour décrire le fonctionnement actuel des RNN, repositionne le tout dans un modèle centré sur les aspects régaliens, de conservation, et une approche managériale qui tourne autour de la planification, le rapport et les aspects financiers. Les missions relatives à l'information, l'éducation, la négociation, et l'insertion locale ne sont plus évoquées. Les actions conduites au-delà du périmètre de la RN sont qualifiées de « missions connexes », elles doivent être différenciées budgétairement des missions RN, et ne pas impacter les crédits affectés aux RN. En conclusion, il semble que ces dix dernières années, l'État, dans une logique de restriction budgétaire et de recentrement vers un rôle régalien, ait perdu de sa souplesse vis-à-vis des RNN. Il encourage ces dernières à se tourner vers les collectivités territoriales pour toute mission « annexe », comme c'est le cas dans de nombreuses autres politiques publique (Thoenig & Duran 1996; Gaudin 2004).

Concernant les RNR et les RNC, le transfert de compétences ne s'est pas vu accompagné d'un transfert de budget correspondant. Charge à chaque région de définir ses propres objectifs et financements, même si les grands principes restent les mêmes. La récente prise en main de cette nouvelle compétence, 10 ans seulement en arrière, ne permet pas d'avoir le recul nécessaire pour analyser les modalités de fonctionnement interrégionales. RNF lance pour l'année 2013 une étude sur le bilan de la loi Démoprox, qui sera peut-être le moment de mieux définir le positionnement des régions quant aux missions des RNR et des RNC, et au financement de différents domaines d'activités.

- **Les agents des RN**

Grâce à leur dotation courante et aux autres sources de financements mobilisées, les organismes gestionnaires peuvent employer des agents pour accomplir les missions pour lesquelles ils sont désignés. En 2003, plus de 600 personnes travaillaient dans le réseau, soit près de 500 ETP (RNF 2003). Ils sont alors majoritairement employés de droit privé dans le cadre de CDI. Les RN emploient de nombreuses catégories de personnel, autour des trois grands axes qui, selon RNF, définissent leurs missions : protéger (le garde), gérer (le conservateur), faire découvrir (l'animateur) (RNF 2003). Les différents emplois présents dans les RN sont définis par un référentiel d'emplois et de compétences élaboré en 2001/2002 sur le fondement de monographies et d'enquêtes téléphoniques à l'échelle nationale (RNF 2002). Cette étude met en évidence l'émergence de nouveaux métiers (chargé d'accueil, chargé de communication...) et de nouveaux domaines d'activité (médiation, géomaticien...) qui vont dans le sens d'une ouverture des RN vers des missions d'accueil, d'animation territoriale, et de spécialisation scientifique. L'étude fait également ressortir un effet « taille des réserves », déterminant pour la diversité des situations de travail, des niveaux de responsabilité, et du degré de spécialisation de la RN dans différents domaines d'activités. Elle distingue les « petites réserves » (maximum 3 emplois permanents, employés polyvalents et autonomes), les moyennes réserves (effectif permanent de 4 à 9 emplois), et les « grandes réserves », où organismes gérant plusieurs réserves (10 salariés permanents ou plus, structure hiérarchique complexe et spécialisation des employés). L'analyse ARENA sur le personnel indique que deux tiers des sites comptent moins de 3 ETP, et 30 %, 1 ETP ou moins. Environ 30 % des sites comptent entre 3 et 10 ETP, et seuls 8 % des sites ont plus de 10 ETP. La majorité des RN sont donc des « petites réserves », avec un nombre restreint d'employés polyvalents. Toutefois, ces chiffres ne prennent pas en compte le fait que certaines RN sont gérées par de grosses structures gestionnaires de plusieurs sites (cas des RNN Haute-Savoyardes gérées par l'association Asters). Ces structures emploient alors de nombreux salariés dont le temps de travail peut être réparti sur plusieurs sites. Cet effet est particulièrement important dans le cas des RN gérées par le PN des écrans (RNN Haute vallée de la Sevearisse par exemple : ~ 9 employés pour 0.3 ETP seulement) ou encore du PN de la Vanoise (Ex. : RNN Grande Sassièrre, ~ 6 employés pour 0.7 ETP). La RN ayant le plus faible nombre d'ETP est Roque-Haute (0.05), et celle en ayant le plus est la RNC des Bouches de Bonifacio (~ 23.5 ETP). Ces chiffres ne reflètent pas l'implication des bénévoles ou des autres employés au sein de l'organisme gestionnaire, et ne révèlent donc pas tout à fait la capacité de travail d'un organisme sur un site. Par rapport aux profils de poste, 4 métiers

représentent plus de 50 % des ETP dans les RN : garde technicien (dans 78 % des sites), conservateur (71 %), agent technique (63 %) et garde animateur (40 %). Secondairement viennent les chargés de mission scientifique, les animateurs et les chargés d'étude.

b) Structures d'encadrement de l'organisme gestionnaire

L'organisme gestionnaire, pour remplir ses missions, va s'appuyer sur un certain nombre d'organisations et de documents-cadres : le comité consultatif de gestion, le conseil scientifique et le plan de gestion sont les principaux¹.

- **Le comité consultatif de gestion**

Sur le plan constitutionnel, le comité consultatif de gestion (CCG) est l'organe principal de consultation des RN. Les modalités de son fonctionnement sont détaillées dans les articles R. 332-15 à R. 332-17 du code de l'environnement, et dans la circulaire du 30 septembre 2010 relative aux procédures de classement et de gestion des réserves naturelles nationales. Selon cette dernière, c'est « l'organe essentiel de la vie de la réserve », et pour Lefebvre et Moncorps, « *le comité consultatif constitue un véritable parlement local regroupant l'ensemble des acteurs de la réserve* » (Lefebvre & Moncorps 2010, p.23). Le CCG a été rendu obligatoire par le décret du 19 mai 2005, alors qu'il n'était que conseillé auparavant. Il doit se réunir au moins une fois par an, et se compose de représentants des différents services de l'État et des établissements publics concernés, de représentants élus des collectivités territoriales, de représentants des propriétaires et des usagers, de personnalités scientifiques qualifiées (parmi lesquelles figure au moins le président du conseil scientifique ou son représentant) et de représentants d'associations de protection de la nature et éventuellement d'autres associations. Le CCG est présidé par le préfet ou son représentant, et ses membres sont nommés pour 3 ans renouvelables. En termes de pouvoir, le CCG donne son avis sur le fonctionnement de la RN, sa gestion et les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement (autorisation de travaux par exemple). Il valide le plan de gestion, le rapport d'activité, le bilan financier et le budget prévisionnel de l'année suivante. Il peut demander au gestionnaire la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve. Il peut également être amené à donner son avis sur la désignation du gestionnaire. Les modalités de fonctionnement sont similaires pour les RNR (article R. 332-41) et les RNC (article R. 332-58), la seule différence se rapportant à la nature de l'autorité compétente et présidente, respectivement le président du Conseil régional et le président du Conseil exécutif de Corse.

Nous nous sommes intéressés aux décalages entre le fonctionnement constitutionnel et opérationnel du CCG. Nous appuyons notre analyse sur les données ARENA (n=153), et sur le fondement des résultats de l'enquête nationale (n=133). Selon l'analyse ARENA, 143 RN déclarent avoir un comité consultatif, soit 93,5 %. Parmi

¹ Nous avons également référencé lors des études de cas d'autres types de documents-cadres tels que des plans de gestion pastoraux ou des plans de gestion cynégétique.

ces dernières, 21 ne se réunissent jamais, 100 se réunissent une fois dans l'année et 22 se réunissent plus d'une fois dans l'année. Au total donc, sur les 153 sites ayant répondu, 20 % ont un CCG inexistant ou qui ne se réunit jamais¹, et 80 % ont un CCG qui se réunit au moins une fois par an. Notons également que pour 11 RN, le CCG a lieu en même temps que le comité de pilotage Natura 2000 (mêmes membres, mêmes réunions). Une analyse sur le recoupement entre périmètres classés en RN et périmètres Natura 2000 montre que cette adéquation entre CCG et comité Natura 2000 résulte généralement d'un parfait chevauchement spatial, et probablement d'un chevauchement institutionnel entre la RN et le site Natura 2000, avec une responsabilité partagée pour l'organisme gestionnaire. Dans le cadre de l'enquête nationale (n=133), nous avons demandé aux personnes interrogées de nous préciser le nombre de personnes présentes au CCG. Le chiffre varie entre 8 et 67 personnes, pour une moyenne de 26 personnes (n=124RN). Nous avons également détaillé (n=117) la composition du CCG selon cinq catégories d'acteurs : représentants d'établissements publics nationaux, élus, propriétaires/usagers, scientifiques et autres. Les proportions moyennes respectives sont de 28,4 %, 24,5 %, 22 %, 20 % et 5,5 %, et sont significativement différentes. D'un site à l'autre, les rapports de force entre ces grandes catégories d'acteurs vont être différents. La littérature sur le sujet relate l'importance de ces rapports de force au sein des organes consultatifs ou des conseils d'administration dans la gestion des espaces naturels, qui peuvent devenir le « lieu de cristallisation et d'affirmation des différences » (Duran 1993; Duval 2007). Si, constitutionnellement, le CCG est un organe consultatif qui donne son avis, nous avons invité les répondants à s'exprimer sur ce qu'ils pensent du rôle du CCG (annexe 10). De manière générale, le CCG est reconnu comme étant un lieu d'échange, de communication, de partage, et de validation d'orientations qui semblent malgré tout construites principalement en amont. Si construction commune il y a, il est vraisemblable qu'elle se fasse majoritairement en dehors de cette instance consultative.

Pour conclure, l'ambition constitutionnelle du CCG relève bien de la consultation. Toutefois, il détient un certain nombre de pouvoirs notamment en termes de validation de documents-cadres tels que le budget et le plan de gestion. Ce pouvoir peut être utilisé contre les gestionnaires, comme nous le verrons sur la RNN de Sixt-Passy, via l'absence de reconnaissance des documents-cadres. Les affres du discours circulant sur la co-construction soutiennent dans les propos de certains le rôle du CCG comme un organe essentiel dans la définition d'un cadre de l'action collective. Malgré tout, le CCG relève plutôt de la chambre d'enregistrement de l'information et de la validation des documents-cadres, documents le plus souvent adressés à des spécialistes et révélateurs d'un éco-pouvoir dominant (Lascoumes 1994; Chevalier 2010). Grand-messe annuelle de la réserve, il peut aussi bien être le moment de la présentation d'un bilan d'activité, que le temps des jeux de pouvoir, des rapports de force et de l'expression des alliances entre acteurs. Durant les études de

¹ Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence. Par exemple, la RNN Chérine déclare ne pas avoir de CCG, mais notre étude de terrain sur ce site dément cette affirmation.

cas, nous n'avons pas pu assister aux CCG¹ et nous en resterons donc là de leur analyse, en toute conscience du manque que cela représente dans le cadre d'une analyse stratégique.

- **Le conseil scientifique**

Le conseil scientifique (R-332-18) a pour mission d'assister le gestionnaire et le CCG. Il est consulté sur le plan de gestion et peut être sollicité « sur toute question à caractère scientifique ». Il peut être propre à la RN ou commun à plusieurs RN ou plusieurs sites (RN ou parc national). Le CSRPN peut tenir lieu de conseil scientifique. D'après ARENA (n=153), 80 RN déclarent avoir un conseil scientifique, soit 52 %. Nous disposons de ressource bibliographique ou autre à ce sujet, mais nous supposons que l'une des tendances ces dernières années tient à l'intégration des représentants des sciences humaines et sociales au sein de ces conseils scientifiques.

- **Le plan de gestion**

Le plan de gestion est le document-cadre de l'action du gestionnaire. Le premier guide méthodologique est publié en 1991 et la démarche est institutionnalisée par la circulaire n° 95-47 du 28 mars 1995 (Bioret 2003). Nous analysons plus précisément l'émergence de l'outil plan de gestion par la suite, et montrons qu'il indique un tournant en biologie de la conservation, qu'il s'inscrit dans la mouvance néolibérale, et qu'il représente un outil stratégique pour RNF et les RN. La procédure d'élaboration et d'approbation du plan de gestion est définie aux articles R.332-21 et R.332-22 du code de l'environnement. Selon la circulaire du 30 septembre 2010, juridiquement, les plans de gestion des réserves naturelles nationales « *ont le caractère d'actes mixtes, composés de dispositions non contraignantes, assimilables à celles d'une circulaire, et de dispositions contraignantes de portée réglementaire ou individuelle* ». Ces dernières concernent par exemple les travaux ou la définition d'itinéraires de circulation. Le plan de gestion doit être élaboré dans les 3 ans suivant la désignation du gestionnaire, et est prévu pour cinq ans². Il s'organise autour de trois axes : le diagnostic de la réserve (dont le cadre socio-économique et culturel), la gestion proprement dite (définition et hiérarchisation des objectifs, programmation financière et dans le temps des opérations), et l'évaluation du plan. À l'échelle nationale, et selon ARENA, un peu plus de 90 % des RNN/RNC ont un plan de gestion. 72 sites en sont à leur deuxième, 18 à leur troisième et 3 à leur quatrième. Le plan de gestion est un marqueur identitaire majeur des RN et de RNF³, et ses vocations se sont diversifiées, en phase avec les évolutions contextuelles en termes de conservation de la biodiversité. Pour Frédéric Bioret (2003), le plan de gestion est un outil qui « renforce la légitimité du gestionnaire à sortir de sa réserve » en affirmant et en revendiquant des rôles externes et transversaux, notamment en lien avec les interdépendances fonctionnelles. D'outils pratiques, les documents de gestion sont devenus pour certains des moments démocratiques au cours desquels la politique de gestion est

¹ Hormis sur les RNR du Nord-Pas-de-Calais.

² Actuellement, certaines DREAL demandent aux gestionnaires d'élaborer des plans de gestion sur dix ans. Ex : RNN bretonnes.

³ Voir plus loin dans la première partie de la thèse, deuxième section sur l'institutionnalisation de RNF.

définie de manière participative (Chevalier 2010), et pour d'autres, des outils donnant l'illusion d'une consultation.

❖ Activités des gestionnaires

Les gestionnaires sont missionnés sur un certain nombre de domaines d'activités, plus particulièrement à l'intérieur de la RN et sur des actions de protection, de gestion, voir d'accueil s'ils trouvent les moyens de s'y investir. Dans cette partie, nous détaillons rapidement les grands domaines d'activités investis par les gestionnaires, ainsi que leur représentation au sein de diverses commissions. Nous montrons que ces actions dépassent largement le cadre posé par l'État, ce qui sous-entend d'une part l'existence de moyens complémentaires, et d'autre part des rôles et des légitimités diversifiées.

a) Activités menées par l'organisme gestionnaire : identification des actiotypes

La présentation succincte des activités menées *in situ* par les organismes gestionnaires au titre des missions RN sera complétée par la suite. L'annexe 5 détaille l'ensemble des activités recensées sur n=153 RNN/RNC dans l'analyse ARENA. Les variables sont réparties en 8 grandes catégories (annexe 11) : SE (suivi écologique, 22 variables), GH (gestion des habitats, 17 variables), FA (fonctions administratives, 13 variables), SA (suivi administratif, 9 variables), IO (infrastructures/outils, 5 variables), CD (collecte de données, 4 variables), PO (police et surveillance, 4 variables), RE (recherche, 2 variables). Dans un premier temps, nous avons étudié le nombre total d'actions menées sur chaque RN. Ce dernier varie entre 2 et 59, pour une moyenne de 23.1. Une série de tests de Kruskal-Wallis met en évidence un effet significatif du type de milieux ($p = 0.019$), de la localisation en outre-mer ($p = 0.014$) et du type d'organisme gestionnaire ($p = 0.017$) sur le nombre d'actions menées. Les réserves mettant en place plus d'actions sont des réserves marines et de zones humides tempérées, et celles gérées par des collectivités territoriales. Les réserves mettant en place moins d'activités sont les réserves situées en outre-mer, sur des milieux tropicaux ou les grottes, et les réserves gérées par des établissements publics. Nous n'observons pas d'effet significatif de la taille de la réserve, de la part en pourcent de sa superficie ouvert aux visiteurs, ou encore de sa date de création.

Nous avons ensuite analysé les différences d'investissement entre sites dans les grands domaines d'action identifiés dans ARENA. Une ACP suivie d'une analyse de classification hiérarchique met en évidence quatre grands groupes, présentés par la figure 11.

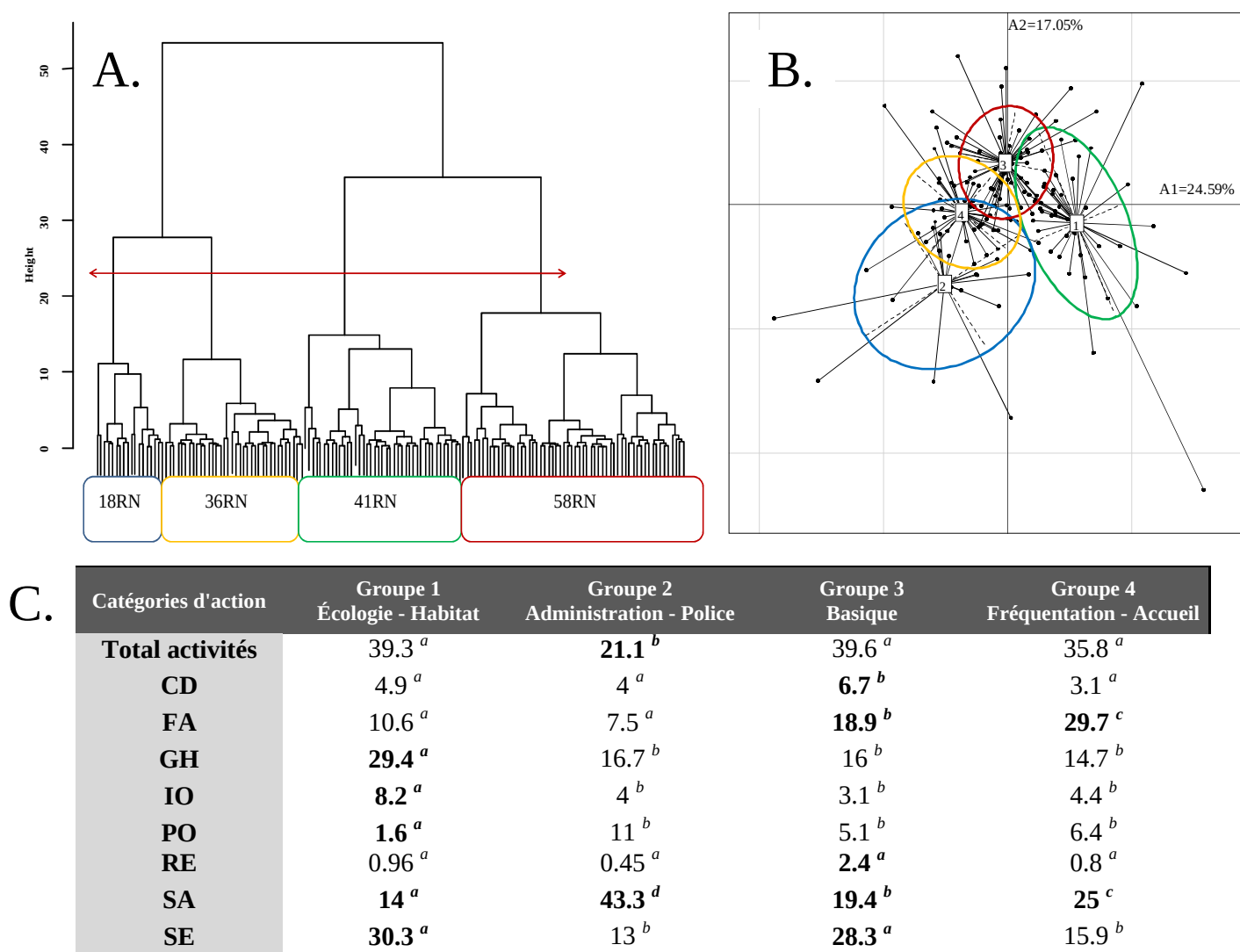


Figure 11 : Types d'activités menées dans les RN : A. Analyse hiérarchique sur l'investissement en % des RN dans les différents domaines d'activité B. Analyse en composante principale avec projection des groupes issus de la classification hiérarchique. C. Différence intergroupes : Test de significativité de Kruskal-Wallis (p-value < 0.05). Les lettres indiquent les regroupements effectués par le test de comparaison multiple après Kruskal-Wallis. Les différences significatives intergroupes sont marquées en gras. n=153 RNN/RNC. *Source des données: ARENA.*

La partie A du graphique présente l'analyse de classification hiérarchique, la partie B représente la projection des groupes sur l'ACP, et le tableau reprend les différences intergroupes et leur pertinence. Les deux premiers axes de l'ACP expliquent 41,6 % de l'inertie totale du nuage. Nous avons mis en évidence quatre profils d'activités des gestionnaires. Nous les appellerons désormais des « actiotypes » pour faciliter la lecture de la suite de la thèse. Pour l'ensemble des catégories d'action, une différence significative apparaît entre les actiotypes. Les catégories CD, IO et RE restent peu investies par l'ensemble des actiotypes. Dans le cas de la

catégorie RE, un test de comparaison multiple après Kruskal-Wallis n'a pas permis d'effectuer des regroupements.

1) L'actiotype 1 (écologie - habitats) est discriminé sur l'axe 1 : il présente un investissement accru dans les catégories suivi écologique, gestion des habitats (presque 60 % du temps investi) et infrastructures-outils. À l'inverse, les catégories police et suivi administratif sont moins investies que dans les autres groupes.

2) L'actiotype 2 (administration - police) est discriminé sur l'axe 1 en bas à gauche. Ce petit groupe de 18 sites se caractérise par un faible nombre d'activités, et surtout par une grande part de temps consacrée au suivi administratif (43 % de l'investissement en moyenne), et secondairement aux activités de police. Nous pouvons supposer que ces RN ont peu de salariés et doivent se centrer sur des missions de base : administration et police.

3) L'actiotype 3 (mixte) est discriminé sur l'axe 2, il est le moins défini de tous. Il se caractérise par une posture intermédiaire marquée par un investissement dans les catégories suivi écologique, collecte de données et secondairement fréquentation/accueil et recherche.

4) Enfin, l'actiotype 4 (fréquentation - accueil) est bien discriminé sur l'axe 3. Il se caractérise par la prépondérance de la catégorie fréquentation/accueil (30 % du temps) et secondairement suivi administratif. Les actions liées à la pédagogie et à l'accueil sont ici prépondérantes.

En conclusion, l'investissement dans le suivi écologique, la fréquentation... est donc très différent d'un actiotype à l'autre. Tandis que certains gestionnaires centrent leurs efforts sur des aspects très naturalistes (actiotype écologie - habitat), d'autres portent une attention accrue à l'accueil du public (actiotype fréquentation - accueil). Les RN de l'actiotype administration - police consacrent plus de 50 % de leur temps à des actions liées à la police et à l'administratif : nous posons l'hypothèse du faible nombre d'employés, et/ou d'une situation sociale peu confortable. L'actiotype mixte, le moins spécifiquement marqué par l'une ou l'autre des catégories d'action, conduit à la fois des actions en termes de suivi écologique (en lien avec la collecte de données et l'investissement dans la recherche), de suivi administratif et d'accueil du public.

Ainsi, il semble nécessaire de retenir deux points essentiels. Premièrement, nous remarquons des investissements variés des RN dans ces différents domaines d'activités, et différents profils de RN. Deuxièmement, l'accueil et la pédagogie sont des domaines non négligeables, malgré le non-financement de ces missions par l'État. Ce constat induit la présence de financements complémentaires, une activité bénévole ou non déclarée des salariés, ou des arrangements avec les services techniques déconcentrés pour faire passer le financement de ces missions. Nous analysons plus loin dans le détail l'investissement des RN dans ces différents domaines d'activité, en posant l'hypothèse qu'il est influencé par trois types de variables : les caractéristiques générales de la RN (géotype), les caractéristiques du territoire (profil territorial), et les perceptions du conservateur (psychosociotype).

b) Représentations extérieures de l'organisme gestionnaire

La base ARENA nous informe sur les représentations extérieures des organismes gestionnaires dans différentes instances, ce qui peut nous renseigner sur l'ensemble des domaines où ils sont reconnus comme légitimes à intervenir. Nos résultats portent sur 106 RNN/RNC. Le nombre de représentations extérieures varie de 1 à 13 par organisme gestionnaire, pour une moyenne de 3.76. Les catégories de commissions les plus représentées sont évidemment tout ce qui se rapporte au patrimoine naturel (52,6 % des représentations déclarées), mais également l'administration et la police (16 %). Viennent ensuite à 11 % environ des représentations en lien à l'accueil, à la pédagogie et au tourisme, et des représentations concernant l'aménagement et le développement des territoires. Les RN sont représentées à l'extérieur de leurs sites, d'une part sur les sujets qui représentent leur cœur de métier, mais également sur des sujets « annexes » tels que le tourisme ou l'aménagement territorial.

❖ Partenariats

Les gestionnaires ne sont pas seuls à intervenir dans le cadre des activités de gestion sur les sites. Ils font appel à des partenaires sur l'ensemble de leurs domaines d'activités, à l'image de ce que nous avons déjà pu observer pour la mission régalienne. Sur les sites, la présence d'activités qui n'ont rien à voir avec la gestion va dans le sens de la description d'un espace multifonctionnel dont la vocation n'est pas seulement la conservation de la biodiversité.

a) Partenariats de gestion hors réglementation

Nous avons évoqué précédemment l'ensemble des domaines d'activité investis par les gestionnaires et recensés dans ARENA. L'analyse des partenariats hors réglementation (n=154) montre un nombre de partenariats déclarés de 1 à 26 pour une moyenne de 6.57. Deux types de catégories sont dominantes : gestion des habitats et des espèces (24,4 % des partenariats, 63 % des sites), et fréquentation, accueil, pédagogie (23 % des partenariats déclarés, 55 % des sites). Viennent ensuite en ordre décroissant de citation, le suivi écologique, le suivi administratif, la collecte de donnée, la recherche, et les infrastructures/outils. Nous notons seulement trois partenariats cités avec des organismes socioprofessionnels (milieu cynégétique, agricole...). La gestion *in situ* n'est donc pas l'apanage du seul organisme gestionnaire, même pour ses missions les plus reconnues. Nous verrons dans la deuxième partie les facteurs qui induisent ces partenariats de gestion dans la RN.

b) Activités hors gestion présentes sur les RN

L'analyse des données issues d'ARENA (n=153) permet de dénombrer entre 1 et 6 activités hors gestionnaires présentes dans les RN, en moyenne 2.7 par site. Les plus citées sont les activités de pleine nature (sport, promenade dans 55,6 % des sites), les excursions accompagnées sur la thématique de la nature (38 %), la

gestion cynégétique (37 %), la gestion pastorale (36,6 %), la gestion forestière (30 %), la pisciculture et la pêche en eau douce (25 %), la gestion agricole (22 %), pisciculture marine ou conchyliculture et pêche maritime (8 % = 12RN) et aucune activité dans seulement 29 RN (19 %). Les RN sont des espaces multifonctionnels sur le plan social, et leur gestion nécessite d'aller vers la négociation et le compromis pour permettre à l'ensemble de ces activités de cohabiter.

Conclusion

Qu'elles soient nationales, régionales ou de Corse, les RN s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques, des politiques de l'environnement, et des politiques de protection de la nature. En tant que telles, elles peuvent être analysées selon des axes structurants : quelles idées et quelles valeurs sous-tendent cet instrument ? Quels intérêts sont en jeu ? Quelles sont les institutions supports ? De même, il est possible de repérer dans la politique RN des enjeux communs à l'ensemble des politiques publiques et d'autres propres aux politiques environnementales et de protection de la nature : avènement du modèle néolibéral, territorialisation, européanisation, intersectorialité, impératif délibératif, politique du compromis, transition du modèle ségrégateur au modèle intégrateur.

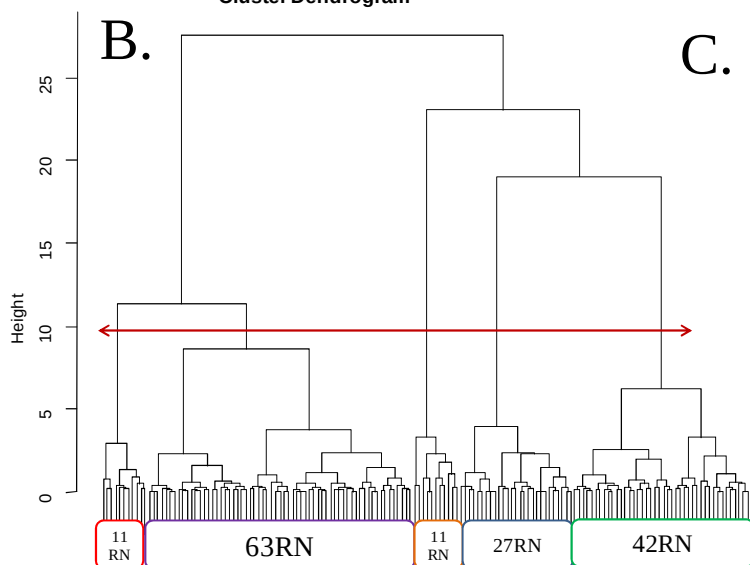
Notre description des RN a mis en évidence un certain nombre de spécificités par rapport aux autres outils de protection réglementaire en France. La déclinaison en trois statuts de RNN, RNC, et RNR s'exprime en termes de responsabilité, mais aussi de modèle dominant, d'un modèle centralisateur, rigide et ségrégateur, à un modèle décentralisé, flexible et intégratif. Le cas des RNN est édifiant dans la culture du paradoxe : d'un côté, les RNN sont soumises à un recentrement régalien de leurs missions en particulier depuis 2007. Toute ouverture vers l'extérieur ou vers des missions intégratives doit se faire via d'autres financements et l'appui des collectivités territoriales. D'autre part, on a le sentiment d'une politique d'État « inachevée » : les salariés des RN relèvent du droit privé et la gestion est déléguée à des organismes territoriaux. Par rapport aux parcs nationaux, les RN semblent plus ancrées dans une tradition protectionniste en termes de missions, mais leur organisation relève plus d'un modèle intégré.

Alors que la plupart des autres outils présentent des spécificités clairement identifiables en termes d'objectifs ou de forme (PN de grande taille, gérés par un établissement public pour la protection de grands écosystèmes, APPB centrés sur les espèces protégées, RB centrées sur le domaine forestier, RNCFS sur les espèces d'intérêt cynégétique), les RN se caractérisent par une plus grande diversité en termes d'objectifs (objets géologiques, espèces, habitats, écosystèmes, paysages...), de forme (de moins de 1 ha à 2.7 millions d'hectares), de modes de gestion (naturalité et interventionnisme), ou encore de structure gestionnaire (établissements publics, collectivités territoriales, associations...). Nous avons pu observer à l'échelle nationale des transitions concernant ces objectifs et ces formes, reflets de l'évolution des idées (émergence de nouveaux objets patrimoniaux, notion de gestion), des intérêts et des institutions (apparition des collectivités territoriales) associées aux RN.

A.

Outre-Mer		Périmètre de protection		Surface		Période de création	
OM0	RN non située en outre-mer	PER0	Absence d'un périmètre de protection	TP	Très petite: < 10 ha	SXT DIX	Années 70
				P	Petite: entre 10 et 100 ha		
				M	Moyenne: entre 100 et 500 ha		
OM1	RN située en outre-mer	PER1	Présence d'un périmètre de protection	MG	Moyenne - grande: entre 500 et 2 000 ha	QTR VINGT	Années 80
				G	Grande: entre 2 000 et 5 000 ha		
				TG	Très grande: > 5 000 ha		
Type de milieu				Organisme Gestionnaire		Nombre de communes	
FT	Forêt tropicale			ACT	Autre collectivité territoriale	Un	1 commune
GIF	Grotte d'intérêt faunistique			AEP	Autre établissement public	DI	2 ou 3 communes
IMD	Ile et milieu dunaire			Asso	Association loi 1901	QQ	4 à 10 communes
MM	Milieu marin			AUTRE	Autre	NB	Plus de 10 communes
MMT	Milieu marin tropical			Commune	Commune		
MPT	Milieu de plaine tempérée			EPN	Établissement public national		
MTG	Milieu montagnard			GPT COM	Groupement de communes		
PGMS	Patrimoine géologique et monde souterrain			PLS OG	Plusieurs organismes gestionnaires		
RF	Réserve fluviale			SYN MIXT	Syndicat mixte		
ZHCE	Zone humide côtière et estrans						
ZHIT	Zone humide intérieure tempérée						
ZHT	Zone humide tropicale						

Cluster Dendrogram



C.

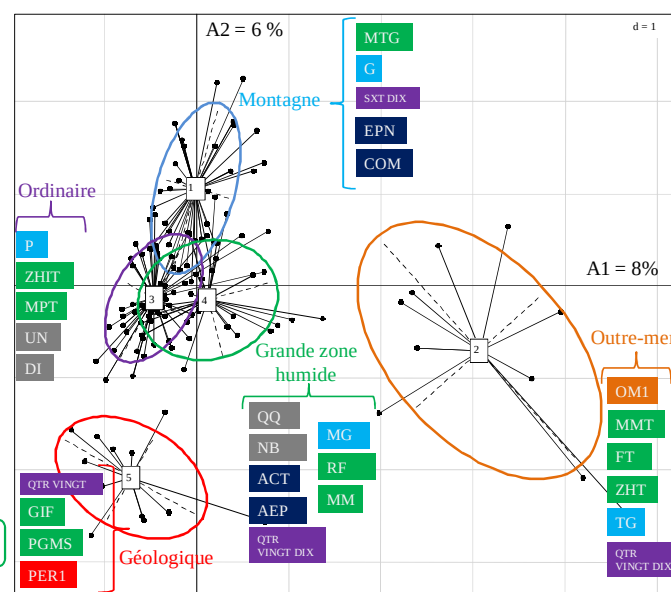


Figure 12: Analyse des caractéristiques générales des RN, n=154RNN/RNC. A. Variables et codes couleurs et lettres utilisés dans l'analyse ; B. Analyse par cluster des types de RN. C. Analyse de Correspondance Multiple sur les caractéristiques générales des RN et représentation des groupes du cluster. Les variables associées aux groupes sont exprimées dans les codes couleurs et lettres illustrés par la partie A. de la figure. *Source des données:* ARENA.

La figure 12 montre l'existence de grands types de RN, que nous appellerons des géotypes, et qui révèlent ces évolutions. Si les premières RN sont plutôt représentées par le géotype « montagne » (grands sites protégeant des paysages de montagne, créés dans les années 70 et gérés par des EPN), les objets se sont ensuite diversifiés avec par exemple l'émergence des géotypes « géologique » (créés dans les années 80, milieux de type grotte ou patrimoine géologique, présentant parfois un périmètre de protection), pour enfin arriver aux RN les plus récentes, créées dans les années 90 : le géotype « grande zone humide » (milieux fluviaux et marins, plutôt grand, étalé sur plusieurs communes et géré par des collectivités territoriales), et le géotype « outre-mer » (sites d'outre-mer, de très grande taille, protégeant des milieux tropicaux forestiers, marins ou humides). Malgré tout, la RN « ordinaire », présente de tout temps, est et restera celle-ci : un site plutôt petit entre 10 et 100 ha, étalé sur une ou deux communes, centré sur la protection de zones humides intérieures ou de milieux de plaine tempérée, et géré par une association.

L'ensemble de ces quelques analyses à l'échelle nationale illustre bien le caractère hybridé des RN. Cette hybridation s'observe à plusieurs niveaux. Au niveau géographique, c'est un espace défini, un ensemble de milieux, sur lequel nous trouvons une multitude de zonages : fonciers, réglementaires, administratifs... En tant qu'outil réglementaire, elles relèvent du compromis entre un cadre *top-down* et des formes de régulation territoriale. Cette hybridation s'observe notamment lorsque l'on s'intéresse aux règles, qui varient d'un site à l'autre selon les contextes et les enjeux de conservation, qui sont réinterprétées et appliquées avec souplesse dans une logique probable de compromis et d'acceptation sociale, et qui mettent en lumière la dimension collective et l'importance des partenariats. De plus, les RN sont bien des objets d'étude sociaux, organisationnels et institutionnels. Nous y trouvons des moyens humains et financiers, un certain nombre de cadres de l'action collective, un fondement commun de missions, mais des engagements variés que nous expliquons encore assez mal. Enfin, il semble difficile de définir les limites d'un système RN imperméable renfermé sur lui-même. Les RN et les gestionnaires ont des rôles à jouer au-delà des limites spatiales de la RN, et les RN sont des espaces multifonctionnels ouverts aux acteurs territoriaux. Les arrangements institutionnels *in situ* et *ex situ* ne sont pas le reflet de la seule volonté du gestionnaire et de sa tutelle, mais bien le fruit de l'action collective à l'échelle d'un territoire, ou d'un SSE plus vaste.

B) « Sortir de sa réserve » : de l'échelle locale à la stratégie nationale

Introduction

Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction générale, de cette jungle des RN et de leurs gestionnaires émerge le souci de montrer que les RN sont des outils de développement local, qu'elles sortent de leur réserve, qu'elles ont une plus-value. Nous avons d'ores et déjà repositionné ce vœu dans la transition paradigmatique des approches ségrégatives aux approches intégratives. Nous avons montré que le besoin de favoriser les approches intégratives, que ce soit sous la forme de l'appropriation locale, de la multiplication des rôles des RN dans les territoires, de la mise en place de systèmes de gouvernance partagée ou de dynamiques à l'extérieur des sites, relève à la fois de la prise en compte des interdépendances entre les AP et les territoires environnants, de la nécessité de favoriser des projets durables, mais aussi de la nécessité de s'inscrire dans un discours dominant. Dans cette seconde sous-partie, nous vérifions si les enjeux pour les gestionnaires de RN à « sortir de leurs réserves », c'est-à-dire à mettre en place des approches intégratives, sont les mêmes que ceux identifiés dans la littérature. Nous traitons cette question à deux niveaux : d'une part, à l'échelle des RN elles-mêmes, et ensuite, à l'échelle nationale pour le réseau RNF.

1. Sortir de sa réserve : quelles perceptions des gestionnaires ?

La question de l'intérêt pour les gestionnaires à mettre en place des approches intégratives, que ce soit sur le plan spatial, décisionnel ou sectoriel, a été abordée de manière transversale tout au long de ces trois années de travail. Nous avons récolté des informations avant tout qualitatives, mais également quantitatives, par l'intermédiaire des entretiens dits « historiques », des groupes de réflexion, de l'analyse des archives de RNF, de l'enquête nationale par Internet, mais aussi des études de terrain. Nous présentons ici seulement les résultats du groupe de travail participatif sur le thème de l'appropriation, particulièrement révélateurs des enjeux pour les gestionnaires à mettre en place des démarches intégratives.

❖ Favoriser l'appropriation : pourquoi, comment ?

Le terme d'appropriation est à raccrocher à la notion plus répandue dans la littérature d'acceptation, ou *acceptance* en anglais (Depraz 2005; Schenk *et al.* 2007; Dolnicar *et al.* 2010; Laslaz *et al.* 2010; Micoud

2010; Thomassin 2011). Cette dernière s'est largement répandue, et est utilisée notamment en psychologie et en sociologie. Il peut s'agir autant de l'adoption de nouvelles technologies que de l'acceptation de mesures de conservation ou de mesures agricoles. Des facteurs tels que la participation ou la perception de compensations (ce qui sous-entend une perte) sont reconnus pour favoriser l'acceptation sociale (Schenk *et al.* 2007). L'acceptation est reconnue comme un des trois piliers du succès des projets de conservation (Firey 1960; Zube & Busch 1990). Au-delà de la simple acceptation sociale, nous parlons ici d'appropriation. Plus que de tolérer, ou d'accepter, il s'agit de s'attribuer, de faire sien et de s'identifier. L'appropriation est donc à raccrocher à la notion d'acceptance, ou *Akzeptanz*, développée en psychologie sociale allemande (Depraz 2005). L'acceptance traduit une adhésion à la fois affective, cognitive et conative. Elle postule une adhésion totale à l'objet considéré. Sans aller jusqu'à un tel niveau d'appropriation, nous parlons d'appropriation locale lorsque les AP sont particulièrement bien acceptées et intégrées dans les territoires environnants.

La question de l'intérêt de favoriser l'appropriation des espaces naturels a été abordée dans le cadre d'un groupe de travail participatif au congrès annuel de RNF de 2011. Cet atelier a regroupé 43 participants, membres de RNF ou des CEN, répartis en trois groupes de discussion d'environ 12 personnes. Chaque groupe a abordé quatre questions, déterminées au préalable par les animateurs de l'atelier : 1) pour quelles raisons êtes-vous venus à cet atelier ? ; 2) qu'est-ce que l'appropriation ? Définissez là ; 3) quels intérêts, quelles plus-values à favoriser l'appropriation des espaces naturels ? ; 4) quels sont les moyens de favoriser l'appropriation et leurs limites ? Le détail des éléments émis par les groupes est détaillé en annexe 12, sous la forme de quatre figures illustrant les réponses proposées aux quatre questions posées. Une synthèse transversale de ces résultats est présentée ci-dessous.

a) Approprier pour créer, agir et pérenniser

Il a été clairement soulevé durant l'atelier que la question de l'appropriation des espaces naturels est posée depuis longtemps. Elle est en effet prépondérante, et ce à de multiples moments de la vie des espaces naturels :

- Parfois en amont de leur création, c'est l'exemple des démarches incitatives portées par les CEN notamment. Un site ne sera confié à des gestionnaires que sous couvert de l'accord des propriétaires, qu'ils soient privés ou communaux. Dans ce cas de figure, l'appropriation en amont est essentielle, ne serait-ce que pour que le site soit « créé ». En comparaison, on peut se poser la question du temps de l'appropriation pour une réserve naturelle par exemple. Si les premières réserves ont pu être mises en place dans des situations conflictuelles, certains participants ont soulevé le fait qu'actuellement, les réserves voient le jour sous le joug de la négociation et du « *consensus mou* ». Pour certains, appropriation rime alors avec compromis. Ce dernier ne peut être atteint que si les gestionnaires lâchent du lest de leur côté, et parfois même, selon certains, uniquement du leur. Cette situation induit une crainte liée à l'abandon d'une partie de leurs objectifs et idéaux, et peut conduire à des blocages : « *Faut pas qu'on se laisse grignoter !* ».

- Dans le présent, à l'heure de la gestion, l'appropriation garantit l'efficacité de l'action des gestionnaires, notamment au travers du respect des règles et de la compréhension des travaux menés et des buts poursuivis. D'une part, l'activité du gestionnaire est respectée, d'autre part, il ne passera pas son temps en négociations, police, et gestion de crise. Les conflits potentiels peuvent être désamorcés, et le gestionnaire a la possibilité de se recentrer sur des missions davantage techniques et de connaissance.

- Enfin, l'appropriation représente un vecteur de longévité des espaces naturels, et favorise leur soutien dans le futur et leur pérennisation. L'évitement des conflits, l'adoption de la démarche, des hommes et du site dans le présent sont garants de leur soutien dans le futur et en cas de coup dur, qu'il soit d'ordre environnemental, financier, politique, social ou économique.

Outre l'aspect temporel, l'appropriation s'inscrit également dans des dynamiques spatiales. Les espaces naturels jouent le rôle de noyaux, d'espaces exemplaires concernant la relation homme - nature, et grâce au soutien de différents acteurs - relais, les visions et les pratiques exemplaires des RN vont s'implanter ailleurs dans le territoire. Toutefois, il convient de tempérer ce propos. L'appropriation est-elle toujours essentielle à l'efficacité de l'action et à la pérennité du site ? Comme certains l'ont soulevé lors de cet atelier, un « *petit site* » ou il n'y a ni enjeux forts, ni conflits d'intérêts n'a pas forcément besoin d'être au centre d'une forte dynamique sociale... De même, sur les sites où le gestionnaire assure la maîtrise foncière, les enjeux de l'intégration semblent moindres.

b) Pluralité et difficulté d'appréhension

Questionner collectivement la notion d'appropriation a conduit les participants à concevoir ce concept, non pas comme une simple pelote que l'on déroule en tirant sur un fil, mais comme un enchevêtrement, un tissu de composantes multiples et connectées. En effet, des questions telles que « *approprier par qui ?* », « *approprier quoi ?* », « *n'y a-t-il pas plusieurs appropriations selon les acteurs ?* » ont émergées des discussions.

Pour les participants, l'appropriation s'inscrit dans une variété de champs : affectif (un des moyens évoqué, par exemple, est la présence d'animaux sur le site), économique (le site et la structure gestionnaire comme ressource pour le territoire, employeur, sous-traitant avec des entreprises locales), sociale (organisation d'événements festifs), symbolique (la nature comme patrimoine), ou encore politique (la conservation est intégrée dans les politiques d'aménagement du territoire).

Elle peut se décliner à l'échelle individuelle et collective. Chaque acteur perçoit des valeurs à l'espace naturel qui lui sont propres. Si l'agriculteur pâture sur un site reconnaît une valeur liée à une mise à disposition d'herbage, l'enfant s'attachera à la présence plutôt sympathique de moutons, tandis que le naturaliste aura un intérêt lié à l'entretien du milieu et au maintien de milieux ouverts propices à une faune et une flore qui lui sont chères. Les échanges et la reconnaissance de ces valeurs propres à chacun constituent le premier pas vers une compréhension mutuelle, la construction d'une culture commune et d'une appropriation collective.

Enfin, les gestionnaires ont mis en avant l'aspect dynamique de l'appropriation. Cette dernière est en effet amenée à évoluer dans l'espace (échelle du site, du réseau) et au cours du temps. Ce facteur temps est à relier avec l'idée de trajectoire. Dans le cas des réserves naturelles, sur de nombreux sites, les gestionnaires considèrent que le site est bien approprié car il existe depuis longtemps. Plus un site serait ancien, plus il aurait donc de chance d'être bien intégré au territoire. Nous retrouvons ici l'importance de la dépendance au chemin et du temps qui passe pour favoriser un important capital social du collectif, la construction de relation de confiance (Pretty 2003). Le cas des sites gérés par les conservatoires pourrait être analysé d'une autre façon. Les efforts en termes de concertation sont essentiels à la création du site, et donc particulièrement intenses en amont de la création. L'appropriation pourrait décliner après l'accord de convention de gestion, suite à une implication décroissante des gestionnaires et des acteurs territoriaux, par manque de temps, de moyens humains, ou par lassitude. La difficulté relevée ici est donc d'inscrire l'appropriation et le dynamisme des projets dans la durée.

c) Différents niveaux

Les visions des gestionnaires concernant ce qu'est l'appropriation et l'intérêt qu'elle peut présenter ont largement été débattus lors de cet atelier. Différents niveaux ont été identifiés et sont résumés par la figure 13.

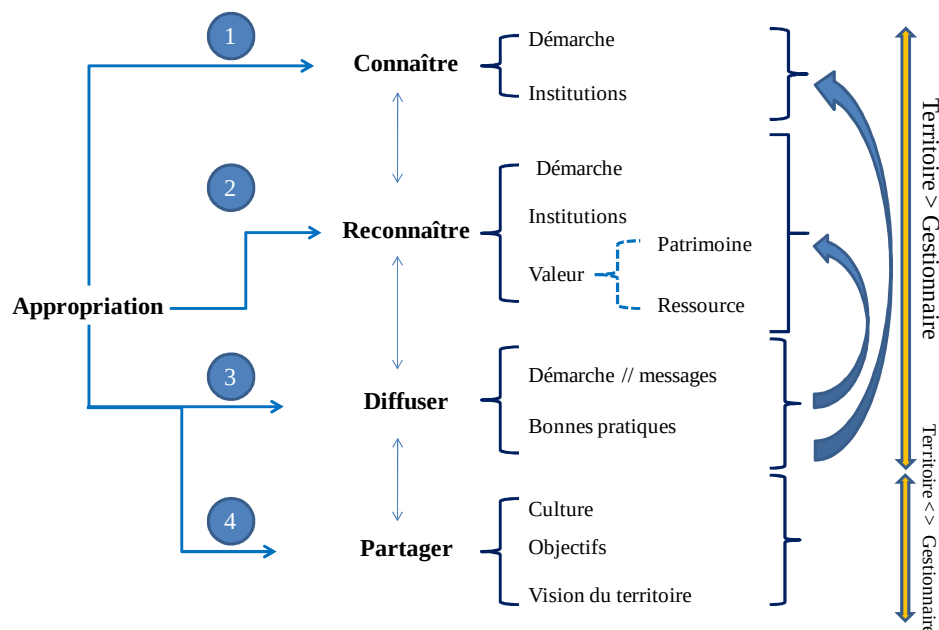


Figure 13 : Les différents niveaux de l'appropriation selon les gestionnaires.

Ces différentes formes de l'appropriation se déclinent, pour les gestionnaires, en quatre niveaux : avoir connaissance de la démarche de conservation et des institutions (l'espace foncier, les règles) ; reconnaître, c'est-à-dire respecter les institutions, comprendre la démarche et ce qui la motive, la valeur patrimoniale et l'espace naturel en tant que ressource ; diffuser (attitude pro-active des acteurs) ; et enfin partager (partage et construction d'une vision commune du territoire). Les participants ont exprimé assez rapidement le problème

de la simple connaissance et de l'acceptation des démarches et de leurs porteurs. Aujourd'hui, « *la société ne prend pas en compte la biodiversité* », et les acteurs territoriaux « *ne comprennent rien* ». La démarche n'est apparemment ni soutenue, ni comprise, et les gestionnaires, sous le sobriquet « *écologes* », se sentent parfois stigmatisés. Il est intéressant de noter que ce premier niveau de connaissance et de respect de la biodiversité, des espaces qui y sont dédiés et de ses « protecteurs » a été beaucoup abordé en début d'atelier (pourquoi êtes-vous là ? qu'est-ce que c'est ?) et bien moins par la suite (intérêts ?).

d) De la fin ou des moyens ?

De manière générale, que ce soit dans cet atelier ou au cours de nos entretiens, il subsiste un flou entre fins et moyens. La reconnaissance de la valeur des espaces naturels est-elle un objectif en soi ou un moyen d'aller vers l'appropriation ? La position proactive des acteurs territoriaux est-elle une fin en soi ou un moyen supplémentaire de toucher le plus grand nombre ? Ce qui paraît être une fin à l'instant t semble devenir un moyen à l'instant $t + 1$, servant une cause toujours plus grande. Par exemple, la notion de diffusion par les acteurs (et donc leur soutien volontaire), est revenue à toutes les questions posées. Pourquoi êtes-vous là ? Favoriser la diffusion. Qu'est-ce que l'appropriation ? Idem. Quels en sont les intérêts et les moyens d'y parvenir ? Idem. Pour les gestionnaires présents, l'une des grandes idées directrices est de faire de chaque acteur du territoire un ambassadeur de la cause « biodiversité », eux mêmes semant la graine de cette responsabilisation, grâce à tout un panel de moyens (vécu des acteurs, implication sur site, valorisation des savoirs locaux, événements festifs, argumentaire bien huilé...). Il faut dire que ce positionnement volontariste des acteurs locaux présente de nombreux avantages : multiplication des porteurs de message et donc des « moyens humains », légitimité des porteurs de message (une commune peut être plus légitime et donc efficace pour convaincre une autre commune qu'un gestionnaire associatif), acteurs-relais et médiateurs (une commune peut ainsi jouer un rôle tampon entre une association naturaliste et une société de chasse)... Les bénéfices sont donc à la fois sensibles sur site, mais diffusent également au delà via un effet d'entraînement. La mise en exergue de ce point particulier par les gestionnaires traduit donc bien la limite de l'approche « site – centrée », et la nécessité de diffuser « vers l'extérieur » pour garantir une protection à long terme, d'une part pour des raisons d'interdépendances entre sites et territoires périphériques, d'autre part pour une question d'insuffisance sur le long terme des moyens de protection actuellement mis en œuvre. La diffusion des messages des protecteurs de la nature par une large variété d'acteurs territoriaux apparaît donc à la fois comme une fin et un moyen.

e) Conclusion et perspectives

Ainsi, l'appropriation a principalement été abordée dans le sens d'une appropriation du message de conservation du patrimoine naturel (celui des gestionnaires) par les acteurs locaux, comme l'illustre la figure 13. Les notions de partage et de vision commune sont invariablement apparues en second lieu, alors que l'on s'attendrait plutôt à ce qu'elles précèdent l'appropriation des messages des protecteurs de la nature. Les frustrations ont émergé fréquemment, et les négociations sont parfois associées à un compromis unilatéral de

la part du gestionnaire, au dépend de ses objectifs. Il est de plus intéressant de noter qu'une grande partie des moyens invoqués par les gestionnaires pour favoriser l'appropriation des sites et des messages sont issus du « territoire » et de ses valeurs : vécu des acteurs, activités traditionnelles, etc. Les acteurs de la conservation s'appuient donc sur des spécificités et des opportunités territoriales, historiques, culturelles et sociétales, pour faire reconnaître l'intérêt de leur cause et l'intégrer parmi les valeurs des acteurs territoriaux, par une association d'idées mobilisant sensibilités territoriales et biodiversité. Ce lien peut assurer la légitimité du gestionnaire à agir en dehors du site, de même que l'assurent les « relais » locaux (commune par exemple), ou l'exemplarité de la gestion et des partenariats.

Pour finir sur une note optimiste, il est évident que « *plein de choses se mettent en place !* ». Les expériences se multiplient, de même que les outils et les compétences. Même si les espaces naturels sont principalement gérés par des « *environnementalistes* » dont l'appropriation « *n'est pas le cœur de métier* », les gestionnaires ont su faire preuve d'inventivité et d'une grande capacité d'adaptation. Médiation et animation territoriale sont des activités que nombre d'entre eux pratiquent quotidiennement, et les expériences peu à peu s'accumulent de tous les côtés. La mise en commun est une étape, déjà esquissée, qu'il convient de poursuivre. Dans ce rôle de « mutualisateurs » d'expériences, les têtes de réseau et organismes techniques semblent tout concernés, et les participants ont clairement émis des attentes en ce sens. Traductions professionnelles et acquisition de nouvelles compétences (savoir adapter son langage par exemple) en lien à l'animation territoriale sont espérées. Les sciences humaines et sociales peuvent alors avoir leur rôle à jouer. Dans cette logique, ce travail est un exemple d'implication de la recherche en sciences sociales sur cette thématique de l'appropriation des espaces naturels. En effet, la tête de réseau RNF a largement soutenu ce projet, et y trouve un intérêt certain. Nous présentons ci-dessous l'histoire de ce macro-acteur RNF, et analysons sa dynamique d'institutionnalisation, en particulier vis-à-vis des approches intégratives.

2. Des clichés protectionnistes aux discours intégrateurs : l'institutionnalisation de Réserves Naturelles de France (RNF)

Nous reprenons ici en grande partie l'article publié dans la revue *Vertigo* (Therville *et al.* 2012). Ce dernier se concentre spécifiquement sur le macro-acteur RNF, l'association fédératrice des RN, et analyse ses rôles concernant la transition des approches ségrégatives aux approches intégratives.

❖ Introduction

Si les premiers outils de protection de la nature en France sont le plus souvent caractérisés comme relevant du paradigme protectionniste, porteurs d'une vision « excluante », les années 1980 et suivantes sont marquées par

la diffusion de paradigme polymorphe de « conservation intégrée » (cf. première section de la première partie). Ces évolutions conceptuelles traduites au travers d'engagements internationaux poussent l'État français à davantage favoriser les approches décentralisées et participatives pour la mise en œuvre des politiques publiques en général, et plus particulièrement pour celles de conservation de la biodiversité. Les approches contractuelles de la gestion de la biodiversité tendent à impliquer davantage les populations locales dans les processus de décision et de gestion des aires protégées. Les lois de démocratie de proximité et des affaires rurales de 2002, et la réforme des parcs nationaux de 2006, contribueront à poursuivre la décentralisation amorcée dans les années 1980, en associant davantage les collectivités locales à la gestion des sites protégés. Désormais de nombreux outils de protection des espaces naturels existent (cf. première section de la première partie).

Même si cette diversité permet une grande adaptation aux contextes locaux, tant écologiques que socio-économiques, il ne s'agit pas ici de les passer en revue. Il s'agit plutôt de souligner qu'avec le déploiement des approches de conservation intégrée, les nouveaux espaces de la conservation s'insèrent dans l'espace des sociétés et dans leurs territoires. Les aires protégées apparaissent alors comme des systèmes socioécologiques dynamiques et ouverts en interaction avec leur environnement (cf. introduction générale).

Dans ce contexte, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'association loi 1901 Réserves Naturelles de France (RNF), tête de réseau¹ fédératrice des réserves naturelles et de leurs gestionnaires, qui fêta ses 30 ans en 2012 (RNF 2012c). L'association rassemble plus de 600 membres (RNF 2012b), répartis en personnes morales (notamment les organismes gestionnaires) et personnes physiques. À la fois réseau national d'espaces naturels au patrimoine naturel protégé, centre de mutualisation des expériences des membres de ce réseau et aussi organisme de promotion de l'outil « réserve naturelle », RNF tient désormais une place importante dans le paysage institutionnel de la protection de la nature en France. Elle constitue un échelon organisationnel entre le ministère de l'environnement, les gestionnaires de réserves naturelles et les autres réseaux d'espaces naturels protégés à l'échelle nationale. De plus, elle tente dans son histoire récente de conforter sa place à l'échelon régional auprès de partenaires déconcentrés et décentralisés, tels que les DREAL et les Régions. De fait, elle peut être qualifiée de structure passerelle, ou *bridging organization* (Brown 1991). Toutefois, son histoire, sa construction et l'évolution de ses rôles n'ont jamais été étudiées.

Face aux évolutions paradigmatiques associées aux politiques de conservation de la nature ces cinquante dernières années, nous posons l'hypothèse que RNF, en tant qu'acteur intermédiaire entre le Ministère de l'environnement, les gestionnaires de réserves naturelles, les acteurs de la conservation de la nature à l'échelle nationale, et plus récemment les acteurs régionaux, a joué un rôle clé dans la définition des spécificités des réserves naturelles et dans la négociation de ce tournant paradigmatique, entre approches ségrégatives et intégratives. Nous proposons ici de présenter l'évolution du réseau RNF au cours des trente dernières années, les mécanismes qui ont contribué à sa construction, les frontières qui bornent son champ d'action. L'analyse

¹ Il existe d'autres têtes de réseau en France : Parcs Nationaux de France, Fédération des Parcs Naturels Régionaux, Rivages de France, ou encore Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels.

de l'émergence des thématiques liées au développement durable et aux territoires dans le réseau RNF permet d'une part, de mettre en évidence les enjeux institutionnels, organisationnels, culturels et stratégiques de ce réseau et d'autre part, d'avancer la thèse d'une institutionnalisation inachevée symbolisée par la substitution partielle du cliché protectionniste par un nouveau super-cliché intégrateur. Notre propos se concentrera donc sur l'analyse du rôle joué par RNF via son institutionnalisation, des représentations et des acteurs qui y ont voix, des processus en œuvre et des résultats qui en découlent¹. Nous nous appuierons sur les cadres de pensée permettant d'analyser les processus de structuration de l'action collective (Giddens 1984). Nous identifierons les facteurs clés pour la mise en œuvre d'une action commune (Tilly 1978; Ostrom 1990), et nous nous attacherons plus particulièrement aux jeux d'acteurs qui sous-tendent les relations entre des acteurs membres et une organisation structurante (Crozier & Friedberg 1977; Robbins 2004; Mermet *et al.* 2005). Nous questionnerons la notion d'institutionnalisation, soit le processus par lequel un ensemble de règles, de normes et de valeurs vont être reconnues légitimes par les acteurs sociaux (Ostrom 1990; Etienne *et al.* 1997).

Dans une première partie nous exposerons brièvement la méthode socio-ethnologique mise en œuvre, puis nous présenterons les quatre principales étapes de l'institutionnalisation de RNF. Nous nous attacherons ensuite à souligner la nature des débats au sein de RNF, les avers et revers de cette institutionnalisation. En conclusion, nous insisterons sur l'évolution de la composition des membres de ce réseau, les risques de dérive localiste inhérents à toute politique de décentralisation et l'enjeu de la coopération inter-réseaux. La question du « Pourquoi sortir de sa réserve naturelle ? »², les formes de cette sortie ainsi que les processus sous-jacents en œuvre à l'échelle locale ont déjà été abordés dans la section précédente, et seront détaillés dans la seconde partie de la thèse. Nous nous concentrons donc dans cette section sur le macro-acteur RNF et ne détaillerons pas l'articulation avec les réserves elles-mêmes.

❖ Méthodes

Afin de reconstruire l'histoire de l'institutionnalisation de RNF, et plus particulièrement celle de l'édification d'une vision intégrée, nous avons utilisé deux types de matériaux : d'un côté, les discours des acteurs de cette construction, et de l'autre, l'analyse des documents susceptibles de nous éclairer sur l'état d'esprit de ses instigateurs. Il s'agit de « l'analyse des archives » et des « entretiens historiques » présentés dans l'introduction générale. Cette double entrée présente l'avantage de croiser les regards entre une approche syncrétique de description rétrospective et ce que nous racontent les archives. Elle nous a amené à identifier les évolutions qui ont marqué l'histoire du réseau, certains éléments clés concernant la genèse des identités collectives apparues autour de RNF, ainsi que les tensions propres à cette construction identitaire. Les citations extraites des entretiens et des archives sont distinguées entre guillemets.

¹ Nous nous référençons ici au pentagone des politiques publiques proposé par Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès dans leur cadre d'analyse de l'action publique (Lascoumes & Le Galès 2007).

² Autrement dit, pourquoi mettre en œuvre des approches intégratives, et sortir du cliché protectionniste ?

❖ L'institutionnalisation de RNF

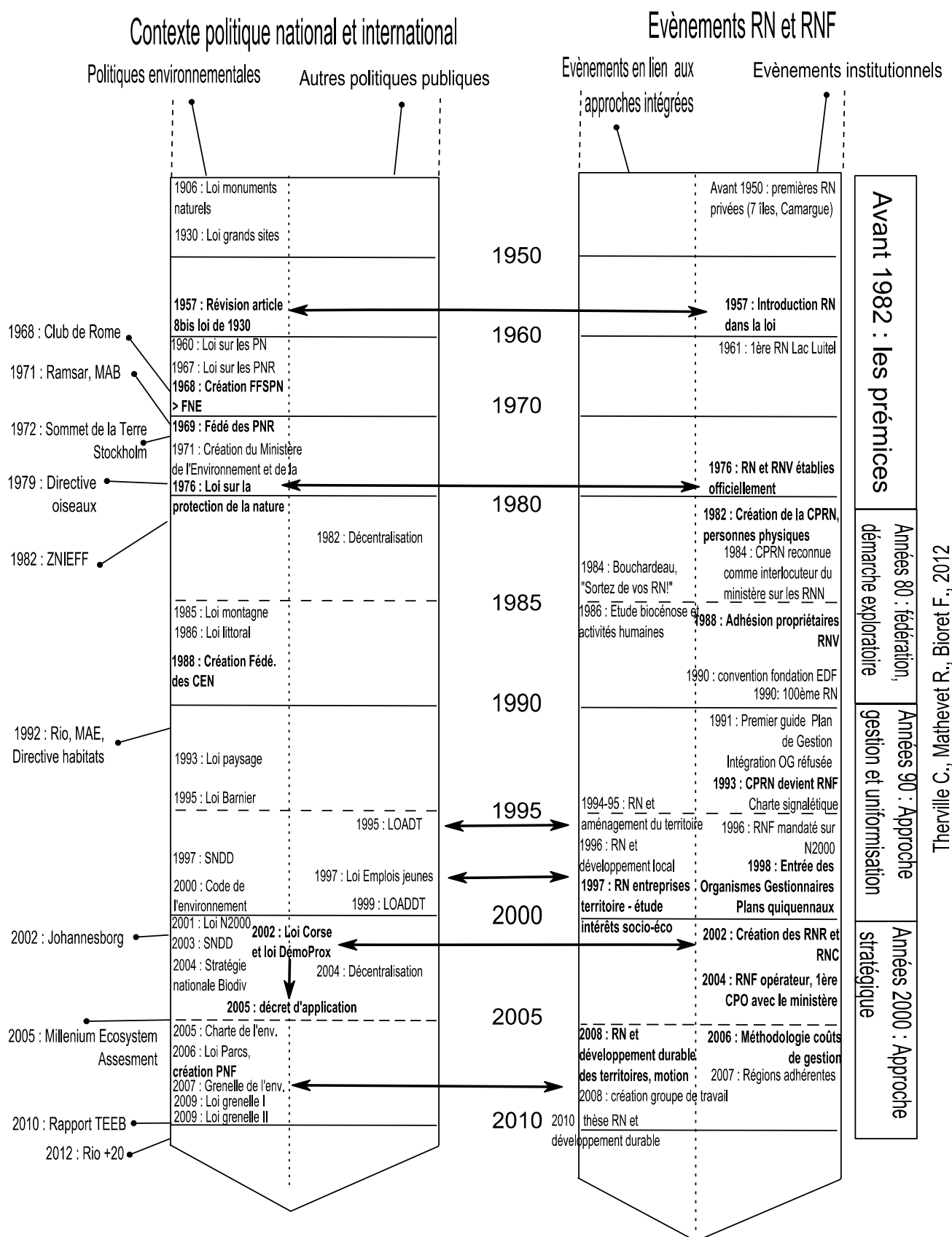


Figure 14 : Le contexte politique national et international de la protection de la nature et les grandes étapes de l'institutionnalisation de Réserves Naturelles de France.

L'histoire des réserves naturelles et de RNF peut se découper en quatre grandes périodes, illustrées par la figure 14 : 1) avant 1982, les prémices ; 2) années 80, fédéralisation et exploration ; 3) années 90, gestion et uniformisation ; 4) années 2000, approche stratégique. Les dates proposées en début et fin de période permettent d'illustrer et de clarifier au mieux notre propos. Toutefois, certaines caractéristiques pointées comme représentatives d'une période particulière ont été en gestation et ont émergé ponctuellement pendant plusieurs années avant de prendre tout leur sens. D'autres se sont mises en place à une époque donnée, mais perdurent encore aujourd'hui. On n'assiste donc pas, de manière générale, à une succession de périodes disjointes par de grands changements normatifs, mais plutôt à une cohabitation (Cohen 1985), à une diversification et à une affirmation fluctuante de telle ou telle caractéristique identitaire de RNF et des réserves naturelles.

a) Avant 1982 : les prémices

Alors que les réserves naturelles n'apparaissent formellement qu'en 1976, des instruments législatifs publics ainsi qu'une certaine dynamique relevant de l'initiative privée soutiennent la protection de la nature en France depuis le début du XX^e siècle. D'une part, dans la lignée des forestiers, des esthètes, et des expérimentateurs tropicaux, la France a mis en place une politique de protection fondée notamment sur les parcs et les monuments¹. Ces outils relèvent d'un modèle de protection « à la française » (Larrère 2009), qui repose sur un compromis entre des approches de type « réserve intégrale » et « parcs culturels » soucieux du développement rural. Dans les années soixante, l'environnement est en phase d'institutionnalisation et l'État s'organise aux différentes échelles, malgré des difficultés structurelles et budgétaires (Lascoumes & Le Bourhis 1997; Charvolin 2003). Dans la mise en place de cette organisation, il est possible de repérer l'apparition de structures – relais (*bridging organization*) telles que la Conférence Permanente des Parcs Naturels Régionaux, mise en place en 1969 par les « *directeurs et chargés de missions des PNR (...) pour mettre en commun leurs expériences, confronter leurs problèmes, défendre et promouvoir la politique des Parcs* »².

D'autre part, la mise en place d'actions de conservation ne relève pas seulement des pouvoirs publics, mais s'inscrit également dans des dynamiques issues de l'initiative privée. De 1906 à 1930, 459 « réserves » sont instituées (Barraqué 1985), suite aux actions du Touring Club de France, de sociétés littéraires, artistiques et scientifiques et d'associations de protection de la nature. Les motifs de classement sont alors variés : protection de sites pittoresques, artistiques, légendaires, de monuments naturels ou historiques... Les sites dits « scientifiques » se concentrent sur la protection d'espèces rares ou menacées et le patrimoine naturel remarquable en général (Lamarque 1973, p.56). Ces « réserves » se situent selon certains auteurs dans le schéma des « réserves intégrales », et s'inspirent des modèles théoriques américains et du *Wilderness Act*, excluant l'homme qui ne doit rester qu'un visiteur temporaire (Selmi 2009). Leurs instigateurs, sociétés savantes et associations de protection de la nature, s'appuient alors principalement sur de l'acquisition

¹ Lois de 1906, 1930, 1960, 1967

² <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/fr/approfondir/orientations-reseau.asp?op=orientations-reseau-histoire-des-parcs#top>

foncière et de la contractualisation¹, et les sites sont souvent de taille modeste par manque de moyens. Si nombre d'entre elles n'auront qu'une existence éphémère, d'autres ont traversé plusieurs décennies, certaines en conservant jusqu'à aujourd'hui leur statut initial sans pour autant acquérir le statut de réserve naturelle, tandis que d'autres ont par la suite acquis le statut juridique de réserve naturelle. La loi du 1^{er} juillet 1957 introduit ce statut² en renforçant l'idée de protection de sites « de caractère scientifique », pour ce qu'ils contiennent « de précieux et d'intéressant pour la science ». Elle traduit en ce sens l'importance des justifications scientifiques dans la mise en œuvre initiale de l'outil réserve naturelle. Pour Lamarque, « *il ne s'agit pas tant de conserver certaines espèces (...) que de procéder à l'étude minutieuse de l'influence du milieu sur les espèces tant animales que végétales* » (Lamarque 1973, p.57). Dans ce cadre, l'actuelle Société Nationale de Protection de la Nature joue un rôle phare avec la création de la RN de Camargue en 1927, la RN de Néouvielle en 1935, et la RN des Sept-Îles en 1912 avec la Ligue de Protection des Oiseaux³.

Si ces associations de protection restent marginales pendant de nombreuses années, « *l'environnement [n'étant] pas à la mode* », un basculement a été identifié lors des entretiens à la fin des années soixante : « *On sentait que ça poussait. La charnière, on peut dire que c'est Mai 68* »⁴. Cet événement vient conforter l'émergence de mouvements associatifs militants au début des années soixante-dix (Ollitrault 2001), notamment « *dans des secteurs où il y avait de l'aménagement un peu dur* », des menaces fortes ou « *dans les milieux où il y avait un milieu universitaire assez actif* »⁵.

L'institution en 1976 de l'outil réserve naturelle en tant que tel va constituer pour ces réseaux associatifs un moyen de reconnaissance, de légitimation, et de pérennisation réglementaire et financière des actions entreprises jusque-là (Depraz 2008). Elle constitue le point de départ d'une relation entre secteur public et secteur associatif militant et, à la mise en place « par le bas » d'une politique réserve naturelle opportuniste : « le ministère s'est beaucoup appuyé sur le tissu associatif. Il n'y avait pas encore de délégation en régions ». Les réserves naturelles présentent également pour les fonctionnaires une alternative aux parcs nationaux lorsqu'ils sont rejetés par les collectivités locales, par exemple en Haute-Savoie (Mauz 2005) ou dans les Pyrénées-Orientales. Ainsi, dès les origines, on assiste à la mise en place d'une double culture dans les réserves naturelles : d'un côté, des universitaires, associatifs et militants, de l'autre des fonctionnaires, forestiers ou membres de la DDA.

L'esprit « réserve naturelle », tel qu'il est décrit rétrospectivement par ses instigateurs, est alors ancré dans le cliché protectionniste pur et dur de la « mise sous cloche ». Une analogie avec les parcs nationaux a souvent été mobilisée, en témoigne cette citation : « *Les RN à l'époque étaient quand même souvent des mini parcs*

¹ On retrouve des trajectoires similaires où la protection et l'acquisition ne passent pas par l'action publique, aux Etats-Unis ou en Angleterre par exemple.

² La première RN à acquérir le statut est celle du Lac Luitel, créée en 1961.

³ Ces sites ont acquis le statut officiel de RN respectivement en 1975, 1969 et 1976. La RN de Camargue constitue un bon exemple de classement pour des intérêts scientifiques, ce qui n'est pas le cas de la RN des Sept-Îles, qui se positionne plus dans le souci de la protection d'une espèce menacée, ici, la population de macareux moine (*Fratercula arctica*) décimée par la chasse au début du XX^{ème} siècle.

⁴ Les citations sont tirées des entretiens ou des archives de RNF.

⁵ La SEPNB, aujourd'hui Bretagne Vivante, en est un excellent exemple (Le Démézet & Maresca 2003) à l'échelle régionale. A l'échelle nationale, la FFSPN, aujourd'hui France Nature Environnement, est créé en 1968.

nationaux (...) : l'esprit c'était protéger, protéger, protéger ». Les gestionnaires de RN se placent encore aujourd'hui bien souvent au niveau de cet outil fleuron des politiques nationales de protection de la nature, tout en durcissant l'esprit dans lequel il œuvre. Cette transition d'une action fondée sur la contractualisation et le compromis jusqu'à la mise en œuvre de visions excluantes a été analysée comme suit par certains de nos interlocuteurs :

« Il y avait un réflexe aussi des gens qui avaient milité pour la création des RN, qui après étaient devenus gestionnaires [...]. On est dans notre territoire, il est protégé et on n'en parle plus. On a gagné le combat, maintenant on est chez nous. Ça faisait un camp retranché quoi. »

À l'inverse, ceux qui comme Jean Eyheralde¹ sur la RN des Aiguilles Rouges, axent une partie conséquente de leurs actions sur l'éducation à l'environnement et l'accueil, sont présentés comme de « rares exceptions », des « visionnaire(s) humaniste(s) ».

b) Années 80 : fédéralisation et exploration

Considérant l'expansion rapide du nombre de réserves naturelles, l'hétérogénéité des cultures et des pratiques mises en œuvre, ainsi que l'existence de questionnements communs, il apparaît rapidement nécessaire de créer une structure – passerelle, à l'image de ce qui existe déjà pour les parcs régionaux. Cette dernière relève à la fois d'une logique horizontale et verticale.

D'un côté, au début des années 80, le ministère se retrouve avec soixante sites classés en réserve naturelle, et sans capacité d'organisation. Fruits de cette politique opportuniste par le bas, de la flexibilité de l'outil, de ses objectifs et de son suivi, les réserves naturelles sont autant d'entités disparates qui ont peu de lien avec leur tutelle, et aucune structure fonctionnelle d'harmonisation. « Il n'y avait aucun cadre juridique », et l'État « ne savait absolument pas ce qui se passait dans les RN, il ne savait absolument pas à quoi était utilisé l'argent ». À l'initiative de quelques membres du ministère, la Direction de la Protection de la Nature (DPN) exprime sa volonté de « mettre de l'ordre » et de créer « une structure de coordination des RN, qui mettra en place des règles d'homogénéisation ». Le responsable du bureau des réserves, très pragmatique, raconte :

« Je travaillais avec les directeurs de parcs qui géraient des RN (...) On se disait c'est quand même dommage, il existe une fédération des parcs² et il n'y a rien pour les réserves. Et on s'est dit inventons la même chose pour les réserves ! »

L'initiative est bien accueillie par les gestionnaires associatifs, qui ressentent alors le besoin d'échanger sur des problématiques communes : « *L'idée de se fédérer pour mutualiser les connaissances, les réponses aux questions que chacun se pose dans son coin (...), se les poser ensemble ça paraissait évident.* » Ainsi, dans une lettre datée du 17 mars 1982, Mr. Gallois, directeur de la Société Nationale de la Protection de la Nature, exprime le souhait des gestionnaires « de créer une association comparable à la conférence permanente des

¹ Prêtre à Argentières, longtemps président de l'association des amis de la réserve.

² Sous-entendu la fédération des Parcs Naturels Régionaux

parcs ». La Conférence Permanente des Réserves Naturelles (CPRN) est créée en mai 1982. Les statuts, rédigés en partenariat entre fonctionnaires et associatifs, traduisent bien cette double vocation :

« La Conférence Permanente des Réserves Naturelles a pour but de mettre en œuvre tous les moyens pour assurer une information régulière entre les différentes réserves naturelles, pour fournir une assistance technique aux organismes chargés de réaliser et de gérer ces réserves, et pour faire connaître le résultat de ses études et réflexions à toutes les instances qui lui sembleront utiles, notamment au ministère chargé de la protection de la nature. »

Toutefois, si la CPRN est le fruit d'une collaboration entre fonctionnaires et associatifs, un équilibre entre ces deux mondes, parfois méfiants l'un vis-à-vis de l'autre, a du être trouvé. Notamment, le mouvement associatif est alors décrit comme « assez jaloux de ses prérogatives, de sa liberté », et constitué de « passionnés qui ne veulent aucune structure, surtout étatisée ». Différents éléments historiques, structurels et de gouvernance vont avoir une influence décisive sur la concrétisation de cette alliance plus ou moins improbable. Concernant la mise en œuvre, *« l'État a eu l'excellente idée de susciter une création et un mouvement associatif, mais de ne pas y être pesant. »* Il se pose alors en tant que partenaire, mais n'invoque pas son rôle de tutelle et de droit de regard sur le fonctionnement de la CPRN. De plus, le fonctionnement administratif de la CPRN résulte de compromis susceptibles de rassurer ses membres associatifs. Il s'agit d'une association loi 1901, formule familière aux militants, le CA n'est alors composé que de personnes physiques, éliminant de fait les structures morales perçues comme politisées, et il est convenu que la présidence de l'association sera tournante : *« Il y aurait une fois un fonctionnaire qui serait à la présidence, une fois un associatif (...), pour éviter les clivages, la crainte des associatifs que cette structure soit prise en main par l'État à travers ses fonctionnaires »*. Enfin, les gestionnaires publics tels que l'ONF ou l'ONC¹, peu représentés et mal perçus des associatifs, sont rapidement « éjectés par la culture associative traditionnelle », et leur absence dans le réseau perdurera de nombreuses années.

Les premières années d'existence de la CPRN sont marquées par l'exploration d'un certain nombre de thématiques qui constitueront les fondements de sa construction. Concernant le fonctionnement de l'association, on assiste dès les premières années à l'apparition des principales commissions, ou groupes de travail, qui jalonnent les champs d'action de RNF et contribuent encore aujourd'hui à son identité. C'est le cas des commissions « scientifique », « communication », « personnel », ou encore « pédagogie ». De plus, il apparaît rapidement aux membres du CA qu'un certain nombre de leurs questions ne trouvent pas de réponses dans les textes de loi : ils dénotent un *« flou dans les buts de gestion : est-ce la protection d'un équilibre, d'une évolution, voir d'une espèce ? »*, et observent que *« l'aspect pédagogique n'est pas abordé par la loi de 1976 »* alors que nombre de gestionnaires s'y investissent. D'autre part, les échanges en CA, alors particulièrement réflexifs et fondamentaux, abordent de manière récurrente la relation homme - nature dans les RN. Ils constatent les niveaux d'interdépendances entre différentes échelles spatiales (*« La gestion est une*

¹ Office National des Forêts et Office National de la Chasse

et indivisible et qu'il ne peut exister deux gestion distinctes, l'une scientifique, l'autre du territoire »), entre systèmes sociaux et écologiques (Etude sur « l'évolution réciproque des biocénoses et activités humaines » (Le Neveu 1987)) et s'inquiètent des problèmes d'appropriation : « Faute de prouver l'intérêt des RN localement (notamment par la pédagogie), la situation ne fera qu'empirer ». Politiques, administratifs et certains associatifs « avaient l'idée qu'on n'arriverait à rien si on restait entre naturalistes, oiseaux et plantes dans son pré carré (...) Il fallait que ce soit dans une culture, dans un projet partagé ». Les RN souffrent d'un manque chronique de crédits et d'une image peu avenante de « mise sous cloche », comme le montre ce titre d'un colloque provocateur au début des années quatre-vingt : « Nature en réserve, Nature en conserve ? ». Pour le CA du 26 octobre 1984 :

« Si les réserves ont été créées initialement pour protéger le patrimoine naturel d'intérêt national et international, ce ne sont pas, contrairement à une idée répandue, des territoires clos dont l'accès serait réservé à quelques spécialistes, mais des lieux privilégiés de rencontre de l'Homme et de la Nature. »

Ils sont encouragés dans cette voie de l'ouverture par la ministre de l'époque, Huguette Bouchardeau, qui lors du congrès de 1984 scande cette phrase dont les plus anciens se souviennent encore : « Sortez de vos réserves ! ».

Enfin, certaines faiblesses institutionnelles apparaissent rapidement aux yeux des administrateurs de l'association. L'absence des organismes gestionnaires en tant que personnes morales handicape la structure qui manque de légitimité et de poids à l'échelle nationale. Les RNV¹ sont très peu représentées. Concernant les relations entre la CPRN et la DPN, les administrateurs tiennent à maintenir une « liberté d'action de la CPRN » autant « technique » que « politique », alors que « la dépendance budgétaire [est] totale » et que la DPN est « effrayée » devant le développement des différentes têtes de réseau. En vue de ce dernier point et des faiblesses budgétaires du ministère, le représentant de la DPN invite à la mutualisation : « pas de multiplication des initiatives dans chaque structure », et « concentration des moyens » selon les lobbies et leurs champs d'action de prédilection.

c) Années 90 : gestion et uniformisation

Dans les années 90, la CPRN va construire sa légitimité et son identité autour de la notion de professionnels de la gestion des espaces naturels. Ce champ d'action, qui est encore aujourd'hui sa marque de fabrique, prend sa source dans l'apparition d'un outil : le plan de gestion.

L'idée de gestion des espaces naturels est formalisée dans la discipline écologique avec les travaux de Holling sur la gestion adaptative (Holling 1978). Evoquée dès la création de la CPRN, cette notion apparaît en partie suite à une logique décrite comme empirique de type approche essai-erreur (Chevalier 2010) : un certain nombre d'exemples célèbres² ont contribué à la prise de conscience que les mesures de protection ne

¹ Réserves Naturelles Volontaires, remplacées depuis 2002 par les Réserves Naturelles Régionales (RNR).

² La RN de Saint-Nicolas des Glénan a été citée plusieurs fois lors des entretiens pour illustrer l'importance de l'aspect gestion pour la conservation de certaines espèces, ici le narcisse des Glénan (*Narcissus triandrus subsp. capax*).

suffisaient pas forcément à conserver le patrimoine naturel. De plus, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, on dénote une grande hétérogénéité intersites : « *les gestionnaires avaient une vision personnelle de la gestion, chacun avait sa cohérence personnelle* ». En 1985, l'idée de s'investir sur les techniques de gestion apparaît comme « une préoccupation conjointe » des gestionnaires et du ministère. De manière générale dans la mise en œuvre de l'action publique, le tournant néo-libéral mondial consacre alors les notions de planification – programmation - budgétisation. Sous couvert de rationalité, « l'idéologie gestionnaire » entretient un nouveau pouvoir managérial et sous-tend une certaine vision du monde centrée sur l'évaluation et le culte de la performance (De Gaulejac 2005; Muller 2009). Si les gestionnaires affirment voir dans le plan de gestion d'abord un intérêt en termes de préservation, la DPN « met l'accent sur l'aspect pratique : aboutir à un « manuel du parfait gestionnaire » ou au moins des conseils pratiques ». En s'inspirant des « management plans » des espaces protégés du Royaume-Uni (Wood 1983), la CPRN entreprend un travail d'adaptation de cette démarche au contexte des réserves naturelles, et à d'autres types d'espaces protégés au niveau national. Le premier guide apparaît en 1991 et la démarche est institutionnalisée par la circulaire n°95-47 du 28 mars 1995 (Bioret 2003). Les plans de gestion vont constituer un élément majeur dans la définition des champs d'action de RNF. En témoigne cette intervention du représentant de la DPN lors de l'AG de Sixt en 1989 :

« Il faut que chaque réserve soit à court terme dotée d'un plan de gestion. Celui-ci fixera les objectifs à moyen et long terme de l'histoire de la réserve. Cette planification de la gestion conduira à une meilleure définition des moyens financiers, et aidera à l'argumentation en faveur de l'augmentation des budgets. Ces plans de gestion seront un moyen de démontrer la technicité des réserves ».

Ainsi, il s'agit non seulement de planifier la gestion dans le temps long, mais également d'argumenter concernant les budgets et de témoigner de compétences techniques. Voici donc le champ d'action de prédilection, tel qu'attendu par le ministère, de la CPRN et des RN : par le biais du « développement d'un réseau de compétences », expérimentées et partagées, la CPRN se positionne en tant que réseau d' « experts », professionnels de la gestion, « moteurs » pour les autres espaces naturels protégés. Un exemple significatif est la désignation par le ministère de la CPRN dès 1996 pour élaborer la méthodologie du DOCOB des sites Natura 2000¹. À l'instar de ce qu'ont pu constater Granjou *et al.* (2010) chez les travailleurs de la nature en général, cette transition vers le professionnalisme témoigne de l'intérêt à être reconnus comme des professionnels, et à sortir du cliché des hippies, des « rigolos » et autres « écolos barbus ». Le plan de gestion reste aujourd'hui encore une des réalisations phares de la CPRN, et ses vocations se sont même diversifiées, en phase avec les évolutions contextuelles en termes de conservation de la biodiversité. Pour Bioret (2003), le plan de gestion est également un outil qui « renforce la légitimité du gestionnaire à sortir de sa réserve » en affirmant et en revendiquant des rôles externes et transversaux, notamment en lien avec les interdépendances fonctionnelles. D'outils pratiques, les documents de gestion sont devenus pour certains des moments

¹ Natura 2000 est le réseau européen institué par la directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. En France, le DOCOB est le document d'objectif qui définit de façon concertée avec les parties prenantes le diagnostic et les mesures de gestion du site Natura 2000.

démocratiques au cours desquels la politique de gestion est définie de manière participative (Chevalier 2010), et pour d'autres, des outils donnant l'illusion d'une consultation.

Même si le plan de gestion est aujourd'hui largement utilisé par les gestionnaires et promu par RNF, son avènement ne s'est pas fait sans heurts et sans conflits d'intérêts. Dans une logique empirique, les gestionnaires tentent au mieux de réintégrer des pratiques de gestion susceptibles de pallier à la disparition des perturbations qui ont forgé certains milieux naturels. Ce n'est pas le cas d'autres gestionnaires partisans de la naturalité, par exemple dans des milieux forestiers, qui prônent le non-interventionnisme (Génot 2010). Dans une logique d'intéressement, la majorité des membres du réseau assume le modèle connaissance – objectifs – actions, support de pouvoir dans la négociation des budgets ou la reconnaissance d'un professionnalisme. Pour d'autres membres associatifs « traditionnels », le plan de gestion est perçu comme « une intrusion dans leur manière de gérer, une ingérence », un outil excessivement normalisateur et chronophage. L'ensemble de ces débats s'organisent autour de trois axes fondamentaux : la relation homme – nature (une nature que l'on doit contrôler vs. non ?), la relation au modèle néolibéral (les modèles managériaux comme outils de préservation pourvoyeurs d'arguments stratégiques et d'efficacité, vs. bras armés d'une idéologie centrée sur la performance et le profit ?) et enfin la relation État - société civile (la DPN comme partenaire vs. entité de contrôle dominante ?).

Au-delà de l'affirmation des compétences d'experts et de professionnels de la gestion, la décennie 90 est marquée par des efforts en termes d'uniformisation des outils, des images et des cultures. L'exemple du plan de gestion illustre bien ce travail de normalisation et d'homogénéisation en cours à la CPRN. D'autres outils sont de même instaurés durant cette période : le plan d'interprétation concernant les aspects pédagogiques de la gestion, des protocoles de suivis et des bases de données communes, ou encore la mise en place d'un observatoire du patrimoine des réserves naturelles. L'apparition de ces outils standardisés s'accompagne du développement de formations professionnalisantes et de la normalisation des métiers, qui vont contribuer à l'émergence d'une culture commune. L'ATEN¹ jouera ici un rôle fondamental concernant la mise en commun des outils et le rapprochement entre réseaux, bien que sa mise en place soulève des questions quant à la paternité des projets et à l'origine des subventions sous-jacentes. Lors des entretiens, nos interlocuteurs ont largement reconnu cette culture de professionnels de la gestion comme constituante de l'identité de la plupart des membres, tout en admettant certains de ses travers : « Je pense que c'est unanimement partagé et de manière même parfois excessive. Par moment on intervient peut être même trop, et on a besoin de faire de la gestion pour justifier notre existence. » On retrouve ici le socle d'un débat récurrent dans le réseau sur la naturalité et l'interventionnisme, toujours d'actualité notamment en matière de gestion forestière.

Pour ce qui est de l'image et des discours, la CPRN fait le « constat d'une mauvaise communication », et incite les gestionnaires « à communiquer avec les élus, leur faire connaître leurs activités ». De son côté, le ministre de l'époque, Brice Lalonde², « invite la CPRN à intégrer dans les plans de gestion un volet

¹ Atelier Technique des Espaces Naturels, créé en 1986.

² Militant écologiste, secrétaire d'État, puis ministre délégué et enfin ministre de l'Environnement de 1988 à 1992.

communication indispensable, notamment en veillant à une harmonisation nationale (signalétique, publications à l'apparence homogène) ». Alors que le cliché protectionniste pèse toujours dans les relations avec différents partenaires, l'association se lance dès 1991 dans la mise en place d'un plan de communication, dont les objectifs seront d'améliorer la lisibilité de l'outil RN, d'institutionnaliser un « discours commun [...] indispensable », et de mieux montrer « qui on est », aux échelles locales et nationales. Parmi les principales réalisations issues de cette logique, notons simplement l'inauguration du slogan « protéger, gérer, accueillir » en 1992, l'institution d'une charte graphique et des uniformes, ainsi que le changement de nom de l'association qui devient Réserves Naturelles de France en 1993.

Ces différents efforts pour améliorer la lisibilité vont porter leurs fruits et l'association va peu à peu prendre un rythme de croisière. Une équipe de salariés se développe, des mécènes tels que la fondation EDF font leur apparition : les marqueurs identitaires sont en place. Toutefois, la situation financière des RN et de RNF reste problématique, « la motivation est amoindrie » au CA, et les administrateurs, qui font face à un « essoufflement au bout de 10 ans », font le constat suivant en 1992 : « *La CPRN est un bon outil technique de formation et d'information, une excellente courroie de transmission entre réserves et DNP¹, mais elle est mal armée pour faire la promotion du réseau : elle n'est pas un groupe de pression influent.* ». Les RN n'ont toujours pas les moyens de leur politique, et il semble que l'argumentaire technocratique ne suffise plus dans un contexte de restriction budgétaire. RNF et la DNP réfléchissent ensemble à un nouveau positionnement : « Faut-il s'inscrire dans un thème prioritaire comme celui du paysage ? Si l'on garde un argumentaire basé essentiellement sur la conservation du patrimoine, pourra-t-on convaincre les politiques ? »

d) Années 2000 : approche stratégique

Dès le début des années 90, les administrateurs formulent leur souhait de s'engager dans une voie « plus revendicatrice », de développer une approche stratégique plus large afin d'avoir une influence « au-delà de (leurs) interlocuteurs habituels ». L'émergence de nouvelles têtes de réseau telles qu'Espaces Naturels de France² (ENF) et le manque de budgets poussent les différents réseaux à se positionner dans un secteur de plus en plus concurrentiel. L'enjeu en termes de visibilité va croissant, et RNF y répond au travers d'évolutions structurelles et d'une ouverture sectorielle en phase avec les changements de modèles en cours³.

Sur le plan organisationnel, un certain nombre d'éléments attestent de cette transition vers une approche stratégique. L'association, dans une logique néo-managériale (Granjou *et al.* 2010), adopte un certain nombre de codes liés au mode de l'entreprise, comme le montre l'utilisation d'un vocabulaire spécifique chez les plus jeunes administrateurs rencontrés⁴. Elle se dote dès 1998 de plans stratégiques quinquennaux, et fonctionne dans une logique d'objectifs, d'actions associées et d'anticipation. Ses liens à différents partenaires se

¹ La Direction de la Protection de la Nature (DPN) devient la Direction de la Nature et des Paysages (DNP) en 1992.

² Créé en 1988, aujourd'hui Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels. Les Conservatoires d'Espaces Naturels sont des associations engagées mais non militantes qui œuvrent pour la préservation du patrimoine naturel et paysager. Leur action est fondée sur la maîtrise foncière et d'usage. Cf. <http://www.enf-conservatoires.org>

³ D'une vision ségrégative et rigide des politiques de conservation à l'avènement d'approches intégratives et souples.

⁴ « Logique d'entreprise », « management », « plans stratégiques », etc.

formalisent : RNF est représentée au CNPN, à l'ATEN, est reconnu opérateur de l'État en 2004¹, et les conventions entre têtes de réseaux se multiplient. Ces évolutions font suite à un changement statutaire majeur, envisagé dès le début de l'association : la représentation des organismes gestionnaires au conseil d'administration. Alors qu'au début des années 90, « l'objectif N°1 de la CPRN est de renforcer sa crédibilité auprès des représentants politiques » et de devenir « un groupe de pression influent », l'intégration des organismes gestionnaires est évoquée de manière récurrente. Dans un premier temps, les administrateurs eux-mêmes rejettent cette éventualité, « contraire aux principes qui ont présidé à la création de la CPRN ». L'enjeu grandissant avec le temps, les administrateurs finalement convaincus proposent un projet d'évolution des statuts, refusé par les membres à l'AG de 1995 : « Ils apprécient que l'association ne soit pas hiérarchisée et qu'elle soit dynamique du fait de sa constitution par des personnes physiques et craignent peut être qu'elle s'institutionnalise trop ». L'intégration des personnes morales à RNF ne se fera qu'en 1998, notamment en réaction au projet de France Nature Environnement² de « représenter les organismes gestionnaires, place considérée comme laissée libre par RNF ». Cet exemple illustre bien les enjeux liés au positionnement stratégique des différents réseaux en tant que représentants légitimes de tels ou tels acteurs, outils, ou démarches. Il en sera de même en 2002, avec la loi démocratie de proximité et la représentation des Réserves Naturelles Régionales. Un des administrateurs de l'époque témoigne de la lutte d'influence entre RNF et la fédération des conservatoires :

« Les interlocuteurs naturels des régions, c'est pas RNF au niveau national, ce sont les CREN³ [...] Leur tête de réseau avait d'entrée de jeu marqué le terrain en disant nous devons être les interlocuteurs pour les RNR. Donc il y a eu une lutte d'influence entre RNF et la fédé au niveau national sur la politique des RNR, et ça a été extrêmement difficile pour RNF. »

Il s'agissait ici pour RNF, à la fois d'éviter l'apparition de disparités entre l'outil réserve naturelle décliné à l'échelle nationale et régionale, mais également de ne pas se retrouver marginalisé au niveau des conseils régionaux, dans un contexte de décentralisation croissante des compétences et des opportunités budgétaires. Dans la continuité de ces évolutions statutaires, l'association a intégré les conseils régionaux en tant que membres suite à une évolution statutaire en 2007. Elle s'interroge aujourd'hui sur leur intégration dans son CA, et rencontre les mêmes difficultés qu'avec les organismes gestionnaires : peur des membres associatifs traditionnels d'une institutionnalisation trop marquée, d'une politisation, crainte d'y « perdre son âme ».

En plus du positionnement en tant que représentants de tels groupes, les différents réseaux tentent d'accroître leur visibilité, à l'intérieur et au-delà du secteur des politiques publiques de protection de la nature. Contrairement aux Parcs Naturels Régionaux ou aux Parcs Nationaux, pour qui les rôles concernant le développement durable des territoires sont législativement reconnus, les RN n'ont pas de légitimité juridique

¹ Statut qui a été perdu depuis.

² La Fédération France Nature Environnement (FNE) rassemble 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement sur tout le territoire français. Cette association a pour missions principales de lutter contre les atteintes à l'environnement, d'alerter l'opinion publique en faisant entendre l'expertise citoyenne. Cf. <http://www.fne.asso.fr>

³ Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels.

sur ces thématiques. Sur la base des actions portées par RNF, elles ont construit une identité et une reconnaissance principalement axées sur des compétences de professionnels de la gestion des espaces naturels. Au cours des quinze dernières années, RNF a régulièrement tenté des incursions dans le champ des approches intégrées, dans une logique d'opportunisme contextuel et politique¹. En effet, chaque mise en avant par le réseau de la thématique « RN et développement durable des territoires » est à raccrocher à une opportunité politique, dans les discours ministériels ou dans les outils mis en œuvre : les notions d'entreprise-territoire et l'étude sur les emplois induits par les réserves naturelles avec les lois LOADT, LOADDT et emplois-jeunes dans les années 1995-1997 ; numéro spécial de la lettre des réserves, *Réserves naturelles et développement des territoires*, avec la Stratégie Nationale pour le Développement Durable en 2003; numéro spécial de la lettre des réserves sur le lien entre réserves naturelles et développement durable des territoires, congrès sur le même thème et motion en ce sens avec la création du MEDAD en 2007 et Grenelle en 2008, etc. Toutefois, cette entrée reste marginale, mal appropriée et peu institutionnalisée au sein du réseau, malgré la création en 2008 d'un groupe de travail rattaché au conseil d'administration.

Un des exemples les plus frappants est la notion « entreprise-territoire », portée par le réseau en 1997, et incluse dans le plan stratégique de RNF en 1998. Deux types de politiques publiques sont alors visées : d'une part, les lois Pasqua et Voynet sur l'aménagement du territoire², d'autre part les politiques pour l'emploi, et notamment les emplois jeunes. Dès 1993, les administrateurs encouragent un « positionnement du réseau par rapport aux débats des parlementaires sur l'aménagement du territoire », à l'instar d'autres réseaux : « ce thème sera aussi à l'ordre du jour des journées techniques des parcs nationaux et des parcs régionaux le 19 mai (1994) ». Le slogan « entreprise-territoire » apparaît alors comme un moyen de communiquer auprès des élus et des parlementaires, afin d'« insister sur le fait qu'elles (les RN ndlr) sont créatrices d'emplois et acteurs du développement local ». En effet, le constat reste le même 15 ans après la création de l'association : l'image de « tour d'ivoire », d'« enclaves de nature pas très ouvertes du point de vue socio-économique » demeure le cliché dominant.

La promotion de cette vision intégrative s'adresse à différents publics. D'un côté, les différents partenaires et financeurs des RN : parlementaires, élus, collectivités locales, de l'autre les gestionnaires eux-mêmes. En effet, si les premiers représentent le public à toucher en définitive, ils ne peuvent l'être que suite à la prise de conscience des seconds :

« Ce sont les organismes gestionnaires et leur personnel qu'il faut convaincre de l'enjeu et de la nécessité de nouveaux objectifs : après la réalisation de leur plan de gestion, il leur faut trouver des formes d'action à l'extérieur de la RN et une nouvelle place dans la protection de la nature. »

L'idée « entreprise-territoire », ainsi que toutes les réalisations similaires qui lui feront suite au sein du réseau, sont loin de faire l'unanimité, et certains ne se voient pas dans la peau de « développeurs environnementaux,

¹ Ces nouvelles politiques sont à raccrocher à des changements paradigmatiques généraux dans la mise en œuvre des politiques publiques en général et de la gestion de l'environnement en particulier : territorialisation, écologisation, impératif délibératif...

² LOADT et LOADDT, respectivement 1995 et 1997

économiques et sociaux ». Les stratégies insistent sur l’aspect discursif, et tentent de rassurer les « traditionnalistes » en présentant ces bénéfices sociétaux comme des effets induits, conséquences fortuites du fonctionnement des réserves : « Les gens le font sans même le savoir. C’est un problème de vocabulaire, de définitions. Les organismes gestionnaires ont forcément des partenaires. Il ne faut pas laisser croire à une notion d’exploitation d’une ressource à des fins commerciales ». Ainsi, tel Monsieur Jourdain maniant la prose, les réserves naturelles seraient acteurs du développement durable des territoires.

❖ Discussion

Après avoir décrit les principales étapes de l’institutionnalisation de RNF, il est discuté dans un premier temps des éléments sociaux-culturels qui jalonnent les champs de cette construction, ainsi que ses formes successives et ses limites. Nous identifions ensuite les grandes étapes qui conduisent du milieu militant au monde de la gestion de projet, et nous questionnons l’achèvement de cette institutionnalisation.

Tableau 4 : Caractérisation des grandes étapes de l’institutionnalisation de Réserves Naturelles de France.

	Les prémices	Fédéralisation et exploration	Gestion et uniformisation	Approche stratégique
Période	Avant 1982	1982 - 1990	1990 - 2000	2000 - 2012
Nombre de RN	60RN, moins de 10 RNV	100RN et 60RNV au 30.09.1989	144RN et 132 RNV au 31.12.1999	164 RNN, 96 RNR et 6 RNC au 31.12.2011
Missions RNF	X	Fédérer, échanger, informer	Fédérer, échanger, informer Innover, harmoniser, rendre lisible	Fédérer, échanger, informer Innover, harmoniser, rendre lisible Négocier, rendre visible, anticiper
Sources de financements de RNF	x	Ministère, autofinancement	Ministère, premiers mécènes et autofinancement	Nombreux mécènes, ministère, et autofinancement
Financements (en Euros)	~ 9000 en 1982	~ 100 000 en 1989	~ 1.2 millions en 1999	2.1 millions en 2010
Salariés équipe RNF en ETP	x	0.75 au 31.12.1990	8 au 31.12.1999	19 au 31.12.2011
Caractéristiques statutaires	x	Personnes physiques	Personnes physiques + personnes morales (1998)	Personnes physiques + personnes morales + Régions adhérentes (2008)
Culture des membres du réseau	Naturalistes	Naturalistes	Naturalistes, Gestionnaires	Naturalistes, Gestionnaires, Intégrateurs-médiateurs.
Poids institutionnel	x	Faible	Croissant	Fort (apogée milieu années 2000)

RNF s’est construite en lien avec des mises en tension entre différentes entités et groupes : les membres et leur diversité de profils professionnels (associatifs, fonctionnaires de l’État ou des collectivités territoriales,

militants et professionnels de la gestion) et de référentiels culturels (naturalistes, gestionnaires, intégrateurs-médiateurs)¹, mais aussi les autres réseaux (tableau 4). Nos résultats montrent que RNF joue avant tout un rôle de structure passerelle, une *bridging organization*, qui a pour vocation de créer des ponts entre différentes entités (Brown 1991) en constituant un nouvel échelon organisationnel. Pour ce qui concerne les domaines de l'environnement et du développement durable, ces organisations ont pu montrer leur intérêt sur de nombreux plans. Elles constituent des arènes d'apprentissage social, où les acteurs peuvent partager des connaissances, résoudre des conflits, et améliorer leur capacité à collaborer (Hahn *et al.* 2006; Berkes 2009). L'opérationnalité de RNF en tant que structure passerelle tient dans la présence de trois types de facteurs essentiels (Brown 1991) : des organisations locales effectives, des liens horizontaux entre organisations et secteurs, et l'introduction d'une verticalité. En effet, l'association se pose aujourd'hui en tant que représentante et interlocutrice légitime à la fois du ministère, des différentes structures nationales, des organismes gestionnaires, des employés des réserves naturelles, et plus récemment des régions. Notons à la fois l'importance des facteurs conjoncturels dans les transitions de représentation (par exemple la loi Démocratie de Proximité en 2002 et l'arrivée des régions), et les jeux d'acteurs qui sous-tendent ces évolutions (par exemple l'intégration des personnes morales, rejetée tout d'abord par le conseil d'administration, puis par les membres en assemblée générale, avant d'être enfin institutionnalisée). Cette capacité d'adaptation sur le long terme de la structure en termes de représentation, ses actions de lobbying continu depuis trente ans, ont permis d'augmenter les moyens d'action humains et financiers, à la fois de l'association et des réserves naturelles elles-mêmes.

Ce processus de construction de RNF, à l'interface entre différents niveaux d'organisations et groupes d'acteurs, eux-mêmes pris dans des processus de structuration évolutifs, soulève la question de l'articulation entre identités et intérêts propres et collectifs. RNF se caractérise par une diversification des missions, des cultures, plus ou moins revendiquées et institutionnalisées (tableau 4). La pérennisation de la structure tient à son aptitude à agir à la fois sur la mobilisation individuelle et collective des membres, et à soutenir un « *catnet* » important. Selon Tilly, plus le *catnet* d'un groupe, c'est-à-dire les liens sociaux volontaires (*netness*) et les identités catégorielles (*catness*), est élevé, plus le groupe sera organisé pour défendre ses intérêts (Tilly 1978). Dans notre cas, nous sommes ici en présence d'une structure associative dont le fonctionnement même est fondé sur l'engagement volontaire et bénévole de ses membres. D'autre part, les actions de normalisation et de professionnalisation conduites par RNF ont clairement eu un effet sur le rapprochement identitaire entre membres du réseau. Une culture et des intérêts de plus en plus semblables rassemblent les différents membres du réseau, professionnels de la gestion des espaces naturels. Toutefois, cette transition est associée à une perte

¹ Ces acteurs du réseau RNF et des réserves ont été caractérisés dans le détail dans le cadre d'une enquête nationale non présentée ici. Les résultats font ressortir l'existence de ces trois profils (naturalistes, gestionnaires et intégrateurs), associés à un certain nombre de variables socioculturelles et de valeurs spécifiques. Nous estimons en 2010 que les proportions représentent approximativement respectivement un quart, un demi et un quart des membres du réseau. Ces proportions ont varié au cours du temps, le réseau étant initialement principalement composé de naturalistes associatifs, pour ensuite intégrer des gestionnaires suite aux processus de professionnalisation, et enfin des intégrateurs-médiateurs, en lien avec les tendances à la territorialisation, à la délibération, et à la promotion de modèles intégratifs pour la gestion des aires protégées.

de militantisme, et l'association se pose de plus en plus comme un prestataire au service de ses membres, qui dans une logique consumériste viendraient s'y nourrir selon leurs besoins individuels et sans engagement fort. Une étude microsociologique sur l'implication des salariés de l'association vis-à-vis des membres et sur les rôles de chacun et leur évolution serait nécessaire pour davantage approfondir cet argument.

L'agencement entre les différents groupes évolue dans le temps et globalement, l'histoire de RNF nous montre une institutionnalisation progressive. Rappelons les quatre dimensions à prendre en compte pour cerner ce processus : les relations internes à RNF, entre ses membres et avec l'institution ; les relations hiérarchiques entre RNF et le Ministère de l'Environnement, les relations horizontales entre RNF et les autres institutions de la conservation de la nature ou les bailleurs de fonds et enfin, le contexte ou paradigme dominant relatif à nos relations à la nature et au développement. Un point mérite ici d'être précisé concernant le lien entre RNF et le Ministère de l'Environnement : les deux organisations sont reliées par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs, mais RNF n'est pas reconnu opérateur de l'État. Toutefois, la dépendance de RNF au Ministère sur le plan financier, en tant que prestataire de services, et en termes de pouvoir, induit une relation verticale. Ceci étant clarifié, les quatre dimensions évoquées plus haut permettent de caractériser les facteurs individuels, organisationnels et situationnels qui président à la dynamique d'institutionnalisation au cours du temps (tableau 4). Le niveau du consensus, l'identité sociale qui s'en dégage, nourrit l'organisation interne et conditionne sa légitimation à l'extérieur. Nous retrouvons bien la prégnance des facteurs conjoncturels, mais également des jeux d'acteurs et des stratégies mises en œuvre (Crozier & Friedberg 1977; Mermet *et al.* 2005). La trajectoire de l'institutionnalisation de RNF montre une évolution sensible de l'agencement des principaux acteurs et leur mise en tension. Ce processus peut se décliner en quatre grandes étapes : l'initiation, l'internalisation, la légitimation et la routinisation. L'initiation lorsque les associations militantes invitent l'État à mettre en œuvre des politiques de conservation du patrimoine naturel. L'internalisation des missions de RNF lorsqu'elle redéfinit ses rôles et ses fonctions en lien avec l'État et ses membres. Cette internalisation révèle des tensions mais permet de développer des actions concrètes qui vont légitimer la structure et ses membres auprès des divers réseaux professionnels et militants. La légitimation s'exprime dans le bornage et dans la normalisation des champs d'action. Enfin, la mise en place de routines permet de pérenniser le système au fil de l'évolution des enjeux environnementaux et sociaux, des pressions globales (institutionnelles et financières) qui pèsent sur RNF et des pressions locales (droits d'usages et accès) qui s'exercent sur les gestionnaires de réserves. Le passage d'une étape à l'autre va être marqué par un certain nombre d'épreuves (Boltanski & Thévenot 1991) qui vont ponctuer et légitimer les nouveaux champs d'action. Ainsi, l'assemblée générale est une épreuve institutionnalisée où le conseil d'administration propose aux membres de valider des orientations stratégiques ou des évolutions statutaires. Il existe également des épreuves non formelles au sein des groupes de travail par exemple, qui s'appuieront sur les jeux d'acteurs (Crozier & Friedberg 1977; Robbins 2004; Mermet *et al.* 2005).

Ce processus de structuration s'observe au niveau de l'institutionnalisation de l'association en général et dans la longue durée, mais également à une autre échelle : l'institutionnalisation de telle ou telle fonction des réserves naturelles et de RNF et la mobilisation de nouveaux répertoires de justification suivent ce même

schéma. Selon Tilly, les répertoires de l'action collective sont les moyens par lesquels des individus agissent ensemble dans la poursuite d'intérêts communs (Tilly 1986). Dans notre cas, il s'agit donc des moyens mobilisés par le réseau pour la reconnaissance et la pérennité de l'outil réserve naturelle : gestion, approches intégrées, observatoires, etc. La mobilisation de différents types de répertoires s'analyse dans un cadre donné de contraintes structurelles, et en lien avec les différentes identités des groupes concernés, ici l'organisation RNF et les acteurs partenaires. Dans sa théorie de la structuration, Giddens (1984) qualifie de « principes structurels » les institutions et pratiques ayant la plus grande extension spatio-temporelle. Il définit trois niveaux structurels des systèmes sociaux, et les associe à des ordres institutionnels : la *signification*, c'est-à-dire le sens, est associée à l'ordre symbolique et rhétorique ; la *domination*, c'est-à-dire la mobilisation de ressources d'allocation ou de pouvoir, se traduit par une institutionnalisation politique et / ou économique ; la *légitimation*, c'est-à-dire la transformation vers la norme, est explicitée par des institutions légales. Nous avons vu que certains répertoires font partie intégrante de l'identité RN. Aujourd'hui, RNF est une référence incontournable en termes de gestion des espaces naturels, et l'image du gestionnaire reste dominante. Nous retrouvons cette intégration structurelle au niveau rhétorique (discours centré sur les compétences en termes de gestion), politique (volonté de conforter RNF et les RN dans leur position de leader), économique (moyens financiers mis à disposition pour améliorer les guides méthodologiques) et légal (reconnaissance juridique et encouragement par les tutelles de ces fonctions de gestion). Toutefois, cette institutionnalisation aboutie du répertoire « gestionnaire » contribue à la définition d'un cadre d'action duquel il semble difficile de sortir, point que nous développerons plus avant.

D'autres répertoires de l'action collective demeurent marginaux : certains restent cloisonnés dans une logique discursive ; d'autres, s'ils sont adoptés sur le plan rhétorique et politique par le réseau, n'acquièrent pas d'institutionnalisation économique ou légale. Ainsi en est-il des approches intégratives, portées aujourd'hui par un petit noyau de gestionnaires, mais peu appropriées par le CA et par les membres en général. Le passage de l'image de protection à l'image de gestion, puis d'intégration, tient grandement à l'évolution paradigmatique de la protection de la nature, en lien avec la prise en compte des rapports d'interdépendances entre des entités biologiques, à différentes échelles, et des systèmes sociaux (Mathevet *et al.* 2010; Berkes et Folke 1998). Cette transition révèle des tensions disciplinaires, d'une entrée biologique à une approche interdisciplinaire, ainsi qu'une recomposition des rapports de force et de la légitimité des savoirs (naturalistes, scientifiques, experts, profanes) et des acteurs (militants et bénévoles, professionnels, usagers). S'il est évident que cette évolution s'inscrit dans un enjeu rhétorique certain, on ne peut se limiter à cette vision stratégique et discursive, et les actions menées s'engagent dans une logique de recherche de sens et d'ancrage territorial (Godard 1997; Gumuchian *et al.* 2003). Différents éléments contribuent à expliquer le manque d'appropriation des approches intégrées. Tandis que la base se construit autour de professionnels avec des attentes « techniques », les administrateurs tendent à développer des approches stratégiques et prospectives. Ces derniers se retrouvent alors en posture de « stratèges qui gèrent le grand fossé ». Les approches intégratives sont historiquement inscrites dans cette logique rhétorique : on en parle « parce que c'est à la mode », pour l'effet « cosmétique ». Une double difficulté vient ici interférer sur l'appropriation par le réseau

de ces approches intégratives. D'une part, elles contribuent, en tant que sujets stratégiques et prospectifs, à l'autonomisation de RNF vis-à-vis des membres et de la tutelle, ce qui génère une tension à prendre en compte. Si les administrateurs se sont aventurés sur ce terrain dans les années quatre-vingt-dix, il semble toutefois que ce soit moins le cas aujourd'hui. D'autre part, l'émergence des thématiques intégratives est à relier à des opportunités contextuelles politiques, ce qui est susceptible de conforter les membres dans leur vision cosmétique et éphémère.

L'adoption d'une stratégie opportuniste interroge l'observateur. Les priorités gouvernementales n'ont eu de cesse de changer ces deux dernières décennies, et les opportunités qu'elles ont offertes n'ont-elles pas fini par structurer les missions de RNF ? En témoigne ces deux dernières années l'investissement de RNF sur les thématiques aires marines et littorales, en lien avec la mise en place de l'agence des aires marines protégées, avec un poste dédié en interne. Autre exemple qui pose question, l'empressement actuel à inscrire les répertoires de justification de la protection de la nature dans le registre de la sphère économique et marchande (Daily 1997), en réponse aux évolutions de paradigme (développement durable, services écosystémiques, monétarisation, compensation). En résulte une mise en tension majeure d'une part, en raison de la faiblesse de l'efficacité économique des réserves naturelles et d'autre part, une demande technique des membres de RNF lors des assemblées générales en décalage avec les propositions politiques et stratégiques des membres du conseil d'administration. Cette tension n'est-elle pas la manifestation d'un autre effet - peu évoqué par nos interlocuteurs - de l'institutionnalisation de RNF, à savoir son autonomisation ? Par autonomisation, nous entendons « la capacité, la liberté et le droit d'établir ses propres lois et la capacité de se gouverner soi-même, qu'il s'agisse d'un peuple, d'un état ou d'un individu » (Barreyre 1995). Ce processus nous semble parfaitement illustré par la montée en puissance de RNF comme une structure conduite par une logique propre, puisque la plupart des développements et des positionnements stratégiques de RNF se produisent sans que l'on ait une demande spécifique de la « base » ou du ministère. La volatilité des politiques publiques et de leurs dispositifs a pu affaiblir la structure, puisqu'elle a stratégiquement fait le choix de répondre aux nouvelles orientations, même au-delà de son champ d'expertise ou de ses primes missions. Le passage d'un sujet à l'autre, la multiplicité des outils d'intégration de la conservation dans le développement sur lesquels sont spécialisés d'autres réseaux (la fédération des parcs naturels régionaux pour la trame verte et bleue, les conservatoires régionaux pour la stratégie de création des aires protégées...) questionne les investissements de RNF qui apparaît plus légitime sur des outils de stricte protection de la nature plutôt que d'aménagement du territoire, même si dans l'esprit (et la pratique de nombre de gestionnaires de réserves) elle relève des deux. Cette tendance à la versatilité de positionnement s'est atténuée depuis le milieu des années 2000, notamment du fait de la multiplication des politiques publiques de conservation de la nature centrée sur des outils de protection réglementaire. Le Grenelle¹, la Stratégie de Création d'Aires Protégées, ou la mise en place du

¹ Le Grenelle de l'Environnement est un ensemble de concertations entre les principales parties-prenantes organisées au niveau national en 2007 et visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Les conclusions des travaux ont abouti au vote de deux lois (Grenelle I et II). Les mesures et leurs applications sont l'objet de vives controverses de la part des milieux militants.

réseau des Aires Marines Protégées sont autant d'opportunités où RNF présente une plus grande légitimité de positionnement. De plus, les approches intégratives s'inscrivent dans une mise en opposition traditionnelle entre protection et développement. Entre une vision plus souple de la conservation de la nature, et la crainte du détournement de l'outil à des fins développementalistes, le raccourci est vite emprunté. Enfin, RNF a construit sa légitimité autour de compétences techniques de gestion. Elle se retrouve aujourd'hui restreinte dans ce cadre de reconnaissance, et semble peiner à en sortir. Premièrement, le ministère, régulièrement soumis à des logiques de restrictions budgétaires, réduit les financements des réserves naturelles et de RNF à leurs plus strictes missions régaliennes : protéger et gérer. Deuxièmement, d'autres têtes de réseaux et outils semblent *a priori* bien plus à même de se positionner en tant que référents sur les questions d'intégration territoriale, et notamment les parcs naturels régionaux ou les conservatoires régionaux d'espaces naturels¹. Troisièmement, les membres eux-mêmes, imprégnés de la culture « professionnels de la gestion », se retrouvent peu dans l'image de l'intégrateur-médiateur. Cette triple difficulté peut expliquer l'inachèvement de l'institutionnalisation et le manque d'appropriation dans le réseau de la culture « intégrative », portée par « un petit noyau de gens ». Ainsi, si nous revenons au cadre de structuration, les approches intégratives ne s'inscrivent finalement dans aucun des ordres institutionnels identifiés par Giddens (Giddens 1984). La signification, le sens même de ce répertoire fait défaut, et sa mobilisation rhétorique reste marginale. L'implication de certains leaders sur cette thématique permet malgré tout la subsistance d'une niche depuis une quinzaine d'années, avec des incursions discursives fréquentes dans le champ des approches intégrées, et le maintien d'un groupe de travail régulièrement pris à parti par le conseil d'administration pour justifier de sa contribution et de son efficience. Le défaut de sens ressurgit ici de façon prégnante, et le réseau adopte bien souvent la stratégie du *statu quo* en attendant une avancée conceptuelle et sémantique.

D'autres exemples d'actions dont l'institutionnalisation ne recouvre pas l'ensemble des ordres identifiés par Giddens peuvent être cités : le réseau se bat depuis de nombreuses années pour faire reconnaître l'éducation à l'environnement comme une mission des réserves naturelles, et tente également d'inscrire les employés des réserves naturelles comme membres de la fonction publique, en vain. Dans ce cas, les ordres discursifs et politiques au niveau du réseau sont mobilisés, tandis que les ordres économiques et légaux font défaut. En effet, leur légitimation passe par un engagement et une reconnaissance de l'État et des tutelles, acteurs clés car détenteur du pouvoir et des moyens financiers (Robbins 2004). Jusqu'à ce jour, l'État n'a jamais mandaté les réserves naturelles pour développer l'éducation à l'environnement, craignant de s'engager dans un gouffre budgétaire. Il donne le change par des enveloppes proposées chaque année selon l'état des finances publiques. Concernant la fonctionnarisation des employés de réserves naturelles, la contrainte économique a également été pointée du doigt lors des entretiens. Si son inachèvement est source d'instabilité et de disparités entre

¹ La trajectoire institutionnelle de RNF se caractérise dans le paradoxe d'une culture associative et militante, marquée par le poids d'un outil régalien, national, et perçu comme protectionniste, tandis que les CEN, réseau plus jeune, valorisent un échelon régional et se situent dans la culture de la contractualisation et de l'intégration territoriale.

structures gestionnaires¹, elle permet cependant le maintien d'une capacité de militantisme, d'un rôle de garde-fou et de lobbying actif de la structure.

La trajectoire de RNF illustre bien l'évolution des enjeux de société, l'évolution du paradigme de la mise sous cloche de la nature vers celui de la gestion intégrée des territoires et de la biodiversité. La territorialisation des politiques publiques, l'écologisation et l'eupéanisation des normes et valeurs, de l'espace et des pratiques de ces deux dernières décennies ont constitué autant de supports favorables à l'institutionnalisation de RNF. Cette dernière se pose en termes de processus et de durée. Peut-on considérer que RNF ait atteint sa maturité et que son institutionnalisation soit achevée? Quels sont les éléments qui donnent à RNF un caractère permanent? RNF a-t-elle véritablement le statut d'une institution dans le paysage de la protection de la nature en France? Face à une triple pression (État, réseaux et membres), RNF n'est-elle pas aujourd'hui entrée dans une nouvelle étape de « désinstitutionnalisation », du fait de son autonomisation grandissante vis-à-vis de ses membres et du ministère? Nous avons montré que certains champs d'actions restent partiellement institutionnalisés, et nous parlons donc d'inachèvement. Ce dernier reposerait d'une part, sur la mise en place d'une stratégie opportuniste envers les politiques publiques et d'autre part, sur la gestion des enjeux culturels internes et inter-réseaux. À la persistance de rapports de forces asymétriques avec les autorités politiques et les tutelles, s'ajoutent plus récemment des rapports concurrentiels pour les fonds, le leadership, l'autorité morale, technique ou scientifique, avec d'autres têtes de réseaux ou structures nationales, tout aussi dynamiques et opérant dans les mêmes registres d'action mais disposant d'acointances politiques fortes (CEN, Réseaux régionaux d'aires protégées, fédérations, agences, ATEN, UICN...). Malgré un certain nombre de tentatives, RNF n'est pas encore parvenu à faire valoir la figure de l'intégrateur-médiateur, que ce soit auprès de ses membres, de sa tutelle ou de ses partenaires. À l'évidence, les déficits de compétences en animation territoriale, en montage-animation de projets, en organisation ou capital social, participent de cet état de fait. À plus vaste échelle, la stratégie régaliennne de l'État justifiée par le contexte de rigueur budgétaire contraint les gestionnaires dans une vision réglementaire et supporte le maintien du cliché protectionniste. Un des premiers paliers vers des approches intégratives serait la reconnaissance des missions d'éducation à l'environnement. Les derniers évènements, et notamment l'absence en 2012 de la traditionnelle enveloppe du ministère pour des projets d'éducation à l'environnement, traduit bien la précarité de l'investissement étatique sur ces thématiques². De fait, alors qu'on assiste aujourd'hui à une transition paradigmatique majeure, des visions ségrégatives aux approches intégratives, les réserves naturelles sont en décalage par rapport au nouveau super cliché de la « grande intégration ». Depuis trente ans, et malgré leurs tentatives pour porter un discours intégrateur, elles restent prisonnières du cliché protectionniste en interne comme en externe. Mais tous les types d'aires protégées ont-ils vocation à mettre en œuvre une vision intégrative et à assumer l'ensemble des fonctions que de nombreux auteurs tentent de recenser : de la préservation de la biodiversité aux services

¹ Les disparités de traitement entre employés se sont réduites avec l'adoption de fiches métiers et la ratification de la Convention collective nationale de l'animation en 2004.

² Le constat n'est pas le même pour les Régions, qui auraient plutôt tendance à financer cette mission qu'elles considèrent bien souvent comme étant essentielle.

écosystémiques et à la co-construction d'un projet de territoire ? Le cadre des réserves naturelles est-il réellement adapté à la poursuite de toutes les catégories d'action ? À l'évidence, cela dépend des structures, de l'histoire des relations locales, de la géographie des lieux, de la légitimité de la connaissance acquise qu'elle soit empirique ou scientifique, de la qualité des relations amicales et professionnelles développées avec les usagers et les populations locales. Les réserves naturelles doivent être pensées dans la variété de leurs arrangements institutionnels.

❖ Conclusion

Les réserves naturelles et RNF n'ont eu de cesse de gagner en crédibilité, visibilité et capacité de lobbying au cours des trois dernières décennies. Cependant les tensions inter-réseaux en termes de positionnement sont croissantes. Le modèle « gestionnaire » sur lequel se fonde RNF n'est-il pas désormais un cadre d'action particulièrement limitant plutôt qu'un atout ? Les enjeux demeurent d'une part, dans l'établissement et le confortement de relations de coopération inter-réseaux dans un contexte où désormais tous revendiquent les mêmes compétences et capacité d'action plutôt que la complémentarité et d'autre part, dans les conséquences de la décentralisation. Il devient peut-être nécessaire d'établir une organisation à l'échelon régional, ou tout au moins de renforcer les liens de l'association à cette échelle, afin que RNF deviennent un interlocuteur à ce niveau de gouvernance désormais crucial en matière de protection de la nature. L'intérêt d'un isomorphisme avec les collectivités territoriales et même certains donateurs organisés au niveau régional (comme EDF) invite à la régionalisation de RNF, qui doit cependant prendre garde de garantir sa fonction de normalisation nationale et d'éviter les écueils des dérives localistes.

L'institutionnalisation de RNF illustre la difficulté de l'alternance des fins et des moyens au cours du temps, la tension continue entre des stratégies offensives et défensives, l'enjeu de saisir les opportunités et de garantir sa marge de manœuvre future. Comment RNF va-t-elle gérer la compétition budgétaire croissante avec les autres réseaux et ses propres membres ? Comment va-t-elle intégrer l'évolution de la composition de ses membres, où les collectivités territoriales voient leur poids s'accroître ? Ce travail a permis de montrer que les réserves naturelles et RNF se construisent dans une mise en tension entre clichés protectionnistes et un nouveau super cliché de la grande intégration. L'enjeu à venir pour RNF sera bien de passer d'une part de la quête d'indépendance fondée sur la réactivité à une posture collaborative et proactive et d'autre part, d'une logique rhétorique à l'écologie de la réconciliation.

C) Expliquer les pratiques : des réserves, des hommes, des territoires

Introduction

Dans les chapitres précédents, nous avons largement évoqué l'importance des dimensions cognitive et affective dans l'étude des aires protégées. Qu'on y fasse référence en se rapportant à l'éthique environnementale, à la notion d'idée en analyse des politiques publiques, ou encore de représentations sociales, il s'agit de comprendre comment un individu ou un groupe social construit son rapport au monde, et oriente de fait ses actions dans une direction donnée. Plus particulièrement, les sociologues de l'environnement analysent d'une part la manière dont les hommes construisent leurs rapports à la nature, et d'autre part la perception, la définition et la gestion des problématiques environnementales. Ils reconnaissent les imbrications complexes entre phénomènes sociaux et naturels (Catton & Dunlap 1978). Les travaux de Bruno Latour, Bernard Kalaora ou encore Pierre Lascoumes sont parmi les plus connus (Lascoumes 1994; Kalaora 1998; Latour 1999). En sociologie comme en sociologie de l'environnement, une des notions centrales mobilisées est celle de représentation sociale (Jodelet 1989; Moscovici 1989; Bonardi & Roussiau 1999). Une définition courante de la représentation sociale est « *une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social.* » (Jodelet 1989, p.36). La sociologie de l'environnement tente de se questionner sur l'articulation entre pratiques et représentations sociales. Malgré l'intérêt des cadres de pensée proposés par les sociologues, nous avons ici choisi au regard de nos objectifs et de notre échelle d'analyse de faire appel plutôt à la sociopsychologie environnementale.

Ce n'est pas chose aisée que d'expliquer les actions des hommes (Ajzen 1991) : comprendre le lien entre les attitudes et les actions est un sujet de préoccupation de longue date en psychologie sociale. L'attitude se définit comme le degré de soutien cognitif à un comportement donné. De nombreuses dimensions interagissant de manière complexe sont susceptibles d'avoir de l'influence : quelle est l'action considérée, quelle est la cible de cette action, dans quel contexte s'exprime-t-elle, à quel moment, sont autant d'objets de considération (Ajzen & Fishbein 1977). Historiquement, les sujets les plus investis concernent avant tout le domaine social, avec des thématiques telles que le lien entre préjudice et exclusion raciale, ou bien satisfaction au travail et absentéisme ou productivité (Ajzen & Fishbein 1977). Les études sur l'articulation entre attitude et comportement ont souvent été critiquées pour leur faible pouvoir prédictif et leur caractère simpliste,

déshumanisé et décontextualisé¹. Dans les recherches géographiques, elles ont de fait été largement remplacées par des approches plus qualitatives à partir des années 70 telles que la géographie culturelle (Bonnemaison 1981; Kitchin *et al.* 1997; Barnett 1998; Bonnemaison *et al.* 2000; Claval 2003). Néanmoins, les approches comportementales trouvent leur intérêt dans la recherche d'une balance équilibrée entre méthodes qualitatives et quantitatives. Leurs partisans observent que le manque de prédictibilité est bien souvent associé à un problème de méthode, du fait du découplage entre les différents éléments du questionnement, du manque de considération de certains d'entre eux, ou l'usage inapproprié des outils et des statistiques (Ajzen & Fishbein 1977; Burton 2004). De nombreux cadres théoriques ont été développés pour tenter de combler ces lacunes, telles que la théorie de l'action raisonnée, la théorie du comportement planifié (Ajzen 1991) ou l'approche comportementale². Cette dernière, largement utilisée en géographie dans des études agricoles, cherche à comprendre les comportements, les actions des preneurs de décision, en se focalisant sur leurs construits psychologiques, attitudes et valeurs, et en utilisant des méthodes quantitatives comme le questionnaire et l'échelle de type Likert³ (Burton 2004).

Plus précisément, on observe des travaux de ce type en psychologie environnementale. Il s'agit de décrire les perceptions des acteurs par rapport à des objets ou des enjeux environnementaux, et de tenter de prédire ou d'expliquer leur comportement (Stern & Dietz 1994). La psychologie environnementale s'est attachée à démontrer l'effet sur le comportement de variables sociostructurelles telles que l'âge, le niveau d'éducation, le genre, la religion (Dunlap & Van Liere 1978), de facteurs sociopsychologiques tels que les attitudes et les visions du monde, des normes (Dietz *et al.* 1998; Fransson & Gärling 1999), des variables situationnelles (Kortenkamp & Moore 2001) ou encore du contexte et de l'affinité par rapport à la biodiversité (Corral-Verdugo *et al.* 2009). Elle a développé ses propres méthodes et outils, par exemple le nouveau paradigme environnemental (NEP) (Dunlap & Van Liere 1978; Thompson & Barton 1994; Dunlap *et al.* 2000; Hawcroft & Milfont 2010). Le NEP révèle la manière dont les enquêtés conçoivent la relation homme-nature en fonction de leur niveau d'adhésion à des items standardisés à partir de personnes que l'on sait investies d'une activité pro-environnementale. Il s'articule autour de trois positionnements de référence : anthropocentrique (où paradigme de domination sociale), écocentrique⁴ (paradigme environnemental) et apathique (Thompson & Barton 1994; Bjerke & Kaltenborn 1999; Kaltenborn & Bjerke 2002).

De nombreuses études sont consacrées à l'adoption de comportements écoresponsables (Steel 1996), l'engagement dans l'activisme environnemental (Shean & Shei 1995; Fielding *et al.* 2008; Dono *et al.* 2010), les paysages (Zube 1991; Kaltenborn & Bjerke 2002) ou encore les usages agricoles (Michel-Guillou &

¹ Il s'agit du débat relatif à la manière la plus pertinente de conduire des études sociales, à l'échelle de l'individu, de la structure, de l'institution, de manière contextualisée ou non...

² On retrouve une base commune avec les travaux menés en analyse des politiques publiques sur la rationalité partielle des acteurs (Simon 1957).

³ Tout à fait d'accord, plutôt d'accord, sans opinion, plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord.

⁴ Utilisé en tant que tel, le terme écocentrique ne fait pas référence à l'économie mais bien à l'écologie, et diffère du sens léopoldien en éthique environnementale. Il signifie que le sujet accorde une valeur d'existence propre à la nature, et ne se contente pas d'une valeur reliée aux bénéfices matériels ou physique qu'il en retire.

Moser 2006; Benjamin *et al.* 2008). Plus marginalement, des études concernent l'attitude vis-à-vis d'espèces données (Bjerke & Kaltenborn 1999; Kotchen & Reiling 2000), ou encore le respect des règles environnementales (Hernandez *et al.* 2010). Les travaux de Susan Clayton ont par exemple abordé le lien entre l'identité et l'attitude des individus vis-à-vis des enjeux environnementaux, en fonction de leurs rapports aux animaux et plantes domestiques et à des activités telles que le jardinage (Clayton 2007), aux animaux des zoos (Fraser *et al.* 2009; Clayton *et al.* 2009) ou encore aux grands espaces sauvages de *wilderness* (Clayton & Myers 2009).

Nous dénotons ces dix dernières années l'émergence d'un nouveau champ de psychologie de la conservation (Saunders 2003; Clayton & Brook 2005; Clayton & Myers 2009). La psychologie de la conservation se définit comme l'étude scientifique et appliquée des relations réciproques entre les hommes et le reste de la nature, avec une entrée particulière sur la manière dont on peut encourager la conservation du monde naturel (Saunders 2003). Malgré tout, les études en psychologie environnementale sur les AP et les politiques de conservation sont assez peu nombreuses. Les quelques travaux que nous avons pu trouver sont plutôt conduits par des chercheurs en sciences de la conservation et s'attachent souvent à décrire les perceptions des résidents ou des visiteurs à l'égard des aires protégées (Newmark *et al.* 1993; Fiallo & Jacobson 1995; Cihar & Stankova 2006; Allendorf 2007). Les travaux de psychologie plus poussés méthodologiquement explorent plutôt les effets de l'attachement au lieu, de l'identité et de la territorialité (Stoll-Kleemann 2001; Bonaiuto *et al.* 2002; Hinds & Sparks 2008; Halpenny 2010).

La majorité des études se concentrent sur les attitudes du grand public ou sur des panels de répondants un peu plus spécifiques tels que les étudiants en environnement ou les résidents autour d'un parc. Parfois, une partie du panel est composée de gestionnaires d'aires protégées, mais ils sont alors comparés à des acteurs très différents tels que résidents ou agriculteurs. On aboutit généralement assez aisément à des résultats contrastés en termes de positionnement des différents groupes d'acteurs (Bjerke & Kaltenborn 1999; Stoll-Kleemann 2001). Par contre, nous n'avons pas connaissance d'études quantitatives à large échelle (nationale ou internationale) qui décrivent plus particulièrement les gestionnaires d'aires protégées eux-mêmes, leurs attitudes, leurs actions, et le lien entre les deux, notamment sur la base des méthodes proposée en psychologie environnementale. Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce manque d'intérêt : l'image des gestionnaires d'aires protégées comme un ensemble d'acteurs cohérent et uniforme dans ses modèles cognitifs, l'idée que les actions dans les aires protégées sont de toute façon peu variables au sein d'un même statut d'AP car cadrées par des règles communes, les autres priorités des chercheurs en sciences de la conservation, et plus particulièrement des psychologues de la conservation, mais peut être également leur irrésolution à étudier les comportements des professionnels de la nature travaillant dans le même sens qu'eux¹.

¹ Ce n'est pas le cas des sociologues de l'environnement qui eux s'intéressent depuis longtemps déjà aux comportements des protecteurs de la nature (Catton & Dunlap 1978; Guéry & Roger 1991; Kalaora 1998).

Nous avons vu dans les chapitres précédents que dans le cas des RN, il existe une mise en tension entre un outil traditionnellement plutôt ségrégatif et un nouveau paradigme qui pousse à mettre en œuvre des visions plus intégratives. Nous avons décrit une diversité de géotypes de RN (montagnard, géologique, grande zone humide, ultra-marin et ordinaire) et avons mis en évidence la diversité des actiotypes de ces sites (écologie – habitat, administration – police, mixte, fréquentation – accueil). Nous avons montré que les RN sont souvent gérées par de petites équipes. Les conservateurs (ou directeurs sur les grands sites) jouent donc un rôle clé dans l'organisation de la RN, la planification de la gestion et l'identification des enjeux du site (RNF 2002). Enfin, nous avons illustré la manière dont RNF et ses membres ont évolué au cours de ces trente dernières années, en lien avec des mises en tension entre différentes entités et groupes : les membres et leur diversité de profils professionnels et de référentiels culturels. Ces résultats nous mènent à deux constats. Premièrement, il existe une large diversité de pratiques et d'activités entre RN, malgré la présence d'un certain nombre de cadres institutionnels (plan de gestion, comité consultatif, lois) et de contraintes pratiques telles que le non financement des missions d'animation. Deuxièmement, nous observons une cohabitation de modèles concernant les caractéristiques générales des RN, les revendications identitaires et les profils des gestionnaires, malgré une dynamique d'institutionnalisation commune et l'apparent avènement des modèles intégratifs. Dans cette section, nous nous proposons d'essayer de faire le lien comme illustré sur la figure 15 entre les actions mises en œuvre sur les RN et certaines des variables identifiées dans les études de psychologie environnementale : variables socioculturelles (qui sont les gestionnaires et quel est leur profil social et culturel ?), sociopsychologiques (quels sont les représentations sociales auxquelles se rattachent les gestionnaires ?), normes (quel est le modèle dominant et les grands principes d'action?) et variables situationnelles (quelles sont les caractéristiques de la RN et du territoire environnant ?). Notre échelle de travail, sur l'ensemble des RN du réseau national, nous permet d'envisager de produire ce type d'analyses quantitatives.

Ce chapitre s'organise en quatre temps. Tout d'abord, nous rappelons les pratiques observées dans les RN (actiotypes), et décrivons plus précisément les profils des RN par rapport à l'accueil et à l'éducation (profils d'accueil), activités intégratives le mieux renseignées et institutionnalisées. Ensuite, nous étudions les profils des conservateurs de RN, à la fois sur le plan socioculturel et sociopsychologique (sociopsychotypes). Puis nous identifions les différents contextes territoriaux dans lesquels se situent les RN (profil territorial). Enfin, nous croisons l'ensemble de ces analyses pour mettre en évidence des relations entre pratiques, caractéristiques des RN (géotype), des hommes et femmes qui les gèrent, et des territoires.

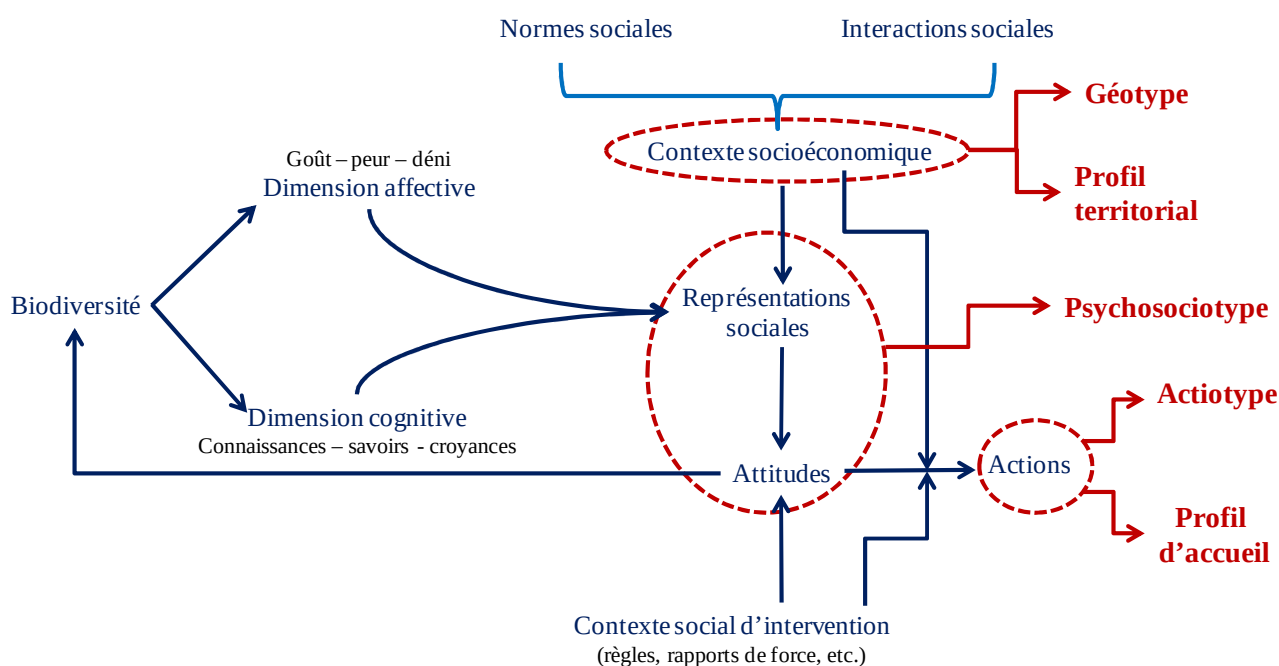


Figure 15 : Cadre d'analyse pour expliquer les pratiques des gestionnaires de RN. Les différentes variables identifiées comme d'intérêt en sociopsychologie environnementale sont présentées en bleu. Les types présentés en rouge correspondent les différents niveaux d'étude auxquels nous nous consacrons. *Inspiré de Clayton & Myers, 2009.*

Méthodes

Dans le cadre de cette analyse nationale, nous avons utilisé deux sources de données différentes, présentées dans l'introduction générale. La base de données ARENA nous a fourni des renseignements sur les caractéristiques générales de 154 RNN et RNC, et sur les activités mises en œuvre par les organismes gestionnaires. Elle a été complétée par une enquête nationale par Internet (annexe 4) pour les données liées aux territoires (n=78) et aux profils socioculturels et sociopsychologiques des conservateurs¹ de RN (n=107). Nous disposons de l'ensemble des variables d'intérêt pour seulement 67 RNN et RNC, c'est-à-dire 40% des RNN/RNC, et un quart de l'ensemble des RN.

Les données ARENA étaient déjà pensées et récoltées *a priori* par RNF, il nous a suffi de les mettre en forme et de les analyser en l'état. Pour l'aspect socioculturel, nous avons simplement renseigné et analysé des variables souvent évoquées dans la littérature ou qui intuitivement nous semblaient pouvoir qualifier les conservateurs et impacter leurs attitudes : âge, formation, genre, expériences passées, loisirs, autres responsabilités, région d'origine... De même en ce qui concerne le territoire, nous avons récolté et analysé des données descriptives assez élémentaires, susceptibles d'influer sur les activités menées, et révélatrices de la

¹ 80 % des répondants sont effectivement des conservateurs officiels de la réserve concernée. 10 % sont des directeurs, et les 10 % restants ne sont ni l'un ni l'autre. Nous utilisons le terme de conservateur lato sensu pour simplifier notre propos.

manière dont le conservateur perçoit le territoire : usages et enjeux, degré d'anthropisation, pression touristique, densité de population, proximité à des grandes villes.

La récolte des variables sociopsychologiques (attitude, vision du monde, perception du lien homme – nature) a été plus délicate à mettre en œuvre. L'axe discriminant est celui des visions traditionnelles de la protection de la nature et des visions plus intégratives. L'enquête s'articule autour de trois niveaux, plus ou moins génériques ou spécifiques, et à différentes échelles: a) **l'homme dans la nature**, c'est-à-dire l'attitude du conservateur concernant la relation homme – nature ; b) **l'homme dans une réserve naturelle**, c'est-à-dire l'attitude des conservateurs de RN vis-à-vis d'un positionnement ségrégatif ou intégratif *in situ* ; c) **une réserve naturelle dans un territoire**, c'est-à-dire l'attitude des conservateurs vis-à-vis d'un positionnement ségrégatif ou intégratif *ex situ*. Pour chaque niveau, nous avons mobilisé deux types de méthodes, afin de s'assurer d'une partie des résultats et si possible de les comparer.

La première question de chaque niveau (A) s'inspire très librement du NEP et des échelles de type Linkert (Dunlap & Van Liere 1978; Thompson & Barton 1994; Bjerke & Kaltenborn 1999; Dunlap *et al.* 2000; Burton 2004). Les méthodes traditionnellement utilisées ne pouvaient être directement appliquées à notre cas : elles sont calibrées pour des échantillons plutôt hétérogènes et permettent de discerner des attitudes de type anthropocentrées (exemple d'item : « *une des meilleurs choses avec le recyclage, c'est d'économiser de l'argent* »), d'attitudes plutôt écocentrées (exemple d'item : « *j'ai besoin de temps où je suis dans la nature pour me sentir bien* »), ou apathiques (exemple d'item : « *les problèmes environnementaux ne m'intéressent pas* ») (Thompson & Barton 1994). Les répondants sont alors invités à exprimer leur degré d'accord sur une échelle de type Likert. Nous nous en sommes largement et librement inspirés, en proposant aux gestionnaires de réagir à des items qui reprennent les grandes oppositions entre modèles ségrégatifs et intégratifs, à l'image de ce qu'ont pu faire McFarlane et Boxall (McFarlane & Boxall 2003). Les conservateurs sont invités à exprimer leur degré d'accord avec des affirmations relevant de trois types de positionnement : ségrégatif (exemple d'item EXCA : « *développement humain et protection de la nature sont incompatibles* »), intégratif (exemple d'item INGA « *protéger un patrimoine naturel implique de protéger l'histoire et la culture d'un site* »), et apathique (exemple d'item APTHA « *le lien entre conservation et développement ne m'intéresse pas vraiment* »). Ces items assez caricaturaux ont soulevé quelques réactions de certains conservateurs, gênés par cette vision manichéenne et non contextualisée. Il semblait toutefois nécessaire de proposer des items incommodes et *a priori* peu consensuels pour pouvoir dégager des positionnements. Les données de contexte sont considérées à part.

La deuxième question de chaque niveau (B) relève d'une méthode classique de choix de termes et de hiérarchisation. Les termes sont associés soit à un positionnement ségrégatif ou classique (exemple d'item EXCB : « *joyau de nature* »), soit à un positionnement intégratif (exemple d'item INTGB : « *développement durable* »). Les répondants sont invités à choisir parmi une liste de termes les trois propositions qui font le plus sens pour eux et à les hiérarchiser de 1 à 3. Dans l'analyse, le chiffre 3 est associé à l'item le plus important, le chiffre 2 au second et le chiffre 1 au troisième. Les items non cités sont codés en 0. L'ensemble des données a

été traité à l'aide des différentes méthodes statistiques, univariées et multivariées, présentées dans l'introduction générale¹.

1. Quelles pratiques des gestionnaires de réserves naturelles ? Actiotypes et profils d'accueil

❖ Rappel des actiotypes

Nous avons vu dans la première sous-partie de la première partie qu'il existe une variété d'activités menées *in situ* par l'organisme gestionnaire et déclarées dans ARENA. Les types d'activités se répartissent en 8 grandes catégories. Nous avons déjà montré que le nombre total d'actions menées sur chaque RN varie d'un site à l'autre, et est influencé par le type de milieux, la localisation en outre-mer, le type d'organisme gestionnaire et le nombre d'employés (notamment pour les 46 RN ayant un ETP ou moins, test de Kruskal-Wallis : $p = 0.004$). Les réserves mettant en place plus d'actions sont des réserves marines et de zones humides tempérées, et celles gérées par des collectivités territoriales. Les réserves développant moins d'activités sont les réserves situées en outremer, sur des milieux tropicaux ou les grottes, et les réserves gérées par des établissements publics. Nous avons ensuite analysé les différences d'investissement entre sites dans les grands domaines d'action identifiés dans ARENA par une ACP. Nous avons mis en évidence quatre groupes : l'actiotype écologie - habitats, l'actiotype administration - police, l'actiotype mixte, et l'actiotype fréquentation - accueil.

❖ Profils d'accueil et de fréquentation

Au-delà de cet investissement des gestionnaires dans différents domaines d'activité, il nous semblait important de mieux caractériser les RN sur le plan de la fréquentation et de l'accueil, l'un des principaux volets lié aux approches intégratives et bien renseigné. En effet, ARENA nous donne des indications sur différentes catégories de données concernant l'accueil et la fréquentation des réserves : catégorie de visiteurs, origine des visiteurs, nombre de visiteurs, type de fréquentation, enquête de fréquentation, types d'actions d'animations et aménagement d'accueil. Les catégories se décomposent généralement en plusieurs variables (par exemple, la catégorie de donnée « type de fréquentation » se décline en fréquentation au centre d'accueil, libre, en visite guidée...). Considérant le nombre de variables disponibles, il nous a fallu opérer en deux temps. Dans un premier temps, nous avons procédé à des analyses par catégories pour établir des typologies pour chaque catégorie et ainsi réduire le nombre de variables. Nous avons généralement utilisé des ACP et des analyses de regroupement hiérarchique pour l'établissement des groupes. Dans un second temps, nous avons procédé à

¹ Les analyses ont été faites par Clara Therville et Livio Casella-Colombeau, employé pendant deux mois durant l'été 2012 pour traiter les données.

une ACM considérant l'ensemble des catégories, les variables étant les groupes formés précédemment, afin d'obtenir des profils généraux de RN concernant l'accueil et la fréquentation.

a) Analyse des catégories

Nous présentons rapidement les analyses sur les catégories qui permettront au lecteur de garder à l'esprit l'ensemble des variables prises en compte lors de l'analyse des profils généraux d'accueil.

- **Catégories de visiteurs dans les RN (n=144)**

Onze types de publics sont identifiés. Les plus représentés sont le grand public (présent sur 87 % des 144 RN), les scolaires du primaire (67 %), du collège (57 %) et du lycée (42 %), les groupes de spécialistes, étudiants (54 %), associatifs (49 %) ou scientifiques (43 %), les étrangers (43 %), les groupes du troisième âge (26 %) et le public handicapé (23 %). Une ACP et une analyse de regroupement hiérarchique sur la représentation en pourcentage de ces différentes catégories sur l'ensemble des visiteurs de la réserve permettent de mettre en évidence trois types de RN: 1) **sites éducatifs**, n=59 : RN accueillant plus particulièrement des scolaires ou des groupes particuliers (personnes âgées et handicapées) ; 2) **sites d'accueil**, n=69 : RN accueillant plutôt du grand public et des étrangers et 3) **sites de spécialistes**, n= 16 : RN accueillant plutôt des spécialistes : scientifiques, étudiants, associations.

- **Origine des visiteurs des RN (n=152)**

Cinq types d'origines des visiteurs sont identifiées : du département (présents sur 71 % des 152 RN), d'un autre département de la région (52 %), d'une autre région (60 %), de l'étranger (54 %), origine inconnue (35 %). Ils représentent respectivement en moyenne 39 %, 9 %, 17%, 6 % et 29 % de l'ensemble du public présent sur les réserves. Une ACP et une analyse de regroupement hiérarchique sur la représentation en pourcentage de ces différentes variables sur l'ensemble des visiteurs des RN mettent trois types de RN en évidence : 1) **sites rayonnants**, n=48 : RN accueillant plus particulièrement des visiteurs de l'extérieur du département ; 2) **sites locaux**, n=57 : RN accueillant plutôt des visiteurs originaires du département et 3) **sites mal renseignés** : n= 47, RN accueillant plutôt des visiteurs dont l'origine est inconnue.

- **Nombre de visiteurs dans les RN (n=154)**

Le nombre de visiteurs par RN varie entre 0 (pour 13 sites) et 750 000 pour la RNC des bouches de Bonifacio. La moyenne se situe entre 35 000 et 40 000, la valeur médiane est à 8000. Quarante-vingt-neuf sites accueillent moins de 10 000 visiteurs par an, soit 58 % des RN. Quarante-sept en accueillent entre 10 000 et 100 000 (31 %), et seulement 18 en accueillent plus de 100 000 (12%).

- **Type de fréquentation des RN (n=140)**

Trois grandes formes de visite représentent plus de 98 % de la fréquentation totale des RN : fréquentation libre (79 %), centre d'accueil (13 %) et en visite guidée (7 %). En visite guidée et au centre d'accueil, les comptages sont généralement assez précis (visuel, compteur, billetterie...). Les estimations sont le plus souvent grossières dans les cas de fréquentation libre de la RN. Une ACP et une analyse de regroupement hiérarchique sur la représentation en pourcentage de ces différentes catégories sur l'ensemble des visiteurs de la réserve mettent 2 types de RN en évidence : 1) **sites libres**, n=92 : RN en fréquentation libre ; 2) **sites encadrés**, n=48 : RN en fréquentation encadrée, au centre d'accueil ou dans le cadre de visites guidées.

- **Enquête de fréquentation (n=154)**

Soixante-dix-sept sites ont réalisé une enquête de fréquentation, soit la moitié des 154 RN.

- **Actions d'animations (n=130)**

Seize sites déclarent ne faire aucune animation. Sur les 138 restants, 93 % déclarent faire des interventions auprès de scolaires, 71 % auprès de groupes organisés hors scolaires, 59 % auprès de groupes organisés sur place et 32 % organisent des conférences. Il n'est pas précisé si ces actions sont menées *in situ* ou *ex situ*. Le nombre d'interventions recensées varie de 0 à 570, pour une moyenne de 50 et une médiane de 15. Quarante sites déclarent faire moins de 10 interventions par an, 67 en font entre 10 et 100, et 23 en déclarent plus de 100. Nous observons une corrélation entre le nombre d'animations menées et le nombre de personnes accueillies en animation, quel que soit le type d'animation (test de Kruskal-Wallis : $p < 0.001$). Les RN accueillent en animation chaque année entre 0 et 14 000 personnes, pour une moyenne de 1267 et une médiane de 380. Quarante sites accueillent moins de 1 000 personnes, 40 entre 1 000 et 5 000, et 11 plus de 5 000. Une ACP et une analyse de regroupement hiérarchique sur la représentation en pourcentage de ces différents types d'animations mettent en évidence trois types de RN: 1) **sites scolaires**, n=34 : RN proposant plutôt des animations pour les scolaires ; 2) **sites organisés**, n=41 : RN organisant plutôt des conférences et des animations prévues à l'avance pour des groupes et 3) **sites sur place**, n= 55 : RN organisant plutôt des animations pour des groupes constitués sur place. Il n'y a pas de différence significative entre les groupes par rapport à la quantité d'animation proposée.

- **Aménagements d'accueil (n=153)**

Le nombre de types d'aménagements présents sur les RN varie de 1 à 16, pour une moyenne de 6.45, et une médiane de 6. Six types d'aménagement sont présents sur plus de 50 % des RN : panneaux réglementaires d'entrée (sur 93 %), panneaux d'information (84 %), balisage des limites de la RN (71 %), aires de stationnement (57 %), sentiers balisés (51 %) et sentiers d'interprétation (50 %). Plus ponctuellement, notons la présence de petites structures d'accueil, d'expositions permanentes, d'espaces muséographiques, de boutiques, de grosses structures d'accueil, d'observatoires, de salles d'activités, de bibliothèque, de salles de

conférence et d'aménagement permettant l'accès aux handicapés. Une ACP et une analyse de regroupement hiérarchique sur la présence/absence de ces différents types d'aménagements permettent de mettre en évidence trois types de RN: 1) **petites structures**, n=78 : RN avec moins de 5 types d'aménagement ; 2) **moyennes structures**, n=40 : structures moyennes avec petite structure d'accueil, observatoires, panneaux d'information... 3) **grosses structures**, n= 36 : Grosse structure avec un espace muséographique, des salles de conférence et d'activité, des expositions, des aménagements pour personnes handicapées...

b) Analyse croisée et profils d'accueil

A.		Origine des visiteurs ORG_VISIT		Catégorie de visiteurs TYP_VISIT		Types de fréquentation TYP_ACC					
ORG_VISIT.RAY		Rayonnement		TYP_VISIT.EDUC		Sites éducatifs		TYP_ACC.LIB		Fréquentation libre	
ORG_VISIT.LOC		Local		TYP_VISIT.ACC		Sites d'accueil		TYP_ACC.ENC		Fréquentation encadrée	
ORG_VISIT.INC		Inconnu		TYP_VISIT.SPE		Sites de spécialistes					
								Enquête ENQT			
Type d'animations TYP_ANIM				Aménagements AMGMT							
TYP_ANIM.ORG		Animations organisés		AMGMT.PET		Petites structures		ENQT.YE		Enquête de fréquentation	
TYP_ANIM.SCOL		Animations scolaires		AMGMT.MOY		Moyennes structures					
TYP_ANIM.SP		Animations sur place		AMGMT.GRO		Grosses structures		ENQT.NO		Pas d'enquête de fréquentation	

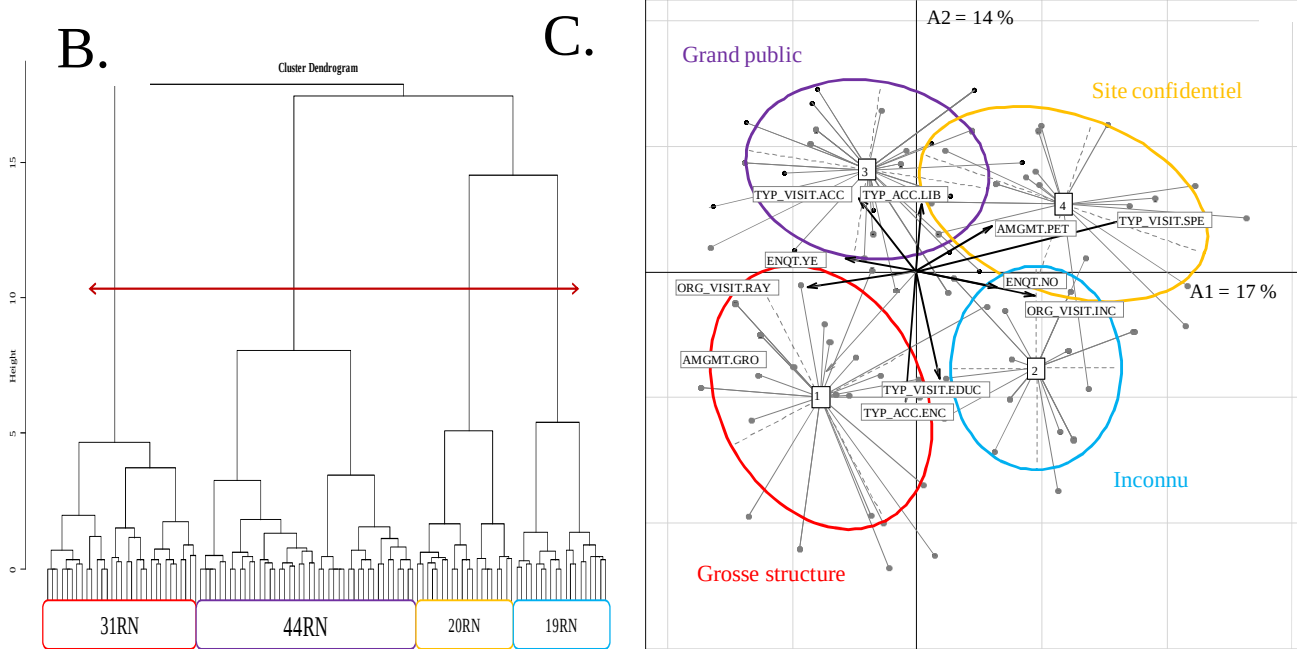


Figure 16 : Analyse de l'accueil dans les RN, n=114RNN/RNC. A. Variables et codes utilisés dans l'analyse ; B. Analyse par regroupement hiérarchique des types d'accueil dans les RN. C. Analyse de Correspondance Multiple sur types d'acceuil dans les RN et représentation des groupes issus du regroupement hiérarchique. Seules les variables ayant un effet significatif sont représentées. *Source des données : ARENA.*

Sur la base de l'ensemble de ces analyses préliminaires, nous proposons à présent une analyse croisée sur la base des regroupements opérés précédemment et présentés dans la partie A de la figure 16. L'analyse croisée prend en compte 114 sites à l'aide d'une ACM et d'une analyse de regroupement hiérarchique. Les résultats sont présentés sur les parties B et C de la figure 16. Les deux premiers axes de l'ACM expliquent 31 % de l'inertie totale du nuage. La contribution absolue en pourcentage des différentes variables à la construction des deux premiers axes de l'ACM est présentée en annexe 13. L'axe 1 discrimine à droite les petites structures, des grosses structures à gauche. Il discrimine également les sites où la fréquentation est mal connue ou spécialisée, des sites présentant une importante fréquentation tous types de public. L'axe 2 discrimine en haut les sites d'accueil plutôt caractérisés par un accès libre à un large public, des sites en bas plutôt caractérisés par des animations encadrées pour des scolaires. Nous avons ainsi mis en évidence quatre profils d'accueil : 1) « **grosse structure** » (n= 31) : RN définies par de nombreux d'aménagements, un rayonnement à large échelle, de l'accueil plutôt encadré et des animations éducatives ; 2) « **inconnu** » (n= 20) : RN n'ayant pas d'enquête de fréquentation, et où l'origine des visiteurs n'est pas renseignée ; 3) « **grand public** » (n= 44) : RN avec un accueil de tout type de publics, des enquêtes de fréquentation, ainsi qu'un certain rayonnement et un accès libre. Il s'agirait plutôt de sites de type paysager, de promenade, ou des sites touristiques connus du grand public ; 4) « **sites confidentiels** » (n=19) : RN avec peu d'aménagement, des animations surtout à destination de visiteurs spécialisés, et un accès plutôt libre. Par la suite, pour faire référence à cette typologie, nous évoquerons les « **profils d'accueil** » : le profil d'accueil « grosse structure », le profil d'accueil « inconnu », le profil d'accueil « grand public » et le profil d'accueil « sites confidentiels ».

Ces résultats nous conduisent à penser la question de l'accueil et de la fréquentation dans les RN à la fois en termes territoriaux et en termes de choix des gestionnaires. Certains profils semblent être fortement influencés par le contexte territorial et les caractéristiques des sites. Par exemple, le profil d'accueil « grand public » correspond à un site touristique ou de proximité, fréquenté spontanément, soumis à une forte affluence sans qu'il n'y ait énormément d'animations ou d'infrastructures d'accueil. Les gorges de l'Ardèche ou des Bouches de Bonifacio illustrent bien cette renommée au-delà de l'aspect RN, au-delà de l'investissement des gestionnaires. Ce sont historiquement des sites d'accueil, de hauts lieux touristiques ou de promenade. Inversement, le profil d'accueil « grosses structures » traduisent visiblement un encadrement et un engagement ancien et important des gestionnaires, que ce soit en termes de structures d'accueil ou d'animations éducatives et encadrées. Nous posons l'hypothèse de sites où l'investissement du gestionnaire, dans un contexte territorial propice, est un élément déterminant. Les « sites confidentiels » représentent plus une vision classique des RN : peu aménagés, d'accès plutôt libre où les quelques animations proposées s'adressent essentiellement à des spécialistes. Il s'agirait globalement plutôt des sites excentrés, loin de la pression urbaine et touristique, qui peuvent se permettre de rester dans cette confidentialité et/ou qui s'y restreignent du fait de la sensibilité du patrimoine naturel du site (Lac Luitel, Tourbière des Dagues, RNN d'Ossau, site de reproduction du vautour fauve), de leur difficulté d'accès et de leur isolement. Enfin, le profil d'accueil « inconnu » est le moins facile à cerner. Nos hypothèses sont nombreuses et contradictoires : il peut

s'agir de sites simplement fermés au public, très peu fréquentés et accessibles (Falaise du Cap Romain, Rocher de la Jaquette), ou alors trop grands et ouverts d'accès pour qu'il soit aisé d'y mener une enquête (Réserve géologique du Luberon). Ce manque de renseignements peut également correspondre à un site très jeune, avec peu de moyens et de personnel, à un manque de temps ou éventuellement à un désintérêt du gestionnaire pour ces questions.

À partir de ces différentes hypothèses et des données dont nous disposons dans ARENA et par l'enquête nationale, nous essaierons de déterminer quels sont les éléments liés aux profils de RN, aux profils territoriaux, et aux profils de conservateurs et leurs combinaisons qui permettent d'expliquer les pratiques des RN et les profils d'accueil des RN.

2. Quels profils et quelles attitudes des conservateurs de réserves naturelles ? Identification des psychosociotypes

Cette seconde section est axée sur les profils des conservateurs de RN, renseignés dans la partie B de l'enquête nationale par internet, « Points de vue du conservateur sur le rôle d'une RN en général », présentée dans l'annexe 4 (cf. introduction générale). Nous proposons une présentation des résultats en trois temps :

- 1) profils socioculturels des conservateurs ;
- 2) caractérisation d'un discours commun dominant ;
- 3) un gradient d'attitudes ségrégatives et intégratives.

❖ Profils socioculturels des conservateurs

Dans un premier temps, nous décrivons les profils socioculturels des conservateurs ayant répondu à l'enquête. Qui sont-ils ? Des hommes ou des femmes ? De quel âge ? De quelle formation ? Quelles sont leurs activités en dehors de leur métier de conservateur ? Comment se perçoivent-ils en tant que conservateur ? Les résultats présentés sont issus de l'enquête nationale, partie C « Généralités ».

Le tableau 5 illustre la diversité des variables ainsi que les codes utilisés pour définir le profil socioculturel des enquêtés et les réponses de ces derniers. Nous avons utilisé des variables classiques telles que l'âge, le sexe, le niveau d'étude, le type d'étude, les activités extra-professionnelles. Nous avons également pris en compte d'autres variables plus spécifiques aux liens de l'enquêté avec le monde de la protection de la nature en général, et la réserve naturelle dont il est en charge. Il s'agit de l'expérience dans le domaine de la protection de la nature, sur le site actuel et ailleurs, de l'origine du conservateur, la même région que la réserve ou pas.

Tableau 5 : Variables socioculturelles et réponses au questionnaire, n = 107.

Age	Emploi	
< 30	12	Conservateur 89
30 - 40	49	Directeur 11
40 - 50	28	Autre 10
50 - 60	16	Autre profession - PROFDIFFBIN
> 60	2	Oui 46
Sexe		Non 61
Homme	77	Temps passé en tant que conservateur sur le site - TPS.EMPL
Femme	30	< 5 49
Activités extra-professionnelles		5 - 10 25
Monde associatif naturaliste - CSQASSO	62	10 - 15 14
Recherche - CSQRCH	16	> 15 19
		Temps du prédécesseur passé en tant que conservateur sur le site - TPS.PRED
Culture (théâtre, musique...) - CSQCULT	30	
Monde agricole, cynégétique, piscicole - CSQUSG	21	Pas de prédécesseur 35
Gestion d'une commune, communauté de communes - CSQELU	14	< 5 35
Niveau d'étude - NVXETUD		5 - 10 24
< Bac / Bac	2	> 10 13
Bac +2 / Bac +3	15	Expérience préliminaire dans la gestion d'EN - EXPBIN 66
Bac +4 / Bac +5	54	Oui 41
> Bac +5	36	Non
Discipline d'étude		Type d'expérience
Sciences Humaines et Sociales - FORMSHS	18	Réserve Naturelle - EXPRNN 30
Sciences de la Vie - FORMSB	95	CEN - EXPCEN 10
Qualités perçues en tant que conservateur (0/1)		PNR - EXPPNR 9
Négociateur / médiateur - INTG1	76	Natura 2000 - EXPAutres 7
Naturaliste - EXC1	60	Autre - EXPAutres 15
Animateur de projet - INTG2	73	Originaire de la région où se trouve la RN - ORG
Communiquant - INTG3	24	Oui 44
Educateur / pédagogue - INTG4	26	Non 63
Scientifique - EXC2	47	

Nous avons également souhaité connaître l'ancienneté du conservateur sur le site ainsi que celle de son prédécesseur, afin d'avoir une idée de la dimension temporelle des dynamiques sociales en œuvre sur les sites : sont-elles conduites par la même personne ? Depuis quand ? L'ont-elles été pendant longtemps auparavant ? Il s'agit globalement d'évaluer l'effet de « l'âge du capitaine », et *a priori* des projets qui lui sont liés. Nous ne détaillerons pas l'ensemble de ces chiffres mais en retiendrons seulement quelques-uns. La majorité des répondants sont des hommes (71 %), de 25 à 62 ans avec un âge moyen de 40 ans, pour une

médiane de 41 ans. Plus de 50 % d'entre eux ont des activités extraprofessionnelles dans des associations naturalistes, 28 % ont des activités culturelles, et 19 % dans les domaines agricoles, cynégétiques ou piscicoles. Une quinzaine de personnes (18 %) sont investies dans la recherche, une autre quinzaine dans la gestion d'une commune ou d'une collectivité territoriale. La grande majorité a fait des études en sciences de la vie (89 %), seulement une vingtaine de personnes a étudié en sciences humaines et sociales (SHS).

Le niveau d'étude est généralement supérieur à Bac + 4 (84 %). Quarante-trois pourcents des répondants exercent un autre emploi que celui de conservateur. Il s'agit généralement d'un autre emploi dans la RN (garde, chargé de mission) ou d'un emploi élargi dans le cas des structures qui travaillent à large échelle (par exemple, un chargé de mission dans un CEN, désigné conservateur d'une RN gérée par la structure, mais intervenant à plus large échelle dans le cadre de son contrat de chargé de mission). La plupart des répondants sont conservateurs depuis moins de 5 ans (46 %), mais 31 % sont à leur poste depuis plus de 10 ans. Trente-cinq personnes n'ont pas eu de prédécesseur, probablement soit parce que la RN est récente, soit parce qu'ils sont présents depuis le début. Soixante-et-un pourcents des enquêtés ont eu au moins une expérience préliminaire dans la gestion des espaces naturels avant de prendre leur poste de conservateur. Dans la moitié des cas, il s'agit d'une expérience en RN, sur un autre site ou sur le même site mais à un autre poste. Les autres types d'expérience majoritaires recensées concerne les PNR, les CEN, les animateurs de sites Natura 2000, et plus marginalement des expériences au sein de structures cynégétiques ou agricoles, de collectivités territoriales ou encore à l'étranger.

Une analyse systématique des corrélations entre ces variables ne révèle aucune corrélation significative, hormis entre l'âge du conservateur et le temps passé à ce poste ($\rho = 0.63^1$, $p < 0.001$). Ainsi, plus un conservateur est âgé, plus il sera à son poste depuis longtemps. Il y a donc *a priori* une certaine stabilité au niveau du poste de conservateur.

Une question se centrait plus particulièrement sur les perceptions et invitait les conservateurs à choisir et à hiérarchiser (entre 1 et 3) ce qu'ils considèrent comme étant leurs principales qualités pour ce poste. Certains termes relèvent d'une vision traditionnelle des RN (scientifique, naturaliste), d'autres s'inscrivent dans une vision intégrative plus ou moins institutionnalisée (pédagogue, animateur, communicant, médiateur). Les analyses linéaires évaluant les liens entre variables liées au profil socioculturel et perceptions des qualités donnent des résultats intéressants qui sont présentés dans le tableau 6. Les personnes ayant accordé de l'importance à la qualité « naturaliste » sont le plus souvent impliquées dans une association naturaliste, originaire de la région où se trouve la RN. Il s'agit plutôt d'hommes, peu investis dans des activités de recherche ou dans la gestion d'une collectivité territoriale, avec un niveau d'étude en dessous de la moyenne, c'est-à-dire inférieur à Bac + 4/5. La qualité « communicant » est positivement reliée à une implication dans une collectivité territoriale, à un niveau d'étude élevé et à une implication passée au sein d'un PNR. Elle est

¹ Coefficient de corrélation linéaire de Pearson.

négativement liée à un investissement dans une association naturaliste. Enfin, notons que la qualité « scientifique » est fortement corrélée à une implication dans la recherche et est négativement associée à une région d'origine similaire à celle où se trouve la RN.

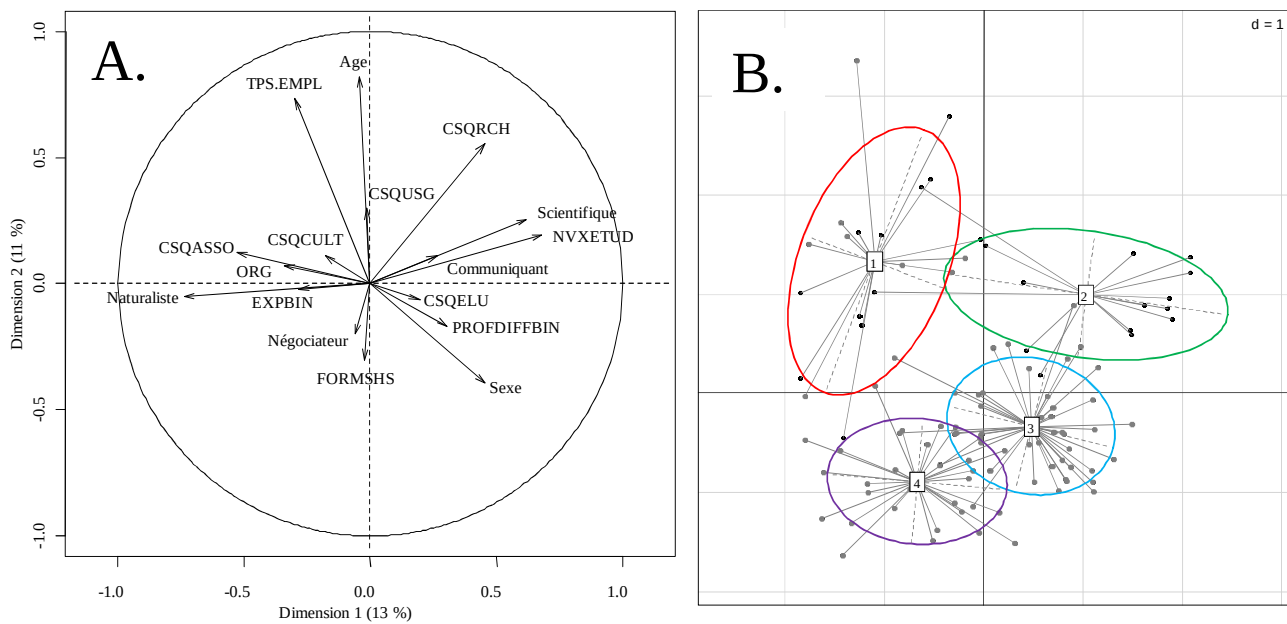
Tableau 6 : Analyse par modèle linéaire généralisé des relations entre variables socioculturelles et qualités perçues en tant que conservateur. Les codes utilisés en ligne sont repris dans le tableau 5. La valeur de la relation entre variables (valeur de α dans une relation de type $y = \alpha x + \beta$) est renseignée seulement si $p < 0.1$: (*) $p < 0.1$, * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$

	Négociateur Médiateur	Naturaliste	Animateur de projet	Communiquant	Éducateur Pédagogue	Scientifique
Age	-	-	-	-	-	-
Sexe	-	-0.115**	-	-	-	-
Autre profession	-	-	-	-	-0.126 (*)	0.085 (*)
Activ. Associative	-	0.190***	-	-0.145**	-	-
Activ. Recherche	-	-0.076*	-	-	-	0.116***
Activ. Culturelle	-	-	-	-	-	-
Activ. Usages	-	-	-	-	-	-
Activ. Élu	-	-0.060*	-	0.112**	-	-
Niveau d'étude	-	-0.227***	-	0.343***	-	-
Formation SHS	-	-	0.050 (*)	-0.057 (*)	-	-
Formation biologie	-	-	-0.049 (*)	-	-	-
Origine	-	0.082*	-	-	-	-0.093*
Temps au poste	-	-	-	-	1.85*	-
Temps prédécesseur	-	-	-	-	-	-
Expérience préliminaire	-	-	0.068 (*)	-	-	-
Expérience RN	-	-	-	-	-0.134*	-
Expérience PNR	-	-	-	0.076*	0.074 (*)	-
Expérience CEN	-	-	-	-	-	-
Expérience Autre	-	-	-	-	-	-

Ces regroupements laissent entrevoir trois profils socioculturels de conservateurs, les premiers traditionnels, les seconds, spécialistes, et les troisièmes, intégrateurs. Ces hypothèses vont dans le sens des résultats d'une ACP suivi d'une analyse de classification hiérarchique conduites sur l'ensemble des variables socioculturelles¹ et des qualités, présentée par la figure 17. La partie A de la figure 17 présente la projection des variables ayant le plus de poids dans l'analyse². Les deux premiers axes de l'ACP expliquent seulement 24 % de l'inertie totale du nuage, ce qui semble cohérent avec la diversité des profils et le peu de corrélation déjà noté entre variables socioculturelles. Toutefois, cette projection nous permet de mettre en évidence

¹ Hormis le détail des expériences passées (RN, PNR...), qui d'une part était peu significatif, et d'autre part conduisait à réduire le nombre de répondants, certains n'ayant pas renseigné cette question ouverte.

² Notons que cette analyse a également été conduite seulement sur les variables socioculturelles, sans les qualités, ce qui ne change pas fondamentalement les rapprochements entre variables socioculturelles.



N°	Type	Effectifs	Âge ***	Sexe ***	CSQ ASSO ***	CSQ RCH	CSQ CULT (*)	CSQ USG	CSQ ELU	NVX ETUD *	FORM SHS *	FORM SB
1	Traditionnel	16	~ 40-45 ^a	H ^a	1 ^{ac}	0 ^a	0 - 1	0 - 1	0	2 - 3 ^a	0	0 - 1
2	Spécialiste	18	~ 45-50 ^a	H ^a	0 ^{bc}	1 ^b	0	0 - 1	0	4 ^b	0	1
3	Néo-naturalistes	45	~ 35 ^b	H ^a	1 ^a	0 ^a	0	0	0	3 ^a	0	1
4	Néo-conservateurs	28	~ 35 ^b	F ^b	0 ^b	0 ^a	0 - 1	0	0 - 1	3 - 4 ^a	0 - 1	1

N°	Type	ORG (*)	TPS EMPL ***	EXPBIN	Autre prof ***	Négociateur	Naturaliste ***	Animateur	Communiquant	Éducateur *	Scientifique (*)
1	Traditionnel	0 - 1	> 10 ^a	0 - 1	0 ^a	1	2 ^a	1.5	0	1 ^a	0 ^a
2	Spécialistes	0	> 10 ^{ab}	0 - 1	0 - 1 ^b	1	0 ^b	1	0	0 ^b	2 ^b
3	Néo-naturalistes	0 - 1	< 5 ^{cb}	1	0 - 1 ^b	2	2 ^a	1	0	0 ^{ab}	1 ^a
4	Néo-conservateurs	0 - 1	< 5 ^c	0 - 1	0 - 1 ^b	2	0 ^b	2	0.5	0 ^{ab}	0.5 ^a

Figure 17 : Analyse des profils socioculturels des conservateurs de RN. **A.** ACP sur l'ensemble des variables socioculturelles. **B.** Projection des groupes issus de la classification hiérarchique sur l'ACP. **C.** Analyse *a posteriori* des différences intergroupes. Modèle linéaire généralisé *a posteriori* entre variables socioculturelles et groupes. (*) $p < 0.1$, * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$; Les lettres indiquent les regroupements effectués par le test de comparaison multiple après Kruskal-Wallis ($p < 0.05$). Les différences significatives intergroupes sont marquées en gras. n=107. Réalisation : Livio Casella Colombeau & Clara Therville, 2012.

quelques tendances. L'axe 1 discrimine à gauche des répondants plutôt « classiques », naturalistes, associatifs, avec une expérience préliminaire et originaire de la région où se trouve le site, et à droite des répondants au profil plus « moderne », scientifiques, avec un haut niveau d'étude, une implication dans la recherche, et exerçant parallèlement une autre profession. L'axe 2 discrimine en haut des répondants plutôt âgés, essentiellement des hommes à leur poste depuis longtemps, et en bas des répondants plus jeunes, notamment des femmes, mettant en avant des qualités intégratives et ayant pour certains d'entre eux une formation en SHS. Ainsi, quatre groupes mis en évidence par l'analyse de classification hiérarchique illustrée par les parties B et C se structurent autour de ces deux axes. Nous présentons ici ces quatre groupes et les variables qui les différencient de manière significative.

1) Les « **naturalistes traditionnels** » (groupe 1 – 15 %) sont des hommes plutôt âgés, impliqués dans des associations naturalistes, plutôt originaires de la région où se trouve la RN sur laquelle ils sont affectés, à leur poste depuis longtemps, et qui considèrent leurs qualités de naturaliste, et secondairement d'éducateurs, comme des atouts primordiaux.

2) Les « **naturalistes spécialistes** » (groupe 2 – 17 %) sont des hommes plutôt âgés, à leur poste depuis longtemps, peu impliqués dans des associations mais fortement investis dans le monde de la recherche, qui mettent en avant leur qualité de scientifique mais se définissent moins que la moyenne comme des éducateurs et des naturalistes.

3) Les « **néo-naturalistes** » (groupe 3 – 42 %) sont les moins clairement définis. Il se compose d'hommes plutôt jeunes, à leur poste depuis peu de temps, investis dans des associations naturalistes, et qui mettent en avant leur qualité de naturaliste.

4) Enfin, les « **néo-conservateurs** » (groupe 4 – 26 %) sont des hommes et des femmes, plutôt jeunes, en poste depuis peu de temps, peu impliqués dans une association naturaliste, mettant moins en avant que la moyenne des qualités de naturaliste et favorisant des qualités intégratives de type négociateur, animateur et communiquant sans que cela soit toutefois significatif.

Bien que cette analyse soit plus élargie au niveau quantitatif, nous retrouvons à peu près les profils naturaliste, gestionnaire et médiateur évoqués dans la sous-partie précédente et identifiés par Granjou *et al.* (Granjou *et al.* 2010). Les conservateurs des générations plus anciennes n'ont pas le même profil que ceux d'aujourd'hui, et nous pouvons supposer que les dynamiques locales seront de fait différentes selon le profil du conservateur, son histoire et son parcours sur le site et ailleurs, ses priorités, ses visions du monde. C'est ce que nous nous attacherons à déterminer par la suite.

❖ Perceptions des conservateurs de RN : entre discours commun et attitudes ségrégatives et intégratives

La partie B de l'enquête nationale (annexe 4) a pour objectif de déterminer le positionnement des conservateurs vis-à-vis des approches ségrégatives et intégratives. Deux séries de question s'y rapportent : les premières questions de chaque niveau (A) sont fondées sur une méthode inspirée du NEP et de l'échelle type Likert, et les deuxièmes questions de chaque niveau (B) utilisent une méthode de choix et de hiérarchisation de termes. Nous présentons ici les résultats par méthode, l'une et l'autre ayant en effet renseigné des points tout à fait différents : d'une part le discours dominant, et d'autre part des différences de profils entre conservateurs.

Tableau 7 : Items et codes utilisés dans la première série de questions de la partie B de l'enquête nationale par internet pour définir le positionnement des conservateurs (série A, fondée sur une méthode inspirée du NEP et de l'échelle type Likert).

Item	Positionnement	Code
a. L'homme dans la nature		
1. Les espaces naturels qui sont restés sauvages ont plus de valeur que les espaces qui ont été anthropisés.	EXC	EXCAa1
2. Développement humain et protection de la nature sont incompatibles.	EXC	EXCAa2
3. Protéger un patrimoine naturel implique de protéger l'histoire et la culture d'un site.	ING	INGAa1
4. Prendre en compte le développement humain doit être une priorité.	ING	INGAa2
5. On s'interroge beaucoup trop sur la place de l'homme dans la nature.	APATH	APATHAa1
6. Le lien entre conservation et développement ne m'intéresse pas vraiment.	APATH	APATHAa2
b. L'homme dans une RN		
7. Pour un entretien par pâturage, il est préférable d'avoir son propre troupeau que de faire appel à un éleveur local.	EXC	EXCAb1
8. Protection de la nature et ouverture au grand public sont inconciliables.	EXC	EXCAb2
9. L'éducation à l'environnement doit être une mission prioritaire des RN.	ING	INGAb1
10. Il est nécessaire qu'une RN soit éco-responsable (tri des déchets, limiter son impact environnemental...).	ING	INGAb2
11. Dans une RN, les activités de type fauchage, pâturage, pêche, chasse, peuvent être pratiquées tant qu'elles ne menacent pas la biodiversité.	APATH	APATHAb1
12. L'ouverture de la RN à des fins éducatives : pourquoi pas, tant que cela ne demande pas trop d'énergie.	APATH	APATHAb2
c. Une RN dans un territoire		
13. L'objectif d'une RN est de protéger la nature, pas de faire du développement.	EXC	EXCAc1
14. On pourrait très bien se passer de la consultation des acteurs locaux.	EXC	EXCAc2
15. Réussir à préserver son patrimoine naturel implique d'avoir de la visibilité dans les processus de gouvernance locaux.	ING	INGAc1
16. Une RN peut présenter un moteur essentiel du développement territorial.	ING	INGAc2
17. Il n'y a pas d'intérêt à développer des activités en dehors du périmètre de la RN.	APATH	APATHAc1
18. Avec les voisins d'une RN, la meilleure stratégie est celle du statut quo, chacun chez soi.	APATH	APATHAc2

a) Caractérisation d'un discours commun dominant

- **Mise en évidence du discours commun**

La série de premières questions proposait aux répondants d'exprimer leur degré d'accord (pas du tout d'accord (-2), plutôt pas d'accord (-1), plutôt d'accord (1), tout à fait d'accord (2), sans opinion (0)) vis-à-vis d'items de type apathiques, intégratifs ou ségrégatifs. L'ensemble des items ainsi que les codes utilisés par la suite sont présentés dans le tableau 7. La figure 18 présente les réponses des conservateurs en pourcentage.

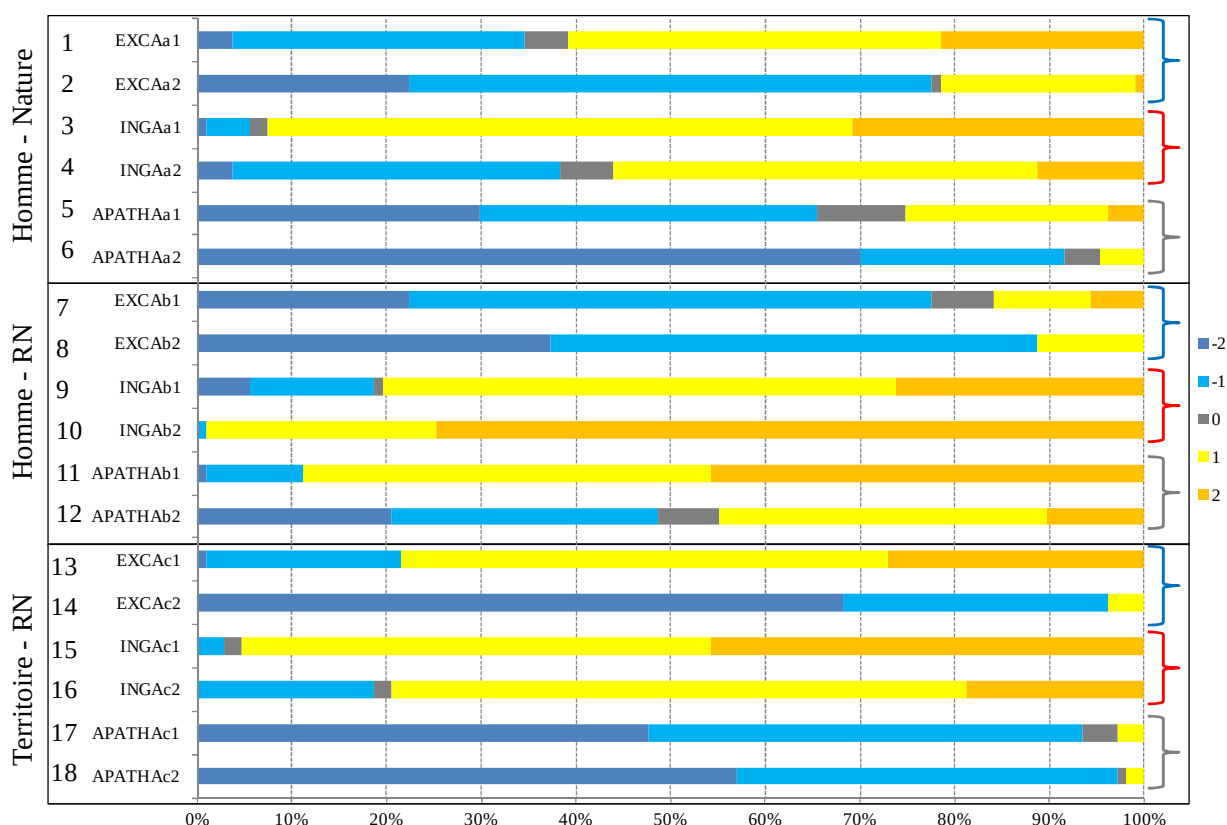


Figure 18 : Définition du positionnement des conservateurs. Résultats de la première série de questions de la partie B de l'enquête nationale par internet (série A. présentée dans le tableau 7). Les désaccords aux différents items sont codés en bleu, les accords en jaune – orange. Les accolades bleues, rouges et grises marquent respectivement les items EXC, ING et APATH. Par exemple, l'item 1 EXCAa1 « Les espaces naturels qui sont restés sauvages ont plus de valeur que les espaces qui ont été anthropisés. » est un item de type ségrégatif (accolade bleue). Il est désapprouvé par 35 % de répondants (couleur bleue) et approuvé par 60% des répondants (couleur jaune – orange).

Nous remarquons déjà que pour 14 items sur 18, les résultats sont assez tranchés : l'un ou l'autre point de vue, accord ou désaccord, domine largement à plus de 75 %. Seuls les items 1, 4, 5 et 12 aboutissent à des avis plus partagés. Sur les 14 items restants, nous observons une tendance forte : les propositions « apathique » des

items 6, 17 et 18¹ sont généralement largement désapprouvés², de même que les positions « ségrégatives » des items 2, 7, 8 et 14³. À l'inverse, les items 3, 9, 10, 15 et 16⁴ de type « intégratif » sont largement approuvés. En vue du faible nombre de réitérés et des 6 items problématiques relevés, il est difficile de conduire des analyses comparant les différentes échelles homme – nature, homme – RN et RN – territoire. Toutefois, il ne semble pas y avoir de distinction importante entre ces trois niveaux.

Ces résultats – déclaratifs rappelons-le – mettent néanmoins en évidence le positionnement commun des conservateurs, positionnement semble-t-il assez conventionnel et proche du discours circulant dominant puisqu'il approuve les items intégratifs et rejette les items apathiques et ségrégatifs. La majorité des enquêtés reconnaît l'importance de protéger l'histoire et la culture des sites, l'éducation à l'environnement, l'écoresponsabilité, l'implication dans la gouvernance territoriale et le rôle moteur potentiel des RN en termes de développement des territoires. Inversement, ils rejettent l'incompatibilité entre protection de la nature et développement, entre RN et ouverture au public, et désapprouvent les attitudes « excluantes » des acteurs locaux, que ce soit en termes d'usages ou de consultation. Enfin, il est évident qu'ils sont tout sauf insensibles aux questions de l'articulation entre homme et nature, entre conservation et développement, puisque les items apathiques sont ceux qui sont le plus largement rejetés à plus de 90 %. Gardons bien à l'esprit qu'il s'agit ici de l'évaluation d'attitudes fondée sur la déclaration des enquêtés, et que l'articulation entre attitude déclarée, attitude réelle et comportement effectif est loin d'être évidente.

- **Un discours commun davantage porté par les néo-conservateurs (annexe 14)**

Malgré des réponses assez similaires entre répondants, nous avons procédé à une analyse multivariée sur l'ensemble des items proposés et avons testé la manière dont les quatre profils socioculturels « naturaliste traditionnel », « naturaliste spécialiste », « néo-naturaliste » et « néo-intégrateur » permettent d'expliquer les variations observées. Sans trop entrer dans le détail⁵, l'ACP permet de regrouper d'un côté les items intégratifs, et de l'autre les items ségrégatifs et apathiques. Des tests de permutation confirment que les profils socioculturels expliquent une partie de la répartition des items significativement différente d'un effet aléatoire,

¹ Respectivement « 6. Le lien entre conservation et développement ne m'intéresse pas vraiment. », « 17. Il n'y a pas d'intérêt à développer des activités en dehors du périmètre de la RN. » et « 18. Avec les voisins d'une RN, la meilleure stratégie est celle du statut quo, chacun chez soi. »

² La proposition 11 (« Dans une RN, les activités de type fauchage, pâturage, pêche, chasse, peuvent être pratiquées tant qu'elles ne menacent pas la biodiversité ») présente une tendance inverse, ce qui *a posteriori* relève plutôt d'une erreur de méthode de notre part : l'item traduit mal un positionnement apathique, mais relève plutôt du bon sens commun.

³ Respectivement « 2. Développement humain et protection de la nature sont incompatibles. », « 7. Pour un entretien par pâturage, il est préférable d'avoir son propre troupeau que de faire appel à un éleveur local », « 8. Protection de la nature et ouverture au grand public sont inconciliables. » et « 14. On pourrait très bien se passer de la consultation des acteurs locaux. ». Exception sera faite de la proposition 13 (« L'objectif d'une RN est de protéger la nature, pas de faire du développement ») largement approuvée et significativement différente (test de Kruskal-Wallis : $p < 0.01$) et qui *a posteriori* ne relève pas nécessairement d'un positionnement ségrégatif mais revient à affirmer un état de fait reconnu dans la loi, affirmé et revendiqué par les gestionnaires de RN. Il s'agit plutôt ici d'une erreur de méthode de notre part.

⁴ Respectivement « 3. Protéger un patrimoine naturel implique de protéger l'histoire et la culture d'un site. », « 9. L'éducation à l'environnement doit être une mission prioritaire des RN. », « 10. Il est nécessaire qu'une RN soit éco-responsable (tri des déchets, limiter son impact environnemental...). », « 15. Réussir à préserver son patrimoine naturel implique d'avoir de la visibilité dans les processus de gouvernance locaux. » et « 16. Une RN peut présenter un moteur essentiel du développement territorial ».

⁵ Cf. annexe 14 pour plus de détail sur les analyses.

et notamment le groupe des intégrateurs. En effet, la projection des groupes sur l'analyse montre que les « intégrateurs » ont plus tendance à être tout à fait d'accord avec les items intégratifs, ce qui semble logique. Toutefois le pourcentage d'inertie du nuage expliqué par ces variables reste très faible. Une analyse détaillée par item montre que les intégrateurs soutiennent significativement plus fortement l'importance de l'éducation à l'environnement, et plus particulièrement l'éducation à la nature (INGAb1), et rejettent plus fortement les items EXCAa1, EXCAa2, et EXCAc2¹.

b) Un gradient d'attitudes ségrégatives et intégratives : attitudes classique, moderne, et intégratrice

La seconde série de questions proposait aux répondants de choisir les trois propositions qui font le plus sens pour eux et de les hiérarchiser de 1 à 3. Dans l'analyse, le chiffre 3 est associé à l'item le plus important, le chiffre 2 au second et le chiffre 1 au troisième. Les items non cités sont codés en 0. L'ensemble des items, les codes utilisés ainsi que les réponses sont présentés dans le tableau 8. Nous commentons dans un premier temps les résultats par question, d'abord en fonction du nombre de fois où les items sont évoqués, et en suite en fonction des rangs.

- **De l'image d'une RN aux actions menées**

À la question A « *quelles sont les notions parmi cette liste qui traduisent le mieux ce qu'est une RN pour vous ?* », un item domine clairement et a été cité par 85 % des répondants : il s'agit de la « protection ». Viennent ensuite entre 20 et 40 % du plus important au moins important « joyau de nature », « espèce rare », « naturalité », « éducation », « laboratoire à ciel ouvert » et « services écosystémiques ». Les items « patrimoine culturel », « socioécosystème », et étrangement « développement durable » ont été très peu choisis par les répondants. Les items de type excluant (EXC) dominent largement (75 % des items cités), en premier choix (93,5 %), mais également en deuxième choix (76 %), et troisième choix (53,7 %). Nous remarquons néanmoins que la part d'items intégratifs est multipliée par 4 entre le premier choix et le deuxième choix, et par 2 entre le deuxième et le troisième choix. Ainsi, une analyse des choix cumulés montre que 25 % des termes cités sont de type intégratif.

¹ Respectivement : « Les espaces naturels qui sont restés sauvages ont plus de valeur que les espaces qui ont été anthropisés » ; « Développement humain et protection de la nature sont incompatibles » ; « On pourrait très bien se passer de la consultation des acteurs locaux. »

Tableau 8 : Définition du positionnement des conservateurs. Items et codes utilisés dans la seconde série de questions de la partie B de l'enquête nationale par internet (série B. fondée sur des choix et hiérarchisation d'items). Taux de réponse associé à chaque item.

Item	Positionnement	Code	Réponses				
			0	1	2	3	% citation
A. L'homme dans la nature : Quelles sont les notions parmi cette liste qui traduisent le mieux ce qu'est une RN pour vous?							
Naturalité	EXC	EXCBa1	67	13	16	11	37
Joyau de nature	EXC	EXCBa2	65	8	9	25	39
Espèce rare	EXC	EXCBa3	65	11	27	4	39
Protection	EXC	EXCBa4	16	9	25	57	85
Laboratoire à ciel ouvert	EXC	EXCBa5	82	17	5	3	23
Patrimoine culturel	ING	INTGBa1	103	4	0	0	4
Socioécosystème	ING	INTGBa2	96	7	2	2	10
Développement durable	ING	INTGBa3	93	11	3	0	13
Éducation	ING	INTGBa4	79	16	11	1	26
Services écosystémiques	ING	INTGBa5	83	11	9	4	22
B. L'homme dans une RN : Pour les RN de plus de 5 ans, parmi ces actions, quelles sont celles qui vous semblent avoir pris de l'importance au cours du temps ?							
Mise en place de protocoles de suivi	EXC	EXCBb1	55	12	12	28	49
Partenariat avec des scientifiques	EXC	EXCBb2	85	8	8	6	21
Ingénierie écologique	EXC	EXCBb3	88	5	6	8	18
Régulation des populations envahissantes	EXC	EXCBb4	91	7	4	5	15
Police de la nature	EXC	EXCBb5	92	7	4	4	14
Accueil du public	ING	INTGBb1	80	13	10	4	25
Éducation à l'environnement	ING	INTGBb2	81	11	10	5	24
Suivi de facteurs socioéconomiques	ING	INTGBb3	104	1	1	1	3
Concertation / médiation / animation territoriale	ING	INTGBb4	55	12	19	21	49
Soutien et accompagnement des activités humaines du territoire	ING	INTGBb5	95	5	6	1	11
Communication	ING	INTGBb6	88	6	8	5	18
C. Une RN dans un territoire : Lorsqu'un conservateur développe des activités en dehors d'une RN, quelles sont ses principaux objectifs?							
Communication en faveur de la RN	ING	INTGBc1	56	17	15	19	48
Rôle d'expert en écologie	EXC	EXCBc1	69	13	15	10	36
Travail en réseau avec d'autres gestionnaires	EXC	EXCBc2	46	14	23	24	57
Exportation des modes de gestion	EXC	EXCBc3	76	10	10	11	29
Dialogue avec les acteurs socioprofessionnels	ING	INTGBc2	72	12	12	11	33
Implication dans l'élaboration d'un document de planification territoriale	ING	INTGBc3	82	12	5	8	23
Visibilité auprès des élus	ING	INTGBc4	80	13	11	3	25
Développement d'un projet de territoire	ING	INTGBc5	55	15	16	21	49

À la question B « *pour les RN de plus de 5 ans, parmi ces actions, quelles sont celles qui vous semblent avoir pris de l'importance au cours du temps ?* », deux items sont cités dans 50 % des cas : « mise en place de suivis » et « concertation ». Viennent ensuite autour de 20-30% du plus important au moins important « accueil du public », « éducation à l'environnement », « partenariats avec des scientifiques », « ingénierie écologique » et « communication ». Les items les plus marginaux sont le « suivi de facteurs socioéconomiques » et le « soutien et accompagnement des activités du territoire ». Pour cette question, les réponses entre items de type EXC et de type intégrateur (ING) s'équilibrent à peu près à 50-50. Le premier choix reste majoritairement de type EXC (58 %) mais les items ING dominent pour le choix 2 (62 %) et le choix 3 (55 %).

Enfin, à la question C « *lorsqu'un conservateur développe des activités en dehors d'une RN, quelles sont ses principaux objectifs ?* », 3 items apparaissent à environ 50 % : « travail en réseau avec d'autres gestionnaires », « communication » et « projet de territoire ». Secondairement viennent du plus important au moins important « rôle d'expert », « dialogue avec les acteurs socioprofessionnels », « exportation des modes de gestion », « visibilité auprès des élus » et « implication dans la planification territoriale ». Ici, les items ING dominent à 60 %. Ils représentent 58 % des premiers choix, 55,5 % de seconds choix et 65 % des troisièmes choix.

Le tableau 9 résume aux trois niveaux les principaux items cités en fonction de leur rang. Les changements selon les niveaux entre items intégratifs et ségrégatifs sont clairement mis en évidence par les fonds blancs ou gris. Nous remarquons l'évolution de la proportion des uns et des autres selon les questions et les échelles considérées. Alors que la question A concerne des attitudes, la perception générale qu'ont les conservateurs de l'outil RN, les items EXC dominent largement. Des termes très marqués dans le cliché protectionniste et largement utilisés dans le discours courant des gestionnaires de RN ressortent : protection, joyau de nature, espèce rare ou encore naturalité semblent être représentatifs de l'image que les conservateurs se font d'une RN. Seul l'item intégratif « éducation » est largement reconnu. Il fait également référence à un pan de missions revendiqué comme légitime par le réseau mais néanmoins peu reconnu sur le plan constitutionnel.

Tableau 9 : Définition du positionnement des conservateurs. Items les plus cités dans la seconde série de questions de la partie B de l'enquête nationale par internet (série B fondée sur des choix et hiérarchisation d'items). Rang des items cités en premier choix, deuxième choix, troisième choix aux trois niveaux d'analyse (questions A, B et C). Le fond gris foncé est associé aux items ségrégatifs, le fond blanc aux items intégratifs, le fond gris clair à une égalité de rang entre un item ségrégatif et un item intégratif.

	Premier rang	Deuxième rang	Troisième rang
A. L'homme dans la nature : Quels sont les notions parmi cette liste qui traduisent le mieux ce qu'est une RN pour vous?			
Choix 1	Protection	Joyau de nature	Naturalité
Choix 2	Espèce rare	Protection	Naturalité
Choix 3	Laboratoire	Éducation	Naturalité
Moyenne	Protection	Espèce rare - Joyau de nature	Espèce rare - Joyau de nature
B. L'homme dans une RN : Pour les RN de plus de 5 ans, parmi ces actions, quelles sont celles qui vous semblent avoir pris de l'importance au cours du temps ?			
Choix 1	Suivi	Concertation	Ingénierie
Choix 2	Concertation	Suivi	Accueil-Éducation
Choix 3	Accueil	Suivi - Concertation	Suivi - Concertation
Moyenne	Suivi - Concertation	Suivi - Concertation	Accueil
C. Une RN dans un territoire : Lorsqu'un conservateur développe des activités en dehors d'une RN, quelles sont ses principaux objectifs?			
Choix 1	Réseau EN	Projet territoire	Communication
Choix 2	Réseau EN	Projet territoire	Projet territoire - Expertise
Choix 3	Communication	Projet territoire	Réseau EN
Moyenne	Réseau EN	Projet territoire	Communication

Cette domination des items EXC diminue largement pour les questions B et C qui invitent les conservateurs à se prononcer sur leurs actions *in situ* et *ex situ*. Concernant l'évolution des actions menées dans le cadre des missions RN, les conservateurs mettent en avant en premier lieu l'expansion du suivi écologique ou encore de l'ingénierie écologique, que nous considérons comme des missions classiques et institutionnalisées des RN. Également, les répondants mettent en exergue des missions secondaires, intégratives, dont certains sont largement revendiquées par le réseau (accueil, éducation), alors que d'autres comme la concertation sont peu mises en avant. Nos entretiens révèlent pourtant que les actions de concertation occupent une place croissante dans l'esprit des conservateurs et que de plus en plus, l'exercice de leurs fonctions s'intègre dans des processus d'interactions sociales complexes avec lesquels il faut s'arranger. Cette augmentation relative de la proportion d'items ING concernant les actions des gestionnaires dans le cadre de leurs missions devient tout à fait marquante dans le cas des actions *ex situ*. Même si le travail en réseau avec d'autres gestionnaires, élément plutôt classique, a largement été cité, la communication et surtout l'implication dans le développement d'un projet de territoire font figure d'objectifs majeurs des conservateurs qui sortent de leur RN. Rien ne nous dit toutefois quels sont plus précisément les objectifs d'un gestionnaire lorsqu'il s'implique dans un « projet de territoire ».

- **Une variété de profils, entre attitudes ségrégatives et intégratives**

Une deuxième partie de l'analyse étudie les liens entre items et forme des regroupements de conservateurs en fonction de leurs réponses. La figure 19 illustre ces résultats. La partie A présente la projection des variables ayant le plus de poids dans l'analyse. Les deux premiers axes de l'ACP expliquent seulement 16 % de l'inertie totale du nuage, mais la projection des variables permet de discuter certains éléments. Nous observons assez clairement un regroupement des items intégratifs dans la partie basse de la figure, et un regroupement des items ségrégatifs dans la partie haute (surlignés en jaune). Ainsi, les répondants ont tendance à citer préférentiellement l'un ou l'autre type. L'échelle de considération A, B ou C (couleur des caractères) ne semble pas avoir d'effet significatif sur la répartition des items. Pour ce qui est de la classification hiérarchique illustrée par la partie B de la figure 19, nous avons choisi de représenter trois types d'attitudes :

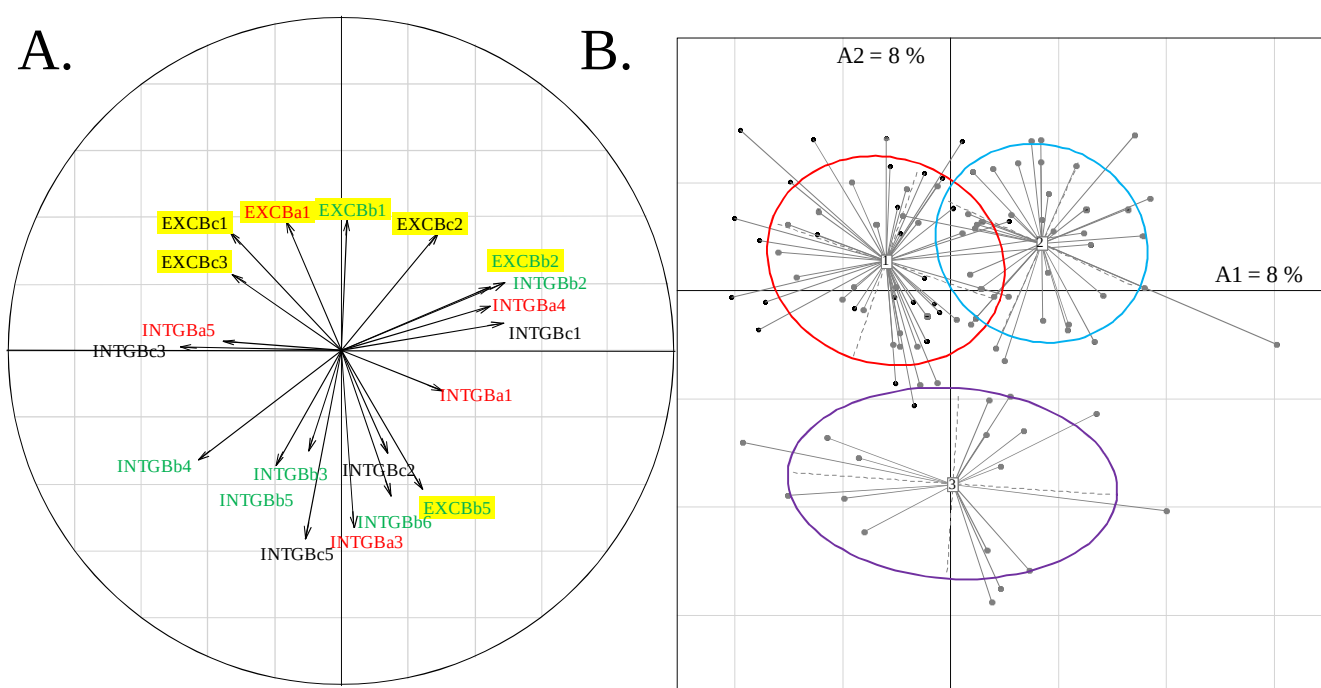


Figure 19 : Analyse multivariée pour définir les positionnements des conservateurs à partir de la seconde série de questions de la partie B de l'enquête nationale par internet (série B. fondée sur des choix et hiérarchisation d'items). A) ACP sur l'ensemble des items de la série B. Les items de la question A sont identifiés en caractère rouge, les items de la question B en caractères verts, et ceux de la question C en caractères noirs. Les items de type EXC sont surlignés en jaune. Seuls les items ayant une contribution importante ont été projetés. B) Projection des groupes issus de la classification hiérarchique sur l'ACP.

Le groupe 1 (« attitude classique ») en haut à gauche se centre surtout sur d'items EXC assez classiques tels que rôle d'expert en écologie, exportation des modes de gestion, ou naturalité ;

le groupe 2 (« attitude moderne ») se centre autour d'items mixtes EXC et INTG, assez caractéristiques d'une vision moderne des RN, tels que travail en réseau avec des gestionnaires, partenariats avec des scientifiques, éducation à l'environnement, communication en faveur de la RN ;

le groupe 3 (« attitude intégratrice ») se centre autour d'items INTG plus inhabituels, tels que concertation, soutien aux activités du territoire, dialogue avec les acteurs socioprofessionnels, projet de territoire, et développement durable.

Malgré la faible part de variabilité expliquée par l'analyse, nous retrouvons des regroupements d'items qui semblent correspondre à trois grands types de profils en termes de perception de l'outil RN et de ses rôles : pour le groupe 1, une vision classique faisant peu référence aux interactions sociales même lorsque celles-ci relèvent du réseau entre gestionnaires ou entre recherche et gestionnaires ; pour le groupe 2, une vision un peu plus moderne intégrant des interactions sociales tant qu'elles demeurent dans le « cœur de métier » des gestionnaires, ainsi que des actions de type intégratives fortement revendiquées par le réseau ; pour le groupe 3, une vision intégrative plus ambitieuse, tournée vers le territoire et l'intersectorialité, peu institutionnalisée et marginale, mais néanmoins très prégnante chez certains.

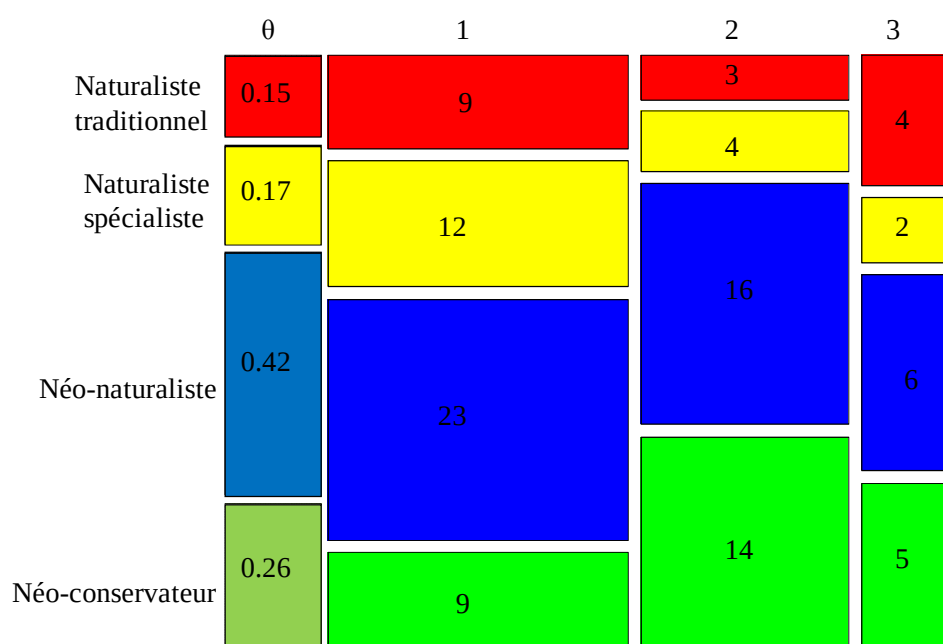


Figure 20 : Contingence entre profils socioculturels et groupes formés sur la seconde série de question (série B). θ indique les proportions théoriques attendues selon le nombre de répondants par profil socioculturel. Les chiffres indiquent le nombre de répondants appartenant à chaque catégorie croisée. Par exemple, le groupe 3 dominé par les items INTG est formé des psychosociotypes suivants : 4 naturalistes traditionnels, 2 naturalistes spécialistes, 6 néo-naturalistes et 5 néo-conservateurs. Les naturalistes traditionnels et les néo-conservateurs y sont sur-représentés, tandis que les deux autres psychosociotypes y sont sous-représentés.

Une série de tests de permutation montre que parmi les profils socioculturels, seul le groupe des « néo-conservateurs » contribue à expliquer la répartition des items de manière significativement différente du hasard. Le détail de la relation entre items et groupes est fourni dans l'annexe 15. Afin de diminuer la variabilité, nous avons procédé à une analyse croisée sous forme de table de contingence entre profils socioculturels et groupes 1, 2 et 3 fondés sur l'ACP. Les résultats sont présentés par la figure 20. La proportion théorique θ sert de référence. Un test de khi-2 ne révèle pas de différence significative entre les proportions observées et les proportions théoriques, ce que l'on peut également attribuer au faible nombre d'effectifs par catégorie croisée. Toutefois, la figure 20 peut servir de support à la discussion, dans les limites du manque de significativité des différences. Dans le groupe 1, les naturalistes spécialistes sont plutôt surreprésentés et les néo-conservateurs sous-représentés¹. Cette proportion s'inverse dans les groupes 2 et 3. Les néo-naturalistes sont seulement sous-représenté dans le groupe 3. Enfin, et de manière assez inattendue, les naturalistes traditionnels sont largement surreprésentés dans le groupe 3. Ainsi, les naturalistes traditionnels se situent plus dans un modèle intégratif, dans une logique de souplesse et d'ouverture, que ne le sont les spécialistes. Dans la suite du texte, nous maintenons l'usage des quatre grands types de conservateurs identifiés en amont (naturalistes traditionnels, naturalistes spécialistes, néo-naturalistes et néo-conservateurs) mais en connaissance des rattachements de ces profils à différentes attitudes, nous parlons de

¹ La surreprésentation et la sous représentation font référence aux niveaux théoriques θ .

psychosociotypes. Le dernier pool de variable à observer concerne les variables situationnelles, et en particulier les caractéristiques des territoires où se trouvent les RN (profils territoriaux).

3. Quels profils territoriaux ?

Cette troisième section est axée sur les profils des territoires où se trouvent les RN, renseignés dans la partie A de l'enquête nationale, « Enjeux de territoire », présentée dans l'annexe 4. Nous présentons les résultats en deux temps : (1) les réponses générales des conservateurs ; (2) une analyse multivariée des profils territoriaux.

❖ Comment caractériser le profil territorial ?

Dans un premier temps, nous présentons l'ensemble des variables que nous avons considérées comme nécessaires pour décrire le profil territorial dans lequel s'intègrent les RN, tel que perçu par les conservateurs. S'agit-il de territoires sauvages ou très urbanisés ? Les enjeux sont-ils plutôt liés au tourisme, à la proximité à la ville ou à un contexte agricole ? Le potentiel de fréquentation et d'accueil des sites est-il important ou pas ?

Le tableau 10 recense l'ensemble des variables utilisées pour définir le profil des territoires où sont situées les RN. Les variables peuvent être qualitatives ou semi-quantitatives. Nous avons souvent eu recours à des échelles indiquant différents niveaux (du plus faible au plus fort) pour définir les perceptions en termes de degré d'anthropisation, de densité de population, de nombre d'habitants, ou encore de pression touristique. Pour identifier les enjeux territoriaux perçus, nous avons utilisé la méthode de choix – hiérarchisation déjà présentée plus haut (choix d'items et hiérarchisation de 1 à 3). Sur le plan qualitatif, nous avons invité les conservateurs à caractériser le territoire autour de la RN, et à y associer des qualificatifs (périurbain, rural, sauvage...). Nous ne détaillons pas l'ensemble des résultats, présentés dans le tableau 10, et présentons quelques chiffres. En termes de pression, le degré d'anthropisation moyen perçu est de 3.19¹, une dizaine de répondants considérant le territoire autour de leur RN comme très peu anthropisé (niveau 0-1), et une dizaine d'autres comme très anthropisé (niveau 5-6). La densité moyenne perçue entre 1 et 3 est de 1.51, 1.72 pour le nombre d'habitants (noté entre 1 et 3), et 3.44 pour la pression touristique (noté entre 1 et 6). Soixante pourcents des conservateurs déclarent que le territoire autour de la RN présente plutôt une densité de population faible, de niveau 1 (<50hab. /km²). Pour ce qui est du nombre d'habitants à moins d'une heure de route, ils sont moins de 250 000 dans 42 % des cas, entre 250 000 et 1 million dans 44 % des cas, et plus de 1 million dans 14 % des cas. La pression touristique est considérée comme très faible dans 10 % des cas, et comme très forte dans 17 % des cas. Concernant le contexte territorial, 40 % des conservateurs ont choisi le qualificatif de « rural extensif », 27 % celui de « périurbain », et 17 %, soit 13 personnes, ceux de « rural intensif » et de « sauvage ». Les enjeux les plus cités sont le tourisme et loisir (71 % des répondants),

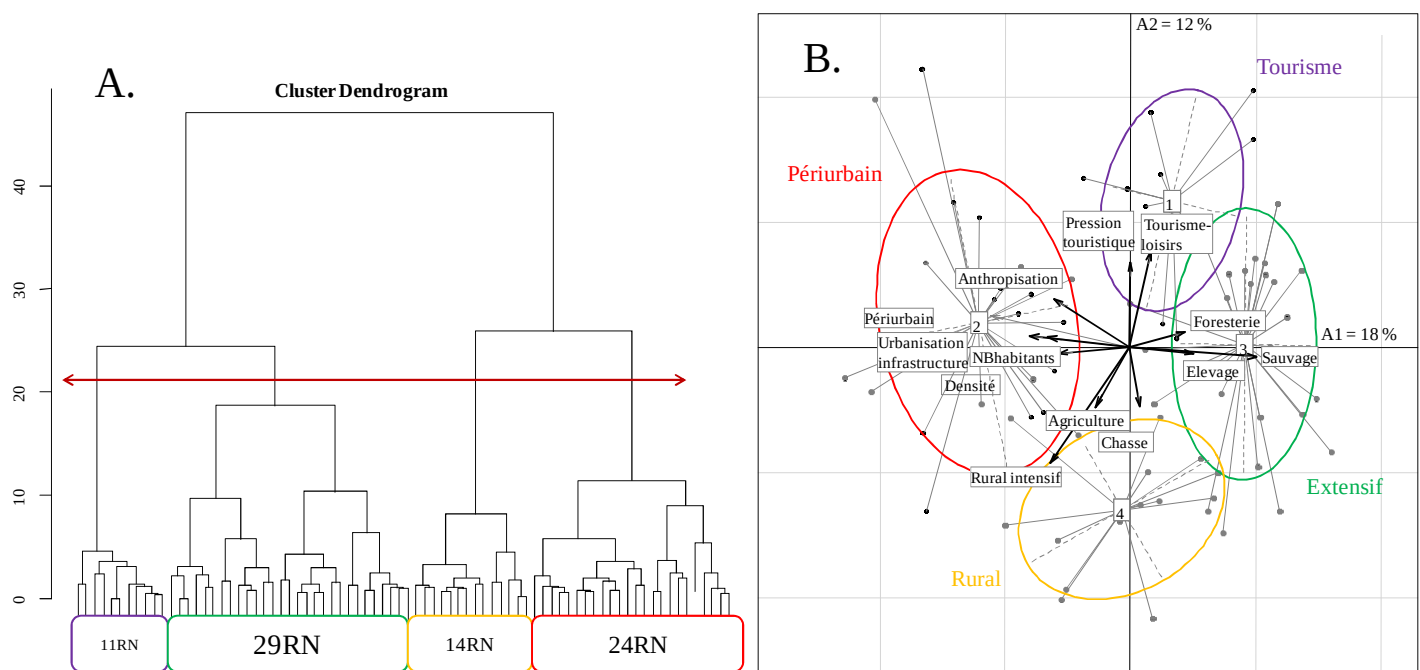
¹ Qualifié entre 0 (nul) et 6 (très fort). 3 représente donc une pression tout à fait moyenne.

Tableau 10 : Variables territoriales et réponses à la partie A de l'enquête nationale par internet, n=78.

Degré d'anthropisation du territoire	Nb	%	Type	Enjeux territoriaux dominants	0	1	2	3	% cité	Type
0 (non anthropisé)	2	2,6		Agriculture	31	7	21	19	60,3	
1	7	9		Elevage	52	4	6	16	33,3	
2	10	12,8		Chasse	44	26	6	2	43,6	
3	27	34,6	Semi-quantitatif	Pêche	69	4	3	2	11,5	
4	19	24,4		Pisciculture	74	1	2	1	5,1	
5	13	16,7		Tourisme et loisirs	23	17	19	19	70,5	Semi-quantitatif
6 (très anthropisé)	0	0		Foresterie	61	4	7	6	21,8	
Territoire autour de la RN				Industrie	69	4	0	5	11,5	
Urbain	0	0		Urbanisation / infrastructures	54	8	10	6	30,8	
Périurbain	21	26,9		Commerce et services	77	1	0	0	1,3	
Rural intensif	13	16,7	Qualitatif	Artisanat	77	0	1	0	1,3	
Rural extensif	31	39,7								
Sauvage	13	16,7								
Densité de population				Pression touristique	Nb	%	Type			
1 : Faible (<50hab/km2)	47	60,3		1 (nulle)	8	10,3				
2 : Moyenne entre 50et 100 hab/km2)	22	28,2	Semi-quantitatif	2	16	20,5				
3 : Forte (>100hab/km2)	9	11,5		3	22	28,2				Semi-quantitatif
Nombre d'habitants à moins d'1h				4	11	14,1				
1 : Moins de 250 000	33	42,3		5	8	10,3				
2 : Entre 250 000 et 1 million	34	43,6	Semi-quantitatif	6 (très forte)	13	16,7				
3 : Plus de 1 million	11	14,1								

l'agriculture (60 %), la chasse (44 %), l'élevage (33 %), l'urbanisation (31 %) et la foresterie (22 %). Les enjeux les moins cités sont l'artisanat, le commerce et services, la pisciculture, la pêche et l'industrie. Ainsi, la majorité des RN se situeraient dans des territoires ruraux utilisés de manière extensive, et un quart des sites se situent à proximité immédiate d'agglomérations. L'image de la réserve naturelle inaccessible et au cœur d'un territoire sauvage s'estompe, remplacée par celle du site préservé dans des territoires occupés, vécus, utilisés, souvent urbanisés en partie. Une analyse systématique des liens entre ces variables révèle de nombreuses relations significativement différentes du hasard. Ces dernières sont mises en évidence dans leur globalité par l'analyse multivariée présentée ci-dessous.

❖ Quatre grands types de profil territorial



C.

Groupes	Nom	Effectifs	Degré d'anthropisation ***	Type de territoire ***	Agriculture ***	Elevage ***	Chasse ***	Pêche	Pisciculture	Tourisme et loisirs ***
1	Tourisme	11	3.54 ^{ab}	Extensif ^{ab}	1.45 ^{ab}	0.27 ^{ab}	0.18 ^a	-	-	2.64^a
2	Périurbain	24	4.21^a	Périurbain^a	1.62 ^b	0.21 ^a	0.29 ^a	-	-	1.46 ^b
3	Extensif	29	2.52 ^b	Sauvage - extensif^b	0.52^a	1.62^b	1.59 ^a	-	-	1.48 ^b
4	Rural	14	2.5 ^b	Rural intensif ^{ab}	2.5 ^b	0.64 ^{ab}	1.29^b	-	-	0.36^c

Groupes	Nom	Foresterie ***	Industrie	Urbanisation / infrastructures ***	Commerce et services	Artisanat	Densité ***	Nb habitant **	Pression touristique ***
1	Tourisme	0.09 ^{ab}	-	0.36 ^{ab}	-	-	1.06 ^a	1.27 ^a	5.36^a
2	Périurbain	0^a	-	1.42^a	-	-	2.29^b	2.13^b	3.42 ^b
3	Extensif	1.14^b	-	0.14^b	-	-	1.10 ^a	1.52 ^a	3.17 ^b
4	Rural	0.14 ^{ab}	-	0.29^b	-	-	1.36 ^a	1.79 ^{ab}	2.50 ^b

Figure 21 : Identification des quatre grands types de profil territorial. **A.** Analyse multivariée mixte sur l'ensemble des variables territoriales pour $n = 78$ sites. Analyse de classification hiérarchique sur les variables territoriales **B.** Projection des groupes issus de la classification hiérarchique sur l'analyse mixte. **C.** Analyse *a posteriori* des différences intergroupes. Test de kruskal-wallis entre variables territoriales et groupes. (*) $p < 0.1$, * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$; Les lettres indiquent les regroupements effectués par le test de comparaison multiple après kruskal-wallis ($p < 0.05$). Les différences significatives intergroupes sont marquées en gras. La valeur moyenne par groupe est renseignée seulement si $p < 0.1$

La figure 21 présente les résultats de l'analyse multivariée de type mixte (items qualitatifs et quantitatifs) sur les variables présentées précédemment. Les deux premiers axes de l'analyse mixte expliquent 30% de l'inertie totale du nuage. L'axe 1 discrimine à gauche un groupe de variable associé à un contexte territorial plutôt de type périurbain, avec une forte densité de population, de nombreux habitants aux alentours et des enjeux

comme l'urbanisation, et à droite des territoires plutôt qualifiés de « sauvage », peu densément peuplés, avec des enjeux propres aux territoires les plus reculés tels que la foresterie et l'élevage. L'axe 2 discrimine en haut les sites soumis à une forte pression touristique, avec des enjeux de tourisme, et en bas des territoires ruraux assez intensément exploités, des enjeux relatifs à l'agriculture et à la chasse, et peu concernés par le tourisme. L'analyse structure donc de manière assez évidente une composition en quatre profils territoriaux :

- le profil territorial « tourisme » en haut (groupe 1 - 14%) ;
- le profil territorial « périurbain » à gauche (groupe 2 – 31 %) ;
- le profil territorial « extensif » à droite (groupe 3 – 37 %) ;
- le profil territorial « rural » plutôt intensif en bas (groupe 4 - 18 %).

La partie C de la figure 21 confirme la contribution des différentes variables à la composition des groupes proposés. Nous supposons que ces profils territoriaux vont avoir un impact extrêmement marqué sur les pratiques mises en œuvre par les RN. Il semble *a priori* évident que les profils « tourisme » et « périurbain » vont être largement associés à un investissement marqué des gestionnaires dans l'accueil, la fréquentation, et éventuellement les fonctions de police. À l'inverse, nous prévoyons que les sites situés dans des contextes « rural » ou « extensif » seront plus libres d'axer leurs pratiques à leur guise, c'est-à-dire de valoriser volontairement l'accueil ou bien de s'investir dans le suivi ou la gestion. C'est ce que nous testons dans la dernière section de cette sous-partie.

4. Expliquer les pratiques ?

Nous avons mis en évidence des profils en termes d'activités (actiotypes), d'accueil du public (profils d'accueil), des profils socioculturels et des attitudes des conservateurs (psychosociotypes), des profils territoriaux et des caractéristiques générales des RN (géotypes). Nous sommes face à un réseau très hétérogène concernant l'ensemble de ces domaines et proposons d'analyser les relations entre ces différents profils, et d'expliquer les associations entre pratiques mises en œuvre sur les RN, en termes d'activités en général et d'accueil en particulier, et les différentes dimensions explorées.

Une première étape nous a conduit à recouper nos différents jeux de données issus de ARENA (profils accueil et actiotypes), et de l'enquête nationale (psychosociotypes, attitude, profil territorial). Ce recoupement nous amène à travailler sur un jeu de données composé de 67RNN et RNC (les RNR n'étant pas renseignées dans ARENA). Nous avons déjà exploré de manière qualitative les relations entre profils en utilisant une ACM sur les groupes préformés¹.

¹ Les géotypes « souterrain » et « outre mer », peu nombreuses et influençant fortement la projection des variables, ont été supprimées de l'analyse. Nous travaillons donc ici sur 61 sites seulement.

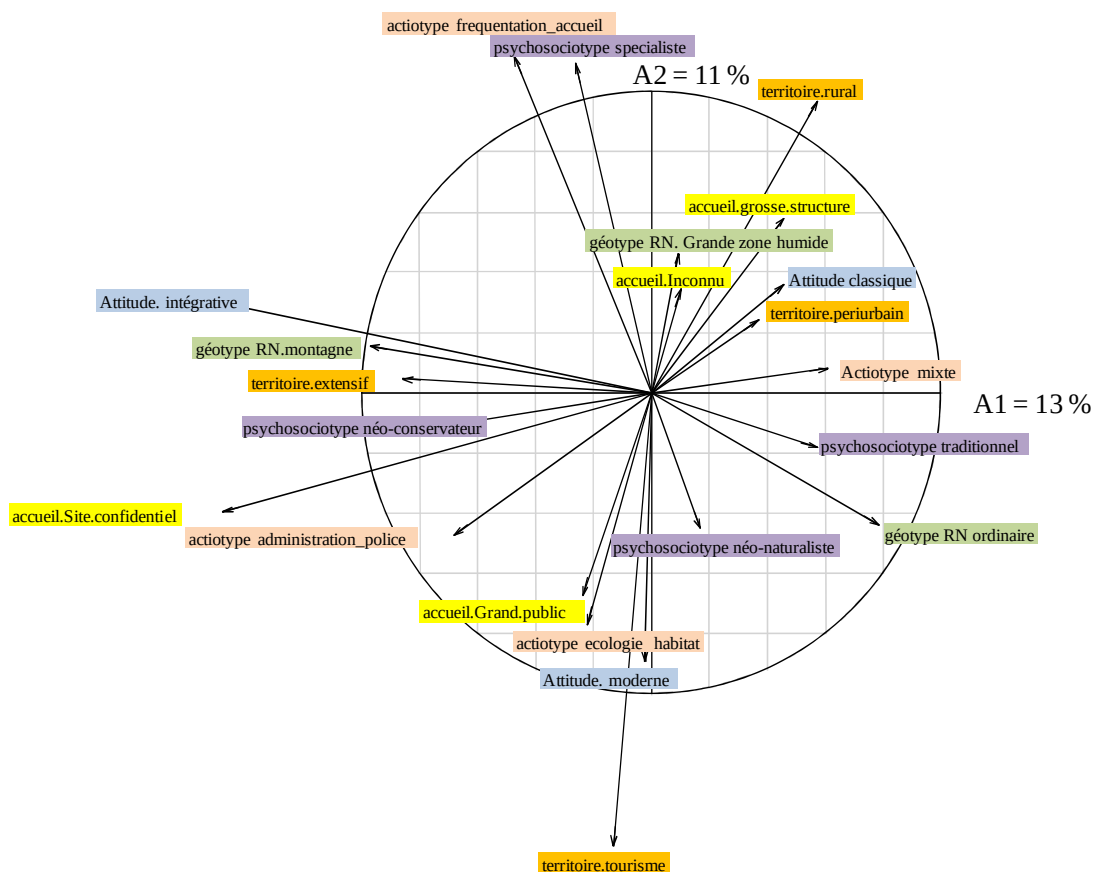


Figure 22 : ACM sur l'ensemble des types et des profils identifiés, n=61RNN/RNC. Les RN appartenant au géotype de RN « souterrain » et « outre-mer » ont été enlevées de l'analyse du fait du faible nombre de RN dans ces deux catégories et de leur effet masquant sur l'analyse. Les géotypes de RN sont identifiés en vert, les profils territoriaux en orange, les psychosociotypes en violet, les attitudes en bleu, les profils d'accueil en jaune et les actiotypes en rose.

La projection des variables sur les deux premiers axes de cette analyse est présentée par la figure 22. Chaque couleur correspond à un type de profil. Les deux premiers axes de l'ACM expliquent 24 % de l'inertie du nuage. L'axe 1 discrimine à gauche les attitudes plutôt intégratives des attitudes ségrégatives, et les territoires excentrés des territoires périurbains. L'axe 2 discrimine les sites centrés sur des activités de fréquentation et l'éducation avec de grosses structures d'accueil, des sites plutôt de type mixtes ou touristiques, ouverts au grand public. Il discrimine également les psychosociotypes « naturalistes spécialistes », des psychosociotypes « néo-naturalistes » associés à une attitude de type moderne. Quelques grandes tendances se dessinent avec des sites plutôt situés dans des territoires excentrés, montagnards et ruraux extensifs, qualifiés de sauvages. Deux situations peuvent être observées : soit il s'agit de sites confidentiels, peu visités, investis dans des activités de suivi écologique, soit il s'agit de sites touristiques et grand public, ouverts et libres d'accès, avec une certaine activité en termes de police du fait de la fréquentation. D'autre part, les RN situées dans un contexte rural ou périurbain présentent soit un profil de type accueil avec de grosses structures, des activités centrées sur l'animation, plutôt gérées par des naturalistes spécialistes, soit un profil plus ordinaire : une petite

réserve de type zone humide intérieure ou milieu de plaine tempérée, avec peu d'employés, des activités mixtes et des psychosociotypes assez standards de type néo-naturalistes. Quelques éléments surprenants et plus difficiles à interpréter viennent s'ajouter à ce tableau général. Par exemple, les néo-conservateurs semblent plutôt tirés du côté des réserves excentrées. Nous le concevons bien dans le cas des sites touristiques du fait de la nécessité de gérer la pression de fréquentation et l'importance de la demande en termes d'usage, mais moins pour ce qui est des sites confidentiels. Une apparente corrélation apparaît entre grosse structures et conservateurs de type spécialistes. Dans ces sites spécialisés, le conservateur joue probablement un rôle centré sur la gestion et le suivi du patrimoine naturel, alors que la partie accueil est gérée par une autre personne voire une autre structure. Il ne s'agit que de tendances que des analyses plus détaillées n'ont pas permis vraiment de valider. Malgré tout, notre expérience de terrain et les entretiens menés nous confirment la plus importante répartition des rôles dans les grandes structures employant de nombreux ETP. Le conservateur y joue bien souvent le rôle de gestionnaire naturaliste, l'animation est déléguée à des animateurs, et c'est le directeur qui prend en charge tout ce qui relève de la concertation.

Nous présentons quelques exemples d'analyse croisée plus détaillée entre profils. En ce qui concerne les profils d'accueil, une analyse interclasse sur l'ACM aboutissant aux profils d'accueil ($n = 67$), suivie d'un test de permutation montre seulement un effet significatif de l'actiotype des RN sur l'ACM accueil, qui explique 10 % de la variabilité. Une représentation sous forme de table de contingence montre que le profil d'accueil « grand public » est associé à l'actiotype « administration police », ce qui laisse supposer que l'importante fréquentation sur ces sites plutôt libres d'accès nécessite de renforcer la surveillance. Le profil d'accueil « grosse structure » serait plutôt lié aux actiotypes « mixte » et « fréquentation-accueil ». Il semble cohérent que des RN disposant de nombreuses d'infrastructures d'accueil, d'animations organisées et encadrées, s'investissent dans des activités liées à l'accueil. Le profil d'accueil « confidentiel » serait associé à l'actiotype « écologie » et secondairement « administration – police ». Cette observation est confirmée par une analyse en composante principale des variables instrumentales testant l'effet du tableau de variables activités sur l'ACM accueil. Les autres analyses croisées entre nos différents jeux de données (psychosociotype, attitude, profil territorial, géotype, et profil d'accueil), soit considérées sous leur forme brute, soit résumées par les groupes identifiés auparavant, ne donnent aucun résultat significatif. Il n'est donc pas possible d'associer formellement un contexte territorial donné ou un profil de conservateur donné avec un profil en termes d'accueil ou de pratiques, même si certaines associations mises en évidence par la figure 22 se rapprochent de nos intuitions initiales : profil d'accueil « grosses structures » et actiotype « fréquentation – accueil » dans des territoires périurbains, profils d'accueil « grand public » plutôt excentrés et situés dans des contextes territoriaux touristiques, associés à l'actiotype « administration – police ».

Seules des analyses qui reviennent à un niveau de détail élevé, variables par variables ou effet d'une variable donnée sur des groupes donnés, sont susceptibles de mettre en évidence des relations significatives. Nous présentons ci-dessous quelques exemples :

- 1) les relations entre variables d'accueil et caractéristiques générales des RN et du territoire ;
- 2) les relations entre variables socioculturelles et les pratiques ;
- 3) les relations entre activités menées et caractéristiques générales des RN.

- **Conservation des hauts-lieux et des espaces de loisir : pression de fréquentation et dépendance au chemin**

Premièrement, nous avons croisé les profils d'accueil avec les caractéristiques générales des RN (taille, type de milieu, type de gestionnaire, nombre d'employés...), et du territoire (degré d'anthropisation, enjeux identifiés...). Suite à une série de tests de Kruskal-Wallis, aucune des variables testées n'a révélé d'effet significatif. Toutefois, nous avons pu observer quelques tendances. Ainsi, le profil d'accueil « grand public » aurait tendance à être associé à des RN un peu plus grandes que la moyenne, plutôt anciennes, et dans des territoires subissant une pression touristique perçue comme importante. Nous supposons qu'il s'agit de sites touristiques emblématiques ayant assez tôt attiré l'attention des protecteurs de la nature, en partie du fait des menaces liées à la fréquentation et du caractère symbolique des sites. Nous observons des tendances assez similaires avec le profil d'accueil « grosse structure » : RN plutôt ancienne, dans des territoires avec un degré d'anthropisation assez élevé. Il s'agirait de sites soumis à une fréquentation plutôt urbaine ou pour le loisir, et disposant de moyens conséquents pour mettre en place des aménagements nombreux. Nous supposons ici qu'il y a un effet de proximité aux centres urbains, et donc des opportunités financières accrues. Dans les deux cas, « grosse structure » et « grand public », caractérisés par un fort investissement dans l'accueil, l'âge de la RN est un facteur qui a de l'influence, ce qu'ont confirmé les études de terrain. Il faut du temps pour aménager et monter un projet d'accueil conséquent. L'âge de la RN n'est pas toujours révélateur de l'ancienneté de cet investissement qui a parfois commencé bien avant le classement du site ou bien après. Cet investissement peut aussi être associé à un projet de longue date et à des possibilités de moyens associés. Il ne semble également pas anodin que ces deux profils soient associés à des contextes territoriaux plutôt porteurs d'une pression de fréquentation, soit touristique, soit urbaine, qui induit le besoin de s'investir pour accueillir ce public spontané. À l'inverse, les profils d'accueil « site confidentiels » et « inconnu » correspondraient à des RN plus jeunes. Le profil d'accueil « site confidentiel » est associé à des RN un peu plus petites que la moyenne. Le profil d'accueil « inconnu » se situe plutôt dans des territoires qualifiés de « sauvage », peu anthropisés, avec une faible densité de population, et peu de pression touristique. Le manque de données dans le cas du profil « inconnu » pourrait être associé à cette faible pression de fréquentation, et/ou à la jeunesse du projet, les priorités d'un gestionnaire de jeune RN étant avant tout centrées sur la connaissance du patrimoine et l'identification des enjeux naturalistes, plutôt que sur la conduite d'une enquête de fréquentation.

- **Des psychosociotypes aux pratiques des conservateurs : l'âge du capitaine et les trajectoires de vie**

Deuxièmement, nous avons analysé la relation entre variables socioculturelles et activités mises en œuvre sur les sites. Nous n'avons pas pu mettre en évidence d'effet de l'attitude (intégrative, classique ou moderne) sur les activités. Du fait du manque de pertinence de revenir au niveau de chaque item SEG ou INTG proposés dans l'enquête nationale, nous nous sommes cantonnés à une analyse des relations entre variables socioculturelles et activités. Parmi les quelques exemples de relations significatives, l'un des plus intéressants est le lien entre l'âge du conservateur et le nombre d'activités menées sur la RN. Plus le conservateur est âgé, plus nous dénombrons d'activités menées sur le site. Nous retrouvons ici l'hypothèse d'une trajectoire de vie des RN, principalement en lien avec leurs conservateurs. De manière surprenante, le nombre d'activités est significativement moins élevé dans les RN les plus âgées créées dans les années soixante-dix. Nous expliquons ce manque d'activité des RN anciennes en les rattachant au modèle traditionnel des RN alpines, créées dans les années soixante-dix et principalement gérées par des parcs nationaux, peut-être moins investis spécifiquement sur les RN du fait de la taille du territoire qu'ils en ont en gestion. Il ne s'agit donc pas seulement d'une question d'âge de la réserve, mais de trajectoire sociale en lien avec le conservateur en place. Parmi les autres relations significatives observées, nous remarquons que plus les conservateurs se définissent comme des éducateurs, plus nous observons d'activités liées à l'éducation. De même, plus les conservateurs se définissent comme des naturalistes, plus nous observons d'activités liées à la gestion des habitats. Plus le niveau d'étude est élevé, plus nous observons des actions de suivi écologique. Inversement, nous observons des relations négatives entre l'autodéfinition des conservateurs en tant qu'animateur et des actions de police ou entre le scientifique et le suivi administratif. Ainsi, sans savoir si c'est le contexte de travail qui pousse le conservateur dans une autodéfinition correspondante ou si c'est le conservateur qui s'implique volontairement dans des activités qui lui correspondent, nous remarquons dans tous les cas des corrélations assez évocatrices entre la manière dont le conservateur se perçoit et les activités menées sur la RN.

- **Caractéristiques des RN et pratiques : intuitions, modèles dominants et connaissance du terrain**

Troisièmement, pour illustrer un exemple d'analyse détaillée variable par variable, nous avons étudié les relations entre la proportion d'activités menées dans chaque domaine et les différentes caractéristiques générales des RN. Le domaine d'activité « infrastructure – outils », associé notamment à l'entretien des structures d'accueil et du matériel, est plus investi dans les sites ayant plus de 10 employés : il s'agit de sites centrés sur la fréquentation et l'accueil, avec de nombreuses animations, employés, et structures à entretenir. Le domaine d'activité « fréquentation – accueil » est significativement moins investi par les RN créées dans les années 70. Il s'agit de modèles traditionnels de RN, impliquées dans des activités de suivi et de police, mais peu dans l'accueil. Ces RN sont également moins concernées par la gestion des habitats, ce que l'on peut relier aux types de milieux montagnards qui dominent dans les années 70. À ce titre, notre connaissance du terrain haut-savoyard nous permet de poser l'hypothèse que l'accueil peut être en grande partie pris en charge

par des organismes cogestionnaires bénévoles, et pas par la structure gestionnaire qui remplit ARENA. Concernant l'accueil, les RN ayant un périmètre de protection s'y investissent plus que les autres. Notre connaissance des sites laisse penser qu'il s'agit d'un effet fort des grandes réserves géologiques de Haute-Provence et du Luberon, caractérisée par des grosses structures d'accueil et des périmètres de protection gigantesques. Les sites le plus investis dans la fréquentation sont ceux où il y a le plus d'activités menées. Les actions de « police » sont significativement plus investies dans les RN dont le territoire est largement ouvert au public, et également dans les sites créés dans les années 70. Enfin, les actions de suivi écologique sont significativement moins importantes dans les milieux de type patrimoine géologique et monde souterrain. Ainsi, cette analyse variable par variable nous amène d'une part à valider des relations assez intuitives (plus de temps passé au maintien des infrastructures dans les grosses structures d'accueil), et d'autre part à mettre en évidence des modèles de RN (par exemple les réserve de montagne, créées dans les années soixante-dix, avec peu d'activités de gestion et une délégation de l'accueil à des partenaires). Toutefois seule une connaissance un peu plus fine du terrain et des RN nous permet d'interpréter correctement certaines de ces corrélations (par exemple, le lien positif entre la présence d'un périmètre de protection et des activités d'accueil).

Discussion et conclusion

Dans cette dernière partie, nous discutons des résultats et de leurs différentes conséquences méthodologiques et théoriques.

Au plan méthodologique, le principal enjeu était de parvenir à identifier des profils sociopsychologiques des conservateurs par rapport à l'axe approches ségrégatives – approches intégratives. Deux difficultés devaient être traitées par rapport aux études du même type : d'une part, la relative homogénéité du groupe d'acteur considéré, d'autre part la complexité de l'axe considéré et les nombreuses dimensions auxquelles il se rapporte (cf. chapitre introductif). Les deux méthodes utilisées, l'adhésion à des affirmations inspirée du NEP, et le choix et la hiérarchisation de termes, ont donné des résultats très différents.

La première méthode se caractérise par des affirmations que nous avons souhaité assez caricaturales et reprenant les grandes oppositions entre les deux modèles (conservation *versus* développement ou accueil du grand public), afin de pousser les répondants à se positionner dans un sens ou dans l'autre. Cependant, nous avons observé des réponses globalement homogènes, hormis pour quelques items que nous considérons *a posteriori* comme des erreurs de méthode. À défaut de mettre en évidence des différences d'attitude entre conservateurs, nous avons montré leur adhésion commune à un discours dominant qui aujourd'hui représente la norme à suivre pour les AP en général. Malgré la faible institutionnalisation des approches intégrées au niveau collectif et constitutionnel (cf. deuxième sous partie de la première partie), les conservateurs de RN, de même que les organismes nationaux tels que RNF, maintiennent leur adhésion et leur utilisation de ce discours dominant désormais bien connu : les aires protégées moteurs du développement durable local, exemples de

réconciliation entre l'homme et la nature. Un des exemples intéressant que nous avons relevé est la mise en avant de la concertation par les conservateurs. Nous supposons qu'elle s'inscrit dans l'impératif délibératif qui caractérise l'ensemble des politiques publiques (Blondiaux & Sintomer 2002). Il semble s'agir plus d'un effet conjoncturel (tendance à multiplier les outils, l'intersectorialité, les temps d'échanges et donc le nombre de réunions) que d'une volonté indépendante des conservateurs de s'inscrire dans des logiques délibératives. Nous verrons dans les études de cas comment la multiplication de ces arènes d'échanges sont plus ou moins utilisées par les gestionnaires comme des outils pour faire valoir leurs points de vue et leurs visions du monde, ou perçues comme des contraintes.

Des études de *political ecology* ont largement illustré le décalage existant entre l'adhésion de groupes d'acteurs à ces discours circulants et les pratiques mises en œuvre, ainsi que les intérêts des différents acteurs à s'inscrire dans ce courant dominant (Adger *et al.* 2001; Zimmerer & Bassett 2003; Robbins 2004; Gautier & Benjaminsen 2012). Il s'agit bien souvent de consolider sa position et son pouvoir, d'accéder à des ressources financières et à un soutien social. Serait-il socialement acceptable en 2012 pour le grand public, pour une collectivité territoriale, pour un visiteur, d'affirmer que les aires protégées, même les plus classiques, ne doivent pas se préoccuper de concertation avec les usagers, de développement et d'éducation à l'environnement ? Serait-il seulement envisageable pour la durabilité du projet de se cantonner dans un modèle traditionnel qui oppose l'homme et la nature, la conservation au développement, alors que les attentes sociétales et les nouvelles modalités de financements invitent les gestionnaires à porter ce discours intégratif ? Et malgré tout, l'adhésion à ce discours n'est-elle pas compatible avec le maintien de ces espaces bien particuliers que sont les aires protégées, autant dans les rapports de force que dans les intérêts représentés ? Notons qu'au quotidien de la vie des RN, nous nous situons souvent au-delà des discours intégratifs. Les gestionnaires ont depuis bien longtemps mis en place des pratiques intégratives, plus ou moins consciemment. La négociation, le contrat, le compromis font partie de leur quotidien. Et tout site, par les différentes facettes qui le constituent (espace, règles, moyens humains et financiers, rayonnement, suivis...), abonde dans le sens des intérêts de certains acteurs du territoire. Nous verrons avec les études de cas les processus qui interviennent dans ces interactions entre RN et territoire.

La deuxième méthode utilise une approche de type choix et hiérarchisation d'items que nous considérons comme révélateurs d'une attitude ségrégative ou intégrative. Ces items se rapportaient à trois niveaux de perception : l'outil RN en tant que tel, les actions d'un gestionnaire dans le cadre de ses missions RN, et les actions d'un gestionnaire au-delà des limites de la RN. Contrairement à la première méthode, ce dispositif a permis de mettre en évidence d'une part, des différences entre les niveaux considérés et d'autre part, des différences importantes entre conservateurs. L'attitude des conservateurs par rapport à l'outil RN est généralement plus ancrée dans le cliché protectionniste qu'elle ne l'est pour les actions menées, particulièrement lorsque celles-ci sont *ex situ*. Au regard des résultats précédents, ce constat nous amène à considérer trois niveaux d'attitude tout à fait différents : l'attitude relative au discours dominant, l'attitude relative à l'image de l'outil RN lui-même, et l'attitude relative aux actions réalisées. Ainsi, le discours

apparaît-il intégratif, l'outil protectionniste, et les actions relèvent plutôt d'une attitude mixte. Les analyses croisées sur le fondement de cette deuxième méthode ont montré également qu'il existe des différences d'attitude entre conservateurs. Trois attitudes ont été identifiées : classique, moderne et intégrative. Lorsque nous regardons dans le détail le regroupement des items, nous nous apercevons qu'il révèle le positionnement du réseau des RN et de RNF par rapport aux missions des RN. En effet, l'attitude moderne se caractérise par un mélange d'items ségrégatifs ou intégratifs propres à une vision moderne des RN : travail en réseau avec des gestionnaires, partenariats avec des scientifiques, éducation à l'environnement, communication en faveur de la RN. Au-delà de notre axe ségrégatif - intégratif, ce sont des actions institutionnalisées au niveau du collectif des membres du réseau RNF. De part et d'autre de ce groupe de référence, nous trouvons des conservateurs ayant préférentiellement cité des items ségrégatifs, en dessous du niveau d'intégration porté par le réseau, et de l'autre, des conservateurs ayant préférentiellement cité des items intégratifs peu institutionnalisés et reconnus, au-delà du niveau d'intégration porté par le réseau : concertation, soutien aux activités du territoire, dialogue avec les acteurs socioprofessionnels, projet de territoire, et développement durable. En conclusion, les attitudes diffèrent selon le niveau considéré et la légitimité à penser un modèle intégratif est plus forte lorsque l'on sort de sa réserve. Plutôt que de les définir par rapport à un axe intégratif - ségrégatif, il apparaît pertinent d'évaluer les attitudes en fonction des visions institutionnalisées par l'ensemble des gestionnaires de RN, au niveau national et par RNF.

Nous avons montré que les conservateurs ne sont pas un groupe social homogène, ni en termes de caractéristiques socioculturelles, ni en termes d'attitude. Les profils socioculturels des conservateurs révèlent bien les évolutions chez les travailleurs de la nature, entre figure de l'expert naturaliste et figure du médiateur (Granjou *et al.* 2010). Les quatre groupes identifiés (naturaliste traditionnel, naturaliste spécialiste, néo-naturaliste et néo-conservateur) nous permettent de relier ces figures emblématiques à des caractéristiques sociales et culturelles : âge, niveau d'étude, genre... La mise en lumière des relations entre variables socioculturelles et attitudes a confirmé certaines de nos hypothèses, mais également révélé quelques surprises. De manière peu surprenante, la figure de « l'intégrateur » est fortement corrélée à une attitude intégrative au-delà du niveau institutionnalisé par RNF. De même, la figure « néo-naturaliste » est associée à une attitude moderne, entre positionnement ségrégatif et intégratif, conforme au niveau d'institutionnalisation porté par le réseau. Le positionnement des « spécialistes » et des « traditionnels » est plus inattendu : les spécialistes semblent moins souples et ouverts à une vision intégrative que ne le sont les traditionnels, notamment en ce qui concerne l'éducation à l'environnement ou la gestion des habitats. Plus pointus, les spécialistes mettent en avant les actions et les savoirs-faire techniques : protocoles de suivi, exportation des modes de gestion... À l'inverse, les traditionnels, plus pragmatiques, insistent sur des éléments tels que l'animation et l'éducation. Nous supposons qu'ils correspondent à un modèle de petite structure associative, avec peu d'employés, et peu de légitimité. Après avoir été confrontés à la réalité des interactions sociales et à l'importance de l'adhésion des acteurs du territoire au projet de RN, les actions éducatives apparaissent comme un moyen de ralliement.

Au plan scientifique, notre objectif initial était d'expliquer les pratiques mises en œuvre par les RN, à la fois pour ce qui est des actions en général et plus particulièrement en ce qui concerne l'accueil. Nous avons montré qu'il existe des différences entre RN sur ces deux thématiques. Certains sites s'investissent plus dans la partie administrative, d'autre la partie écologique, d'autre encore l'accueil. Certaines RN disposent de grosses structures d'accueil du public et une philosophie d'accueil centrée sur l'encadrement. D'autres sont plus dans l'accès libre et visitée par le grand public, d'autres encore s'adressent à des spécialistes. Expliquer ces profils s'est avéré complexe, et influencé à différents niveaux par les variables que nous avons prises en compte : caractéristiques des RN, caractéristiques du territoire, caractéristiques des conservateurs. Pour certains cas très particuliers, nous observons des corrélations plutôt évidentes entre variables. Par exemple, le suivi écologique est un domaine d'activité moins investi lorsque le milieu biophysique des RN est de type patrimoine géologique ou monde souterrain. Il est évident que la nature du milieu et des enjeux en termes de patrimoine naturel vont influencer l'investissement des gestionnaires dans des actions centrées sur ce patrimoine, suivi et gestion. Nous constatons le même cas pour les RN situées en milieu montagnard, moins investies dans la gestion des habitats. Parfois, seule une connaissance plus fine des sites et du terrain permet d'interpréter correctement les tendances observées. C'est le cas pour la relation positive entre présence d'un périmètre de protection et investissement dans l'accueil. Il s'agit en fait d'un effet fort des RNN de Haute-Provence et du Luberon, dotée d'un périmètre de protection extrêmement large et fortement investies dans l'accueil. Autre exemple, alors nous observons peu d'activités d'accueil déclarées dans ARENA sur les fameuses réserves historiques alpines, une connaissance plus fine du fonctionnement local montre que l'accueil est souvent pris en charge par des structures associatives et des bénévoles, en parallèle des actions menées par le gestionnaire. La base de données ARENA résume donc mal l'ensemble des actions liées aux RN, et il s'agit de considérer nos résultats avec précaution.

Si certains domaines d'activités sont plus liés aux caractéristiques de l'écosystème, d'autres seraient plutôt largement influencés par le territoire. Bien qu'il ressorte en filigrane, le contexte territorial semble clairement relié à certaines pratiques, notamment les activités de police et concernant l'accueil du public. En effet, ces deux domaines représentent les deux revers d'une même médaille (Alder 1996). Il s'agit dès lors de se questionner plus avant sur la manière dont le contexte territorial va être déterminant pour analyser les actions menées. Un site aurait-il pu s'inscrire dans le modèle confidentiel dans un contexte périurbain ou touristique ? Ces contextes territoriaux sont porteurs d'un gros potentiel de fréquentation et d'une demande sociale inévitable, mais également d'opportunités intéressantes pour monter un projet d'accueil. Inversement, est-il possible pour un gestionnaire de mettre en place un grand projet d'accueil dans un contexte territorial peu touristique, agricole, avec peu d'opportunités financières ? Nous discutons ces considérations dans les études de cas.

Il semble également indispensable de revenir sur la notion de temps dans l'analyse des pratiques mises en œuvre par les RN. De nombreuses actions menées, comme un projet d'accueil conséquent, sont des éléments reliés à des variables temporelles : âge de la réserve, âge du conservateur, temps passé par le conservateur à

son poste. Soulignons l'importance de considérer la trajectoire de vie des sites : cette trajectoire, selon les enjeux du site, les contextes territoriaux, les évolutions sociales, les sensibilités des personnes sur place, peut se traduire par l'étude d'un nombre de taxons de plus en plus large, l'investissement progressif dans l'accueil ou la récolte de données historiques, culturelles ou socioéconomiques, ou encore dans la mise en place d'une politique foncière. Les études de cas illustrent ces trajectoires.

Nous avons peu mis en avant de corrélation forte et interprétable entre pratiques et profils socioculturels et sociopsychologiques des conservateurs. Nous émettons en particulier l'hypothèse qu'il nous manque tout un pan des interactions sociales et des contextes d'intervention (rapports de force, règles, intérêts des différents acteurs du territoire) pour définir quelles sont les marges de manœuvre du conservateur dans la mise en place de l'action. Nous l'explorons en détail dans le cadre des études de cas. Nous illustrons la manière dont le contexte territorial, l'histoire et les rapports de force influencent les attitudes et les actions du gestionnaire, et la façon dont le positionnement du gestionnaire affecte les projets de la RN et les dynamiques territoriales.

Au plan méthodologique, la base de données ARENA s'est révélée largement insuffisante à nos objectifs. Trop générique, elle ne donne pas d'indication sur les enjeux de conservation, les menaces, les interdépendances écologiques, socioécologiques ou sociopolitiques, néglige le contexte territorial d'action et nous semble mal révéler le fonctionnement institutionnel des sites. L'ajout de renseignements tirés du plan de gestion concernant les objectifs des gestionnaires permettrait à l'utilisateur d'évaluer plus efficacement dans une perspective dynamique les enjeux prioritaires identifiés (suivi de telle espèce, gestion du public, maîtrise des espèces invasives, politique foncière, mis en place de structures d'accueil...). Au plan social, organisationnel et politique, il serait utile d'avoir des informations sur la structure des équipes en place et l'ancienneté des employés, la répartition des rôles entre employés, bénévoles et autres structures territoriales (expliciter la prise en charge de l'accueil par différentes organisations et dans quelle proportion), ainsi qu'une caractérisation plus claire des organismes gestionnaires (échelle d'action, interdépendances sociopolitiques, légitimités...). Nous n'avons également aucun renseignement sur les financements des différentes actions des RN, ce qui pourrait être ajouté. À propos des règles et des usages sur les sites, l'utilisateur d'ARENA n'est pas informé des types de contrats et des règles qui régissent ces activités, s'ils sont liés au décret de la RN ou à d'autres types de réglementation, si le pâturage ou la chasse sont interdits, gérés en interne par le gestionnaire ou par l'État (propre troupeau, battues administratives...), contractualisés, pratiqués selon les règles en usage avant la création... La dimension temporelle est également absente de notre jeu de données, et il faudra plusieurs campagnes de récolte pour déterminer la possibilité de conduire des analyses temporalisées (évolution des activités menées par les RN au cours du temps, évolution du nombre d'infractions constatées...). Enfin, ARENA ne renseigne pas du tout ce qui relève du contexte territorial (dimensions socioéconomiques, identitaires, culturelles, écologiques...). Il est alors difficile d'évaluer les interactions RN – territoires, la manière dont la RN peut jouer des rôles dans le territoire, et inversement.

Pour conclure, nous retenons quelques points essentiels. Premièrement, il nous est apparu dans cette sous-partie à la fois nécessaire et insuffisant de considérer dans une perspective multiscalaire l'ensemble des

variables écologiques, géographique, contextuelles, temporelles, psychosociologiques interagissant de manière complexe pour expliquer les attitudes et les actions des gestionnaires d'aires protégées. D'une part, les données dont nous disposions étaient avant tout déclaratives, et nous n'avons pas systématiquement vérifié leur fiabilité en les comparant avec des données recueillies sur le terrain. Malgré tout, les sites que nous connaissons étaient généralement bien représentés par les typologies, ce qui nous laisse croire à une certaine fiabilité de nos analyses. D'autre part, nous n'avons pas caractérisé l'ensemble des variables situationnelles, en particulier le contexte social d'intervention, déterminant dans la mise en œuvre de l'action. Néanmoins, nos analyses mettent en lumière des conditions d'action et des opportunités qui vont influencer les actions mises en place. Le besoin d'agir dans une direction donnée et les moyens qui seront disponibles dépendent à la fois des caractéristiques socioécologiques des RN, de leurs enjeux de conservation, et des profils territoriaux. Deuxièmement, les conservateurs de RN ne sont pas un groupe social homogène : ils révèlent les évolutions chez les professionnels de la nature en France, et se positionnent sur un gradient de conformité au modèle institutionnalisé. Le contexte territorial, géohistorique, tantôt conditionne (les interventions extérieures influencent le champ du possible), tantôt détermine les actions (influence directement) réalisées par les gestionnaires et modifie la trajectoire de vie, les solidarités écologiques et la contribution de la réserve au développement territorial. Les analyses qualitatives et quantitatives, à l'échelle nationale et à l'échelle territoriale, sont complémentaires et permettent de tempérer les surinterprétations et extrapolations hasardeuses dont regorge la littérature sur la gestion des aires protégées.

Partie 2 : Études de cas

Réserves naturelles et territoires : quelles dynamiques de l'action collective ?



Albatros à bec jaune indien — *Thalassarche carteri* — Île d'Amsterdam, RNN TAAF. Crédits photo : Jérémie Demay, 63e mission.

Introduction et méthodes

Alors que la première partie de la thèse nous a permis de comprendre le fonctionnement des RN et d'appréhender leur diversité nationale, les grands processus à l'œuvre dans le réseau RNF concernant les approches intégratives, ainsi que l'articulation entre variables individuelles, territoriales, géographiques et pratiques de conservation, la deuxième partie se concentre sur des études détaillées sur sites. Ces études de cas nous permettent d'analyser dans la finesse les relations entre des RN et des territoires spécifiques, et de mieux comprendre les processus qui les relient. Nous répondons d'une part à la demande très pragmatique de RNF sur la « plus-value » des RN dans les territoires et sur la mise en place d'approches intégratives « exemplaires », et d'autre part à l'enjeu théorique de l'analyse des systèmes socioécologiques complexes (SSE) formés par les RN et le territoire dans lequel elles s'inscrivent. Plutôt que de parler invariablement de SSE, nous maintenons au fil du texte préférentiellement l'utilisation de la notion de territoire. Le territoire traduit d'une part une relation d'appartenance (Di Méo 1991, 1998; Brunet 1993), et d'autre part est largement plus usité et familier aux gestionnaires d'espaces naturels. Cette utilisation ne doit pas nous faire oublier la dimension hybride des espaces qui nous intéressent, entre écosystèmes et sociosystèmes.

❖ Problématique et plan de la seconde partie

L'objectif de cette seconde partie est d'analyser et de déconstruire l'ensemble des processus qui contribuent d'une part, à expliquer les relations entre RN et territoire et d'autre part, à l'exemplarité des approches intégratives mises en œuvre sur les sites.

Dans un premier temps, nous décrivons plus précisément les sites étudiés, les acteurs concernés, et les éléments d'exemplarité identifiés.

Dans un second temps, nous mettons en avant pour chacun des sites les externalités, c'est-à-dire les contraintes et les avantages perçus par les différents acteurs. En quoi l'outil RN et l'ensemble de ses composantes réglementaires, financières, humaines, biophysiques, contribue-t-il à redistribuer coûts et bénéfices perçus pour le territoire ? Nous supposons que l'exemplarité des uns n'est pas celle des autres, et qu'il est nécessaire de définir les externalités perçues par les acteurs. Ces sites exemplaires sont-ils forcément associés à des externalités positives ? Pour tous les acteurs ? Ces externalités sont-elles liées au caractère exemplaire identifié par les gestionnaires ?

Dans un troisième temps, nous caractérisons l'ensemble des variables qui influencent les interactions entre RN et territoire, et de fait la mise en œuvre de ces projets exemplaires et les externalités perçues. Nous montrons comment les RN contribuent à l'adaptation aux changements globaux et à la résilience des territoires, et inversement comment les territoires participent des adaptations aux changements et à la résilience des RN. Nous insistons sur le rôle : (1) des acteurs, de leurs décisions individuelles ; (2) de l'action collective et des

rapports de force entre ces acteurs et (3) des caractéristiques des territoires, les interdépendances et les opportunités. L'ensemble de ces paramètres varie dans le temps, se combinant en des conjonctures plus ou moins favorables à l'émergence de caractéristiques exemplaires et d'externalités données. Ainsi, nous contribuons d'une part à déconstruire les discours de l'exemplarité et les externalités perçues au regard des facteurs individuels, collectifs, et socioécologiques, et d'autre part à explorer l'articulation entre des cadres d'analyse variés pour proposer un modèle général d'évolution des réserves et de transformation des territoires dans lesquels elles prennent place.

❖ Cadres théoriques utilisés

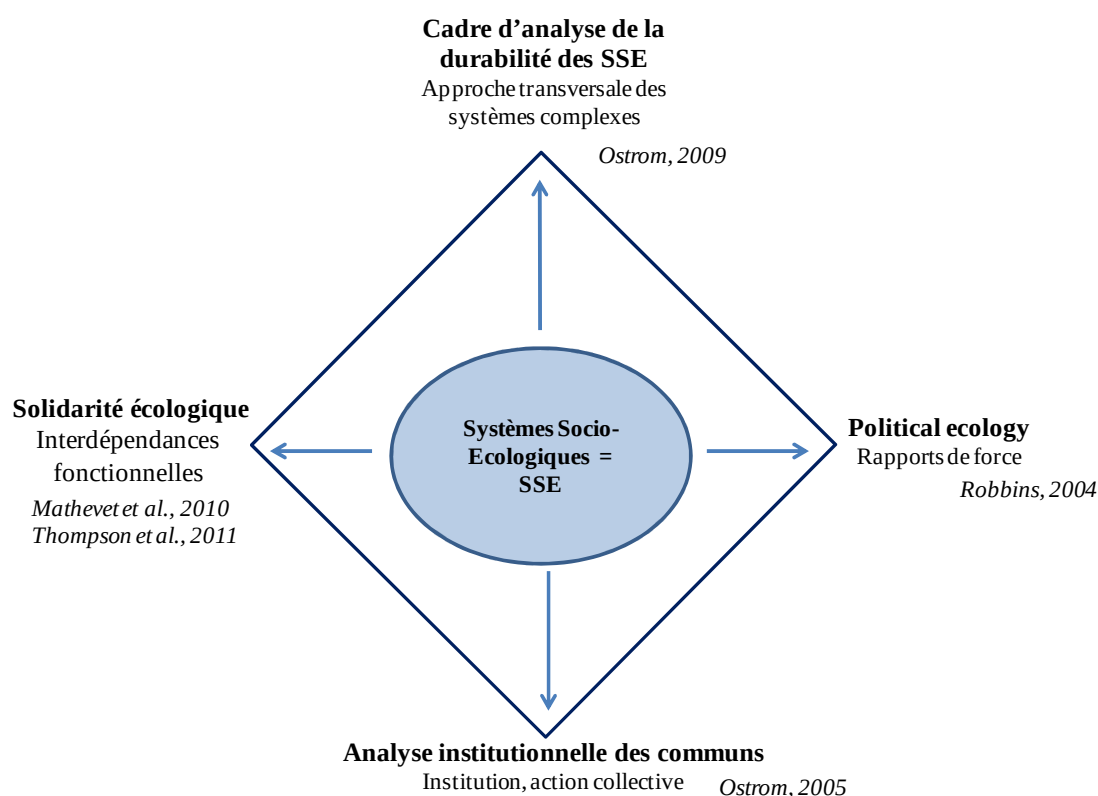


Figure 23: Cadre théorique mobilisé pour l'analyse des études de cas.

Pour faire face à la complexité des SSE, nous mobilisons quatre cadres de pensée (figure 23), déjà présentés dans le chapitre introductif.

1) Le cadre d'analyse des SSE d'Ostrom (Ostrom 1990, 2009) embrasse la complexité des SSE, des caractéristiques individuelles des acteurs aux systèmes de gouvernance et aux caractéristiques du système biophysique. Appliqué traditionnellement aux biens communs, il s'agit de questionner sa transposabilité à l'étude des AP en général et des RN en particulier.

2) Le cadre d'analyse de la solidarité écologique (Mathevet *et al.* 2010b; Thompson *et al.* 2011; Mathevet 2012) propose entre autre une typologie fine des interdépendances socioécologiques entre AP et matrices, qui

définit les enjeux de l'hétérogénéité spatiotemporelle de la biodiversité. Cette typologie est présentée dans le détail dans l'annexe 16. Elle nous aide à appréhender les relations entre systèmes sociaux et écologiques grâce à des notions de recouvrement entre usages, d'interdépendance entre systèmes, de complémentarité et de compétition. Si les travaux sur les SSE de Berkes et Folke (Berkes & Folke 1998) et des membres de l'alliance pour la résilience reconnaissent ces interdépendances, la solidarité écologique propose d'aller plus loin en soulignant la « communauté de destin » entre l'homme, la société et son environnement, le lien moral entre humains et non-humains (Mathevet *et al.* 2010b; Mathevet 2012). Dans le cadre de nos analyses, nous nous appuyons dans un premier temps sur la typologie des solidarités écologiques de fait, puis dans un second temps sur l'approche interconséquentialiste proposée par la solidarité écologique d'action (Mathevet 2012). La typologie de la solidarité socioécologique proposée par Mathevet *et al.* (2013) devrait alors révéler la diversité des postures et des solidarités qui prédominent entre RN et territoire.

3) La *political ecology* se concentre sur le pouvoir et clarifie la manière dont idéologies et systèmes de valeur structurent les rapports de force (Robbins 2004; Gautier & Benjaminsen 2012). Alors que dans une tradition marxiste, les *political ecologists* s'attachent généralement à démontrer la manière dont les AP et les discours qui les entourent contribuent à maintenir une hiérarchie préexistante et une répartition donnée des bénéfices, nous proposons une vision plus symétrique et montrons comment les relations entre AP et SSE sont le fruit de rapports de forces et de compromis sociaux entre acteurs territoriaux et avec les cadres normatifs verticaux. Nous discutons la manière dont ces rapports de force contribuent aux conjonctures plus ou moins favorables à l'émergence et au maintien de systèmes résilients.

4) Enfin, l'approche institutionnelle des *commons* caractérise le cheminement conduisant aux décisions, les incitations et les structures institutionnelles pilotant le changement et la capacité des acteurs à le mettre en œuvre (Ostrom 2005). Largement utilisée dans l'étude des biens communs, il est intéressant de l'utiliser pour analyser l'articulation entre un cadre normatif vertical et des formes d'action collective horizontales, la part relative de ces différentes composantes dans la mise en place des règles en usage, des innovations institutionnelles ou au contraire des inerties et décalages entre les règles et les enjeux locaux.

❖ Sélection des études de cas

La sélection des études de cas devait initialement se fonder sur une typologie nationale identifiée dans la première partie. Nous avons vu dans cette première partie le manque de significativité dans la construction des groupes, et ce, même en opérant des typologies thématiques (géotypes, actiotypes, psychosociotypes...). Le réseau des RN est bien celui de la diversité, à tous les points de vue. Nous avons toutefois maintenu l'idée d'une sélection qui permette d'être au mieux représentatifs de cette diversité : diversité d'implantation géographique, des types de RN, des types de projets, des types d'acteurs porteurs des projets. D'autre part, un second critère de sélection identifié lors du montage du projet a été mobilisé : il s'agit des succès, voire des échecs, dont les leçons peuvent être utiles. Nous l'appelons le critère d'exemplarité. De fait, les sites retenus

l'ont été du fait des discours qui les entourent, de la part des gestionnaires eux-mêmes et de l'ensemble du réseau RNF. Ces discours et les images qu'ils véhiculent se concentrent sur la nature exemplaire des projets. Cette exemplarité, le plus souvent, s'exprime dans les caractéristiques de l'action collective. Trois types d'exemplarité nous ont interpellés : l'innovation des arrangements institutionnels et des systèmes de gouvernance au sens d'Ostrom (dimension institutionnelle) ; la capacité à étendre sa sphère d'influence et à monter un projet *ex situ*, au-delà des limites spatiales de la RN et concrétisée par l'extension des sites (dimension spatiale) ; la dynamique collective, l'appropriation à l'échelle locale et l'intégration du projet de RN et du projet de territoire (dimension intersectorielle). Enfin, un ensemble de contraintes économiques et pratiques nous a poussés à multiplier le nombre de cas d'étude, initialement prévu à cinq sites, et finalement arrêté à dix sites à la demande de RNF (figure 24).

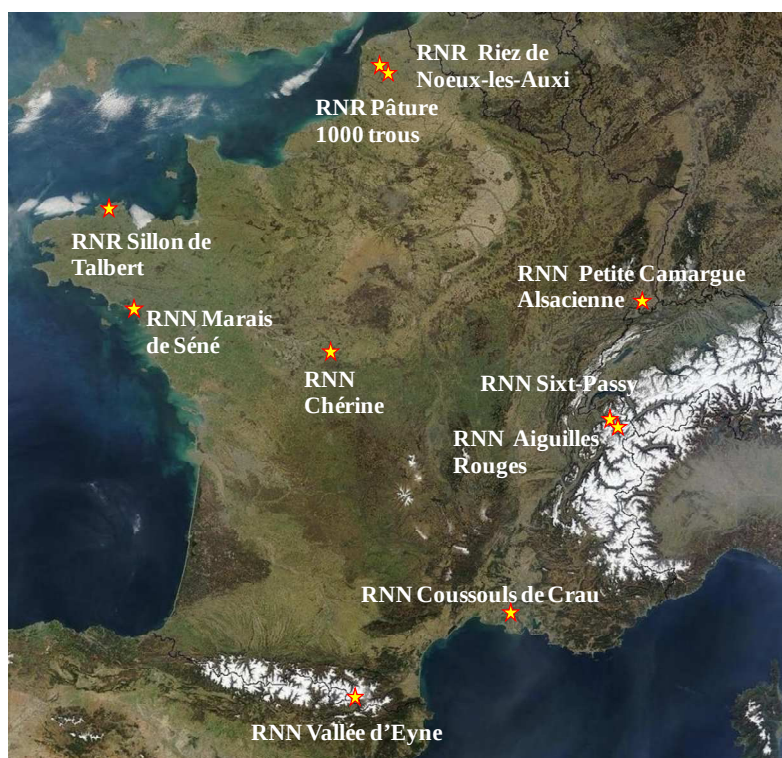


Figure 24 : Localisation des dix sites d'étude.

Dans l'ordre chronologique où nous les avons étudiés, ces dix sites sont les suivants :

- 1) **RN des coussouls** (RNN CC) : Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau (mars 2011)
- 2) **RN du riez** (RNR RNA) : Réserve Naturelle Régionale du Riez de Noeux-les-Auxi (avril – mi-mai 2011)
- 3) **RN de la pâture** (RNR PMT) : Réserve Naturelle Régionale de la Pâture Mille Trous (avril – mi-mai 2011)
- 4) **RN de Sixt** (RNN SP) : Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Passy (Mi-mai – juin 2011)

- 5) **RN des aiguilles** (RNN AR) : Réserve Naturelle Nationale des Aiguilles Rouges (Mi-mai – juin 2011)
- 6) **RN d'Eyne** (RNN VE) : Réserve Naturelle Nationale de la Vallée d'Eyne (août 2011)
- 7) **RN de la petite Camargue** (RNN PCA) : Réserve Naturelle Nationale de la Petite Camargue Alsacienne (septembre 2011)
- 8) **RN de Chérine** (RNN CH) : Réserve Naturelle Nationale de Chérine (octobre 2011)
- 9) **RN de Séné** (RNN MS) : Réserve Naturelle Nationale des Marais de Séné (novembre 2011)
- 10) **RN du sillon** (RNR ST) : Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert (janvier 2012)

Par confort de lecture pour la suite, nous utiliserons systématiquement les dénominations en gras proposées ci-dessus dans le texte. Les acronymes seront mobilisés uniquement dans les figures.

Tableau 11 : Principales caractéristiques des dix sites d'étude.

Sites	Statut	Création	Surface (ha) * extension	Milieus	Gestionnaire	Région Département	Contexte territorial	Dynamique d'accueil du public	Critère d'exemplarité
Coussouls	RNN	2001	7412	milieu de plaine tempérée	CEN PACA+ organisme socioprofessionnel (chambre d'agriculture 13)	PACA Bouches du Rhône	agricole périurbain	faible	système de gouvernance : cogestion chambre d'agriculture - CEN
Riez	RNR	1999	8	milieu de plaine tempérée	CEN Nord-Pas-de-Calais	Nord - Pas de Calais Pas-de-Calais	agricole intensif	faible	appropriation locale : lien fort avec la commune, exemplarité politique RNR
Pâtur	RNR	1994	6	milieu de plaine tempérée	CEN Nord-Pas-de-Calais	Nord - Pas de Calais Pas-de-Calais	agricole intensif	faible	comparaison avec RN du riez
Sixt	RNN	1977	9879	milieux montagnards	CEN Haute-Savoie (Asters)	Rhône-Alpes Haute-Savoie	agricole extensif touristique	forte en saison estivale	appropriation locale : conflits récurrents, peu d'appropriation
Aiguilles	RNN	1974	3279	milieux montagnards	CEN Haute-Savoie (Asters)	Rhône-Alpes Haute-Savoie	touristique périurbain	forte	comparaison avec RN de Sixt
Eyne	RNN	1993	1177	milieux montagnards	commune + association (fédération des RN catalanes)	Languedoc-Roussillon Pyrénées Orientales	touristique agricole extensif	forte en saison estivale	appropriation locale : lien fort avec la commune
Petite Camargue	RNN	1982	904*	réserve fluviale	association PCA	Alsace Haut-Rhin	périurbain	forte	dynamique ex situ : extension système de gouvernance : innovant
Chérine	RNN	1985	370*	zone humide intérieure	association Chérine	Centre Indre	agricole extensif touristique	moyenne	dynamique ex situ : extension, contractualisation ex situ
Séné	RNN	1996	410	zone humide côtière	association Bretagne Vivante + commune + amicale de chasse	Bretagne Morbihan	périurbain	moyenne	système de gouvernance : triple cogestion actions culturelles
Sillon	RNR	2006	205	zone humide côtière et patrimoine géologique	commune (+ Conservatoire du littoral)	Bretagne Côtes d'Armor	touristique	forte en saison estivale	appropriation locale : exemplarité politique RNR

Ces dix sites présentent une diversité d'implantation géographique, de types de milieux, de contextes territoriaux, de types de porteurs de projets et de types de projets (tableau 11). Le critère d'exemplarité retenu pour chacun est rappelé dans le tableau 11. L'innovation des arrangements institutionnels et des systèmes de gouvernance au sens d'Ostrom nous ont interrogés dans le cas de la RN des coussouls (cogestion avec la chambre d'agriculture départementale), et de la RN de Séné (cogestion entre une association de conservation de la nature, une commune et une amicale de chasse). La capacité à étendre sa sphère d'influence et à monter

un projet *ex situ* concrétisé par l'extension de la RN est observable sur la RN de Chérine et la RN de la petite Camargue. La dynamique collective, l'appropriation à l'échelle communale et l'intégration du projet de réserve et du projet de territoire sont remarquables sur la RN d'Eyne, la RN du riez et la RN du sillon. Deux couples de RN sont traités dans une logique de comparaison : d'une part les RNN alpines, la RN de Sixt et la RN des aiguilles, d'autre part les RNR du Nord-Pas-de-Calais, la RN du riez et la RN de la pâture. Ces « couples » sont caractérisés par une proximité géographique, une similarité en termes de surface, de types de milieux, de gestionnaire, mais par des dynamiques d'intégration contrastées aux dires des gestionnaires. Ainsi, tandis que la RN de Sixt représente un site conflictuel depuis 30 ans, la RN des aiguilles s'est plutôt bien intégrée. Inversement, tandis que la RN du riez est très bien intégrée, la RN de la pâture rencontre des difficultés d'appropriation.

Cet échantillon n'est pas représentatif de la diversité du réseau des RN, dans le sens où il nous manque trois types assez particuliers. Nous avons fait le choix de ne pas inclure de sites ultramarins, d'une part pour des raisons budgétaires, et d'autre part du fait de la spécificité des problématiques qu'on y rencontre, notamment la plus grande dépendance des populations aux ressources présentes dans les RN et les relations particulières dues au passé colonial. Nous n'avons que des sites métropolitains parmi lesquels ne figure aucun site géologique. La RN du sillon présente à la fois un intérêt biologique et géomorphologique, mais n'est pas représentative des quelques sites très particuliers centrés sur le patrimoine géologique, grottes et grandes réserves géologiques de Haute-Provence ou du Luberon. Nous n'avons pas d'aire marine protégée. L'un des trois statuts de RN n'est également pas représenté : les réserves naturelles de Corse. Il avait été initialement question d'inclure dans l'échantillon, une réserve guyanaise (RNN des marais de Kaw-Roura ou RNN Amana), une réserve géologique (RNN géologique de Haute-Provence) et une réserve marine corse (RNC des bouches de Bonifacio), qui auraient bien complété notre échantillon, toutes présentant ce critère d'exemplarité, mais le temps dont nous disposions nous a finalement amené à ne pas retenir ces sites.

❖ Rappel de la méthode

Rappelons rapidement les méthodes déployées sur le terrain, et déjà présentées dans le chapitre introductif. Afin de mieux comprendre la place des réserves naturelles dans les territoires telle que perçue par les différents acteurs, nous avons combiné entretiens exploratoires souples et questionnaires semi-quantitatifs. Compte tenu d'une part du nombre de sites, et d'autre part de nos choix méthodologiques centrés sur des méthodes essentiellement qualitatives, nous avons décidé de nous restreindre à rencontrer entre 20 et 30 personnes par site. Nous nous sommes concentrés sur les acteurs du « premier cercle » (figure 25), c'est-à-dire les personnes directement concernées par la RN de manière plus ou moins volontaire. Nous n'avons pas rencontré par exemple les habitants, la société civile, les visiteurs ou encore des représentants des médias.

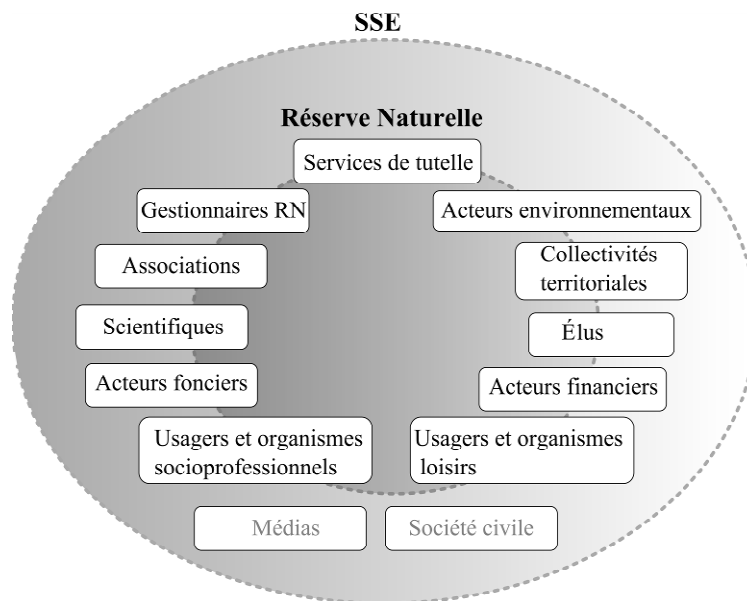


Figure 25 : Les acteurs des RN.

La liste des personnes à rencontrer a été dressée par le conservateur/directeur de chaque RN. À notre demande, les catégories visées étaient les suivantes : acteurs historiques, institutionnels, techniques, fonciers, socioprofessionnels et usagers, politiques et financiers, charge au gestionnaire d'identifier les acteurs qui lui semblent importants parmi ces catégories. Dans les cas de redondance (nombreux agriculteurs, plusieurs sociétés de chasse ou communes concernées par la RN), nous avons demandé à rencontrer des personnes aux positionnements variés vis-à-vis de la RN. Nous avons rencontré 184 personnes, pour un peu plus de 250 heures d'entretien : 25 en RN des coussouls, 16 en RN du riez, 17 en RN de la pâture, 16 en RN de Sixt et 16 en RN des aiguilles, 20 en RN d'Eyne, 29 en RN de la petite Camargue, 23 en RN de Chérine, 21 en RN de Séné et 20 en RN du sillon. Dans le cas des sites analysés en couple (RNN alpines et RNR du Nord-Pas-de-Calais), le nombre d'acteurs par site descend à une quinzaine de personnes du fait des acteurs communs aux deux sites (services étatiques, régionaux, départementaux, gestionnaires). Les différences entre sites tiennent à la fois du nombre d'acteurs identifiés, et des contraintes de terrain liées au manque de temps de l'enquêteur, à la disponibilité des acteurs, et à la saison plus ou moins favorable. Par ailleurs, elles ont également été influencées par l'énergie et l'implication du gestionnaire pour fournir les contacts et organiser les rencontres avec l'enquêteur. La RN de la petite Camargue a été particulièrement efficace à ce sujet, ce qui explique l'importance du nombre de personnes rencontrées par rapport aux autres sites. Nous avons rencontré sur chaque site les principaux partenaires des RN, les acteurs territoriaux avec lesquels elles interagissent. Il s'agit à la fois : 1) des gestionnaires eux-mêmes, de leur tutelle et des partenaires environnementaux à plusieurs échelles (représentants de l'État (DREAL, DDTM...), conseil général, conseil régional, associations, CPIE, PNR, structures chargées de Natura 2000...) ; 2) des élus concernés par les projets territoriaux et les projets de RN (élus communaux, voire intercommunaux, départementaux et régionaux) ; 3) des acteurs fonciers impliqués par la RN (propriétaires privés et publics) ; 4) des partenaires socioprofessionnels et des usagers aux différentes échelles (agriculteurs, représentants des structures socioprofessionnelles agricoles :

techniciens, chargés de mission, directeur, élus des chambres d'agriculture ou des associations foncières pastorales ; représentant des associations et des fédérations de chasse et de pêche ; professionnels du tourisme et représentant des offices du tourisme ; industriels et autres types d'utilisateurs de l'espace). Les entretiens, conduits entre mars 2011 et janvier 2012, duraient en moyenne 1h30. Chaque personne rencontrée était invitée à s'exprimer sur la RN, et l'entretien était ensuite clôturé par un questionnaire rapide de type semi-quantitatif fondé sur des méthodes de free-listing et de hiérarchisation. Faute de temps d'analyse, l'ensemble de ces entretiens n'a pas été retranscrit. Nous avons pu réécouter et retranscrire en très grande partie les entretiens sur les RN des coussouls, RN du sillon, RN de Séné et RN de Chérine. Pour ces quatre sites, nous avons une vision assez précise de l'ensemble des résultats et avons pu produire des synthèses détaillées. La plupart des exemples que nous mobilisons sont issus de ces sites. Pour les autres sites, nous avons récolté les résultats semi-quantitatifs et avons systématiquement et au minimum repris les notes écrites prises pendant l'entretien. Nous avons ponctuellement recherché des éléments précis dans les enregistrements.

A) Quelles caractéristiques des sites d'étude ?

Dans cette première section, nous présentons l'ensemble de nos cas d'études. Nous décrivons brièvement les sites et leurs principales caractéristiques, puis nous introduisons la nature exemplaire des projets. Nous finissons par les types d'acteurs rencontrés.

1. Description des sites

Nous sommes donc face à la diversité biologique, territoriale et institutionnelle de dix cas d'études. Nous proposons un tour de France en image et quelques mots de ces dix sites, l'objectif n'étant bien sûr pas de les présenter de manière précise et exhaustive, mais de donner les grandes clés de lecture de ces RN et des territoires dans lesquels elles s'inscrivent. Les enjeux patrimoniaux, les objectifs de gestion, les usages, les caractéristiques foncières, réglementaires, institutionnelles des RN, ainsi que les grandes caractéristiques territoriales, sont souvent bien renseignés dans les plans de gestion. Nous nous sommes largement appuyés dessus pour caractériser la RN et le territoire associé, notamment pour tout ce qui concerne ses composantes biophysiques. Ceux-ci étant généralement très volumineux, ils ne sont pas inclus en annexe. De même, ils recensent la bibliographie existante sur les sites, nous ne la rappelons pas. Pour plus de détail, et avec l'approbation des gestionnaires, ces plans sont disponibles auprès de l'auteur. Cette description des sites s'appuie aussi sur les questionnaires semi-quantitatifs réalisés lors des études de cas. Les personnes rencontrées étaient invitées à lister librement¹ ce qui pour elle caractérise la RN. Les résultats, présentés sous forme d'arbres thématiques organisés par l'auteur, n'ont été que partiellement traités et mis en forme. Des exemples sont proposés en annexe 17 pour les RN des coussouls, RN de Chérine, RN de Séné et RN du sillon. Les réponses ont été classées en six grands thèmes : caractéristiques environnementales, institutionnelles, sociales, territoriales, usages, et perceptions négatives. Le traitement des études de cas s'étant fait partiellement et de manière échelonnée dans le temps, un travail complémentaire de finalisation et d'harmonisation intersites reste à effectuer. Toutefois, une analyse transversale des premiers résultats montre des disparités entre sites concernant les types de caractéristiques mises en avant par les répondants. Si les caractéristiques environnementales sont souvent largement citées, le type d'objet diffère selon les sites. Il peut s'agir plutôt d'espèces (RN de Chérine, RN de Séné), de milieux (RN des coussouls, RN de Chérine) ou de paysages (RN du sillon, RN alpines). Nous retrouvons la diversité des objets concernés par les RN, de l'espèce emblématique à l'ensemble paysager. Nous remarquons des différences à propos de la mise en avant

¹ Méthode de free listing.

des grands types de caractéristiques. Par exemple, la RN des coussouls est particulièrement caractérisée par les usages (pastoralisme), le contexte territorial (menaces et pressions) et les caractéristiques institutionnelles remarquables (morcellement de la RN, cogestion). Autre exemple, les répondants de la RN de Chérine ont largement insisté sur les caractéristiques sociales de la RN, et plus particulièrement les liens positifs exemplaires et de confiance existants entre partenaires. Nous reprenons en partie ces éléments caractéristiques dans les descriptions des sites ci-dessous.

a) RN des coussouls (RN des coussouls 2010), figure 26

La RN des coussouls est située en région PACA dans la plaine de Crau, entre le port autonome de Marseille au sud, le PNR de Camargue au sud-ouest et le PNR des Alpilles au nord, la ville d'Arles à l'ouest et celle de Salon-de-Provence et l'étang de Berre à l'est. Espace plat, sans repère, associé à une image de stérilité, de minimalisme et d'ingratitude, paysage lunaire balayé par le mistral, la plaine de Crau est parsemée de galets et dominée par un habitat prioritaire¹ steppique de type semi-naturel appelé coussoul. Il s'agit d'une végétation correspondant à la classe phytosociologique des *Thero-Brachypodietea*, caractérisée par une pelouse méditerranéenne mésotherme de la Crau à *Asphodelus fistulosus*. Les espèces animales remarquables sont le Ganga cata (*Pterocles alchata*), l'Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) ou l'endémique Criquet rhodanien (*Prionotropis hystrix rhodanica*). Le coussoul est entretenu depuis des millénaires par le pastoralisme ovin extensif, et a la particularité de ne pas se régénérer après perturbation (retournement du sol par exemple). Modelée par la dent des brebis et les parcours des bergers depuis le néolithique, la Crau représente un excellent exemple de système socioécologique ancestral. Écosystèmes et sociosystèmes sont marqués par le pastoralisme transhumant ovin, qui entretient des milliers d'hectares de la Crau jusqu'aux alpages des massifs du Mercantour et du Vercors. La Crau se caractérise par la complexité des enjeux de développement, leur évolution rapide, et leur caractère extrêmement menaçant pour les coussouls et le pastoralisme, du fait de la compétition pour la maîtrise de l'espace et de ses vocations en surface comme sous terre. Il s'agit avant tout du développement de l'artificialisation, des infrastructures de transport, urbaines, militaires et industrielles comme le port de Marseille à Fos-sur-Mer et Port St Louis du Rhône, mais également de l'extension des surfaces dédiées à l'arboriculture². En effet, la Crau, constituée de grands espaces avec une faible densité de population, se situe au niveau d'une zone de confluence nord-sud en sortie de vallée du Rhône, et sur un axe est-ouest entre l'Italie et l'Espagne : il s'agit d'un espace stratégique en termes de flux et de transits, convoité par de nombreux secteurs d'activités tels que l'armée, l'industrie, les plateformes logistiques, l'arboriculture... Des mesures de protection existent depuis les années 80, et l'avènement de la lutte en faveur de la préservation des coussouls a été la création de la RN des coussouls en 2001. Cette dernière recouvre environ 7 000 ha sur les 10 000 ha de coussouls encore existants. Une de ses principales caractéristiques est sa complexité foncière et administrative (43 propriétaires, 7 communes), et son caractère « morcelé » en 16 entités géographiques distinctes. La seconde est la « co-gestion » entre la chambre d'agriculture départementale et le CEN. Celle-ci se décline selon trois niveaux : constitutionnel (les deux organismes sont reconnus gestionnaires par l'État), opérationnel avec la gestion de la réserve naturelle (chacun a des rôles définis concernant les actions à entreprendre), et politique (« co-décision » avec un partage des pouvoirs et des responsabilités entre deux directeurs, l'un représentant la chambre, l'autre le conservatoire).

¹ Prioritaire Union Européenne.

² La plaine de Crau est également utilisée pour la chasse, mais cette pression semble secondaire en comparaison aux autres pressions que nous venons de lister.



Figure 26 : Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau. *Crédits photos : Clara Therville, Cristofani / Cœur de Nature / SIPA, 2012.*

b) RN du riez (RN du riez 2007), figure 27

Dans le Pas-de-Calais, la RN du riez se trouve sur la commune de Noeux-les-Auxi dans le pays du Ternois, région rurale dominée par l'agriculture intensive et quelques boisements. La RNR protège un coteau calcaire crayeux assez pentu, de 8 ha et de 1.4 km de long pour un maximum de 40 m de large, le long de la route à la sortie du village. Rare relief dans un plat pays, espace perçu comme « sauvage », accessible, patrimoine commun dans un contexte agricole intensif dominé par la propriété privée, le coteau se distingue par ses pelouses calcicoles thermophiles, ses fourrés de genévriers (*Juniperus communis*) remarquables dans la région, mais qui se révèlent envahissants localement, et est réputé régionalement pour sa diversité en orchidées. Parmi les quelques espèces remarquables que l'on y trouve, notons la Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*), l'Orchis singe (*Orchis simia*) ou l'Azuré bleu céleste (*Lysandra bellargus*). Le site appartient à la commune de Noeux-les-Auxi. Cette dernière a vu sa population chuter en 200 ans, et abrite environ 170 habitats en 2012. La majorité d'entre eux travaillent à l'extérieur dans le secteur tertiaire. On y trouvait 8 exploitations agricoles en 2008, un seul petit commerce, et une école communale avec moins d'une trentaine d'élèves de primaire. Le maire est resté le même de 1971 à 2008. Lui a succédé l'un de ses adjoints, également directeur de l'école, aujourd'hui à la retraite. Dans une région largement urbanisée et dominée par l'agriculture intensive, la richesse et la spécificité du coteau ont attiré assez tôt l'attention des naturalistes: une première convention de gestion est signée en 1996, alors que le site est en train de s'embroussailler avec la disparition du pâturage. Le CEN, localisé à 1h de route de là, en est le gestionnaire. Le site est classé RNV¹ en 1999, un bail emphytéotique de gestion pour 99 ans est signé en 2006, et la RNV est reclassée RNR en 2007. Historiquement, le coteau faisait partie des parcours de pâturage itinérants disparus aujourd'hui. Les pratiques pastorales ont permis pendant des années de maintenir les pelouses calcicoles propices au développement des orchidées. Un des grands pans de la gestion, extrêmement minutieuse, consiste à contenir l'embroussaillage par le maintien du pâturage et par des actions mécaniques. Un agriculteur du village est conventionné avec le CEN depuis presque 10 ans : il laisse son troupeau mixte ovin – caprin d'une vingtaine de bêtes y pâturer 4 à 5 mois dans l'année. Un évènement emblématique est apparu en 2005 à l'initiative du CEN et de la commune : il s'agit de la « transhumance » de 1 km du centre du village au coteau, pour amener le troupeau prendre ses quartiers d'été sur la RN. La première édition a regroupé une centaine de participants. L'édition de 2009, assez exceptionnelle, a servi d'évènement promotionnel pour la mise en place de la politique RNR. De plus, les chantiers de débroussaillage et d'entretien impliquent à la fois les salariés du conservatoire, des entreprises locales de réinsertion, ainsi que des bénévoles du village, adultes et scolaires. La dynamique partenariale entre le CEN et la commune a également abouti à la création en 2009 d'un guide de balades nature en Auxillois, « circuits des réserves naturelles ». On observe sur ce site un lien très fort avec la commune et avec l'école, souvent utilisé comme exemple par les différents acteurs de l'environnement.

¹ Elle s'appelait alors Riez du mont de Boffles, mais a été rebaptisée lors du classement en RNR pour prendre le nom de la commune : Riez de Noeux-les-Auxi.



Figure 27 : Réserve Naturelle Régionale Riez de Noeux-les-Aux. *Crédits photos : Clara Therville.*

c) RN de la pâture (RN de la pâture 2007), figure 28

À 5 km de là, sur la commune d'Auxi-le-Château, se trouve la RN de la pâture 1000 trous. Il s'agit également d'un coteau crayeux recouvert de pelouses calcicoles propices au développement d'orchidées. Même si la diversité y est moins remarquable qu'au riez, on y trouve la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), le Rosier agreste (*Rosa agrestis*) et le genévrier commun. Le site, ponctué de trous probablement dus à une exploitation passée de la craie, offre un très beau point de vue sur la commune et le paysage environnant. Cette parcelle rectangulaire de 6 ha, dont une partie se trouve sur un plateau et l'autre prend la forme d'un coteau pentu, est située à proximité d'une route départementale et le long d'un chemin agricole. La commune d'Auxi, propriétaire, compte environ 3000 habitants. Le taux de chômage y est de 17 %, et les actifs sont principalement concernés par les secteurs tertiaire et industriel. Cette ville compte plus d'une cinquantaine de commerces, de nombreuses écoles et des centres aérés. La RN de la Pâture était autrefois une zone de pâturage extensif itinérant. Cette pratique a été abandonnée sur le site, qui en 50 ans a été en partie cultivé, utilisé pour le motocross, le VTT ou comme décharge sauvage. Lieu initialement très investi par les habitants, c'était un espace de liberté ouvert à tous, à la fois terrain de jeu pour les enfants et pour le centre aéré, lieu de rencontre pour les jeunes et les amoureux, et de promenade du dimanche. Le site a été classé RNV en 1994, son gestionnaire étant alors le CPIE du val d'Authie¹. La gestion a été rapidement confiée au CEN, et la RNV a été reclassée RNR en 2007. Lorsque le site a été repris dans une logique conservatoire, il a été clôturé en 2004 tout en restant accessible par des passages d'homme² afin de restaurer du pâturage. La gestion se concentre essentiellement sur la restauration et l'entretien des pelouses. Le site est aujourd'hui pâturé par une trentaine de moutons appartenant à un agriculteur d'un village voisin 4 à 5 mois par an. Le débroussaillage mécanique est effectué par des chantiers de bénévoles ou par une entreprise de réinsertion basée à Auxi. Le site représente un outil pédagogique important : il est largement utilisé par le CPIE, avec qui le CEN a signé une charte, dans le cadre d'animations nature à destination des scolaires et de groupes d'adulte originaires des alentours. Même si le site est moins fréquenté qu'auparavant du fait des changements d'habitudes des habitants, mais aussi des nouvelles règles, cet espace « sauvage », public, reste un lieu de rencontre pour les jeunes et de promenade pour certains habitués. Le gestionnaire fait face à quelques difficultés liées à des dégradations, à l'abandon de déchets ou encore à l'allumage de feux de camp, et insistent sur l'importance de la surveillance et de la sensibilisation. Alors que les deux sites, RN du riez et RN de la pâture sont assez semblables (proches géographiquement, même type de milieu, de surface, de gestionnaire, de période de création...), le CEN reconnaît avoir du mal à mobiliser la population locale concernant la RN de la pâture, malgré une médiatisation importante et des efforts de sensibilisation. Il affirme le besoin que les habitants et la commune changent de regard sur ce site, d'un espace de détente et de promenade à un site riche et fragile.

¹ Créé en 1979, il s'agit de l'un des plus vieux CPIE de France.

² Structure permettant aux personnes de rentrer facilement sur la parcelle sans que les animaux puissent en sortir.



Figure 28 : Réserve Naturelle Régionale Pâturage Mille Trous. *Crédits photos : Clara Therville*

d) RN de Sixt (RN de Sixt 2001), figure 29

La RN de Sixt est une des plus anciennes et une des plus grandes RNN de France métropolitaine. Créée en 1977, elle couvre 9 879 ha¹ de milieux alpins sur le massif Arve-Giffre, en Haute-Savoie. Ce massif se situe à proximité de secteurs très aménagés, urbanisés et fréquentés, entre la vallée de l'Arve au sud, où l'on trouve des stations réputées telles que Chamonix, Sallanches ou Flaine, la ville de Cluses à l'ouest, la vallée du Giffre au nord avec des villages comme Samoëns ou Sixt-fer-à-Cheval, et la frontière franco-suisse à l'est. Sur ce massif, cinq RNN protègent 15 000 hectares d'habitats d'un seul tenant : la RN de Sixt, la RNN de Passy, et les 3 RNN du massif des Aiguilles Rouges : la RNN du vallon de Bérard, la RNN de Carlaveyron et la RNN des aiguilles rouges, un autre des sites d'étude. La RN de Sixt présente une diversité paysagère, géologique et biologique exceptionnelle du fait de sa structure constituée d'un assemblage de vallons suspendus (Sales, Commune, Anterne, Salvadon, Vogealle et Buet - Tenneverge), de son amplitude altitudinale (850 m à 3100 m), de sa taille, de ses reliefs tourmentés, de sa position biogéographique remarquable², de ses cirques (de la Combe, du Fer-à-Cheval et des Fonts) dont jaillissent de nombreuses cascades et des multiples activités agro-sylvo-pastorales pratiquées depuis des siècles. On y trouve forêts, alpages, falaises, lapiaz et glaciers, les étages collinéens, montagnards, subalpins et alpins, une grande diversité d'espèces végétales et toute la faune de montagne, bouquetins (*Capra ibex*), chamois (*Rupicapra rupicapra*), tétraonidés et surtout le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*). La RN de Sixt est aujourd'hui encore soumise à des pratiques pastorales et sylvicoles, l'exploitation des alpages à forte valeur fourragère, une forte présence humaine, et un tourisme dense du fait de la proximité des grandes stations et de deux sites touristiques à ses portes : le cirque du Fer-à-Cheval et la cascade du Rouget. On y trouve plusieurs hameaux d'alpages avec des résidences secondaires, et au moins trois refuges de montagne. La RN est gérée par le CEN départemental, Asters, dont le siège est situé près d'Annecy à 1h30 de route. Deux gardes et un animateur sont présents sur le site toute l'année. L'association locale des amis de la réserve contribue à l'animation du site. La RN recouvre plus de 70 % de la commune de Sixt-fer-à-cheval, encaissée tout au fond de la vallée du Giffre, en amont de Samoëns. La commune, un des premiers hauts lieux de l'alpinisme, a connu une déprise sévère depuis 1850, malgré la présence d'atouts touristiques majeurs tels que la RN, le grand site du Fer-à-Cheval, un label plus beaux villages de France et une petite station de ski familiale mal reliée au domaine skiable du grand massif³. Elle compte aujourd'hui environ 800 habitants, deux fois moins qu'au milieu du XIX^e siècle. La majorité des commerces ont fermé, et le récent manque de neige a posé des problèmes financiers à la commune. La commune de Sixt et la RN entretiennent des relations conflictuelles depuis 30 ans, en partie à cause d'une remise en cause des limites de la RN. Malgré les nombreuses tentatives de médiation, la situation reste bloquée et le gestionnaire tente de trouver des pistes pour enrayer ce cercle vicieux.

¹ Données ARENA 2010.

² À l'extrémité septentrionale des Préalpes, en bordure des zones élevées de la chaîne alpine et à proximité de la vallée du Rhône.

³ Le domaine du grand massif compte cinq stations : Flaine, Les Carroz, Morillon, Samoëns, et Sixt.



Figure 29 : Réserve Naturelle Nationale Sixt-Passy. *Crédits photos : Clara Therville*

e) *RN des aiguilles (RN des aiguilles 2000), figure 30*

De l'autre côté du massif, la RN des aiguilles protège 3 278 ha sur les deux versants du massif des Aiguilles Rouges. Créée en 1974, elle est la première réserve naturelle de Haute-Savoie. Elle surplombe la vallée de Chamonix et forme un long balcon face aux glaciers et sommets du massif du Mont Blanc. À l'inverse de la RN de Sixt, le massif des Aiguilles Rouges est caractérisé par une forte naturalité et minéralité, une mosaïque de landes, pelouses et rochers, de zones de falaises et d'éboulis. Elle présente deux facettes : d'un côté de la crête, côté Chamonix, la RN jouxte des zones de remontées mécaniques, et la présence des téléphériques du Brévent et de la Flégère transforme la RN en site de « proximité », facilement accessible et extrêmement fréquenté. Le site du lac blanc est réputé pour offrir l'un des plus beaux points de vue sur la chaîne du Mont Blanc. En revanche, l'envers est plus difficile d'accès et sauvage. La RN s'étend de 1250 m jusqu'à son point culminant à 2965 m, elle recouvre les étages montagnard, subalpin, alpin et nival. On y trouve l'ensemble de la flore et de la grande faune alpine. Il est extrêmement aisé d'y observer chamois (*Rupicapra rupicapra*) et bouquetins (*Capra ibex*). La RN se trouve principalement sur la commune de Chamonix. Ville emblématique des sports d'hiver, de l'alpinisme et du tourisme de montagne, aux portes du plus haut sommet d'Europe, Chamonix est une des destinations alpines les plus réputées, et fréquentée par de nombreuses personnalités. Elle compte environ 10 000 habitants permanents et sa population atteint les 100 000 personnes au cœur de l'été. L'économie de la ville est tournée vers le tourisme. Les commerces et les hébergements sont innombrables, et on y croise toute l'année des touristes venus du monde entier pour simplement profiter du paysage, s'adonner à la randonnée ou aux sports extrêmes de haute montagne. Les gestionnaires constatent en 2000 (RNN AR, 2000) une modification des pratiques touristiques, avec la démocratisation de nouveaux usages, une augmentation du nombre de visiteurs, et une plus large diffusion dans le temps et dans l'espace. Un des enjeux majeurs tient donc dans la gestion des menaces issues de cette fréquentation (dérangement de la faune, dégradation de la flore, « banalisation » des sites). En parallèle, le développement du tourisme a conduit à une urbanisation intense de tout le fond de vallée et à la quasi-disparition des pratiques agricoles. Cette artificialisation couplée à l'important transit routier a supporté une prise de conscience environnementale assez précoce dans la vallée. Dans une logique d'opportunisme, la RN des aiguilles est la première à avoir été créée sur le massif : les activités scientifiques et pédagogiques au col des Montets, les personnes en place à la DDA et au conseil municipal de Chamonix ont grandement contribué à cette conjoncture favorable à la création de la RN (Mauz 2005). La RN des aiguilles est aujourd'hui gérée par Asters (CEN départemental). L'animation est déléguée à l'association des amis de la réserve, issue de la structure montée par Jean Eyheralde au Col des Montets quarante ans auparavant. On observe aujourd'hui des tensions entre ces deux organismes, notamment dues à un problème de définition des rôles et des responsabilités de chacun, et à un manque de partage d'information. Malgré cela, la RN et son équipe sont bien intégrées dans la vallée. Leurs relations avec les conseils municipaux sont plutôt cordiales, contrairement à la RN de Sixt.

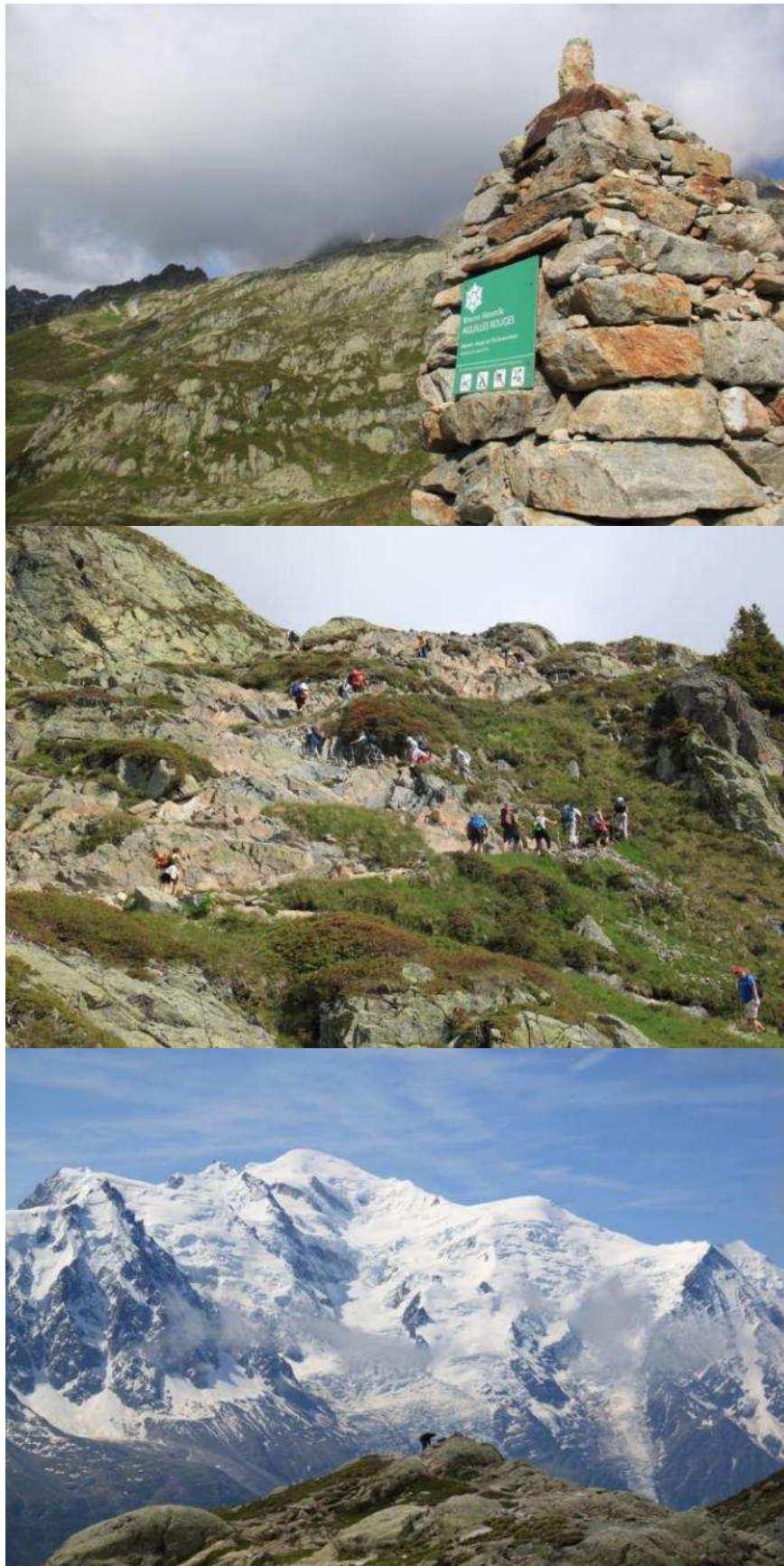


Figure 30 : Réserve Naturelle Nationale des Aiguilles Rouges. *Crédits photos : Clara Therville*

f) RN d'Eyne (RN d'Eyne 2005), figure 31

Traversons la France pour nous retrouver dans la seconde plus importante chaîne de montagne du pays, les Pyrénées. La RN d'Eyne se situe dans le PNR des Pyrénées Catalanes (66), aux portes de l'Andorre sur le plateau cerdan, et protège sur 1 177 ha la partie haute de la vallée éponyme au-dessus de la commune d'Eyne. La vallée d'Eyne, où « vallée des fleurs », est connue depuis très longtemps des naturalistes, et représente un haut-lieu de la botanique. Du fait de son positionnement à un carrefour biogéographique d'influences climatiques montagnarde, méditerranéenne, et atlantique, de la diversité des substrats (gneiss, micaschistes et marbres), de la variété d'expositions (soulane (adret) et ombrée (ubac)), du gradient altitudinal de 1650 m à 2850 m et de l'influence des activités humaines agro-sylvo-pastorales passées et présentes, la RN présente une diversité floristique des habitats naturels et semi-naturels remarquable et très spécifique (plus de 700 espèces de plantes vasculaires). On y trouve des pelouses subalpines et alpines, de la forêt subalpine, de la lande subalpine, ainsi que des formations végétales spécialisées (éboulis, pierriers), et des espèces emblématiques comme l'Adonis des Pyrénées (*Adonis pyrenaica*), le Panicaut de Bourgat (*Eryngium bourgatii*) ou encore le Lys des Pyrénées (*Lilium pyrenaicum*). Côté faune, on y trouve des espèces telles que l'Isard (*Rupicapra pyrenaica*), le Lagopède alpin (*Lagopus mutus*) et le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*). La RN d'Eyne est également réputée pour sa diversité en espèces de bourdons (*Bombus* sp.). La RN est encore aujourd'hui soumise à l'influence des usages pastoraux bovins et équins, cynégétiques, sylvicole et halieutique. Elle est fréquentée en été pour la randonnée par 25 000 visiteurs de juin à septembre. Les acteurs locaux ont tendance à percevoir et parfois à regretter une « surfréquentation » estivale. La commune d'Eyne, gestionnaire local de la RN, en partenariat avec la fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC, gestionnaire centralisant les fonctions financières et administratives), est propriétaire à 99,9 % des terrains classés en RN qui représentent 58 % du territoire de la commune. Comme beaucoup de petites communes de montagne, Eyne a dû faire face à la déprise agricole et à la redéfinition économique autour de l'or blanc. La population, qui était de plus de 300 habitants au milieu du XIXe, a chuté à moins de 50 dans les années 1970 avant de remonter à environ 124 habitants en 2009. Ces tendances sont à associer à l'exode rural, puis à la mise en place d'une station de ski en 1974 : le domaine Espace Cambre d'Aze. Une des spécificités de la RN d'Eyne est sa relation avec la commune d'Eyne. En effet, la RN fait partie intégrante des projets communaux et inversement. Employés de la RN et élus reconnaissent et mettent explicitement en avant les interdépendances socioécologiques historiques et contemporaines entre vallée, piémont et village. Ils s'engagent dans un projet territorial qui cherche à articuler durablement conservation de la nature, maintien du système agricole et économie touristique. Cet intérêt politique et pragmatique pour les interactions socioécologiques se traduit également dans les études scientifiques menées sur Eyne : l'écologie historique et l'archéologie introduisent la dimension du temps long dans les projets locaux. La coévolution, voir la fusion entre projet de RN et projet communal dans un objectif de développement durable du territoire est particulièrement « exemplaire ». Elle nous amène à nous questionner sur les imbrications entre RN et commune, et sur l'articulation avec la politique RN d'État.



Figure 31 : Réserve Naturelle Nationale de la Vallée d'Eyne. *Crédits photos : Clara Therville*

g) *RN de la petite Camargue (RN de la petite Camargue 2012), figure 32*

Comme son nom l'indique, la RN de la petite Camargue alsacienne se trouve en Alsace, l'une des régions les plus densément peuplées de France. Située dans la pointe sud-est du département du Haut-Rhin, dans la région des trois frontières (France, Allemagne, Suisse), la RN de la petite Camargue a été créée en 1982. Située dans l'ancienne plaine d'inondation du Rhin, la RN présente une mosaïque d'habitats extrêmement diversifiés : eaux douces stagnantes et eaux courantes, landes et fruticées, pelouses sèches calcaires, prairies humides et mésophiles, cultures, jachères, forêts de feuillus sèches et humides, roselières et cladaïes. L'ensemble de ces milieux entretient un lien fort avec la dynamique du Rhin, son histoire, ses aménagements, les travaux de canalisation puis de restauration entrepris au cours du temps. Le cours du Rhin est réputé comme deuxième zone d'hivernage en France après la Camargue. On trouve de fait en Petite Camargue de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, mais également une richesse remarquable au niveau floristique avec des espèces comme l'Œillet Superbe (*Dianthus superbus*) et l'Iris de Sibérie (*Iris sibirica*), une nouvelle espèce de mollusque décrite (*Belgrandia gfrast*), des amphibiens comme le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*), et dans les rivières, des poissons comme le Saumon (*Salmo salar*) ou l'Anguille (*Anguilla anguilla*). La RN s'étend sur cinq communes. Elle suit la frontière franco-allemande à l'est, est encadrée à l'ouest par l'autoroute A35, au nord-ouest par la ville de Kembs et l'agglomération de Mulhouse (20 km), et au sud par la ville de Saint-Louis et l'agglomération de Bâle en Suisse (6 km). De fait, ce site périurbain se trouve au centre d'un foyer de population d'environ 800 000 habitants à moins de 20 km. Dans ce contexte de forte urbanisation et d'agriculture intensive, les objectifs de la RN sont multiples : gérer la fréquentation et faire connaître l'intérêt de la RN, renforcer/restaurer la fonctionnalité notamment alluviale, maintenir/restaurer la biodiversité du site par exemple par l'alevinage de salmonidés et la renaturation de terres agricoles en RN, entretien des milieux ouverts... Notons également l'importance des projets liés à la connectivité (TVB) et aux partenariats transfrontaliers. Dans un tel contexte, l'une des principales réussites de la RN a été de s'étendre d'une surface de 120 ha à une surface de 904 ha en 2006. Ce succès relève à la fois de la capacité du gestionnaire à mettre en place des politiques foncières à long terme et à se saisir des opportunités territoriales. La RN de la petite Camargue est un site à la fois complexe et extrêmement dynamique. Les bâtiments d'accueil au cœur de la RN, autrefois ancienne pisciculture impériale, sont largement utilisés à de multiples fins. On y rencontre un fourmillement d'activités éducative, associative, scientifique, piscicole et technique, un constant renouvellement des projets et des ambitions. Sa structure institutionnelle est particulièrement complexe : elle cherche à équilibrer les intérêts des multiples acteurs et organismes qui gravitent autour du site : équipe salariée, élus, associatifs, bénévoles, financeurs, scientifiques, etc. Cette complexité tient également dans la multiplicité des organismes et dans la répartition des rôles entre ces organismes : si la RN est gérée par l'association Petite Camargue Alsacienne, l'association Eau Vive est tenante du foncier et de la partie pisciculture, le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) est en charge de l'animation, et l'Assoce Verte représente le courant historique associatif et militant. L'analyse des équilibres territoriaux et des rapports de force sera au centre de ce cas d'étude.



No 629447 18 Date: 03/07/2011 Credit: WITT/COEURS DE NATURE/SIPA
 Titre: SAINT LOUIS La Petite Camargue Alsacienne
 Caption: Réserve naturelle de La Petite Camargue Alsacienne. Natural reserve of Petite Camargue Alsacienne.
 Philippe Kriebitz
 Saint Louis, FRANCE-30/06/2011



Figure 32 : Réserve Naturelle Nationale de la Petite Camargue Alsacienne. *Crédits photos : Clara Therville, Witt / Cœur de Nature / SIPA, 2012.*

h) RN de Chérine (RN de Chérine 2012), figure 33

Nous voici désormais dans la région Centre, plus précisément dans le département de l'Indre, au sud du Berry et au cœur du PNR de la Brenne, à la découverte de la RN de Chérine. « Pays des 1000 étangs », la Brenne est un territoire rural de 80 000 ha, composé d'une mosaïque de bois, d'étangs, de landes et de prairies, classé en zone Ramsar. La RN de Chérine se veut représentative de la diversité biologique brennouse. On y trouve des milieux humides (étangs avec eau libre, marnière, nymphaires et roselières), des espaces ouverts herbacés (cultures et prairies) ainsi que des milieux fermés et boisés (bois, fourré, lande, saulaie marécageuse, bouleau pubescent). Initialement créée pour protéger l'avifaune, la RN abrite de nombreux anatidés et des oiseaux tels que Guifettes noire et moustac (*Chlidonias niger*, *Chlidonias hybrida*), le Héron pourpré (*Ardea purpurea*), le Butor étoilé (*Botaurus stellaris*). Une autre espèce emblématique de la Brenne présente à Chérine est la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). La gestion des milieux dans un objectif conservatoire passe par le maintien de pratiques piscicoles douces, l'entretien de milieux ouverts notamment par le pâturage, le brûlage dirigé des roselières, la chasse à l'arc des sangliers (*Sus scrofa*). Le maintien de ce patrimoine naturel occupant un espace fonctionnel étendu a très tôt poussé la RN à s'intéresser aux dynamiques fonctionnelles *ex situ*. Si le site créé en 1985 protégeait initialement 145 ha, il a été étendu en 2011 et protège désormais 370 ha. Cette extension est passée par de l'acquisition foncière, notamment grâce au conseil général de l'Indre, au WWF-France et à la LPO. L'objectif était de constituer une entité écologique fonctionnelle autour de la RN et de maîtriser la gestion hydraulique¹. L'acquisition foncière est complétée par des conventions de gestion sur des propriétés privées aux alentours. Aujourd'hui, la RN s'organise en deux pôles distants d'une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau : l'entité « Chérine » sur la commune de St-Michel en Brenne, et l'entité « la Touche – Puraïs » sur la commune de Lingé. La RN est gérée par l'association « Chérine »², dont le président est le conseiller général du canton, fortement investi dans le projet depuis sa création. En effet, la Brenne est un territoire rural en déprise et en reconversion depuis une trentaine d'années. La pisciculture moderne s'est développée, le nombre d'exploitations agricoles a chuté tandis que la Brenne a de plus en plus été dominée par de grandes propriétés de chasse privées, d'où son surnom de petite Sologne. Parallèlement, avec le développement du tourisme de nature depuis les années 80, Chérine est devenu un de ses principaux atouts et outils de développement territorial avec le PNR. Elle propose de nombreuses animations, des équipements accessibles tels que des observatoires, et la maison de la nature accueille et renseigne entre 15 000 et 20 000 visiteurs par an. Aujourd'hui, la RN de Chérine fait face à de nombreux défis : sur le plan biologique, la gestion des espèces envahissantes comme le ragondin (*Myocastor coypus*) et le déficit hydrique des étangs posent question. Institutionnellement, il s'agit de faire perdurer ce projet sur le plan politique, financier et social, dans un contexte où des changements sont attendus dans les années à venir.

¹ En Brenne, les étangs sont reliés les uns aux autres et forment ce que l'on appelle des chaînes d'étang. La gestion de l'eau est un enjeu majeur pour la RN, qui va de fait dépendre des propriétés et des étangs situés en amont de la chaîne.

² Anciennement « Association de gestion de la réserve naturelle de Chérine », l'association a changé de statut, de nom et d'objet en 2011 pour devenir « Chérine ».

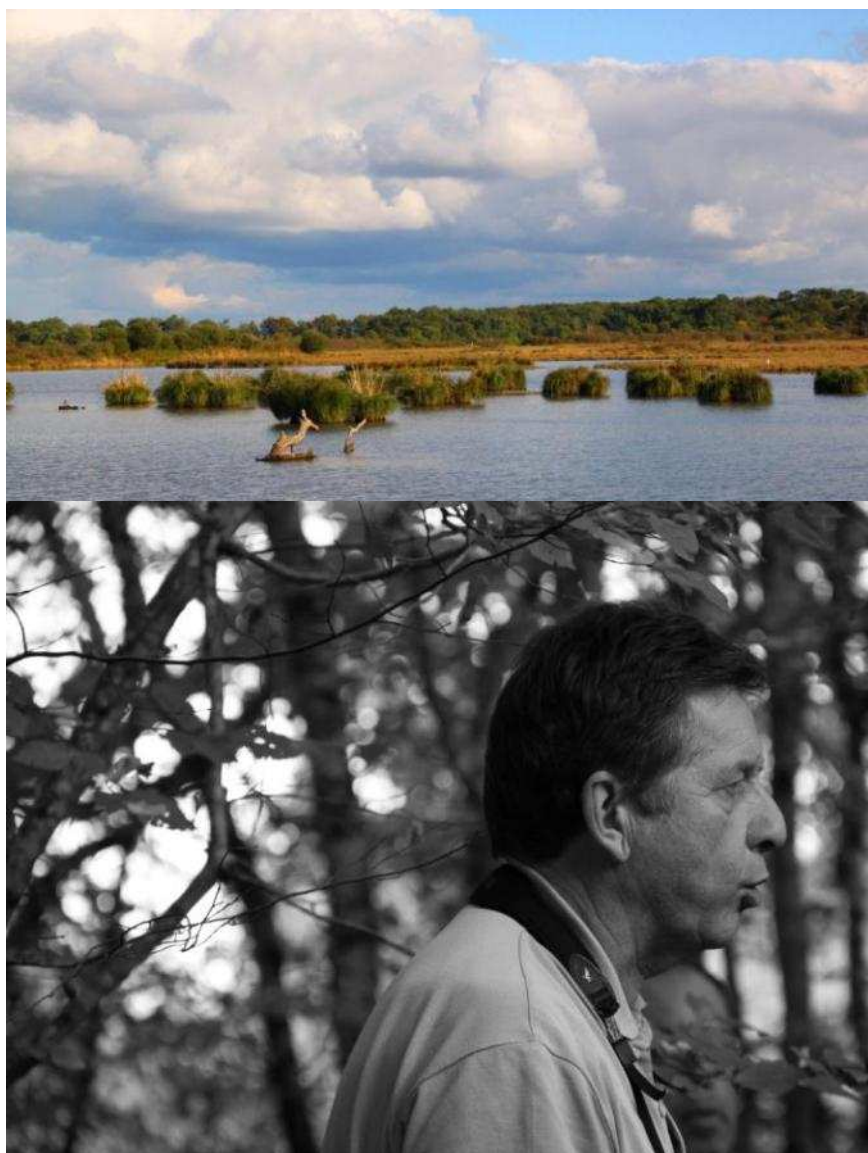


Figure 33 : Réserve Naturelle Nationale de Chérine. *Crédits photos : Clara Therville*

i) *RN de Séné (RN de Séné 2010), figure 34*

En Bretagne dans le golfe du Morbihan le long de l'estuaire de la rivière de Noyal, la RN des Marais de Séné créée en 1996 protège un ensemble de marais et lagunes côtières, vasières intertidales, prés-salés, anciennes salines et prairies humides, notamment pour l'accueil des oiseaux d'eau, anatidés et limicoles. Les espèces les plus emblématiques sont le Tadorne de belon (*Tadorna tadorna*), la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) et l'Échasse blanche (*Himantopus himantopus*). La RN s'organise en deux zones : une zone de protection sur 410 ha au sud, et un périmètre de protection avec une réglementation plus souple sur 133 ha au nord. Les enjeux de gestion concernent principalement l'entretien des milieux notamment par le pâturage, l'entretien des digues, ainsi que la maîtrise des niveaux d'eau et de la fréquentation. La RN de Séné se situe dans un contexte de périurbanisation croissante, à quelques kilomètres seulement de la ville de Vannes, et joue de plus en plus un rôle d'accueil et d'éducation à l'environnement pour les habitants du golfe. Ancien marais salant, les salines ont peu à peu été abandonnées, et ont été soit reconverties en marais de chasse, soit délaissées. Les naturalistes s'y sont intéressés assez tôt, et l'association Bretagne Vivante¹ acquiert dès 1976 quinze hectares de ces marais pour en faire un lieu d'accueil des oiseaux. Le marais du Falguérec a constitué les prémices de la RN de Séné. Les négociations pour la création de la RN s'amorcent au début des années 90, en partenariat avec la municipalité de l'époque. Les conflits avec les chasseurs et les tensions entre élus du territoire conduisent à un processus long et laborieux, qui aboutira à une création marquée par le compromis concernant les limites, les règles, et la désignation des gestionnaires. Une des particularités de la RN de Séné tient dans sa triple cogestion entre commune de Séné, amicale de chasse de Séné et l'association Bretagne Vivante. La mise en œuvre de cette cogestion, le partage des rôles et les arrangements institutionnels fluctuent au cours du temps. La période 2001 – 2008 est marquée par de nombreux conflits et dysfonctionnements. Depuis, un changement de municipalité et une révision institutionnelle ont permis à la RN de trouver un certain équilibre lui permettant aujourd'hui d'explorer plus aisément de nouveaux pans d'activité. La RN s'investit plus particulièrement dans l'accueil, les sciences participatives et l'éducation à l'environnement, et propose depuis 2010, tous les deux ans, un événement culturel sur la RN appelé « Les marais nonchalants ». Elle est également reconnue pour son expertise naturaliste et scientifique à l'échelle du golfe du Morbihan. L'un des points d'intérêt particulier de notre étude sur ce site se concentre sur la relation entre les gestionnaires et son évolution au cours du temps. Notamment, le rôle de la commune de Séné, qui a toujours été particulièrement influent pour la RN dans un sens comme dans l'autre, retiendra notre attention. Cette commune de 8 000 habitants environ a vu sa population exploser depuis les années 70 avec l'urbanisation du golfe. D'une commune agricole et maritime avec une forte identité, entre terre et mer, elle est en train de devenir une commune périurbaine qui tente de redéfinir ses orientations. Un quart de son territoire est classé en RN, et il va sans dire que cette dernière joue un rôle clé dans cette recomposition territoriale.

¹ À l'époque, SEPNB : Société pour l'Étude et de Protection de la Nature en Bretagne.



Figure 34 : Réserve Naturelle Nationale des Marais de Séné. *Crédits photos : Clara Therville*

j) RN du Sillon (RN du sillon 2009), figure 35

Toujours en Bretagne, nous sommes désormais au nord dans les Côtes-d'Armor, sur la presqu'île de Lézardrieux entre Perros-Guirec et Paimpol, à 1 h de route au nord-ouest de Saint-Brieuc. Le sillon de Talbert est une flèche littorale à pointe libre constituée de galets, de sable et de graviers de 3.2 km de long qui s'étire dans la mer de la Manche. Rattaché à la pointe nord-est de la commune de Pleubian, on y accède par une route qui se termine en cul-de-sac face au sillon. Ce dernier constitue un objet géomorphologique remarquable par sa taille, l'un des plus grands d'Europe. Ces caractéristiques lui confèrent une unicité et un intérêt paysager remarquable, et font du sillon un point majeur d'attraction touristique à l'échelle de la presqu'île. Au-delà de cet intérêt géomorphologique, paysager et touristique, le site présente des habitats naturels remarquables : cordon de galet, dunes, estrans et marais maritimes, et constitue un lieu d'accueil pour l'avifaune. Les espèces emblématiques sont le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*), la Sterne naine (*Sterna albifrons*) ou la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*). Le sillon est également reconnu pour la présence de deux espèces végétales remarquables, le Chou marin (*Crambe maritima*), et la Renouée de Ray (*Polygonum raii*). Les enjeux de gestion sont de deux types : accompagner la dynamique géomorphologique, et encadrer la fréquentation importante du site pour limiter le piétinement et le dérangement des oiseaux nicheurs. La manière de gérer la dynamique géomorphologique du site a soulevé de nombreux débats au cours de l'histoire. En effet, très tôt, le sillon est reconnu comme un atout majeur pour la protection du littoral et des habitations. Les premières mesures du début du XX^e siècle conduisent à limiter l'extraction de matériaux, les secondes consistent dans les années 1970 en des travaux de consolidation via des enrochements massifs. Ces derniers sont un échec, et le Conservatoire du Littoral (CL) prend en charge la gestion en 1994 et choisit de les supprimer et d'accompagner la dynamique naturelle du site. L'intérêt naturaliste du sillon est consacré en 2006 avec le classement en réserve naturelle régionale, une des deux premières de Bretagne, du fait du caractère emblématique du site et de la qualité des relations avec la commune. S'en suivra l'embauche d'un « agent », garde-animateur du littoral, et l'acquisition d'une maison par le CL au pied du sillon, qui a vocation à être la future maison d'accueil du site. La commune de Pleubian est désignée gestionnaire. Le périmètre de la RNR englobe une superficie d'environ 200 ha. Elle est entièrement constituée de DPM, et correspond globalement à la surface sous responsabilité du CL. Avant d'être un site touristique ou d'être reconnu pour son patrimoine naturel, le sillon était un lieu de travail et un espace de liberté extrêmement approprié par les pleubiannais. Lieu de légende, le sillon était surtout utilisé pour la pêche à pied et le séchage du goémon. Plus récemment, des activités conchyliques se sont développées à l'est du site. Les exploitants longent encore aujourd'hui le sillon en tracteur pour accéder à leurs concessions. Toutefois, la transition territoriale et le classement ont conduit à transformer le rôle du sillon dans le territoire. Pleubian a connu une chute de population, de 3500 habitants en 1968 à 2531 en 2008, l'agriculture et l'industrie ont diminué, et la commune s'est reconvertie vers une économie saisonnière centrée sur le tourisme. Cette étude de cas nous amènera à identifier le rôle de la RN du sillon dans cette reconversion et à nous interroger sur les effets du classement en RNR, sur l'apparition de l'acteur régional, et sur le caractère « exemplaire » du site pour la politique RNR.



Figure 35 : Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert. *Crédits photos : Clara Therville*

2. À la recherche de l'exemplarité : l'intégration de quoi à quoi ?

Après ce bref voyage de découverte des sites retenus, revenons au caractère exemplaire de ces études de cas. Nous présentons un peu plus en avant les exemplarités auxquelles nous avons été confrontés, et qui retiennent l'attention des gestionnaires et du réseau RNF. Elles sont de trois sortes : les systèmes de gouvernance, l'appropriation locale et les dynamiques *ex situ*. Elles révèlent les trois dimensions intégratives identifiées dans le chapitre introductif : l'intégration institutionnelle, l'intégration intersectorielle et l'intégration spatiale.

❖ Systèmes de gouvernance : intégration d'intérêts variés dans la structure décisionnaire

L'intégration des acteurs locaux au cœur des aires protégées, au sein même des systèmes décisionnaires, constitue l'un des principaux volets présentés comme étant caractéristique des approches intégratives. Dans la littérature, il est souvent référencé en tant que cogestion adaptative, ou *adaptive co-management* en anglais (Berkes *et al.* 2003; Olsson *et al.* 2004; Folke *et al.* 2005; Carlsson & Berkes 2005; Armitage *et al.* 2008; Plummer & Fennell 2009). Les systèmes de cogestion adaptative sont des systèmes flexibles de gestion des ressources, spécifiquement adaptés à des endroits et à des situations données, intégrant les communautés locales, supportés par et travaillant avec des organisations situées à différents niveaux (Olsson *et al.* 2004). Ils combinent apprentissage dynamique, gestion collaborative, gouvernance adaptative et partage du pouvoir et des responsabilités. De tels systèmes de gestion sont reconnus pour leur capacité à faire face à l'incertitude et au changement, processus inhérents à tout SSE (Berkes *et al.* 2003). Ils permettent aux gestionnaires d'adapter la gestion, d'éviter les trajectoires non désirées, et promeuvent une vision partagée entre les acteurs. Plus qu'un état donné ou une structure, il s'agit d'un ensemble de processus : délibération, compromis, apprentissage... (Carlsson & Berkes 2005). La capacité des acteurs à aller vers un système de cogestion, principalement étudiée dans des systèmes auto-organisés à une échelle communautaire de gestion des biens communs (Ostrom 2005), devient un véritable challenge dans le cas des systèmes multiniveaux à large échelle (Dietz *et al.* 2003).

Dans le cas des RN, le système même de délégation de la gestion par l'État à un organisme gestionnaire local relève de certaines définitions de la cogestion : « *le partage du pouvoir et de la responsabilité entre le gouvernement et les usagers locaux des ressources* » (Berkes *et al.*, 1991, cité par Carlsson & Berkes 2005). Nous avons vu dans la première partie qu'historiquement, cette délégation s'est principalement faite à un type bien précis d'usagers et d'acteurs locaux : les associations de protection de la nature qui avaient œuvré pour la protection des sites. On peut considérer que ce choix de délégation maintenait l'outil RN dans une logique sectorielle peu propice à une cogestion territoriale intersectorielle. Cette situation se rencontre sur les RN de la

petite Camargue et RN de Chérine, gérées par une association créée spécifiquement au titre de la gestion, mais également de l'ensemble des sites gérés par des CEN, la principale différence tenant à l'échelle d'action de l'organisme gestionnaire. Cette tendance s'est estompée à partir des années 80 avec l'ouverture à de nouveaux types d'organismes gestionnaires : les collectivités locales. De nombreuses RN sont aujourd'hui gérées par des communes, comme c'est le cas de la RN d'Eyne et de la RN du sillon dans notre échantillon. Nous considérerons ici comme des systèmes de gouvernance innovants les cas de cogestion entre deux ou trois organismes, chacun pris dans une logique propre, et aux intérêts explicitement diversifiés. C'est le cas sur la RN des coussouls, cogérée par le CEN de Provence et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, et pour la RN de Séné, cogérée par l'association de protection de la nature Bretagne Vivante, la commune de Séné et l'amicale de chasse de Séné. Si la RN de Séné est peu mise en avant à l'échelle nationale pour l'originalité de sa cogestion, c'est le cas de la RN des Coussouls, présentée comme un « *exemple unique de co-gestion entre un conservatoire¹ et la chambre d'agriculture départementale, une alliance inattendue* » (RNF 2008a). Ce partenariat avec un groupe socioprofessionnel particulier constitue un arrangement institutionnel innovant et intégratif. Nous accorderons une importance particulière à cette « alliance inattendue », et tâcherons de caractériser ce partenariat, de questionner sa compatibilité au cadre « réserve naturelle », d'identifier les enjeux présents et futurs de cette organisation, et de la replacer dans une dynamique territoriale qui dépasse les simples enjeux environnementaux et pastoraux.

Par ailleurs, il semble important de préciser que si ces dynamiques de cogestion sont explicites dans le cas de la Crau et de Séné car elles impliquent des organismes gestionnaires différents, chacun sous l'influence de leurs propres conseils d'administrations et représentants, on trouve des cas de cogestion plus implicite. Les associations de gestion de la RN de la petite Camargue et de la RN de Chérine en sont de bons exemples. Ces associations représentent une diversité d'intérêts au sein de la même structure : élus, associatifs, usagers, acteurs fonciers et financiers. Les rapports de force et la représentation des intérêts existent également, mais ils se font au sein même de l'organisme gestionnaire. C'est également le cas des parcs nationaux, en particulier depuis la réforme de 2006, où l'établissement public national chargé de la gestion est en fait de plus en plus sous l'influence d'un conseil d'administration en grande part composé d'acteurs territoriaux variés, et où les intérêts de l'État et des acteurs environnementaux ne sont pas les seuls à être représentés. Cette intégration des acteurs locaux peut être encore moins formelle et explicite. C'est le cas sur la RNR du riez, où la commune joue un rôle clé, mais n'est pas explicitement identifiée en tant qu'organisme gestionnaire ou étant représentée dans l'organisme gestionnaire.

¹ En l'occurrence, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Provence.

❖ Appropriation locale : intégration entre projets de RN et projets territoriaux

Le deuxième niveau d'exemplarité concerne l'appropriation locale des sites et des projets, et la manière dont ils vont s'intégrer dans les projets de territoire portés par les uns ou les autres. Le terme d'appropriation a déjà été défini dans la première partie. Nous parlons d'appropriation locale lorsque nos cas d'études nous ont été présentés comme des modèles de sites « bien appropriés ». Nous entendons par là que les RN sont déjà acceptées par les acteurs locaux, mais au-delà, qu'elles font partie de l'identité du territoire et qu'elles contribuent pleinement à ses projets et enjeux. Trois des sites correspondent particulièrement à ce profil : la RN du riez, la RN du sillon et la RN d'Eyne. L'échelle mobilisée dans les trois cas est l'échelle communale : la RN est présentée comme parfaitement acceptée par la commune, perçue comme un élément du patrimoine communal, et incluse dans les projets politiques communaux. Le cas de la RN d'Eyne est le plus édifiant : le projet communal et le projet de RN se fondent à un tel point qu'il devient difficile de les distinguer. L'observateur aura de grandes difficultés à démêler les actions qui relèvent de la RN des actions qui relèvent de la commune. Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune d'Eyne et le plan de gestion de la RN d'Eyne sont indissociables et complémentaires. La planification de l'un et de l'autre est pensée dans une vision globale du territoire communal. Nous avons également retenu sous la bannière de l'appropriation les RN du sillon et RN du riez. Parmi les premiers sites classés en RNR à l'échelle régionale, ces deux RN représentent les porte-drapeaux et les exemples d'une politique RNR « gagnant-gagnant » en pleine expansion. Dans une moindre mesure et surtout à une autre échelle plutôt intercommunale ou départementale, ce deuxième niveau d'exemplarité s'observe également sur les RN de Séné, RN de la petite Camargue et RN de Chérine.

❖ Dynamiques *ex situ* : intégration *ex situ* des enjeux des RN et extension de l'espace putatif

Le troisième niveau d'exemplarité étudié concerne les dynamiques *ex situ*, c'est-à-dire la capacité des organismes gestionnaires à « sortir de leur réserve », à agir au-delà des limites spatiales et/ou fonctionnelles (connaître, protéger, gérer) des RN. Généralement, les gestionnaires qui parlent de « sortir de leur réserve » le font plutôt en référence et en opposition au cliché protectionniste de la mise sous cloche. Ainsi, un article paru dans le Télégramme en avril 2012 à l'occasion du congrès RNF s'intitule « Des réserves qui sortent de leur réserve », et relate les propos du président de la LPO, Allain Bougrain-Dubourg : « On avait tendance, il y a 30 ans, à mettre la nature sous cloche. Aujourd'hui, on veut la faire partager par le plus grand nombre. »¹. À

¹ <http://www.letelegramme.com/local/cotes-d-armor/lannion-paimpol/perrosguirec/tregastel/nature-des-reserves-qui-sortent-de-leur-reserve-07-04-2012-1661299.php>

la même occasion, le directeur de RNF, Jean-Philippe Grillet, affirmait dans le journal *Le Trégor* : « *Nous ne voulons pas mettre la nature sous cloche (...) Ces réserves sont avant tout un lieu d'accueil* ». Lorsque nous parlons des dynamiques exemplaires *ex situ*, nous dépassons la simple démonstration de l'ouverture *in situ* des RN au public ou à des fonctions éloignées du cliché protectionniste et somme toute assez communes (accueil, création d'emplois, insertion sociale, patrimoine commun...). Nous abordons la manière dont les gestionnaires vont mettre en place des stratégies pour influencer les dynamiques territoriales *ex situ*, et tenter d'élargir leur influence au-delà des limites spatiales des RN, que ce soit dans leur domaine de compétence direct (conservation du patrimoine naturel) ou indirect (par exemple, les politiques d'aménagement territorial). Cette question est assez peu traitée dans la littérature en comparaison aux deux autres niveaux d'exemplarités évoqués. Les relations entre AP et territoires périphériques sont le plus souvent abordées sous la forme des interdépendances socioécologiques (Janzen 1983; DeFries *et al.* 2007; Hansen & DeFries 2007; Ostrom 2009; Pollnac *et al.* 2010; Martin-Lopez *et al.* 2011) entre AP et territoires périphériques, et sur la production de bénéfices et de coûts liés à l'AP et qui vont impacter les territoires (Guidetti 2007; Russ & Alcalá 2011). Il est finalement peu question d'analyser sous un angle sociopolitique les stratégies mises en œuvre par les gestionnaires pour étendre leur influence à l'extérieur des AP. Ces stratégies tiennent souvent à la mise en place d'AP comprenant une ou plusieurs zones centrales et une zone périphérique. C'est par exemple le cas des réserves de biosphère et des parcs nationaux français. C'est sur le fondement de ce modèle qu'a été pensé le concept de solidarité écologique, développé par Mathevet et Thompson (Mathevet *et al.* 2010b; Thompson *et al.* 2011; Mathevet 2012). Ce concept prône la reconnaissance des interdépendances socioécologiques, et de la communauté de destin et du lien moral entre humains et non-humains, entre zones cœurs et zones périphériques. Comme le développe Mathevet (2012), lorsque la distance s'accroît entre les humains ou avec leur milieu, ce n'est pas pour autant que ces derniers ne sont pas inter-reliés. Les solidarités écologiques révèlent nos interdépendances de proximité et à distance des êtres vivants et des écosystèmes. Pour prendre conscience des conséquences directes et indirectes de nos actions – dans le temps et l'espace –, en d'autres termes de cette interconséquentialité, nous devons élaborer des médiations. Ces dernières ne se cantonnent pas aux AP, pour bien les comprendre et les gérer. Le cas des RN nous amène plus spécifiquement à nous interroger sur la légitimité des gestionnaires à porter ce type de démarche, dans un contexte d'absence de cadre réglementaire légitimant tel qu'une aire d'adhésion. Nous caractérisons donc « l'espace putatif » autour des RN, c'est-à-dire un espace élargi autour de la RN, incorporé dans la pensée et dans l'imaginaire des gestionnaires, et sur lequel ils projettent un certain nombre d'ambitions tout comme décideurs et scientifiques imaginent un « public putatif » lors des dispositifs participatifs d'élaboration de la trame verte et bleue (Charvolin *et al.* 2011). Nous verrons l'importance des interdépendances socioécologiques dans la construction de cet espace, de la nature juridique de l'organisme gestionnaire, de sa capacité à se saisir des moyens et des opportunités territoriales et politiques, et de ses relations aux autres organismes environnementaux du territoire. Sous ses formes les plus exemplaires, c'est-à-dire les RN de Chérine et de la petite Camargue, cette projection et la mise en place d'actions et d'arrangements institutionnels *ex situ* se sont

soldées par l'extension des RN. Sous une forme plus classique, l'expansion *ex situ* se traduit par la connaissance et l'étude du patrimoine naturel à large échelle.

L'étude de ces trois niveaux d'exemplarité nous interroge à de multiples titres, sous leurs formes les plus classiques comme sous leurs formes les plus innovantes. Nous caractérisons l'émergence des caractères exemplaires et des actions et institutions qui les supportent, les processus sous-jacents à leur apparition. Nous détaillons leur fonctionnement et la manière dont ils permettent aux sites de faire face au changement, de promouvoir des visions partagées entre acteurs aux intérêts variés, la façon dont ils supportent la durabilité des territoires et des RN. Nous prenons également le contrepied en regardant si ces systèmes sont porteurs de faiblesses pour les RN, les territoires et les acteurs impliqués, et quelle est leur capacité à perdurer dans le temps. Nous faisons la distinction entre ce qui relève de la fin et des moyens, du point de vue des acteurs environnementaux et des autres acteurs du territoire. Nous verrons que ces exemplarités n'ont rien de panacées, et qu'elles présentent des forces et des faiblesses qui doivent nécessairement être contextualisées pour prendre tout leur sens.

Notons que ces trois niveaux particulièrement remarquables s'appuient sur un ensemble d'actions et de comportements plus modestes observés sur les sites d'études et qui relèvent des approches intégratives. L'accueil des scolaires, du grand public, du public handicapé, la création d'emplois, la mobilisation d'entreprises de réinsertion, l'organisation de chantiers nature, de pots de fin d'année avec les voisins des RN, l'implication de bénévoles retraités, la manière d'organiser des restitutions en comités consultatifs, de mettre en place au quotidien des échanges et des projets avec différents types d'acteurs sont autant de petites pierres qui contribuent aux grands édifices intégratifs présentés plus haut. À tous les niveaux de leurs actions, du suivi des espèces à la forme prise par le rapport d'activité, les gestionnaires peuvent favoriser leur rapprochement avec l'ensemble de leurs partenaires et des acteurs avec lesquels ils doivent traiter. Ces acteurs extrêmement variés sont présentés à présent dans toute leur diversité.

3. Qui sont les acteurs ?

Les analyses nationales conduites dans la première partie nous ont laissé entrevoir cette diversité des acteurs. Cette dernière a été confirmée sur chacun des sites d'étude et à l'échelle de l'ensemble des sites. Une analyse transversale nous permet d'avancer quelques grands chiffres à leur sujet. Concernant l'échelle d'intervention des acteurs, nous avons rencontré 111 personnes concernées principalement par l'échelle locale (communale et intercommunale), 42 à l'échelon départemental, et 30 au niveau régional. Nous avons interrogé 34 femmes et 149 hommes. Enfin, concernant l'âge, 27 personnes avaient moins de 35 ans, 115 avaient entre 35 et 60, et 41 avaient plus de 60 ans. Le détail par site est donné dans l'annexe 18.

Nous détaillons ci-dessous la diversité des types d'acteurs rencontrés lors des entretiens, en fonction de leurs « casquettes », et présentons les grandes différences intersites.

- Il s'agit d'abord des membres de « l'équipe RN » (n=25). Le plus souvent nous avons *a minima* rencontré le conservateur/directeur de la RN, en particulier sur les RN ayant le moins de personnel spécifiquement dédié (RN d'Eyne avec 2 ETP spécifiques, RN du sillon avec 1 ETP spécifique). Le deuxième cas de figure concerne les sites gérés par une grosse structure de type CEN, souvent excentrée par rapport aux RN (RN alpines et RN du Pas-de-Calais). Dans les deux cas, nous avons rencontré le responsable de la structure (directeur, directeur adjoint), ainsi que les membres de l'équipe concernés par les sites. Pour le CEN Nord-Pas-de-Calais, les membres de l'équipe sont excentrés par rapport au site et n'y viennent que ponctuellement. Pour le CEN de Haute-Savoie, gardes et animateurs sont délocalisés par rapport à la base et sont sur les RN. Pour ce qui est des grosses structures locales (RN de Chérine, RN de la petite Camargue, RN de Séné, RN des coussouls), nous avons rencontré les responsables de pôles (pôle garderie, pôle animation, pôle scientifique).

- Nous avons ensuite rencontré les « acteurs de l'environnement » partenaires des RN (n=30). Il s'agit le plus souvent des autres structures environnementales présentes sur le territoire de type PNR, CPIE, organisme en charge de Natura 2000, et de leurs responsables, chargés de missions et/ou directeurs selon les cas. Cette catégorie des acteurs environnementaux englobe également les représentants (chargés de mission, directeurs, et parfois élus) des services environnementaux des collectivités territoriales de type conseil général ou conseil régional. Ces dernières jouent le plus souvent le rôle de partenaires fonciers, financiers, de coordination d'actions d'inventaires, de suivis, de mise en place de politiques décentralisées comme les schémas de cohérence écologique régionaux. Il s'agit également de l'organisme de tutelle dans le cas des RNR.

- La catégorie « associatif » (n=12) regroupe l'ensemble des représentants des associations, essentiellement militantes, naturalistes et/ou bénévoles, qui jouent un rôle actif dans les RN. Dans le cas des RNN alpines, en Bretagne et sur la RN de la petite Camargue, ces associations jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des sites. Elles prennent souvent en charge une partie des missions de la RN (animation sur les RNN alpines, entretien des infrastructures et suivis sur la RN de la petite Camargue, implication historique et suivis pour la RN du sillon, soutien à la création et suivis pour la RN de Séné). Ce tissu associatif et militant n'est pas présent sur tous les sites.

- La catégorie « scientifique » (n=6) concerne les chercheurs qui utilisent les RN comme des terrains de recherche, qui sont impliqués dans la création des sites et/ou qui sont aujourd'hui encore engagés dans les conseils scientifiques. Il s'agit le plus souvent de chercheurs en sciences de la vie, mais nous avons aussi rencontré un chercheur en aménagement et urbanisme touristique sur la RN d'Eyne.

- La catégorie « État » (n=9) regroupe les représentants des services déconcentrés de l'État avec lesquels les RN interagissent. Nous ne les rencontrons que sur les RNN. Il s'agit bien souvent du chargé de mission RN à la DREAL, mais également de chargés de mission à la DDT, parfois en charge des autorisations

de travaux en RN. Les arrangements et les responsabilités entre services de l'État diffèrent d'une région à l'autre. Ils sont généralement révélateurs de l'histoire de ces services, de leurs évolutions et de leur implication dans la gestion des AP. Les terrains alpins représentent un bon exemple des enjeux de cette répartition entre services.

- La catégorie « commune » (n=29) rassemble les acteurs communaux. Ces derniers sont principalement des élus (maire, adjoint en charge de l'environnement), mais aussi parfois des employés communaux jouant un rôle d'interface lorsque les communes sont fortement impliquées dans la gestion des sites (RN d'Eyne, RN de Séné et RN du sillon), et qu'elles ont des postes dédiés à l'environnement du fait de leur superficie (RN des aiguilles) ou des enjeux environnementaux (RN de Sixt).

- La catégorie « supracommunale » (n=5) regroupe principalement des conseillers généraux et des conseillers régionaux, les premiers lorsque le CG joue un rôle important foncier et/ou financier sur le site concerné, les seconds principalement dans le cadre des politiques RNR.

- La catégorie « usage loisirs et tourisme » (n=18) réunit les acteurs du loisir et du tourisme : directeur ou chargés de mission aux offices du tourisme départementaux, intercommunaux ou communaux selon les cas, les professionnels directement concernés par les sites (hébergeurs, responsables de refuges de montagne, accompagnateurs en montagne), ou encore des représentants de fédérations ou d'associations dont l'activité est impactée par les sites (randonnée, canoë-kayak...).

- Les acteurs représentant les usages de prélèvement pour le loisir (chasse-pêche) ont été regroupés dans la catégorie « usager chasse-pêche » (n=18). La plupart du temps, nous avons rencontré les présidents d'associations communales ou intercommunales de chasse (ACCA, AICA, GIC) et de pêche (AAPPMA). Dans certains cas, à une échelle plus large, nous avons rencontré les directeurs, chargés de mission ou présidents des fédérations de chasse (RN de Chérine) ou de pêche (RN de la petite Camargue). Dans le cas de la RN de Chérine qui développe des partenariats poussés avec les chasseurs, nous avons également discuté avec des représentants de chasses plus spécifiques (chasse à l'arc, chasse au gibier d'eau). Enfin, il s'agissait également des propriétaires privés utilisant une partie de leurs terrains classés en RN ou à proximité des RN comme des chasses privées (RN de Séné, RN de Chérine).

- La catégorie « usager professionnel » (n=17) concerne les acteurs qui, dans le cadre de leur activité professionnelle, pratiquent une activité de prélèvement ou d'exploitation de la ressource qui impacte la RN. Ce sont avant tout les agriculteurs dans le cadre d'activités d'élevage laitier ou viande qui utilisent les terrains de la RN pour faire pâturer leurs troupeaux. La plupart du temps, les activités de pâturage se pratiquent seulement pendant une période de l'année et dans le cadre de contrats passés avec le gestionnaire et le propriétaire (RN du riez, RN de la pâture, RN de Chérine, RN des coussouls). Ils sont parfois également propriétaires (RN des coussouls), ou organisés en groupements pastoraux notamment dans les contextes montagnards (RN d'Eyne, RN de Sixt, RN des aiguilles). Parmi les autres types d'activités « agricoles », nous recensons de la mise en culture de terrains en RN (RN de la petite Camargue, RN de Séné, RN des coussouls), de la pisciculture (RN de Chérine), ainsi que de la conchyliculture (RN du sillon). Nous n'avons pas de cas d'étude strictement marins présentant des enjeux de cohabitation entre pêcheurs professionnels en

pleine mer et RN, comme c'est le cas par exemple sur certaines RNC marines, ou sur la RNN marine de la Réunion (Thomassin 2011).

- Les « représentants des usagers professionnels » (n=11) sont bien souvent des techniciens, chargés de mission, voire directeurs ou élus des chambres d'agriculture. Cette catégorie est largement représentée sur la RN des coussouls, le partenariat avec le monde agricole nous ayant conduit à favoriser cette catégorie de répondant.
- La catégorie « autres usagers professionnels » (n=8) regroupe l'ensemble des autres types d'activités exercé à titre professionnel que l'on peut trouver sur les RN. Il peut s'agir de l'armée, propriétaire de terrains sur la RN des coussouls, ou encore d'industriels, exploitants de pipelines (RN des coussouls) ou de structures hydroélectriques (RN de la petite Camargue).
- Enfin, la catégorie « propriétaire privé » (n=4) rassemble les propriétaires privés concernés par la RN. Nous les rencontrons notamment dans le cas de terrains classés en RN sur la RN des coussouls et la RN d'Eyne, et en tant que propriété conventionnée au voisinage de la RN, sur la RN de Chérine.

Certaines des personnes rencontrées cumulent plusieurs casquettes (élu et président de l'association de chasse, président de chambre d'agriculture et agriculteur...). La partie D de l'annexe 18, ainsi que ce rapide tour d'horizon des profils des personnes rencontrées mettent clairement en évidence des différences intersites. Ces dernières sont recherchées, et reflètent ce qui caractérise les sites : partenariat avec les agriculteurs en Crau, partenariat avec les chasseurs à Chérine, importance des mouvements associatifs en Bretagne, dans les Alpes et en Alsace, enjeux touristiques dans les milieux montagnards et à la RN du sillon... De même, concernant l'âge des personnes rencontrées (annexe 18, partie C), on voit comment la RN des coussouls, la RN de la petite Camargue et les RNN alpines s'inscrivent dans une histoire longue, tandis que les RN d'Eyne et RN du sillon relèvent plus des jeunes générations. Les acteurs ainsi décrits, voyons à présent les avantages et inconvénients liés aux RN et perçus dans les sites d'étude.

B) Avantages et inconvénients perçus : entre trajectoires sociales et contexte

Introduction et méthodes

L'un des principaux pans d'analyse des AP concerne les coûts et les bénéfices au sens large liés à l'implantation, à la présence et au fonctionnement des AP pour les différents acteurs. Nous parlerons d'**externalités** ou de **résultats** pour nous référer à l'ensemble de ces coûts/bénéfices qui vont « sortir » des interactions entre RN et territoire. Ce choix fait écho à la notion d'*outcomes* utilisée dans le cadre d'analyse proposé par Ostrom (Ostrom 2005, 2009). Selon les disciplines, les sensibilités des chercheurs, leurs objectifs et leur angle d'attaque, ce type de travaux se concentre sur une variété d'objets et dans des perspectives diverses. Le système d'intérêt peut être, comme c'est le plus souvent le cas, un type d'écosystème particulier (Woodward & Wui 2001; Ricketts *et al.* 2004; David *et al.* 2007), mais aussi des AP (CREDOC 2008; Angulo-Valdes & Hatcher 2010; Karanth & Nepal 2012), ou encore plus rarement des SSE (Agrawal & Chhatre 2011; Martin-Lopez *et al.* 2011). Les externalités analysées se limitent souvent à un type d'objectifs particuliers des AP, notamment la conservation de la nature (Naughton-Treves *et al.* 2005; Leverington *et al.* 2010), ou dans le cas des services écosystémiques le stockage de carbone (Naughton-Treves *et al.* 2005; Chhatre & Agrawal 2009). Les analyses d'un ensemble plus vaste d'externalités et de leurs relations sont plus rares (Steffan-Dewenter *et al.* 2007; Agrawal & Chhatre 2011), de même que les études qui détaillent la répartition des externalités entre acteurs (Corbera *et al.* 2007; Booth *et al.* 2010). Par ailleurs, nous avons déjà mis en évidence la manière dont un certain nombre de facteurs influencent la perception qu'ont les acteurs des externalités issues des AP et des SSE en général. Ces facteurs relèvent des visions du monde des acteurs, de leur connaissance des systèmes et des enjeux (Martin-Lopez *et al.* 2007), de leurs échelles d'action et du décalage entre les échelles écologiques auxquelles les avantages sont fournis et les échelles institutionnelles au travers desquelles les acteurs agissent et captent ces avantages (Hein *et al.* 2006; Mackenzie 2012). Généralement, l'intérêt pour ce type d'analyse des scientifiques de la conservation comme des gestionnaires est de montrer que les AP sont utiles, qu'elles servent à quelque chose, et notamment au bien-être humain (Daily 1997; MEA 2005). Cette démarche est tout à fait celle de RNF, qui souhaite montrer que « *les réserves naturelles sont sources et moteurs de développement durable* » (RNF 2008a). Inversement, les *political ecologists* et les chercheurs en sciences humaines s'intéressent plutôt à la manière dont les AP et les discours qui les entourent permettent d'entretenir un ordre social et une répartition donnée des avantages et des contraintes entre acteurs (West *et al.* 2006; Adams & Hutton 2007; Gautier & Benjaminsen 2012). Dans cette seconde section, nous analysons les externalités perçues par les acteurs concernés par les RN, à la fois en termes d'avantages et d'inconvénients. Nous discutons des différents répertoires mobilisés et des différences

entre sites et entre acteurs. Nous concluons en ouvrant le débat sur les relations entre externalités perçues, trajectoires sociales et caractéristiques des SSE et des RN.

Concernant les méthodes utilisées, nous avons fait le choix de nous en tenir à une approche exploratoire qualitative et semi-quantitative des « coûts – bénéfices » des RN, autrement dit de la caractérisation de la « plus-value »¹ des RN telle qu'exprimée et perçue par les acteurs. L'analyse coût – bénéfice faisant largement référence dans la littérature de la conservation à un ensemble de méthodes d'analyse propres à l'économie, nous parlons plutôt d'avantages et d'inconvénients. Ce choix est également pragmatique : lors des entretiens, la formulation des questions sous la forme « coût – bénéfice » induisait des réponses de type économique. Notre ambition étant plus large, nous avons choisi de reformuler la question sous forme de « avantages – inconvénients », laissant ainsi la porte ouverte à des éléments élargis de réponse. Nous avons combiné des méthodes d'entretiens ouverts avec des méthodes de free-listing et de hiérarchisation. Les enquêtés étaient invités à lister les avantages et inconvénients perçus i) à titre personnel et dans le cadre de leurs missions et ii) sur le plan collectif et pour le territoire. Les enquêtés quantifiaient ensuite entre 1 et 5 (de très faible à très fort) l'importance accordée à chaque avantage et inconvénient cité. L'idée a été évoquée d'utiliser le cadre des services écosystémiques et de l'évaluation économique afin de traiter cette question des externalités. En effet, ce cadre des services écosystémiques est de plus en plus fréquemment employé pour définir les apports des AP et des écosystèmes (Pyke 2007; Martin-Lopez *et al.* 2011), de même que les méthodes d'évaluation économique (Balmford *et al.* 2002; CREDOC 2008; Aubertin & Vandeveld 2009; Chevassus-au-louis *et al.* 2009). Toutefois, les premières enquêtes, les revues de bibliographie ainsi que la définition de notre positionnement ont rapidement mis en évidence le caractère limitant de ces deux approches. D'une part l'entrée services écosystémiques se concentre principalement sur les services rendus par la composante « biophysique » des RN. Par ailleurs, ces dernières ne se limitent pas à un ensemble de milieux et d'écosystèmes dont seuls l'existence et le fonctionnement permettraient de couvrir l'ensemble des aménités liées aux RN. Les composantes des RN s'étendent également aux aspects labellisant et surtout aux institutions (aspects réglementaires, humains, financiers), que l'entrée services écosystémiques ne permet pas de traiter ou mal. D'autre part, l'évaluation économique utilise la valeur économique comme étalon pour l'ensemble des externalités des AP. Nous considérons que cette valeur n'est pas satisfaisante pour évaluer l'ensemble des aménités des AP. Même si les outils d'évaluation ne souffraient pas d'écueils conceptuels et méthodologiques majeurs, il aurait été dommage de restreindre toute la richesse des réponses des acteurs rencontrés à un chiffre (Polishchuk & Rauschmayer 2012)

¹ Les termes de « plus-value », ou encore de « effet réserve » sont ceux employés par RNF et par les membres du groupe « Territoires et Développement Durable » (TDD) pour dénommer ce que nous appellerons les bénéfices, ou les avantages des RN pour les acteurs du territoire.

1. Quelles externalités perçues pour les territoires ?

Nous présentons les principaux résultats concernant les différents avantages/inconvénients liés aux RN pour les territoires, l'ensemble des personnes qui y sont rattachées, et que nous appellerons « le collectif ». Nous les expliquons par deux grands types de variables : les sites d'études et les types d'acteurs¹. Nous ne détaillerons pas les avantages/inconvénients perçus à titre individuel et dans le cadre des missions et des activités de chacun des types d'acteurs. L'analyse de ce matériel particulièrement riche reste à poursuivre dans une approche plutôt qualitative pour comprendre précisément et intimement la relation entre les RN et une personne donnée, selon sa sensibilité propre et sa fonction (acteur touristique, agricole, foncier...). Un exemple d'arbre thématique des avantages/inconvénients perçus à titre individuel est présenté dans l'annexe 19 pour la RN de Séné. Certaines des externalités citées à titre individuel se retrouvent dans les externalités citées à titre collectif, par exemple celles des élus, censés représenter le collectif. D'autres sont plus spécifiques à l'individu en tant que tel et/ou au type de fonction qu'il occupe et/ou à la relation particulière qu'il entretient avec la RN. Par exemple, pour les externalités liées à l'individu, nous trouvons des avantages comme la stimulation intellectuelle provoquée par la RN, ses réseaux et les échanges induits, et des contraintes comme le temps passé en réunion ou en voiture pour accéder à des sites très excentrés. Concernant les différents types d'acteurs, leurs activités, nous retrouvons également des externalités spécifiques. Par exemple, les usagers socioprofessionnels et notamment les agriculteurs vont citer à titre individuel des avantages tels que la visibilité de leur exploitation ou la contribution de la RN pour accéder à des pâturages dans un contexte de difficulté d'accès au foncier, et comme contraintes les risques encourus par les bêtes sur des terrains « mal entretenus », « sauvages ». Nos enquêtes montrent qu'il existe des liens forts entre les avantages/inconvénients perçus à titre individuel et collectif. Une personne contrainte à titre individuel percevra en général peu d'avantages pour le collectif. Au-delà de l'individu, de l'acteur avec ses différentes casquettes, nous nous restreindrons à l'échelle du SSE et du collectif. Nous insisterons sur ce point dans l'analyse des trajectoires des perceptions à la fin de cette sous-partie.

Le tableau 12 recense les principaux avantages et inconvénients cités pour le collectif à l'échelle de l'ensemble des sites d'études. Il fait également la liste des codes qui seront utilisés dans les figures suivantes et servira de référence à ce propos. La méthode de recueil des données étant ouverte, la classification retenue tient en partie à la subjectivité de l'enquêteur et à nos propres choix de regroupements et de simplification des réponses fournies. Nous illustrons par la suite dans le détail pour certaines externalités la diversité que nous pouvons retrouver au sein d'une catégorie donnée. Pour cette analyse croisée nationale, nous avons retenu 33 externalités : 20 avantages et 13 inconvénients.

¹ Dans le temps imparti à la thèse, nous avons dû nous résoudre à ne pas explorer dans le cadre de ce travail les effets de l'ensemble des variables à notre disposition (échelle d'intervention des acteurs, genre, âge, niveau d'implication dans les prises de décision...) et les perspectives de recherche et d'exploration sont nombreuses : par exemple, les types de solidarités socioécologiques entre les acteurs, les RN et les territoires.

De manière générale, les enquêtés ont plus cité d'avantages que d'inconvénients. Nous dénombrons 458 avantages cités, soit entre 2 et 3 par personnes en moyenne, pour 185 inconvénients, soit moins de 1 par personne en moyenne. Cette différence se retrouve en ce qui concerne le poids accordé aux externalités perçues. Le poids moyen des avantages est de 3,6, tandis que le poids moyen des inconvénients est de -2,8. Enfin, elle transparaît également dans l'absence de perception d'avantages (seulement 7 % des répondants) ou d'inconvénients (31 % des répondants). À l'échelle de l'ensemble des sites et de nos répondants, les RN sont plutôt associées à des contributions positives pour les territoires qu'à des contraintes. Pour près d'un tiers des personnes rencontrées, les RN ne présentent aucune contrainte pour le territoire. Même si ces résultats semblent rassurants pour les RN, gardons à l'esprit que notre échantillon s'organise autour de 46 % d'acteurs « environnementaux »¹ et de 54 % d'autres types d'acteurs du territoire (usagers socioprofessionnels, de loisir, acteurs touristiques, collectivités territoriales). Une analyse différenciée des réponses de ces deux grandes catégories d'acteurs nous permet de nuancer nos propos. Alors que les acteurs environnementaux perçoivent en moyenne 2,5 avantages, ce chiffre est de 2 pour les autres acteurs territoriaux (test non paramétrique de comparaison de moyenne de Mann-Whitney : $p = 0,0016$). Les poids associés aux avantages sont sensiblement les mêmes quelle que soit la catégorie considérée ($\sim 3,5$). Pour ce qui est des inconvénients, les deux catégories perçoivent en moyenne respectivement 1,13 et 0,8 inconvénient (test de Mann-Whitney : $p = 0,007$), mais le poids moyen qui leur est accordé est de 2,5 pour les acteurs environnementaux et de 3 pour les autres acteurs territoriaux (test de Mann-Whitney : $p = 0,006$). Les acteurs environnementaux citent significativement plus d'inconvénients, mais le poids accordé est largement supérieur dans le cas des acteurs territoriaux. Ce simple partitionnement laisse déjà deviner des différences en fonction du groupe d'acteur considéré. Les acteurs environnementaux ont tendance à mettre en avant de plus nombreux avantages, tandis que les autres acteurs territoriaux insistent sur le poids d'un certain nombre de contraintes reconnues par tous.

¹ Associatifs, experts, services de l'État, équipe RN et acteurs environnementaux fonciers et financiers.

Tableau 12 : Principales externalités identifiées et codes associés.

Code	Externalité	Code	Externalité
0AVG	Aucun avantage	0INC	Aucun inconvénient
ACCES INC	Inconvénient d'accès : manque de capacité d'accès et d'infrastructures	IMG INC	Inconvénient Image : image de la réserve sous cloche, de l'écolo, qui incommodent le répondant
BIO INC	Inconvénient biologique : dégâts de sangliers, prédation oiseaux, moustiques...	INSUF INC	Inconvénient insuffisance : insuffisance des moyens mis en œuvre pour la conservation de la nature
BIODIV AVG	Avantage biodiversité : préservation de la biodiversité, des espèces, milieux, paysages	MOR AVG	Avantage moral : satisfaction morale de s'impliquer dans une cause juste
CADR AVG	Avantage cadre de vie : cadre de vie préservé, maintien d'espaces de nature, de poumons verts, de lieux de promenade accessible pour se ressourcer	PARTE AVG	Avantage partenarial : exemplarité des partenariats, promotion d'un modèle partenarial et de l'image des partenaires
CONN AVG	Avantage connaissance : connaissance du patrimoine naturel <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> , des enjeux, travaux de recherche	PATR AVG	Avantage patrimonial : contribution de la RN à l'identité, à la renommée, à la fierté, au patrimoine des territoires
ECO AVG	Avantage économique explicite : création d'emplois, clientèle pour les restaurants, favoriser la multiactivité et la complémentarité des activités économiques	RECON AVG	Avantage reconnaissance : reconnaissance par le label RN de la valeur du patrimoine naturel et de son intérêt
EE AVG	Avantage éducation à l'environnement et accueil : activités d'animations, d'éducation à l'environnement, de sensibilisation, de conscientisation; accueil du public, lieu de vie lié à ces animations	REGL AVG	Avantage réglementaire : avantage durable des mesures de protection par la mise en place de règles pérennes
EQL MODL AVG	Avantage équilibre et modèle : promotion de modèles de développement équilibré et harmonieux des territoires, entre différents types d'activités, entre l'intérieur et l'extérieur des RN	REGL INC	Inconvénient réglementaire : ensemble des contraintes liées aux règles de fonctionnement des RN : règles d'accès, règles d'utilisation, cadres administratifs et procédures
ESP AVG	Avantage spatial : préservation de l'espace en tant que ressource face à des menaces de conversion	SECU AVG	Avantage sécuritaire : sécurité du fait de la présence de la RN : gestion des risques
ESP INC	Inconvénient spatial : gel d'une partie de l'espace ressource au profit de la conservation, et à l'encontre de différents projets d'aménagement ou de conversion	SOCIO AVG	Avantage social : la RN comme lieu de vie et de cohésion pour le territoire
FIN AVG	Avantage financier : injection de fonds publics dans la RN et dans le territoire	SUFR INC	Inconvénient surfréquentation : surfréquentation touristique et sa gestion parfois remise en cause
FIN INC	Inconvénient financier : mobilisation importante de fonds publics pour la conservation aux dépens d'autres objectifs prioritaires	SURV AVG	Avantage surveillance : surveillance du territoire, présence sur place
FONC AVG	Avantage foncier : capacité d'accès au foncier, revalorisation de la valeur foncière	TOUR AVG	Avantage touristique et attractivité : attractivité entre autre touristique du territoire. Les RN peuvent contribuer par l'image, en tant que point d'accroche, en tant que lieu d'accueil et d'animation, par le label, ou en préservant/ améliorant le potentiel d'attractivité du territoire.
FONC INC	Inconvénient foncier : difficulté d'accès au foncier	TPS INC	Inconvénient temps : temps passé dans le montage de projet, la cohésion, la gouvernance entre RN et territoire
GEST AVG	Avantage gestion : moyens humains, compétences, expérimentations, actions mises en œuvre pour la gestion des sites et mobilisables à l'échelle du territoire	USG AVG	Avantage usage : contribution de la RN au maintien/promotion de certains usages
GEST INC	Inconvénient gestion : gestion du site qui apporte des contraintes, ou qui n'est pas reconnue	USG COHAB INC	Inconvénient usage : incompatibilité/image faussée de la compatibilité entre certains usages et la conservation du patrimoine naturel.
GOUV INC	Inconvénient gouvernance et pouvoir : implication forcée dans des jeux de pouvoir qui incommodent le répondant		

❖ Le poids des avantages et des inconvénients : l'inhérente inégalité entre territoires et entre acteurs

Lors des entretiens, nous avons identifié la réponse « aucun inconvénient pour le collectif » comme un indicateur intéressant du niveau de contrainte perçu. Ce type de réponse peut correspondre en effet à des positionnements très variés des acteurs. Dans certains cas, le répondant ne constate tout simplement aucun changement entre un « avant RN » et un « après RN ». C'est le cas notamment sur les RNR du Nord-Pas-de-Calais, qui couvrent de très petites surfaces et qui affectent peu les usages et les enjeux territoriaux. Deux agriculteurs témoignent. L'un d'eux ne perçoit aucun inconvénient : *« Moi je ne pense pas que ça ait changé quelque chose [...] Ça n'apporte rien, ça n'enlève rien »*. L'autre explique l'importance de la localisation du site et l'absence d'enjeux à proximité : *« J'en vois pas [d'inconvénients] parce qu'elle [la RN] est bien située, c'est une continuité d'un bois donc elle gêne absolument pas. Elle est pas au milieu de la plaine [où] ça pouvait générer des problèmes avec la faune, les lapins, le gibier qui aurait pu détruire les récoltes aux alentours. Il y a très peu de cultures immédiates »*. Dans d'autres situations, les répondants se positionnent plus clairement en faveur de la RN et des projets, des visions du monde et du territoire qu'elle soutient. La RN abonde un projet territorial donné. Les contraintes potentielles sont souvent reconnues, mais écartées lors du listing, car elles sont acceptées, et porteuses d'un projet territorial souhaitable pour l'enquêté. Des élus alsaciens expriment bien ce positionnement vis-à-vis de la RN de la petite Camargue. L'un nous dit : *« Je réfléchis à l'échelle du territoire [...], on est plus de 50 000 habitants, on a besoin de cet écrin de verdure, donc pas d'inconvénient, que des avantages »*. L'autre *« n'en vois pas, parce que ça fait partie des projets, c'est un projet qu'on essaye d'intégrer, donc on est convaincu de son intérêt »*. Le troisième insiste sur la compatibilité avec le développement économique : *« Sur un territoire, on fait un choix de savoir ce qu'on veut ou ce qu'on veut pas. On a laissé ouvert ce secteur vert, etc., donc voilà notre politique c'est aussi de laisser de la place pour ça, et économiquement ça tient la route »*. Cette « bonne intégration » dans un projet territorial élargi se trouve également sur la RN de Séné, comme le montre le point de vue d'un représentant de collectivité territoriale :

« Le site a des contraintes, mais je ne le vois pas comme une contrainte pour le territoire. Oui bien sûr, c'est une zone réservée, on pourrait faire de l'urbanisation, c'est pas assez ouvert... Mais c'est 500ha, c'est rien, c'est pas des empêchements de tourner en rond, c'est pas des emmerdeurs, c'est pas des structures qui cherchent à rafler toutes les subventions ! (...) Ils ne font pas le pied de grue devant le bureau du préfet, ils ne sont pas revanchards (...) Ils ne s'imposent pas et aujourd'hui moi je trouve qu'ils ont trouvé leur place. »

Certains répondants ont proposé des distinctions en fonction des types d'acteur, introduisant de la diversité dans le territoire, le collectif, à propos desquels nous les invitons à se prononcer. Un élu alsacien considère que *« les contraintes c'est toujours pour une certaine catégorie de gens, qui veulent des territoires pour cultiver. Ça, c'est la seule contrainte que moi je vois, c'est la place qu'elle prend dans l'environnement par*

rapport aux agriculteurs. ». Pour un agriculteur du Pas-de-Calais, « *la seule contrainte que je vois, ce serait pour les chasseurs qui peuvent plus chasser¹* ». Enfin, certains acteurs complètement solidaires des enjeux de conservation, même dans un contexte de pression territoriale et de superposition des différents enjeux, ne perçoivent pas d'inconvénient. Ainsi, dans des contextes de forte compétition pour l'espace comme la Crau, certains acteurs environnementaux ne se projettent pas dans une image de la RN comme un outil contraignant : « *Je ne vois pas pourquoi ce serait un inconvénient* ».

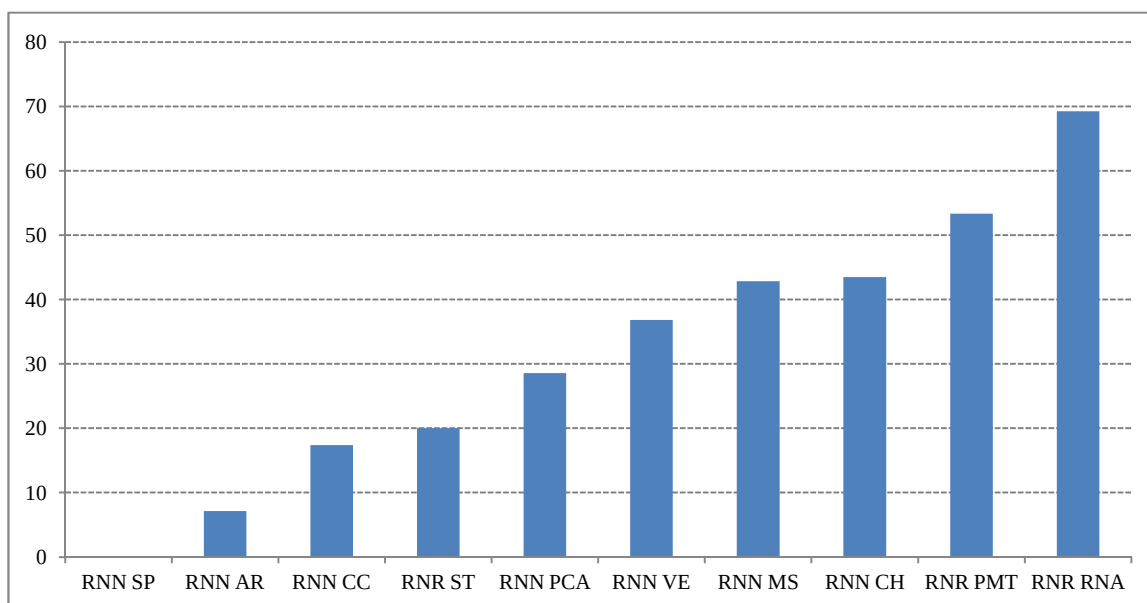


Figure 36 : Pourcentage de répondants par site ne percevant aucun inconvénient pour le collectif.

Nous entrevoyons dans ces quelques citations la multitude de variables qui rentrent en compte lorsque quelqu'un vous dit que la RN ne présente aucune contrainte, ou qu'elle induit tel avantage ou tel inconvénient. Il s'agit du positionnement des acteurs, de leurs visions du monde, de leur indifférence ou de leur adhésion à un projet territorial donné, du niveau de chevauchement et de complémentarité entre enjeux de conservation et enjeux territoriaux, de la définition du collectif et des types d'acteurs affectés par la RN, de l'attitude des gestionnaires eux-mêmes, des actions qu'ils mettent en œuvre, mais aussi du temps qui passe. La figure 36 illustre le pourcentage de répondants par site ne percevant aucun inconvénient pour le collectif. Nous observons des différences marquées entre les sites, le taux de réponse variant de 0 % dans le cas de la RN de Sixt (notre contre – exemple, et le site le moins bien intégré localement) à 70 % dans le cas de la RN du riez. Dans ces deux cas extrêmes, l'effet qui domine est celui du niveau du chevauchement entre enjeux de conservation et autres enjeux territoriaux. Dans le cas de Sixt, la RN de plus de 9 000 ha couvre 70 % de la surface de la commune, qui elle-même doit faire face à de forts enjeux de développement et souhaite étendre son offre touristique. Dans le cas de Noeux-les-Auxi, la RN du riez couvre seulement 8 ha, sur un coteau communal en marge du village, pentu, et quasi à l'abandon avant sa reprise par le conservatoire. Même si

¹ En l'occurrence, les deux RNR du Nord-Pas de Calais sont toujours chassées.

nous ne saurions restreindre les dynamiques observées à cette variable de niveau de chevauchement spatial, cette dernière joue un rôle non négligeable dans le partitionnement observé sur la figure 36. La logique est la même dans le cas des RN des aiguilles, RN des coussouls (fort niveau de chevauchement) et RN de la pâture (faible niveau de chevauchement).

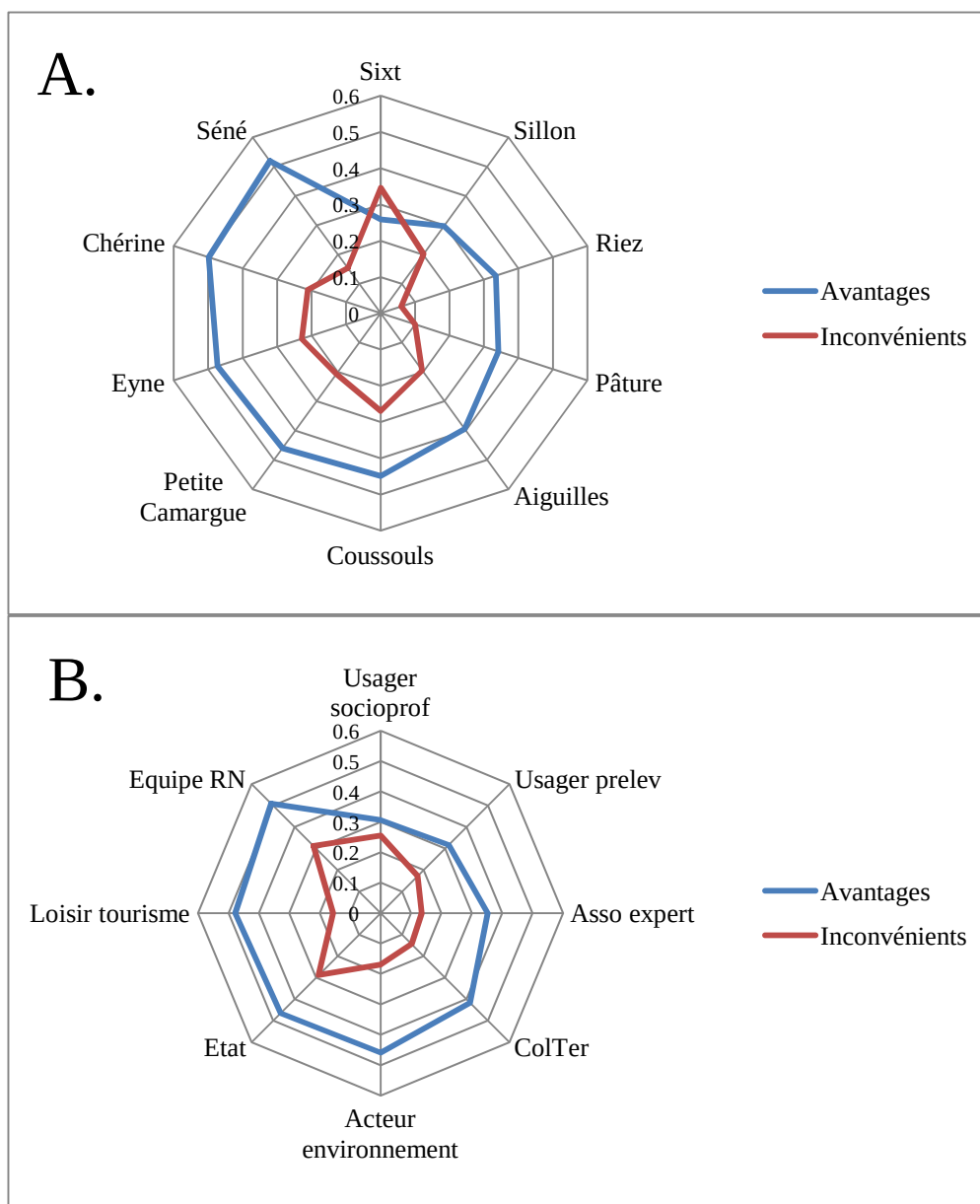


Figure 37 : Importance moyenne accordée aux avantages/inconvénients. A) Par RN. B) Par type d'acteurs.

Ces résultats se retrouvent sur la partie A de la figure 37, qui illustre l'importance moyenne accordée aux avantages et aux inconvénients en fonction des sites. Ainsi, les RN de Sixt, RN des aiguilles et RN des coussouls sont celles où le niveau de contrainte perçue est le plus important. Inversement, les RN du riez et RN de la pâture sont celles où nous observons le plus faible niveau de contrainte. Pour ce qui est des avantages, les sites les mieux placés sont les RN de Séné, RN de Chérine, RN d'Eyne et RN de la petite Camargue. De manière générale et pour quasiment l'ensemble des sites, le niveau d'avantages perçus est bien

supérieur au niveau de contrainte. Ce rapport s'inverse uniquement dans le cas de Sixt, où les contraintes perçues dépassent en moyenne les inconvénients. Il n'y a pas de corrélation entre le niveau des contraintes et le niveau des avantages, et nous observons toutes les combinaisons possibles. La RN de Sixt se caractérise par de fortes contraintes et de faibles avantages, la RN de Séné par de faibles contraintes et de grands avantages. La RN des coussouls présente de grands avantages et de grandes contraintes, alors que les RN du riez et RN de la pâture présentent à la fois un faible niveau d'avantages et un faible niveau d'inconvénients. La petite taille de ces deux derniers sites, leur relative discrétion ne sont pas supports à l'emphase dans un sens comme dans l'autre.

Ces distinctions se retrouvent également en fonction du type d'acteurs interrogé (figure 37, partie B). Les acteurs de type « équipe RN » et « état » perçoivent un fort niveau de contraintes et d'avantages. Ces résultats peuvent sembler surprenants à première vue. Nous nous attendions à ce que ce type d'acteur perçoive assez peu de contraintes. Le détail du type d'inconvénient perçu, présenté plus loin, éclaircira cette situation. Inversement, et également de manière assez surprenante, les usagers de prélèvement (chasseurs, pêcheurs) mettent peu de contraintes (non attendu) et peu d'avantages (attendu) en exergue. Les acteurs de type « tourisme, loisir » mettent en avant d'importants avantages et de faibles contraintes, tandis que les acteurs de type « usagers socioprofessionnels » (agriculteurs, pisciculteurs...) insistent sur les contraintes et considèrent peu d'avantages. Chaque catégorie ne supporte pas le même poids d'avantages et de contraintes : certains desseins seront servis et d'autres desservis. Le détail des différents arguments cités nous permet de mieux comprendre ces répartitions.

❖ Avantages et inconvénients liés aux RN : de l'argument générique à la spécificité territoriale

La figure 38 recense les principaux avantages et inconvénients cités par les enquêtés à l'échelle de l'ensemble des sites et de l'ensemble des acteurs¹. Les codes utilisés sont détaillés dans le tableau 12. Comme nous l'avons déjà évoqué, ces regroupements sont en partie le fruit de l'interprétation par l'enquêteur des réponses qui lui ont été données. De la même manière que pour la réponse « aucun inconvénient perçu », chacune de ces externalités recèle une variété de points de vue que nous détaillons seulement pour les plus importantes. Cette diversité dépend à la fois des sites et des rôles joués par les acteurs dans les interactions entre RN et territoire. Cette classification tente de se rapprocher au mieux des réponses qui nous ont été données. Elle ne s'organise donc pas autour d'un cadre que nous aurions conçu *a priori*, calqué sur la littérature ou sur notre analyse des différentes composantes des RN de la première partie. Le détail des occurrences par site et par type d'acteur est présenté respectivement dans les annexes 20 et 21.

¹ Nombre de citations > 5.

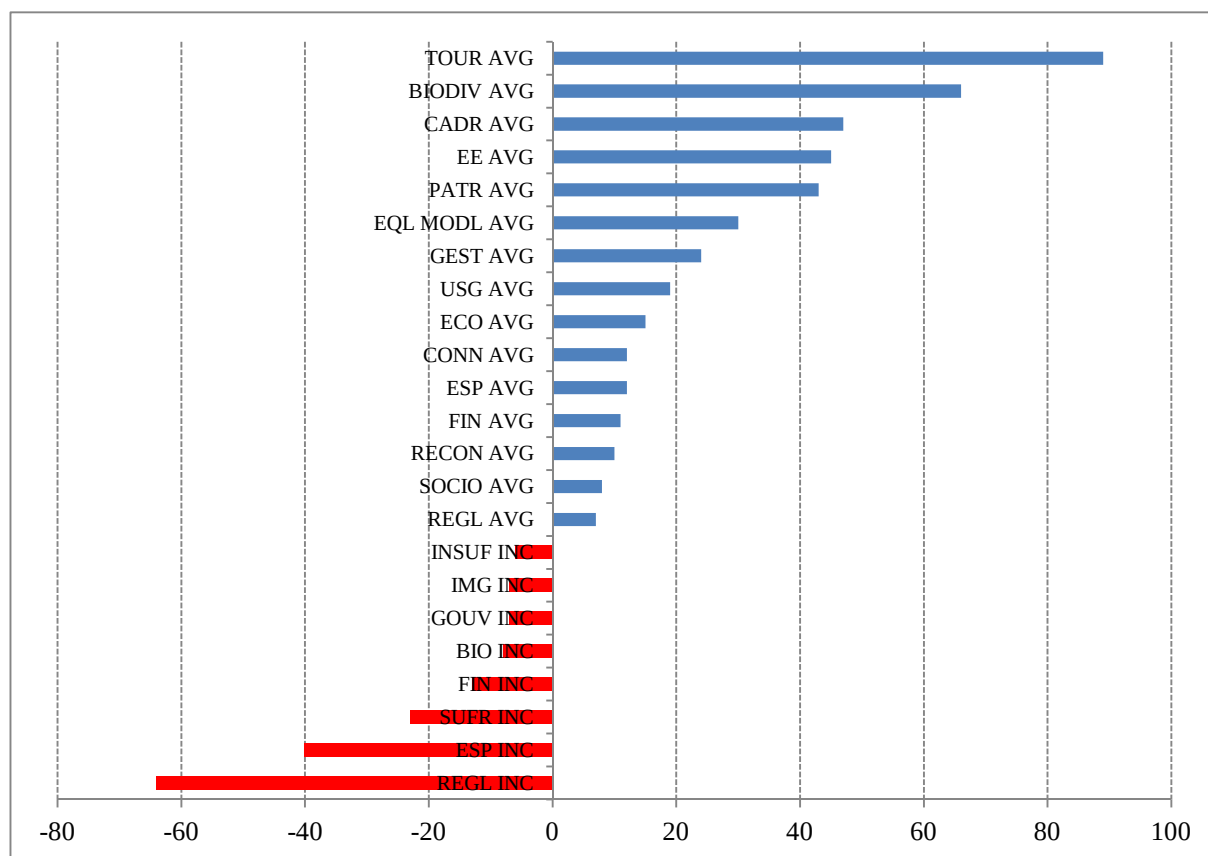


Figure 38 : Nombre d’occurrence des différentes externalités les plus citées. Les codes utilisés sont recensés dans le tableau 12. La couleur bleue est utilisée pour les avantages, la couleur rouge pour les contraintes.

a) Principaux avantages

Cinq types d’avantages ont été cités par plus de 20 % des répondants, c’est-à-dire au moins 40 personnes. Il s’agit de l’avantage touristique et attractivité du territoire (TOUR AVG - 46,5 %), de la préservation du patrimoine naturel, paysager, espèces, milieux, biodiversité et géodiversité (BIODIV AVG - 34,5 %), de la préservation d’un cadre de vie agréable, d’un poumon vert et d’un lieu de promenade pour les habitants (CADR AVG - 24,6 %), de l’éducation à l’environnement, l’animation, l’accueil, la sensibilisation et la conscientisation (EE AVG - 23,6 %), et enfin de l’avantage patrimonial, c’est-à-dire de l’effet RN pour la reconnaissance, la labellisation, la mise en valeur d’un patrimoine, d’un bien commun transmissible, qui fait la fierté, la renommée du territoire et son identité (PATR AVG – 22,5 %). Ces externalités ont pour la plupart été largement mises en avant dans la littérature, comme le montre le document de synthèse produit par le CREDOC à la demande de Parcs nationaux de France (CREDOC 2008). Elles sont respectivement référencées sont la forme de production de valeur touristique (fonction économique), préservation de la biodiversité (services environnementaux), santé, bien-être, qualité de vie, services récréatifs et services éducatifs (fonction sociale). Ce que nous avons appelé l’avantage patrimonial est par contre moins clairement mis en évidence dans l’enquête du CREDOC. Nous détaillons ci-après la variété de positionnements des acteurs par rapport à ces enjeux, les différences entre les sites, ainsi que la diversité des contributions des RN à chacun.

- **Avantage touristique et attractivité**

L'intérêt touristique des AP est largement connu et renseigné dans la littérature. Il s'intègre généralement dans des perspectives de développement durable des territoires où les AP ont toute leur place (Ceballos-Lascurain 1996; Cousseau & Laurens 2000; Giraut *et al.* 2004). De nombreux travaux ont montré la manière dont les AP sont de plus en plus des objets d'attraction pour les visiteurs (Reinius & Fredman 2007), et dont le tourisme, usage historique des AP, est devenu un de leurs usages largement majoritaire (Walpole & Goodwin 2001). La fréquentation touristique est également vantée comme source d'autofinancement pour les AP (Dharmaratne *et al.* 2000; Kiss 2004), et étudiée sous l'angle de ses retombées économiques (Réseaux des grands sites de France 2007; CREDOC 2008) et de ses effets sur les objectifs de conservation des AP de leur gestion (Ceballos-Lascurain 1996). Le tourisme et plus particulièrement l'écotourisme, sont classiquement mis en avant par les grandes ONG de conservation et par certains acteurs locaux qui se sont réappropriés ce discours du tourisme comme « unique moyen » de conciliation entre conservation et développement dans une perspective de politique commune (Giraut *et al.* 2004). Toutefois, les interactions entre AP et tourisme sont en soit complexes, dynamiques et multiscalaires, et requièrent des systèmes de cogestion adaptative (Plummer & Fennell 2009; Strickland-Munro *et al.* 2010). Ces interactions dépendent de nombreuses variables : type d'AP, types de systèmes et d'enjeux touristiques, caractéristiques des communautés locales, situation géographique... Elles vont avoir des effets sur les territorialités, les stratégies de développement des acteurs et leurs rapports de force. La conciliation « gagnant-gagnant » entre conservation et développement économique lié au tourisme pour l'ensemble d'une communauté donnée n'a rien d'évident, et la répartition équitable des bénéfices entre types d'acteurs est largement questionnable (Stonich 1998; West *et al.* 2006; Adams & Hutton 2007; Booth *et al.* 2010).

Nos résultats confirment l'importance perçue des RN dans une perspective de production de valeur touristique et d'attractivité du territoire. L'analyse nationale présentée dans la première partie montrait la diversité des profils de RN en termes d'accueil du public, et donc la variété des « attractivités » que les RN suscitent ou favorisent. Cette diversité a été confirmée et précisée dans les études de cas (annexe 20). Notons déjà que seule la RN des coussouls est peu concernée par cet enjeu touristique. Son caractère rude, son image de désert peu accueillant, la discrétion de la faune, mais aussi sa localisation entre les deux ensembles remarquables et très touristiques que sont la Camargue et les Alpilles contribuent à expliquer cette sous-représentation : « *La Crau, c'est des paysages neutres que les gens traversent sans forcément les voir (...). Pour beaucoup de gens, c'est un espace qui n'existe pas* ». Inversement, trois sites sont plus particulièrement concernés par cet avantage touristique (70 % ou plus de répondants par sites l'ayant mis en avant) : la RN d'Eyne, la RN de Sixt et la RN de Chérine. Ces trois sites correspondent à des territoires en reconversion économique autour du tourisme, en particulier depuis une trentaine d'années. Alors que les deux premiers sont montagnards, le troisième se situe en Brenne, territoire largement touché par la déprise. De plus, la RN d'Eyne et la RN de Chérine se situent dans des PNR, ce qui abonde dans le sens de territoires en déprise et tentant une reconversion touristique (Cousseau & Laurens 2000).

À Eyne, un acteur socioprofessionnel dont l'activité se concentre autour du tourisme résume : « *Qui dit site classé aujourd'hui dit consommation touristique. (...) Quand vous allez en vacances quelque part, on vous donne un guide, vous voyez un site classé, c'est qu'il y a quelque chose d'exceptionnel, les gens viennent. C'est un atout touristique majeur, surtout dans l'esprit d'aujourd'hui. Vous savez, le côté naturel, la marche...* ».

De même en Brenne, la RN de Chérine, « *c'est le lieu où les gens viennent. Les gens ils vont manger une crêpe à la maison du parc, mais où est-ce qu'ils vont se balader ? C'est à Chérine. C'est vraiment le lieu, la destination nature de Brenne, point.* ». Un élu constate qu'en Brenne, « *Il n'y a pas de moyens (...) Les territoires ruraux ne peuvent pas supporter le développement touristique. C'est pas possible, il faut qu'il y ait une péréquation et elle est trop faible.* ». Dans le cas de Chérine, la contribution de la RN à l'attractivité touristique tient grandement dans la capacité de la RN à mobiliser des fonds et des compétences, à proposer des animations et à mettre en place des infrastructures d'accueil que les collectivités territoriales sont dans l'incapacité d'organiser.

À Sixt, les avis sont plus disparates. Pour un expert de la région, la RN « *c'est une grosse pub pour la fréquentation touristique du secteur du Haut-Giffre. Sixt et la réserve c'est un aimant pour tous les gens qui viennent dans le haut Giffre, ils entendent parler de la réserve, généralement les gens sont sensibles, ils aiment se balader où on voit des fleurs et des bestioles. S'il n'y en avait pas, ils ne viendraient pas. S'ils n'y en avaient plus, ils iraient dans le Mercantour* ». Un représentant d'une collectivité territoriale propose un avis plus nuancé, fait le constat de l'attractivité touristique de Sixt et introduit la diversité des points de vue sur les apports de la RN de Sixt :

« *On a une saison d'hiver et on a une grosse saison d'été. (...) Nous on a quand même cette double saisonnalité qui est importante. Alors est-ce que c'est grâce à la réserve ? Moi je vous répondrais que oui, mais d'autres vous répondraient que non. Ils vous répondraient que c'est grâce aux sizerets¹ qui ont préservé leur montagne en empêchant l'extension de la station de ski (...) Il y a un milieu naturel sans la réserve naturelle ! Le cirque du fer à cheval il existe sans la réserve naturelle ! L'étiquette administrative, le statut de protection qui prennent la place du territoire, je trouve que c'est un peu gênant (...) La réserve c'est un outil de gestion, mais c'est pas le territoire en tant que tel* ».

Enfin, une autre situation intéressante sur le sillon de Talbert place la RN comme point d'accroche touristique principal à l'échelle de la presqu'île, la fréquentation pouvant ensuite être redistribuée à l'échelle du territoire. Aux dires de deux acteurs territoriaux représentants du tourisme, « *le sillon du Talbert c'est le bout du monde, ça a un intérêt touristique très fort pour la presqu'île* ». En effet, « *sur notre territoire c'est un site phare, c'est ce qui fait rentrer dans la presqu'île parce qu'à partir du moment où tu es arrivé au sillon, tu es arrivé au bout du bout, et tu es rentré sur le territoire.* »

¹ Les habitants de Sixt-Fer-à-Cheval

Cet intérêt touristique est moins prégnant sur les sites périurbains (RN de Séné, RN de la petite Camargue) ou situés dans des zones agricoles intensives (RN de la pâture, RN du riez). D'autre part, dans l'annexe 21, nous n'observons pas de différence très importante entre catégories de répondants concernant cet avantage touristique. Il a tendance à être un peu plus cité par les acteurs de l'environnement (55 % des acteurs de type équipe RN, état, associatifs, experts, acteurs de l'environnement) que par les autres acteurs du territoire (41 % des usagers, élus, collectivités locales). Ainsi, nous retrouvons un discours touristique un peu plus porté par les acteurs de l'environnement que par les autres acteurs du territoire.

Ces différents points nous conduisent à mettre en avant dix dimensions cruciales dans la relation entre RN et attractivité touristique :

- **La composante biophysique** des RN : l'effet du type de patrimoine naturel protégé, de son intérêt, de sa remarquabilité aux yeux du grand public (des gangas catas aux chamois) et de l'importance de son maintien, et de sa présence pour la cohérence des discours.
- **La composante réglementaire des RN** : la protection d'espèces et de paysages plus ou moins grandioses propices à la promenade et attrayants. La préservation de paysages grandioses est particulièrement prégnante sur les aiguilles rouges à Chamonix, dans un contexte de forte urbanisation où le fonds de commerce est bien le tourisme, et l'image d'une nature sauvage, grandiose et préservée.
- **La composante liée à la gestion** : des moyens humains, financiers, des capacités d'accueil et d'organisation plus (RN de Chérine) ou moins (RN du sillon) heureuses de la fréquentation. La physionomie du site et sa taille jouent également sur la facilité qu'ont les gestionnaires à organiser la fréquentation de manière satisfaisante pour tous. Alors que sur la RN du sillon, la physionomie du site concentre les promeneurs sur les zones les plus sensibles (en haut du sillon, lieu de nidification), à Eyne par exemple, elle les concentre en fond de vallée le long d'un sentier sur une zone moins sensible.
- **La composante labellisante** des RN : l'importance de l'image, du label, de la communication qui y est liée.
- **La composante discursive** : les différences de discours et de points de vue entre acteurs, la cohérence entre image et discours d'accroche, et ce que nous pouvons observer sur site (RN du sillon, RN de Chérine).
- **Le contexte territorial** et la place occupée par le tourisme dans le dynamisme socioéconomique des collectivités.
- **La complémentarité entre outils** : l'apport des RN par rapport à d'autres types d'outils de protection (la réserve ou le parc à Chérine, la réserve ou la loi montagne dans les Alpes, le sillon de Talbert ou « rien » pour la presqu'île de Lézardrieux), ou à d'autres types d'acteurs (la réserve ou les habitants du territoire et leurs choix politiques, comme c'est le cas des sizerets avec la RN de Sixt).
- **La prise en compte de l'espace et du temps** : la complémentarité entre différents atouts touristiques dans l'espace (la maison du parc naturel régional de la Brenne et la RN de Chérine), et dans le temps avec les

activités économiques saisonnières (ski l'hiver et randonnée l'été à Sixt ou à Eyne, et plus largement les changements climatiques et la diminution du niveau de neige dans les Alpes et les Pyrénées).

- **La redéfinition des identités** territoriales en lien avec la présence RN : au sillon de Talbert, la RN comme site pour les touristes, les « ornithos », les spécialistes, les gens de l'extérieur, mais plus « à nous » ; à Sixt, le statut de RN qui « prend la place » du territoire.
- **Les processus à large échelle** et l'évolution des paradigmes : l'évolution des mœurs et l'expansion du tourisme de nature.

Comme pour la plupart des externalités qui nous ont été citées, l'évocation des interactions entre RN et tourisme soulève de larges débats et de vastes questionnements. Chacune des externalités, impactée par l'ensemble des dimensions ci-dessus, mériterait une étude en soi. Nous ne pourrions rentrer dans le détail pour toutes les externalités et retenons seulement, d'après l'exemple de l'attractivité touristique, les dimensions évoquées ci-dessus.

- **Avantage conservation du patrimoine naturel et des paysages**

Le deuxième avantage le plus cité est la conservation du patrimoine naturel et des paysages. En fonction de nos interlocuteurs, les objets évoqués ne sont pas les mêmes. Pour certains, et notamment les protecteurs de la nature, il s'agira plutôt d'espèces remarquables ou de la biodiversité en général. Pour d'autres, en particulier les autres acteurs du territoire, il s'agira plutôt de paysages, d'espaces « sauvages » à conserver pour nos enfants. Cet avantage de conservation a particulièrement été cité sur les RN de Séné, RN des coussouls et RN de Sixt. Dans le cas des marais de Séné, site périurbain de l'agglomération de Vannes qui s'est largement développée depuis cinquante ans, la RN offre vraiment la protection d'un espace « remarquable », « sauvage » aux portes de la ville. Nous supposons que le fait que cet avantage soit moins ressorti en Alsace par exemple, où la RN se situe également dans un contexte de périurbanisation croissante, s'explique par le caractère moins emblématique des milieux et des espèces. De même qu'à Séné, la plaine de Crau a été soumise à de nombreuses pressions et menaces d'artificialisation des milieux. Dans un contexte aussi hostile à la conservation, c'est une véritable victoire pour les acteurs de l'environnement d'avoir pu protéger les milieux, les espèces et les paysages de coussoul. Inversement, l'avantage de conservation a été cité seulement par trois personnes à Eyne, dans un contexte privilégié, encore dominé par de grands espaces pastoraux et montagnards, et en apparence assez peu menacés. Pour ce qui est des acteurs, nous n'avons pas observé de différence très importante selon les catégories. Chasseurs et pêcheurs sont ceux qui reconnaissent le moins cet avantage, les acteurs d'environnement, l'équipe RN, l'État et les professionnels du loisir et du tourisme étant ceux qui le valorisent le plus.

- **Avantage cadre de vie**

Le troisième avantage le plus cité concerne le cadre de vie. Nous y avons regroupé des arguments tels que le maintien d'espaces de nature préservée pour aller se promener, se ressourcer, et de fait l'ensemble des

services récréatifs, ainsi que des éléments plus marginaux tels que les services écosystémiques cités tels quels par seulement deux personnes. Le terme de « poumon vert » est revenu régulièrement pour décrire l'apport des RN au maintien d'un cadre de vie agréable. Alors que l'attractivité touristique était plus centrée sur un public extérieur au territoire, cet argument concerne plus directement les habitants eux-mêmes. Cet avantage ressort explicitement et assez intuitivement sur nos deux sites périurbains : la RN de la petite Camargue en Alsace et la RN de Séné dans le golfe du Morbihan. Dans une moindre mesure, nous le retrouvons également sur la RN des aiguilles au-dessus de la vallée de Chamonix, ce qui n'est pas moins surprenant compte tenu du contexte de pression d'urbanisation. Nous n'observons pas de différence marquante entre types d'acteurs à ce sujet.

- **Avantage éducation et accueil**

Le quatrième avantage dominant concerne tout ce qui se rapporte à l'éducation et l'accueil. Il s'agit déjà des moyens mis en œuvre et de l'investissement dans l'accueil des scolaires et du grand public. Les RN font office de lieu d'accueil, équipées et animées pour les enfants. Sans entrer forcément dans une logique de « prise de conscience » des enjeux environnementaux, elles sont un lieu de vie, de découverte de la nature, et participent à l'offre territoriale en termes d'animation. Par ailleurs, l'intérêt pour certains va au-delà et s'inscrit dans de la sensibilisation à long terme de l'ensemble de la population, et l'engendrement d'un soutien local durable aux projets de conservation. Ces deux effets bien différents sont regroupés et masqués. Trois sites sont particulièrement concernés par cet avantage : la RN de la petite Camargue, la RN de Séné et la RN de Chérine (35 % des répondants). Ce sont les trois plus grosses structures de notre panel, dont deux se situent dans un contexte périurbain et la troisième dans un contexte de déprise, de développement touristique et de manque de moyens des collectivités locales. Dans les trois cas, les gestionnaires sont fortement impliqués depuis longtemps dans l'accueil et l'éducation, piliers des projets de conservation. Nous n'observons pas de différence importante entre types d'acteurs. Les usagers socioprofessionnels (monde agricole) ont tendance à moins citer cet avantage, les membres de l'équipe RN ayant tendance à le citer un peu plus.

- **Avantage patrimonial**

Enfin, le cinquième avantage le plus cité est l'avantage patrimonial, que nous associerons dans une certaine mesure aux hauts-lieux d'André Micoud (Micoud 1991). La RN contribue en effet à l'identité, à la renommée, à la fierté d'un territoire pour ses habitants. Elle constitue un patrimoine au même titre que le patrimoine bâti ou culturel. À Noeux-les-Auxi, la RN du riez, « c'est notre RN », « c'est comme une église ». Dans certains cas, cette dimension patrimoniale a été présentée sous la forme du bien commun, un espace accessible, ouvert à tous. Cette externalité est ressortie principalement sur les sites du Nord-Pas-de-Calais, avec environ 50 % de citations sur les RN du riez et RN de la pâture. Dans une moindre mesure, nous la retrouvons également sur les trois sites fortement investis dans l'accueil dont les deux premiers sont périurbains, la RN de la petite Camargue, la RN de Séné et la RN de Chérine. Là encore, nous observons un effet important du contexte. En

effet, dans le Pas-de-Calais, le territoire est largement dominé par la propriété privée et les grandes cultures. Nous y trouvons peu d'espaces naturels accessibles et relativement peu d'éléments patrimoniaux, par comparaison avec d'autres régions. Ainsi, les deux RNR, accessibles à tous, entretenues, animées, labellisées et donc réputées font vraiment figure de bien commun et de patrimoine. C'est également le cas à Chérine, le foncier de Brenne étant dominé par la propriété privée et les espaces naturels accessibles étant largement marginaux. Dans le cas de la petite Camargue alsacienne et des Marais de Séné, il s'agit plus de reconstruire une identité territoriale dans un contexte de périurbanisation, dans des communes « dortoirs » qui se fondent dans une agglomération croissante. Inversement, l'intérêt patrimonial n'a jamais été cité sur les aiguilles rouges. Il va sans dire que face à l'aiguille du Midi, au Mont Blanc (Debarbieux 1993) et à la mer de glace, la RN des aiguilles pèse moins lourd en tant que haut lieu symbolique. Cette dimension patrimoniale a été un peu plus évoquée par les membres de l'équipe RN et par les représentants des collectivités territoriales que par les autres catégories d'acteurs, et notamment les représentants de l'État et les usagers socioprofessionnels.

Parmi les autres avantages qui ont été cités, du plus important au moins important, figure la promotion d'un modèle de développement harmonieux et équilibré des territoires, entre conservation et développement, notamment sur la RN des aiguilles et la RN d'Eyne, et avant tout pour les acteurs environnementaux, notamment les représentants de l'État.

Vient ensuite l'avantage de la gestion du site et de l'ensemble des moyens humains et financiers qui y sont liés. Nous le retrouvons principalement à Eyne et à Séné pour ce qui est des compétences des gestionnaires mobilisables à l'échelle du territoire, et au sillon de Talbert pour la prise en charge de la gestion d'un site jusqu'alors problématique et avec des enjeux sécuritaires de protection de la côte.

Très spécifiquement en Crau, et dans une moindre mesure à Chérine, la RN est reconnue comme un moyen de préserver des usages, et notamment le pastoralisme. Dans les deux cas, nous observons des partenariats forts avec le monde agricole, et la RN facilite la préservation et l'accès à des pâturages pour les éleveurs. Nous développons rapidement l'exemple de la Crau, où l'enjeu principal est l'accès à l'espace et son usage. La mise en place d'un cadre réglementaire a pérennisé la protection d'une partie du foncier de la plaine de Crau. En protégeant ces espaces de coussouls, la RN favorise le maintien de l'habitat d'intérêt et du patrimoine naturel associé, eux-mêmes modelés par les usages agropastoraux qu'il convient de préserver. La RN a permis de protéger ces espaces pastoraux ressources par des mesures réglementaires, et de maintenir des pratiques pastorales sur ces espaces, du fait des orientations et des choix des gestionnaires. Cet aspect pastoral présente le principal avantage pour le territoire cité par les enquêtés de Crau (annexe 22), avant même la conservation de la biodiversité, objet même d'une RN. Notre échantillonnage explique en partie cet attachement au maintien du système pastoral. Il semble important de préciser que la Crau constitue le maillon printanier essentiel d'un système agropastoral transhumant provençal entre la méditerranée et la Vanoise, le Vercors et le Mercantour : *« Pour moi c'est important parce que c'est un maillon de la transhumance. Et la transhumance c'est des centaines d'hectares de prairies »*. Supprimer ce maillon, c'est mettre en péril toute la boucle transhumante et l'entretien d'espaces naturels de grande valeur. Cette importance peut expliquer

l'attachement qu'ont les quelques élus représentants de l'élevage à la chambre d'agriculture à soutenir un projet qui permettait de protéger ces espaces, même si l'outil de leur salut face aux pressions est apparu sous la forme d'une RN.

Les autres avantages présentés sur la figure 38 sont l'avantage économique direct notamment par la création d'emplois et de la clientèle pour les hôtels et restaurants (RN de Chérine), la connaissance (RN d'Eyne), la préservation de l'espace face à des menaces (RN des coussouls), l'injection de moyens financiers sur le territoire, la reconnaissance de la valeur du patrimoine naturel (RN du sillon), le rôle social des RN comme lieu de vie et de communion (RN du riez), et la composante réglementaire qui assure une protection pérenne (RN des coussouls). Nous trouvons des redondances entre ces différentes externalités. Par exemple, la connaissance du patrimoine naturel est liée aux compétences des gestionnaires, à leur investissement, et donc à l'externalité « gestion ». De même, les avantages réglementaires, protection de l'espace et protection du patrimoine naturel sont extrêmement liés. Malgré tout, nos interlocuteurs insistaient plus particulièrement sur l'un ou l'autre de ces aspects. Nous avons fait le choix selon les cas soit de la particularité de l'argument (préservation spécifiquement de la ressource spatiale en Crau par exemple), soit du regroupement (comme c'est le cas avec l'attractivité touristique qui regroupe à la fois les notions de paysage préservé, d'image du territoire, de label, d'animation et de moyens) afin de rapporter au mieux les intérêts des acteurs rencontrés.

Nous avons illustré la diversité des apports des RN pour les territoires, et la variété des éléments qui vont influencer la perception de ces apports. Si la liste finale n'a rien de surprenant et que l'ensemble de ces avantages est largement connu et référencé, il semble important de retenir l'ensemble des dimensions institutionnelles, biophysiques, sociopsychologiques et territoriales qui influencent les perceptions de ces avantages. Toutefois, il serait réducteur de se restreindre à un argumentaire unilatéral de l'apport des RN aux territoires. Nos enquêtes nous ont également amenés à renverser ce point de vue, et à considérer la diversité des apports des territoires pour les RN. Ces apports sont aussi nombreux et complexes dans un sens que dans l'autre. Une partie des enjeux propres aux RN (classiquement connaissance, protection, gestion, éducation) sont en partis soutenus, pris en charge, voir suscités par des acteurs extérieurs, qui ne relèvent ni des tutelles, ni de l'organisme gestionnaire. Rappelons l'importance des partenariats présentés dans la première partie. Les missions les plus régaliennes peuvent être portées par un large panel d'acteurs territoriaux. Ce soutien peut se faire de manière informelle comme c'est le cas sur la RN du riez, où le maire du village joue officieusement un rôle prépondérant de surveillance du site et de médiation auprès des autres acteurs territoriaux et des habitants. Par ailleurs, le réseau RNF met souvent à l'honneur les bénévoles, et l'ensemble des associations qui gravitent autour des sites et les font vivre. Parmi notre panel, c'est particulièrement vrai sur la RN des aiguilles, où une part considérable de l'animation est prise en charge par l'association des amis des aiguilles rouges, ou encore sur la RN de la petite Camargue pour ce qui relève de l'animation, des suivis, et même de la

création et de l'entretien des infrastructures d'accueil par l'équipe de retraités des « bras cassés »¹. Cette aide extérieure concerne également les financements des collectivités territoriales ou les mécènes. Ces financements sont indispensables pour aller au-delà de ce que les RN peuvent faire avec leurs dotations de fonctionnement tutellaires. Certains de nos interlocuteurs dans les entretiens dits « historiques » s'étonnent et s'interrogent concernant l'extension de la réserve de la RN de Chérine, dans un contexte de forte pression foncière où toute maîtrise de l'espace passe par la maîtrise foncière. Elle n'aurait pu s'étendre sans le soutien considérable du conseil général de l'Indre, du WWF et de la LPO, bien que ceux-ci aient largement été initiés par le leadership et le charisme du directeur de la RN. De même en Alsace, la RN de la petite Camargue d'aurait pu embaucher plus d'une quinzaine de salariés sans le soutien financier de l'ensemble des collectivités territoriales (communes, communauté de commune, département, région), ni la capacité du gestionnaire à susciter et à encourager ce soutien financier. Un dernier exemple très pragmatique concerne le pastoralisme. Un des principaux enjeux de gestion dans de nombreux sites concerne le maintien de milieux ouverts, créés et entretenus pendant des siècles par le pâturage. Si la question se pose de la nécessité de maintenir ces milieux ouverts et de la possibilité de se restreindre à des perturbations naturelles (pâturage par les ongulés sauvages, feux...), un point de vue pragmatique à moyen terme et les choix en termes d'objectifs de protection poussent la plupart des gestionnaires à faire appel au pastoralisme. S'il semble possible dans certains cas aux gestionnaires d'avoir leurs propres troupeaux et d'organiser le pâturage en interne (RN de la petite Camargue et anciennement RN de Chérine et RN de Séné), dans la plupart des cas, pour des raisons de compétences et de surface du site, cela semble difficilement concevable (par exemple en Crau ou dans les estives de montagne). L'agriculteur rend service à la RN en contribuant à maintenir des milieux ouverts, tandis que la RN rend service à l'agriculteur en tenant des terrains à sa disposition. Si les gestionnaires aiment à souligner la plus-value des RN pour le développement des territoires, il nous semble opportun d'insister sur la contribution des territoires à la durabilité des projets de conservation. Malgré tout, cet écart vers un discours de type « gagnant-gagnant » ne doit pas nous faire oublier que toute médaille a ses revers.

b) Principaux inconvénients

Deux types d'inconvénients ont été cités par plus de 20 % des répondants, c'est-à-dire au moins 40 personnes. Il s'agit de l'inconvénient réglementaire (REGL INC), et de l'inconvénient spatial avec un gel d'une partie de la ressource spatiale aux dépens de divers projets d'utilisation de l'espace (ESP INC). Deux autres types d'inconvénients ont également été régulièrement cités : la surfréquentation et les problèmes liés à la gestion de la fréquentation touristique (SUFR INC), ainsi que l'importance des fonds publics investis dans la conservation, ce qui semble peu légitime aux yeux de certaines personnes rencontrées (FIN INC). Ces externalités sont également assez évidentes et peu surprenantes, compte tenu des redéfinitions en termes d'accès et de règles induites par la mise en place des RN. De même qu'avec les avantages, le niveau

¹ Association de retraités bénévoles qui construisent et entretiennent en grande partie les aménagements d'accueil de la petite Camargue alsacienne.

d'inconvénient perçu est à relier avec la réponse « aucun avantage perçu ». Cette dernière a été assez peu citée, seulement 13 personnes, mais dont 3 sont à Sixt et 8 sont des usagers socioprofessionnels (agriculteurs) ou de prélèvement (chasse et pêche). Nous détaillons ci-après rapidement les positionnements des acteurs par rapport à ces inconvénients, les différences entre les sites, ainsi que les différences entre types d'acteurs.

- **Inconvénient réglementaire**

Il semble assez évident que la mise en place d'une RN remet en cause les règles d'usage et d'accès appliquées auparavant. En effet, aucun espace n'est vierge d'appropriations et de règles. La question est de savoir qui sont les acteurs concernés par ce changement de règle, et l'importance que revêt l'espace protégé dans le cadre des usages qu'ils en ont. Dans la littérature, les cas extrêmes concernent l'expulsion et le déplacement de populations qui vivent dans les AP (Agrawal & Redford 2009). Ce type d'exemple est principalement relevé dans les pays tropicaux, mais nous le retrouvons historiquement en Amérique du Nord par exemple, avec par exemple les indiens autochtones et le parc de Yellowstone (Robbins 2004). En France, la situation n'est pas la même. Comme nous l'avons évoqué dans la première partie, le cliché protectionniste – bien que souvent employé ici et là – n'existe pas ou peu sur le terrain : la mise en place des AP se fait généralement sur le fondement de la négociation et du compromis, et le caractère de paysage culturel de la plupart des écosystèmes métropolitains est largement reconnu. Dans le cas des RN, les analyses nationales ont montré que de nombreux sites étaient encore accessibles pour le public, pâturés voire chassés. La question des règles concerne généralement plutôt le fonctionnement et la cohabitation des usagers que leur expulsion à proprement parler et sans contrepartie. Sur les dix cas d'études, les contraintes réglementaires ont été abordées de trois façons différentes : le gel du foncier (traité à part ci-dessous en tant qu'inconvénient spatial), les règles d'accès et d'usages, et les procédures. Ce que nous avons regroupé comme « inconvénient réglementaire » regroupe les règles d'accès et d'usages ainsi que les contraintes administratives et les procédures. Les règles d'accès et d'usages sont celles qui ont été le plus citées. Elles rassemblent des contraintes telles que l'interdiction ou les conditions de pratiques de la chasse, l'accès en voiture, les chiens qui sont interdits ou qui doivent être tenus en laisse, l'interdiction de cueillir des fleurs ou de ramasser des fruits ou des champignons... L'acceptation des règles dépend de nombreux facteurs que nous détaillons plus loin. Les contraintes administratives concernent l'ensemble des procédures qui s'impose aux usagers amenés à conduire des travaux ou à pratiquer une quelconque activité sur le territoire d'une RN : demandes d'autorisations, carcans administratifs, longueur des procédures, flous dans les responsabilités entre institutions, sont autant d'éléments pesants, à la fois pour les usagers socioprofessionnels, mais également pour les membres de l'équipe RN qui se voient mis en difficulté pour proposer des systèmes de fonctionnement souples et adaptatifs. Cette lourdeur pour les organismes gestionnaires va parfois directement à l'encontre de leurs propres objectifs. Nous trouvons un exemple dans le Nord-Pas-de-Calais, où les sites ont tendance à être envahis par le genévrier, espèce régionalement protégée. Il devient alors difficile de mettre en œuvre des travaux de coupe, ces derniers s'inscrivant dans des procédures d'autorisation longues et complexes. De même, certains gestionnaires mettent en avant la lourdeur administrative, le flou procédurier

concernant des opérations programmées et validées dans un plan de gestion, et leur sentiment de manque de soutien de la part des tutelles :

« On comprend qu'il faut faire les choses dans les règles, les demandes d'autorisations et tout ça, mais les choses qui ont été validées en comité consultatif une année, l'année d'après, hop la DREAL remonte au créneau parce qu'il y a un truc qui ne lui va pas. Et c'est jamais sur le fond ! C'est sur la forme. Je te dis pas le temps qu'on y passe dans ces trucs. On passe énormément de temps aussi à justifier des choses auprès de notre DREAL qui devrait être notre premier soutien. Tout ça parce qu'in fine il y a du fric derrière et que quand on utilise de l'argent public il faut justifier. Je suis d'accord, mais qu'on ait au moins le sentiment d'être soutenu. (...) On a un comité consultatif où les choses sont dites et validées, et en fait c'est comme si cette étape-là elle avait aucune valeur (...) On s'est retrouvé à demander des validations CCG, CSRPN, commission départementale des sites, alors que normalement le truc est déjà validé en plan de gestion, donc ne doit plus faire l'objet de procédures d'autorisations, et est validé 50 fois à tous les niveaux. Tu vas pas commencer à revalider chaque action ! »

Cette lourdeur administrative perçue est très variable d'un site à l'autre. Elle dépend à la fois de la nature des actions concernées, des personnes en place au sein des différents services, des habitudes de travail et des relations de confiance entre gestionnaire et tutelle, de la complexité institutionnelle et du nombre d'organisations concernées, des jeux de pouvoir locaux et de la manière dont ils sont perçus par les représentants de l'État, des événements et des problèmes existants à l'échelle régionale et de leur projection sur l'ensemble des sites, et du contexte de refonte des services de l'État.

Les contraintes réglementaires ont été peu citées sur les RN du riez, RN de la pâture et RN de Chérine. Les deux premiers sites se caractérisent par leur petite taille, la faible superposition d'enjeux et le maintien de l'ouverture au public et de la chasse. Le troisième est caractérisé par une complète maîtrise foncière qui facilite l'acceptation des règles. Les sites les plus touchés par ces contraintes réglementaires sont la RN de Sixt (80 % des répondants perçoivent une contrainte réglementaire) et la RN des coussouls (50 %). Nous retrouvons nos deux sites présentant une situation de fort chevauchement spatial entre la RN et les ambitions de développement, et de conflit plus ou moins ouvert avec les acteurs du territoire. Nous ne relevons pas de différence très importante entre types d'acteurs. Les membres de l'équipe RN, les représentants de l'État ainsi que les usagers de prélèvement ont tendance à citer un peu plus cet élément réglementaire, les deux premiers étant au premier plan pour son application, les troisièmes étant les principaux opposants à la mise en place des RN.

- **Inconvénient spatial**

Dans le domaine des contraintes posées par la mise en place d'un cadre réglementaire, la contrainte spatiale, c'est-à-dire le gel d'une partie du foncier, a été très spécifiquement évoquée par plus de 50 % des répondants sur la RN des Coussouls et sur la RN de Sixt. Nous retrouvons les deux sites soumis à un fort chevauchement spatial entre RN et projets de développement, deux réserves de très grande taille dans un territoire présentant de grandes ambitions et projets de développement : infrastructures logistiques pour l'un, infrastructures touristiques pour l'autre.

- **Inconvénient de surfréquentation**

L'attrait touristique des RN et la fréquentation des sites ont également leurs zones d'ombres. Cette attractivité conduit parfois à la perception d'une surfréquentation touristique et à des critiques concernant la gestion de cette fréquentation. Les dimensions sont à la fois pragmatiques et symboliques : il s'agit des encombrements de voitures, des parkings pleins à craquer, des observatoires bondés. Il s'agit également pour les habitants de la sensation d'être envahi par des gens de l'extérieur : « On n'est plus chez nous ». De manière plus marginale, cette surfréquentation inquiète aussi certains acteurs environnementaux qui craignent pour les objectifs de conservation. Cet effet de surfréquentation est perceptible sur deux des sites : la vallée d'Eyne et le sillon de Talbert. Dans les deux cas, l'importante fréquentation des sites est relativement récente, et nous observons des difficultés de gestion de cette fréquentation et un captage plutôt marginal de ses bénéfices pour les acteurs locaux. Nous n'observons pas de différence majeure à ce propos entre types d'acteurs.

- **Inconvénient financier**

Enfin, l'inconvénient financier a été cité par 13 personnes, en particulier les usagers socioprofessionnels et sur la réserve de Chérine. Dans la plupart des cas, cet inconvénient traduit l'incompréhension et le désaccord avec les investissements faits au titre de la protection de la nature, d'une divergence profonde en termes de visions du monde (« on ferait mieux de faire des routes »), et à l'absence de bénéfices qu'en retirent les habitants : « ça coûte plus cher que ça ne rapporte, et ça rapporte pas aux sinagots¹ et à la commune », « c'est un plus pour les touristes, pas pour les gens du coin ». Il s'agit souvent des acteurs rencontrant eux-mêmes des difficultés financières dans le cadre de leur activité. Le cas de Chérine est un peu particulier : il s'agit plutôt d'inquiétudes sur le plan financier qui émanent de leurs partenaires environnementaux, et du constat de l'importance des sommes investies dans Chérine, très ambitieuse dans ses différents projets, et de la difficulté à les pérenniser :

« Il faut trouver les budgets pour ça... Assurer la pérennité des financements, et ça ça doit lui [un élu local] donner des cheveux blancs de temps en temps ». « Ça coûte cher. La biodiversité, ça coûte cher. Je suis sûr qu'à somme égale investie sur d'autres sites dans la région, on arriverait certainement à des choses aussi intéressantes. Et puis est-ce que c'est viable ? (...) C'est une grosse contrainte pour la région, ça prélève une grosse partie de l'enveloppe régionale ».

Parmi les autres inconvénients cités, du plus important au moins important, nous avons les inconvénients « biologiques » (8 personnes), principalement mis en avant par les acteurs de type équipe RN et associatifs, et évoqués notamment sous la forme des dégâts de culture provoqués par les sangliers (RN de la petite Camargue), les oiseaux d'eau et notamment les cormorans pour les pisciculteurs (RN de Chérine), et de la présence de moustiques pour les riverains (RN de la petite Camargue). Les inconvénients en termes de

¹ Habitants de Séné, dans le cas de la RN de Séné.

gouvernance (7 personnes) ont été cités par les acteurs étatiques et les membres des équipes RN, en particulier à Sixt où les relations avec la commune sont extrêmement tendues et où aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé en trente ans de conflits à propos de la question des limites de la RN. L'inconvénient de l'image d'une réserve sous cloche, d'un projet porté par des « écolos » ou des « bobos », a été cité par sept personnes, dont la moitié concernant la RN d'Eyne, et la moitié par des acteurs du type « équipe RN » qui se plaignent du poids de ce cliché protectionniste. Enfin, l'inconvénient « insuffisance des mesures mises en place » a été cité par six personnes, dont deux en RN de la petite Camargue et principalement par des représentants de l'État ou des acteurs environnementaux. Ces enquêtés regrettent dans ces cas là que la RN soit utilisée comme « passe droit à détruire » : *« C'est toute l'ambiguïté de la création de ce type de réserve naturelle. Dès qu'on crée une réserve ou un parc, on se dit là c'est préservé, mais si on renforce la préservation d'un territoire, ça laisse supposer qu'à côté il y a rien ou que tout est permis. Et c'est là que la création de ce type de réserve ou de parc a des effets négatifs (...) La limite administrative et l'esprit qu'elle donne n'est pas forcément bonne ».*

En conclusion, qu'il s'agisse des avantages ou des inconvénients, nous retrouvons des externalités assez classiques et reconnues. Les analyses des externalités perçues à titre individuel, non présentées dans ce travail, sont plus révélatrices de la finesse des interactions entre une RN et un acteur donné. Par exemple, les RN représentent bien souvent pour leurs partenaires environnementaux (fonciers, financier) une concrétisation des efforts faits et une reconnaissance de la valeur du patrimoine naturel, un moyen de pérenniser des moyens réglementaires, humains et surtout financiers (particulièrement pour les terrains du Conservatoire du littoral), l'assurance d'une bonne gestion des terrains et d'un suivi régulier du patrimoine naturel. Les contraintes évoquées sont souvent celles de la lourdeur des carcans administratifs qui encadrent le fonctionnement des sites et amènent à perdre de la souplesse de fonctionnement. À l'échelle du territoire, nous perdons cette finesse d'analyse, mais nous mettons en évidence de manière transversale les différentes dimensions qui vont intervenir (réglementaire, biophysique, discursive, institutionnelle, identitaire...), les effets des contextes territoriaux, et les disparités entre groupes d'acteurs considérés. Une analyse multivariée (figure 39) nous permet de croiser ces différents éléments et d'ouvrir notre réflexion sur la balance des avantages et des inconvénients en fonction des contextes et des acteurs.

c) Analyse croisée et balance avantages - inconvénients

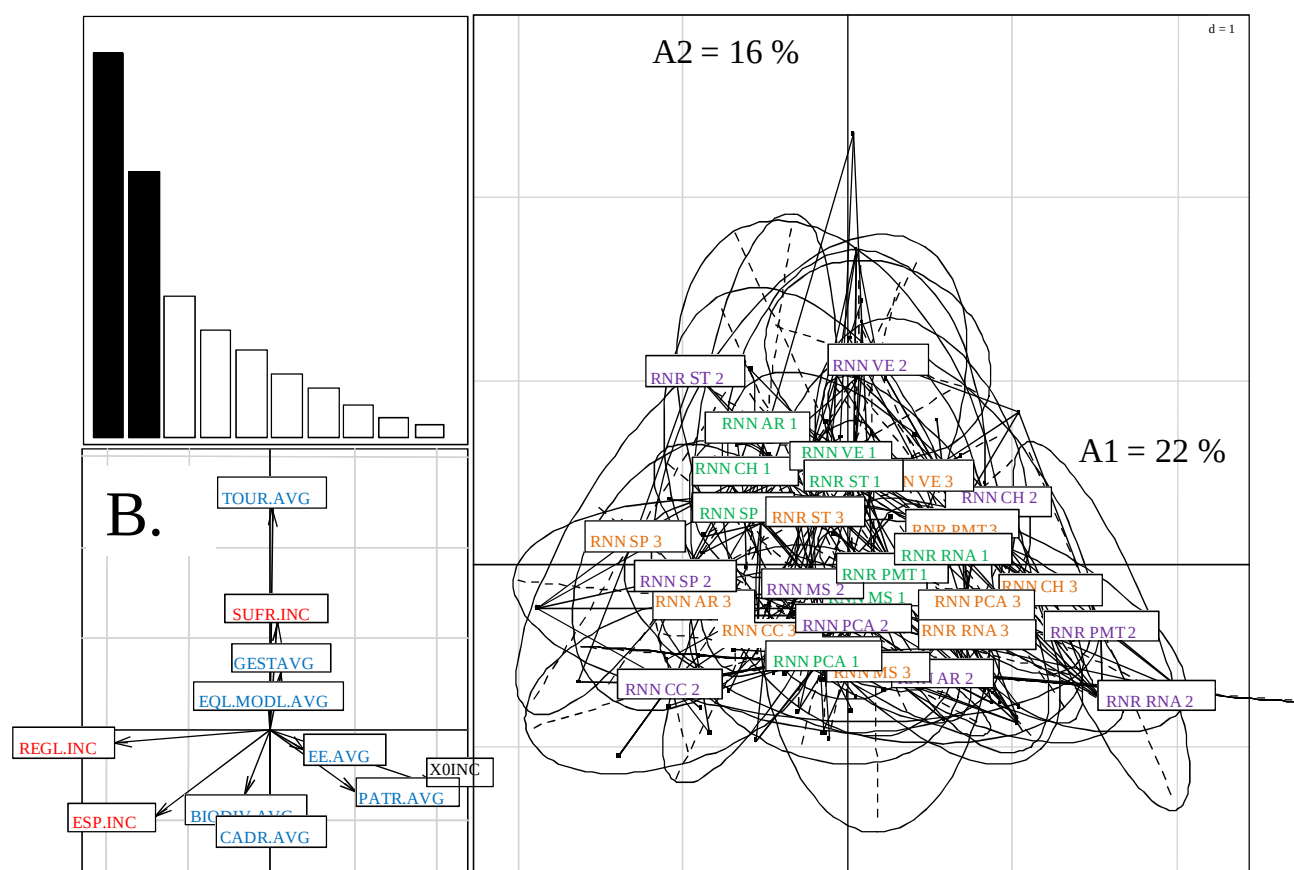


Figure 39 : Analyse multivariée (ANSC) des externalités citées par plus de 20 personnes en présence / absence en fonction des sites et des types d'acteurs. A) Représentation de la significativité des axes. B) Projection dans l'espace des différentes externalités incluses dans l'analyse. En bleu : les avantages, en rouge : les inconvénients. Les codes utilisés sont rappelés dans le tableau 12. C) Projection sur l'ANSC des RN et des trois grands types d'acteurs par RN : 1) en vert : acteurs environnementaux (équipe RN, état, associatifs, experts et acteurs environnementaux); 2) en violet : usagers (usagers de prélèvement et usagers socioprofessionnels); 3) en orange : autres acteurs territoriaux (loisir et tourisme, collectivités territoriales).

Nous avons présenté les principaux avantages et inconvénients perçus à l'échelle de l'ensemble des sites et des acteurs, ainsi que les grandes différences entre catégories. Le détail par site des externalités perçues et des différences de perception entre acteurs est présenté dans les annexes 20 et 21. Nous y observons de manière plus spécifique les avantages et inconvénients cités, ainsi que les différences entre répondants. Ces derniers ne mettent pas en avant le même type d'avantages et d'inconvénients, et la balance entre les premiers et les seconds varie selon les personnes, selon les sites et selon les échelles considérés. L'analyse multivariée présentée par la figure 39 permet de résumer ces différents résultats à l'échelle de l'ensemble des sites. Nous avons réalisé une analyse non symétrique de correspondance (ANSC) sur les externalités citées par au moins vingt personnes. Les deux premiers axes de l'analyse expliquent 38 % de la variabilité observée (figure 39, A). L'analyse permet de discriminer quatre regroupements de variables (figure 39, B) : en haut, les profils touristiques où les personnes perçoivent à la fois un avantage touristique et un inconvénient de

surfréquentation ; en bas à gauche, les profils contraints où les personnes perçoivent des inconvénients réglementaires et spatiaux ; en bas à droite, les profils non chevauchants et patrimoniaux où les répondants ne perçoivent pas d'inconvénient et insistent sur les avantages patrimoniaux ; en bas au centre, les profils périurbains et environnementaux, où les enquêtés insistent sur les avantages en termes de conservation du patrimoine naturel et du cadre de vie. Dans la partie C de la figure 39, nous avons projeté sur l'ANSC nos différents sites croisés avec les trois grands types d'acteurs par RN : les acteurs environnementaux, les usagers et les autres acteurs territoriaux. Nous remarquons que les acteurs environnementaux sont plutôt situés au centre du nuage de points, et n'ont qu'un effet limité dans l'analyse. Inversement, les usagers plutôt situés aux extrémités du nuage de point vont fortement influencer l'analyse. Les autres acteurs du territoire présentent une position intermédiaire. Ce positionnement des différents types d'acteurs s'explique de manière assez intuitive. Les perceptions des acteurs environnementaux sont liées à leurs idées et à leurs intérêts, assez homogènes quel que soit le territoire considéré. Leur principal objectif commun est bien la conservation du patrimoine naturel. Inversement, les acteurs qui vont être le plus impactés par la mise en place des RN sont les usagers, souvent présents avant la création de la RN. Ils vont être les premiers à percevoir la mise en place de nouvelles contraintes, l'apparition et le développement de nouvelles ressources liées à la RN. Les autres acteurs territoriaux occupent une situation intermédiaire, dans le sens où leur activité n'est pas directement impactée par la RN. Pour eux, l'apparition et le développement des contraintes et des ressources vont se faire sentir de manière indirecte. Les quatre groupes d'externalités, selon la projection des RN et des types d'acteurs, peuvent donc être interprétés comme suit :

- Le profil touristique concerne principalement les RN d'Eyne et RN du sillon. Les trois types d'acteurs s'accordent dans la reconnaissance des avantages et des inconvénients liés à l'attractivité touristique, quoique les usagers soient les premiers à mettre en avant l'un et l'autre.
- Le profil contraint concerne principalement les RN de Sixt et RN des coussouls : les acteurs territoriaux et les usagers sont unanimes dans la mise en avant des contraintes réglementaires et spatiales imposées par les RN, tandis que les acteurs environnementaux restent en retrait. Notons dans le cas de Sixt une disjonction spatiale explicite entre les contraintes territoriales (lourdement perçues à l'échelle de la commune, « écrasée » par la RN), et les avantages territoriaux de type attrait touristique, dont les bénéfices se ressentent à l'échelle de la vallée et du massif, mais très peu à l'échelle de la commune de Sixt-fer-à-Cheval, qui ne dispose pas des équipements et des ressources nécessaires (hôtels, restaurants, animations, services d'information...) pour capter ces bénéfices.
- Le profil non chevauchant et patrimonial correspond aux RN du riez et RN de la pâture. Les usagers et les acteurs territoriaux reconnaissent l'intérêt patrimonial et l'absence de contrainte, les acteurs environnementaux étant plus en retrait.
- Le profil périurbain et environnemental concerne avant tout les RN de la petite Camargue et RN de Séné, et nous observons peu de distinction entre acteurs.

- Les RN des aiguilles et RN de Chérine sont moins clairement regroupées par l'analyse. La RN de Chérine serait plutôt à cheval entre un profil touristique et un profil patrimonial, et la RN des aiguilles entre le profil contraint et le profil touristique.

Cette répartition révèle des disparités que l'on peut replacer le long d'une trajectoire cognitive des acteurs, dans un contexte territorial particulier, comme nous l'expliquons ci-dessous.

2. Vers des trajectoires cognitives

Ces résultats ont été obtenus suite aux enquêtes menées en 2011. Il est évident, et les entretiens nous l'ont confirmé, que des enquêtes menées quelques années plus tôt (ou plus tard) auraient pu donner des résultats tout à fait différents. Ils ne reflètent donc que les situations en place à l'époque du recueil des témoignages des acteurs, et doivent être considérés à ce seul titre. Ces perceptions des différents acteurs ont évolué dans le temps, en parallèle à la mise en place de relations de confiance ou au contraire de relations conflictuelles. La figure 40 propose, sur le fondement des résultats qualitatifs, une théorisation d'une évolution positive des perceptions des acteurs au fil du temps.

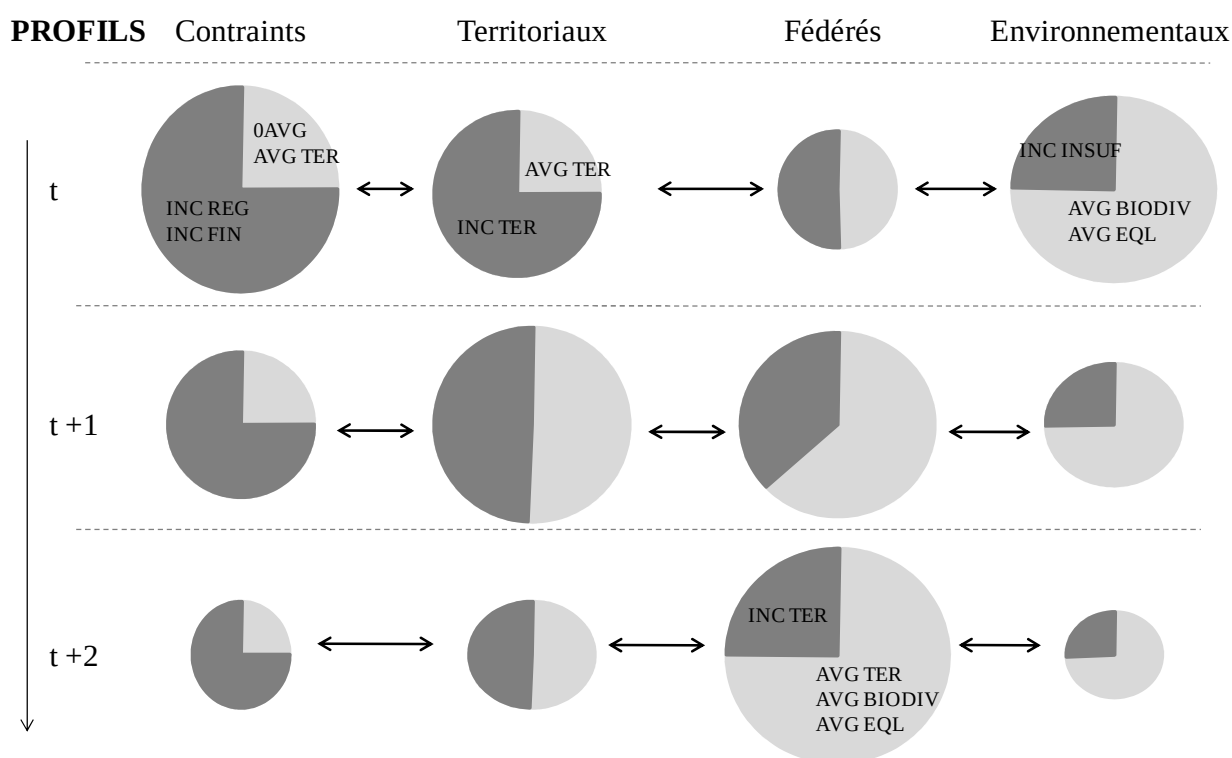


Figure 40 : Trajectoire idéalisée des perceptions des acteurs entre t et t+2. La taille des ronds indique le nombre de personnes par profil, le gris foncé représente les inconvénients, le gris clair les avantages. 0AVG (pas d'avantage) : AVG TER (avantages spécifiques du contexte territorial) ; AVG BIODIV (avantage conservation biodiversité) ; AVG EQL (avantage équilibre et développement harmonieux) ; INC REG (inconvénient réglementaire) ; INC FIN (inconvénient financier) ; INC INSUF (inconvénient insuffisance des mesures de conservation) ; INC TER (inconvénients spécifiques au contexte territorial).

La situation à l'instant « t » décrit la répartition des perceptions entre différents types de profils de perception à la création d'une RN. Les situations « t + 1 » et « t + 2 » présentent un modèle d'évolution de ces perceptions dans une situation de rapprochement entre RN et territoire, d'acceptation et de mise en place de relations de confiance et de partage. La taille des ronds indique le nombre de personne par profil, les avantages sont présentés en gris clair et les contraintes en gris foncés. Le type d'avantage et d'inconvénient perçu selon les profils est précisé. Nous avons identifié quatre profils de répondants, qui reprennent en partie les degrés d'acceptation sociale des espaces protégés rappelés par Depraz (2008).

- Le profil des **contraints** regroupe l'ensemble des acteurs qui perçoivent un bilan négatif de la balance contraintes/avantages liée à la RN, et qui sont souvent les opposants déclarés, ou au moins latents à la RN. Ils sont généralement en situation de réactance vis-à-vis de la RN, c'est-à-dire de rejet et de tension, voire de conflit ouvert avec ses gestionnaires. Au mieux, ils se méfient de la RN. Dans les situations les plus conflictuelles, la RN ne présente à leurs yeux aucun avantage, elle est « inutile ». Les contraintes dominent largement, et elles sont généralement d'ordre financière et réglementaire. Il est intéressant de noter qu'en cas d'opposition franche, cette perception de l'inconvénient réglementaire s'exprime de manière pessimiste en anticipant des changements futurs. Ces deux témoignages de chasseurs sur les sites les plus conflictuels, la Crau et la RN de Sixt, illustrent cette appréhension

« Petit à petit, ils vont tout interdire. Il y aura des panneaux avec des flèches, vous marchez là, vous tournez à droite... Et les gens ne pourront pas sortir. À mon avis, voilà ce qu'ils recherchent. Que la nature reprenne le dessus, qu'elle fasse ce qu'elle a à faire, surtout sans interventions humaines. Moi j'ai peur de ça. ».

« Aujourd'hui, ce n'est pas de la mise sous cloche puisqu'on a le droit d'aller partout encore. Mais c'est la tendance qui me semble vouloir s'imposer de plus en plus. En disant, tel secteur, plus personne a le droit de rien faire. Si c'est ça la réserve, ça va être une catastrophe complète. (...) Je vais vous dire un truc. Par exemple, quand la RN s'est créée, on a des secteurs dans la réserve où on chasse. Et, moi je sens venir le moment, peut être pas demain, où on va dire sur tout le territoire réserve, la chasse va être interdite ! Pour des communes comme la nôtre, c'est catastrophique parce que 90 % de notre activité de chasse se pratique dans la réserve ! Ça va être une catastrophe pour les gens du pays. »

Les contraintes sont le plus souvent des usagers ou d'autres acteurs du territoire en situation de rejet à la fois cognitif, affectif, et conatif¹. Ils ressentent généralement une balance négative des coûts et bénéfices à titre individuel, et se projettent souvent de même à l'échelle du collectif. Les intérêts de ces acteurs et les rapports de force qui les défavorisent conduisent à une situation de conflit qui peut être de voisinage, d'usage, d'aménagement ou encore d'accès selon les cas. C'est la combinaison de ces deux éléments qui amène les acteurs à affirmer des perceptions de type « contraintes ».

- Le profil des **territoriaux** regroupe des acteurs en situation de pseudo-neutralité, ce qui peut se traduire par des positions abstentionnistes et passives (aucun inconvénient, aucune contrainte) ou de balances

¹ Qui se rapporte à la volonté et à l'effort, élan poussant à l'action, impulsion active.

des avantages et des contraintes très dépendantes du contexte territorial. On tolère au départ, puis on accepte l'espace protégé, en reconnaissant la manière dont il représente des contraintes ou des ressources face aux enjeux territoriaux. Le type d'avantages et de contraintes perçus est fortement lié au territoire. Dans un contexte touristique (RN d'Eyne, RN du sillon, et secondairement, RN de Chérine, RN des aiguilles et de Sixt) les RN contribuent à l'attrait touristique, mais présentent des inconvénients de surfréquentation. Dans un contexte périurbain (RN de Séné, RN de la petite Camargue et secondairement RN des aiguilles et RN des coussouls), les RN présentent des avantages liés au cadre de vie, au poumon vert, et des inconvénients liés au gel du foncier et à l'encadrement du développement urbain. L'adhésion n'est pas vraiment cognitive ou affective. Elle relève plutôt de l'adaptation, de l'opportunisme et de l'admission. Les situations d'imposition pour les acteurs du territoire sont admises dans les situations de faible recouvrement entre enjeux territoriaux et RN, avec peu d'intérêts en jeu, et donc avec un faible potentiel conflictuel, comme c'est le cas dans le Nord-Pas-de-Calais.

- Le profil des **environnementaux** regroupe les acteurs convaincus par les objectifs de conservation de la nature, et plus ou moins indifférents aux enjeux territoriaux. Le soutien à l'AP est à la fois cognitif, affectif et conatif, mais leur vision du monde se concentre autour de la RN et de ses objectifs, sans aller vers une démarche territoriale et intersectorielle. Les avantages perçus sont la conservation de la biodiversité, la reconnaissance et l'intégration des enjeux environnementaux à l'échelle du territoire. Les contraintes sont liées à l'insuffisance des mesures mises en place et à la nécessité de compromis territoriaux perçus négativement vis-à-vis des enjeux de conservation. La balance avantages/inconvénients est souvent positive, l'adhésion et l'identification à la RN sont évidemment importantes.

- Nous avons également identifié un quatrième profil à cheval entre les profils territoriaux et environnementaux : il s'agit des **fédérés**, c'est-à-dire des acteurs porteurs d'une vision fédératrice entre le positionnement des acteurs territoriaux et celui des acteurs environnementaux. Les fédérés adhèrent au projet de réserve, et reconnaissent à la fois les avantages qu'il représente en termes de conservation de la biodiversité, de développement « harmonieux » du territoire, mais également compte tenu des enjeux territoriaux identifiés auparavant (enjeux de développement touristique, de cadre de vie, identité et patrimoine). Ils reconnaissent également les inconvénients liés aux compromis, aux recouvrements et au potentiel conflictuel en termes de voisinage, d'usages, d'aménagement ou d'accès, mais acceptent ces contraintes et tentent de les atténuer.

À partir de ces quatre profils, nous avons conceptualisé une trajectoire des RN vers la construction d'une vision partagée et d'une intégration territoriale caractérisée par l'adhésion au projet de RN et à son intégration dans une logique intersectorielle élargie. La création de la RN à l'instant « t » est souvent accompagnée de méfiance et de projections pessimistes de la part de l'ensemble des partis. Les profils contraints et environnementaux dominent, tandis que les profils fédérés sont souvent minoritaires, sauf s'il existe une longue histoire de rapprochement entre acteurs comme c'est le cas en Crau. Au fil du temps, au moment « t+1 » et avec la mise en place de relations de confiance, d'actions et d'institutions collectives, les contraintes

ont tendance à adopter des postures plus neutres ou territoriales, tandis que les profils environnementaux et territoriaux ont tendance à adopter des postures plus fédérées. Au moment « t+2 », le profil fédéré domine largement. Les acteurs environnementaux reconnaissent, adhèrent et se préoccupent des enjeux territoriaux, tandis que les autres acteurs territoriaux reconnaissent, adhèrent et se préoccupent des enjeux environnementaux. Les profils contraints sont minoritaires.

Cette trajectoire idéalisée peut être associée aux différentes étapes de la négociation et du rapprochement entre des acteurs aux intérêts variés : prise de contact, information et exploration, développement de mécanismes d'influence, ajustement et enfin formation de l'accord (Dupont 1982). Cette trajectoire dépend de nombreuses variables que nous avons déjà évoquées : caractéristiques des individus et positionnements cognitifs, affectifs et conatifs, caractéristiques des rapports entre individus et du collectif, caractéristiques du territoire et potentiel conflictuel et d'adhésion. Certains des sites d'étude comme la RN de la petite Camargue, la RN d'Eyne et la RN de Chérine suivent assez bien cette trajectoire. Auparavant sujettes à un certain nombre de conflits, de critiques et de méfiance, ces RN ont aujourd'hui « trouvé leur place » et nous observons une grande majorité d'acteurs présentant un profil fédéré et reconnaissant à la fois des intérêts territoriaux et environnementaux à la RN. Les uns et les autres deviennent indissociables. Les éléments qui supportent cette trajectoire sont nombreux : temps qui passe et construction de relations de confiance, institutions collectives, évolution des paradigmes dominants, actions mises en place et manière de les mettre en place... Sur des sites avec très peu d'enjeux comme c'est le cas dans le Nord-Pas-de-Calais, nous nous trouvons directement dans une situation de type « t+1 » avec une majorité de profils territoriaux et environnementaux, mais très peu de contraintes. En effet, les efforts à fournir pour redéfinir des règles et des rapports de force sont minimes. Inversement, à Sixt, la dynamique s'est inversée et le nombre d'acteurs correspondant au profil contraint a tendance à augmenter au cours du temps. Il semble que ce soit également de plus en plus vrai en Crau, où des changements de conjoncture ont conduit des acteurs qui trouvaient auparavant un intérêt à soutenir la réserve à en devenir les détracteurs. Enfin, le cas de la RN de Séné est le seul qui nous permette d'observer sur une période courte de moins de 20 ans une succession de cycles, avec le passage de périodes conflictuelles à des périodes de construction commune et de partage. Cette fluctuation entre périodes de coopération et période de conflits est à relier à des perturbations d'ordre politique au niveau communal. Il s'agit donc également de prendre en considération la stabilité sociopolitique du système dans notre analyse des trajectoires d'appropriation des RN.

Conclusion

Si cette analyse a pu sembler réductrice en plaçant en son centre les RN comme élément perturbateur et de redéfinition des rapports entre acteurs, nous sommes tout à fait conscients de la complexité des SSE et des rôles plus ou moins limités qu'y jouent les RN. Toutefois, la mise en place d'une RN est associée avec l'apparition et la mise en place de nouvelles conjonctures pour la répartition des ressources entre différents

acteurs. Cette nouvelle donne induit un certain positionnement des acteurs, plus ou moins en opposition ou favorables, voire soutiens actifs au projet de RN. Il s'agit dès lors de s'interroger sur les différents éléments qui conduisent à ces positionnements, et que nous avons déjà en partie évoqués, mais également de se questionner sur la manière dont le gestionnaire peut agir sur ces positionnements et favoriser l'appropriation du site. L'atelier mené au congrès de RNF en 2011 ainsi que les résultats de l'enquête nationale nous ouvrent quelques pistes de réflexion à ce sujet. D'après les avis de 81 personnes recueilli dans l'enquête nationale, l'appropriation des RN est à relier à l'ancienneté de la RN (33 % des répondants), l'attitude et l'investissement du gestionnaire dans l'animation territoriale et les partenariats (33 %), la communication (15 %), sa présence et sa disponibilité (12 %). Les gestionnaires reconnaissent également l'importance des contextes territoriaux, avec par exemple l'absence d'enjeux forts en termes d'accès et de superposition (14 %), des bénéfices perçus liés au contexte ou encore de l'attachement affectif et historique au site, comme c'est le cas de la RN du sillon. Inversement, les facteurs défavorisant l'appropriation et identifiés par 46 gestionnaires dans le cadre de l'enquête nationale sont la restriction des usages coutumiers (41 % des répondants), les facteurs territoriaux et historiques comme les conflits initiaux à la création des sites (17 %), et notamment dans le cas des RN « contre » des projets de développement (11 %), les images et les oppositions cognitives classiques telles que la perception de l'imposition d'un pouvoir centralisateur de l'État ou des « écolos » de la ville, les « autres » venus de l'extérieur (11 %), la non-compréhension des enjeux de conservation et des visions du monde différentes (9 %), et enfin l'attitude du gestionnaire au travers d'un manque de communication et/ou de présence. Ainsi, il s'agit désormais de proposer des analyses qui permettent d'expliquer la manière dont les gestionnaires subissent, proposent et soutiennent des formes d'action collective qui vont plus ou moins dans le sens de leurs intérêts et d'une appropriation des sites.

C) Regards théoriques croisés

Nous avons décrit l'ensemble des éléments qui caractérise l'exemplarité de nos cas d'études ainsi que la « plus-value » et les contraintes perçues par les acteurs rencontrés. Dans cette troisième sous-partie, nous utilisons les différents cadres de pensée identifiés en introduction et les articulons pour explorer un modèle général d'évolution des RN et de transformation des SSE, qui nous permette d'interpréter ces éléments d'exemplarité ainsi que les externalités évoquées. Ces quatre cadres sont les suivants : 1) cadre d'analyse de la durabilité des SSE de Ostrom ; 2) solidarité écologique ; 3) *political ecology* ; 4) analyse institutionnelle des communs.

1. Étude selon le cadre d'analyse de la durabilité des systèmes socioécologiques

Nous commençons avec le cadre d'analyse de la durabilité des SSE proposé par Ostrom (Ostrom 1990, 2009), présenté dans le chapitre introductif par la figure 1. Ce dernier nous semble en effet être le cadre de pensée qui prend le plus en compte la complexité des SSE et l'ensemble des variables qui vont interagir. Rappelons qu'il décompose le SSE en quatre dimensions internes, deux dimensions externes et des variables relationnelles ou d'interactions et de sorties, dont on décrit les caractéristiques : (1) le système de ressources, (2) les unités de ressource, (3) le système de gouvernance et (4) les usagers pour les dimensions internes ; le contexte économique et sociopolitique ainsi que les SSE avoisinants pour les dimensions externes. Ces différents éléments vont avoir une influence sur les interactions entre acteurs, les externalités perçues, et la construction d'une action collective durable entre RN et SSE.

Comme nous l'avons déjà souligné, très classiquement, le cadre d'Ostrom est plutôt mobilisé pour l'étude des biens communs : pêcheries (Gutierrez *et al.* 2011), communautés forestières (Fleischman *et al.* 2010), ressources en eau ou agricoles (Prager 2010). Les travaux concernent souvent des études de terrain, mais peuvent être également expérimentaux (Janssen *et al.* 2010). De plus en plus d'études mettent ce cadre à l'épreuve et tentent d'évaluer sur le fondement de revues de littérature l'importance relative des différentes variables identifiées pour la durabilité des SSE (Agrawal 2001; Cox *et al.* 2010). Si certains ont tendance à généraliser l'application de solutions identifiées sur le terrain, de nombreux auteurs nous mettent en garde contre le mythe de la panacée et nous engagent à tempérer nos positions et à prendre en considération l'importance des éléments de contexte et de conjoncture (Ostrom 2007; Mathevet *et al.* 2010a; Ostrom & Cox 2010; Agrawal & Chhatre 2011).

Un certain nombre de variables reviennent systématiquement dans les études comme étant déterminantes pour la mise en œuvre d'une action collective durable dans un objectif de gestion des biens communs. Nous

retenons les principales, à savoir : la définition de frontières claires, la conformité et la congruence entre règles et contexte local, la présence d'arrangements choisis par le collectif, le suivi de l'évolution du contexte et des comportements, des sanctions graduelles, des mécanismes de résolution des conflits peu coûteux, la reconnaissance de droits minimums à l'organisation, et la présence de systèmes d'organisation polycentriques¹ (Cox *et al.* 2010). Également, les analyses centrées sur les systèmes de gouvernance mettent en exergue l'importance des variables de leadership et de capital social. Le leadership est reconnu comme un moyen pour favoriser une « bonne gouvernance » des AP, par sa contribution à la mise en place d'une vision stratégique, incluant le développement des sociétés et les complexités historiques, culturelles et sociales (Graham *et al.* 2003). La notion de capital social met en avant l'importance des normes et des liens sociaux pour la gestion durable des ressources naturelles. Quatre aspects sont importants pour favoriser le capital social d'un collectif : des relations de confiance qui réduisent les coûts de transaction entre les membres du collectif, des échanges réciproques qui favorisent la confiance et des schémas mentaux partagés, des règles de fonctionnement communes et acceptées qui rassurent les membres du groupe sur leur investissement pour le bien commun, et la connectivité entre les réseaux et les groupes (Habermas 1979; Pretty 2003; Pretty & Smith 2004; Ostrom 2005). La notion de capital social se rapporte à la fois à la construction d'arrangements partagés par le collectif, aux mécanismes de résolution des conflits et à la reconnaissance des droits à l'organisation.

❖ Analyse des sous – systèmes et des variables appliqués au cas des RN

Ce cadre est assez peu utilisé avec les AP, qui sont traditionnellement issues de politiques gouvernementales et donc en marge de la troisième voie des communs. Constatant qu'à notre connaissance aucune publication ne tente explicitement de confronter le cadre d'Ostrom à des études de cas de type AP, nous nous y sommes essayé et les résultats sont présentés dans le tableau 13. Nous avons détaillé pour chacun des sites si les sous-systèmes et les variables du cadre d'analyse d'Ostrom ont un effet révélé lors des enquêtes sur la durabilité des RN et des SSE, et si elles sont applicables à l'étude des RN. Cette adaptation aux RN nous a amenés à considérer comme dimensions internes ce qui se trouve *in situ*, dans les limites spatiales de la RN, et comme dimensions externes ce qui relève du territoire englobant, du SSE donc. L'identification des systèmes de ressource et des unités de ressource ne devrait *a priori* pas poser de problème puisqu'il s'agit de l'exemple mobilisé dans l'article de 2009 (Ostrom *op.cit.*). Toutefois, alors que la question posée par Ostrom concerne la capacité des usagers à investir temps et énergie pour éviter la « tragédie des communs », nous posons la question de la capacité des RN et des acteurs qui sont concernés par les RN à proposer un projet durable dans le temps, approprié par le collectif, et qui contribue plus largement à la durabilité du territoire englobant.

¹ C'est-à-dire avec une organisation de type appropriation, règles collectives, suivis, sanctions... que l'on retrouve à différentes échelles spatiales et institutionnelles.

Tableau 13 : Illustration schématique de l'importance des différentes variables identifiées par Ostrom, affectant la durabilité des RN dans leurs territoires. Les RN sont identifiées en colonne, les variables des sous-systèmes en ligne. La couleur des cases indique l'importance de chaque variable en fonction de chaque site : 1) gris foncé : impact fort positif ou négatif sur la durabilité ; 2) blanc : impact faible sur la durabilité ; 3) gris clair : variable peu pertinente pour l'étude des RN dans leur SSE.

Paramètres sociaux, économiques et politiques (S)																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															</

Nous supposons que le seul cadre réglementaire associé aux RN est un moyen d'éviter cette tragédie des communs, et que l'enjeu se situe plus dans l'appropriation de l'outil par les acteurs locaux.

Nous commençons par présenter les variables ayant un effet prépondérant à la fois dans le cas des RN et des biens communs. Puis, nous discutons pourquoi certaines des variables identifiées comme prépondérantes dans le cas des communs n'ont qu'un effet limité dans le cas des RN. Ensuite, nous évoquons les limites du cadre d'Ostrom à l'étude des RN et proposons un remaniement de ce cadre pour des objets d'étude tels que les RN.

a) Les variables de poids pour les communs et les RN

Nous présentons trois variables importantes à la fois dans le cas des RN et des biens communs : le leadership, le capital social et la connaissance du SSE.

- **Leadership (U5)**

Le leadership est apparu rapidement comme une des variables clés dans la mise en place d'une action collective durable entre RN et territoire. Dans la littérature sur les communs et sur les AP, le leader se caractérise par des compétences entrepreneuriales, une grande motivation et un engagement personnel important dans les processus de prise de décision et de gestion. Il est respecté localement, et supporte la mise en place d'une organisation locale, le respect des règles, la résolution des conflits, la communication et le travail en équipe (Gutierrez *et al.* 2011). Cette vision quelque peu idyllique que nous propose Gutierrez est contrebalancée par les résultats de Fleischman, où le leadership apparaît à la fois comme un facteur d'adaptation, et dans le temps moyen et long comme une variable déstructurante et perturbatrice (Fleischman *et al.* 2010). Les pendants du leadership s'avèrent être l'effondrement (*collapse*) des systèmes en cas de gouvernance monocentrique¹ du leader, et les conflits pour le leadership lors des transitions humaines (disparition d'un leader, modification des rapports de force). Fleischman observe également des cas de détournement des systèmes par les leaders pour servir leurs propres intérêts aux dépens du collectif.

Dans les études de cas, le leadership concerne principalement deux types d'acteurs : les responsables des RN, conservateurs ou directeurs, ainsi que les élus locaux. Nous observons un effet de leadership particulièrement prégnant au niveau de la direction sur les RN des coussouls, RN de Chérine et RN de la petite Camargue. Les directeurs de ces trois RN ont largement engendré, supporté et pérennisé la mise en place de projets particulièrement exemplaires, au titre à la fois des partenariats innovants, des élans et de l'adhésion du collectif au projet de RN, et de la promotion de dynamiques *ex situ* remarquables. Ces leaders jouent bien souvent le rôle du médiateur entre des acteurs aux intérêts variés, et agissent largement dans les résolutions de conflits dans et autour de la RN. Comme dans la littérature, nous retrouvons chez ces trois personnes des capacités à travailler avec une large diversité d'acteurs aux intérêts parfois très différents des leurs, et à faire valoir des répertoires de justification extrêmement divers. Ils ont une telle propension à la persuasion qu'elle les aide à rallier à leur cause des acteurs très variés via tout un panel de moyens, sans perdre de vue leur

¹ Centrée sur un seul homme, le leader en l'occurrence.

objectif ni trop tomber dans la compromission. Par rapport aux biens communs, une des spécificités des leaders au niveau des conservateurs et des directeurs de RN tient dans leur capacité à remettre en cause des cadres normatifs verticaux et des idées préconçues, et à mobiliser une variété de ressources politiques, financières ou autres. Ils ne se restreignent pas aux moyens financiers et humains mis à disposition par l'État, et ne se satisfont pas des rôles et des légitimités qui leur sont alloués dans le cadre de leur mission RN. Ils mettent en place une vision stratégique à long terme qui peut passer par le classement en RN de parcelles cultivées dans l'expectative d'une cessation de bail (cas de la RN de la petite Camargue), et sont capables de mobiliser des ressources considérables en peu de temps, par exemple lorsqu'une opportunité foncière se présente (cas de la RN de Chérine). Il s'agit donc plus souvent d'oser remodeler et dépasser les cadres normatifs proposés par les tutelles et l'ensemble des structures garde-fous (CNPN, CSRPN...), que de mettre en place des institutions collectives.

Le leadership est également particulièrement important lorsqu'il se rencontre chez un élu. Nous observons cette situation sur les RN du riez, RN d'Eyne et RN de Chérine. Les élus partageant les idées portées par les RN ou y voyant un intérêt stratégique important, plus particulièrement dans un contexte de fort chevauchement, vont avoir un rôle moteur. Ils jouent alors à la fois les entremetteurs, les médiateurs et les locomotives. Nous avons par exemple évoqué les différences d'intégration perçues par les gestionnaires entre la RN du riez et la RN de la pâture, pourtant très proches l'une de l'autre. L'une des variables clés est bien l'engagement du maire de Noeux-les-Auxi dans le projet de RN. Il a poussé à sa création, contribue informellement à son bon fonctionnement en jouant localement le rôle de surveillant, de médiateur, et même de gestionnaire en s'investissant dans l'organisation du pâturage. Il pousse à la mobilisation des habitants pour l'ensemble des actions mises en place autour de la RN, dont les chantiers d'entretien et la transhumance. Il va sans dire que la dynamique collective autour du site est en grande partie due à son enthousiasme et à sa personnalité, ce que reconnaissent les habitants qui regardent souvent cette agitation d'un œil bienveillant, mais malgré tout assez détaché. Nous observons également des effets de leadership similaires sur les RN de Chérine et RN d'Eyne, où des élus historiques, présents très tôt dans l'histoire de la RN, se sont investis pour en faire un atout communal ou territorial, un pan à part entière dans leur projet politique. Ils ont contribué à injecter dans les RN des ressources, de la visibilité, ont favorisé leur intégration et ont poussé à un certain nombre d'innovations. En retour, les RN abondent dans leur sens de leur projet politique, souvent centré autour du tourisme, et apportent compétences, moyens financiers, renommée, visibilité et l'image d'un milieu naturel préservé et attirant. Cet engagement est d'autant plus visible que les élus sont formellement rattachés aux organismes gestionnaires, ce qui n'est pas le cas à Noeux-les-Auxi.

Ainsi, si le leadership chez les directeurs a pour principale spécificité de remettre en cause des cadres normatifs verticaux, le leadership des élus se caractérise par la dimension territoriale donnée aux projets de RN. Chez ces deux catégories de leaders, nous retrouvons des particularités bien connues comme la motivation, l'engagement dans les processus de gestion et de prise de décision, le courage, la capacité à travailler avec des acteurs aux intérêts variés. Toutefois, comme nous l'avons déjà relevé, le leadership peut

être un facteur de perturbation, notamment dans le cas des dynamiques monocentriques. Le développement de la RN est parfois tellement lié à la personnalité de son directeur que nous constatons des situations de personnalisation laissant augurer d'importantes perturbations lorsque ce dernier devra partir. En effet, les RN sont des instruments plutôt jeunes, avec une certaine inertie au niveau du personnel employé, et nous sommes souvent à la première génération d'hommes qui ont contribué à créer les RN et à les faire vivre. Sur les trois sites que nous avons évoqués, les directeurs seront amenés à partir dans les 5 à 10 années à venir. La question se pose sérieusement de la pérennité des projets mis en place après ce départ, et un enjeu majeur sera bien de penser cette transition des hommes en place et de transmission de leurs rôles à leur successeur. En particulier, ces changements augurent une reconfiguration des habitudes de travail, des normes et du capital social du collectif. À Chérine par exemple, nous observons une conjoncture où c'est l'action combinée de deux leaders qui a permis à la RN de rayonner et d'étendre largement son influence. Le directeur contribue au rayonnement national et dans le monde de la protection de la nature, tandis que le président de l'association et conseiller général local a tout fait pour que Chérine devienne un des principaux atouts du territoire brennou. La combinaison de ces deux personnalités conduit à une capacité de mobilisation de ressources politiques et financières considérables, sans lesquelles la RN ne pourrait pas mettre en œuvre les projets dans lesquels elle s'investit : conventionnement de propriétés privées, tir des cormorans, acquisition de nouvelles propriétés, mises en place de nombreux observatoires et autres infrastructures d'accueil... Les changements des générations en place vont complètement remettre en question la dynamique en place sur Chérine et l'organisation de cette transition humaine devra faire partie des priorités des gestionnaires dans les années à venir.

- **Normes et capital social (U6)**

La deuxième variable particulièrement influente pour la mise en capacité du collectif à travailler ensemble dans la durée est le capital social. Nous constatons un capital social important sur les RN des coussouls, RN du riez, RN d'Eyne, RN de la petite Camargue et RN de Chérine. Sur ces sites, les relations de confiance se sont construites au fil du temps, parfois avant la création de la RN comme en Crau, et nous observons une certaine stabilité sociale dans le système qui a permis aux acteurs de construire progressivement ces relations de confiance. Nous observons sur chacun de ces sites des échanges importants et réguliers entre les différents acteurs, de manière formelle et informelle, soutenus la plupart du temps par des institutions collectives. Un fort capital social ne peut émerger que dans de bonnes conditions sociales et économiques de vie (Pretty 2003). Les acteurs ou les collectifs (communes) qui sont dans des difficultés économiques ont souvent du mal à s'engager dans une relation de confiance avec les RN. C'est par exemple le cas de la commune de Sixt, d'un restaurateur sur le sillon de Talbert ou encore d'un agriculteur à Séné. Dans le cas de la RN de Sixt, le capital social du collectif est particulièrement faible. Le conflit sur les limites de la RN (cf. l'analyse de la variable « clarté des limites du système »), l'arrêt des compensations financières pour la commune, son niveau de difficulté économique, le sentiment de s'être « fait avoir » et de subir des règles imposées et appliquées de plus en plus strictement n'aident en rien à la construction d'une relation de confiance. De même du côté de

l'État et des gestionnaires, qui considèrent que la commune en demande toujours plus et n'est jamais satisfaite, en partie au titre de luttes intestines qui n'ont rien à voir avec la RN. La tutelle et les gestionnaires arrivent de fait difficilement à faire confiance aux acteurs locaux.

- **Connaissance du SSE (U7)**

La troisième variable importante que nous avons identifiée est la connaissance du SSE et les modèles mentaux des acteurs. Les modèles mentaux sont les représentations cognitives et sociales du monde. Ils peuvent être définis à l'échelle individuelle et collective, et contribuent à expliquer les relations perçues au monde et aux autres, et la manière dont les acteurs vont décrire un système donné, ses objectifs, ses formes, son fonctionnement, et prédire son évolution (Mathevet *et al.* 2011). Par exemple, les perceptions des avantages et inconvénients de chaque personne rencontrée sont influencées par ces modèles de pensée. Si nous reprenons la trajectoire cognitive des acteurs présentée dans la sous-partie précédente, la figure des fédérés correspond à un fort niveau de partage des visions du monde des acteurs. L'apprentissage social, l'intégration des acteurs dans les RN, un fort niveau d'échange, de partage, un important capital social sont autant d'éléments qui vont favoriser les modèles mentaux partagés, et encourager la transition perceptive évoquée précédemment. Les sites où nous observons un fort capital social sont souvent ceux où nous trouvons le plus haut niveau d'échange entre acteurs, et donc de connaissance partagée du SSE et de ses externalités. Inversement, comme à Sixt où la communication et les échanges sont difficiles, les points de vue des différents acteurs sont très hétérogènes. L'exemple de la Crau est également intéressant, dans le sens où nous y observons une diversité d'interprétation du monde selon le niveau considéré. Les représentants politiques, techniciens et directeurs des structures partagent des points de vue assez similaires, tandis que les hommes de terrain, gardes et agriculteurs ont des avis plus disparates.

Leadership, capital social et connaissance du SSE apparaissent donc comme des variables centrales, à la fois pour les RN et pour les communs. Ces deux dernières variables sont en grande partie liées aux interactions sociales entre acteurs et aux institutions qui supportent leur collaboration. Dans le cas des RN comme dans celui des communs, ces variables clés sont en fait soutenues par un ensemble de variables secondaires qui influence les interactions entre acteurs et qui impliquent un investissement local.

b) Produire des arrangements collectifs : entre cadre normatif et arrangement territorialisé

Dans un second temps, nous évoquons l'ensemble des variables qui vont soutenir un important capital social, variable clé pour la mise en œuvre d'une action collective durable. Il s'agit principalement des deux sous-systèmes « système de gouvernance » et « interactions ».

- **Système de Gouvernance (GS)**

Nous avons prêté une attention toute particulière à ce sous-système, puisqu'il définit en grande partie la manière dont les acteurs vont interagir. Nous développons peu ici notre propos afin de ne pas être redondants

par la suite. En effet, les cadres de pensée de la *political ecology* et de l'analyse institutionnelle nous ont semblé particulièrement adaptés pour le décryptage des systèmes de gouvernance. Les variables identifiées sont en partie inspirées de l'analyse institutionnelle (règles constitutionnelles, collectives, opérationnelles, sanctions et surveillance) et permettent d'aborder les rapports de force entre acteurs (organisations gouvernementales et cadre top – down, structure du réseau, systèmes des droits de propriété). Nous introduisons seulement quelques points de notre réflexion à ce sujet, les analyses détaillées étant présentées plus loin.

Comme nous l'avons répété, les RN, et plus particulièrement les RNN, sont des outils d'une politique publique environnementale pilotée par l'État. Elles sont évidemment extrêmement dépendantes du gouvernement et de ses services déconcentrés. Ces organisations gouvernementales (GS1), à leurs différents niveaux (du ministère aux préfets et aux DREAL, et du CNPN aux commissions des sites), vont agir en garde-fou et définir les modalités de fonctionnement constitutionnelles des RN, les ressources auxquelles elles ont accès, valider leurs objectifs... L'État aura toujours un poids important dans les dynamiques observées sur les RNN.

La deuxième variable des organisations non gouvernementales (GS2) pose déjà plus de difficulté de transposition aux RN. Nous considérerons ici qu'il s'agit de l'influence des associations d'activistes environnementaux, et dont nous observons les effets sur les RN des coussouls, RN de Sixt, RN des aiguilles, RN de la petite Camargue et RN de Séné. La principale problématique soulevée à ce titre concerne la professionnalisation de la gestion de la nature et l'articulation avec les militants associatifs et bénévoles historiques, ainsi que la capacité des RN à s'engager dans des partenariats territoriaux durables tout en permettant le maintien de contrepouvoirs actifs.

La structure du réseau (GS3) apparaît en filigrane sur l'ensemble des sites, bien que cette variable soit assez vague et puisse se rapporter à différents acteurs, à différentes échelles, et dans différents secteurs. Elle a un effet notamment sur la légitimité des gestionnaires à agir au-delà des limites fonctionnelles et spatiales des RN, et à mobiliser une variété de ressources.

Les systèmes de droits de propriété (GS4) ont un effet sur l'ensemble des sites, puisque les RN ne sont pas des outils fonciers et sont donc en partie dépendantes des règles liées à la propriété. Le niveau de dépendance des RN aux droits de propriété sera d'autant plus important qu'elles ne maîtrisent pas le foncier ou ne sont pas délégataires de leurs partenaires fonciers environnementaux (conseil général, Conservatoire du littoral). Nous observons un niveau de maîtrise important du foncier sur les RN du riez, RN de la pâture, RN de Chérine et RN du sillon, où les gestionnaires ont une grande autonomie pour dicter les règles d'utilisation de l'espace et proposer des contrats d'exploitation selon leurs conditions. Inversement, la complexité foncière et le manque de maîtrise foncière jouent un rôle important sur la RN des coussouls. Les propriétés sont chassées ou louées au pâturage selon le bon vouloir du propriétaire. Les conflits liés à l'opposition entre droit public lié à la RN et droit privé lié à la maîtrise foncière sont plus nombreux dans ces situations.

Les règles opérationnelles (GS5), collectives (GS6) et constitutionnelles (GS7) sont de même des variables pertinentes à considérer sur l'ensemble des sites. Elles représentent les différents niveaux d'analyse à prendre en considération dans le cadre d'une approche institutionnelle (Ostrom 2005, p.59). Nous considérons que les règles constitutionnelles sont celles qui relèvent du cadre top-down. Elles sont généralement détaillées en grande partie dans le décret de création des RN, mais comprennent également tous les arrêtés préfectoraux, municipaux ou autres, et diverses lois en application sur le territoire de la RN et sur le territoire. Les RN sont des outils réglementaires, et ces règles constitutionnelles ont donc un effet important sur tous les sites. Toutefois, ces règles ne sont pas rigoureusement respectées et nous constatons bien souvent un décalage entre les textes et leur application, entre les niveaux constitutionnels et opérationnels. Nous verrons plus loin que ce décalage traduit une inadaptation aux conditions locales, situation considérée comme contre-productive dans les études sur les communs. Elle peut également révéler une application difficile localement du fait des rapports de force entre acteurs et de la nécessité de préserver le capital social du collectif. La mise en place d'un niveau collectif des règles relève de l'exemplarité institutionnelle. Elle supporte la négociation des règles en usage construites par le collectif et de fait souvent acceptées, tout en étant reconnues par le cadre normatif vertical.

- **Interactions (I)**

Les interactions (I) définissent les relations entre l'ensemble des sous-systèmes internes. Telles qu'elles sont définies par Ostrom, elles présentent parfois l'inconvénient d'être trop centrées sur un type de ressource, comme c'est le cas du niveau de récolte (I1). Les autres types d'interactions sont abordés indirectement dans l'analyse des sous-systèmes usagers et système de gouvernance. Certains comme le partage d'information (I2) ou les processus de délibération (I3) supportent des variables prépondérantes telles que le capital social, la connaissance du SSE ou encore les règles collectives. Il en va de même pour les activités en auto-organisation (I7) et en réseau (I8). Enfin, les capacités de lobbying (I6) et d'investissement (I5) sont fortement corrélées avec le leadership et le rayonnement des sites à l'échelle nationale (cas de Chérine) et du SSE (cas de la RN de Chérine, de la RN de la petite Camargue, et de la RN d'Eyne).

L'ensemble de ces variables d'interactions et de définition des modalités de coordination entre acteurs est prégnant dans le cas des RN et des biens communs. La *political ecology* et l'analyse institutionnelle nous semblent plus propres à détailler les interactions entre acteurs, les rapports de force et la mise en place d'actions collectives, tandis que la solidarité écologique se prête particulièrement à la définition des interactions entre systèmes sociaux et écologiques. Inversement, nous détaillons ci-dessous la manière dont la nature régaliennne de l'outil RN diminue le poids de certaines variables, prépondérantes dans le cas des biens communs.

c) Limites du SSE, suivis, sanctions : quelle pertinence pour les RN ?

La littérature sur les communs insiste assez largement sur les variables liées aux limites du système et aux processus de suivis et de sanction (Ostrom 1990, 2005; Agrawal 2001; Cox *et al.* 2010). Dans le cas des RN, ces trois variables semblent *a priori* garanties dans le cadre des décrets de création et des missions régaliennes, de suivi et de gestion des organismes gestionnaires. Nous détaillons dans quelles mesures ces variables peuvent malgré tout être amenées à jouer un rôle dans la durabilité des projets de RN.

- **Clarté des limites du système (RS2)**

La clarté des limites du système est une des variables les plus importantes au regard des études sur les communs (Ostrom 1990). Il s'agit de savoir qui peut bénéficier des ressources et qui ne peut pas. Dans le cas des RN, se questionner sur la clarté des limites semble un peu déplacé dans la mesure où ces dernières sont censées être clairement fixées dans un décret. Malgré tout, sur les RN des coussouls et RN de Sixt, la clarté des limites pose question. Nous avons vu que dans le cas de la Crau, la RN présente une configuration fragmentée qui sert tout autant qu'elle dessert les gestionnaires. Le flou des limites pose un problème de reconnaissance des espaces réglementés, mais conduit certains usagers à penser que « *la réserve est partout* ». De plus, certains usages interdits en réserve naturelle comme la pause de pièges ou les lâchers de gibier peuvent être simplement déplacés sur la parcelle voisine, non classée. Le cas de Sixt fait figure d'exception à l'échelle nationale : des divergences existent entre la commune et l'État sur les limites exactes de la RN, avec une liste de parcelles incluses « en plus » dans le décret, tandis que d'autres ont été oubliées et forment des « trous » dans la RN. Les travaux d'Isabelle Mauz sur l'histoire des RN de Haute-Savoie nous éclairent sur cette création, les motivations des sizerets pour l'approuver ainsi que les conditions de « *multiplicité et rapidité des procédures de création [qui] ne sont peut être pas étrangères aux erreurs de limites commises lors de la création de plusieurs réserves* » (Mauz 2005). La commune demande une révision de ces limites depuis 1981, et aucun accord n'a été trouvé en 30 ans. Un ancien élu nous donne sa version des faits :

« À l'origine, la population, le conseil municipal de l'époque de la création de la réserve s'est fait avoir par les représentants de l'État qui étaient responsables de la mise en place du périmètre de la réserve. À l'époque, le conseil municipal a donné son accord pour une réserve de 5500ha. Ensuite dans la procédure, ça a traîné (...) Les gens du pays et le conseil municipal de l'époque ont fait confiance aux gens de l'administration. (...) Quand l'arrêté ministériel est revenu, on s'est aperçu qu'en fait au lieu d'avoir 5500ha, on se retrouvait avec 10800ha ! Voyez le préjudice par rapport à l'idée de départ (...) L'esprit de la réserve naturelle du conseil municipal de l'époque, c'était de rester dans une hauteur ou ça ne gênait pas trop tout le monde. (...) C'est pour ça que c'était mal barré dès le départ la réserve naturelle ».

Les relations entre commune et acteurs environnementaux, État et gestionnaire, prennent la forme d'un conflit ouvert où cette question des limites ne représente que le sommet de l'iceberg. Un élu explique pourquoi la commune refuse les propositions de révision des limites faites par l'État :

« Je pense que l'État n'accepte pas de reconnaître qu'il y a eu erreur à la création de cette réserve naturelle ! L'État n'accepte pas d'assumer son erreur. (...) Les propositions qui ont été faites ne nous conviennent pas parce qu'ils ne reviennent pas sur les parcelles qui ont été classées en plus par erreur. Ces parcelles-là ils considèrent qu'elles sont acquises à la réserve naturelle. Ce qu'ils font c'est rajouter les parcelles oubliées et ils acceptent de déclasser un petit secteur en marge. Nous on ne peut pas accepter ça ! La proposition finale c'est une augmentation de la surface encore. Déjà que les gens n'en peuvent plus de cette réserve naturelle, si demain on leur dit que le conseil municipal délibère pour une augmentation de la surface, nous on se fait tirer des coups de fusil, on se fait sortir de la mairie ! C'est une opposition totale. On ne peut pas se permettre d'accepter quelque chose qui est en complète opposition avec la volonté de la population. ».

Du point de vue d'un représentant de l'État :

« On n'a pas de solutions. Une révision de décret elle ne peut pas se faire à minima de protection sans une autre mesure de protection. Ce n'est pas recevable au conseil d'État. Il y a trop de contraintes socioéconomiques sur notre pauvre commune, ce n'est pas recevable pour l'État qui a des engagements vis-à-vis de la biodiversité et vis-à-vis de l'Europe. Une fois qu'on a dit ça, on peut trouver des adaptations avec une partie en périmètre de protection et un assouplissement de la réglementation, mais on ne peut pas aller au-delà. (...) On est au bout du monde à Sixt, les sizerets sont très attachés à leur territoire et estiment qu'ils doivent être les seuls à décider. Et donc on se retrouve avec un rapport de force avec des familles ou des habitants très ancrés dans le territoire et estimant que eux seuls savent ce qu'il faut faire sur leur territoire, et en oubliant le fait que l'État contribue quand même pas mal au développement notamment par l'opération grand site ».

Ainsi, ce conflit autour des limites de la RN de Sixt contribue à expliquer le faible capital social du collectif et l'absence de confiance entre les acteurs qui chacun sont perçus comme servant leurs propres intérêts aux dépens de ceux des autres. Les relations conflictuelles entre l'État et la commune ne peuvent toutefois se résumer à cette question des limites. Il s'agit également de rapports de force entre des territoires et un cadre perçu comme dominateur, des conditions de développement économique de Sixt et du découplage dans la répartition spatiale (et donc entre acteurs et structures) entre les avantages et les contraintes liés à la RN. Cette situation de conflit autour des limites de la RN reste toutefois exceptionnelle, et la clarté des limites ne peut, contrairement aux biens communs, être considérée comme une variable d'analyse particulièrement pertinente dans le cas des RN.

- **Processus de surveillance et de sanction (GS8)**

Dans le cas des biens communs, les processus de surveillance et de sanction sont liés à l'organisation du collectif en ce sens et garantissent les intérêts des acteurs qui s'engagent dans la gestion de ces communs. Du côté des RN et du fait de la mission régalienne des RN, les processus de surveillance et de sanction (GS8) font partie inhérente des systèmes RN. Ces systèmes sont le plus souvent efficaces, car graduels et raisonnables, comme cela est décrit pour les biens communs (Ostrom 1990; Agrawal 2001; Cox *et al.* 2010). Le travail des gardes tient le plus souvent de la sensibilisation et d'information que de la sanction, cette dernière intervenant bien souvent en cas de délit répété ou de comportement particulièrement irrespectueux. La mise en place des

missions régaliennes de surveillance et de police se fait en général progressivement dans le temps et de manière de plus en plus efficace au fur et à mesure que les RN vieillissent, les acteurs locaux étant généralement au courant des règles, les ayant acceptées, et les gardes ayant rodé leur système de surveillance (organisation de rondes les jours fériés et les week-ends, identification des points sensibles, connaissance des habitudes locales, prévention des infractions aux entrées des sites les jours de grande affluence...). Le temps qui passe a donc un effet important, de même que la mise en place d'une politique pénale efficace. Il s'agit de maintenir sa crédibilité et de s'assurer qu'une action conduite en justice sera bien suivie d'une sanction. La RN des coussouls est notamment confrontée à ce genre de difficulté et a pour objectif d'améliorer sa coopération avec le parquet judiciaire. Notons enfin que certaines stratégies sont mises en place par les équipes de RN pour justifier les sanctions et éviter de négocier leur application. Ainsi, certains usagers sanctionnés auraient parfois tendance à aller voir le responsable de la RN, directeur ou conservateur, pour trouver un arrangement et éviter une amende. Il leur est souvent rétorqué que le garde qui a sanctionné n'a fait que son travail, qu'il est dépendant du parquet, et qu'eux, en tant que directeur du site, n'y peuvent rien et n'ont pas de pouvoir à ce sujet.

Les variables liées à la limite du système et aux processus de suivi et de sanction, aspects éminemment régaliens, sont assurées par les cadres constitutionnels des RN. Ils ne demandent pas un effort d'organisation et d'investissement de la part du collectif pour être atteints. Ce pan d'analyse proposé par Ostrom ne présente donc pas la même importance dans le cas des RN que dans le cas des biens communs. Il en est de même, comme nous le développons ci-dessous, de l'ensemble des variables qui adoptent plus spécifiquement une entrée « ressource »

d) La limite de l'approche par ressource

La limite de l'approche par ressource appliquée au cas des RN transparaît dans trois des sous-systèmes identifiés par Ostrom : le système de ressource, les unités de ressource et les usagers. Nous détaillons la manière dont les variables identifiées peuvent malgré tout nous aider à penser le fonctionnement des RN.

- **Système de ressource (RS)**

Le système de ressource est bien évidemment dans notre cas l'espace classé en RN et tout ce qu'il contient : milieux, espèces ou encore ressource en eau. Toutefois, les variables identifiées s'apparentent pour la plupart d'entre elles à un système d'exploitation d'un type de ressource donné, comme c'est le cas de la plupart des biens communs (forêt et production de bois, eau et irrigation, rivière et pêche...). C'est par exemple le cas des variables de type secteur (RS1), facilités construites par les hommes (RS4), productivité (RS5), propriétés d'équilibre (RS6) ou encore caractéristiques de stockage (RS8). Nous sommes directement confrontés à un premier problème de transposabilité puisque la « ressource », l'objet d'intérêt des RN, est le patrimoine naturel, la biodiversité. Selon nos cas d'études, il peut s'agir d'habitats, de paysages, d'espèces emblématiques, et le plus souvent d'une combinaison de ces différents éléments patrimoniaux. Nous simplifions en considérant que cette ressource « biodiversité » est similaire pour l'ensemble des acteurs

environnementaux. Toutefois, si le conservateur voit dans la RN de Crau un ensemble d'habitats propices à la présence des gangas et des outardes, l'éleveur y verra une ressource fourragère, le chasseur des perdrix, l'armée un espace ouvert situé dans une zone stratégique, et l' élu un ensemble d'espaces vierges à aménager. Quelle est donc LA ressource ? L'espace ? Le ganga ? Le coussoul ? À l'évidence, cela dépend des enjeux de conservation, d'exploitation, d'utilisation, et des représentations de chacun des types d'acteurs. Nous ne pouvons que difficilement travailler sur un système de ressource, mais devons élargir notre propos à un système des ressources, dans le sens où les acteurs ne voient pas la même valeur dans les différents objets qui composent les RN. Leurs relations ne sont pas déterminées par l'exploitation d'une ressource donnée, mais plutôt par la maîtrise de l'espace et des règles afin d'optimiser l'utilisation des objets qui les intéressent plus particulièrement. Nous avons écarté la plupart des variables du système de ressource, trop spécifiques d'un seul secteur donné. Malgré tout, certaines nous ont apporté des éléments intéressants pour une lecture de la durabilité des actions et des arrangements mis en place. Nous les présentons des plus génériques aux plus spécifiques.

- **Taille du système (RS3) :** Nous avons évoqué dans la première partie ainsi que dans les descriptions des sites la variabilité de la taille des RN et l'impact de cette taille sur les perceptions des externalités et sur les arrangements mis en œuvre. Les études sur les communs ont montré que les grands systèmes de ressources ne favorisent pas la mise en place d'action collective durable. Les coûts en termes de mise en place des frontières, de surveillance et de connaissance du système sont trop élevés. Inversement, les tout petits territoires ne concentrent pas un niveau suffisant de ressources qui incitent à la régulation collective. Les territoires de taille modeste seraient donc les plus propices à l'émergence d'une organisation collective durable (Chhatre & Agrawal 2008). Dans notre cas, notre plus petite RN est la RN de la pâture, 6 ha, la plus grande étant la RN de Sixt, avec plus de 9000 ha. Il est évident que ces espaces ne concernent pas la même variété ni la même densité de ressource, les mêmes échelles, et de fait le même intérêt des différents acteurs à s'engager. L'interprétation de l'effet taille à notre sens tient avant tout dans le recouvrement par la RN d'une part importante d'une ressource donnée. Dans le cas de la RN des coussouls et de la RN de Sixt, une large partie des territoires, la plaine de Crau ou la commune de Sixt, est soumise au cadre réglementaire RN. Ces espaces sont utilisés par une partie de la population, et convoités par les communes qui ont des ambitions de développement, d'infrastructures logistiques dans le premier cas, et de développement touristique dans le second. À Sixt, commune de fond de vallée avec 70 % du territoire communal classé, la première caractéristique perçue de la RN est sa taille « trop grande ». Le cadre administratif et réglementaire de la RN contraint la plupart des usages de la montagne et restreint les projets de développement. Il reste finalement spatialement peu d'options pour les sizerets pour exercer ou développer des activités sans dépendre du cadre de la RN. Pour un élu local, « *Les gens de Sixt, ils auraient aimé avoir un développement économique comme à Morzine¹, plutôt que de se retrouver étouffés par les espaces naturels. Certes, on a des espaces naturels*

¹ Village auparavant semblable à Sixt mais qui a connu un développement important à partir des années 50 avec l'industrie du ski.

nikel, mais le village de Sixt a complètement décliné au niveau économique et touristique. » Même le gestionnaire convient de cet « écrasement ». Si le recouvrement important des sites se traduit parfois par une situation conflictuelle, il suscite dans d'autres cas l'intérêt des élus et leur implication dans l'action collective. C'est par exemple le cas de la RN d'Eyne (50 % du territoire communal classé) et de la RN de Séné (25 % du territoire communal classé) : « *La réserve naturelle des marais de Séné, c'est 25 % du territoire communal, et un maire qui se désintéresse de 25 % de son territoire il ne mérite pas d'être maire. Ça fait partie de l'environnement, et plus que de l'environnement, du patrimoine de la commune* ». Ainsi, une RN de grande taille et présentant un fort taux de recouvrement à l'échelle communale influence invariablement l'engagement des élus et des acteurs locaux, soit vers le conflit, soit vers la coopération, mais en tout cas pas dans l'indifférence. D'autre part, certains gestionnaires de sites de petite taille sous forte contrainte d'interdépendances biophysiques avec le territoire (RN de la petite Camargue, RN de Chérine) mettent en place des arrangements et des actions à l'extérieur des RN afin d'augmenter leur espace d'influence. Cette volonté d'extension nécessite des moyens et la construction d'une légitimité via la reconnaissance de la contribution de la RN aux enjeux territoriaux. Nous développons ce point plus spécifiquement au regard des cadres de pensée de la solidarité écologique et de l'analyse institutionnelle. Enfin, les sites intercommunaux, de plus petite taille, ou présentant un partitionnement spatial favorable à la fois à la RN et aux enjeux de développement (RN des aiguilles, RN d'Eyne) sont moins influencés par cet effet taille. Il s'agit plus à ce moment-là de la localisation du site.

- **Localisation (RS9) :** La transition est aisée. En effet, au-delà de la taille, c'est la localisation des RN qui impacte fortement la capacité des acteurs du territoire à travailler ensemble vers l'intégration de la RN dans un projet territorial. Leur petite taille les rend relativement plus sensibles au contexte environnant. Nous avons vu dans l'analyse des externalités avec l'exemple de la RN de la pâture, le plus petit site, l'importance du facteur localisation dans l'absence de contraintes perçues par les acteurs. Le fait que la RN de la pâture ne soit pas située à proximité immédiate de grandes cultures inhibe de fait des conflits de type dégâts de cultures liés à la faune sauvage. Il s'agit de se projeter dans la manière dont les contraintes et les avantages liés aux RN vont être influencés par la localisation du site. La RN des aiguilles est en grande partie localisée sur les versants les plus sauvages et les moins accessibles de la vallée de Chamonix. Il semble évident qu'elle aurait été plus contraignante si elle s'était trouvée là où la station de ski s'est développée, sur le versant situé juste au-dessus de Chamonix. De même, la RN d'Eyne protège la partie supérieure de la vallée d'Eyne, à l'écart de la zone d'expansion touristique. Inversement, la RN des coussouls est située en plein centre de la plaine de Crau, entre l'Espagne et l'Italie et en sortie de vallée du Rhône, à proximité du port de Fos, ce qui en fait un espace convoité pour le développement d'infrastructures routières, logistiques, de transport, militaires et arboricoles. Nous verrons plus en détail avec le cadre de la *political ecology* la manière dont les rapports de force entre acteurs influencent cette localisation lors de la mise en place des sites, et de fait le niveau de complémentarité ou de conflit potentiel du projet.

- **Prédictibilité (RS7) :** Comme le remarque Ostrom (Ostrom, *op.cit.*), les systèmes de ressources aquatiques sont plus imprévisibles que les systèmes de type forestiers. De même, les sites de type milieux

humides et littoraux présentent un degré plus important d'imprédictibilité. Les deux exemples les plus intéressants sont la RN de Chérine et son fonctionnement en chaînes d'étangs, ainsi que la RN du sillon, soumise à de violents courants de marées et exposée aux tempêtes. Dans le premier cas, les gestionnaires sont dépendants des dynamiques en amont, que ce soit en termes d'arrivée d'eau ou d'introduction d'espèces invasives... Les stratégies des gestionnaires consistent alors à réduire cette imprédictibilité en favorisant la maîtrise de la gestion de l'eau en amont et en utilisant des moyens techniques (grilles pour piéger les poissons-chats entre les étangs), la surveillance pour éviter l'introduction d'espèces envahissantes et leur destruction. Dans le second cas, les actions de gestion peuvent être largement mises à mal, voire contre-productives lors d'une tempête, comme c'était le cas auparavant avec la présence d'enrochements et de filets pour maintenir le sillon en place¹. Le choix a été fait par le Conservatoire du littoral de « laisser faire » et « d'accompagner » le fonctionnement dynamique naturel et en partie imprévisible du sillon. Si ce choix est pour l'instant accepté par les acteurs locaux, une rupture éventuelle du sillon amènerait probablement des tensions entre les conservateurs, partisans d'un fonctionnement naturel du site, et les autres acteurs locaux, pour qui le sillon fait figure de digue protectrice du littoral.

La question de la prédictibilité nous amène enfin à nous questionner sur la RN des coussouls et sur la rupture d'un pipeline en août 2009, qui s'est soldée par la pollution de cinq hectares de coussoul vierge par une mare de pétrole brut. Les gestionnaires écrivent dans le plan de gestion que « *jusqu'ici, la rupture d'une canalisation n'avait pas été considérée comme un facteur de risque à prendre en compte dans la gestion de la réserve* » (Réserve Naturelle des Coussouls de Crau *et al.* 2009). De même, un membre de l'équipe de gestion témoigne : « *On n'avait pas conscience que le monde industriel pourrait interagir sur le fonctionnement de la réserve. Moi j'en avais pas conscience* ». Cet événement inattendu a conduit la RN à prendre en compte cet événement hautement imprédictible et ponctuel, et à s'interroger sur la prévention et la gestion du risque. D'autres exemples en dehors des études de cas pourraient être l'impact d'une marée noire sur une aire marine protégée ou les effets de la tempête Xynthia sur les RN du littoral vendéen et de Charente-Maritime (Moëze/Oléron, Yves, Lilleau des Niges...), ainsi que leurs relations avec les acteurs locaux suite à cet événement.

- **Facilités construites par les hommes (RS4) :** Alors que l'on imagine souvent les RN comme des espaces vierges de toute construction, plusieurs des sites présentent des « facilités » *in situ* dont l'utilisation va plus ou moins favoriser différentes formes d'action collective et de coopération entre usagers. C'est notamment le cas sur la RN des coussouls avec les bergeries, mais aussi les pipelines, et sur les RN alpines pour les chalets d'alpages, les refuges, les équipements de sécurité sur les chemins de randonnée ou encore les installations électriques. Ces facilités sont employées dans le cadre d'usages professionnels (élevage, accueil touristique) ou d'usages de loisir (de plus en plus de chalets d'alpage sont utilisés comme des résidences secondaires). Les usagers sont souvent locataires ou propriétaires de ces structures. Leur entretien et leur

¹ Ces derniers conduisaient plutôt à une dégradation précipitée du sillon qu'à son maintien.

usage se font dans le cadre réglementaire de la RN, et notamment sous la contrainte des demandes d'autorisations concernant l'accès ou les travaux. Ces contraintes suscitent des réactions d'opposition classiques à l'imposition d'un cadre *top – down* perçu comme non légitime en particulier par rapport au droit privé (je suis chez moi, je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas faire ceci ou cela), mais également des réactions liées à l'incompatibilité pratique entre les procédures d'autorisations et d'accès et les enjeux du quotidien. L'exemple des bergeries en Crau illustre bien ce décalage : les travaux urgents de type rénovation de toitures ou d'installations électriques défectueuses sont soumis aux cadres de fonctionnement de la RN et des propriétaires. Tous les propriétaires ne mettent pas le même attachement et n'ont pas les mêmes moyens financiers pour l'entretien des bergeries. Certains sont soumis à des logiques de marchés publics qui ralentissent encore les procédures. De leur côté, les exploitants sont dépendants des autorisations et des cadres financiers posés par les propriétaires. Les gestionnaires garants des autorisations se retrouvent parfois pris à partie par les éleveurs, qui attendent des réparations, alors que la balle est dans le camp du propriétaire garant des investissements, ou inversement. Un éleveur explique sa réaction face à l'urgence de changer une installation électrique défectueuse dans un cabanon de berger :

« L'électricité, ça marche mal... Je me suis dit si un jour ça crame là dedans... J'ai pas demandé rien à personne, j'ai fait intervenir une entreprise, qui m'a remis l'électricité aux normes. J'ai pris les choses à l'envers, je le reconnais. (...) Refus du conservatoire de me rembourser parce que j'avais pas pris les choses chronologiquement. C'est un petit détail, mais c'est 3500 euros qui ont été pour ma pomme. Mais moi je préfère dépenser cette somme et que s'il arrive un pépin à mes gars, ma conscience sera en paix. ».

Il s'agit à la fois de questionner et de clarifier les responsabilités entre gestionnaire, locataire, et propriétaire, ainsi que l'adéquation des cadres normatifs dans un contexte où l'utilisation et l'entretien des facilités nécessitent parfois souplesse et réactivité. Les curages des fossés à la RN des coussouls ou des torrents à la RN de Sixt soulèvent le même type de questionnement. L'enjeu pour les gestionnaires revient alors à s'assurer de la congruence entre les conditions locales et les règles par la négociation de règles opérationnelles et collectives plus appropriées que les règles constitutionnelles. Nous revenons alors sur les sous-systèmes de gouvernance que nous avons déjà évoqués.

- **Unités de ressource (RU)**

Le deuxième sous-système centré sur les ressources et identifié par Ostrom concerne les unités de ressource : arbres, plantes, espèces... Nous rencontrons le même problème que précédemment dans l'identification d'une seule ressource donnée, et avons de même écarté la plupart des variables centrées sur une seule ressource : croissance et taux de remplacement (RU2), les interactions entre unités de ressource (RU3) que nous traitons plutôt avec le cadre de la solidarité écologique, la valeur économique (RU4), le nombre d'unités (RU5) et les marchés distincts (RU6). Deux variables s'appliquent de manière un peu plus explicite à la biodiversité et nous semblent impacter fortement les dynamiques observées : la mobilité des unités de ressource (RU1) et leur distribution spatiale et temporelle (RU7). D'après la littérature, ces éléments de mobilité spatiale et

temporelle sont le plus souvent négativement associés à la capacité d'auto-organisation des communautés (Schlager *et al.* 1994; Agrawal 2001). Nous avons associé cette variable de mobilité et de distribution à l'ensemble des sites présentant un enjeu faunistique important. Les interdépendances biologiques liées aux mouvements des espèces vont pousser les gestionnaires à mettre en place *a minima* des actions de suivi à l'extérieur des RN, et même dans certains cas à s'impliquer dans des politiques foncières. Nous présentons en détail ces différents éléments dans le cadre des solidarités écologiques.

- **Usagers (U)**

Le troisième sous-système présentant l'inconvénient d'être centré sur les ressources s'intéresse aux usagers. Toutefois, l'ensemble des variables présentées est à remobiliser dans le cadre de l'étude sur les RN, hormis les technologies utilisées (U9) qui ne nous ont pas semblé particulièrement pertinentes¹. À propos des caractéristiques des groupes et des usagers, la littérature sur les communs nous apprend que les principales variables supports d'une action collective durable sont la petite taille des groupes sociaux, des normes partagées, des expériences passées fructueuses (et de fait un capital social élevé), le leadership, le niveau d'interdépendance entre groupes d'usagers, l'hétérogénéité des moyens et l'homogénéité des intérêts et des identités (Agrawal 2001). Les RN nous confrontent à une multiplicité d'usagers dont les relations à la RN et au SSE sont tout à fait différentes : promeneurs, gestionnaires, associations naturalistes, chasseurs, agriculteurs sont autant de catégories d'usagers dont nous pourrions définir les caractéristiques. De même que pour les ressources, les variables trop spécifiques à une catégorie donnée d'utilisateur sont plus difficilement mobilisables. C'est le cas par exemple pour le nombre d'usagers (U1), les attributs socioéconomiques des usagers (U2), ou encore de la dépendance à la ressource (U8). La place occupée par chacun de ces types d'utilisateur est extrêmement variable d'un site à l'autre. Leur niveau d'intégration va de l'exclusion au partage des pouvoirs décisionnels, comme nous le développons au regard du cadre d'analyse institutionnel et des solidarités écologiques. Ainsi, les agriculteurs occupent une place de premier choix en Crau, les chasseurs à Séné, les acteurs touristiques à Chamonix ou au sillon de Talbert. Les élus sont particulièrement impliqués sur les RN de la petite Camargue, RN de Chérine, RN du riez et RN de Séné. Il s'agit dès lors plutôt de définir le niveau d'intégration de ces différents acteurs, et d'expliquer pourquoi ils sont plus ou moins impliqués dans le projet de RN. Nous traitons de cette question grâce aux cadres de la *political ecology*, des solidarités socioécologiques et des institutions. Par contre, certaines variables se rapportent plutôt aux relations entre acteurs à l'échelle du collectif, et sont de fait plus parlantes pour les RN sans qu'il soit nécessaire de faire des distinctions en fonction des types d'acteurs. Nous pensons par exemple au leadership (U5), aux normes et au capital social (U6), ou encore à la connaissance du SSE et aux modèles mentaux (U7), que nous avons déjà étudiés.

¹ On notera quelques exemples où la « technologie », les formes des infrastructures et les outils vont permettre de concilier des usages avec les objectifs de conservation. C'est par exemple le cas sur la RN de Chérine, où la réduction de la taille des fenêtres dans les observatoires a permis de concilier les pratiques de photographie naturaliste avec le non dérangement de l'avifaune.

Parmi les autres variables identifiées par Ostrom, retenons simplement que l'augmentation du nombre d'utilisateurs (U1) va augmenter la difficulté à trouver des consensus, à augmenter le capital social du collectif et à favoriser l'émergence de modèles mentaux partagés. Les utilisateurs avec des difficultés socioéconomiques (U2) vont plus difficilement s'engager dans des relations de confiance avec la RN. L'histoire des usages (U3), comme nous le verrons avec le cadre de la solidarité écologique, va influencer le niveau d'intégration des utilisateurs, leur niveau de compréhension des règles mises en place par les RN et notamment les incohérences avec les usages passés, ainsi que le niveau d'appropriation du site et par propension à se sentir envahi par de nouveaux utilisateurs, de nouvelles identités, de nouvelles visions du monde. Enfin, nous évoquons la dépendance à la ressource (U8) dans l'analyse des solidarités entre RN et territoires. Nous verrons qu'un niveau moyen à fort de dépendance aura tendance à encourager la mise en œuvre d'une action commune, mais que dans certains cas, un niveau trop fort de dépendance et de compétition pour l'accès à l'espace ou à une ressource donnée conduira plutôt à des situations conflictuelles.

Dans le cas des RN, plus que d'usage et d'utilisateurs, il s'agit de définir les interactions entre usages et la manière dont ils se complètent ou entrent en compétition pour la réalisation des objectifs de chacun des acteurs. Les variables les plus pertinentes pour l'étude des RN dans ce sous-système des utilisateurs sont celles qui définissent les interactions entre les acteurs, et leur capacité à s'investir dans un collectif commun, et que nous avons présentées à part. Ce niveau de chevauchement est souvent à considérer à une échelle plus large que la RN. Leur relative petite taille les rend particulièrement sensibles aux éléments de contexte, sous-système peu exploré par les études sur les communs, mais qui nous apparaît comme central.

e) L'importance du contexte territorial : paramètres sociaux, économiques et politiques (S)

Les variables extérieures de type S (settings) se déclinent d'une part à l'échelle du territoire englobant de proximité (commune, intercommunalité ou « pays » selon les cas) et plus largement jusqu'aux départements, régions et État. Certaines des variables sont explicitement rattachées à une large échelle (S4 – politiques gouvernementales), d'autres semblent plus pertinentes dans une interprétation de proximité puisqu'elles varient largement entre les terrains d'étude (S1 – développement économique ; S2 – tendances démographiques). Nous avons largement évoqué précédemment l'importance du contexte territorial proche dans les interactions entre RN et territoire, et y reviendrons par la suite. Ces contextes déterminent les niches territoriales disponibles pour les RN, et la façon dont elles vont plus ou moins abonder dans le sens d'un certain nombre d'enjeux territoriaux. L'analyse des résultats des avantages et inconvénients perçus par le collectif traduit bien les effets de contexte. Des variables telles que la stabilité politique (S3) ont un impact à la fois à l'échelle locale et nationale, les transitions politiques au sein des communes comme du gouvernement étant susceptibles d'affecter les dynamiques sur site. À l'échelle locale, la stabilité politique permet de construire un capital social important et de mettre en œuvre des projets sur le long terme. L'effet du maintien ou non des leaders parmi les élus locaux a un impact important. Si les changements à l'échelle nationale interviennent plus en profondeur, ils auront néanmoins des effets retardés sur les sites via des changements

d'orientation des politiques de l'environnement (S4) : augmentation ou restriction des budgets, révision du fonctionnement déconcentré et regroupement des services, mise en place de la décentralisation ou de la méthodologie coûts de gestion... Les sites d'étude ont particulièrement été affectés par deux événements. Déjà, la loi démocratie de proximité et la mise en place de la décentralisation a conduit à la transformation des RNV en RNR, et à l'apparition d'un nouvel acteur dans la vie de ces RNR : la Région. Selon les cas d'études, les effets induits ont été plus ou moins importants. Dans le Nord-Pas-de-Calais, les effets ont été moindres du fait de l'investissement ancien de la région auprès des RNV. Au contraire, en Bretagne où il n'y avait aucune RNV, la mise en place de la politique RNR a conduit à la création de RN et à l'injection de budgets régionaux dans leur fonctionnement. Les effets en termes de rayonnement et de communication ont également été particulièrement importants. Les RNR bretonnes, où « Espaces Remarquables de Bretagne », sont également vendues aux élus par la Région comme des outils de développement touristique local. La mise en place de la politique RNR a conduit certaines régions à réviser leur positionnement vis-à-vis des RNN et à limiter leur investissement dans cet outil. Un deuxième exemple concerne la mise en place de la méthodologie coûts de gestion et l'affirmation par l'État de la non-prise en compte des missions d'accueil et d'éducation sur les RN. Ce revirement n'a finalement pas eu d'effet trop important sur les sites, ces derniers ayant une forte capacité de lobbying et fonctionnant également beaucoup grâce à des aides financières territoriales. Dans la plupart des cas, il a suffi de flécher plus spécifiquement les budgets venus de l'État sur des missions reconnues, et les budgets issus des collectivités territoriales sur les postes d'animation.

Le deuxième sous-système extérieur concerne les écosystèmes reliés (ECO). Les variables identifiées par Ostrom se déclinent en effets climatiques (ECO1), en effets de pollution (ECO2) et en interactions d'échanges dans et en dehors du SSE (ECO3). Les effets climatiques ont été très peu évoqués lors des entretiens, sauf dans une situation bien précise : la diminution de l'enneigement sur les stations de ski et les soucis liés à l'accès aux ressources en eau pour faire fonctionner les canons à neige (RN des aiguilles, RN de Sixt, RN d'Eyne). Il s'agit alors avant tout d'une problématique économique, mais qui risque fort de se transformer en préoccupation environnementale. Les effets liés à la pollution ont seulement été constatés en Crau, avec la rupture d'un pipeline dans la RN. Ce cas très particulier concerne plutôt le « système de ressource » en interne. Enfin, nous traitons très spécifiquement des interactions entre RN et SSE au regard de la solidarité écologique, et verrons que ces dernières sont reliées avec la mise en place d'actions *ex situ*, particulièrement exemplaires sur les RN de Chérine et RN de la petite Camargue.

❖ Conclusion

Pour conclure, le cadre proposé par Ostrom présente l'avantage de prendre en considération une large gamme de variables à la fois sociales et environnementales, à différentes échelles. Il permet de dresser un portrait assez complet de la façon dont s'organisent les interactions au sein des SSE et quelles sont les conditions de la durabilité des arrangements mis en place. Il nous aide également d'identifier certaines variables clés dans la

mise en œuvre de l'action collective, que ce soit dans le cas des RN ou des communs : leadership, capital social et connaissance du SSE. Il nous semble plus particulièrement que le capital social et la connaissance du SSE (connaissance partagée) par les acteurs soient à considérer comme des produits, des résultats issus d'autres variables également présentes dans le cadre d'Ostrom : structure du réseau, règles collectives, informations partagées, processus de délibération, activités en réseau, activités en auto-organisation, leadership... Il est évident que capital social et connaissance du SSE ressortent en tant que variables clés, étant dépendants l'un de l'autre et d'un ensemble d'autres variables « supports », en particulier, le leadership qui apparaît comme une variable « support » essentielle.

Le cadre d'Ostrom présente aussi certaines faiblesses dans le cas des RN. Ces dernières sont de trois types : décalage avec les fonctions régaliennes des RN (limites du système, processus de suivi et application des règles) ; inadéquation de l'entrée par ressource ; traitement insuffisant des relations de pouvoir entre acteurs, en particulier entre la tutelle et les acteurs du territoire ; insuffisance de la considération des interactions entre SSE et systèmes reliés, pour nous entre RN et territoire. Ces dernières sont en effet particulièrement prégnantes du fait de la petite taille des RN et du faible recouvrement par les RN des systèmes fonctionnels écologiques et sociopolitiques. Un des enjeux majeurs pour les RN sera de prendre en considération ces décalages. Il nous semble qu'il sera bien complété à ce titre par la solidarité écologique, la *political ecology*, et l'analyse institutionnelle, ce dont nous allons nous assurer dès maintenant.

2. Étude selon le cadre de la solidarité écologique

❖ Quelle place pour les dynamiques écologiques ?

Nous avons largement insisté dans le chapitre introductif sur la nécessité de prendre en compte en tant qu'agents actifs à la fois les composantes sociales et les composantes écologiques des SSE. Toutefois, dans cette seconde partie centrée sur les études de cas, nous nous concentrons avant tout sur les composantes sociales des SSE. En effet, les caractéristiques et les dynamiques des variables écologiques sont déjà largement étudiées par les RN elles-mêmes (RN des aiguilles 2000; RN de Sixt 2001; RN d'Eyne 2005; RN de la pâture 2007; RN du riez 2007; RN du sillon 2009; RN des coussouls 2010; RN de Séné 2010; RN de Chérine 2012; RN de la petite Camargue 2012). L'ensemble du système RN est d'abord pensé dans un objectif de prise en compte de ces éléments et de la conservation du patrimoine naturel. C'est l'objet même d'une aire protégée. La connaissance et la préservation du patrimoine biologique et géologique, les enjeux de conservation, la biologie des espèces, les fonctionnalités des milieux sont les éléments qui structurent principalement les plans de gestion (Chevalier 2010), les actions mises en œuvre par les organismes gestionnaires, et dans une certaine mesure l'ensemble des institutions. Nous verrons que ces éléments sont également le fruit de l'articulation avec les territoires dans ses composantes sociales, économiques et politiques. Malgré tout, leur premier objectif reste la conservation du patrimoine naturel. De plus, les attentes

de RNF et des gestionnaires de RN concernant ce travail sont plus de l'ordre de la compréhension de la partie « sociale » du SSE. Même s'il nous semble indispensable de montrer comment des interdépendances écologiques ou des cycles de vie d'espèces données structurent les choix politiques et les stratégies des gestionnaires, notre contribution concerne avant tout la manière dont les acteurs vont réagir face à ces stratégies, les accepter, les soutenir, ou au contraire leur faire opposition.

Dans les portraits des RN présentés précédemment, nous avons évoqué pour chaque site les enjeux de conservation, les éléments patrimoniaux remarquables, et les actions mises en place par les gestionnaires pour les préserver. Nous récapitulons ces éléments en nous inspirant des cadres proposés pour l'analyse des SSE (Ostrom 1990, 2009) et par la solidarité écologique (Mathevet *et al.* 2010b; Thompson *et al.* 2011; Mathevet 2012). Ils identifient des variables descriptives des composantes écologiques dans une perspective d'analyse croisée à l'échelle des SSE. Alors que le cadre d'Ostrom propose quelques éléments dans les sous-systèmes « système de ressource » et « unité de ressource », le cadre de la solidarité écologique propose une typologie plus fine qui intègre les enjeux de l'hétérogénéité spatiotemporelle de la biodiversité (annexe 16).

a) Solidarités écologiques : protections et menaces

Le tableau 14 recense pour l'ensemble des cas d'études les composantes écologiques des RN, les enjeux de conservation, les éléments contextuels à considérer, ainsi que les différents types de solidarités écologiques selon la typologie proposée par Mathevet et Thompson (*op.cit.*). Nous nous concentrons ici sur l'échelle des RN et des SSE de proximité dans lesquelles elles s'inscrivent. Nous considérons que RN et SSE correspondent à ce que ces auteurs ont identifié comme les zones cœur et les zones d'adhésion, leur travail se concentrant sur l'outil parc national. Cette précision semble importante dans le sens où une partie des solutions mises en œuvre par les acteurs de la conservation pour prendre en compte ces solidarités consiste à mettre en place des réseaux d'aires protégées à plus ou moins large échelle, point qui ne sera pas plus développé. Trois éléments nous semblent incontournables pour déterminer la manière dont ces solidarités écologiques vont jouer un rôle plus ou moins important dans les stratégies mises en œuvre par les gestionnaires pour « sortir de leur réserve » sous l'influence du facteur « interdépendances biologiques ».

Le premier point concerne le niveau d'interdépendance fonctionnelle entre *in situ* et *ex situ*, à la fois sur le plan de la fonctionnalité des milieux et de celle des espèces. Nous touchons ici le cœur de la notion de solidarité écologique « de fait ». Notre panel de sites permet là encore d'illustrer des situations contrastées. Certains milieux, notamment les zones humides, présentent des enjeux très forts concernant la fonctionnalité des milieux avec la gestion de l'eau. C'est plus particulièrement le cas en Brenne (RN de Chérine) avec le fonctionnement en chaînes d'étangs, en Alsace (RN de la petite Camargue) avec les enjeux de renaturation du fonctionnement du Rhin et de ses différents bras, et sur les marais de Séné (RN de Séné), anciens marais salants largement endigués où l'élément aquatique est omniprésent. Par ailleurs, la question des interdépendances fonctionnelles avec une entrée espèces se pose essentiellement dans le cas de la grande

faune, comme c'est le cas dans les milieux montagnards alpins et pyrénéens (RN de Sixt, RN des aiguilles, RN d'Eyne), mais aussi pour les oiseaux, taxon d'intérêt que nous retrouvons sur l'ensemble des sites.

Tableau 14 : Composantes écologiques des cas d'étude : enjeux, contexte, solidarités de « fait ».

Sites	Composantes écologiques et enjeux	Contexte	Types de solidarités écologiques de fait concernées à l'échelle des SSE					
			Fonctionnelle	Continuité	Complémentarité	Déplacement	Dynamique	Evolutive
RN des coussouls	Habitat coussouls et ensemble du cortège associé dont avifaune	Contexte de pression d'artificialisation RN morcelée, manque statut de protection sur tous les coussouls	+++	+++	+++	++	++	-
RN du riez	Maintien pelouses calcaires et orchidées	Milieus ponctuel et isolé, entouré agriculture intensive	-	-	+	-	+	-
RN de la pâture	Maintien pelouses calcaires et orchidées	Milieus ponctuel et isolé, entouré agriculture intensive	-	-	+	-	+	-
RN de Sixt	Maintien pelouses alpines, grande faune alpine, grands rapaces, tétraonidés	Ensemble de RN contingentes pour protéger le massif	(++)	(++)	(+)	(++)	(+)	(+)
RN des aiguilles	Maintien pelouses alpines, grande faune alpine, grands rapaces, tétraonidés	Ensemble de RN contingentes pour protéger le massif	(++)	(++)	(+)	(++)	(+)	(+)
RN d'Eyne	Maintien pelouses alpines et diversité floristique, grande faune de montagne, rapaces, tétraonidés	Importance de la relation au piémont Réseau de RN le long de la chaîne pyrénéenne	++	++	+	++	+	+
RN de la petite Camargue	Fonctionnalité des milieux humides et fluviaux, cortèges associés dont avifaune, connectivité, entretien des milieux	Contexte d'artificialisation et d'urbanisation RN isolée mais autres sites plus loin le long du Rhin	+++	+++	+	+	+++	-
RN de Chérine	Fonctionnalité des milieux humides et chaînes d'étangs, cortège associé dont avifaune, cistude, entretien des milieux	Contexte de diminution habitats favorables RN isolée et petite à l'échelle de la Brenne	+++	+	+	+++	++	+
RN de Séné	Fonctionnalité des milieux humides, cortège associé dont avifaune, entretien des milieux	Contexte d'urbanisation et d'artificialisation RN isolée et petite à l'échelle du Golfe	+	+	+	++	+	-
RN du sillon	Fonctionnalité et dynamique géomorphologique du sillon, maintien du cortège d'espèces associées végétales et avifaune	RN isolée et petite à l'échelle de la presqu'île	+	+	+	++	+	-

Toutefois, l'enjeu lié à l'avifaune est particulièrement sensible sur les sites aquatiques (RN de la petite Camargue, RN de Chérine, RN de Séné et RN du sillon), les rapaces et les tétraonidés dans les milieux montagnards, mais également en Crau avec les gangas et les outardes. Les solidarités écologiques liées aux espèces peuvent aussi concerner les reptiles. Les cistudes en Brenne, qui se délaçant d'un étang à l'autre pour se reproduire, se nourrir, et qui utilisent également les prairies et autres milieux ouverts, illustrent très bien ces interdépendances. Sur des enjeux principalement végétaux comme c'est le cas sur les RNR dans le Nord-Pas-de-Calais ou bien sur Eyne, ces solidarités écologiques au niveau spécifique vont être moins marquées.

Le deuxième point concerne le recouvrement par la RN des habitats naturels et semi-naturels ou d'espèces à forte valeur patrimoniale à l'échelle du territoire. Dans le Nord-Pas-de-Calais, les coteaux calcaires sont des habitats très spécifiques, très ponctuels, et entourés d'une matrice agricole intensive peu accueillante pour les orchidées considérées comme des espèces à forte valeur patrimoniale. De même, en Alsace, dans un contexte extrêmement artificialisé, la RN fait figure d'îlot dans une matrice agricole intensive et urbaine. À l'inverse, à l'échelle de la plaine de Crau, la RN des coussouls protège de façon morcelée une partie des coussouls, l'autre étant incluse dans une zone Natura 2000 offrant une protection réglementaire moindre. Il en est de même pour la RN de Chérine qui protège seulement quelques étangs, prairies et forêts à l'échelle du territoire, la Brenne étant dans son ensemble largement intéressante pour la préservation d'espèces à forte valeur patrimoniale telles que cistudes ou échassiers. Nous nous trouvons ici face à deux situations, dans le Nord d'une part, en Brenne ou en Crau d'autre part, où l'enjeu de l'intervention *ex situ* n'est pas le même.

Enfin, le troisième point concerne le contexte local, et notamment le niveau de protection et de menaces sur les habitats naturels et semi-naturels à forte valeur patrimoniale à l'échelle du SSE. Nous trouvons parmi les cas d'étude des exemples contrastés. Le cas des Alpes est significatif : les enjeux de conservation de la grande faune, des rapaces ou des tétraonidés impliquent de conserver de grands espaces, connectés entre eux. Deux éléments y contribuent déjà : d'une part, la taille des RN elles-mêmes, souvent très grandes, et d'autre part, le réseau de RN contingentes à l'échelle du massif Arve-Giffre. Ainsi, les solutions semblent toutes trouvées à l'échelle du massif pour prendre en considération les solidarités écologiques entre RN et territoire englobant (ici, le massif). Inversement, dans le cas de la Crau, les coussouls non classés en RN, bien que classés en Natura 2000, restent encore menacés par le développement des infrastructures et de l'arboriculture. En Brenne, les menaces sur les étangs et les prairies *ex situ* tiennent plus au développement de grandes propriétés privées centrées sur la chasse, qui favorisent le reboisement des milieux et négligent l'entretien des étangs. Ce sont donc des éléments liés au niveau de protection et de menaces des habitats *ex situ* qui contribueront à pousser plus ou moins les gestionnaires à s'impliquer au-delà des limites de leurs sites.

Il semble évident que les sites d'étude, comme beaucoup d'AP, ne recouvrent pas la surface nécessaire à la dynamique et à la fonctionnalité des milieux et des espèces qu'ils veulent protéger (Grumbine 1994; Hansen & DeFries 2007). La petite taille de la plupart des RN les rend d'autant plus sensibles à ces interdépendances biophysiques (Janzen 1983). La combinaison des trois facteurs identifiés plus haut définit différents degrés de sensibilité et de nécessité pour les gestionnaires de prendre en compte ces interdépendances et d'agir à

l'extérieur des RN. Trois sites se démarquent clairement selon ces critères : il s'agit de la RN des coussouls, de la RN de Chérine et de la RN de la petite Camargue. Ils ont pour points communs d'entretenir de fortes relations d'interdépendances fonctionnelles biophysiques avec le SSE, de protéger une surface limitée des milieux d'intérêt, et d'être dans un contexte où les habitats *ex situ* peuvent subir des transformations n'allant pas dans le sens des objectifs de conservation (artificialisation, fermeture des milieux...). Ces trois sites sont les seuls à mettre en place une politique foncière *ex situ*, ce qui est loin d'être anodin. Également, tous mettent en place des opérations de « reconquête », c'est-à-dire de restauration d'habitats sur des parcelles où le type d'occupation du sol n'était pas favorable à la présence des espèces d'intérêt patrimonial. Sur la RN de Chérine, il s'agit de la réouverture et de la remise en pâturage de parcelles auparavant vouées à la chasse et qui s'étaient fortement embroussaillées. En Crau, le projet « Cossure »¹ vise à retransformer d'anciens vergers industriels en coussouls. En Alsace enfin, la RN de la petite Camargue se lance dans de nombreux projets de restauration de champs de maïs via la réouverture et la remise en eau d'anciens bras morts du Rhin. Ainsi, ces trois sites exemplaires au titre des dynamiques *ex situ* qu'ils mettent en œuvre sont fortement poussés en ce sens par les solidarités écologiques dont ils dépendent, et par des éléments contextuels comme le faible recouvrement par les outils de protection des habitats naturels et semi-naturels à forte valeur patrimoniale, ou encore l'importance des menaces qui pèsent sur ces milieux.

b) Quelle place pour les dynamiques socioécologiques ?

- **Solidarités socioécologiques : enjeux de conservation et usages**

Les interdépendances affectant la conservation des composantes écologiques du territoire ne se limitent pas aux solidarités écologiques de « fait » au sens de la typologie présentée en annexe 16. Le passage de la notion d'interdépendance entre les composantes de la biosphère à celle de solidarité permet de souligner la « communauté de destin » entre l'homme, la société et son environnement (Mathevet *et al.* 2010b). En effet, l'identification des enjeux écologiques dans le tableau 14 nous engage également à considérer la notion de paysage culturel et l'importance des systèmes socioécologiques coévolutifs, façonnés depuis des centaines d'années par les pratiques et les usages anthropiques (Berkes & Folke 1998; Walker *et al.* 2002; Gual & Norgaard 2010; Haslett *et al.* 2010; Mathevet 2012). La notion de SSE prend tout son sens lorsque l'on intègre ces coévolutions entre natures et sociétés humaines, dans l'espace et dans le temps. Les usages et les activités humaines ont ou ont eu des impacts sur les écosystèmes, parfois recherchés, parfois subis, et plus ou moins gérés et gérables, à la fois dans les AP et à l'extérieur. Ces interdépendances socioécologiques représentent au même titre que les interdépendances écologiques des relations de solidarité que les gestionnaires ne peuvent ignorer (Mathevet *et al.* 2013). La notion de solidarité écologique prend toute sa dimension dans le passage de la solidarité écologique « de fait » à la solidarité écologique « d'action ». Les SSE sont soumis à des changements et au développement d'activités humaines pouvant porter atteinte à la

¹ <http://www.cdc-biodiversite.fr/nos-projets/cossure-reserve-d-actifs-naturels>

biodiversité ainsi qu'à l'équilibre des relations entre les communautés humaines et le reste du vivant. Comprendre les liens de solidarité écologique à l'échelle d'une RN et du territoire et prendre conscience de l'influence des facteurs humains apparaît comme un préalable fondamental pour que la volonté d'agir de manière responsable se traduise par une solidarité écologique « d'action ». Sa prise en compte passe en conséquence par les acteurs locaux.

Pour gérer les solidarités écologiques de « fait » et les tensions sociales qu'elles ne manquent pas de produire, nous venons de voir que des règles sont développées à différents niveaux de gouvernance. Cependant, les liens sociaux tels que la volonté des parties prenantes d'être solidaires, associée à leur sensibilisation aux interdépendances biophysiques, peuvent être des éléments cruciaux pour encourager la mise en œuvre d'une meilleure gestion de la biodiversité et des SSE (Mathevet *et al.* 2013). La solidarité peut être conçue comme une forme de lien social caractérisé par une réciprocité latente - mais pas nécessaire - ou des interdépendances explicites. La prise en compte de la solidarité écologique de « fait » peut alors se décliner en huit types de solidarités socioécologiques à partir de trois critères, et présentées dans le tableau 15 : (1) sentiment d'appartenance à la communauté du vivant du SSE qui conduit un acteur ou groupe social à soutenir la RN et ses objectifs *in situ* ou *ex situ* (approche par valeur) ; (2) obligation volontaire, le besoin de prendre soin ou de porter une attention particulière à la RN et ses enjeux (approche stratégique) ; (3) obligation réglementaire ou sociale de collaborer avec la RN (approche imposée).

Tableau 15 : Réserves naturelles et solidarités socioécologiques : quelques exemples. (*adapté de Mathevet et al. 2013*).

Type de solidarité socioécologique	Principes			Exemples de cas dans les RN
	Appartenance	Obligation volontaire	Obligation sociale ou réglementaire	
Profonde	X	X	X	Maire d'Eyne, maire de Noeux-les-Auxi
Opportuniste	-	X	X	Acteurs pastoraux en Crau, municipalité de Pleubian
Calculée	X	X	-	Agriculteur conventionné à Chérine
Orientée	X	-	X	Acteurs d'environnement
Intéressée	-	X	-	Agriculteur 1 à Séné
Imposée	-	-	X	RN de Sixt, agriculteur 2 à Séné, chasseurs
Radicale	X	-	-	Bénévoles en petite Camargue
Altruiste	-	-	-	

Les combinaisons entre ces trois types de solidarités amènent Mathevet *et al.* à proposer huit formes de solidarités socioécologiques : profonde, opportuniste, calculée, orientée, intéressée, imposée, radicale, altruiste. Par exemple, la cohésion socioécologique de la RN avec le territoire est fondée sur l'idée que la

société humaine fait partie de la communauté du vivant, que la RN participe de l'identité du territoire (solidarité profonde ou orientée). Dans une quête de prospérité et de protection, la solidarité socioécologique est fondée sur des intérêts complémentaires (solidarité intéressée ou calculée). Dans un déni de l'outil RN et dans une position de type contrainte, la solidarité écologique n'est fondée que sur le chevauchement spatial ou institutionnel, et donc sur l'obligation sociale ou réglementaire de collaborer (solidarité imposée). Nous avons tenté d'illustrer chacune de ces solidarités, dans une réflexion conduite à la fois par site et par type d'acteurs (tableau 15). Si nous utilisons une entrée par site, la RN de Sixt est l'archétype d'une relation de solidarité imposée. Inversement, dans des contextes de développement touristique où les RN représentent des atouts certains en ce sens (RN d'Eyne, RN du sillon, RN de Chérine), on retrouve systématiquement une solidarité stratégique (obligation volontaire). Il semble toutefois difficile, à l'échelle d'un site, de généraliser à propos d'une solidarité d'appartenance. En revanche, si nous utilisons une entrée par acteurs, la solidarité d'appartenance se retrouve chez la majorité des acteurs environnementaux. Elle peut être associée à une solidarité réglementaire (par exemple, site du Conservatoire du littoral classé en RN) ou stratégique (opérateur Natura 2000 soutenant la RN pour favoriser des inventaires en communs). Chez les agriculteurs, il s'agit le plus souvent de solidarités imposées, opportunistes ou intéressées. La solidarité imposée dépend en grande partie du positionnement cognitif contraint de l'agriculteur. La solidarité opportuniste est la plus prégnante chez les agriculteurs. Il s'agit de tirer parti autant que faire se peut d'une situation dans laquelle on n'a pas cherché à rentrer. Enfin, la solidarité intéressée conduit un agriculteur à proposer ses services pour le pâturage en RN, sous contrat. Cette situation lui procure un certain nombre d'avantages, parmi lesquels l'image véhiculée ou l'accès à du terrain supplémentaire. Dans ce cas là, bien souvent dans leurs discours initiaux, les agriculteurs défendent l'idée d'agir par altruisme. Il s'avère en général au cours de la discussion qu'ils ont également des intérêts plus pragmatiques à s'engager. Quant aux chasseurs, ils sont bien souvent contraints dans une solidarité imposée, qui peut se transformer avec le temps en solidarité opportuniste. L'exemple des municipalités et des élus est peut-être le plus disparate. Si à l'échelle locale, on retrouve systématiquement au moins une solidarité réglementaire, l'investissement des conseils départementaux et régionaux n'est pas garanti réglementairement. Parmi ce panel, on retrouve la moitié des formes de solidarité parmi les élus : solidarité profonde (maire d'Eyne - RN d'Eyne), opportuniste (mairie de Pleubian – RN du sillon), calculée (conseiller général de l'Indre – RN de Chérine), et imposée (municipalité de Sixt – RN de Sixt). La situation la plus commune relève de la solidarité opportuniste.

Dans une perspective dynamique, les trajectoires entre solidarités chez les acteurs du territoire sont similaires à celles évoquées dans l'analyse des inconvénients et avantages perçus. Classiquement et idéalement, si au départ, les acteurs se sentent souvent contraints dans une solidarité réglementaire, ils peuvent par la suite reconnaître un certain nombre d'avantages à soutenir les RN (obligation volontaire), et sur un temps encore plus long, ressentir un sentiment d'appartenance. À ces principes de solidarités socioécologiques, souvent déterminantes dans les dynamiques socioécologiques observées et décrites dans les sites d'étude, il est nécessaire d'ajouter les usages ayant un effet direct sur les écosystèmes du fait de l'exploitation et du

prélèvement des ressources naturelles, et les usages ayant un effet indirect de type dérangement ou piétinement.

- **Usages avec un effet direct**

D'abord, nous nous concentrons sur les usages « directs » des écosystèmes, c'est-à-dire les activités souvent séculaires, comme la chasse, la foresterie, le pastoralisme ou la pisciculture, qui ont contribué à façonner les écosystèmes.

Ces usages ont pu forger les écosystèmes qui nous intéressent. C'est le cas par exemple de certaines tourbières, des étangs brennoux et des marais salants à Séné, creusés et construits par les hommes pour diverses raisons (assainissement des terres, développement de la pisciculture, exploitation du sel ou de la tourbe). Auquel cas, il s'agit de définir si une fois ces milieux créés, ils peuvent s'auto-entretenir dans un état jugé désirable par le gestionnaire ou si une intervention extérieure est nécessaire pour maintenir cet état. Les digues qui délimitent les marais salants finissent inmanquablement par s'user, puis par s'ouvrir, resoumettant les marais aux jeux des marées. De même, les petits étangs brennoux, s'ils ne sont pas vidés et curés, si les digues qui les délimitent et si les canaux qui les relient ne sont pas entretenus, finissent par disparaître. Ces opérations sont souvent menées par les gestionnaires eux-mêmes, qui reproduisent les opérations d'entretien menées auparavant par les pisciculteurs ou les paludiers.

L'importance de ces perturbations dans la dynamique des milieux est particulièrement vraie en France et en Europe en ce qui concerne les milieux ouverts semi-naturels. La plupart d'entre eux ont en effet été façonnés par des pratiques pastorales ou encore par la récolte du bois d'œuvre, de chauffe, de charbon, à vocation industrielle ou familiale. Les vastes prairies qui font la fierté du parc national des Cévennes, les coussouls de la Crau ne seraient pas tels qu'ils sont aujourd'hui sans un usage ancestral par le pastoralisme. Nous sommes bien en présence d'un SSE issu d'un fonctionnement multiséculaire de « symbiose » entre un système agro-pastoral transhumant et un écosystème. Les grands troupeaux de moutons mérinos et les bergeries représentent des marqueurs identitaires et culturels de la Crau, et les pratiques pastorales ont modelé la plaine et la biodiversité qu'on y trouve. Le niveau d'interdépendance est dans ce cas une variable prépondérante, et les protecteurs de la nature ont rapidement intégré la nécessité de travailler avec les acteurs pastoraux : « *sauver les coussouls, c'est protéger à la fois la nature et l'élevage* », et le pastoralisme « *reste encore aujourd'hui le fil rouge de la conservation de la Crau* ». Les travaux menés, les caractéristiques organisationnelles de la réserve et les orientations du plan de gestion traduisent bien cet engagement ancien auprès du monde pastoral (Meyer 1983; CEEP & Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône 1998; RN des coussouls 2010), qui fait figure d'exemplarité et est source de bénéfices reconnus par le collectif. Si ce niveau de solidarité socioécologique est particulièrement remarquable en Crau, nous le retrouvons également sur l'ensemble des

sites qui, presque tous, sont pâturés¹. Les gestionnaires actuels cherchent en effet souvent à maintenir des usages ou à imiter les perturbations liées à ces usages sur les écosystèmes, et qui ont contribué à les façonner. Nous observons une diversité importante de posture des RN et de leurs gestionnaires vis-à-vis du maintien des pratiques pastorales, et de fait une variété de niveaux d'intégration. Nous définissons ces différents niveaux comme suit : absence de pastoralisme (RN du sillon, RN des aiguilles), internalisation des pratiques de pâturage avec l'acquisition par l'organisme gestionnaire d'un troupeau et sa gestion en interne (RN de Chérine, RN de la petite Camargue, RN de Séné), contractualisation du pâturage et instauration d'un certain nombre de règles posées par le gestionnaire et/ou le propriétaire (RN du riez, RN de la pâture, RN de Chérine, RN de Séné), règles en usage avant la création de la RN (RN des coussouls, RN de Sixt). Dans certains cas, les gestionnaires de RN soutiennent et encouragent explicitement les acteurs pastoraux et le maintien de leurs pratiques à la fois dans et en dehors de la RN, en favorisant leur accès au foncier, en prêtant du matériel, en menant des programmes de gestion conjoints, voire en organisant des alliances politiques comme c'est le cas sur la RN des coussouls ou sur la RN de Chérine. Nous observons différents niveaux d'intégration des acteurs pastoraux *in situ*, à la fois dans la pratique, mais également dans les processus de prise de décision. Ces différents niveaux d'intégration décisionnels vont de l'exclusion (assez rare) à la consultation (fonctionnement classique), et sous leur forme les plus « exemplaires » à la co-construction des plans de gestion pastoraux, à la délégation d'une partie des responsabilités et au partage des prises de décision (RN des coussouls, RN d'Eyne). Toutefois, notre propos ne se réduit pas à considérer que le niveau d'intégration des acteurs pastoraux dépend du niveau d'interdépendance entre écosystèmes et systèmes pastoraux. Les variables qui vont impacter ces configurations de l'action collective sont à la fois d'ordre historique et contextuel (disparition des usages pastoraux sur la RN des aiguilles ou sur la RN de la petite Camargue), géographique (il ne semble pas raisonnable d'avoir son propre troupeau pour entretenir des milliers d'hectares comme c'est le cas en Crau ou dans les estives de montagne), socioprofessionnel (les gestionnaires n'ont pas forcément l'envie et les compétences pour s'occuper d'un troupeau) et politique (alliance d'acteurs marginaux en Crau et en Brenne face à des menaces communes). Notons que ces niveaux d'intégration d'un même type d'acteur (par exemple les acteurs pastoraux) sont différents entre la pratique et la gouvernance, et entre les différents usagers de terrains et leurs représentants, techniciens et élus, des chambres d'agriculture. Ainsi, en Crau, l'analyse des différences de perception entre acteurs indique que les acteurs techniques et politiques de la chambre d'agriculture insistent sur les avantages du maintien du système agro-pastoral, du partenariat, de l'image exemplaire qu'il véhicule, et sur la contrainte spatiale, tandis que les éleveurs mettent en exergue les contraintes administratives qu'ils ressentent au quotidien. Le niveau d'intégration perçu par les premiers et les seconds est tout à fait différent.

Nous pouvons reconduire cet exercice avec l'intégration *in situ* des usages tels que la chasse. Si l'image dominante véhicule l'idée que les RN sont des espaces sauvages et non chassés, l'analyse nationale conduite

¹ Sauf la RN du sillon, formée de milieux marins et littoraux, et la RN des aiguilles, où le pâturage n'est pratiquement plus présent.

dans la première partie a bien montré qu’au contraire, les pratiques cynégétiques et halieutiques sont maintenues sur un bon nombre de RN. Ainsi, si la chasse est réglementée sur 74,5 % des RNN et RNC, cela ne veut pas forcément dire qu’elle est interdite et nous recensons des pratiques de gestion cynégétique sur 37 % des sites. En effet, la régulation des populations notamment de sangliers, mais également de cervidés dans les AP se révèle de plus en plus comme un enjeu de conservation majeur (Maréchal 2005; Chollet & Martin 2012). Concernant les études de cas, nous recensons différents niveaux d’intégration des pratiques cynégétiques : absence ou exclusion et interdiction des pratiques de chasse (RN du sillon, RN des aiguilles), internalisation via la mise en œuvre de battues administratives de régulation des populations (RN de la petite Camargue) contractualisation et pratique encadrée de la chasse (RN de Chérine, RN de Sixt, RN de Séné), règles en usage avant la mise en place de la RN (RN des coussouls, RN du riez, RN de la pâture, RN d’Eyne). De même, en ce qui concerne l’intégration des instances cynégétiques dans les processus de prise de décision, nous recensons des situations de simple consultation, de co-construction voire de partage des responsabilités et des prises de décision. Ces niveaux varient entre pratique et prise de décision, entre niveaux d’usagers considérés (praticiens et représentants) et entre le niveau constitutionnel et le niveau opérationnel.

Une tendance générale mérite d’être soulignée. Les gestionnaires de RN (ré)intègrent de plus en plus des pratiques pastorales et cynégétiques *in situ*, à valoriser ces pratiques, mais également à mobiliser des niveaux supérieurs d’intégration. Si l’internalisation par l’achat d’un troupeau ou la battue administrative permet de maîtriser complètement les usages et les perturbations, elles sont très lourdes à la fois en termes de temps, de procédures et de moyens à mobiliser. Il s’avère souvent plus simple de faire appel à des « professionnels » ou à des techniques « traditionnelles », acceptables, souvent moins coûteuses pour gérer ces aspects de gestion, quitte à faire des compromis concernant certains points des cahiers des charges. Nous observons cette réintégration pastorale par exemple sur la RN de Chérine et la RN de Séné, avec le passage d’une gestion pastorale interne à la contractualisation. Ce changement s’accompagne aussi d’une évolution des races mobilisées, de races « exotiques » telles que les vaches castas et les highland cattle, aux vaches plus « locales » ou plus communes comme les salers et les charolaises. De même concernant la chasse, la RN de la petite Camargue est passée de l’absence de pratiques cynégétiques à l’organisation de battues administratives, et la RN de Chérine de l’absence de pratiques de chasse aux battues administratives, et finalement à la contractualisation avec une société locale de chasse à l’arc, solution qui reste néanmoins quelque peu « exotique » aux yeux des brennoux, mais qui présente l’avantage de diminuer une population de sangliers surabondante en limitant le dérangement. Cette réintégration des pratiques et des acteurs locaux contribue à diminuer les différences entre un *in situ* et un *ex situ*. Elle a souvent eu un effet positif sur les représentations des RN pour les acteurs locaux. Par l’intégration de ces pratiques et de ces acteurs, la réserve n’est plus coupée du territoire, mais présente les mêmes enjeux et caractéristiques générales. Si les avantages sont à la fois de l’ordre des enjeux de conservation et des moyens à la disposition des gestionnaires, le discours qui domine de plus en plus chez les gestionnaires est celui de l’intégration patrimoniale et territoriale, de la

préservation d'usages « traditionnels ». À Chérine, un membre de l'équipe s'exprime sur les pratiques pastorales, piscicoles et cynégétiques mises en place sur la RN :

« Ça, c'est le patrimoine ! (...) Le pâturage extensif, la pisciculture extensive, même les brûlages¹ et tout ça, ce sont des techniques patrimoniales. Au niveau de l'intégration, c'est l'idéal ! On n'aurait pas fait ça, auprès du public ou des gens du coin, on aurait vraiment été des branques. L'histoire même de la Brenne, c'est les étangs avec un certain type de gestion et des prairies avec un certain type de gestion. On aurait mis sous cloche, au niveau des gens du coin, ça aurait été naze ! Tandis que là il y a des vaches, on pêche nos étangs, quand on fait des pêches d'étangs des fois des gens s'ils le savent ils viennent voir... À ce niveau-là, le fait d'avoir respecté l'histoire locale et d'être resté dans la ligne même de la Brenne, ça c'est positif. »

Cette réintégration se fait toutefois bien souvent selon les règles de la RN, sous des formes particulièrement « extensives ». La question de la représentativité reste posée, notamment en termes de démonstration de la compatibilité entre la conduite d'usages traditionnels viables économiquement, et la préservation de la biodiversité. Ainsi, si les RN mettent parfois en avant leur rôle de territoire d'expérimentation de la compatibilité entre des usages traditionnels d'exploitation et la conservation de la biodiversité, certains acteurs par exemple à Chérine considèrent qu'au contraire, les efforts d'intégration de la RN sont parfois contre-productifs, notamment en ce qui concerne les pratiques de pisciculture dites « douces ». Selon l'une d'elle, la RN ferait croire qu'il est possible de concilier rentabilité et préservation sans compromission pour l'un ou l'autre des objectifs, décrédibilisant de fait les usagers traditionnels. Pour une autre, les pratiques douces des gestionnaires seraient plus perçues par les usagers traditionnels comme un « mauvais usage », une sous valorisation des territoires, qui ternirait l'image de la RN. En témoignent ces deux citations :

« Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui considèrent ça comme une perte ou comme une moindre exploitation, une mauvaise exploitation (...) Ça c'est un problème de reconnaissance qu'on peut avoir parce qu'on est des guignols dans leurs domaines. »

« C'est pas de la pisciculture ça ! Ils élèveraient des poissons rouges, ce serait pareil ! Une approche de la gestion du territoire qui est faussée par des soucis de la préservation de la nature, alors que moi (...) c'est mon gagne-pain ! (...) J'ai un souci de rentabilité, j'ai des emprunts, c'est facile avec l'argent public ! »²

Il y a donc du pour et du contre dans cette réintégration des usages et dans ces démonstrations de la compatibilité entre exploitation et conservation.

Si la logique jusqu'ici a été de considérer l'intérêt des gestionnaires à maintenir ou à réintroduire ces différents usages, du fait de leur complémentarité avec les objectifs de la RN, il est possible de renverser notre point de vue et de considérer jusqu'à quel point il est important pour les usagers d'avoir accès aux ressources de la RN, et de leur niveau de dépendance à ces ressources. L'enjeu sera moindre pour une société de chasse locale à maintenir l'accès aux sites si ceux derniers ne représentent qu'une infime partie de leur territoire de

¹ Brûlage des roselières.

² Ici, notre interlocuteur caricature un certain type de discours.

chasse. Les oppositions seront alors plus provoquées par des aspects symboliques. Inversement, si la majorité du territoire de chasse est compris en RN, les enjeux en termes d'accès et de règles seront plus importants. Il en va de même pour les acteurs pastoraux. L'accès aux pâturages cravens et le maintien d'un système fonctionnel et acceptable pour les éleveurs en Crau est indispensable au maintien de la boucle agropastorale transhumante du sud-est. C'est également le cas de toutes les estives de montagne, qui représentent une étape incontournable pour le bon fonctionnement de la filière d'élevage montagnard. On observe dans ces cas-là et la plupart du temps un maintien des règles en usages avant la création de la RN. Sur les sites d'étude montagnards et en Crau, les gestionnaires interviennent finalement assez peu sur la conduite des troupeaux, la charge pastorale admise ou encore les périodes de pâturage. Les pratiques pastorales sont tout à fait compatibles telles qu'elles sont faites aujourd'hui avec les objectifs de conservation. Cela ne semble pas être le cas sur l'ensemble des RN, comme en témoignent des éleveurs transhumants qui pâturent à la fois en Crau, où tout se passe plutôt bien du fait de cette souplesse, et sur la RN des Hauts Plateaux du Vercors, où les relations sont autrement plus conflictuelles, à la fois du fait des règles de pâturage et de la gestion de risques supplémentaires comme le loup. Toutefois, une évolution des pratiques dans l'avenir pourrait compromettre la qualité du partenariat entre environnementalistes et éleveurs en Crau. Actuellement, les règles appliquées au pâturage restent peu contraignantes et les éleveurs « *font ce qu'ils faisaient avant* », la diversité des pratiques étant considérée comme favorable à la diversité biologique. Cet état de fait est susceptible de changer, si les pratiques sont modifiées ou si l'état des connaissances induit la préconisation de nouvelles règles et de cahiers des charges plus exigeants : « *Si ça se durcit, il risque d'y avoir une scission entre les éleveurs et les écologistes. Et là, ce sera défavorable pour tout le monde* ». Les éleveurs insistent aujourd'hui, pour des raisons économiques et sécuritaires, pour remplacer les bergers par des clôtures, tandis que les gestionnaires y sont peu favorables. La négociation se fait pour l'instant au cas par cas, notamment en fonction de la proximité aux grands axes routiers. L'avenir du pastoralisme en Crau et la nécessité pour survivre d'optimiser la rentabilité sont des sujets de préoccupation pour l'ensemble du monde pastoral. Parmi les solutions évoquées, il s'agirait de mettre en place des labels de qualité, d'améliorer la communication et la valorisation de l'élevage et des produits cravens¹. À ce jour, si la RN des coussouls contribue à mettre en valeur un partenariat exemplaire, elle n'a pas été évoquée comme acteur de la valorisation de l'élevage et des produits qui en découlent.

Sur les autres études de cas, il s'agit plus souvent de contrats de pâturage dont les règles, périodes de pâturage et charges pastorales, sont largement proposées par les gestionnaires des RN et les propriétaires. Ces règles sont la plupart du temps négociables en fonction des contraintes des éleveurs, des imprévus auxquels ils doivent faire face et des ressources dont ils disposent. Ainsi, si le nombre d'options pour le gestionnaire est limité à un seul éleveur (soit parce qu'il est le dernier du village, soit parce qu'il est le seul à accepter de faire pâture ses bêtes dans les conditions proposées par la RN, etc.), cet éleveur aura un pouvoir de négociation

¹ de Crau.

assez élevé. Inversement, si l'éleveur a absolument besoin des terres classées en RN du fait de la difficulté d'accéder au foncier, il sera plus enclin à accepter les contraintes fixées par la RN. Toutefois, un trop grand niveau de dépendance de l'éleveur aux terrains de la RN peut conduire à des situations particulièrement difficiles. Ainsi, nous avons par exemple rencontré sur la RN de Séné deux éleveurs. Le premier a l'ensemble de ses terres en RN, sous contrat et dans des conditions largement posées par les gestionnaires et les propriétaires comme le Conservatoire du littoral. L'exploitation rencontre de nombreuses difficultés économiques. Le deuxième a la majorité de ses terres hors RN, et utilise quelques parcelles en plus depuis peu de temps sur le site. Selon lui :

« Moi si demain, on change les règles du jeu et que ça devient trop contraignant, moi je m'en vais ! Je suis pas pieds et mains liés avec eux. (...) Moi ce que je fais là bas, c'est du folklore. Je raisonne en tant que chef d'entreprise, on a une exploitation, on est des chefs d'entreprise, il faut qu'on fasse tourner notre boutique. Et ce que je fais là bas c'est quand même un peu du folklore, il faut être honnête ».

Il reconnaît toutefois tirer profit de la situation, d'une part en termes d'image et de visibilité, d'autre part en termes de flexibilité puisque *« c'est une zone tampon qui permet de jouer un petit peu »*, et ne pas faire ça que pour le « folklore ». Ce point de vue est celui que nous avons le plus souvent rencontré chez les agriculteurs contractualisés en RN. Les terrains permettent souvent d'apporter un peu plus de souplesse et de flexibilité, des avantages tels que l'image, la visibilité, ou la satisfaction de rendre service, sans toutefois qu'ils soient indispensables au fonctionnement de l'exploitation. Inversement, pour le premier agriculteur, *« lui est en plein dedans, il est tout sur la réserve. À priori, il a quand même plus de mal à discuter, à avoir certaines choses. Lui, on lui dit, tu as ce carré là et tu fais ça comme ça »*. Ce dernier détaille le manque de souplesse et les difficultés d'adaptation auxquelles il doit faire face :

« Tous nos terrains sont en réserve, on a tout en réserve. Ça nous pose d'ailleurs pas mal de soucis, parce qu'on n'a pas moyen de développer quelque chose dont on aurait besoin sur la ferme, par exemple des céréales, faire des cultures des choses comme ça. (...) On n'a pas de bonnes terres, on n'a pas de terres profondes et noires. On a des terres plutôt de merde. C'est des terres de marais. (...) Donc ça, pas de culture possible, du coup on est obligé d'acheter tout ce qui est céréales à l'extérieur. (...) La réserve m'impose des conditions de travail sur des fauches tardives, sur des choses comme ça. Ben suivant la saison je loupe mon foin, soit je le fais trop tôt, soit je le fais trop tard. Les rendements, vu qu'il y a le droit ni d'assolement, ni de compost, de fumure, on se retrouve avec des parcelles qui s'appauvrissent au niveau végétal. Et ça, c'est un grave problème pour moi »

L'intérêt des RN pour les usagers dépend en grande partie du niveau de dépendance aux territoires classés. Ce niveau détermine dans de nombreux cas si la RN fait figure de complément choisi ou de contrainte perçue comme imposée. Le positionnement de chaque agriculteur vis-à-vis des RN est susceptible d'être différent en fonction de sa vision du monde et de son adhésion aux idées et intérêts de la RN, de sa stratégie et de son intérêt à se lancer dans un partenariat avec la RN, et enfin de sa perception d'un niveau de dépendance élevé et donc d'une obligation de travailler avec la RN. Ce sentiment d'imposition sera d'autant plus important que la dépendance sera forte, que les idées seront différentes et que les intérêts (balance des coûts et bénéfices)

seront faibles. Le positionnement de chacun peut varier au cours du temps en fonction de l'évolution de ces trois variables : idées, intérêts et niveau de dépendance.

Nous avons décrit les effets des solidarités socioécologiques et l'intégration *in situ* d'usages d'exploitation ayant un effet direct sur les dynamiques des écosystèmes. Par ailleurs, il ne suffit pas d'interdire, de réglementer ou d'encadrer par contrat les usages *in situ* pour garantir le maintien de ces solidarités et des usages qui affectent les dynamiques écologiques. D'une part, ces derniers s'inscrivent bien souvent dans des systèmes qui eux-mêmes dépassent les limites des AP. Un exemple révélateur est le pastoralisme en montagne. Dans ce cas, les AP sont souvent situées dans les zones les plus en altitude, où existent le moins d'enjeux de développement, le moins de « gênes » occasionnées par la mise en place des sites. Ces zones d'altitude, en partie couvertes de pelouses, sont utilisées environ 5 mois dans l'année comme lieu d'estive pour les troupeaux. Ces derniers montent en estive vers le mois de juin, et en redescendent autour d'octobre. Cette pratique pastorale souvent séculaire en haute montagne contribue, à certaines altitudes, à maintenir le patrimoine naturel d'intérêt. L'arrêt de ces pratiques conduit bien souvent à une fermeture du milieu et au développement de landes à fruticées basses (genêt purgatif ou rhododendron ferrugineux), comme c'est le cas sur la RN des aiguilles. Parfois, cette fermeture à large échelle ne compromet pas les objectifs de conservation des gestionnaires. C'est le cas pour la grande faune alpine. Par ailleurs, des mesures ponctuelles de gestion et d'entretien sur des morceaux de parcelles spécifiques par les gestionnaires peuvent être mises en œuvre, par exemple dans les Alpes pour le maintien d'espaces ouverts ciblés sur les places de chant et de reproduction des tétraonidés. Dans d'autres cas, sur de larges surfaces et avec des enjeux hautement dépendants des perturbations de type herbivorie, le maintien du pâturage est essentiel à moyen terme¹. Nous observons cette situation sur la RN d'Eyne, la RN de Sixt et la RN des coussouls (qui elle n'est pas située en montagne, mais s'inscrit dans un parcours pastoral transhumant multiséculaire, et représente la partie hivernale et printanière du cycle pastoral). Les gestionnaires en viennent alors à se questionner sur ces cycles pastoraux et sur les conditions de leur persistance. En effet, la taille des sites et l'imbrication des SSE ne permettent pas de concevoir une gestion en interne du pâturage. Or, l'ensemble de ces cycles pastoraux dépend tout autant de la partie du cycle en estive (RN d'Eyne, RN de Sixt) que de l'autre partie du cycle, plus bas dans le piémont et les vallées, lors des périodes les plus froides de l'année (RN des coussouls). Le maintien d'exploitations agricoles en montagne dépend pareillement de l'accès aux estives que de l'accès à des terrains en vallée, notamment pour la production de foin. Dans le cas de la RN des aiguilles, la vallée de Chamonix a largement été urbanisée pour le tourisme. Les parcelles de production de foin ont peu à peu disparu, de même que la plupart des exploitations, et de fait des pratiques pastorales en montagne. Une telle situation, si elle pose peu de soucis aux gestionnaires de la RN des aiguilles du fait de leurs enjeux, serait largement plus problématique par exemple sur la RN d'Eyne, dont les enjeux de conservation sont avant tout centrés sur la flore

¹ À long terme, on peut supposer qu'un retour massif des ongulés de montagne en haute altitude ou des cervidés à plus basse altitude peut contribuer à maintenir ces milieux ouverts. Ce débat de la possibilité d'un fonctionnement « naturel » reste ouvert. Toutefois, à moyen terme, l'impact du pâturage des animaux sauvages est sans commune mesure avec celui des animaux domestiques.

exceptionnelle. La RN, en partenariat avec la commune, s'emploie depuis quelques années à renforcer les liens avec les acteurs agricoles, à mettre en place un plan de gestion pastoral, à favoriser la réouverture de quartiers de pâturage dans la partie basse de la vallée et à limiter l'expansion de l'urbanisation sur les parcelles fourragères du piémont. Si l'échelle communale restreinte concernée à Eyne permet de penser le système pastoral dans son ensemble, cela semble plus difficile en Crau où le cycle transhumant s'étend sur des centaines de kilomètres et des milliers d'hectares. Ainsi, le retour du loup dans les Alpes à quelques centaines de kilomètres de Crau va affecter les relations des gestionnaires de la RN des coussouls avec les éleveurs qui transhument dans le Mercantour. De même, si les pâturages de Crau étaient amenés à disparaître, c'est l'entretien de centaines d'hectares dans les Alpes qui sera menacé.

- Usages ayant un effet indirect : la solidarité d'impact

Le deuxième type d'usage auquel nous nous intéressons concerne les usages ayant un effet indirect sur les écosystèmes. Il s'agit des usages récréatifs, de loisir et de promenade, dont les effets sont plutôt liés au dérangement des espèces ou au piétinement. Les conclusions à ce titre sont assez similaires à celles observées plus haut concernant les usages de prélèvement et d'exploitation. Les sites d'étude sont historiquement plus ou moins utilisés pour des pratiques de promenade. Leur renommée touristique dépasse souvent le statut de RN. C'est le cas sur des RN de la pâture, RN de Sixt, RN des aiguilles, la RN d'Eyne, ou encore RN du sillon. Parfois, c'est clairement le passage du site à une vocation de conservation, d'un statut de propriété privée à un statut de bien commun, son aménagement et sa labellisation qui ont conduit à augmenter la fréquentation et le développement d'un usage de promenade (RN du riez, RN de Chérine, RN de la petite Camargue).

Dans la plupart des cas, la mise en place et le fonctionnement des RN ont conduit à augmenter la fréquentation, notamment par l'image véhiculée, la communication et les aménagements mis en place. Chérine n'était auparavant qu'une propriété privée. Aujourd'hui, « *les gens du coin se sont appropriés la réserve, ça c'est sûr, en tant qu'espace de promenade. Le dimanche, qui vient à la maison de la nature ? C'est les petits pépés mémés du coin, c'est... C'est un lieu de promenade. Ils viennent là et après ils vont manger une crêpe au parc, ils ont fait leur dimanche et voilà. C'est une intégration !* ». Si comme à Chérine, sur la RN du riez ou sur la RN de la petite Camargue, sites auparavant privés, fermés ou inaccessibles, cette ouverture est appréciée et encouragée par les élus et les habitants, elle est parfois regrettée par certains acteurs locaux qui se sentent dépossédés et envahis, comme c'est le cas sur la RN du sillon ou la RN d'Eyne. La différence tient plus particulièrement dans l'appropriation locale passée des sites et de l'importance de leur utilisation ou non par le collectif avant la mise en place de la RN. Ainsi, la vallée d'Eyne, c'est avant tout le lieu d'estive des agriculteurs du village, leur vallée et leur montagne. De même, le sillon de Talbert est avant tout le sillon des pleubiannais, un lieu de travail et de légende, sujet à un sentiment d'appartenance très fort que nous entrevoyons dans la richesse toponymique du lieu. D'ailleurs, le changement de vocation des sites, de l'évolution de leur identité, des collectifs qu'ils représentent et de leur gestion pour un public de promeneurs et de naturalistes se devine dans l'évolution des noms des lieux. Sur la RN de Chérine, l'étang

cistude marque bien l'appropriation du site faite par les naturalistes. Il en est de même avec les panneaux routiers représentant une cistude et invitant les automobilistes à ralentir. Sur la RN du riez ou sur la RN de la petite Camargue, nous trouvons une rue des orchidées qui n'existait pas auparavant.

L'évolution des mœurs et l'expansion de la promenade et de la randonnée, de la photographie ou de nouvelles activités dites de pleine nature concernent la grande majorité des RN. Parfois, les RN s'accommodent bien de cette augmentation des usages récréatifs sur les sites, lorsque le patrimoine naturel reste peu menacé par sa faible sensibilité à l'augmentation de la fréquentation, la qualité des aménagements mis en place et qui permettent de cadrer cette fréquentation, ou lorsque la géographie du site limite naturellement le dérangement occasionné. Au contraire, certains sites comme la RN du sillon semblent cumuler les difficultés de conciliation entre fréquentation touristique et conservation. Les oiseaux nicheurs, sternes et gravelots, y sont extrêmement sensibles au dérangement, la physionomie du site conduit les promeneurs à évoluer en plein milieu de la zone de nidification, la fréquentation n'a fait qu'augmenter ces cinq dernières années, notamment suite au classement en RNR, et les infrastructures d'accueil sont largement insuffisantes pour permettre une fréquentation gérable et agréable du site. La jeunesse du site peut expliquer qu'il reste quelques ajustements à faire, et la commune s'emploie actuellement à améliorer la circulation et la capacité d'accueil du site. Un autre exemple concerne la multiplication des photographes naturalistes. Un membre d'une équipe RN témoigne de son agacement face à ces nouveaux usagers des RN :

« On est en train d'affronter un nouveau phénomène au niveau du public qui vient, c'est les photographes. Et ça, c'est une branche du public qui est complètement indépendante du public naturaliste ou du public badaud, c'est une branche à part du tourisme... (...) Il y a un impact social, dans le sens où les jours où tu débarques dans l'observatoire de la Sous et que tu as 10 photographes qui ont 3 appareils photos chacun montés sur trépied, et que tu as un handicapé en chaise roulante qui vient voir, et que personne ne lui laisse une place pour accéder aux fenêtres, tu te dis que tu as à faire à une belle bande de fumiers. (...) Il y en a des biens, c'est clair, il y a des gens très bien partout (...), mais ils sont pas tous comme ça. Et c'est vrai qu'avec la Sous on a eu pas mal de soucis, il a fallu qu'on réduise les fenêtres pour limiter la sortie des objectifs parce que des fois les mecs ils veulent tellement faire la photo que l'objectif il sort de 80 cm de l'observatoire et ça fait peur aux piafs. Donc ça peut avoir un aspect dérangement. »

Cette évolution des usages de loisir est également vraie pour les usages de prélèvement tels que la chasse. Dans les Alpes, si l'enjeu cynégétique était faible jusqu'à assez récemment, les chasseurs convoient de plus en plus les RN avec le retour du gibier :

« Ces grandes réserves de chasse ne posaient pas de soucis parce qu'il n'y avait plus de chamois, il n'y avait pas de bouquetin, tout avait été prélevé pendant la Deuxième Guerre. Et du coup il y a un nouveau problème qui émerge depuis le milieu des années 2000, et les chasseurs qui disent nous on a envie de faire du tir sélectif là dedans parce qu'effectivement maintenant il y a beaucoup de gibier ».

Ainsi, l'émergence d'un nouvel usage ou une modification des usages induit toujours pour les RN la nécessité de se repositionner et de s'adapter. Cet usage a-t-il un impact sur le patrimoine naturel ? La demande est-elle forte ? Si oui, peut-on l'autoriser tout en adaptant les infrastructures pour permettre une conciliation ? Si non,

a-t-on les outils réglementaires nécessaires pour l'interdire ? Est-ce acceptable ? Cette situation est particulièrement vraie dans les milieux montagnards avec le développement du parapente, du base-jump, du trekking et des trails, ou encore sur le littoral avec le kitesurf, le surf, le char à voile, la navigation de plaisance, etc. Encore une fois, la possibilité de concilier enjeux de conservation et usages dépendra d'une part du type d'interaction entre objectifs de conservation et usages et des moyens de les concilier, mais également des idées, des intérêts et des niveaux de dépendance en jeux.

c) *Solidarités sociopolitiques*

Un troisième niveau de solidarité et d'interdépendance que nous avons pu identifier concerne les solidarités sociopolitiques. Il s'agit par exemple de l'importance du recouvrement entre une RN et un territoire communal et donc de l'intérêt des élus pour les RN, de la part de financement issue des différents partenaires territoriaux ou étatiques et dont va dépendre la RN, de la nature de l'organisme gestionnaire et de son fonctionnement, ou encore de l'influence que peut avoir un élu sur les dynamiques d'action collective et sur le champ des possibles qui s'offrent aux RN. Chérine est extrêmement dépendante de l'engagement du conseiller général local, les dynamiques d'appropriation exemplaire sur Eyne et sur Noeux-les-Auxi sont largement liées à l'engagement des maires. Nous retrouvons des effets détaillés via le cadre d'Ostrom concernant la taille des RN et le recouvrement avec les surfaces communales, l'importance des contextes territoriaux et dont les RN abondent dans le sens des enjeux territoriaux, etc. Nous traitons également ces niveaux d'interdépendance sociopolitique au regard de la *political ecology* qui nous permet plus explicitement de traiter des rapports entre les hommes et des caractéristiques de l'action collective. Nous verrons que ces dernières dépendent de même des idées, des intérêts et des niveaux de dépendance à la RN et à ses ressources, et inversement, du niveau de dépendance des RN aux ressources financières et politiques du territoire.

❖ Conclusion

Pour conclure, les concepts de solidarité écologique et de SSE nous ont aidés à décrire l'ensemble des interdépendances qui relient les RN aux territoires environnants, et nous invitent à penser les AP et les territoires environnants comme des SSE complexes et évolutifs. Nous avons vu que les niveaux d'interdépendance décrits et la manière de les prendre en charge dépendent des idées, des intérêts, et des chevauchements et recouvrements entre nos différentes entrées. Ces niveaux d'interdépendance déterminent l'importance pour les acteurs de mettre en place des arrangements institutionnels qui permettent de faire valoir leurs intérêts et de prendre en charge leur « communauté de destin ». Les sites sous forte contrainte en termes de solidarité écologique sont ceux qui vont mettre en place les arrangements institutionnels les plus innovants pour pouvoir mieux reconnaître et agir sur ces solidarités écologiques. Ils déterminent également la capacité des acteurs à négocier, la marge de manœuvre dont ils disposent. À ce titre, la *political ecology* nous aide à penser la manière dont s'organise les rapports de force entre acteurs, et comment ils modèlent institutions qui cadrent les interactions entre RN et territoire.

3. Étude sous l'angle de la *political ecology*

Dans cette partie, nous questionnons la manière dont la *political ecology* nous aide à analyser et à penser les relations entre RN et SSE, et la manière dont l'un et l'autre interagissent dans le changement. Plus précisément, nous avons vu que la *political ecology* reconnaît le caractère politique inhérent aux actions de conservation et le lien inextricable entre conditions sociales et environnementales. Elle nous questionne sur les effets de l'articulation entre des visions du monde, des rapports de force pour la gestion de l'espace et de ses ressources, et les bénéfices et les coûts qui en découlent pour les différents acteurs. Nous nous concentrons essentiellement sur les jeux de pouvoir pour le contrôle de l'espace, la négociation de ses règles, la représentation des intérêts des acteurs et la répartition des bénéfices liés aux RN. Dans les dix cas d'étude, nous identifions au cours de la trajectoire de vie de la RN, dans son fonctionnement *in situ* et *ex situ*, les rapports de force qui ont influencé et qui structurent les dynamiques collectives à l'œuvre, ainsi que les choix institutionnels. Nous montrons comment des arrangements institutionnels perçus comme exemplaires sont le fruit de compromis sociaux et des rapports de force pour le contrôle des RN et de leurs bénéfices.

Le tableau 16 recense pour l'ensemble des sites d'étude ce que révèle une analyse centrée sur les rapports de force. Deux dimensions ressortent de cette analyse : d'une part, nous avons identifié quatre situations dans lesquelles les rapports de force entre acteurs jouent un rôle prépondérant pour expliquer les caractéristiques des RN et leurs interactions aux SSE : 1) la création de la RN et la définition de l'espace et des règles, 2) la désignation du gestionnaire et le fonctionnement de la structure de gestion 3) l'application des règles *in situ* 4) les intérêts et relations *ex situ* avec les acteurs du territoire. D'autre part, les rapports de force identifiés se déclinent à différentes échelles : entre acteurs au sein du système RN, entre acteurs à l'échelle du territoire, et enfin entre les acteurs territoriaux et le cadre *top-down* propre aux RN. Ci-dessous, nous développons des exemples de l'ensemble de ces dimensions.

Tableau 16 : Étude sous l'angle de la *political ecology* de nos dix études de cas.

Sites	Mise en place de la RN : espace, règles	Gestionnaire et intérêts représentés	Application des règles	Intérêts <i>ex situ</i> et articulation avec les acteurs du territoire
RN des coussouls	* Configuration spatiale en dentelle : difficulté d'accès au foncier, manque de pouvoir de l'Etat et du CNPN par rapport aux pouvoirs locaux * Autorisation de la chasse	* Cogestion : institutionnaliser l'alliance stratégique protecteurs < > acteurs pastoraux * Tensions et rapports de force dans les OG	* Entre souplesse et procédures. * Equité entre acteurs	* Tensions et rapports de force <i>ex situ</i> pour les OG * Ecologisation et relation aux élus
RN du riez	Pas d'enjeux de pouvoir particuliers	* L'informel pouvoir d'un élu * L'apparition de l'acteur régional	* L'informel pouvoir d'un élu	* Pas d'enjeux particuliers
RN de la pâture	Pas d'enjeux de pouvoir particuliers	* CEN excentré et CPIE légitime? * L'apparition de l'acteur régional	* Excentrement, perte de pouvoir	* Pas d'enjeux particuliers
RN de Sixt	* Maîtrise du territoire : RN plutôt que station de ski sans intérêts reversés pour les habitants * Négociation de compensations	* La domination perçue de l'État, de la ville, sur une commune de fond de vallée.	* Durcissement de l'affirmation du pouvoir de l'Etat * Exclusion du gestionnaire * Equité entre acteurs	* Réflexion à l'échelle intercommunale et répartition des coûts - bénéfice et du pouvoir * Asters et ses multiples casquettes
RN des aiguilles	* Deal spatial : création de la RN sur un versant, station de ski sur l'autre	* Double légitimité revendiquée de Asters et de l'association des amis des AR * Dédoulement des institutions	* Pas d'enjeu particulier	* Asters et ses multiples casquettes
RN d'Eyne	* Deal spatial : création de la RN dans une vallée, station de ski de l'autre côté	* Poids de la commune dans la gestion * Méfiance de l'État vis-à-vis d'une dérive localiste	* Pas d'enjeu particulier	* Indépendance du système communal par rapport aux politiques intercommunales * Relation au PNR et à la fédé
RN de la petite Camargue	* Contre des projets d'aménagement. Pouvoir des associatifs	* Multiples acteurs revendicatif de leur légitimité à être représentés : équilibre à trouver entre élus, associatifs, financeurs, chercheurs. * L'enjeu de la présidence pour les élus et leur rayonnement local	* Pas d'enjeu particulier	* Cristallisation des efforts autour de la PCA, place pour els autres structures? * La capacité de mobilisation et le leadership du directeur, support de l'extension et du rayonnement
RN de Chérine	* Implication et pouvoir du conseiller général : Chérine comme un espace touristique voué à l'accueil	* L'association et son lien au conseiller général * Continuum militant - professionnel * Le soucis de l'intégration	* Pas d'enjeu particulier	* Relations entre élus et entre outils : le rayonnement territorial en question * La capacité de mobilisation du directeur : réseau, leadership, temps qui passe, pouvoir
RN de Séné	* Négociation des limites avec les chasseurs et d'un périmètre de protection * Négociation du droit de chasse	* Triple cogestion ou l'équilibre territorial et la légitimité du gestionnaire * Les conflits pour la maîtrise de la gestion : politique et politique publique * Stabilité politique et commune	* Pas d'enjeu particulier	* Le rayonnement de la RN et la mobilisation de moyens au dépens d'autres structures * Militantisme et gestion : quels rapports? * Echelles de réflexion et rapports de force entre élus
RN du sillon	* Visions du monde et maîtrise d'ouvrages : DDT et gros aménagements vs. Conservatoire du littoral et gestion d'accompagnement	* Norme au CL et intégration des intérêts communaux. * L'apparition de l'acteur régional	* Souplesse du système et durabilité du positionnement?	* Pleubian et la presqu'île : le sillon et son rayonnement, le pouvoir de la commune

❖ Trajectoires de vie des RN et rapports de force

Les trajectoires de vie des RN s'organisent en plusieurs étapes, de leur création à l'expansion de leur espace d'influence, en passant par la désignation du gestionnaire et par l'application des règles et le fonctionnement au quotidien. L'ensemble de ces étapes est structuré par les rapports de force entre acteurs territoriaux et avec le cadre proposé par la politique publique réserve naturelle. Nous démontrons ici le caractère socialement et politiquement construit de ces différentes dimensions, et discutons l'articulation entre politique publique régaliennne et compromis territorial.

a) Définition de l'espace et des règles

La première étape de vie d'une RN est sa mise en place au travers d'un décret de création. Ce décret définit l'espace concerné ainsi que les règles qui seront mises en œuvre. On s'imagine souvent que la définition de ces deux éléments, espace et règles, dépend avant tout des enjeux de conservation. Ce n'est vrai qu'en partie, et nous montrons ici pourquoi.

La définition de l'espace classé en RN et des règles sont sous l'influence d'un certain nombre de variables. Parfois, comme dans le Nord-Pas-de-Calais, les coteaux calcaires sont des éléments naturels très particuliers dans une matrice dominée par l'agriculture intensive. Ils correspondent souvent à une parcelle de petite taille, avec un seul propriétaire foncier que sont en l'occurrence les communes. Ces parcelles bien spécifiques sont soumises à une convention de gestion, puis ont été classées en RNV, puis en RNR. La matrice aux alentours ne présente qu'un intérêt limité du point de vue patrimonial. Les objets de la conservation sont des orchidées, et les pratiques cynégétiques sont de fait compatibles. Il n'y a de fait pas vraiment lieu de négocier sur les limites des RN et sur leurs règles. Il s'agit plutôt de convaincre les élus de souscrire à une convention de gestion, puis à un classement en RN, malgré les méfiances qu'ils peuvent avoir. Nous retrouvons ce schéma un peu moins clairement toutefois sur la RN du sillon. Le sillon est un élément remarquable du paysage, clairement délimité, et sa gestion a été prise en main par le Conservatoire du littoral dans les années 1990. Il a été ensuite classé en RNR, logiquement sur les mêmes limites spatiales que la surface sous gestion du conservatoire. Toutefois, la question se pose ici du patrimoine que l'on cherche à protéger. Ainsi, si la réponse est l'objet géomorphologique constitué par le sillon, les limites actuelles semblent satisfaisantes. Si la réponse est les oiseaux qui nichent sur le sillon, les limites sont déjà plus largement questionnables. Il aurait été possible par exemple d'intégrer les sillons relictuels situés aux alentours (notamment l'île blanche), et qui font office de reposoir pour les limicoles. En simplifiant, sur ces trois sites, nous sommes face à une situation où l'objet est malgré tout assez clairement identifié et remarquable, et où les limites sont fixées en fonction de cet objet et des mesures de protection préexistantes.

Les limites des autres sites sont plus facilement sujettes à discussion. Dans tous les cas, le patrimoine d'intérêt ne se limite pas au territoire classé en RN, et s'inscrit dans des solidarités écologiques qui dépassent largement l'espace classé. Nous retrouvons le calage des limites sur les protections préexistantes sur les deux RNN

alpines, où les RN recouvrent plus ou moins des réserves de chasse créées moins d'une dizaine d'années auparavant durant les années 1960. Ainsi, les créateurs des RN évitent l'un des principaux conflits susceptibles d'empêcher la création, celui avec les acteurs cynégétiques. Notons toutefois qu'à l'époque de la mise en place des RN dans les années 1970, le potentiel conflictuel avec les chasseurs est limité du fait de la quasi-disparition du gibier dans ce secteur de Haute-Savoie. Avec le retour des chamois et des bouquetins, ce n'est plus le cas aujourd'hui et les convoitises des chasseurs vis-à-vis des RN sont ravivées.

Nous retrouvons sur deux des sites une dimension de compromis spatial entre enjeux de conservation et de développement. C'est le cas des RN des aiguilles et RN d'Eyne. La création de la RN des aiguilles, la logique opportuniste qui y sous-tend et l'importance des conjonctions est largement rapportée par Isabelle Mauz dans ses histoires et mémoires des RN haute-savoyardes (Mauz 2005). Le premier élément favorable à la mise en place d'une RN aux Aiguilles rouges est la relation personnelle entre Gilbert Amigues, haut fonctionnaire dans l'administration des eaux et forêts et père des RN haute-savoyardes, et le maire de Chamonix. Le deuxième est l'existence du projet scientifique et éducatif du col des Montets. Enfin, les municipalités ont été largement impliquées dans la rédaction du décret et des articles qui s'imposeront à eux. Un point supplémentaire qui a été abordé lors de nos entretiens concerne la possibilité de concilier enjeux de développement et enjeux de conservation. Les options d'expansion des infrastructures touristiques restent nombreuses et peu entravées par la RN des aiguilles. Isabelle Mauz détaille le compromis spatial de la RN des aiguilles : *« le versant du Mont Blanc est « abandonné » aux promoteurs touristiques, mais les Aiguilles rouges sont soustraites à leur emprise »* (Mauz 2005) C'est également le cas sur la RN d'Eyne, les limites et la création de la RN étant explicitement le fruit d'un compromis entre la commune et les instigateurs des RNN catalanes. En effet, la création d'une RN est soumise à enquête publique et doit être entérinée par les conseils municipaux. Les passages en force de l'État dans le cas des RN semblent finalement plutôt rares, et c'est bien souvent au travers du compromis que la plupart des sites arrivent à voir le jour. Un membre de la municipalité relate les objectifs du maire de l'époque :

« Pour lui c'était donnant – donnant. Son idée de fond c'était, on fait d'un côté un espace protégé, et de l'autre la station de sport d'hiver (...). En fait, il raisonnait un peu en bon père de famille, ou en stratège, en tacticien. Si on protège là, l'État ne va pas nous embêter si on fait une remontée mécanique de plus. Pour lui c'était un jeu économique. (...) La volonté, c'est de faire une station village, de limiter le développement, de pas perdre son âme en faisant des bâtiments partout. On ne peut se différencier de Font-Romeu¹ que comme ça, c'est ça qui fait notre plus-value, y compris l'espace protégé. C'est une image. »

Il s'agit bien de compromis spatial entre une commune et l'État (on protège ici, et on développe là), mais également d'une stratégie communale de développement économique. Chacun dispose de son espace pour y atteindre ses objectifs, et les RN peuvent même parfois faire figure d'atout touristique dès leur création. Ce partitionnement spatial en fonction des enjeux économiques permet d'éviter une superposition trop importante

¹ La plus importante station de sport d'hiver de la région.

entre projets de développement et projets de conservation. Il n'a par exemple pas eu lieu à Sixt, où les élus, faute de trouver des accords avec les aménageurs touristiques, se sont reportés sur la RN en escomptant des compensations, des subsides et des bénéfices économiques. D'après les travaux de Mauz, la RN « *apparaît un peu comme un pis-aller : à défaut d'une station, on aura un espace protégé* » (Mauz 2005). Ainsi, la RN est utilisée comme un outil pour la commune afin de contrecarrer les projets de développement des stations de ski dans lesquels elle ne trouve qu'un intérêt limité. Notons de plus qu'en Haute-Savoie, d'une part l'organisation des RN en réseau permet de pallier leur recouvrement partiel des milieux d'intérêts, et d'autre part ce réseau de RN n'arrive qu'en solution de remplacement à un projet de parc national qui n'a jamais pu voir le jour faute de l'adhésion des élus locaux. C'est également le cas pour les RN des Pyrénées catalanes.

Le compromis spatial et réglementaire s'observe sur la RN de Séné, en particulier sous la forme d'un périmètre de protection. Les conflits à la création de la RN concernent alors essentiellement les chasseurs et les propriétaires privés. En effet, les partisans de la RN « *ont pris le terrain des chasseurs* » et « *il y a eu la guerre* » pour mettre en place cette RN. Les premières propositions de limites sont construites selon un certain nombre de critères que rapportent les acteurs de la construction de la RN. Les scientifiques et le référent en la matière ont « *tracé un coup de crayon sur une carte pour donner ce que devrait être la réserve, sur des critères biologiques de milieux et de fréquentation des oiseaux.* ». Les associatifs se concentrent dans une logique de compromis sur « *des marais qui eux étaient à peu près tous abandonnés.* ». Enfin, pour des raisons politiques de conflits entre les élus des communes de Séné et de Tex, chacune d'un côté de la rivière de Noyalo, « *la limite communale était sous-entendue, il fallait pas aller de l'autre côté* ». Cette dernière contrainte a poussé les promoteurs du projet, contre toute logique de fonctionnalité des milieux, à ne pas prendre en compte l'ensemble de la rivière de Noyalo dans la RN, et à se restreindre aux limites administratives de la commune de Séné : « *On savait bien que s'il fallait prendre l'ensemble de la rivière de Noyalo, il y aurait eu des complications terribles, le projet aurait capoté, on le savait d'avance* ». Le deuxième élément fort qui interviendra lors de la création de la RN concerne la négociation entre les chasseurs, le CNPN et les instigateurs du projet, dans un objectif de fonctionnalité hydraulique et de régulation des usages cynégétiques. En effet, « *on peut admettre la chasse dans une RN, mais sur une surface aussi importante et chasser les oiseaux qui par ailleurs sont l'objectif de protection, c'est quand même un peu fort* ». Le compromis apparaît sous la forme d'un zonage en trois parties : un périmètre de protection au nord « *chassable mais avec des contraintes* », une zone chassée en RN « *avec des conditions restrictives. On limite la période de chasse, et on instaure des quotas pour que la pression de chasse soit plus faible* », et une zone non chassée en RN au Sud. Ces trois zones permettent de maintenir une cohérence fonctionnelle hydraulique comme le demande le CNPN, indispensable et donc couvrant nécessairement une grande surface, tout en proposant un compromis et le maintien des pratiques de chasse sur cet espace considérable à l'échelle de la commune. Notons également que le compromis avec les chasseurs passe également par des stratégies de compensations telles que l'ouverture à la chasse de nouvelles parcelles hors RN, par exemple sur la RN de la petite Camargue.

Enfin, dans certains cas comme sur la RN de la petite Camargue, la RN de Chérine ou encore la RN des coussouls, la conjoncture est assez peu favorable à la mise en place des RN et les sites se trouvent restreints sur un espace moins étendu que prévu. Ils doivent le plus souvent s'appuyer sur de la maîtrise foncière pour arriver au classement. En Crau, le caractère morcelé est perçu par les gestionnaires comme « *un aveu d'échec criant* ». De même, la chasse n'y est pas réglementée dans le décret dans une logique de compromis social, les chasseurs dans les Bouches-du-Rhône disposant d'un certain pouvoir et de nombreuses ressources. Toutefois, cette RN résulte d'une longue lutte et de nombreux compromis sociaux, qui ont malgré tout permis sa création dans un contexte de complexité foncière et de difficulté d'accès au foncier. L'Europe a joué à ce titre un rôle primordial en mettant à disposition des instigateurs de la RN des outils fonciers et financiers indispensables. À Chérine, les limites de la RN collent exactement aux limites de la maîtrise foncière, malgré les enjeux énormes en termes de fonctionnalité. La propriété privée en Brenne est difficilement contournable, de même que le pouvoir des chasseurs : « *On est dans un département où la notion de propriété est quelque chose de très important. C'est culturel, c'est vraiment culturel (...) Aller à l'encontre de la propriété privée en Brenne, c'est suicidaire* ». En Petite Camargue, le projet initial qui concernait plusieurs centaines d'hectares a finalement abouti à la protection d'une centaine d'hectares seulement.

En conclusion, les limites et les règles ne reflètent pas que des enjeux biologiques. Certaines réserves protégeant des oiseaux d'eau sont chassées à ce même titre. Des unités fonctionnelles évidentes ne sont pas toujours protégées par les sites. Ces processus de création des RN, de négociation des limites et des règles, agissent comme des révélateurs des chevauchements, des complémentarités et antagonismes entre enjeux de conservation et de développement, des rapports de force entre acteurs territoriaux et avec le pouvoir central, et de fait des compromis qui ont conduit à la création des sites. Dans un certain nombre de cas, ces compromis contribuent à diminuer le potentiel conflictuel de la RN (ségrégation spatiale entre enjeux de développement et d'aménagement). Parfois, ils se sont construits aux dépens d'un certain nombre d'acteurs qui se retrouvent dans une situation de conflit latent susceptible d'éclater à la moindre perturbation. Parfois, ils inscrivent les RN dans des luttes territoriales préexistantes. Enfin, ils se sont faits dans certains cas aux dépens de la fonctionnalité de la RN. Les gestionnaires se retrouvent alors dans une situation où il ne leur reste pas d'autre choix que de développer des actions à l'extérieur de la RN, et/ou à tenter d'agir sur les règles *in situ* grâce à un certain nombre d'autres moyens que le décret de création s'ils veulent parvenir à leurs fins.

b) Organismes gestionnaires et intérêts représentés

La deuxième étape dans la vie d'une RN particulièrement marquée par les rapports de force entre acteurs est la désignation du gestionnaire. Dans la plupart des cas, la désignation du gestionnaire ne pose pas vraiment question dans le sens où elle colle avec les politiques ou les arrangements préexistants. Par exemple, les sites du Conservatoire du littoral comme c'est le cas de la RN du sillon sont préférentiellement confiés à la gestion des collectivités territoriales, point précisé dans la loi. Lors de la mise en place de la politique RNR, la région Bretagne a fait le choix de s'appuyer sur ces arrangements préexistants. De même, la grande majorité des RN

catalanes sont confiées en gestion aux communes, en partenariat avec la fédération des RN catalanes. La plupart des RNR dans le Nord-Pas de Calais est sous la responsabilité du CEN, partenaire privilégié de la région Nord-Pas-de-Calais. L'ensemble des RNN de Haute-Savoie est géré par Asters, le CEN départemental. Dans le cas des RN de la petite Camargue et des RN de Chérine, des associations de gestion ont été créées spécifiquement pour gérer les RN. Elles regroupent les acteurs environnementaux qui se sont battus pour faire aboutir ces créations, ainsi que les acteurs territoriaux désireux de voir leurs intérêts représentés. Deux de nos cas d'études, la RN des coussouls et la RN de Séné, présentent des arrangements exemplaires avec des formules de type cogestion. Nous analysons ici les conditions qui ont conduit à l'émergence de ces cogestions et montrons qu'elles s'inscrivent bien dans une logique de rapports de force pour faire émerger l'outil RN et s'assurer de sa maîtrise.

- **L'exemple de la Crau : l'alliance entre environnementalistes et éleveurs**

Nous commençons avec l'exemple de la Crau et de la cogestion entre le CEN et la chambre d'agriculture, que nous avons eu l'occasion de traiter dans le détail. L'histoire de la mise en place de la réserve naturelle de Crau et de la désignation de son gestionnaire est révélatrice des enjeux environnementaux, pastoraux et territoriaux de la plaine de Crau. Dès les années 60, les surfaces de coussouls sont peu à peu grignotées par le développement des cultures melonnières, puis arboricoles dans les années 80, mais également par l'urbanisation. L'espace est alors sous l'emprise d'un certain nombre de grands propriétaires terriens, notamment la Compagnie Agricole de Crau (CAC). Les éleveurs, de culture indépendante, peu organisés et mal représentés, sans terres et dépendants d'une activité « peu rentable », « en voie d'extinction » et grande consommatrice de surface, sont soumis au bon vouloir des propriétaires qui priorisent des usages à plus grande rentabilité économique. Les environnementalistes entrent en scène tardivement, au milieu des années 70 (Réserve Naturelle des Coussouls de Crau *et al.* 2009), le conservatoire est créé en 1975. Une première arène d'échange entre environnementalistes et acteurs locaux apparaît en 1981 sous la forme d'un groupe de travail présidé par la préfecture : elle conduit aux premiers constats de la nécessité de protéger et de travailler avec le monde pastoral. Un projet d'Arrêté de Protection de Biotope est violemment rejeté en 1987 par la chambre d'agriculture. En effet, le capital social du collectif reste faible : les visions, les normes et les valeurs de chacun des groupes d'acteurs diffèrent sensiblement, et les liens sociaux sont ténus. Alors que le conservatoire souhaite conserver et « ne prend pas en compte les contraintes économiques » des éleveurs, les universitaires « n'ont pas le souci de la conservation », et la chambre d'agriculture, au titre de représentante de l'ensemble des professions agricoles, dont les arboriculteurs, autrement plus puissants que les éleveurs à l'époque, prend alors le parti du développement économique. Un certain nombre de déclencheurs et d'opportunités vont conduire les environnementalistes et les acteurs pastoraux à se rapprocher. Tout d'abord, nous assistons dans les années 90 à un rapprochement culturel de ces deux sphères. Du côté des environnementalistes, la mobilisation d'outils fonciers pour la conservation va les conduire, en tant que propriétaires, à mieux comprendre les contraintes de l'élevage et à diluer une approche « extrémiste » pour des approches dites « intégratives ». D'un autre côté, les éleveurs « ont commencé à exister » : la filière s'est

organisée, modernisée, a été mieux représentée à la chambre d'agriculture, et certains élus entament un travail de fond pour renverser la balance en Crau, de la promotion des systèmes intensifs au maintien des systèmes extensifs. L'évolution de l'agriculture en France, de l'image du paysan qui nourrit le monde à l'image du pollueur, et la prise de conscience sociétale des problématiques environnementales, ont contribué à cette révision du positionnement de la chambre. Ce revirement vers la promotion des systèmes extensifs offre un terrain d'entente et de partenariat potentiel avec les environnementalistes, qui cherchent eux aussi à préserver ces espaces extensifs face aux menaces de l'arboriculture et de l'urbanisation. À la fin des années 80, l'apparition, puis la négociation des MAE¹ constituent le socle du rapprochement entre ces deux sphères : lieu de discussion et d'échanges, elle temporisera les positions initiales : le conservatoire fait des efforts en termes de sensibilisation et d'intégration des aspects socio-économiques, tandis que les éleveurs accèdent à une revalorisation de leur statut face aux propriétaires. Ensuite, un certain nombre d'opportunités conjoncturelles vont aller dans le sens de la mise en œuvre d'une action collective. De nouveaux acteurs vont fournir des opportunités financières et des outils pour la conservation de la Crau. L'Europe met sur la table des moyens financiers conséquents (Actions communautaires pour l'environnement dès 1989, LIFE Nature en 1994), ainsi que des mesures réglementaires (ZPS en 1990, ZPS en 1996), et exerce une pression politique au niveau des élus². L'État français met en place les premières MAE, évoquées précédemment. Des opportunités foncières se présentent à la même époque : la vente des terrains de la CAC, alliée aux aides européennes, aux droits de préemption et aux partenariats avec des acteurs fonciers tels que le Conservatoire du littoral, la SAFER³ ou le conseil général, permettent l'achat de nombreux terrains. Enfin, notons l'effet des hommes en place : le maire de Saint-Martin-de-Crau, qui « y croyait déjà » ; le représentant de l'élevage à la chambre, d'autant plus crédible et influent qu'investi à l'échelle nationale, sans « intérêt personnel », car non-éleveur en Crau et là pour « défendre une profession » ; et les défenseurs locaux de la protection de la plaine, ancrés dans une logique d'échange et de partage depuis quelques années déjà. Ainsi, la réserve naturelle créée en 2001 constitue la formalisation d'un processus de rapprochement initié plus de 20 ans auparavant. Si localement, environnementalistes et éleveurs ont construit les fondements d'une culture commune et que chacun « a mis de l'eau dans son vin », la création de la réserve a nécessité de convaincre les experts nationaux du CNPN, inquiets de l'aspect fragmenté (« cette réserve est invivable ») et dubitatifs face à la place accordée à l'élevage (« quel intérêt de faire pâturer de grands troupeaux de moutons ? »). Néanmoins, l'alliance politique entre environnementalistes et éleveurs dans ce combat contre des menaces communes, deux groupes d'acteurs initialement marginaux et impuissants, semble être l'un des éléments clés de voûte et indispensable à ce dénouement. Elle a été logiquement consacrée dans la mise en place d'une cogestion, les environnementalistes

¹ Mesures Agro-Environnementales

² Cet attachement de l'Europe à la préservation de la Crau s'explique d'une part par l'attachement personnel de certains fonctionnaires européens à cet espace, et d'autre part par le fait que la Crau constitue l'unique steppe à l'échelle européenne, l'Espagne et le Portugal n'étant alors pas encore intégrés dans l'Union Européenne.

³ La SAFER jouera un rôle déterminant sur le plan foncier, de par son travail de veille, mais également en redirigeant les potentiels exploitants arboricoles vers d'autres terres.

étant garants de l'intégrité du patrimoine naturel, et la chambre chargée de « défendre les intérêts socio-économiques » des éleveurs.

Cette alliance a permis à l'époque de faire valoir des intérêts marginaux et de mobiliser des ressources que l'un sans l'autre, les partenaires auraient peiné à mobiliser. Elle s'organise en fonction de rapports de force avec le pouvoir central symbolisé par le CNPN, avec l'Europe et les ressources foncières, financières et politiques qu'elle a mobilisées en Crau, avec les acteurs du territoire comme certains industriels et élus dont l'objectif est d'aménager la Crau, et en interne par exemple à la chambre d'agriculture où les intérêts des éleveurs comme des arboriculteurs sont représentés. Jusqu'à présent, si cette cogestion a plutôt bien fonctionné, ces différents éléments nous amènent à nous questionner sur la viabilité et les limites de ce partenariat en fonction de l'évolution de ces rapports de force. La disparition des arènes d'échanges que constituaient les MAE, les changements de génération, la gestion différenciée par la chambre des aspects pastoraux et par le conservatoire des aspects environnementaux peuvent contribuer dans l'avenir à une dilution de cette double culture construite avant l'apparition de la réserve naturelle et garante de sa résilience. D'un côté, en Crau, « *on fait des choses qui ne se seraient pas faites il y a 10 ans* ». Les changements de contexte et de mentalités sont plus que jamais propices à une gestion collective, intégrée et adaptative. Le message de la possibilité d'un travail partenarial exemplaire est aujourd'hui passé auprès des organismes gestionnaires, qui peuvent être garants de sa continuité. D'un autre côté, les positionnements des hommes et des organisations sont le fruit de constants rapports de force. Même si « *les gens partent, [et que] les organismes restent* », une partie des dynamiques reposent bien sur les individus en place, à l'échelle locale en tant qu'employés, mais également à la tête des structures en tant qu'élus. Ainsi, les gestionnaires locaux reconnaissent leur rôle en tant qu'individu (« *Souvent, on se dit avec X, si toi tu t'en vas, ou si toi tu t'en vas, ça peut se passer différemment* »), tout en étant conscients de leur dépendance aux structures qui les emploient : « *Au-delà des hommes, ça repose aussi sur les décisions de nos responsables [...] Si ils prennent des décisions fortes, nous en tant qu'employés, on sera obligé de s'y plier* ». D'autres études de cas sur des réserves naturelles abondent en ce sens : une dynamique d'action collective peut être renversée avec le changement des hommes en place, dans un sens ou dans l'autre, même si l'histoire des organisations constitue un cadre solide. C'est par exemple le cas sur la RN de Séné.

- **L'exemple des marais de Séné : l'alliance entre environnementalistes, commune et chasseurs.**

Ce deuxième exemple caractérisé par une triple cogestion concerne l'association Bretagne Vivante, association historique et militante de protection de la nature en Bretagne, la commune de Séné sur laquelle se trouvent la RN de Séné, et l'amicale de chasse de Séné. Nous avons déjà évoqué les difficultés de mise en place de la RN de Séné concernant les limites et les règles. Ces difficultés ont conduit à la mise en place de compromis réglementaires et spatiaux avec la mise en place d'un périmètre de protection chassé et l'autorisation de la chasse dans une partie de la RN. La triple cogestion est également le fruit du compromis social et son émergence a soulevé de nombreux rebondissements au cours de l'histoire de la réserve.

Les marais de Séné sont historiquement d'anciens marais salants qui ont été progressivement abandonnés depuis le XIX^e siècle. Certains ont été transformés en chasses privées, d'autres sont retournés à un fonctionnement naturel et à un régime de type DPM. Ils étaient alors utilisés pour la pratique de la chasse, mais pas de façon extrêmement dense. Le projet de création de RN émerge dans les années 80, porté par l'association Bretagne Vivante (à l'époque SEPNB¹) présente depuis quelques années sur le marais du Falguérec, et par l'équipe municipale socialiste de l'époque. Différents acteurs sont alors impliqués dans le montage du projet : l'association Bretagne Vivante, l'amicale de chasse, la fédération de chasse, les riverains et propriétaires privés, la municipalité de Séné, la municipalité de Tex et notamment son maire, conseiller général particulièrement influent et opposant notable du maire de Séné, les services de l'État et le CNPN. Les interactions entre ces différentes structures, les revirements et les rapports de force ont conduit à la parution du décret décrit précédemment. S'est alors posée la question de la gestion de la RN. Le maire de l'époque, en accord avec le préfet, tenait à proposer une gestion tripartite : *« on ne voyait pas comment associer d'une manière continue l'ensemble des parties prenantes pour que l'ensemble de la population également se retrouve indirectement représentée dans cette réserve pour s'y associer »*. Comme en Crau avec les MAE, les nombreuses réunions ayant précédé la création de la RN avaient alors permis de rapprocher des hommes et des structures aux intérêts plus ou moins divergents, et à envisager un partenariat pour la gestion du site. Cette proposition fait face au scepticisme du CNPN et à l'opposition du conseiller général local. Le maire de l'époque rapporte l'avis du rapporteur du CNPN :

« On prenait quand même des risques du fait que ça n'existait nulle part, et que ce serait obligatoirement conflictuel parce que c'était mettre des intérêts différents ensemble, obligatoirement conflictuels, et que ce serait pas forcément gérable. Mais il acceptait du fait qu'il connaissait les hommes qu'il avait vus sur place, mais dans la durée ça lui posait question. Et au niveau national par contre, comme c'était une première, pour eux ça leur paraissait impossible. »

De la même manière qu'en Crau, il s'agit d'évaluer la durabilité du projet, notamment en estimant l'importance des hommes en place et la viabilité des arrangements si ces hommes changent. Alors qu'en Crau, nous avons pu observer une certaine stabilité sociale avec le maintien des leaders jusqu'à aujourd'hui, ça n'a pas été le cas sur Séné où un changement de municipalité en 2001 a conduit à un renversement des rapports de force et à l'instabilité du système de gouvernance, point que nous développerons plus tard.

De son côté, le conseiller général opposant au maire de Séné va rapidement tenter de détourner l'outil à son avantage :

« Sur pression du conseil général, la gestion tripartite a été remise en cause dès le départ pour pouvoir mettre en place (...) une gestion des collectivités locales, défendue par le conseil général pour pouvoir arriver à ce que ce soit le conseil général qui gère et que ce ne soit plus la commune et la gestion tripartite. Le maire en tête, la SEPNB aussi, sauf les chasseurs qui ne sont peut-être pas venus, on a fait une manifestation pour conserver la gestion tripartite. »

¹ Ancien nom de Bretagne Vivante.

Il s'agit alors à la fois d'un conflit de personnes, de divergence d'opinions politiques, d'un renversement des rapports de force avec un conseiller général qui « *avait l'habitude que ce soit lui qui dirige les opérations,[et] là il n'était qu'un acteur parmi les autres* », et de points de vue différents sur ce que devait devenir le projet, une RN d'État ou un projet touristique de grande ampleur « *qu'on dirige soit même, qu'on gère sur place localement. Sans obligatoirement avoir l'État pour indiquer ce qu'il faut faire* ». La RN s'est alors retrouvée au centre d'un conflit politique préexistant, et nous parlerons d'écologisation de ce conflit autour de la maîtrise de l'outil RN et de l'imposition d'une vision du monde sur une autre, d'un acteur donné sur un autre. Pour certains, l'histoire semble se répéter avec la création inachevée et chaotique du PNR du golfe du Morbihan : « *les conflits étaient du même type que actuellement, à un autre niveau et différemment bien sûr, par rapport à la mise en place du PNR* ». Au cours de l'histoire, l'influence importante du conseiller général local a bien failli par deux fois conduire à transférer la gestion de la RN à une structure sous sa coupe. La première fois, en 1997, c'est la dissolution de l'Assemblée nationale et de fait la perte d'une partie de son influence qui a conduit à la triple cogestion que nous connaissons. La seconde dans les années 2000, alors que la cogestion avec la municipalité de Séné entre 2001 et 2008 était très conflictuelle et donc remise en question, c'est le changement de municipalité à Séné en 2008 et l'engagement à trouver un système de gouvernance plus efficace qui a soustrait le site à une possibilité de transfert de la gestion.

Les enjeux de la gestion de la RN de Séné sont de deux ordres. Comme en Crau, nous observons un rapprochement entre des structures aux intérêts divers, dans un contexte particulier et sous l'influence de leaders, qui conduit à une cogestion pour tenter pérenniser ces rapprochements. La cogestion permet aux différentes structures de garder de l'influence concernant leurs propres intérêts, mais surtout d'entériner leur adhésion à un « principe supérieur commun » (Boltanski & Thévenot 1991) : la conservation du bien commun que représentent les coussouls ou les marais. Toutefois, la prise en compte des intérêts de leurs partenaires dépend du chemin emprunté jusqu'alors et passe bien souvent par la création d'un capital social, de relations de confiance, sur le fondement de longues années de négociations et de rapprochements entre les hommes. L'évolution des intérêts des structures et les changements des hommes en place remettent de fait en question la pérennité de ces arrangements, pourtant porteurs à une époque donnée de la durabilité du système et de son acceptation. Se pose alors la question de l'inertie des structures et des hommes, et de la capacité à gérer les changements générationnels et à transmettre un capital social, une capacité à travailler ensemble. L'exemple de Séné est à ce titre édifiant. L'intégration de la commune et les changements de municipalités en 2001 puis en 2008 ont conduit à de profonds bouleversements et à l'enchaînement de périodes conflictuelles et de périodes de coopération. En Crau, le travail d'équilibriste mené par la chambre d'agriculture et par le CEN entre leurs différents rôles *in situ* et *ex situ*, illustre particulièrement bien l'évolution des intérêts des structures dans l'espace, dans le temps, et l'importance des pouvoirs, des contre-pouvoirs et de leur constante redéfinition. D'autre part, la RN de Séné représente un très bon exemple de la manière dont les RN s'inscrivent dans des rapports de force entre acteurs du territoire, et dont les conflits pour la maîtrise de l'outil présentent avant tout une écologisation de ces rapports préexistants. Il s'agit ici à la fois de maîtriser les

ressources et les contraintes liées à la RN et d'affirmer son pouvoir sur l'autre. Nous retrouverons cette écologisation des rapports de force préexistants dans l'analyse de la mise en place des actions *ex situ* sur la RN de Chérine.

Enfin, nous avons bien montré que la mise en œuvre de ces systèmes de gouvernance exemplaires est issue d'une longue histoire et de rapports de force entre acteurs. Fruits de compromis sociaux, ils ont à une époque donnée permis l'émergence des projets et la mise en place d'une action collective, mais ces arrangements ne sont pas immuables, ils évoluent constamment, et sont notamment mis à l'épreuve du fonctionnement au quotidien des sites, de la répartition des rôles entre ces structures, de la prise en compte de leurs intérêts. Il s'agit de les maintenir comme des atouts institutionnels, et de ne pas faire tourner le vent vers un mariage forcé conduisant à des dysfonctionnements comme nous le verrons ci-dessous.

c) Le fonctionnement et l'application des règles in situ

Le troisième point que nous développons concernant l'influence des rapports de force concerne le fonctionnement des RN et l'application des règles *in situ*. Les études de terrain illustrent comment la représentation des intérêts des acteurs dans la RN, les fins qu'ils poursuivent, peuvent conduire à un certain type de fonctionnement et à une application des règles plus ou moins proche du cadre constitutionnel proposé par la loi. Ainsi, nous avons par exemple vu dans la première partie que sur le nombre d'infractions constatées, très peu sont finalement conduites en justice. De même, l'analyse de nos cas d'études via Ostrom a bien montré l'existence de niveaux constitutionnels, collectifs et opérationnels des institutions. Nous expliquons ici comment les rapports de force structurent ces différents niveaux, la manière dont ils permettent au système de fonctionner et de s'adapter, ou au contraire comment ils conduisent à des dysfonctionnements. Ces différents effets des rapports de force sur le fonctionnement des sites d'étude sont rappelés dans le tableau 16. Nous présentons ici trois niveaux d'analyse : 1) l'application des règles et des procédures, 2) la mise en place de systèmes collectifs adaptatifs et 3) les dysfonctionnements dus aux rapports de force.

- **L'application des règles et des procédures**

L'application des règles et des procédures fixées par le décret de création des RN n'est jamais tout à fait conforme au cadre constitutionnel posé par la loi et les tutelles. Ces cadres négligent bien souvent un certain nombre de dimensions locales, en particulier les dimensions sociopolitiques. Leur application stricte mènerait probablement à des situations particulièrement conflictuelles et peu durables. Comme le décrit Christophe Dejours (Dejours 2003), le travailleur ne fait jamais tout à fait ce qu'on lui demande et on observe un décalage entre le travail prescrit et le travail réel qui permet au travailleur d'accomplir la tâche qui lui est confiée. Les procédures, les objectifs, les moyens qu'on nous propose d'utiliser ne nous permettent pas toujours d'arriver à nos fins, d'accomplir notre tâche. Cette situation se retrouve chez les travailleurs de la nature. Les gestionnaires se sont rendu compte depuis bien longtemps que les cadres proposés par la loi et les moyens qui leur sont donnés ne sont pas suffisants pour parvenir à leur fin : la conservation à long terme du patrimoine naturel de la RN. L'exemple le plus évocateur est l'éducation à l'environnement, reconnue par les

gestionnaires comme un moyen de conserver la biodiversité, défendue en tant que tel, mais non reconnue par l'État comme une mission des RN. Plus concrètement sur le terrain, l'application de la réglementation, c'est-à-dire la mission la plus basique de tout gestionnaire de RN, n'est pas appliquée telle qu'elle est prescrite. Comme nous l'avons vu dans l'analyse nationale, le nombre d'infractions constatées est largement inférieur au nombre d'actions conduites en justice. Il s'agit en effet de rester en de bons termes avec les acteurs locaux, de s'attacher à préserver la paix sociale, mais également d'être efficace dans la mission de protection. Ainsi, le premier niveau d'adaptabilité par rapport à cette mission régalienne tient dans une posture plus informative, éducative, et de rappel à la loi que dans une posture punitive. Il ne s'agit pas de verbaliser toute personne qui se trouve avec son chien dans une RN. Cette souplesse est d'autant plus vraie que la RN est jeune et que les règles sont encore mal connues des usagers. Une autre stratégie mise en place par les gestionnaires consiste à anticiper l'infraction en se postant aux limites des RN et en informant les visiteurs des règles qui y sont appliquées avant qu'ils ne pénètrent sur les sites. Les panneaux d'information jouent également ce rôle. Ces éléments se retrouvent sur l'ensemble des sites.

La nécessité d'adapter l'application des règles et des procédures est particulièrement vraie avec les acteurs partenaires des RN et les usagers quotidiens des sites, notamment les agriculteurs qui sont des partenaires privilégiés. En effet, il s'agit alors de préserver la bonne entente avec ces acteurs du quotidien, et de garantir la paix sociale. Nous retrouvons à ce titre une différence importante entre les usages considérés comme les usages « de loisir », et les usages « professionnels » et « traditionnels », considérés avec plus de souplesse. Les moyens employés pour apporter de l'adaptabilité dans l'application des règles sont le plus souvent des moyens formellement reconnus par l'État. Par exemple à la RN de Sixt, les propriétaires de chalets ont des autorisations spéciales pour accéder en voiture aux alpages ou pour mettre en place des héliportages jusqu'aux refuges. Toutefois, cette souplesse s'exprime parfois de manière plus informelle. Nous revenons à l'exemple de la Crau où le partenariat avec les éleveurs nécessite une certaine souplesse au quotidien : *« Faut relativiser quand vous protégez 10 000 hectares. Faut pas commencer à mettre les gens au tribunal, sinon on va réactiver la guerre »*. Il s'agit de ménager les sensibilités et de faire la balance entre les coûts en termes de capital social et de pérennité de l'action, et les bénéfices en termes d'application stricte et équitable des règles. Ainsi, en Crau, la RN n'a pas impacté la conduite des troupeaux et la manière de pâturer des éleveurs, qui font « comme avant ». Cette posture est d'autant plus facile à tenir que les pratiques actuelles sont compatibles avec les objectifs de conservation. Un certain nombre d'infractions commises par des partenaires clés sont laissées sans suite. Ainsi, l'un des plus importants propriétaires et éleveur de Crau a creusé une tranchée autour d'une de ses bergeries en RN pour se prémunir du vol, sans autorisation de travaux, et sans pour autant être poursuivi. De même sur la RN de Chérine, un voisin situé en amont immédiat de la RN a utilisé de la chaux pour détruire des poissons-chats, sans être ennuyé afin d'éviter une situation conflictuelle avec le propriétaire de l'étang situé juste en amont dont dépend la RN : *« Il a mis un produit interdit sur une réserve naturelle. Un truc comme ça, normalement on verbalise ! On va verbaliser un propriétaire avec qui on est en convention ? (...) C'est du ré-ajustage permanent. Mais là c'est la limite entre le compromis et la*

compromission. C'est deux mots avec lesquels on travaille beaucoup. ». Dans certains cas, c'est contraints que les gardes des RN doivent faire preuve de souplesse, notamment en ce qui concerne les usages des acteurs particulièrement puissants tels que l'armée. Nous trouvons également un exemple de ce type sur la RN du sillon, où c'est à la demande de la commune que le garde joue plus un rôle de sensibilisation et d'information qu'un rôle punitif vis-à-vis des promeneurs qui viennent avec leur chien sur la RN.

Cette variété d'application des règles entre usagers professionnels et de loisir, et plus largement entre différents acteurs en fonction des ressources dont ils disposent, pose la question de la compréhension des règles, de l'équité et du positionnement des tutelles par rapport à cette souplesse. Ainsi, un promeneur comprendra mal pourquoi il ne peut pas venir avec son chien dans la RN tandis que le berger ou le chasseur (ce qui semble encore moins compréhensible !) y sont autorisés. Il en va de même des fleurs, que le touriste ne pourra cueillir alors qu'un troupeau de moutons se fera une joie de brouter. Cette question de l'équité se pose également entre acteurs partenaires, par exemple les agriculteurs et les chasseurs, les premiers étant souvent perçus par les seconds comme privilégiés. Les tutelles enfin sont plus ou moins compréhensives face à cette adaptabilité et à ces contournements de procédures. C'est le cas par exemple sur les RN d'Eyne et sur les RN de Chérine, où les représentants de l'État craignent parfois que les gestionnaires soient pris dans des dérives localistes. Ainsi, un partenariat présenté d'un côté comme exemplaire, peut de l'autre être soupçonné d'être un détournement des moyens et des gestionnaires de leurs objectifs premiers. Un gestionnaire de RN témoigne de ce paradoxe :

« Alors d'un côté on a une DREAL qui dit oui, regardez sur Eyne, prenez exemple du partenariat avec les agriculteurs, et quand ils vont regarder sur Eyne, ils nous disent oui attendez, de toute façon les éleveurs on ne peut pas leur faire confiance, donc ce que vous nous dites la réserve, ben en fait vous êtes en train de vous faire endormir, il faut argumenter... Prouvez-nous que c'est vraiment vous qui décidez, que vous avez la main, en gros que vous êtes les boss là bas. C'est pas le sujet de dire que c'est nous ! C'est justement parce qu'on n'est pas les boss que ça se passe. C'est de la concertation, c'est du partenariat ! Si on arrivait avec une posture de DREAL, ils seraient tous à nous regarder avec des fusils. Mais ils¹ le comprennent pas ça. »

Sur la RN de Chérine, deux partenaires institutionnels ont cité comme inconvénient le caractère extrêmement politisé de la réserve naturelle, qui les contraints dans le cadre de leurs missions, d'une part car la réserve se trouve être clairement au centre d'enjeux politiques locaux, et d'autre part, car cette situation pousse les services de l'État à une certaine flexibilité en considération de ces enjeux. Si cette réalité de la négociation entre État et société civile se retrouve sur de nombreux sites, elle s'exprime de manière particulièrement explicite à Chérine, ce qui peut parfois donner le sentiment que l'outil « échappe » à ses tutelles, au profit de logiques plus locales. Cette suspicion de dérive localiste, exprimée par des acteurs environnementaux de type associatifs ou des représentants des tutelles sur les RN d'Eyne, RN de la petite Camargue, RN de Chérine, et

¹ Les interlocuteurs de l'État.

RN du sillon, est d'autant plus prégnante que les collectivités territoriales et notamment les communes jouent un rôle important dans les organismes gestionnaires.

- **La mise en place de systèmes collectifs**

Un des moyens mobilisés sur certains sites pour apporter de la souplesse de fonctionnement tout en rassurant les différents partenaires concernant les fins poursuivies et le maintien des équilibres entre des intérêts variés tient dans la mise en place d'arrangements institutionnels collectifs et adaptatifs. Nous trouvons à ce titre des exemples particulièrement intéressants sur les RN des coussouls, RN de la petite Camargue et RN de Chérine, que nous présenterons dans le cadre de l'analyse institutionnelle, qui nous semble plus propice pour traiter de ce point puisqu'il s'agit bien d'équilibrer les rapports de force par de l'innovation institutionnelle.

- **Les dysfonctionnements liés aux rapports de force entre gestionnaires**

Ce troisième point concernant l'application des règles et le fonctionnement *in situ* traite des « dysfonctionnements » des systèmes de gouvernance. Ces derniers se présentent souvent sous la forme de duplications institutionnelles entre organismes et/ou entre acteurs gestionnaires. En effet, la gestion d'une RN se répartit en un certain nombre d'actions et de missions : missions régaliennes, missions de gestion, de suivi, d'accueil, gestion financière, etc. Parfois, un certain nombre de missions sont confiées à des organismes partenaires via des conventions comme c'est le cas sur la RN de la pâture avec l'animation. Lorsque les RN sont gérées par plusieurs groupes d'acteurs ou organismes, il s'agit de répartir ces missions afin que chacun puisse trouver sa place. Nous trouvons des exemples de répartition de missions entre gestionnaires sur la RN des coussouls, la RN de la petite Camargue, la RN de Séné ou encore la RN des aiguilles. Parfois, cette répartition semble convenir à chacun des partenaires et le système perdure sans difficulté. C'est le cas sur la RN des coussouls, où de manière assez intuitive, le CEN se concentre sur la partie patrimoine naturel et la chambre d'agriculture sur la partie élevage. Au contraire, sur les RN des aiguilles et RN de Séné notamment, une même mission est exercée par plusieurs organismes, les responsabilités et le pouvoir décisionnaire sont mal définis, et nous assistons parfois à une duplication des institutions ou à des responsabilités séparées spatialement.

Nous présentons ici le cas de la RN de Séné et de sa triple cogestion. Nous avons vu que cette dernière s'est mise en place à une époque où le maire de la commune agissait en tant que médiateur et en tant que leader. Le changement de municipalité en 2001 a conduit à un renversement de situation, renouvelé dans le bon sens en 2008 : « *Cette gestion tripartite a eu des hauts et des bas après, nous on a réussi à la faire bien fonctionner, la municipalité précédente ça a été très conflictuel, et puis maintenant c'est repris avec nos amis actuels au niveau de la municipalité.* ». Ainsi, la cogestion a conduit à l'internalisation dans la RN des perturbations politiques au niveau communal, et donc d'une certaine fragilité. Comme le remarque très justement l'un de nos interlocuteurs, « *dès lors que tu as une gestion qui est assurée par une collectivité, de toute manière tu peux avoir des changements politiques et donc des changements de visions du rôle de la réserve, ça c'est*

inévitables. Et le souci, c'est aussi de mettre en place des modes de fonctionnement qui soient pérennes, et qui assurent de la stabilité à la réserve. ». Si la situation a plutôt bien fonctionné avec les municipalités avant 2001 et après 2008, la situation intermédiaire a conduit à des conflits conséquents autour du fonctionnement de la RN. Au départ, la commune devait être chargée de la gestion administrative et financière, des aménagements, de l'accueil, et des investissements. Bretagne Vivante était responsable de l'animation et de la gestion, des suivis scientifiques et de la gestion des milieux dans la partie sud de la réserve, tandis que l'amicale de chasse gère la partie cynégétique et la gestion des milieux dans la partie nord de la réserve. La répartition des tâches s'exprimait donc à la fois dans l'espace et dans les rôles. Malgré tout, l'un des employés de la RN remarque que *« finalement tu n'avais pas de règles de cohabitation. Tu avais deux territoires et une répartition des tâches. Et entre les trois gestionnaires tu n'avais pas de règles de prise de décision, et puis au niveau des salariés, et c'est ce qui s'est produit, au bout de quelques années on s'est retrouvé avec des équipes ou des réserves en parallèle »*. À posteriori, il semble que cette répartition des tâches était porteuse d'un certain nombre de zones d'ombre (l'accueil géré par la commune et l'animation par l'association). Toutefois, c'est réellement le changement de municipalité qui a conduit à la diminution des échanges et du partenariat entre les gestionnaires, et de fait à la mise en place de systèmes parallèles, plus ou moins indépendants, et pourtant concurrents dans la prise de décision et la mise en place des actions de gestion. Selon l'un des membres de l'équipe de gestion, *« c'était un peu chacun sa chasse gardée. Donc l'idée dominante pour chaque gestionnaire, c'était fous moi la paix et je n'irai pas t'embêter dans ta zone. »* Pour la DREAL, cette situation *« c'était devenu ingérable. On se posait vraiment des questions de savoir si cette cogestion était vraiment une bonne chose et tout ça. Et puis nouvelle direction, la mairie repasse à gauche et là du coup, clair et net »*. En effet, ce retournement politique a conduit à restaurer la communication entre gestionnaires et à mettre en place un nouveau système de gouvernance que nous présentons dans l'analyse institutionnelle.

Un exemple assez similaire de duplication institutionnelle s'observe sur la RN des aiguilles, entre le gestionnaire principal Asters et le gestionnaire secondaire responsable de la mission d'animation, l'association des amis de la RN des Aiguilles rouges. Cette association historique est celle montée par Jean Eyrhalde au col des Montets avant même la création de la RN des aiguilles. Historiquement, elle s'organise autour d'un axe principal d'éducation et d'accueil, et d'un axe secondaire de recherche scientifique. La clarification des rôles entre structures devait conduire l'association d'amis à se cantonner à un rôle d'animation. Toutefois, elle continue à vouloir jouer ce rôle « scientifique » et à être reconnue sur place comme le gestionnaire de la RN des aiguilles. Cette affirmation est passée par la création il y a trois ans d'un « conseil scientifique » indépendant et fonctionnant en parallèle du conseil scientifique officiel de la RN piloté par Asters, par le maintien de l'embauche d'étudiants en été et la conduite d'études scientifiques sur le site, et par le changement de nom de l'association qui a fait sauter le terme d'« amis » pour devenir « association des réserves naturelles des aiguilles rouges », rajoutant encore un peu plus d'ambiguïté par rapport à la place qu'elle occupe et à celle d'Asters. Pour cette dernière, « ils refusent de jouer le jeu » et la bienveillance des

élus locaux à leur égard tiendrait au fait que « *c'est des habitants, des électeurs potentiels, et qu'ils s'imaginent investis d'une mission* ». Ainsi, selon Asters, l'association s'est aujourd'hui appropriée le col des Montets « *en dépit de toute concertation avec la commune. Aujourd'hui ils font ce qu'ils veulent là haut, la commune n'est pas contente, mais n'ose pas leur dire ça suffit et continue de leur financer deux ou trois postes* ». Ainsi, l'une comme l'autre ont un conseil scientifique, mènent des études scientifiques, et se reprochent de ne pas partager le résultat de ces recherches. Si cette situation n'est pas aussi gênante qu'elle a pu l'être sur la RN de Séné, elle conduit toutefois à un certain nombre d'ambiguïtés et à une situation inconfortable pour les différents partenaires de la RN.

Cet état de fait aurait également pu se rencontrer sur la RN de la petite Camargue, où des activistes associatifs historiques cohabitent avec les employés de la RN, les élus et les partenaires financiers et fonciers de la RN. Toutefois, le directeur de la RN et l'ensemble des acteurs ont su contourner ce risque par la mise en place d'un arrangement institutionnel innovant que permet d'équilibrer les intérêts, de répartir efficacement les rôles et ainsi à chacun de trouver une place qui lui convienne. Nous présentons cet arrangement dans l'analyse institutionnelle.

d) Intérêts et rapports de force ex situ

Le dernier point que nous traiterons au regard de l'approche *political ecology* concerne la représentation des intérêts *ex situ*. La manière dont les rapports de force influencent les dynamiques *ex situ* est rappelée pour chacun des sites d'étude dans le tableau 16. Les formes que prennent ces jeux de pouvoir *ex situ* sont de trois types : 1) rôles des organismes *in situ* et *ex situ*, et articulation entre leurs différentes « casquettes », 2) rôles territoriaux et mobilisation des ressources territoriales entre différents organismes environnementaux et 3) écologisation des tensions politiques territoriales préexistantes. Nous présentons des exemples pour ces trois niveaux au regard des rapports de force entre acteurs du territoire et avec le pouvoir centralisateur, et en fonction des variables liées aux individus, aux caractéristiques de l'action collective et à celles du SSE.

- **Rôles des organismes *in situ* et *ex situ***

Nous savons que sur la plupart des sites d'étude, les organismes gestionnaires n'ont pas pour seule vocation la conservation de la RN. En tant que commune, chambre d'agriculture, CEN..., ils cumulent bien souvent d'autres casquettes et travaillent à une échelle bien plus large que la RN. Toutefois, leurs missions RN vont impacter la manière dont ils vont pouvoir endosser d'autres rôles à l'échelle du SSE. Cette question de l'articulation entre rôles *in situ* et *ex situ*, et de son impact sur la durabilité des formes exemplaires d'actions collectives se révèle tout particulièrement en Crau, en dehors des limites de la RN. Le cadre RN a pour avantage d'acter sur un espace donné les choix et les rôles des structures impliquées dans la gestion. Le CEN garantit l'intégrité du patrimoine naturel et le maintien de relations partenariales avec les différents acteurs locaux, tandis que la Chambre d'agriculture a clairement pris le parti de soutenir la filière élevage dans le périmètre de la réserve naturelle. Au-delà du périmètre de la RN, la Chambre, en tant que représentante des

agriculteurs au sens large, peut prendre parti tout autant pour les éleveurs que pour les arboriculteurs, l'un et l'autre étant en compétition pour l'accès à l'espace. Alors que l'un des principaux objectifs de la RN est de mettre en place une politique foncière et contractuelle pour la protection des coussouls restants *ex situ*, les représentants de la Chambre d'agriculture se retrouvent à devoir faire un choix entre deux filières agricoles en compétition pour l'espace, et à assurer « *un grand écart politique* », un vrai « *travail d'équilibriste* ». Le projet Cossure illustre parfaitement cette tension : le choix quant à la vocation de ces terrains, retour à une formation de coussouls ou reprise en arboriculture intensive, a entraîné une lutte politique d'influence entre élus de la chambre, certains étant accusés d'être « *vendus aux écolos* ». Soutenir le Conservatoire et approuver le plan de gestion dans ses projets d'extension, c'est « *prendre part pour une filière plutôt qu'une autre* » au-delà des limites de la RN. Si jusqu'à présent, la chambre a suivi en ce sens notamment du fait du « *verdissement* » contextuel et de la présence de leaders parmi les élus, ce soutien peut évoluer, et impacter à la fois les politiques et le fonctionnement à l'extérieur et à l'intérieur de la RN. De même, du côté des environnementalistes, les objectifs dans et en dehors de la RN, et les tensions entre les hommes et la structure sont susceptibles d'évoluer. L'un des objectifs majeurs hors RN est de limiter la fragmentation de la plaine, en protégeant les coussouls vierges existants, en mettant en place une politique de veille foncière et en s'impliquant dans des projets de reconquête et de renaturation. Cet objectif soulève la question des moyens financiers et techniques à disposition, mais également de l'éthique du soutien à des projets de compensation. Ce choix soulève les critiques d'un certain nombre de structures de protection de l'environnement, mais également de certains employés qui ne cautionnent que partiellement cet accommodement. En tant que CEN, la structure a également vocation à s'impliquer plus largement pour la conservation de la biodiversité à l'échelle régionale. En tant que gestionnaire, elle tente de maintenir de bonnes relations avec les acteurs locaux et de favoriser la mise en œuvre d'un projet de territoire qui intègre sereinement les enjeux environnementaux. Cette double vocation induit des tensions entre acteurs. Les élus locaux, engagés dans la création de la RN qui occupe jusqu'à 20 % du territoire d'une commune, dénoncent une écologisation croissante et pesante du territoire, avec la multiplication des outils réglementaires, des obligations compensatoires et la présence d'acteurs environnementaux actifs pour faire respecter ces règles hors RN. De l'autre côté, certains employés du CEN perçoivent une utilisation de la RN comme un « *passé-droit à détruire* » par certains élus, et par leur statut de membres de l'équipe de gestion, sont limités dans l'adoption d'une position plus militante. Cette tendance semble renforcée par la constitution progressive d'une équipe principalement composée de techniciens, de naturalistes et de scientifiques présentant une sensibilité associative et engagée. La professionnalisation et l'appartenance à l'équipe RN engagent les employés de la RN à rester dans une posture de compromis et de négociation avec les élus, afin de préserver la stabilité de la RN et son appropriation locale. Cette posture les conduit à limiter des actions plus militantes. Dans ce contexte, la présence d'autres structures garde-fou, c'est-à-dire d'associations militantes plus ou moins indépendantes de l'organisme gestionnaire, constitue un rempart aux dérives constatées par les environnementalistes, sans compromettre la pérennité du partenariat entre la RN et les élus locaux. C'est exactement la configuration que nous retrouvons sur la RN de la petite Camargue, où le militantisme *ex situ*

s'est vu devenir la spécialité de l'association historiquement porteuse du projet de RN, mais qui se détachera plus ou moins de la gestion de la RN de la petite Camargue pour se continuer à endosser ce rôle. Nous retrouvons également des enjeux similaires de conflits de rôles entre gestion de la RN et militantisme sur la RN de Séné.

Cette question du conflit de rôle et de la nécessité de prendre en compte ses engagements dans la RN dans l'exercice des rôles *ex situ* se retrouve sur un certain nombre des cas d'études. Ainsi, sur les RNN alpines, certains acteurs ont relevé un manque de clarté dans les actions conduites par Asters en dehors des RN. En effet, en tant que CEN et expert départemental, Asters est souvent amené à participer à des réunions concernant par exemple les contrats de rivière. Se pose pour certains la question de la légitimité perçue d'Asters à participer à ces réunions, cette dernière étant bien plus souvent considérée comme le gestionnaire de la RN que comme un expert départemental. L'image renvoyée est alors celle d'une structure qui s'immisce dans l'ensemble des questions environnementales à l'échelle des SSE, et qui en tant que juge et partie cherche à défendre de manière illégitime les intérêts de la RN. De même, Asters fait le constat d'un paradoxe : lorsque l'association est très présente au titre des RN, elle l'est moins *ex situ* au titre de CEN : « *on pèse déjà tellement fort en tant que gestionnaire de la RN, que rajouter quelque chose c'est délicat* ».

Par ailleurs, si dans la plupart des cas nous avons plutôt observé une autorestriction des activités *ex situ* des employés afin de préserver l'équilibre de la RN, le cas d'Eyne illustre une dynamique inverse, c'est-à-dire le développement d'activités *ex situ* perçues comme peu légitimes par l'État. En effet, la commune est désignée gestionnaire de la RN d'Eyne. Elle embauche des employés au titre de la RN sur des moyens financiers alloués en grande partie par l'État. L'exemplarité de la RN d'Eyne tient plus particulièrement à l'implication des membres de l'équipe RN dans une foule de projets en apparence plutôt communaux : mise en place d'un projet d'aménagement et de développement durable de la commune, programmation du PLU en intégrant explicitement les enjeux environnementaux à l'échelle de la commune, projets d'accueil du public avec la maison de la vallée d'Eyne et la création d'un jardin pédagogique, développement local avec une épicerie de proximité et un bistrot de pays... À plusieurs reprises, les représentants de l'État ont suspecté un détournement des moyens et du personnel RN à des fins communales. Ces activités ont donc été officiellement un peu restreintes ou bien clairement effectuées sur des fonds communaux et non étatiques. Nous retrouvons également cette suspicion de la part de certains partenaires environnementaux sur la RN du sillon où le garde, employé communal pour des missions centrées sur la RN, est également missionné plus largement par la commune à une échelle plus large que celle de la RN. Nous observons également cette situation sur la RN de Chérine, pourtant gérée par une association, largement influencée par des dynamiques politiques locales. Ainsi, pour certains acteurs environnementaux, la dépendance financière et politique de la RN à certaines collectivités territoriales ne relève plus seulement du compromis : « *on est dans la compromission à mes yeux. Ça se traduit par l'usage abusif des animateurs de la réserve naturelle* ».

- **Rayonnement des RN et partage des ressources territoriales**

Le deuxième point marquant lié aux relations de pouvoir *ex situ* concerne les interactions entre différents organismes environnementaux pour l'exercice d'un certain nombre de rôles, et de fait l'accès à des ressources territoriales telles que des financements. Cette question de la visibilité des structures, de leur rayonnement et de fait de leur reconnaissance a été abordée dans la première partie de la thèse à l'échelle des têtes de réseau et des stratégies déployées pour maintenir sa position dans un contexte de compétition croissante pour l'accès aux financements. Des dynamiques similaires s'observent également à l'échelle locale, entre les différents organismes présents sur le territoire et qui s'occupent d'environnement. Parfois, la question se pose peu dans le sens où il n'y a qu'un organisme présent sur le territoire. Parfois, ces organismes s'organisent entre eux afin de se répartir les rôles, chacun trouvant une « niche » bien spécifique. Ainsi, dans le Nord-Pas-de-Calais, le CEN est responsable de la gestion et le CPIE de l'éducation à l'environnement. Cette répartition, si elle fonctionne plutôt bien dans ce cas, est par contre peu efficace sur la RN des aiguilles comme nous l'avons déjà évoqué. Nous avons enfin un certain nombre d'exemples où les RN s'inscrivent dans une telle dynamique d'expansion et de rayonnement qu'elles sont parfois présentées comme agissant en cavalier seul, au détriment d'autres structures du territoire. En effet, ces dynamiques ne peuvent se faire sur les seuls crédits d'État et autour des seules missions RN. La capacité de mobilisation et de conviction, le leadership, le développement des équipes et de fait la multiplication des compétences et du champ d'action à la fois spatial et fonctionnel entraînent une cristallisation des moyens financiers territoriaux autour de ces sites. Ces derniers se trouvent pris dans une course folle où pour maintenir les équipes en place et éviter les licenciements, il convient de continuer à mobiliser un niveau élevé de ressources. Nous retrouvons ce type de dynamiques sur les RN de la petite Camargue et sur les RN de Chérine, sites particulièrement actifs à large échelle. Dans le premier cas, l'association Petite Camargue Alsacienne est vraiment la structure environnementale dans la région des trois frontières, largement soutenue par les communes, l'intercommunalité, le département et la région. Des organismes plutôt importants tels que le Conservatoire des sites alsaciens sont assez peu présents dans cette région des trois frontières. De même, en Brenne, la RN de Chérine via son extension, les suivis Natura 2000, les conventionnements avec les propriétaires privés, ses partenariats avec les chasseurs, les pisciculteurs, les expérimentations de gestion comme le brûlage dirigé des roselières, le repeuplement en nénuphars ou le piégeage et la gestion des espèces invasives, est largement reconnue et rayonnante même à l'échelle nationale, et en vient parfois à supplanter le PNR dans des rôles qu'on lui aurait plus volontiers et logiquement alloués. Selon un partenaire de ces deux structures, *« le parc a parfois pris ombrage du rayonnement de Chérine au point de ne pas orienter certaines choses ou certains fonds vers la réserve. À côté de ça, la réserve a aussi des relations particulières avec le conseil général »*. Les tensions en Brenne entre le PNR et la RN sont d'autant plus reconnues qu'au-delà de cette question des rôles, il s'agit des relations entre les hommes en place, à la fois employés et élus présidents des deux structures. Nous retombons alors sur des enjeux liés à l'écologisation des rapports de force politique et de la manière, dont un outil de politique publique

environnementale tel qu'une RN ou un parc sont mobilisés comme des ressources dans des luttes politiques territoriales.

- **Écologisation des tensions politiques : entre politique publique et politique**

Nous avons vu précédemment comment la désignation du gestionnaire, par exemple sur la RN de Séné, pouvait conduire à une écologisation de luttes politiques territoriales préexistantes autour de la maîtrise de l'outil RN et de ses bénéfices. Si cette lutte politique s'exprime pour le contrôle *in situ*, elle s'exprime également *ex situ*. L'exemple de la RN de Chérine est particulièrement intéressant, dans le sens où les deux élus de bord opposés sont associés l'un à la RN de Chérine, l'autre au PNR de la Brenne. Il est souvent difficile d'évoquer tout ce qui relève des conflits politiques en entretien, et il faut parfois lire entre les lignes pour les entrevoir. Un des employés de la RN évoque l'ensemble des facteurs qui conduisent à des tensions entre la RN et le PNR :

« Le clivage politique c'est une facilité parce que la plupart des problématiques sont liées à des problèmes d'hommes, donc il y a évidemment à la base des problèmes entre le président du parc et le président de la réserve qui sont de bords politiques opposés, mais ça fait pas tout parce qu'après, le personnel qui est sur le territoire, ils ont pas forcément les idées politiques que peuvent avoir la structure. Donc c'est plus lié à des problèmes d'hommes, des problèmes historiques, des façons de travailler... »

Il s'agit autant des points évoqués plus haut concernant la répartition des rôles entre structures que de problèmes d'hommes, de façons de travailler ou d'oppositions politiques.

La situation la plus classique à laquelle nous avons été confrontés concerne l'utilisation de l'outil RN par une collectivité, souvent commune ou département, pour rayonner plus largement et augmenter ses ressources. C'est le cas sur la RN du riez, la RN d'Eyne, la RN de la petite Camargue, la RN de Chérine ou encore la RN du sillon. Les critiques émises concernent principalement l'image d'une commune qui, forte de son atout RN, ferait cavalier seul et se maintiendrait dans un fonctionnement indépendant sans songer à s'inscrire dans une dynamique élargie. C'est par exemple le cas de la RN du sillon, fortement appropriée par la commune de Pleubian et par son maire. Pour certains partenaires territoriaux, *« le maire s'approprie tous les bijoux de famille de la presqu'île. C'est lui qui a les richesses. C'est lui qui a le sillon de Talbert, la nouvelle caserne des pompiers, le centre culturel du sillon (...) Le sillon de Talbert, c'est devenu un mot, un signe identitaire très fort, et c'est sur la commune de Pleubian »*. Ainsi se pose la question d'un équilibre à trouver à l'échelle de l'intercommunalité dans le sens où *« tout est à Pleubian (...) ça va pas être encore à Pleubian ! »*. Les moyens et les marqueurs identitaires se concentrent à l'échelle de la commune, sans que l'intercommunalité puisse en tirer bénéfice directement.

Plus largement, les enjeux politiques entre communes ou entre collectivités territoriales peuvent structurer les opportunités qui s'offrent aux gestionnaires lorsqu'ils veulent mettre en place des actions *ex situ*, comme sur la RN de Sixt, où l'un des problèmes rencontrés était le découplage entre les coûts (règles, procédures),

particulièrement pesants à l'échelle de la commune, et les bénéfices (attrait touristique) particulièrement sensibles à l'échelle de l'intercommunalité et du massif. L'une des solutions évoquées était la mise en place d'une réflexion et d'une solidarité à l'échelle intercommunale, qui permettrait une meilleure répartition des avantages et des contraintes entre les communes. *« On ne peut avoir d'équilibre socioéconomique que si tu fais un zoom arrière, que tu intègres la station de Flaine... Quand tu regardes Samoëns, c'est plutôt florissant ! Ça n'arrête pas de construire, il y a des hôtels, et il y a zéro qui revient à Sixt. Et pourtant les gens ils viennent à Samoëns pour aller se promener à Sixt »*. Cette solution semble toutefois peu réaliste, d'une part parce qu'il serait surprenant que l'intercommunalité accepte de supporter des coûts alors qu'elle retire actuellement seulement des bénéfices de la RN, et d'autre part parce qu'elle reviendrait pour les sizerets à perdre une partie de leur indépendance et de leur pouvoir : *« Je doute que les gens de Sixt veuillent se mettre dans une interco puisqu'ils vont perdre le pouvoir »*.

❖ Conclusion

Les rapports de force, d'une part entre acteurs territoriaux, et d'autre part entre les acteurs territoriaux et le cadre *top-down*, structurent les trajectoires de vie des RN, de leur mise en place à leur développement *ex situ* et aux relations qu'elles entretiennent avec les territoires. L'espace, les règles, le fonctionnement, la mise en place des institutions sont dépendants de ces jeux de pouvoir. Des arrangements perçus comme exemplaires sont le fruit de ces tensions. Il s'agit dès lors de s'interroger sur la manière dont ces jeux de pouvoir présentent des opportunités pour aller vers un fonctionnement durable des RN, ou vers des contraintes et de l'inertie qui vont limiter leurs possibilités d'action et le nombre d'options qui s'offrent à elles. Ce questionnement doit évidemment être replacé dans un contexte donné, à une époque donnée, dans une conjoncture donnée. Une configuration des rapports de force qui apparaissait hier comme un atout et a amené à mettre en place des arrangements institutionnels innovants et adaptatifs peut se révéler demain être une contrainte. Ainsi, si l'intégration des éleveurs en Crau ou de la commune à Séné était un atout majeur qui a permis à la RN de se constituer, l'internalisation des dynamiques de ces deux organismes peut devenir une faiblesse avec un renversement des rapports de force en leur sein. Également, il semble indispensable de considérer que le développement « exemplaire » d'une RN par son extension ou son intégration particulièrement importante dans un projet communal peut avoir comme faces d'ombre l'exclusion et la marginalisation de certains acteurs territoriaux, collectivités ou organismes environnementaux, des compromis qui certains qualifient de « compromissions », et l'abandon de rôles de contre-pouvoir et de militantisme. L'articulation des intérêts de ces différents acteurs par la mise en place d'institutions polycentriques à l'interface entre cadre vertical et rapports horizontaux apparaît dès lors comme essentielle. En ce sens, l'analyse institutionnelle nous aide à appréhender la construction d'arrangements institutionnels collectifs.

4. Étude selon le cadre de l'analyse institutionnelle

L'approche institutionnelle est fortement encouragée dans l'étude des communs et des AP par un certain nombre d'auteurs (Agrawal & Gibson 1999; Berkes 2004; Ostrom 2005; Agrawal & Ostrom 2006). Les institutions sont les règles formelles ou non qui structurent les interactions des humains en société. Le concept présente l'avantage d'introduire du pragmatisme, de la complexité et une entrée politique dans l'analyse de l'action collective. Il ré-humanise le concept de structure et donne toute sa place à l'acteur comme un agent actif, dans la logique de la sociologie des organisations (Crozier & Friedberg 1977). Le concept d'institution présente également une certaine souplesse d'utilisation : on peut le mobiliser dans l'analyse des cadres normatifs et cognitifs, des cartes mentales, des routines, des actions menées, des instruments... (March & Olsen, 1989; Muller, 2009). Ainsi, nous avons mobilisé la notion d'institutionnalisation dans la première partie pour décrire le processus par lequel un ensemble de règles, de normes et de valeurs va être reconnu légitime par les acteurs sociaux (Ostrom 1990; Etienne *et al.* 1997). Nous utilisons l'institution pour décrire les formes d'organisation collective mises en place par les acteurs, reconnues à la fois par les acteurs territoriaux et par les tutelles, et qui permettent d'équilibrer les intérêts de chacun, de piloter le changement ou de s'y adapter (Berkes *et al.* 2003). Nous voyons comment ces institutions permettent de maintenir un système, de le faire évoluer vers un niveau différent, ou au contraire sont source d'inertie et de décalage entre les enjeux locaux et les règles en usages.

❖ Agir *in situ* : trouver l'équilibre entre différents intérêts

Dans un premier temps, nous présenterons des exemples d'innovation institutionnelle *in situ* dont l'objectif est de maintenir le système en l'état et de lui permettre de fonctionner efficacement. Nous avons vu précédemment que les règles de fonctionnement mises en place à la création des sites ne sont pas toujours efficaces dans la durée.

Premièrement, elles peuvent être inadaptées à certaines situations qui nécessitent par exemple réactivité et souplesse de fonctionnement. C'est par exemple le cas en Crau avec l'entretien au quotidien des bergeries, ou dans les Alpes avec le curage des torrents et la gestion des inondations et des dégâts de crue. L'adaptation apparaît parfois de manière informelle, avec des réparations non déclarées et non conformes au cadre constitutionnel de fonctionnement des RN. Cette adaptabilité informelle dépend en grande partie des rapports de force entre acteurs et de la nécessité d'agir vite et de maintenir le capital social du collectif. Toutefois, il est plus confortable pour les gestionnaires de mettre en place des systèmes plus souples, efficaces, reconnus localement, et approuvés par les tutelles. Un des exemples déjà évoqué concerne les autorisations délivrées chaque année par la DDT aux propriétaires de chalets d'alpage sur la RN de Sixt. Toutefois, les demandes doivent être renouvelées tous les ans, les usagers sont moins aidés qu'auparavant par le gestionnaires pour initier ces demandes d'autorisation, et ressentent toujours la contrainte de ne pas pouvoir agir librement. En

Crau, les gestionnaires sont les premiers à déplorer la rigidité des cadres administratifs et la lenteur des procédures, rendant parfois difficile le partenariat avec les éleveurs qui ont besoin d'une certaine souplesse de fonctionnement et d'une capacité de réactivité importante. Une solution organisationnelle a ici été mise en œuvre pour assouplir les règles de fonctionnement : le comité consultatif peut déléguer « *l'examen de questions particulières ou urgentes à une formation restreinte* » appelée bureau de direction. Alors que le comité consultatif ne se réunit qu'une fois par an, le bureau peut exercer ce pouvoir décisionnel avec plus de réactivité au travers d'échanges mails, téléphoniques ou physiques. Il est par exemple habilité à délivrer des autorisations pour la conduite de travaux considérés comme mineurs et urgents.

Deuxièmement, les arrangements institutionnels mis en place à la création des sites ne sont pas toujours durables face au changement et à l'apparition de perturbations et de bouleversements. L'exemple de Séné et de sa triple cogestion est particulièrement intéressant. Nous avons déjà expliqué pourquoi l'intégration de la commune, de la société de chasse et de Bretagne Vivante en tant qu'organismes gestionnaires représentait une condition *sine qua non* à la création de la RN pour équilibrer les pouvoirs et s'assurer d'une certaine appropriation locale. Toutefois, cette intégration a conduit à internaliser les perturbations politiques liées au changement de municipalité : « *On l'a vu, on a eu depuis 1997 trois maires différents, on a vu que la première convention ne permettait pas de gérer de manière stable la réserve parce que du coup ça la rendait extrêmement sensible au changement politique.* ». En effet, la convention de gestion qui reliait à l'époque les trois organismes répartissait bien les rôles entre structures et dans l'espace, mais sans définir de modalités de concertation, de responsabilité et de prise de décision.

« Le premier organigramme qui avait été imaginé avec cette convention avec une répartition des tâches entre gestionnaires et une répartition territoriale, c'était peut être adapté à une situation post-conflit, création de la réserve, mais au bout de quelques années, de toute façon le conflit il était derrière, on avait à gérer une réserve, et il y a bien un moment où il faut que les trois gestionnaires se réunissent, échanges, et prennent des décisions. »

Si cette convention a été plus ou moins efficace avec la municipalité qui avait soutenu la création du site, elle ne l'a plus été après le changement politique de 2001 et le désintérêt du maire pour la RN. La restauration d'un échange et d'une volonté de travailler ensemble après 2008 a induit en premier lieu la mise en place de nouvelles modalités de fonctionnement pour prévenir tout retour à la situation conflictuelle en place entre 2001 et 2008. L'objectif est alors d'une part de proposer aux gestionnaires un lieu d'échange régulier et institutionnalisé, et d'autre part de définir des modalités partagées de prise de décision. Depuis 2008, un conseil local de gestion (CLG) se réunit tous les mois. Il est constitué du maire de la commune de Séné, du président de l'amicale de chasse de Séné, et d'un représentant de Bretagne Vivante. Le conservateur de la RN y assiste également et est chargé de mettre en œuvre l'ensemble des décisions prises par le CLG. Les employés de la RN, qu'ils soient payés sur des crédits d'État ou communaux, sont tous affectés à un service commun RN. La principale différence tient bien dans la mise en place d'un lieu d'échange : « *Maintenant il y a des réunions, avant ils n'y en avaient pas ! (...) On travaille la main dans la main.* ». Un membre de l'équipe RN témoigne des changements induits et de l'équilibre trouvé entre les différents acteurs :

« Il y a un lieu de concertation, ce qui n'existait pas avant. Donc finalement avant, c'était en quelque sorte un peu la partie de billard, et en fonction des personnalités, des affinités, une relation privilégiée qui pouvait être Bretagne Vivante – commune, ou commune – chasseurs, ou chasseurs – Bretagne Vivante. C'est comme la cour d'école finalement. Alors que maintenant, de toute façon tu as une fois par mois les trois. Et avec l'avantage aussi, c'est que les réunions de travail sont suffisamment fréquentes et suffisamment longues pour que les trois représentants soient bien au courant de ce qui se passe dans la réserve, et du coup ce n'est pas le salarié ou l'administratif qui tire les ficelles. Ça peut arriver si les représentants des organismes ne sont pas suffisamment impliqués, t'as le conservateur qui va présenter sa vision des choses en disant voilà j'ai cogité, c'est ça le mieux, et puis les autres vont dire ok vas y. Alors que là ce que j'apprécie, (...) chacun a sa vision des choses, le maire a sa vision de la commune, etc. Et donc il y a des éclairages extérieurs, et je trouve ça intéressant. Sinon c'est le conservateur qui décide un peu de tout, mais il a aussi le nez dans le guidon et il a pas la science infuse. (...) Une cogestion, ça ne peut pas être une trop grande dispersion des missions et des responsabilités. Donc la cogestion elle doit se penser à un niveau de prise de décision, mais pas après sur la mise en œuvre des actions »

Ce nouvel arrangement institutionnel permet de confronter les visions de chacun des gestionnaires, de favoriser des schémas mentaux communs, de s'assurer d'une prise de décision construite et partagée et de fait d'augmenter le capital social du collectif. Il limite le risque d'un fonctionnement dont l'efficacité se concentre autour d'une seule personne, avec un effet de leadership dominant que nous observons par exemple sur la RN de Chérine ou la RN de la petite Camargue. Toutefois, la durabilité de cet arrangement peut être questionnable. D'une part, il a été mis en place et fonctionne bien actuellement, en grande partie du fait de l'engagement du maire de la commune en ce sens. Même s'il existe désormais un lieu de concertation et des processus de prise de décision clarifiés, il n'est pas dit que cet arrangement institutionnel puisse être aussi satisfaisant avec un nouveau revirement aux prochaines municipales. Nous partageons à ce titre le point de vue de deux de nos interlocuteurs. Le premier nous dit que *« De toute façon s'il y a des visions trop divergentes, je ne vois pas quel système peut éviter les crises, les conflits... »*. Pour le second :

« Je pense qu'il faut pas non plus en faire quelque chose d'intangible et de définitif, faut pas avoir peur de remettre les choses en question. (...) Il faut savoir gérer les crises, accepter que pendant un certain temps ça fonctionne moins bien, et puis voilà. Il faut de la souplesse, de l'opiniâtreté, de la durée. Ça, c'est quelque chose de fort. »

Ainsi, il n'y a pas d'arrangement institutionnel qui fasse figure de panacée, ni dans le temps, ni dans l'espace d'un site à l'autre. Malgré tout, l'exemple de Séné peut inspirer d'autres gestionnaires confrontés à des conflits en termes de prise de décision, et de mise en place de systèmes parallèles entre acteurs impliqués dans la gestion.

Un autre exemple de mise en place d'un arrangement institutionnel innovant en interne pour clarifier au niveau du collectif la prise de décision et la répartition des rôles s'observe sur la RN de la petite Camargue. Cette RN est soumise à un certain nombre de perturbations et de conditions de fonctionnement : retenons simplement un historique associatif, militant et bénévole très important, une professionnalisation progressive et la nécessité de penser la répartition des rôles et des responsabilités entre bénévoles et employés,

l'importance de l'implication des collectivités et des élus dans le financement de la RN et dont se méfient la plupart des militants, et des investissements financiers conséquents de partenaires suisses et allemands qui tiennent à s'assurer que la stabilité du site ne sera pas remise en cause par des luttes entre acteurs locaux. Ces différents éléments qui ont émergé au cours du temps ont conduit les acteurs de la RN à proposer un mode de fonctionnement qui permette de rassurer les différents partenaires, d'équilibrer les intérêts et de laisser à chacun un rôle à jouer qui lui convienne. Ce mode de fonctionnement ressemble grandement à celui de l'association RNF que nous avons décrit dans la première partie, et utilise les mêmes astuces afin de trouver l'équilibre entre des intérêts en apparence divergents, comme ce fut le cas entre associatifs, fonctionnaires et État dans les années 80 à RNF. Très complexe de premier abord, il est toutefois le « *prix de la gouvernance partagée* ». L'association Petite Camargue Alsacienne, gestionnaire de la RN de la petite Camargue se compose d'une assemblée générale de plus de 450 membres, d'un conseil d'administration de 40 personnes et d'un bureau de 12 personnes. Ce dernier est représenté par un président. La vie politique de l'association s'organise autour de 4 collèges censés représenter l'ensemble des intérêts en jeux : le collège des membres élus par l'AG représente avant tout les bénévoles associatifs qui gravitent autour du site ; le collège des associations représente l'ensemble des associations partenaires de la petite Camargue alsacienne ; le collège des partenaires suisses et allemands représente les partenaires financiers et scientifiques ; le collège des élus des collectivités représente l'ensemble des collectivités territoriales et notamment les communes investies sur le site. Comme aux débuts de RNF, la présidence de l'association est tournante tous les deux ans : elle est tenue une fois par un représentant du collège associatif interne, une fois par un représentant du collège des élus. Cet arrangement permet de rassurer ces deux types d'acteurs souvent méfiants les uns vis-à-vis des autres. Les associatifs peuvent être rassurés sur le respect des objectifs de conservation et éviter les compromissions, les élus sont sécurisés sur leurs investissements et profitent de l'image positive renvoyée par cet engagement environnemental. L'intérêt pour la RN est double : il consolide l'engagement à la fois des bénévoles et des élus, les deux étant indispensables à la bonne conduite du projet et à son ancrage territorial. S'il peut sembler à première vue instable du fait des changements réguliers de présidence, et de fait des positions différentes qui pourraient être adoptées, notons que ce sont les deux mêmes personnes qui occupent ce rôle depuis la mise en place de ce système il y a plus d'une dizaine d'années. Ces deux présidents en intermittence s'entendent bien et savent jouer le rôle de tampon et de médiateur vis-à-vis des intérêts des acteurs qu'ils représentent. Ils ont l'habitude de travailler ensemble et avec le directeur de la RN, ce qui contribue grandement à la durabilité de ce système jusqu'à aujourd'hui. Comme sur Séné, nous pouvons nous poser la question de sa capacité à perdurer si des personnes aux intérêts trop divergents et aux positionnements obtus venaient à prendre la présidence de l'association. Cette dernière emploie par ailleurs presque une vingtaine de personnes, réparties comme un suit : le service RN composé d'une conservatrice et de gardes et techniciens ; le service Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement chargé de l'éducation et de l'accueil et organisé autour d'une responsable, d'animateurs et d'agents d'accueil ; le service pisciculture ; les services généraux de comptabilité et finance. Le tout s'organise autour d'un directeur présent depuis le début, personnification du site et leader concernant l'ensemble des dynamiques que nous y observons. Les activités

de l'association s'organisent autour de quatre commissions : gestion des milieux, suivi et recherche, pisciculture, éducation à l'environnement et animation nature. Chaque commission est pilotée par un responsable bénévole et un responsable salarié. Comme à RNF, cet arrangement laisse une place conséquente et reconnue aux bénévoles associatifs, « *pour que tout le monde puisse s'exprimer* », et qui permet d'entretenir leur engagement largement utile à la RN que ce soit en termes de suivi, de gestion, d'animations et même d'entretien des infrastructures. Elle permet de plus aux salariés de coordonner les actions des bénévoles et de clarifier directement ce qui relève du travail salarié et ce qui relève de l'engagement bénévole. L'ensemble de ce système repose toutefois en grande partie sur le directeur de la RN, qui joue le rôle de médiateur entre salariés et bénévoles et entre les différents acteurs représentés : « *il faut une forte personnalité à la direction pour tenir le tout en cohérence* ». De fait, la question se posera dans peu de temps du changement de génération et donc de directeur, et de la durabilité des arrangements mis en place avec son successeur. C'est une question qui se pose également sur la RN de Chérine, avec un directeur qui fait figure de leader, de médiateur, et qui présente de grandes capacités de mobilisation de ressources à la fois humaines et financières.

❖ **Agir *ex situ* : quelle légitimité et quel cadre institutionnel ?**

Dans un deuxième temps, nous présentons deux exemples de changement des arrangements institutionnels qui permettent aux RN de mettre en place et de légitimer des actions *ex situ*. Nous avons déjà présenté la RN de Chérine et la RN de la petite Camargue comme deux sites exemplaires au titre des dynamiques *ex situ* qu'elles ont su mettre en place, et qui se sont soldées par l'extension des RN. Nous avons mis en avant l'importance pour ces deux sites de développer des actions *ex situ* du fait des fortes conditions de solidarité écologique dont elles dépendent. Nous avons décrit à quel point le contexte dans les deux cas semblait peu propice à la mise en place de ces extensions, du fait de la pression pour accéder à l'espace et de la spéculation foncière. Un point supplémentaire vient encore compliquer la tâche des gestionnaires : les organismes gestionnaires de ces deux RN sont historiquement des associations de gestion, concentrées à la seule échelle de sites qu'elles gèrent. Du fait de leurs statuts, elles ne sont donc pas légitimes à leurs débuts pour « sortir de leur RN », comme c'est le cas par exemple d'un CEN ou d'une commune. Au regard de ces différents éléments de contexte, plusieurs conditions semblent nécessaires à la mise en place des projets d'extension et/ou d'influence à l'échelle du SSE des gestionnaires. Ces derniers doivent trouver une place *ex situ*, mobiliser des moyens humains, financiers, sociopolitiques pour être confortés dans la mise en œuvre des actions *ex situ* et pouvoir se saisir des opportunités qui s'offrent à eux, et se construire une légitimité à ce titre. Cette légitimité peut par exemple être foncière (acquisition de nouveaux terrains) ou sociale (reconnaissance des rôles joués par les RN et leurs gestionnaires). Nous avons déjà évoqué sur ces deux sites l'importance du leadership des directeurs. Ces derniers, par leur engagement, leur pugnacité, leurs réseaux et leur capacité à trouver et à convaincre leurs partenaires ont la possibilité de mobiliser des ressources importantes et d'augmenter leur influence à l'échelle du SSE. Ils peuvent identifier les opportunités qui s'offrent à eux et s'en saisir. À Chérine, la plupart des propriétés mises en vente aux alentours de la RN ont été acquises par les partenaires de cette dernière, qui ont

parfois à ce titre mobilisé des sommes conséquentes en peu de temps. De même, en PCA, la politique mise en place par la RN se traduit dans la renaturation de terrains agricoles, l'anticipation foncière avec l'intégration dans la RN de parcelles actuellement cultivées, mais qui ne le seront plus dans quelques années, et la capacité à s'allier par exemple avec EDF pour la gestion de l'île du Rhin et sa renaturation, site majeur de l'extension, dès la fin de la concession d'exploitation de l'industriel. Cette capacité à agir à l'extérieur est liée d'une part à la multiplication des rôles investis par les RN à l'extérieur depuis leur création, et d'autre part à la révision des institutions supports afin de justifier de cette diversification spatiale et fonctionnelle. Cette révision institutionnelle a emprunté deux voies différentes sur nos deux sites, présentées par la figure 41.

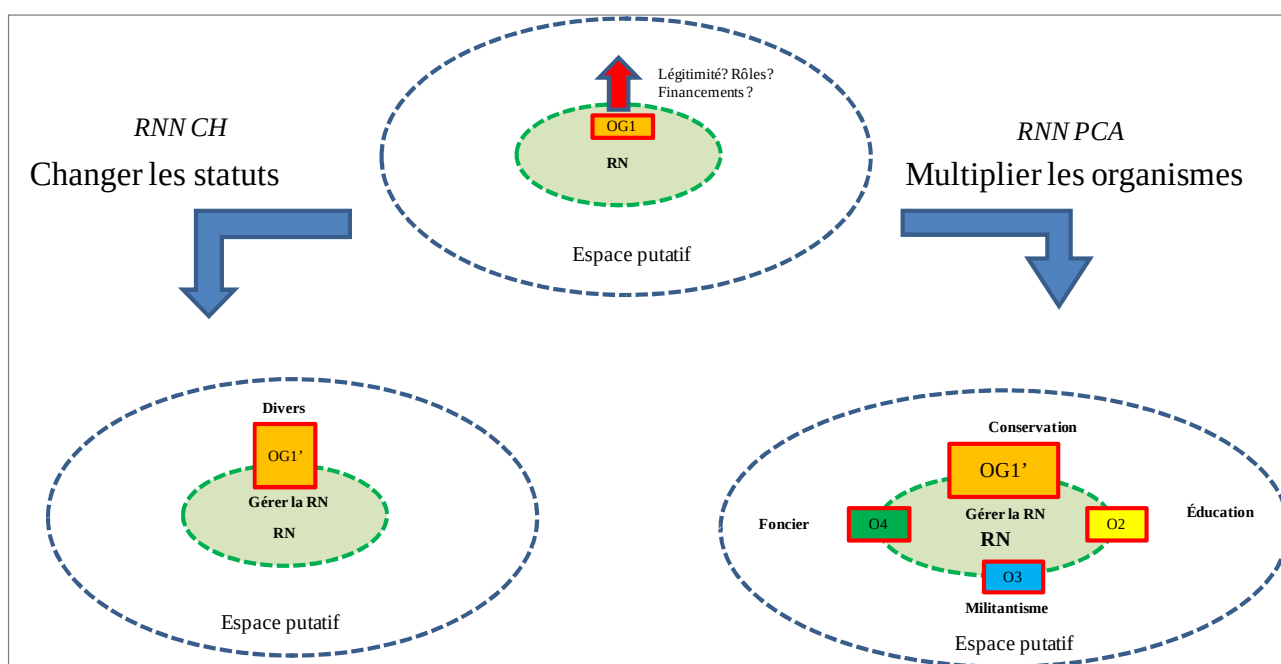


Figure 41 : Trajectoire institutionnelle de deux sites contraints par la nature de l'organisme gestionnaire. Exemples de la RN de Chérine et de la RN de la petite Camargue.

Nous observons dans les deux cas une situation initiale similaire : les RN sont gérées par des organismes gestionnaires (OG) limités spatialement au territoire de la RN et fonctionnellement à sa gestion. Les responsables des sites perçoivent des niveaux d'interdépendance importants et formulent un besoin d'agir à l'échelle du SSE, sur un espace putatif donné. Se pose alors pour ces associations « naturalistes », ces « écolos », de leur légitimité à agir à l'extérieur, des rôles qu'ils pourraient jouer pour entériner cette légitimité, des moyens qu'ils peuvent mettre en œuvre pour être reconnus et accéder à des financements.

Dans le cas de Chérine, à gauche, l'association de gestion de la RN de Chérine a informellement au fil du temps mis en place des activités d'accueil et d'animation, de suivis à l'échelle de l'ensemble de la Brenne, des partenariats avec les chasseurs, les propriétaires privés, les pisciculteurs... Une certaine liberté d'action lui était laissée par la DREAL, compte tenu de la personnalité du représentant de l'État, du leadership du directeur, de l'implication politique du conseiller général, et du rayonnement de Chérine à l'échelle nationale avec l'engagement du WWF – France et de la LPO. Toutefois, ce fonctionnement a finalement été remis en

cause, notamment par un nouveau représentant de l'État dans un contexte où la justification des budgets et la rigueur dans l'utilisation de l'argent public étaient de mise. La solution trouvée a simplement consisté à changer les statuts de l'association, qui est devenue l'association « Chérine », dont la vocation est désormais la connaissance, la protection et la conservation du patrimoine naturel à l'échelle de l'ensemble de la Brenne. Ce changement statutaire lui permet de légitimer l'élargissement de son espace d'intervention, de multiplier ses missions et de fait les possibilités de financements par exemple de type Natura 2000. Les effets pervers que nous pouvons évoquer sont l'existence d'un risque de conflit de rôle notamment avec les autres acteurs environnementaux qui agissent à l'échelle de cet espace putatif, comme le PNR de Brenne et l'association Indre Nature.

Dans le cas de la petite Camargue, l'histoire houleuse de la création de la RN et de ses premières années de vie a très vite soulevé la nécessité de susciter l'adhésion des habitants et des élus au projet de la RN, et de sécuriser le foncier sur la RN, en particulier l'accès aux bâtiments de la pisciculture impériale, centre névralgique, lieu de vie et source de reconnaissance et d'adhésion au titre de la conservation du patrimoine bâti et culturel. Un peu plus tard au cours de l'histoire, la professionnalisation de l'équipe de gestion et le préjudice porté par des activités militantes menées en interne par les associatifs historiques ont également soulevé la question de l'équilibre entre pouvoir et contre-pouvoir et de la manière dont il était possible de maintenir une activité militante sans mettre en danger les financements issus des collectivités territoriales. La trajectoire qui a été suivie ici a été de passer d'un organisme unique à la multiplication des organismes porteurs et à la répartition des rôles entre ces organismes. Ainsi, l'association petite Camargue alsacienne est chargée *in situ* de la gestion de la RN et *ex situ* du rôle d'expertise sur des projets environnementaux tels que les TVB. Le CINE (centre d'initiation à la nature et à l'environnement) est chargé *in situ* et *ex situ* de l'éducation à l'environnement, de l'accueil et de la sensibilisation. Il joue depuis de nombreuses années un rôle primordial pour la reconnaissance de la RN, son appropriation, et l'extension de son espace putatif d'influence. L'association Eau Vive est la garante de la stabilité foncière au niveau des bâtiments. Enfin, l'Assoce Verte correspond au courant associatif militant historique, s'implique dans la vie quotidienne de la RN via l'engagement de ses nombreux bénévoles, et agit *ex situ* comme garde-fou en se défendant farouchement de toucher toute subvention publique. Son nom historique était l'association des amis de la petite Camargue alsacienne. Elle a récemment changé de nom pour éviter toute confusion avec l'association petite Camargue alsacienne, gestionnaire de la RN, et ainsi les risques de diminution des subventions territoriales du fait des actions militantes conduites à l'extérieur de la RN. Cette évolution institutionnelle a conduit la RN à augmenter son espace d'influence, ses missions, et de fait les possibilités de financements. Cette séparation des rôles permet d'éviter les effets pervers liés à la multiplication des casquettes et à la conduite d'actions qui entrent en contradiction. Elle a pour principal défaut de diminuer la lisibilité pour les différents partenaires, qui se perdent dans cette multiplicité de structures et ont parfois l'impression de donner de l'argent plutôt quatre fois qu'une pour un même site.

❖ Conclusion

Les ensembles de règles formelles proposés par les tutelles ne sont pas nécessairement satisfaisants pour mettre en place des projets de conservation efficaces et durables dans le temps. Même s'ils tendent évidemment à favoriser des objectifs de conservation en favorisant ou en restreignant certaines pratiques, ou en privilégiant la légitimité et l'accès à des ressources des acteurs allant *a priori* dans le sens de ces objectifs, ils sont parfois inadaptés aux contextes locaux ou à l'évolution des conjonctures. Parmi les perturbations récurrentes que nous avons pu observer et qui fragilisent ces corpus constitutionnels, notons la professionnalisation de la gestion de la nature et la place du militantisme historique, la nécessité d'intégrer de la souplesse de fonctionnement pour préserver le capital social du collectif et maintenir des usages qui sont complémentaires aux objectifs de conservation, ou encore l'importance de préserver les bonnes relations aux collectivités territoriales en particulier du fait de la dépendance politique et financière de plus en plus importante des RN à ces ressources territoriales. Dès lors, les acteurs territoriaux qui sont confrontés au quotidien à ces limites tentent de mettre en place des arrangements institutionnels qui servent leurs intérêts et leurs objectifs. Les institutions telles que nous les avons utilisées, c'est-à-dire les formes exemplaires des règles en usages construites collectivement, vont dans le sens de la mise en œuvre d'une action collective durable dans une finalité de conservation du patrimoine naturel. Les études sur les communs ont montré que les institutions, dans leur acception de règles en usage, vont plus ou moins servir ou contraindre les objectifs de conservation. Tout dépendra de la manière dont les objectifs de ces institutions sont compatibles avec les objectifs de conservation, comme c'est le cas des forêts sacrées, ou si comme c'est plus communément le cas, les institutions ont pour objectif de gérer les usages, l'accès et les conflits de gestion, et non directement de préserver la biodiversité. Dans le premier cas, l'environnementaliste n'aura qu'à soutenir les institutions préexistantes sans chercher à les remplacer (Brosius & Russell 2003). Dans le second, deux options se présentent : poursuivre ses objectifs de conservation indépendamment des intérêts locaux, ou au contraire trouver des compromis et des objectifs communs (Berkes 2004). Nous avons présenté ici quelques exemples à nos yeux particulièrement révélateurs de la manière dont les innovations institutionnelles mises en œuvre sur les RN *in situ* et *ex situ* soutiennent cette dernière voie, et permettent aux RN soit de maintenir des formes d'action collective durable, soit d'évoluer et d'aller vers l'extension de leurs liens avec les territoires environnants. Dans le cas des RN, un des enjeux majeurs est bien l'articulation entre un cadre normatif vertical et des dynamiques territoriales. Nous avons également vu que ces arrangements répondent à des besoins bien particuliers à un moment donné de la trajectoire de vie des RN, et se construisent dans des contextes et des conjonctures très spécifiques en termes d'hommes en place, de rapports de force et de caractéristiques des territoires et des RN. Ces institutions collectives ne sont pas le seul fruit des objectifs des gestionnaires des RN, dans une finalité directe de conservation. Elles se construisent dans une interface composée des représentants de l'autorité, des gestionnaires, de l'ensemble des acteurs du territoire, et des rapports qu'ils entretiennent avec l'espace et les écosystèmes. Nous considérons que l'ensemble des actions et des règles en usage que nous avons pu observer sur les sites est le produit de ces interactions, leur

cristallisation. Se pose de fait la question de leur durabilité, dans un contexte de changements d'hommes, du collectif, ou du SSE.

D) Discussion : vers un cadre de pensée unifié ?

Nous avons détaillé au fil de cette seconde partie les caractéristiques des dix cas d'étude. Nous avons identifié les avantages et les inconvénients perçus par les acteurs rencontrés et mis à jour des trajectoires cognitives dépendantes à la fois du contexte territorial et des processus de rapprochements sociaux entre des acteurs aux points de vue initialement diversifiés. Nous nous sommes appuyés sur quatre cadres de pensée (cadre d'analyse de la durabilité des SSE de Ostrom, solidarité écologique, *political ecology* et analyse institutionnelle) pour décrypter les interactions entre RN et territoire. Dans cette discussion, nous reprenons une entrée site – centrée pour résumer les apports de nos différents cas d'étude, leurs trajectoires spatiales et sectorielles, la manière dont les gestionnaires agissent sur ces trajectoires. Nous abordons la question de la fin et/ou des moyens. Dans un second temps, nous nous arrêtons sur les apports théoriques de ce travail et discutons les apports respectifs des quatre cadres de pensée mobilisés, proposons la notion de niche territoriale pour penser les RN, et insistons sur l'importance des trajectoires institutionnelles, qu'elles soient source d'inertie ou d'innovation, d'adaptabilité ou de transformabilité des SSE.

❖ Apports des différents cas d'étude et analyse des trajectoires des sites

a) *Rappel des apports des dix cas d'étude*

Tout d'abord, il semble nécessaire par souci de clarté de résumer les apports liés à chacun des dix sites d'étude, nos choix jusqu'à présent ayant été de les traiter de manière transversale par la mobilisation des quatre cadres d'analyse.

- **RN des coussouls**

La RN des coussouls est exemplaire, déjà pour avoir été créée dans un contexte aussi hostile, et ensuite pour son partenariat avec les éleveurs. Elle illustre parfaitement la nécessité de considérer des solidarités socioécologiques d'usages dans un objectif de conservation de la biodiversité, non seulement à l'échelle du site, mais aussi tout au long de la grande boucle transhumante du sud-est de la France. Nous avons vu comment le rapprochement entre des acteurs aux intérêts initialement variés (scientifiques, environnementalistes et monde agricole) se fonde sur des opportunités sociopolitiques (MAE, reconnaissance des éleveurs à la chambre), et foncières (vente de terrains en Crau). Surtout, il représente une alliance stratégique indispensable entre deux types d'acteurs marginaux disposant de peu de ressources, mais présentant un intérêt commun dans la conservation des coussouls. Cette alliance a nécessité de bouleverser les cadres constitutionnels de fonctionnement des RN, et de trouver des arrangements collectifs plus souples afin

de concilier les intérêts des uns et des autres. La cogestion a également conduit d'une part à l'internalisation des perturbations sociopolitiques des deux organismes gestionnaires qui vont fragiliser la stabilité du système de gouvernance, et d'autre part à redéfinir *ex situ* les positionnements et le champ des possibles des deux organismes gestionnaires. En 2012, face aux multiples pressions qui pèsent toujours sur la Crau, cette alliance semble insuffisante pour assurer la pérennité de la RN. Elle nécessite d'être élargie et inscrite dans une plus large ouverture intersectorielle, avec la consolidation des partenariats avec les parquets juridiques, les élus, les chasseurs, les militaires ou encore les industriels.

- **RN du Nord-Pas-de-Calais (RN du riez et RN de la pâture)**

Les deux RNR du Nord-Pas-de-Calais, la RN du riez et la RN de la pâture, ont montré l'importance de ce que nous présenterons par la suite comme les niches territoriales. L'une comme l'autre s'inscrivent dans un contexte où il existe peu d'espaces publics accessibles aux habitants, des territoires en quête de biens communs. Les espaces naturels sont des ressources rares, et dans un sens, recherchés des élus. Dans le cas de la RN du riez, sur un tout petit village, nous avons vu comment un espace peu approprié, marginal, est devenu un bien commun, un patrimoine, en particulier sous l'impulsion du maire de la commune, leader local jouant les rôles de surveillant, de gestionnaire, de médiateur et de locomotive. Cet engagement est d'autant plus important que le CEN est excentré et ne fait que des apparitions ponctuelles sur la RN. Le pendant de ce fonctionnement monocentrique tient dans la possibilité de perdre cette dynamique favorable lorsque le maire ne s'y investira plus. Sur la RN de la pâture, proche d'une petite ville, c'est un espace de « non-droit », un espace de liberté qui a été classé. Dans la perception des habitants, il ne s'agit donc pas de patrimonialisation et de création d'un bien public, mais plutôt de l'imposition d'une volonté extérieure et d'exclusion. Vient se rajouter à ce passif d'appropriation du site par les habitants un manque de reconnaissance et de légitimité du CEN par rapport à d'autres structures locales telles que le CPIE, bien plus visible sur le site. Il est important de consolider le partenariat avec la municipalité et avec le CPIE par le partage d'information, la délibération, l'implication, pour soutenir une reconnaissance locale peu affirmée.

- **RN alpines (RN de Sixt et RN des aiguilles)**

De même, les deux RN alpines, la RN de Sixt et la RN des aiguilles, prennent tout leur intérêt dans une perspective de niche territoriale et de dépendance au chemin comparée. La RN de Sixt présente dès sa création des caractéristiques dont les effets se font ressentir jusqu'à aujourd'hui : erreurs sur les limites, création par défaut en escomptant des retombées économiques plus importantes qu'elles ne l'ont été, espace extrêmement investi et approprié au titre de multiples usages, défaut de confiance entre acteurs... Inversement, la RN des aiguilles s'est créée dans des circonstances plutôt favorables : évitement des chevauchements spatiaux entre enjeux de conservation et de développement, prospérité de la ville de Chamonix, complémentarité de la RN aux projets politiques, terreau fertile avec l'association du col des Montets... Ces différences n'ont fait que s'accroître au cours du temps, la RN des aiguilles semblant de plus en plus nécessaire au maintien d'un

équilibre territorial, tandis que la RN de Sixt apparaît comme étouffante du fait de sa taille, des difficultés économiques de la commune et du découplage dans l'espace entre contraintes (perçues à Sixt) et bénéfices (perçues à l'échelle du massif et de la vallée). Ces éléments contribuent à expliquer le peu de reconnaissance des habitants de l'ensemble des règles de la RN : le moindre durcissement et la moindre incohérence seront vécus bien plus douloureusement qu'ailleurs. L'enjeu pour la RN, particulièrement ambitieux vu les positionnements de l'État et de la commune actuellement, tient avant tout dans la reconstruction d'un capital social important. Pour les aiguilles, la duplication institutionnelle entre Asters et l'association d'amis apparaît comme le principal point noir au moment de notre étude.

- **RN d'Eyne**

La RN d'Eyne révèle une remarquable prise en compte des interdépendances socioécologiques à l'échelle du territoire de la commune d'Eyne, entre tourisme, agriculture et conservation de la biodiversité. Ce projet territorial repose en grande partie sur les épaules du maire, dans une dynamique que nous pouvons qualifier de monocentrique et qui est perçue comme telle par certains de leurs partenaires. Eyne suit son propre chemin de manière assez indépendante et marginale. L'investissement passé et actuel dans des actions de pédagogie, d'éducation à l'environnement, les efforts fournis en termes de concertation concernant l'urbanisme, l'agriculture ou les activités de pêche et de chasse permettent d'élargir l'appropriation du projet. Ce cas d'étude nous a aussi révélé les avantages et les limites de la fusion et de la confusion entre un projet communal et un projet de RN. La mobilisation des ressources liées à la RN dans le cadre de projets communaux et inversement renforce la complémentarité entre les deux, mais peut être perçue comme un ensemble de dérives localistes. Les relations avec la tutelle ne sont pas toujours évidentes, et Eyne est présentée à la fois comme exemplaire et comme déviante. Ses ambitions partenariales à l'échelle locale sont réfrénées par une tutelle parfois méfiante. Ainsi, les deux enjeux qui apparaissent sont la mise en place de systèmes polycentriques aux échelles intercommunales et à l'échelle du PNR, et la construction d'arrangements institutionnels collectifs reconnus par la tutelle et qui permettraient à Eyne de continuer à explorer une diversité de partenariats et d'activités.

- **RN de la petite Camargue**

Les exemplarités liées à la RN de la petite Camargue sont nombreuses. Elles sont à la fois de type intersectorielle, institutionnelle et spatiale. Nous y observons en effet que l'extension, particulièrement impressionnante compte tenu du contexte d'urbanisation et de pression foncière, n'est que le haut de l'iceberg et le bout du chemin. Elle est soutenue par tout en cortège d'actions, de partenariats et d'innovations qui ont permis à la RN d'étendre son aire d'influence à l'échelle d'un espace putatif organisé autour des interdépendances écologiques et sociopolitiques dont dépend la RN. Il va sans dire que le contexte territorial a aidé et présente un important potentiel de ressources politiques et financières, que la RN a su mobiliser. Cette capacité de mobilisation s'est affirmée au cours du temps, déjà par l'ouverture sectorielle (éducation à

l'environnement, pisciculture...), ensuite par l'innovation institutionnelle pour parvenir à équilibrer des intérêts variés et à maintenir l'ensemble des forces vives de la RN en cohérence (bénévoles, associatifs militants, scientifiques, financeurs, élus, équipe RN...), et enfin par une capacité à se projeter dans le temps et à adopter une vision stratégique et élargie. Elle est largement soutenue par le directeur de la RN, chef d'orchestre et leader. Une telle dynamique, comme toujours, nous questionne d'une part quant à sa durabilité avec le départ des leaders et le bouleversement des équilibres sociaux, et d'autre part en considération des autres structures environnementales du territoire, localement absorbées ou éclipsées par la RN.

- **RN de Chérine**

La RN de Chérine fait partie de ces sites qui semblent éclipser les autres structures environnementales du territoire et qui multiplient les exemplarités. Ces dernières relèvent à la fois de la gestion (chasse à l'arc des sangliers, tirs des cormorans, brûlage des roselières), de la dimension intersectorielle (partenariats avec les chasseurs, les agriculteurs, les pisciculteurs, les acteurs touristiques) et de l'expansion de l'espace d'influence (conventionnement de propriété privée, achat de propriétés et finalement extension de la RN). Cette effervescence repose beaucoup sur l'engagement du conseiller général local et du directeur de la RN. Tandis que le premier considère la RN comme un avantage de taille dans la reconversion de la Brenne et dans le maintien de ses équilibres (environnementaux, touristiques et agricoles), le second prend en compte l'importance des interdépendances socioécologiques dont il dépend et s'efforce d'agir dessus. L'importance des moyens investis à Chérine est particulièrement révélatrice de sa capacité de mobilisation. Dans un contexte où les moyens financiers sont limités, le directeur de la RN a su faire venir à lui d'importants mécènes et financeurs tels que le WWF ou la LPO. Malgré tout, nous relevons la précarité de ces dynamiques lorsque ces deux hommes ne s'y investiront plus. Comme à Eyne, Chérine apparaît comme un ovni difficile à appréhender pour la tutelle, soupçonné de dérive localiste, et mobilisant des moyens peu conventionnels pour parvenir à ses fins (conventionnement de propriétés privées à l'aide de fonds publics). Chérine illustre particulièrement bien une trajectoire d'ouverture au cours du temps (par exemple du troupeau en interne à la contractualisation d'agriculteurs), et la construction de relations de confiance avec des acteurs territoriaux auparavant méfiants. Elle nous questionne enfin sur le maintien des équilibres entre des ambitions de développement touristique et des enjeux de conservation.

- **RN de Séné**

L'originalité de la RN de Séné est sa cogestion entre chasseurs, associatifs et commune, mais aussi la dynamique mise en place récemment autour du renforcement de l'implication dans l'éducation à l'environnement, la recherche participative ou la culture (festival des marais nonchalants). Son histoire houleuse est très révélatrice de la manière dont des arrangements institutionnels innovants (cogestion) apparaissent à un moment précis de l'histoire de la RN comme des conditions *sine qua non* à la mise en place du projet, des compromis susceptibles de rassembler et de rassurer des acteurs aux intérêts variés, et de

garantir une certaine acceptabilité. Comme en Crau, le pendant tient à l'internalisation des perturbations propres à chacun des organismes impliqués. Dans le cas de Séné, cette caractéristique s'est révélée au gré des changements de municipalité, menant dans un cas à des duplications institutionnelles et à des dysfonctionnements, et dans l'autre à l'expansion de tout un pan d'activités transversales. Il s'agit dès lors de mettre en œuvre des institutions collectives qui équilibrent ces intérêts et qui soient reconnues par la tutelle. Séné illustre également parfaitement la manière dont les conflits autour des RN relèvent parfois d'une écologisation de conflits politiques préexistants, et la compétition pour la maîtrise et l'accès aux ressources représentées par ces instruments des politiques environnementales. Dans l'espace, l'expansion de la RN s'appuie en partie sur sa capacité d'expertise, largement reconnue à l'échelle du golfe du Morbihan.

- **RN du sillon**

La RN du sillon est utilisée comme exemple pour la mise en place de la politique RNR bretonne. Il s'agit de l'un des premiers sites classés au titre de cette politique, d'une part du fait du contexte favorable avec l'implication du Conservatoire du littoral et de la commune, et d'autre part du fait de son caractère de haut-lieu, de site touristique emblématique et remarquable par de son patrimoine naturel. Cette double identité n'a pas manqué d'attirer le regard de la Région, dont la politique s'organise justement autour de ces deux pôles, avec un outil RNR renommé « Espace Remarquable de Bretagne », choix qui traduit bien cette double vocation. L'articulation entre ces aspects touristiques et naturalistes demeure le principal enjeu, avec des environnementalistes qui tentent de maîtriser et de limiter la fréquentation, et des acteurs territoriaux qui s'appuient sur le sillon, atout touristique majeur à l'échelle de la presqu'île. La jeunesse de la RN explique en partie les ajustements qui restent à faire concernant la gestion de la fréquentation et la mise en place d'un équilibre entre les visions de chacun. Le sillon représente un cas d'étude particulièrement intéressant en ce qui concerne les transitions identitaires sur un site, avec une succession de points de vue diversifiés sur son intérêt et sa gestion. Autrefois lieu de travail et espace de liberté extrêmement approprié, le sillon a été pris en main par l'équipement avec son aménagement en dur, puis par les environnementalistes. Son usage touristique et naturaliste s'est développé au fil du temps, tandis que les usages professionnels avaient tendance à disparaître. Nous entrevoyons parfois une désappropriation par les pleubiannais et une déresponsabilisation vis-à-vis du sillon, qui devient l'espace des autres, gérés par les autres. La richesse des usages passés sur le site et de son histoire, la diversité des appropriations qu'elle peut engendrer, sont actuellement sous-valorisées et pourraient supporter un réengagement des habitants.

Il est sans aucun doute difficile de naviguer d'un site à l'autre du fait de leur nombre et de leur diversité. La diversité de ce panel nous permet de rencontrer, au gré de ces terrains, des dynamiques transversales, mieux illustrées par un site que par un autre, mais que l'on peut souvent retrouver un filigrane sur tous. Il en est ainsi des transitions identitaires, de la construction d'un capital social important, de l'ouverture à l'intersectorialité ou de la mise en place de dynamiques *ex situ*. Les sites se dispersent le long de trajectoires de vie en partie communes, et que nous présentons ci-dessous.

b) Trajectoires spatiales, sectorielles et cognitives des cas d'étude

Nos analyses sur les avantages et les inconvénients perçus à l'échelle du territoire nous ont permis de discuter de trajectoires cognitives des acteurs qui interagissent avec les RN. Quel que soit le site, quel que soit le contexte, on retrouve toujours à la mise en place des RN un potentiel de conflictualité avec des acteurs dans une posture « contrainte », qui appréhendent la mise en place de nouvelles règles, la redéfinition des rapports de force, et craignent d'être marginalisés. En face, des acteurs dans une posture « environnementale », quel que soit le contexte, reconnaissent l'intérêt de la RN pour la conservation du patrimoine naturel, la transition vers un équilibre territorial qui intègre des enjeux environnementaux, et regrette parfois l'insuffisance des mesures mises en œuvre. Un troisième panel d'acteur soutient une posture plus « territoriale » : ils reconnaissent des avantages et des inconvénients, très dépendants du contexte. En contexte périurbain, l'avantage principal est un cadre de vie agréable et l'inconvénient principal tient dans le gel d'une partie du foncier ; en contexte touristique, il s'agit respectivement de l'attrait touristique et de la surfréquentation... Dans une perspective idéalisée, et sur la base de l'évolution des relations de confiance entre acteurs, du partage des points de vue sur le monde, des ajustements entre intérêts, on observe au cours du temps une diminution des profils contraints, qui vont adopter une posture territoriale. On constate aussi un rapprochement entre acteurs territoriaux et environnementaux, qui vont adopter une posture fédérée, reconnaissant à la fois les avantages et les contraintes territoriales, mais également les avantages environnementaux. Ils adhèrent alors à un principe supérieur commun (Boltanski & Thévenot 1991), c'est-à-dire qu'ils partagent une vision du territoire qui reconnaît les solidarités écologiques et territoriales qui les relient, et agissent en conséquence. Les trajectoires cognitives s'alignent sur les trajectoires spatiales et sectorielles des sites, présentées par la figure 42. Les sites évoluent le long de trajectoires qui s'organisent le long d'un axe spatial *in situ* – *ex situ*, et d'un axe approche sectorielle (conservation de la nature) – approche intersectorielle et/ou territoriale, suite à un engagement actif du gestionnaire en ce sens. Au cours de sa trajectoire de vie, la RN et son gestionnaire peuvent donc occuper quatre positions différentes : 1) dans leurs limites spatiales et sectorielles (*in situ* et dans des rôles de conservation de la nature) ; 2) dans leurs limites spatiales, mais avec des rôles intersectoriels (*in situ* et dans des rôles environnementaux, culturels, économiques, sociaux...) ; 3) au-delà de leurs limites spatiales, mais dans des rôles sectoriels (*ex situ* et des rôles de conservation de la nature) ; 4) au-delà de leurs limites spatiales et sectorielles (*ex situ* et dans des rôles environnementaux, économiques sociaux...). Une trajectoire classique d'ouverture progressive entre un T0 et un T+1 irait de la restriction à, jusqu'au dépassement des frontières spatiales et sectorielles, en traversant les étapes 1, 2, 3 puis 4. La figure 42 et nos résultats montrent que ces trajectoires ne s'organisent pas forcément ainsi.

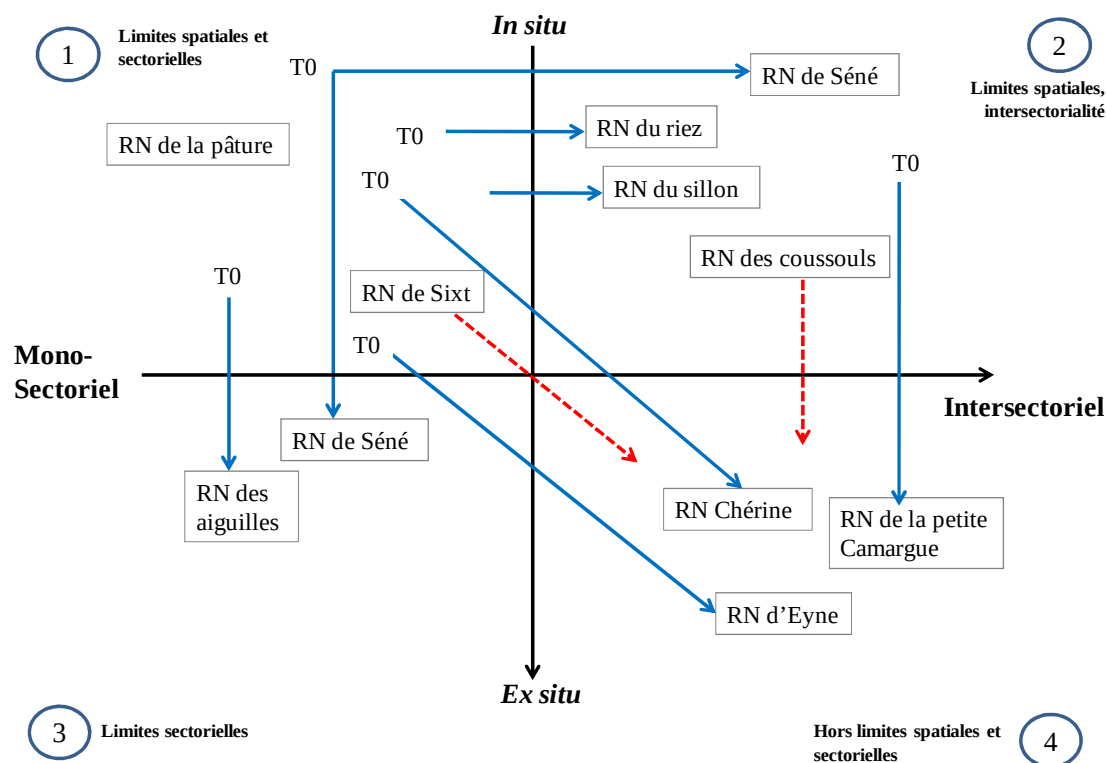


Figure 42 : Trajectoire des sites au cours du temps le long des axes *in situ* – *ex situ*, et approche sectorielle – approche intersectorielle, suite à un engagement actif du gestionnaire en ce sens. T0 indique le point de départ à la création du site. Les flèches bleues indiquent les trajectoires déjà effectuées, les flèches rouges en pointillés indiquent les trajectoires à effectuer pour assurer la durabilité du projet.

Premièrement, à leur création, les sites ne se trouvent pas tous au même endroit de cette trajectoire. La plupart d’entre eux sont en effet restreints dans des limites spatiales et sectorielles. Par contre, la RN des coussouls, dès sa création, se situe dans une logique intersectorielle du fait du partenariat fort avec les éleveurs. Il en va de même de la RN de la petite Camargue, qui s’est appuyée sur des rôles éducatifs, scientifiques, et de valorisation d’usages traditionnels pour asseoir sa légitimité à être créée. Il convient ici d’insister sur l’importance de l’échelle considérée, et de la différence entre RN et organisme gestionnaire. En effet, les RN gérées par de grandes associations agissant à l’échelle départementale, régionale ou nationale, en particulier les CEN, semblent avoir de fait, dès leur création, un positionnement de type sectoriel, mais avec une échelle d’intervention *ex situ* très large. Bien souvent, ces interventions s’expriment à une autre échelle que celle du territoire (région, département...), et ne sont donc pas particulièrement prégnantes dans les dynamiques territoriales observées. Inversement, les RN gérées par des communes ne s’investissent pas nécessairement dans des rôles intersectoriels dès leur création. Par conséquent, nous n’avons pas consigné dans cette figure l’inhérente ouverture liée à la nature des organismes gestionnaires, et qui ne s’exprime pas forcément à l’échelle territoriale ou en termes d’intersectorialité.

Deuxièmement, les sites ne se déplacent pas tous à la même vitesse et dans le même sens le long de cette trajectoire :

- La RN de la pâture n'a pas connu d'ouverture spatiale ou sectorielle depuis sa création.
- Les RN du riez, RN de Séné, et RN du sillon se caractérisent par une ouverture intersectorielle *in situ*. Dans le premier cas, on considère qu'elle apparaît notamment avec la transhumance en 2005 (la RN comme lieu de vie sociale, garante de la culture locale), dans le second avec les marais nonchalants en 2010 (la RN comme lieu d'accueil pour l'événementiel culturel), et dans le troisième avec la reconnaissance d'une vocation touristique suite au classement en Espace Remarquable de Bretagne en 2007 (la RN comme haut-lieu touristique, reconnu en tant que tel).
- La RN de Séné et la RN des aiguilles ont mis progressivement en place des actions *ex situ*, mais toujours dans leur domaine de prédilection et leur cœur de métier. Dans le cas des aiguilles, nous considérons qu'il s'agit de l'information, de la divulgation naturaliste et scientifique à l'échelle de la vallée, notamment par le biais de l'association d'amis, mais aussi par Asters directement, et reconnue par les acteurs locaux. Dans le cas de Séné, il s'agit avant tout de l'expertise naturaliste et scientifique à l'échelle de l'ensemble du golfe du Morbihan, en s'appuyant notamment sur les politiques Natura 2000 comme source de légitimité.
- Les RN de la petite Camargue, RN de Chérine et RN d'Eyne, occupent aujourd'hui à la fois les positions 2, 3 et 4¹. Toutes se sont ouvertes *in situ* au cours du temps à une diversité de rôles et à une approche intersectorielle (position 2), voire territoriale (agriculture, éducation à l'environnement, maintien d'usages traditionnels...). Toutes s'impliquent dans de l'expertise scientifique et naturaliste et dans d'autres politiques de conservation au-delà des limites des RN (position 3). Toutes enfin développent une approche qui allie ouverture sectorielle et spatiale (implication dans les plans locaux d'urbanisme, trames, politiques d'aménagement, politiques agricoles...).
- Les RN des coussouls et RN de Sixt ne suivent pas de trajectoire d'ouverture reconnue par des acteurs qui sont nombreux à présenter une posture contrainte. Pour l'une comme pour l'autre, il est indispensable pour assurer la durabilité du projet de s'inscrire dans une ouverture à la fois spatiale et sectorielle. La RN des coussouls ne peut se restreindre à un partenariat avec les agriculteurs au regard des pressions qui la menacent et de la diversité des intérêts qui s'expriment en Crau. La RN de Sixt ne peut songer à mettre en œuvre une action collective durable sans élargir son horizon à l'échelle de la vallée et du massif, et sans intégrer des enjeux territoriaux tels que l'agriculture, la foresterie, la chasse et le tourisme.

Selon les contextes, les histoires, les hommes en place, les solidarités socioécologiques, les supports ou les blocages institutionnels, les rapports de force, il sera plus ou moins nécessaire (volontairement ou pas) et aisé pour les RN d'évoluer le long de ces trajectoires. Nous résumons ci-dessous la manière dont les gestionnaires subissent ou provoquent ces trajectoires, et comment ils peuvent agir dessus.

¹ Par souci de lisibilité de la Figure 42, nous résumons la trajectoire à la position 4.

c) Agir sur les trajectoires sectorielles, spatiales et cognitives

Nos analyses des études de cas ont révélé les processus qui conduisent les gestionnaires à faire preuve d'exemplarité et à s'ouvrir spatialement et sectoriellement. Nous les rappelons à la lumière des trajectoires identifiées ci-dessus, et explorons la question de la légitimité des gestionnaires et des répertoires de justification mobilisés (Boltanski & Thévenot 1991).

Le premier niveau dont nous traitons concerne l'ouverture à l'intersectorialité dans les limites spatiales des RN. Il est évident, comme le montrent nos analyses nationales, que les RN accueillent en leur sein spontanément de nombreux usages : chasse, activités agricoles, touristiques... Considérer qu'elles soutiennent activement cette ouverture *in situ* (solidarité de valorisation, Mathevet *et al.* 2010) est une autre question. Ainsi, la RN des coussouls est reconnue comme soutenant activement le pastoralisme, la RN de Chérine se fonde dans les enjeux territoriaux brennoux en contractualisant *in situ* des agriculteurs, en pêchant ses étangs, en développant des méthodes de destruction des écrevisses de Louisiane et en favorisant le tir des cormorans. La RN d'Eyne optimise ses partenariats avec le groupement pastoral local. Ces actions sont considérées comme exemplaires. Pour chacune, ce soutien apparaît comme une finalité et une forme de solidarité socioécologique et territoriale particulièrement poussée. Cet engagement et cette reconnaissance sont liés à de fortes interdépendances avec les usages évoqués, qu'elles soient écologiques (dégâts des écrevisses de Louisiane pour la RN comme pour les pisciculteurs de Brenne) socioécologiques (chaînes pastorales transhumantes, nécessité de pâturer les sites) ou sociopolitiques (engagement et intérêt d'un élu puissant pour le rôle touristique de la RN, intérêt du gestionnaire pour mobiliser des ressources financières territoriales). Il s'agit dès lors pour les gestionnaires de mettre en œuvre des moyens qui prennent en charge ces solidarités tout en préservant leurs intérêts conservationnistes. Dans une perspective dynamique, ces moyens s'expriment dans les changements de modalité de gestion (du troupeau interne à la contractualisation), de partenariats (renforcement des échanges, mise en place de plans de gestion pastoraux co-construits, préservation du capital social par un assouplissement des règles), d'institutions (mise en place d'arrangements institutionnels collectifs, cogestion), et de communication (répertoires de justification élargis). Nous pourrions ici faire l'exercice de définir le niveau de solidarité socioécologique (tableau 15, Mathevet *et al.* 2013) entre la RN et ces différents usages, comme nous l'avons fait à l'égard des différents acteurs du territoire vis-à-vis de la RN (tableau 15). Nous trouverions de nombreuses situations initiales de solidarité opportuniste ou intéressée, puis l'expansion d'une solidarité d'appartenance au fur et à mesure que les acteurs développent une vision fédérée (figure 40).

Le deuxième niveau abordé concerne la mise en œuvre d'actions de conservation au-delà des limites spatiales de la RN. Les analyses nationales illustrent l'engagement ancien et important des membres des équipes RN dans d'autres politiques de conservation de la nature et dans des réseaux élargis de suivi et d'expertise, mais tous ne sont pas reconnus à ce titre. La RN de Séné est considérée comme un atout majeur pour la connaissance, le suivi et l'expertise sur l'ensemble du golfe du Morbihan. Il en va de même à Eyne et à

Chérine. Deux éléments appuient plus particulièrement cet investissement : l'importance des interdépendances écologiques (RN de Chérine et la Brenne, RN de Séné et le golfe du Morbihan), la nature de l'organisme gestionnaire et la reconnaissance de ses compétences (parfois reconnu comme un expert de l'échelle locale à régionale, voire nationale et internationale), l'absence d'autres acteurs environnementaux dans le territoire capables de jouer ce rôle d'expertise. Cet engagement est facilité ou entravé par la nature de l'organisme gestionnaire : commune d'Eyne et relevés à l'échelle communale ; Bretagne Vivante en tant qu'association régionale, et suivis à l'échelle du golfe ; association de gestion de la RN de Chérine contrainte à l'innovation institutionnelle pour être légitime à l'échelle de la Brenne. Il nécessite parfois des ajustements partenariaux (répartition des suivis Natura 2000 en Brenne entre organismes environnementaux), voire institutionnels (changement des statuts de l'association Chérine).

Le troisième niveau pose des questions de légitimité à la fois spatiale et sectorielle. Il est plus rare de constater ce type d'ouverture à l'échelle du réseau (tout du moins dans les limites du jeu de données ARENA), mais nous l'avons observé à Chérine, à Eyne et en petite Camargue. Cette intégration s'exprime dans les trois cas au niveau politique, avec la reconnaissance et le soutien actif par les élus des RN. Ces dernières représentent alors des ressources importantes, du fait du contexte (déprise agricole, territoires pauvres et besoin de ressources humaines, financières, communicationnelles ; territoire périurbain, rareté des espaces naturels et nécessité de préserver un cadre de vie agréable), mais également du fait de l'engagement des gestionnaires et des leaders en ce sens (directeurs des RN ou élus). Cette ouverture requiert des gestionnaires et/ou des élus une grande capacité de mobilisation, un leadership important, et un capital social fort. Les moyens mobilisés à ce titre sont nombreux. Au quotidien, les parties prenantes s'investissent dans l'information, l'éducation, le partenariat. Ils multiplient les points d'accroche territoriaux (valorisation des usages, des histoires, des cultures...) et s'engagent dans une large diversité de rôles. Il s'agit alors de construire sa légitimité, ce qui est plus aisé lorsqu'un ou plusieurs élus soutiennent le projet. Trois éléments doivent être abordés dans ce cas d'ouverture spatiale et sectorielle. Il s'agit de l'articulation avec les tutelles et de la capacité à légitimer aux yeux de l'État ces expansions qui peuvent sembler douteuses. Se pose également la question des dynamiques monocentriques observées autour de ces sites, le leadership apparaissant comme nécessaire durant la trajectoire, mais augurant d'importantes perturbations sociales. Ces deux éléments nous conduisent à nous questionner enfin sur la pérennité de ces trajectoires, et sur leur capacité à se maintenir au-delà des changements d'hommes. Les relations de confiance, les moyens investis et l'équilibre des intérêts territoriaux et verticaux tiennent grandement sur les épaules des leaders, dont le départ perturbera à coup sûr les dynamiques en œuvre. Les objectifs de ces derniers sont alors bien souvent de tenter de pérenniser autant que faire se peut l'expansion de leur aire d'influence par l'institutionnalisation telle qu'ils l'entendent des rôles et des espaces, et par la gestion humaine de leur départ (transmission des rôles). L'extension des RN et les trajectoires institutionnelles des organismes gestionnaires (exemple de Chérine et de la petite Camargue, figure 41) sont de bons exemples de pérennisation. Au contraire, le conventionnement des propriétés privées à

Chérine semble particulièrement précaire, face à un changement des hommes en place et/ou à un durcissement du positionnement de la DREAL.

De manière transversale, ces ouvertures contribuent à perméabiliser les frontières entre RN et territoires. Elles se fondent sur tout un panel de moyens que l'on retrouve à tous les niveaux de la vie et des missions des RN : missions régaliennes (sensibilisation, souplesse d'interprétation et de fonctionnement, réduction des incohérences et des incompatibilités avec le contexte local, renforcement des partenariats avec les parquets...) ; missions de connaissance et de suivi (extension des suivis à plus large échelle, mise en valeur des compétences d'expertise, partage des données avec d'autres acteurs) ; gestion du patrimoine naturel (contractualisation, implication de chantiers bénévoles, d'entreprises de réinsertion, prêt de matériel agricole aux voisins...) ; missions administratives (plan de gestion construit avec les partenaires locaux, CCG sur des sujets transversaux et suivi d'un événement convivial et festif...). Ces petites actions, rajoutées les unes aux autres, contribuent à multiplier les points d'ancrage territorial et soutiennent l'émergence de postures fédérées. À ce titre, l'éducation à l'environnement, l'accueil, l'ouverture de la RN au public sont les pierres angulaires de l'appropriation à long terme de la RN par la population. Les actions d'information, de sensibilisation et d'éducation paraissent essentielles pour susciter une solidarité d'appartenance des individus à long terme. L'ensemble de ces éléments nous conduit à nous questionner sur l'articulation entre fins et moyens, du point de vue des gestionnaires et du point de vue des acteurs locaux

d) De la fin ou des moyens ?

Pour conclure, nous avons évoqué dans la première partie, dans l'analyse de l'importance de l'appropriation des espaces naturels, la dialectique que nous observons entre ce qui relève de la finalité et ce qui relève des moyens. Les études de cas nous amènent à nous reposer cette question. Le cadre constitutionnel des RN nous conduit à les penser comme suit : la finalité des RN est évidemment avant tout la conservation du patrimoine naturel. Pour ce faire, les pouvoirs publics disposent d'un ensemble de moyens réglementaires, financiers et humains. Ces moyens permettent de conduire des actions conservatrices : police et surveillance, suivi, connaissance, gestion, création et maintenance d'infrastructures d'accueil... Ces moyens mis à disposition par les tutelles apparaissent souvent insuffisants aux gestionnaires pour mener à bien leur mission de conservation. C'est plus particulièrement le cas avec les missions d'accueil et d'éducation, moyens incontournables pour les gestionnaires, et non reconnus par l'État.

Les actions et les institutions mobilisées apparaissent comme plus ou moins exemplaires ou intégratives. La plupart du temps, plusieurs options s'offrent au gestionnaire, par exemple pour maintenir ou entretenir des milieux ouverts. Il peut laisser s'instaurer une dynamique naturelle, disposer d'un troupeau en interne, user de la contractualisation, se baser sur des droits d'usages préexistants... Son choix va se baser sur trois types de variables : les individus concernés (leurs systèmes de valeurs influencés en partie par les paradigmes dominants, leurs compétences, leur niveau de solidarité socioécologique à titre individuel, tableau 15) ; les caractéristiques du collectif (capital social, rapports de force et intérêts...) ; les caractéristiques du SSE (type

de solidarité écologique, profil territorial...). La combinaison entre ces différents éléments peut contraindre le gestionnaire dans une action qui n'est pas perçue comme intégrative (troupeau en interne sur la petite Camargue du fait de la disparition de l'élevage en Alsace) ou au contraire dans un arrangement qui apparaît comme intégratif (partenariat avec les agriculteurs en Crau, difficilement contournable du fait de la taille de la RN et du contexte de pression). Lorsque le gestionnaire est face à un champ des possibles élargi, c'est souvent l'évolution du rapport coût – bénéfice lié à l'ouverture d'une fenêtre d'opportunité : un changement de l'articulation entre les niveaux individuels, collectifs et SSE qui va induire un changement de pratique. Il ne faut aucunement penser que les actions et les institutions que nous observons dépendent seulement d'une finalité de conservation et de la volonté des acteurs environnementaux et des tutelles. La *political ecology* nous a largement aidés à montrer que ces derniers sont pris dans des dynamiques collectives et dans des rapports de force avec d'autres acteurs territoriaux, d'autres pans des politiques publiques (équipement, agriculture, foresterie, défense...). Ces acteurs usent également des ressources qui sont à leur disposition pour optimiser la reconnaissance de leurs intérêts vis-à-vis de la RN, de son espace et des ressources et contraintes qu'elle représente.

Malgré tout, les actions menées relèvent souvent avant tout d'une finalité de conservation, plus ou moins mises en avant. Initialement, l'intérêt de faire pâturer la RN est avant tout de maintenir des milieux ouverts. Il permet secondairement de soutenir un agriculteur qui a des difficultés d'accès au foncier. L'intérêt de mener des suivis *ex situ* est bien avant tout de considérer les dynamiques écologiques dans lesquelles s'inscrit la RN. Ils sont accessoirement partagés avec les chasseurs ou les partenaires environnementaux. Nous observons un renversement dans les discours des gestionnaires, qui sous l'effet du discours circulant sur les approches intégratives, mettent en avant ces « effets secondaires », ces derniers semblant alors devenir la finalité (la RN créatrice d'emplois, la RN soutien actif du monde agricole...). Si nous revenons aux exemplarités spatiales, sectorielles et institutionnelles, toutes trois sont introduites comme des finalités, mais nous constatons que les innovations institutionnelles émergent comme des moyens pour soutenir une exemplarité spatiale et/ou sectorielle. Ce raisonnement peut être renversé chez les autres acteurs territoriaux. Ces derniers, en lien avec l'écologisation des paradigmes et des pratiques, mettent souvent en avant leur sensibilité « écolo » et des fins de conservation de la nature, pour avouer par la suite, presque à demi-mot, que leur intérêt principal réside dans les rentes financières et communicationnelles rattachées aux RN. Nous nous questionnons encore sur le caractère peut-être illusoire d'un moment où nous arriverions à une posture fédérée, où la finalité deviendrait le territoire et la prise en compte de l'ensemble de ses composantes et de ses solidarités socioécologiques.

❖ Penser les RN : quels apports théoriques ?

Dans cette seconde partie de la discussion, nous abordons les apports théoriques. Nous revenons sur l'articulation entre les cadres de pensée de la durabilité des SSE de Ostrom, de la solidarité écologique, de la *political ecology* et de l'analyse institutionnelle. Nous proposons la notion de niche territoriale pour penser les interactions entre RN et territoire. Nous terminons par une réflexion sur les institutions, et sur la manière dont elles sont porteuses d'inertie ou d'innovation, d'adaptabilité, de transformabilité ou d'un potentiel perturbateur.

a) Individu, collectif, et territoire : l'apport des différents cadres

Le croisement des quatre cadres d'analyse nous amène à constater chez chacun d'eux une propension variable à traiter de cinq niveaux qui nous apparaissent comme décisifs dans l'analyse de l'articulation entre RN et territoire : l'individu, le collectif des hommes, le SSE ou territoire, les institutions et les actions, et enfin les externalités (figure 43).

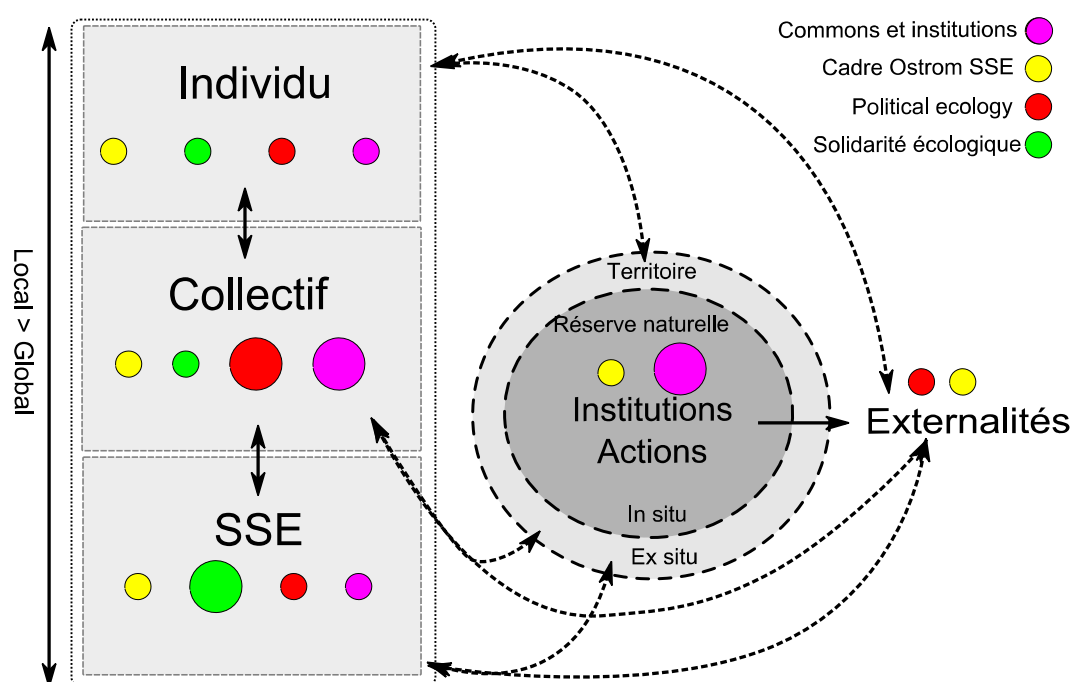


Figure 43 : Cadre d'analyse de la durabilité des systèmes RN – territoire et apports des différents cadres de pensée mobilisés.

• Le niveau individuel

Nous définissons le niveau individuel comme l'ensemble des variables qui caractérise les individus, de leur vision du monde à l'expression de leurs intérêts. Certaines de ces variables sont explicitées directement par le cadre d'analyse d'Ostrom (Ostrom 2009) : il s'agit de la connaissance du SSE, des modèles mentaux, ou de la dépendance à la ressource. Le leadership peut également être considéré comme une caractéristique

individuelle, mais ses effets se définissent plus particulièrement dans les interactions aux autres et dans la propension de l'individu à agir sur le collectif. La typologie des solidarités socioécologiques de Mathevet *et al.* (2013) nous aide plus particulièrement à penser la manière dont chaque acteur est et restera solidaire du projet de RN. Les trois niveaux qu'ils considèrent permettent de dire si cette solidarité relève de l'obligation réglementaire (faiblesse du soutien à court et à long terme), de l'intérêt stratégique (solidarité contextuelle et conjoncturelle) ou des valeurs (solidarité à long terme). Cette typologie est à raccrocher aux différents niveaux d'appropriation, de la réactance à l'acceptance (Depraz 2005). À l'échelle de l'individu, la *political ecology* a montré son utilité dans l'analyse des discours et des récits (Gautier & Benjaminsen 2012; Robbins 2012), et dans la différenciation de ce qui relève de l'adhésion à la norme et au discours dominant, avec ce qui relève des valeurs des individus et de leur point de vue sur le monde.

- **Le niveau collectif**

Nous définissons le niveau collectif comme l'ensemble des variables qui caractérise les interactions entre les acteurs, des réseaux sociaux aux rapports de force entre acteurs. Le cadre d'analyse d'Ostrom recense des variables qui traitent ces interactions : informations partagées entre les usagers, processus de délibération, structure du réseau, leadership, nombre d'usagers, capital social... Ces différentes variables sont toutefois éclatées entre les différents sous-systèmes des usagers, des interactions ou encore du système de gouvernance, ce qui ne facilite pas l'utilisation du cadre. D'autre part, toutes ne doivent pas être considérées sur le même pied d'égalité. Il nous paraît en particulier judicieux, suite aux études de cas, de considérer le capital social comme le révélateur et le résultat des interactions sociales. Ces dernières sont influencées plus directement par le partage d'information, les processus de délibération ou le leadership. Ces interactions sont structurées par les trois niveaux institutionnels que nous connaissons : constitutionnels, collectifs et opérationnels (Ostrom 2005). Plus particulièrement, la *political ecology* nous a permis d'identifier les rapports de force entre acteurs et la manière dont ils impactent les interactions sociales. Nous avons identifié trois types d'acteurs clés dans la mise en œuvre de ces dynamiques collectives. Le premier est évidemment le gestionnaire de la RN, notamment le conservateur/directeur de la RN. Il est largement porteur des choix qui vont être faits et des orientations de la RN. Le deuxième est le représentant de l'autorité locale, c'est-à-dire le ou les élus concernés et impliqués dans les RN. Son niveau d'adhésion ou de rejet du projet de la RN sera déterminant dans le niveau d'appropriation locale. Le troisième est le représentant de la tutelle, et plus particulièrement dans le cas des RNN, le chargé de mission RN à la DREAL. Interlocuteur direct des conservateurs et des élus, il joue le rôle de garant constitutionnel, et sa reconnaissance des arrangements institutionnels mis en œuvre est essentielle. Il s'agit de se projeter dans le temps long, au-delà des hommes en place, et de trouver des arrangements polycentriques (Ostrom 2010), reconnus et institutionnalisés à différents niveaux, et aptes à perdurer.

- **Le niveau du SSE**

Nous définissons le niveau du SSE comme l'ensemble des variables qui caractérise le SSE, des interactions entre les acteurs et les territoires, aux caractéristiques des territoires et des écosystèmes. Il semble être le plus imparfaitement traduit par le cadre d'analyse d'Ostrom, qui se concentre trop spécifiquement sur des systèmes de ressource, et sous-estime le niveau de dépendance entre la RN et le territoire, c'est-à-dire entre le SSE et les variables de contexte (paramètres sociaux, économiques et politiques, figure 1). Malgré tout, on y trouve des variables réparties dans les différents sous-systèmes et qui peuvent être mobilisées : taille du système, localisation, niveau de récolte des usagers, distribution spatiale et temporelle, tendances démographiques... Nous avons largement développé notre point de vue à ce sujet plus haut dans le texte. Dans le cas des RN, et plus particulièrement du fait de leur relative petite taille, ce que nous devons caractériser relève avant tout du niveau d'interdépendance socioécologique entre RN et territoire. À ce titre, le cadre de la solidarité écologique nous paraît pertinent (Mathevet *et al.* 2010b; Thompson *et al.* 2011). Il permet de traiter d'une part le niveau de solidarité écologique de fait entre RN et territoire (tableau 14), et d'autre part d'aborder les interdépendances socioécologiques entre usages et écosystèmes (usages ayant un effet direct, usages ayant un effet indirect). Nous avons également identifié un niveau de solidarité sociopolitique entre acteurs du territoire, qui aborde les niveaux de dépendance des acteurs de la RN aux ressources politiques et financières du territoire, et inversement. Ces trois types de solidarité sont extrêmement dépendants des caractéristiques de la RN et du territoire, et sont traités plus spécifiquement par la notion de niche territoriale.

- **Cristallisation de la dialectique individu – collectif – SSE : actions, institutions, externalités**

Ces trois niveaux individuels, collectifs et SSE s'affectent les uns les autres. Ils sont interdépendants et nous observons entre eux une dialectique et des ajustements permanents. Ils se déclinent et évoluent dans l'espace et dans le temps. Dans cette perspective, nous insistons sur les effets de dépendance au chemin (Pierson 2000) : un conservateur qui a connu des différends avec des chasseurs s'en méfiera ; un arrangement insatisfaisant, perçu comme imposé dans un rapport de force donné, conservera une faiblesse pendant un certain temps ; les usages passés dans les RN contribuent à expliquer la compréhension ou l'incompréhension des acteurs locaux de certaines règles (interdiction de cultiver une parcelle qui l'a déjà été, interdiction de retracer un chemin qui existait il y a 50 ans...). Nous reprenons cette réflexion au regard de la notion de niche territoriale. À large échelle et dans le temps long, des changements transversaux tels que la professionnalisation de la gestion de la nature, l'eupéanisation, l'écologisation, la décentralisation, ou la néolibéralisation des pratiques de conservation de la nature sont autant de grandes lames de fond qui vont finir par impacter ces articulations locales entre individus, collectifs et SSE.

Cette dialectique individu – collectif – SSE cristallise au cours des trajectoires de vie des RN sous la forme d'institutions et d'actions menées. Elles émergent dans un contexte et une conjoncture bien particulière, qui sont forcément amenés à évoluer. Elles vont être le support de ce qui va « sortir du système », c'est-à-dire des différentes externalités que nous avons déjà listées. Nous avons montré que la perception de ces externalités

s'aligne le long de trajectoires cognitives des individus, dépendantes à la fois du contexte et de trajectoires sociales. Le cadre de l'analyse institutionnelle (Ostrom 2005) est particulièrement propice pour clarifier si ces actions et ces institutions relèvent des niveaux constitutionnels, collectifs ou opérationnels. Cette articulation sera déterminante dans l'analyse de la durabilité des arrangements mis en place. Dans le cas des RN, elle nous invite à nous assurer que les actions et que les institutions mises en place soient adaptées au contexte local, mais également qu'elles soient reconnues des tutelles et des organismes garde-fous (CNP, CSRPN...). Sans quoi, ces actions/institutions vont présenter des faiblesses dans leur mise en œuvre. Il nous semble également important de considérer ces actions et ces institutions à deux échelles distinctes, *in situ* et *ex situ*, l'une et l'autre soulevant des questions de légitimité et de reconnaissance différentes. Enfin, la question des externalités est spécifiquement traitée par le cadre d'analyse d'Ostrom via le sous-système des résultats, et par la *political ecology* qui nous invite à nous questionner sur la répartition de ces externalités entre les différents acteurs. Nous relevons également des rétroactions des institutions, des actions et des externalités sur les niveaux individuels, collectifs et SSE. Ces rétroactions modifient le champ des possibles à ces trois niveaux, et contribuent à faire évoluer ce que nous définissons ci-dessous comme la niche territoriale.

b) La notion de niche territoriale

Nous avons plusieurs fois employé le terme de niche territoriale. Cette notion est proposée par analogie à la niche écologique des espèces, concept largement mobilisé en écologie (Grinnell 1917; Elton 1927; Gause 1935). La niche écologique se définit non seulement comme l'espace physique occupé par un organisme, son habitat, l'endroit où il vit, mais également comme sa place fonctionnelle dans la communauté (place dans la chaîne trophique par exemple), et sa position dans les différents gradients environnementaux (pH, humidité et autres conditions d'existence) (Odum & Barrett 2004, p.312). On parle alors de niche spatiale, fonctionnelle, et multidimensionnelle (Hutchinson 1957, cité par Odum & Barrett 2004). Hutchinson fait également la distinction entre niche fondamentale (le volume maximal occupé par une espèce qui n'est pas contrainte par la compétition ou les interactions biotiques) et niche réalisée (le volume plus petit occupé sous un certain nombre de contraintes biotiques). Enfin, le concept de niche écologique a été utilisé pour identifier des espèces ayant des rôles similaires ou comparables au sein de la communauté (*guild*), des rôles non occupés par les espèces de la communauté (*empty niches*, ou niches vides) et de recouvrements de niche lorsque deux espèces occupent une fonction similaire et sont en compétition (*niche overlap*). Souvent remis en question, le concept de niche écologique présente malgré tout l'avantage de traiter explicitement des interactions entre espèces dans une communauté, qu'il s'agisse de compétition, de commensalisme ou de symbiose (Chase & Leibold 2003). Le concept de niche écologique a été remobilisé plus ou moins heureusement à de multiples titres. Nous le retrouvons en écologie humaine (Hardesty 1972; Eighmy & Jacobsen 1980), plus spécifiquement appliqué à un groupe d'acteurs ou d'utilisateurs donné (Arnold 1980; Berkes 1984; de Castro & Begossi 1996), dans des analyses politiques et institutionnelles (Jesse 1998; Rawlings & Bourgeois 2004), ou encore académiques (Sears 1989; Blount & Pitchon 2007). Plus particulièrement en psychologie, le concept

de niche développementale s'intéresse aux conditions de développement des enfants (Super & Harkness 1986; Dasen 2002).

Au regard de nos travaux et de notre expérience, il nous paraît intéressant de nous prêter également à cet exercice d'analogie avec la notion de niche territoriale. Nous définissons la niche territoriale des RN comme l'ensemble des dimensions territoriales dans lequel se développe la RN, mais également comme l'ensemble des rôles de la RN dans le territoire. Nous explorons la multidimensionnalité de cette niche territoriale selon les trois axes tirés du cadre de la solidarité écologique : les interdépendances écologiques, les interdépendances socioécologiques, et les interdépendances sociopolitiques. L'articulation entre ces trois dimensions nous conduit à définir d'une part les contraintes de développement qui pèsent sur la RN, et d'autre part les opportunités qui s'offrent à elle, entre autres pour agir sur cette niche. L'intérêt d'un tel concept est de conduire tout acteur à réfléchir sur l'aménagement du territoire, aux interdépendances dont il dépend et aux possibles qui s'offrent à lui. Cet intérêt est valable à la fois pour les acteurs de la RN, mais également pour l'ensemble des acteurs du territoire. Il semble alors possible de décliner l'ensemble des concepts issus de la niche écologique au cas des RN. Nous pouvons considérer que la niche fondamentale d'une RN représente l'extension spatiale et fonctionnelle maximale qu'elle est capable d'occuper. Sa niche réalisée, au contraire, prend en compte l'ensemble des variables individuelles, collectives et socioécologiques qui affectent ce développement. Par exemple, la pression de l'État ou d'un élu, la présence d'autres organismes sur le territoire qui occupent déjà ces rôles environnementaux ou socioéconomiques (notions de *guild* et de *niche overlap*) contribuent à réduire le champ des possibles pour les RN. En termes d'opportunités, les politiques Natura 2000 peuvent servir de support à une extension de la légitimité spatiale, la RN peut apparaître comme un atout pour mobiliser des moyens dans un contexte de déprise... Notre propos n'est pas de pousser les RN à tendre vers une niche fondamentale basée sur des interactions de compétition, et aux dépens des autres acteurs du territoire. Il s'agit plutôt d'identifier les contraintes (par exemple, un fort chevauchement spatial entre enjeux de conservation et de développement) et les opportunités (par exemple les niches vides que la RN peut prétendre combler), que représente la niche territoriale pour la RN. Si la niche territoriale est porteuse de contraintes et d'opportunités pour les RN, inversement, les RN sont porteuses de contraintes et d'opportunités pour les différents acteurs du territoire. C'est dans cette articulation que les acteurs peuvent penser et cultiver leur capacité à agir sur les contraintes et à se saisir des opportunités, par exemple via des interactions de symbiose, de mutualisme ou de commensalisme, la mise en place d'un certain nombre d'actions, ou par des changements institutionnels. Ces derniers, du fait de la variabilité spatiotemporelle de la niche territoriale, émergent de fait dans un contexte et une conjoncture bien particulière. Se pose alors la question de la manière dont ils sont porteurs de durabilité et de résilience, ou de contraintes et d'inertie.

c) Innovation et inertie institutionnelle, adaptabilité et transformabilité

Nous revenons ici sur la question des institutions, qui nous a beaucoup mobilisés dans le cadre de ce travail. Largement encouragée dans la littérature sur les biens communs, l'approche institutionnelle y est présentée

comme plus pragmatique, politique et proche de la complexité (Agrawal & Gibson 1999; Berkes 2004). Nous partageons ce point de vue dans le sens où une analyse centrée sur les arrangements institutionnels nous a semblé pertinente pour mettre en lumière et traiter la complexité des interactions entre RN et territoire. Nous avons déjà exposé dans la figure 43 la place centrale que nous accordons aux institutions, et la manière dont à notre sens elles sont révélatrices des interactions entre les compartiments individuels, collectifs et socioécologiques. De plus, elles explicitent les relations entre les acteurs du territoire, mais aussi avec l'autorité et les tutelles, cette dimension verticale étant incontournable pour les RN. En lien avec la notion de niche territoriale, nous présentons les institutions comme le fruit de la cristallisation des interactions entre RN et territoire et avec les tutelles, dans un contexte précis et à un moment précis. Cette émergence d'une nouvelle institution (innovation institutionnelle) peut prendre la forme d'un système de cogestion exemplaire, comme c'est le cas en Crau ou sur Séné. À leurs différents niveaux (constitutionnels, collectifs, opérationnels), les institutions peuvent être porteuses d'inertie ou au contraire de souplesse, d'un potentiel perturbateur ou de résilience. En général, le niveau constitutionnel (règles et procédures de fonctionnement) est porteur d'inertie et de décalages par rapport au contexte local. Toutefois, nous avons montré qu'il existe des adaptations pour contourner ces difficultés constitutionnelles (ségrégation spatiale au moment de la création de la RN, arrêtés complémentaires, comités décisionnels réduits reconnus dans les désignations des organismes gestionnaires...). Les arrangements institutionnels au niveau collectif émergent souvent pour favoriser une péréquation au contexte local. C'est le cas pour la mise en place des cogestions, des comités de pilotage locaux, des plans de gestion pastoraux... Les arrangements institutionnels opérationnels illustrent en général un décalage, voire une incompatibilité avec une reconnaissance aux niveaux constitutionnels ou collectifs.

Il convient de mettre de la nuance lorsque nous parlons d'innovation institutionnelle, entre ce qui relève de l'adaptabilité et ce qui relève de la transformabilité. L'adaptabilité se définit comme la capacité à s'adapter à des changements internes ou externes, et à maintenir un système stable. La transformabilité se définit comme la capacité à changer sa trajectoire de développement, et à aller vers un autre état du système (Walker *et al.* 2004; Folke *et al.* 2010). Parmi notre panel de cas d'étude, nous avons identifiés certaines innovations institutionnelles qui relèvent de l'adaptabilité (comité local de gestion à Séné, comité décisionnel en Crau...), et d'autres qui relèvent de la transformabilité (mise en place de la cogestion à Séné, changements des statuts des organismes de Chérine et de la petite Camargue...). L'une comme l'autre peut être considérée comme exemplaires. Nous constatons que les innovations de transformabilité émergent dans deux cas : d'une part la création des RN (pour permettre à la RN de se créer, d'où une transformation profonde du système), et d'autre part lorsque les RN tente de s'inscrire dans des trajectoires d'ouverture spatiale et sectorielle, et qu'elles sont limitées par les institutions préexistantes (transformation importante de la niche territoriale). Les innovations d'adaptabilité apparaissent plus régulièrement au cours de la vie des RN, lorsque le besoin de nouveaux ajustements se fait sentir pour maintenir le système en l'état. Ces innovations institutionnelles émergent dans des fenêtres contextuelles et conjoncturelles bien particulières. Si elles apparaissent comme porteuses de

résilience au moment de leur création, ce n'est plus forcément le cas avec l'évolution des contextes et des conjonctures. Nous avons discuté la manière dont les systèmes de cogestion conduisent à internaliser les perturbations internes propres à chacun des organismes gestionnaires. Nous avons montré comment les décrets de création peuvent ne plus être adaptés à une modification des usages et des enjeux. Ce qui relevait hier de l'adaptabilité peut représenter demain un facteur de perturbation. Il s'agit à la fois de ne pas hésiter à remettre en cause les arrangements institutionnels du passé, tout en s'assurant de la reconnaissance des innovations institutionnelles par l'ensemble des acteurs territoriaux et des tutelles.

Conclusion générale

Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemplarité des réserves naturelles ?



Par-delà la RNN des Aiguilles Rouges. Crédits photo : Clara Therville.

❖ Principaux résultats

Dans le cadre de ce travail de thèse, nous nous étions donné pour ambition de répondre à quatre questions pertinentes concernant à la fois les scientifiques de la conservation et les membres du réseau des réserves naturelles : qu'est-ce qu'une réserve naturelle ? Pourquoi sortir de sa réserve naturelle ? Comment sortir de sa réserve naturelle ? Quels effets et quelle pérennité ? Il s'agit pour les premiers d'explorer la diversité des interactions entre les aires protégées et les territoires dans une finalité de conservation du patrimoine naturel, et pour les seconds d'identifier l'ensemble des apports allouable aux réserves naturelles, et de le faire valoir auprès de leurs différents partenaires.

Dans le chapitre introductif, nous avons replacé ces questionnements dans la grande transition propre à la conservation de la nature, et reconnue dans la littérature internationale : des paradigmes ségrégateurs aux paradigmes intégrateurs. Nous avons rappelé comment cette transition révèle une évolution de la manière dont nous considérons les rapports entre l'homme et la nature, et la manière dont les différents moyens de conservation ont évolué. Nous avons identifié trois dimensions de l'intégration : l'intégration sectorielle, l'intégration institutionnelle, et l'intégration spatiale. Nous avons montré que si à leurs débuts, les approches intégratives étaient avant tout caractérisées par la réintégration de la société au sein même des aires protégées, les approches post-intégratives se posent en reconnaissance de l'ensemble des interdépendances qui relie les aires protégées aux territoires, et de la nécessité de considérer leur variabilité spatiotemporelle.

Dans la première partie, nous nous sommes concentrés sur la protection de la nature en France, et plus particulièrement sur le réseau national des réserves naturelles et leurs représentants. Nous avons insisté sur la multidimensionnalité des réserves naturelles. Ces dernières sont à la fois des espaces, des milieux biophysiques, des outils réglementaires, des institutions, des hommes. Ce sont des objets complexes, produits d'une logique verticale (instrument d'une politique publique dans un cadre *top-down*) et d'une logique horizontale (production socioécologique territoriale). Nous avons montré que ces réserves naturelles ont évolué au cours du temps, et nous avons mis en valeur l'émergence, la diversification et la cohabitation de différents profils de réserves naturelles, différentes cultures des membres du réseau RNF, différentes figures de gestionnaires et pratiques des gestionnaires. Cette diversité est bien la force du réseau : elle est porteuse à la fois d'un important potentiel d'innovation et d'exploration, mais aussi d'une capacité de garde-fou. L'analyse historique du réseau a mis en lumière ces équilibres dans des enjeux institutionnels, organisationnels, culturels et stratégiques, pour les gestionnaires et pour le réseau RNF. Elle a révélé une institutionnalisation inachevée symbolisée par la substitution partielle du cliché protectionniste par le nouveau super-cliché de la conservation intégrée. Nous insistons ici sur le décalage entre le paradigme ségrégateur identifié à l'échelle internationale et le cas des réserves naturelles de France. Il s'agit bien d'un cliché protectionniste : les réserves naturelles sont de tout temps le produit de l'articulation entre verticalité et horizontalité, objets hybrides territorialisés. Leurs gestionnaires ont depuis longtemps occupé une large diversité de rôles dans les territoires, et ont su dépasser un cadre constitutionnel paradoxal dans la cohabitation

entre une vision régaliennne et la délégation à des structures territoriales. Tout comme Christophe Dejours le montre au sujet du travail (Dejours 2003), nous avons découvert que ces gestionnaires, dans une finalité de conservation de la nature, ont toujours su dépasser les limites des moyens prescrits. Ils se sont adaptés à ces limites et leur travail réel dépasse largement le cadre étatique. L'éducation à la nature et à l'environnement fait partie des exemples les plus remarquables. Elle apparaît comme un moyen incontournable de conservation à long terme, socle de la solidarité d'appartenance, toujours clé et utilisée par les gestionnaires de réserves naturelles, et toujours pas reconnue par l'État. Enfin, nous avons montré que les pratiques de conservation des réserves naturelles sont extrêmement variées, et qu'elles dépendent à la fois des représentations des gestionnaires, et des caractéristiques géographiques des réserves naturelles et des territoires. Ces différentes variables ne suffisent pas à expliquer les pratiques, et il est nécessaire de se pencher également sur la notion de rationalité située, et d'identifier les contextes sociaux d'intervention des gestionnaires dans des études de cas détaillées.

Dans la deuxième partie, l'analyse détaillée de dix études de cas nous a amenés à déconstruire à l'aide des cadres de l'analyse des systèmes socioécologiques d'Ostrom, de la solidarité écologique, de la *political ecology* et de l'analyse institutionnelle, la plupart des processus sous-jacents à l'expression des exemplarités reconnues par le réseau des réserves naturelles, et que nous avons identifiées comme relevant de trois types : exemplarité en termes d'intersectorialité et d'appropriation, exemplarité spatiale, et exemplarité institutionnelle. Nous avons identifié des variables clés dans leur émergence, telles que le capital social ou les interdépendances socioécologiques entre réserve naturelle et territoire. Nous avons également mis en exergue certains enjeux de leur durabilité, parmi lesquels l'articulation entre cadre vertical et caractéristiques territoriales, et la nécessité de la mise en place de systèmes polycentriques. Nous avons montré que ces exemplarités doivent être pensées dans la diversité des contextes et des conjonctures qui les supportent. Il s'agit de considérer les RN dans une perspective dynamique à la fois en termes spatiaux et fonctionnels. L'identification des trajectoires de vie des RN s'inscrit dans cette analyse dynamique. Il en va de même pour les trajectoires cognitives que nous avons mises à jour (perception des avantages et des inconvénients liés aux RN), et qui doivent être contextualisées et rattachées à des trajectoires sociales. Une analyse par l'entrée de la niche territoriale nous permet d'éviter les écueils de la panacée, et d'insister dans une perspective symétrique sur les interactions entre réserves naturelles et territoires. Cette niche se définit selon trois axes : les interdépendances écologiques, les interdépendances socioécologiques, et les interdépendances sociopolitiques. Réserve naturelle et territoire représentent l'un pour l'autre un ensemble de contraintes et d'opportunités. Il s'agit dès lors, pour les acteurs du territoire d'agir sur ces contraintes et de se saisir de ces opportunités, dans un cheminement commun vers la reconnaissance d'un principe supérieur commun, qui reconnaîtrait les solidarités socioécologiques qui les relient, et qui les engagerait à agir en conséquence.

Pour conclure, l'analyse nationale invite à prendre en compte des transitions transversales, tandis que l'analyse territoriale introduit la complexité du fonctionnement situé des réserves naturelles. Leur

combinaison nous aide à éviter le piège des panacées, tendu par l'extrapolation de résultats obtenus à l'échelle des sites, ou l'occultation d'une finesse de fonctionnement dans de grands modèles génériques.

❖ Intérêts et limites de l'étude

Nous devons rester prudents quant à l'extrapolation de nos résultats sur les réserves naturelles à d'autres types d'aires protégées, et tenter simplement de définir les intérêts et les limites de cette étude. Les réserves naturelles, en tant qu'objet d'étude, présentent un certain nombre de particularités qui sont à la fois source de force et de faiblesse : leur localisation en France, et leur inscription dans des paysages culturels et dans un contexte socioéconomique plutôt favorable ; leur nombre et leur diversité de profils et d'implantation géographique dans tout le territoire français ; leur caractère hybridé, avec d'une part des déclinaisons aux niveaux nationaux et régionaux, et d'autre part une articulation entre un cadre réglementaire vertical et une délégation variable de la gestion localement ; leur relative petite taille dans toutes les dimensions du terme (spatiale, institutionnelle, financière...), et l'importance des interdépendances qui les affectent ; enfin, l'enjeu pour les réserves naturelles de construire une légitimité et une reconnaissance qui font parfois défaut, à l'échelle locale et nationale. La combinaison de ces différentes caractéristiques présente une difficulté à transposer nos résultats dans des aires protégées plus grandes, plus reconnues, et plus clairement inscrites dans un paradigme ou dans un autre. Il semble utopique de penser les parcs africains sur le modèle que nous proposons dans le cas des réserves naturelles françaises. Les enjeux énormes de conciliation entre conservation et développement, la grande taille des aires protégées, l'importance des intérêts en jeu et les asymétries en termes de rapports de force sont autant de limites à la transposition. En revanche, à une échelle européenne et française, nous concevons plus aisément une transposition de nos résultats pour penser les relations entre toutes ces réserves naturelles, petits espaces naturels protégés au plus près de tous les territoires, et souvent occultés par les parcs nationaux ou les parcs paysagers tels que les parcs naturels régionaux. Dans leur diversité et leurs interdépendances, les réserves naturelles représentent des « laboratoires à ciel ouvert », ou plutôt des territoires d'expérimentation « chemin faisant », explorant la multiplicité des interactions entre aires protégées et territoires. Elles représentent à ce titre un objet d'étude unique. Elles sont source d'innovation, non seulement au titre de la gestion des espaces naturels, largement revendiquée par le réseau des réserves naturelles, mais également dans la conciliation d'activités diversifiées et dans l'exploration de modèles institutionnels variés. C'est là, nous semble-t-il, l'une de leurs principales forces, encore peu étudiée et peu reconnue.

Au-delà de l'outil réserve naturelle, l'autre spécificité de cette étude tient dans la posture interdisciplinaire et de recherche – action que nous avons adoptée. L'interdisciplinarité (Morin 2003) comme la recherche – action (Liu 1997) sont sources de satisfactions, mais aussi de frustrations. Elles aident parfois le chercheur à avancer, et peuvent parfois entraver sa progression. Nos ambitions de combiner une diversité d'échelles (nationale et territoriale), de méthodes (qualitatives et quantitatives), et d'approches (individus, interactions

sociales, systèmes socioécologiques) nous ont portés très naturellement vers l'interdisciplinarité. Nous avons arrêté notre choix sur des cadres de pensée déjà empreints d'une ouverture disciplinaire. C'est le cas de la géographie, du cadre d'analyse d'Elinor Ostrom, de la *political ecology*, de la solidarité écologique, des sciences de la conservation. Chacun des corpus mobilisés nous a permis d'explorer plus finement les dimensions qui nous intéressent. Il en va ainsi de l'écologie, de la psychologie environnementale, de la sociologie des organisations, de l'analyse des politiques publiques et de l'analyse institutionnelle. Le principal avantage réside dans notre mise en capacité à explorer la complexité du monde, et à croiser les regards. La principale difficulté réside dans la capacité à naviguer d'une discipline à l'autre, chacune ayant un langage, des cadres théoriques, des paradigmes, des débats qui lui sont propres. Il s'agit également de saisir les nuances dans l'utilisation de concepts transversaux à différentes disciplines. Cette navigation, en seulement trois ans, est évidemment difficile et parfois lacunaire. Notre capacité d'étude tient dans ce cheminement à la croisée des chemins, dans notre volonté de bâtir un cadre analytique à partir des différents cadres conceptuels, et enfin dans une posture de recherche – action tenue tout au long de ce travail, et transparaît également dans ce manuscrit. Les échanges réguliers avec les membres du réseau des réserves naturelles ont orienté en partie le choix des méthodes, des sites d'étude, et apparaissent dans notre discours. Le défi à ce titre réside dans notre capacité à explorer largement les relations entre réserves naturelles et territoires sans se restreindre aux attentes déjà bien balisées du réseau, et paradoxalement à ne pas oublier ces attentes. Les perspectives de ce travail sont tout autant scientifiques qu'appliquées, et dans notre souci d'engagement, nous sommes bien conscients de la nécessité de ne pas oublier la graine (Robbins 2004).

❖ Perspectives

Nous terminons ce travail par ses perspectives scientifiques et appliquées. Au plan scientifique, il semble intéressant d'explorer plus avant la durabilité des dynamiques mises en œuvre, ainsi que les questions de trajectoire des réserves naturelles. À l'échelle nationale, l'accumulation des campagnes de récolte de données ARENA pourrait servir de support dans le suivi des actions mises en place par les réserves naturelles et de leur évolution. Les outils tels que la base de données ARENA ou les différents guides méthodologiques pourraient aussi être restructurés, afin de développer autant le suivi écologique que le suivi socioécologique. Alors que l'investissement actuellement relève plutôt du premier, plus élémentaire, il s'agit de s'intéresser également au second en proposant la conduite d'études sociologiques et socioécologiques qui permettraient d'éclairer les différentes facettes des interdépendances qui relient les RN aux territoires. Également, nous n'avons fait qu'effleurer les enjeux de la décentralisation, qui nous semblent primordiaux pour l'avenir des réserves naturelles. Il serait intéressant de suivre la mise en place de la politique RNR à l'échelle nationale, et de comparer les trajectoires que vont suivre les différentes Régions. Ce travail n'a été fait que de manière partielle, sur les régions Bretagne et Nord-Pas-de-Calais, et sur un nombre très limité de sites, ce qui est insuffisant pour nous prononcer sereinement sur ces questions. À l'échelle locale, les changements de générations augurent de profonds bouleversements pour les dynamiques collectives observées, et qui reposent

en grande partie sur les hommes en place, souvent depuis la création des RN, et donc sur la construction d'un capital social important. Quelle sera la capacité de ces dynamiques à perdurer au-delà de ces changements d'hommes ?

Dans une perspective appliquée, il s'agit d'abord de partager nos résultats avec l'ensemble du réseau des RN, et de contribuer à leur appropriation. En démontrant l'importance des solidarités entre acteurs, en insistant sur la « communauté de destin », et la nécessité de favoriser une solidarité d'appartenance à long terme, nous avons sans doute soutenu les attentes de RNF en termes de reconnaissance des missions d'accueil et d'éducation à la nature et à l'environnement, et de la nécessité de s'investir au-delà des frontières spatiales et sectorielles des réserves naturelles. Au-delà, nous appelons les gestionnaires, eux-mêmes, à reconnaître l'ensemble des solidarités socioécologiques qui les relie aux autres acteurs du territoire, et à agir en conséquence. Le portage de ces résultats par le réseau RNF apparaît comme le premier niveau incontournable à leur diffusion, à leur discussion et à leur reconnaissance par leurs partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux. Il s'agit alors de se questionner sur les moyens les plus à propos pour soutenir cette appropriation. Vaut-il mieux utiliser des outils existants tels qu'ARENA ou le plan de gestion pour instiller la prise en compte des interactions entre RN et territoires ? Ou bien, est-il nécessaire de mobiliser ou d'inventer d'autres outils, tels que des dispositifs d'accompagnement de la réflexion ? Avec le déploiement des logiques managériales, le principal écueil d'ores et déjà identifié serait d'inscrire les résultats de ce travail dans une logique bureaucratique, trop normée, et de ne contribuer qu'à renforcer l'inertie des dynamiques locales, alors qu'au contraire l'exploration du champ des possibles offert par la niche territoriale appelle à la souplesse et à l'adaptation à chaque contexte.

Littérature citée

- Adams, W., R. Aveling, D. Brockington, B. Dickson, J. Elliott, J. Hutton, D. Roe, B. Vira, and W. Wolmer. 2004. Biodiversity conservation and the eradication of poverty. *Science*, 306(5699):1146-1149.
- Adams, W., and J. Hutton. 2007. People, parks and poverty: political ecology and biodiversity conservation. *Conservation and Society* 5(2):147-183.
- Adams, W. M., and D. Hulme. 2001. If community conservation is the answer in Africa, what is the question? *Oryx* 35(3):193-200.
- Adger, W. N. 2000. Social and ecological resilience: are they related? *Progress in Human Geography* 24(3):347-364.
- Adger, W. N., T. A. Benjaminsen, K. Brown, and H. Svarstad. 2001. Advancing a political ecology of global environmental discourses. *Development and Change* 32(4):681-715.
- Adger, W. N., K. Brown, J. Fairbrass, A. Jordan, J. Paavola, S. Rosendo, and G. Seyfang. 2003. Governance for sustainability: towards a 'thick' analysis of environmental decision-making. *Environment and Planning* 35(6):1095-1110.
- Afeissa, H. S. 2007. *Éthique de l'environnement : Nature, valeur, respect*. Librairie Philosophique Vrin, Paris, France.
- Agnew, J. 1994. The territorial trap: the geographical assumptions of international relations theory. *Review of International Political Economy* 1(1):53-79.
- Agrawal, A. 2001. Common property institutions and sustainable governance of resources. *World Development* 29(10):1649-1672.
- Agrawal, A., and A. Chhatre. 2011. Against mono-consequentialism: multiple outcomes and their drivers in social-ecological systems. *Global Environmental Change* 21(1):1-3.
- Agrawal, A., and C. C. Gibson. 1999. Enchantment and disenchantment: the role of community in natural resource conservation. *World Development* 27(4):629 - 649.
- Agrawal, A., and E. Ostrom. 2006. Political science and conservation biology : a dialog of the deaf. *Conservation Biology* 20(3):681-682.
- Agrawal, A., and K. Redford. 2009. Conservation and displacement: an overview. *Conservation and Society* 7(1):1-10.
- Ajzen, I. 1991. The theory of planned behavior. *Organizational Behavior and Human Decision Processes* 50(2):179 - 211.
- Ajzen, I., and M. Fishbein. 1977. Attitude-behavior relations: a theoretical analysis and review of empirical research. *Psychological Bulletin* 84(5):888 - 918.
- Alami, S., D. Desjeux, and I. Garabua-Moussaoui. 2009. *Les méthodes qualitatives*. Presses Universitaires de France, Paris, France.
- Alder, J. 1996. Costs and effectiveness of education and enforcement, Cairns section of the great barrier reef marine park. *Environmental Management* 20(4):541-551.
- Allendorf, T. D. 2007. Resident's attitudes toward three protected areas in southwestern Nepal. *Biodiversity Conservation* 16(7):2087-2102.

- Alphandéry, P., and A. Fortier. 2001. Can a territorial policy be based on science alone? The system for creating the Natura 2000 network in France. *Sociologia Ruralis* 41(3):311-328.
- Alphandéry, P., and A. Fortier. 2007. A new approach to wildlife management in France: regional guidelines as tools for the conservation of biodiversity. *Sociologia Ruralis* 47(1):42-62.
- Anderberg, M. R. 1973. *Cluster Analysis for Applications*. Academic Press, New York, USA.
- André-Lamat, V., L. Couderchet, and A.-F. Hoyaoux. 2009. Petites arrangements avec le développement durable: entre production scientifique et instrumentalisation médiatique. *Éducation relative à l'environnement* 8:163-183.
- Andreu-Boussut, V., and C. Choblet. 2006. Entre gouvernance locale et institutionnalisation des territoires. *Vertigo* 7 [En ligne].
- Angulo-Valdes, J. A., and B. G. Hatcher. 2010. A new typology of benefits derived from marine protected areas. *Marine Policy* 34(3):635-644.
- Ansell, C., and A. Gash. 2008. Collaborative governance in theory and practice. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 18(4):543-571.
- Arama, Y., F. Kervarec, and M. Verena. 2009. Gestion concertée de l'environnement : itinéraire vers des engagements volontaires forcés. *Vertigo* 9:26 [En ligne].
- Arjunan, M., C. Holmes, J. P. Puyravaud, and P. Davidar. 2006. Do developmental initiatives influence local attitudes toward conservation? A case study from the Kalakad-Mundanthurai tiger reserve, India. *Journal of Environmental Management* 79(2):188-197.
- Armitage, D. R. et al. 2008. Adaptive co-management for social-ecological complexity. *Frontiers in Ecology and the Environment* 7(2):95-102.
- Arnold, R. 1980. The foresters new habitat - The social and political niche. *Forestry chronicle* 56(4):164-166.
- ATEN, (Collectif), and MEDD. 2005. *Outils juridiques pour la protection des espaces naturels* : Cahiers technique N°78. 193p. ATEN.
- Aubertin, C., and E. Rodary. 2008. *Aires protégées, espaces durables ?* IRD / Orstom, Marseille, France.
- Aubertin, C., and J.-C. Vandeveld. 2009. Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes. Contribution à la décision publique. *Natures, Sciences, Sociétés* 17(4):435-438.
- Aubertin, C., and F. D. Vivien. 1998. *Les enjeux de la biodiversité*. Economica, France.
- Bailly, A., and R. Ferras. 1997. *Éléments d'épistémologie de la géographie*. 2ème édition. Armand Colin, Paris, France.
- Bajoit, G. 2003. *Le changement social : Approche sociologique des sociétés occidentales contemporaines*. Armand Colin, Paris, France.
- Balian, E., and M. Bouamrane. 2009. *Doing together - Learning together*. 38p. EuroMAB.
- Balme, R., A. Faure, and A. Mabileau. 1999. Regards européens sur la territorialisation des politiques. *Les nouvelles politiques locales: dynamiques de l'action publique*. Presse de Science Po, Paris, France.
- Balmford, A. et al. 2002. Ecology - Economic reasons for conserving wild nature. *Science* 297(5583):950-953.

- Balmford, A., P. Gravestock, N. Hockley, C. J. McClean, and C. M. Roberts. 2004. The worldwide costs of marine protected areas. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 101(26):9694-9697.
- Barbault, R. 1997. *Biodiversité. Introduction à la biologie de la conservation*. Hachette, Paris, France.
- Barbault, R. 2000. Recherche fondamentale et pratiques de conservation : un dialogue indispensable. pp.11-17. In *Des populations animales et végétales introduites ou réintroduites : déclin ou prolifération*. Supplément 7 Revue d'Écologie (La Terre et la Vie).
- Barbault, R. 2005. Biodiversité, écologie et sociétés. *Écologie et Politique* 30(1):27-40.
- Barnaud, C., P. D'Aquino, W. Daré, C. Fourage, R. Mathevet, and G. Trebil. 2010. Les asymétries de pouvoir dans les processus d'accompagnement. pp.125-152. In M. Etienne (Ed.) *La modélisation d'accompagnement: une démarche participative en appui au développement durable*. Quae, Versailles, France.
- Barnett, C. 1998. The cultural turn: fashion or progress in human geography? *Antipode* 30(4):379-394.
- Barraqué, B. 1985. *Le paysage et l'administration*. 134p. Rapport de recherche, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de la Nature et des Paysages, Paris, France.
- Barraqué, B. 1995. Les politiques de l'eau en Europe. *Revue française de science politique* 45(3):420-453.
- Barrett, C. B., and P. Arcese. 1995. Are integrated conservation-development projects (ICDPs) sustainable? On the conservation of large mammals in sub-saharan Africa. *World development* 23(7):1073-1084.
- Barreyre, J.-Y. 1995. *Dictionnaire critique d'action sociale*. Bayard, Paris, France.
- Barthod, C., J.-L. Joseph, G. Moulinas, E. Lopez, F. Letourneux, G. Tendron, C. Schwoerer, B. Mounier, J.-M. Petit, and P.-O. Drège. 2003. Bilan de dix ans de débats passionnés sur la gouvernance des espaces naturels protégés en France. *Revue forestière française* 55(6):495-509.
- Bassett, T. 1988. The political ecology of peasant-herder conflicts in the northern ivory-coast. *Annals of the Association of American Geographers* 78(3):453-472.
- Bassett, T. J., and K. B. Zueli. 2000. Environmental discourses and the Ivorian Savanna. *Annals of the Association of American Geographers* 90(1):67-95.
- Batisse, M. 1982. The biosphere reserve - a tool for environmental conservation and management. *Environmental conservation* 9(2):101-111.
- Batisse, M. 1986. Les réserves de biosphère : élaboration et mise au point du concept. *Nature et Ressources* 22(3):2-11.
- Batisse, M. 1996. Réserves de biosphère : un nouvel essor. *Natures, Sciences, Sociétés* 4(3):268-272.
- Benjamin, K., A. Bouchard, and G. Domon. 2008. Managing abandoned farmland: the need to link biological and social aspects. *Environmental Management* 42(4):603-619.
- Benjaminsen, T. A., and H. Svarstad. 2009. Qu'est-ce que la "political ecology"? *Natures Sciences Sociétés* 17(1):3-11.
- Berger, P., and T. Luckmann. 1966. *The social construction of reality: A treatise in the sociology of knowledge*. Anchor Books, USA.
- Berkes, F. 1984. Competition between commercial and sport fishermen: an ecological analysis. *Human Ecology* 12:413-429.

- Berkes, F. 2004. Rethinking community-based conservation. *Conservation Biology* 18(3):621-630.
- Berkes, F. 2009. Evolution of co-management: role of knowledge generation, bridging organizations and social learning. *Journal of Environmental Management* 90(5):1692 - 1702.
- Berkes, F., J. Colding, and C. Folke. 2000. Rediscovery of traditional ecological knowledge as adaptive management. *Ecological Applications* 10(5):1251-1262.
- Berkes, F., J. Colding, and C. Folke. 2003. *Navigating social-ecological systems: building resilience for complexity and change*. Cambridge University Press, Cambridge, UK.
- Berkes, F., and C. Folke. 1998. *Linking social and ecological systems: management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge University Press. Cambridge, UK.
- Bertzky, B., C. Corrigan, J. Kemsey, S. Kenney, C. Ravilious, C. Besançon, and N. Burgess. 2012. *Protected Planet Report 2012 : Suivre les progrès vers les objectifs mondiaux pour les aires protégées*. 68p. UICN, Gland, Suisse et UNEP-WCMC, Cambridge, UK.
- Billé, R. 2006. Gestion intégrée des zones côtières: quatre illusions bien ancrées. *Vertigo* 7[En ligne].
- Bioret, F. 2003. L'élaboration des plans de gestion des réserves naturelles, bien plus qu'un simple exercice de style. *Le courrier de l'environnement*.
- Bioret, F., and M. Jonin (Eds.). 2001. 15 années de gestion de la réserve naturelle de Saint-Nicolas des Glénan : bilan et perspectives. *Penn ar Bed* : 56p.
- Bjerke, T., and B. Kaltenborn P. 1999. The relationship of ecocentric and anthropocentric motives to attitudes toward large carnivores. *Journal of environmental psychology* 19(4):415-421.
- Blaikie, P. 1989. Environment and access to resources in Africa. *Africa* 59(1):18-40.
- Blaikie, P., and H. Brookfield. 1987. *Land degradation and society*. Methuen, Londres, UK.
- Blondel, J. 1995. *Biogéographie, approche écologique et évolutive*. Masson, France.
- Blondiaux, L. 2001. Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège. *Mouvements* 5(18):44-51.
- Blondiaux, L., and Y. Sintomer. 2002. L'impératif délibératif. *Politix* 15(57):17-35.
- Blount, B. G., and A. Pitchon. 2007. An anthropological research protocol for marine protected areas: Creating a niche in a multidisciplinary cultural hierarchy. *Human organization* 66(2):103-111.
- Boltanski, L., and L. Thévenot. 1991. *De la justification : les économies de la grandeur*. Gallimard, Paris.
- Bonaiuto, M., G. Carrus, H. Martorella, and M. Bonnes. 2002. Local identity processes and environmental attitudes in land use changes: the case of natural protected areas. *Journal of Economic Psychology* 23(5):631-653.
- Bonardi, C., and N. Roussiau. 1999. *Les représentations sociales*. Dunod, Paris, France.
- Bonnemaison, J. 1981. Voyage autour du territoire. *Espace géographique*:249-262.
- Bonnemaison, J., M. Lasseur and C. Thibault (Eds.). 2000. *La géographie culturelle*. C.T.H.S., Paris, France.
- Booth, J. E., K. J. Gaston, and P. R. Armsworth. 2010. Who benefits from recreational use of protected areas? *Ecology and Society* 15(3):19.
- Borrini-Feyerabend, G. 2003. Governance of protected areas - innovation in the air. *Policy Matters* (12):92-101.

- Bouamrane, M. 2006. Biodiversité et acteurs : des itinéraires de concertation. 82p. Réserves de biosphère, Unesco, Paris, France.
- Bourg, D. 2010. L'éco-scepticisme et le refus des limites. *Etudes* 7(413):29-40.
- Boussaguet, L., S. Jacquot, and P. Ravinet. 2010. *Dictionnaire des politiques publiques*. 3ème édition. Les presses de Science Po, Paris, France.
- Boy, D. 2009. La place de la question environnementale dans le débat public. *Regards croisés sur l'économie* 2(6):48-55.
- Brockington, D. 2004. Community conservation, inequality and injustice: myths of power in protected area management. *Conservation and Society* 2(2):411-432.
- Brosius, J. P. 2006. Common ground between anthropology and conservation biology. *Conservation Biology* 20(3):683-685.
- Brosius, J. P., and D. Russell. 2003. Conservation from above. Imposing transboundary conservation. *Journal of Sustainable Forestry* 17(1-2):39-65.
- Brown, J. C., and M. Purcell. 2005. There's nothing inherent about scale: political ecology, the local trap, and the politics of development in the Brazilian Amazon. *Geoforum* 36(5):607-624.
- Brown, K. 2003. Three challenges for a real people-centred conservation. *Global Ecology and Biogeography* 12(2):89-92.
- Brown, L. D. 1991. Bridging organizations and sustainable development. *Human Relations* 44(8):807-831.
- Brundtland, G. H. 1987. Our common future. The world commission on environment and development.
- Brunel, S., and J.-R. Pitte. (Eds.) 2010. *Le ciel ne va pas nous tomber sur la tête : 15 grands scientifiques géographes nous rassurent sur notre avenir*. JC Lattès.
- Bruner, A. G., R. E. Gullison, and A. Balmford. 2004. Financial costs and shortfalls of managing and expanding protected-area systems in developing countries. *BioScience* 54(12):1119-1126.
- Bruner, A. G., R. E. Gullison, R. E. Rice, and G. A. B. Fonseca. 2001. Effectiveness of parks in protecting tropical biodiversity. *Science* 291(5501):125-128.
- Brunet, R. 1993. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. GIP RECLUS, La Documentation Française.
- Buller, H. 2002. Re-creating rural territories: LEADER in France. *Sociologia Ruralis* 40(2):190-199.
- Burton, R. J. F. 2004. Reconceptualising the "behavioural approach" in agricultural studies: a socio-psychological perspective. *Journal of Rural Studies* 20(3):359 - 371.
- Büscher, B., and W. Dressler. 2007. Linking neoprotectionism and environmental governance : on the rapidly increasing tensions between actors in the environment - development nexus. *Conservation and Society* 5(4):586-601.
- Butchart, S. H. M. et al. 2010. Global biodiversity: indicators of recent declines. *Science* 328(5982):1164-1168.
- Callicott, J. B., L. B. Crowder, and K. Mumford. 1999. Current normative concepts in conservation. *Conservation Biology* 13(1):22-35.
- Cans, C. 2002a. Les réserves naturelles en 45 ans et deux mouvements : évolution, involution. *Revue juridique de l'environnement* (4):551-588.

- Cans, C. 2002b. La fausse décentralisation des réserves naturelles. *Droit de l'environnement* (98):113-120.
- Cans, R. 1994. Les trois âges de la politique française de l'environnement. *Aménagement et nature* (116):23-26.
- Carlsson, L. 2000. Policy networks as collective action. *Policy Studies Journal* 28(3):502-520.
- Carlsson, L., and F. Berkes. 2005. Co-management: concepts and methodological implications. *Journal of Environmental Management* 75(1):65-76.
- Carson, R. 1962. *Silent Spring*, 40th edition. Houghton Mifflin, Boston, Massachusetts, USA.
- Catton, W., and R. E. Dunlap. 1978. Environmental sociology: a new paradigm. *The American Sociologist* 13:41-49.
- CDB. 1992. *Convention sur la Diversité Biologique*. 32p. Nations Unies, Rio de Janeiro.
- Ceballos-Lascurain, H. 1996. *Tourism, ecotourism, and protected areas : the state of nature-based tourism around the world and guidelines for its development*. Island Press, Washington DC, USA.
- CEEP, and Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône. 1998. *Patrimoine naturel et pratiques pastorales en Crau : pour une gestion globale de la plaine*. 130p.
- CGDD. 2010a. *Données de synthèse sur la biodiversité*. 88p. Paris, France.
- CGDD. 2010b. Les Français et la biodiversité. *Le point sur* (55): 4.
- CGDD. 2011. *Les perceptions sociales et pratiques environnementales des Français de 1995 à 2011*. 70p. Paris, France.
- CGDD. 2012. *L'environnement en France*. 150p. Paris, France.
- Chape, S., J. Harrison, M. Spalding, and I. Lysenko. 2005. Measuring the extent and effectiveness of protected areas as an indicator for meeting global biodiversity targets. *Philosophical Transactions of the Royal Society of London B* 360(1454):443-455.
- Charles, L., and B. Kalaora. 2003. *Assistance à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un cahier des charges en vue d'une enquête sur l'insertion des Parcs Nationaux dans leurs contextes locaux et régionaux*. 50p. Ministère de l'écologie et du développement durable. Direction de la Nature et des Paysages.
- Chartier, D., and E. Rodary. 2007. Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques. *L'Espace Politique* (1):10.
- Charvolin, F. 2003. *L'invention de l'environnement en France - Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*. La découverte. Paris.
- Charvolin, F., R. Mathevet, and R. Vimal. 2011. La trame verte et bleue et son public. *Quaderni* (76):67-78.
- Chase, J. M., and M. A. Leibold. 2003. *Ecological niches*. The University of Chicago Press, London.
- Chen, X., F. Lupi, G. He, and J. Liu. 2009. Linking social norms to efficient conservation investment in payments for ecosystem services. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 106(28):11812-11817.
- Chessel, D., A. B. Dufour, and J. Thioulouse. 2004. The ade4 package - I : One-table methods. *R News* 4(1):5-10.

- Chevalier, J. 2010. *Définition des objectifs de gestion du patrimoine naturel en France : quel cadre théorique pour quelles modalités ?* Spécialité développement durable, Université de technologie de Troyes, Troyes.
- Chevassus-au-louis, B., J.-M. Salles, and J.-L. Pujol. 2009. *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes - Contribution à la décision publique*. 378p. Centre d'analyse stratégique, Paris.
- Chhatre, A., and A. Agrawal. 2008. Forest commons and local enforcement. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 105(36):13286-13291.
- Chhatre, A., and A. Agrawal. 2009. Trade-offs and synergies between carbon storage and livelihood benefits from forest commons. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 106(42):17667-17670.
- Chollet, S., and J.-L. Martin. 2012. Declining woodland birds in North America: should we blame Bambi? *Diversity and Distributions* 1-3.
- Cihar, M., and J. Stankova. 2006. Attitudes of stakeholders towards the Podyji/Thaya river basin national park in the Czech Republic. *Journal of Environmental Management* 81(3):273-285.
- Clap, F., and V. Moral. 2010. *Biodiversité & Collectivités: Panorama de l'implication des collectivités territoriales pour la préservation de la biodiversité en France métropolitaine*. 100p. Comité français de l'UICN.
- Clark, J. R. A., and R. Clarke. 2011. Local sustainability initiatives in English National Parks: what role for adaptive governance? *Land Use Policy* 28(1):314-324.
- Claval, J. 2003. *Géographie culturelle. Une nouvelle approche des sociétés et des milieux*. Armand Colin, Paris, France.
- Clayes-Mekdade, C. 2006. La participation environnementale à la française : le citoyen, l'État... et le sociologue. *Vertigo* 7:16.
- Clayton, S. 2007. Domesticated nature: motivations for gardening and perceptions of environmental impact. *Journal of Environmental Psychology* 27(3):215-224.
- Clayton, S., and A. Brook. 2005. Can psychology help save the world? A model for conservation psychology. *Analyses of Social Issues and Public Policy* 5(1):87-102.
- Clayton, S., J. Fraser, and C. D. Saunders. 2009. Zoo experiences: conversations, connections, and concern for animals. *Zoo Biology* 28(5):377-397.
- Clayton, S., and G. Myers. 2009. *Conservation psychology: understanding and promoting human care for nature*. Wiley-Blackwell, Oxford.
- Cohen, J. 1985. Strategy or Identity: New Theoretical Paradigms and Contemporary Social Movements. *Social Research* 52(4):663-716.
- Collectif ComMod. 2005. La modélisation comme outil d'accompagnement. *Natures Sciences Sociétés* 13(2):165-168.
- Corbera, E., N. Kosoy, and M. Martínez Tuna. 2007. Equity implications of marketing ecosystem services in protected areas and rural communities: case studies from Meso-America. *Global Environmental Change* 17(3-4):365-380.
- Cormier-Salem, M.-C., D. Juhé-Beaulaton, J. Boutrais, and B. Roussel. 2002. *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD Orstom, Paris, France.

- Corral-Verdugo, V., M. Bonnes, C. Tapia-Fonllem, B. Fraijo-Sing, M. Frías-Armenta, and G. Carrus. 2009. Correlates of pro-sustainability orientation: the affinity towards diversity. *Journal of Environmental Psychology* 29(1):34-43.
- Cousseau, B., and L. Laurens. 2000. La valorisation du tourisme dans les espaces protégés européens : quelles orientations possibles ? *Annales de Géographie* 109(613):240-258.
- Cox, M., G. Arnold, and S. V. Tomas. 2010. A review of design principles for community-based natural resource management. *Ecology and Society* 15(4):19.
- CREDOC. 2008. *Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégés*. 132p. Rapport général, Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie, Paris.
- Crozier, M., and E. Friedberg. 1977. *L'acteur et le système*. Le Seuil, Paris.
- Daily, G. C. 1997. *Nature's services: societal dependence on natural ecosystems*. Washington DC.
- Daily, G. C., S. Polasky, J. Goldstein, P. M. Kareiva, H. A. Mooney, L. Pejchar, T. H. Ricketts, J. Salzman, and R. Shallenberger. 2009. Ecosystem services in decision making: time to deliver. *Frontiers in Ecology and the Environment* 7(1):21-28.
- Dasen, P. R. 2002. Développement humain et éducation informelle. pp.107-123. *Pourquoi des approches interculturelles en sciences de l'éducation*. De Boeck Université.
- David, G., J. B. Herrenschmidt, E. Mirault, and A. Thomassin. 2007. *Valeur sociale et économique des récifs coralliens du Pacifique insulaire*. 47p. CRISP.
- Dayan, L. 2004. L'organisation territoriale de la gouvernance, point critique de la mise en œuvre du développement local et de sa durabilité. *Le développement territorial*. DATAR - Ed. ADUCUEER.
- De Castro, F., and A. Begossi. 1996. Fishing at Rio Grande (Brazil): ecological niche and competition. *Human Ecology* 24(3):401-411.
- De Gaulejac, V. 2005. *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*. Le Seuil.
- Dearden, P., M. Bennett, and J. Johnston. 2005. Trends in global protected area governance, 1992-2002. *Environmental Management* 36(1):89-100.
- Debarbieux, B. 1993. Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier. *Espace géographique* 22(1):5-13.
- DeFries, R., A. Hansen, B. L. Turner, R. Reid, and J. Liu. 2007. Land use change around protected areas: management to balance human needs and ecological function. *Ecological Applications* 17(4):1031-1038.
- Dejours, C. 2003. *L'Évaluation du travail à l'épreuve du réel : Critique des fondements de l'évaluation*. INRA. Quae.
- Depraz, S. 2005. Le concept d' « Akzeptanz » et son utilité en géographie sociale. Exemple de l'acceptation locale des parcs nationaux allemands. *Espace géographique* 36(1):16.
- Depraz, S. 2008. *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*. Armand Colin, Paris.
- Descola, P. 2006. *Par delà nature et culture*. Gallimard, Paris, France.

- Deverre, C., and C. De Sainte Marie. 2008. L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ? *Review of Agricultural and Environmental Studies* 89(4):83-104.
- Dharmaratne, G. S., F. Yee Sang, and L. J. Walling. 2000. Tourism potentials for financing protected areas. *Annals of Tourism Research* 27(3):590-610.
- Di Méo, G. 1991. *L'homme, la société, l'espace*. Anthropos, Paris, France.
- Di Méo, G. 1998. De l'espace aux territoires. *L'information Géographique* 3(62):99-110.
- Di Méo, G. 2008. Processus de patrimonialisation et construction des territoires. pp. 87-109. *Regards sur le patrimoine industriel, Actes du colloque de Poitiers. Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, 12-14 septembre 2007, Poitiers-Châtelleraut. Geste éditions, Poitiers-Châtelleraut, France.
- Dietz, T., E. Ostrom, and P. Stern. 2003. The struggle to govern the commons. *Science* 302(5652):1907-1912.
- Dietz, T., P. C. Stern, and G. A. Guagnano. 1998. Social structure and social psychological bases of environmental concern. *Environment and Behavior* 30(4):450-471.
- Dolnicar, S., A. Hurlimann, and L. D. Nghiem. 2010. The effect of information on public acceptance - The case from alternative sources. *Journal of Environmental management* 91(6):1288-1293.
- Dono, J., J. Webb, and B. Richardson. 2010. The relationship between environmental activism, pro-environmental behaviour and social identity. *Journal of Environmental Psychology* 30(2):178-186.
- Douillet, A.-C. 2003. Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique. *Revue française de science politique* 53(4):583-606.
- Dudley, N. (Ed.). 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. 96p. UICN, Suisse.
- Dunlap, R. E., and K. D. Van Liere. 1978. The new environmental paradigm: a proposed instrument and preliminary results. *Journal of Environmental Education* 9:10-19.
- Dunlap, R. E., K. D. Van Liere, A. G. Mertig, and R. E. Jones. 2000. New trends in measuring environmental attitudes: measuring endorsement of the new ecological paradigm: a revised NEP scale. *Journal of Social Issues* 56(3):425-442.
- Dupont, C. 1982. *La négociation, conduite, théories, applications*. Dalloz, Paris, France.
- Duran, P. 1993. L'environnement, une affaire d'État ? Le parc national des Pyrénées Occidentales ou les difficultés de la négociation institutionnalisée. *Annuaire des collectivités locales* 13(1):5-32.
- Durousseau, M., H. Jaffaux, K. Averbouch, and C. Aubel. 2006. *30 ans de protection de la nature, bilan et perspectives, 1976-2006 : actes des Journées anniversaire de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature*. 360p. Ministère de l'écologie et du développement durable, Paris.
- Duval, M. 2007. *Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique*. Université de Savoie, Géographie, Chambéry-Annecy.
- EEA. 2012. *Protected areas in Europe - an overview*. 136p. European Environment Agency, Copenhagen, Denmark.
- Eighmy, J., and R. Jacobsen. 1980. Extension of the niche theory in human-ecology - 3 patterns of niche occupation. *American ethnologist* 7(2):286-299.

- Elton, C. 1927. *Animal ecology*. Sidwick and Jackson, London.
- Emerit, A. 2007. *Les aires protégées gérées. Zonage de l'espace et différenciation des rôles des acteurs conditions d'une gestion intégrée des territoires. Le rôle des équipes des espaces protégés alpins dans la gestion du retour du loup et dans la conservation du tétras-lyre*. Sciences de l'environnement, ENGREF AgroParisTech, Paris.
- Emerson, K., T. Nabatchi, and S. Balogh. 2012. An integrative framework for collaborative governance. *Journal of Public Administration Research and Theory* 22(1):1-29.
- Emerton, L., J. Bishop, and L. Thomas. 2006. *Sustainable financing of protected areas: a global review of challenges and options*. 109p. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, UK.
- ENPLR, Région Languedoc-Roussillon, and DREAL Languedoc-Roussillon. 2011. *Les espaces naturels protégés : une chance pour nos territoires. 35 exemples concrets en Languedoc-Roussillon*. 23p.
- Escofier, B., and J. Pagès. 1994. Multiple factor analysis. *Computational Statistics and Data Analysis* 18(1):121-140.
- Etienne, J., F. Bloess, J.-P. Noreck, and J.-P. Roux. 1997. *Dictionnaire de sociologie. Les notions, les mécanismes et les auteurs*. Hatier.
- Etienne, M. (Ed.) 2010. *La modélisation d'accompagnement : une démarche participative en appui au développement durable*. Quae, Versailles, France.
- Fauré, A. 1997. *Territoires et subsidiarité: l'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*. L'Harmattan, Paris.
- Fiallo, E. A., and S. K. Jacobson. 1995. Local communities and protected areas: attitudes of rural residents towards conservation and Machalilla national park, Ecuador. *Environmental Conservation* 22(3):241-249.
- Fielding, K. S., R. McDonald, and W. R. Louis. 2008. Theory of planned behaviour, identity and intentions to engage in environmental activism. *Journal of Environmental Psychology* 28(4):318 - 326.
- Filoché, G. 2007. La réforme des parcs nationaux français. Diversification des acteurs, redéfinition des compétences et des outils de gestion. *Revue européenne de droit de l'environnement* 3:309-321.
- Firey, W. 1960. *Man, Mind and Land*. The Free Press, Glencoe, IL.
- Fleischman, F. D., K. Boenning, G. A. Garcia-Lopez, S. Mincey, M. Schmitt-Harsh, K. Daedlow, M. C. Lopez, X. Basurto, B. Fisher, and E. Ostrom. 2010. Disturbance, response, and persistence in self-organized forested communities: analysis of robustness and resilience in five communities in southern Indiana. *Ecology and Society* 15(4):21.
- Folke, C., S. R. Carpenter, B. Walker, M. Scheffer, T. Chapin, and J. Rockstrom. 2010. Resilience thinking: integrating resilience, adaptability and transformability. *Ecology and Society* 15(4):9.
- Folke, C., T. Hahn, P. Olsson, and J. Norberg. 2005. Adaptive governance of social-ecological systems. *Annual Review of Environment and Resources* 30:441-473.
- Forman, R. T. T., and M. Godron. 1986. *Landscape Ecology*. John Wiley and Sons.
- Fransson, N., and T. Gärling. 1999. Environmental concern: conceptual definitions, measurement methods, and research findings. *Journal of Environmental Psychology* 19(4):369 - 382.
- Fraser, J., S. Clayton, J. Sickler, and A. Taylor. 2009. Belonging at the zoo: retired volunteers, conservation activism and collective identity. *Ageing & Society* 29(3):351-368.

- Friedberg, E. 1993. *Le pouvoir et la règle : dynamiques de l'action organisée*. Deuxième édition. Le Seuil, Paris, France.
- Gadgil, M., F. Berkes, and C. Folke. 1993. Indigenous knowledge for biodiversity conservation. *Ambio* 22(2):151-156.
- Gallopín, G. C., P. Gutman, and H. Maletta. 1989. Global impoverishment, sustainable development and the environment - a conceptual approach. *International Social Science Journal* 41(3):375-397.
- Gallopín, G., S. Funtowick, M. O'Connor, and J. Ravetz. 2001. La science pour le XXI^e siècle: du contrat social aux fondements scientifiques. *Revue internationale des sciences sociales* 168(2):239-250.
- Gargominy, O. (Coord.) 2003. *Biodiversité et conservation dans les collectivités françaises d'outre-mer*. 246p. Comité français pour l'UICN, Paris, France.
- Gaudin, J.-P. 2002. *Pourquoi la gouvernance?* Presse de Sciences Po. Paris, France.
- Gaudin, J.-P. 2004. La contractualisation des rapports entre l'État et les collectivités territoriales. *Annuaire des collectivités locales* 24:215-234.
- Gaudin, J.-P. 2007. *Gouverner par contrat*. 2^{ème} édition. Presses de Sciences Po, Paris.
- Gause, G. F. 1935. *Vérifications expérimentales de la théorie mathématique de la lutte pour la vie*. Hermann et Cie, Paris.
- Gautier, D., and T. A. Benjaminsen. 2012. *Environnement, discours et pouvoir : l'approche political ecology*. Quae, Versailles, France.
- Génot, J.-C. 2010. *La nature malade de la gestion*. Sang de la Terre, Paris, France.
- Gibson, C. C., and S. A. Marks. 1995. Transforming rural hunters into conservationists: An assessment of community-based wildlife management programs in Africa. *World Development* 23(6):941-957.
- Giddens, A. 1984. *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration*. University of California Press.
- Gilbert, N. 2009. Efforts to sustain biodiversity fall short. *Nature* 462(7271):263-263.
- Giran, J.-P. 2003. *Les parcs nationaux. Une référence pour la France. Une chance pour ses territoires*. 90p. Assemblée Nationale, Paris, France.
- Giraudoux, P. 2012. *Package "pgirmess"*. 60p. R-Cran Project.
- Giraut, F., S. Guyot, and M. Houssay-Holzschuch. 2004. Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines. *L'information géographique* 4:340-368.
- Godard, O. 1990. Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel. *Revue économique* 41(2):215-242.
- Godard, O. 1992. L'environnement, une polysémie sous exploitée. In *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*. M. Jollivet (Dir.). CNRS-Editions, Paris, France.
- Godard, O. 1994. Le développement durable : paysage intellectuel. *Natures, Sciences, Sociétés* 2(4):309-322.
- Godard, O. 1997. Le développement durable. Projets et recompositions par les échelles territoriales. *Pouvoirs locaux* 34(III):34-38.
- Godin, P. 1999. Qualité, environnement et développement durable dans les destinations touristiques: vers une approche intégrée. *Cahiers Espaces* 61:16-24.

- Graham, J., B. Amos, and T. Plumptre. 2003. *Governance principles for protected areas in the 21st century*. 50p. Institute on Governance, Ottawa, Ontario, Canada.
- Granjou, C., I. Mauz, and A. Cosson. 2010. Les travailleurs de la nature : une professionnalisation en tension. *SociologieS* [En ligne].
- Grinnell, J. 1917. The niche relationship of the California thrasher. *The Auk* 34:427-433.
- Grumbine, R. E. 1994. What is ecosystem management? *Conservation Biology* 8(1):27-38.
- Gual, M. A., and R. B. Norgaard. 2010. Bridging ecological and social systems coevolution: a review and proposal. *Ecological Economics* 69(4):707 - 717.
- Guidetti, P. 2007. Potential of marine reserves to cause community-wide changes beyond their boundaries. *Conservation Biology* 21(2):540-545.
- Gumuchian, H., E. Grasset, R. Lajarge, and E. Roux. 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Economica, Paris, France.
- Gutierrez, N. L., R. Hilborn, and O. Defeo. 2011. Leadership, social capital and incentives promote successful fisheries. *Nature* 470(7334):386-389.
- Habermas, J. 1979. *Communication and the evolution of society*. Beacon Press, Boston, Massachusetts, USA.
- Habermas, J. 1997. *Droit et Démocratie: entre faits et normes*. Gallimard, Paris, France.
- Hahn, T., P. Olsson, C. Folke, and K. Johansson. 2006. Trust-building, knowledge generation and organizational innovations: the role of a bridging organization for adaptive comanagement of a wetland landscape around Kristianstad, Sweden. *Human Ecology* 34(4):573-592.
- Hall, P. A. 1993. Policy paradigms, social learning, and the state: the case of economic policymaking in Britain. *Comparative Politics* 25(3):275-296.
- Hall, P. A., and R. C. R. Taylor. 1997. La science politique et les trois néo-institutionnalismes. *Revue Française de Science Politique* 47(3):469-496.
- Halpenny, E. A. 2010. Pro-environmental behaviours and park visitors: The effect of place attachment. *Journal of Environmental Psychology* 30(4):409 - 421.
- Hanks, J. 1984. Conservation and rural development: Towards an integrated approach. *The Environmentalist* 4(7):60-67.
- Hansen, A. J., and R. DeFries. 2007. Ecological mechanisms linking protected areas to surrounding lands. *Ecological Applications* 17(4):974-988.
- Hardesty, D. 1972. Human ecological niche. *American Anthropologist* 74(3):458-466.
- Hardin, G. 1968. The tragedy of the commons. *Science* 162(3859):1243-1248.
- Haslett, J. R., P. M. Berry, G. Bela, R. H. G. Jongman, G. Pataki, M. J. Samways, and M. Zobel. 2010. Changing conservation strategies in Europe: a framework integrating ecosystem services and dynamics. *Biodiversity and Conservation* 19(10):2963-2977.
- Hassenteufel, P. 2011. *Sociologie politique : l'action publique*. 2ème édition. Armand Colin, Paris.
- Hassenteufel, P., and A. Smith. 2002. Essoufflement ou second souffle? L'analyse des politiques publiques « à la française ». *Revue Française de Science Politique* 51(1):53-73.
- Hastie, T. 2005. *The gam package*. 20p. R-Cran Project.

- Hastie, T., and R. Tibshirani. 1990. *Generalized additive models*. Chapman and Hall, London, UK.
- Hawcroft, L. J., and T. L. Milfont. 2010. The use (and abuse) of the new environmental paradigm scale over the last 30 years: a meta-analysis. *Journal of Environmental Psychology* 30(2):143 - 158.
- Hayes, T. M. 2006. Parks, people, and forest protection: an institutional assessment of the effectiveness of protected areas. *World Development* 34(12):2064 - 2075.
- Hein, L., K. van Koppen, R. S. de Groot, and E. C. van Ierland. 2006. Spatial scales, stakeholders and the valuation of ecosystem services. *Ecological Economics* 57(2):209-228.
- Héritier, S., and L. Laslaz. (Coord.) 2008. Les parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et développement durable. Ellipses, Paris, France.
- Hernandez, B., A. M. Marti-n, C. Ruiz, and M. del C. Hidalgo. 2010. The role of place identity and place attachment in breaking environmental protection laws. *Journal of Environmental Psychology* 30(3):281 - 288.
- Hickey, V., and S. L. Pimm. 2011. How the World Bank funds protected areas. *Conservation Letters* 4(4):269-277.
- Hinds, J., and P. Sparks. 2008. Engaging with the natural environment: The role of affective connection and identity. *Journal of Environmental Psychology* 28(2):109 - 120.
- Hockings, M. 2003. Systems for assessing the effectiveness of management in protected areas. *BioScience* 53(9):823-832.
- Hollander, M., and D. A. Wolfe. 1973. *Nonparametric statistical methods*. John Wiley & Sons, New York, USA.
- Holling, C. S. 1973. Resilience and stability of ecological systems. *Annual Review of Ecology and Systematics* 4:1-23.
- Holling, C. S. 1978. *Adaptive environmental assessment and management*. Wiley, Chichester.
- Holling, C. S. 2001. Understanding the complexity of economic, ecological, and social systems. *Ecosystems* 4(5):390-405.
- Holmes, T., and I. Scoones. 2000. *Participatory environmental policy processes: experiences from north and south*. Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton.
- Hugues, R., and F. Flintan. 2001. *Integrating conservation and development experience: a review and bibliography of the ICDP literature*. International Institute for Environment and Development, London.
- Hutchinson, G. E. 1957. Concluding remarks. pp.415-427. *Cold Spring Harbor Symposium on Quantitative Biology*.
- Hutton, J., W. M. Adams, and J. C. Murombedzi. 2005. Back to the barriers? Changing narratives in biodiversity conservation. *Forum for Development Studies* 32(2):341-370.
- Igoe, J., and D. Brockington. 2007. Neoliberal conservation: a brief introduction. *Conservation and Society* 5(4):432-449.
- James, A. N., M. J. B. Green, and J. R. Paine. 1999. *A global review of protected area budgets and staff*. World Conservation Press, Cambridge, UK.
- Janssen, M. A., R. Holahan, A. Lee, and E. Ostrom. 2010. Lab experiments for the study of social-ecological systems. *Science* 328(5978):613-617.

- Janzen, D. 1983. No park is an island - Increase in interference from outside as park size decreases. *Oikos* 41(3):402-410.
- Jesse, N. 1998. Falling into a niche: institutional equilibrium between plurality and proportional representation for large political parties. *Political Research Quarterly* 51(2):481-503.
- Jobert, B. 1994. *Le tournant néo-libéral en Europe*. L'Harmattan, Paris, France.
- Jodelet, D. (Ed.). 1989. *Les représentations sociales*. PUF, Paris, France.
- Jones, C. O. 1970. *An introduction to the study of public policy*. Duxbury Press, Belmont, USA.
- Jongman, R. H. G. 1995. Nature conservation planning in Europe: developing ecological networks. *Landscape and Urban Planning* 32(3):169 - 183.
- Kaiser, F. G., S. Wolfing, and U. Fuhrer. 1999. Environmental attitude and ecological behaviour. *Journal of Environmental Psychology* 19(1):1-19.
- Kalaora, B. 1998. *Au-delà de la nature : l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*. L'Harmattan, Paris.
- Kalaora, B., and L. Charles. 2000. Intervention sociologique et développement durable: le cas de la gestion intégrée des zones côtières. *Natures, Sciences, Sociétés* 8(2):31 - 38.
- Kaltenborn, B. P., and T. Bjerke. 2002. Associations between environmental value orientations and landscape preferences. *Landscape and Urban Planning* 59(1):1 - 11.
- Karant, K. K., and S. K. Nepal. 2012. Local residents perception of benefits and losses from protected areas in India and Nepal. *Environmental management* 49(2):372-386.
- Kaufman, J.-C. 2004. *L'entretien compréhensif*. Armand Colin, France.
- Kingsford, R. T., H. C. Biggs, and S. R. Pollard. 2011. Strategic adaptive management in freshwater protected areas and their rivers. *Biological Conservation* 144(4):1194 - 1203.
- Kiss, A. 2004. Is community-based ecotourism a good use of biodiversity conservation funds? *Trends in Ecology & Evolution* 19(5):232-237.
- Kitchin, R. M., M. Blades, and R. G. Golledge. 1997. Relations between psychology and geography. *Environment and Behavior* 29(4):554-573.
- Kortenkamp, K. V., and C. F. Moore. 2001. Ecocentrism and anthropocentrism: moral reasoning about ecological commons dilemmas. *Journal of Environmental Psychology* 21(3):261 - 272.
- Kotchen, M. J., and S. D. Reiling. 2000. Environmental attitudes, motivations, and contingent valuation of nonuse values: a case study involving endangered species. *Ecological Economics* 32(1):93-107.
- Kroonenberg, P. M., and R. Lombardo. 1999. Nonsymmetric correspondence analysis: a tool for analysing contingency tables with a dependence structure. *Multivariate Behavioral Research* 34(3):367-396.
- Kuhn, T. S. 1962. *La structure des révolutions scientifiques*. Flammarion, Paris, France.
- La Branche, S. 2009. L'insoutenable légèreté environnementale de la participation: une problématisation. *Vertigo* 9:9 [En ligne].
- Lacroix, V., and Z. Edwin. 2010. Quarante ans de politique environnementale en France: évolutions, avancées, constante. *Revue Française d'Administration Publique* 134(2):205-232.
- LaFreniere, G. F. 1997. Greenline parks in France: les parcs naturels régionaux. *Agriculture and Human Values* 14(4):337-352.

- Lamarque, J. 1973. *Droit de la protection de la nature et de l'environnement*. LGDJ, Paris, France.
- Landres, P., N. Brunson, L. Merigliano, C. Sydoriak, and S. Morton. 2000. Naturalness and wildness: the dilemma and irony of managing wilderness. pp.377-381 in D. Cole, S. McCool, W. Borrie, and J. OLoughlin, editors. *Wilderness science in a time of change conference, Vol.5, Wilderness ecosystems, threats, and management*.
- Lanneaux, M.-A., and R. Chapuis. 1993. Les parcs régionaux français. *Annales de Géographie* 102(573):519-533.
- Larrère, C. 1997. *Les philosophies de l'environnement*. Presses Universitaires de France, Paris, France.
- Larrère, C., and R. Larrère. 1997. *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*. Flammarion, Paris, France.
- Larrère, R. 2009. Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux. pp 23-41. In Larrère, R., Lize, B., Berlan - Darqué M. (Coord.), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature?* Quae, Versailles, France.
- Lascoumes, P. 1994. *L'éco-pouvoir*. La découverte, Paris, France.
- Lascoumes, P. 1999. *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*. L'Harmattan, Paris, France.
- Lascoumes, P., and J.-P. Le Bourhis. 1997. *L'environnement ou l'administration des possibles : la création des directions régionales de l'environnement*. L'Harmattan, Paris, France.
- Lascoumes, P., and P. Le Galès. 2005. *Gouverner par les instruments*. Presses de Sciences Po, Paris, France.
- Lascoumes, P., and P. Le Galès. 2007. *Sociologie de l'action publique*. Armand Colin, Paris, France.
- Laslaz, L., C. Gauchon, M. Duval-Massaloux, and S. Héritier. 2010. *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*. 269p. EDYTEM, Chambéry, France.
- Latour, B. 1991. *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. La découverte, Paris, France.
- Latour, B. 1999. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie?* La découverte, Paris, France.
- Laurens, L. 1995. Les parcs naturels, du concept à la pratique d'une agriculture environnementale. *Annales de Géographie* 104(584):339-359.
- Laville, B. 2010. Du ministère de l'impossible au ministère d'Etat. *Revue Française d'Administration Publique* 134(2):277-311.
- Le Bourhis, J.-P. 2009. DRE, DRAE, DIREN, DREAL. Eléments pour une histoire de l'administration territoriale de l'Environnement en France. *Pour mémoire* 6:9-23.
- Le Démézet, M., and B. Maresca. 2003. *La protection de la nature en Bretagne. La SEPNE (1953 - 2003)*. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, France.
- Le Neveu, C. 1987. Évolution réciproque des biocénoses et des activités humaines dans les réserves naturelles. *Cahier des réserves naturelles*, CPRN 1:112.
- Lê, S., J. Josse, and F. Husson. 2008. FactoMineR: an R package for multivariate analysis. *Journal of Statistical Software* 25(1):18.

- Leca, J., and P. Muller. 2008. Y a t-il une approche française des politiques publiques? Retour sur les conditions d'introduction de l'analyse des politiques publiques en France. Pp. 39-72 In Giraud O. et Warin P. (dir) *Politiques publiques et démocratie*. La découverte, Paris, France.
- Lecomte, J. 1999. Réflexions sur la naturalité. *Le courrier de l'environnement* 37:5-10.
- Lefebvre, T., and S. Moncorps. (Coord.) 2010. *Les espaces protégés français : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité*. 100p. Comité français de l'UICN, Paris, France.
- Lefeuvre, J. C. 1990. De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel. pp. 29-75. In Jeudy H.P. (Dir.) *Patrimoines en folie*. La maison des sciences de l'homme, Paris, France
- Leniaud, J. M. 1992. *L'utopie française. Essai sur le patrimoine*. Editions Mengès. Paris, France.
- Leopold, A. 1949. *Almanach d'un comté des sables*. Aubier, Paris, France.
- Lepart, J., A. Martin, P. Marty, and S. Debain. 2001. La progression des pins sur les causses : un phénomène difficilement contrôlable ? L'exemple du causse Méjan. *Forêt méditerranéenne* 22(1):23-28.
- Lepart, J., and P. Marty. 2006. Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité. L'exemple de la France. *Annales de Géographie* 651(5):485-507.
- Leverington, F., K. Costa, H. Pavese, A. Lisle, and M. Hockings. 2010. A global analysis of protected area management effectiveness. *Environmental Management* 46(5):685-698.
- Leynaud, E. 1985. *L'État et la nature : l'exemple des parcs nationaux français*. Parc National des Cévennes, Florac, France.
- Lindblom, C. 1959. The science of muddling through. *Public Administration Review* 19(2):79-88.
- Liu, M. 1997. *Fondements et pratiques de la recherche-action*. L'Harmattan, Paris, France.
- Locke, H., and P. Dearden. 2005. Rethinking protected area categories and the new paradigm. *Environmental Conservation* 32(1):1-10.
- Lockwood, M. 2010. Good governance for terrestrial protected areas: A framework, principles and performance outcomes. *Journal of Environmental Management* 91(3):754 - 766.
- Lomborg, B. 2004. *L'écologiste sceptique*. Le Cherche Midi, Paris, France.
- Lordon, F. 2006. *La légitimité n'existe pas : éléments pour une théorie des institutions*. 33p. Working Paper .
- Mackenzie, C. A. 2012. Accruing benefit or loss from a protected area: location matters. *Ecological Economics* 76:119-129.
- March, J. J., and J. P. Olsen. 1989. *Rediscovering institutions: the organisational basis of politics*. Free Press, New York.
- Maréchal, C. 2005. *Évaluation de l'impact des populations de sanglier sur la biodiversité, Synthèse bibliographique, vérification de la pertinence des outils législatifs et de gestion, élaboration d'une méthodologie d'étude de terrain, Rapport final*. 56p. Région wallonne-Université de Liège, Liège, Belgique.
- Margerum, R. 1999. Integrated environmental management: The foundations for successful practice. *Environmental Management* 24(2):151-166.
- Margerum, R. D. 1995. Integrated environmental management: moving from theory to practice. *Journal of Environmental Planning and Management* 38(3):371-392.

- Maris, V. 2010. *Philosophie de la biodiversité. Petite éthique pour une nature en péril*. Buchet Chastel, Paris, France.
- Maris, V., R. Mathevet, and A. Béchet. 2010. Les figures de style de la destruction de la biodiversité. *Espaces Naturels* 29(32).
- Marsh, G. P. 1864. *Man and nature or physical geography as modified by human action*. Réédition de 1965. The Belknap Press of Harvard University Press, New York, USA.
- Martin-Lopez, B., M. Garcia-Llorente, I. Palomo, and C. Montes. 2011. The conservation against development paradigm in protected areas: valuation of ecosystem services in the Donana social-ecological system (southwestern Spain). *Ecological Economics* 70(8):1481-1491.
- Martin-Lopez, B., C. Montes, and J. Benayas. 2007. Influence of user characteristics on valuation of ecosystem services in Donana Natural Protected Area (south-west Spain). *Environmental Conservation* 34(3):215-224.
- Marty, P., and S. Devaux (Eds.). 2009. *Social movements and public action: Lessons from environmental issues*. Publications du CEFRES, Prague.
- Marty, P., and J. Lepart. 2009. Le réseau Natura 2000. Vers une gestion intégrative de l'espace rural européen. *Géocarrefour* 84(3):173-180.
- Marty, P., F. D. Vivien, J. Lepart, and R. Larrère. 2005. *Les biodiversités : Objets, théories, pratiques*. CNRS-Éditions, Paris, France.
- Mathevet, R. 2012. *La solidarité écologique : ce lien qui nous oblige*. Actes Sud, Arles, France.
- Mathevet, R., M. Antona, C. Barnaud, C. Fourage, G. Trébuil, and S. Aubert. 2010a. Contextes et dépendances de la modélisation d'accompagnement. pp. 103-124 In M. Etienne (Ed.) *La modélisation d'accompagnement : une démarche en appui au développement durable*. Quae, Versailles, France.
- Mathevet, R., M. Etienne, T. Lynam, and C. Calvet. 2011. Water management in the Camargue biosphere reserve: insights from comparative mental models analysis. *Ecology and Society* 16(1):20.
- Mathevet, R., and A. Mauchamp. 2005. Evidence-based conservation: dealing with social issues. *Trends in Ecology and Evolution* 20(8):422-423.
- Mathevet, R., and B. Poulin. 2006. De la biologie à la géographie de la conservation. *Bulletin de l'Association des Géographes Français* 83(3):341-354.
- Mathevet, R., and A. Tamisier. 2002. Creation of a nature reserve, its effects on hunting management and waterfowl distribution in the Camargue (southern France). *Biodiversity and Conservation* 11(3):509-519.
- Mathevet, R., and J. Thompson. 2009. Les réserves naturelles du Languedoc-Roussillon des atouts pour les territoires. *Les Gestionnaires d'Aires protégées du Languedoc-Roussillon, Lettre d'information* 4:2.
- Mathevet, R., J. D. Thompson, C. Folke, and S. Chapin. 2013. Ecological Solidarity beyond boundaries: reconnecting People to the Biosphere to enhance Earth stewardship. *Frontiers in Ecology and the Environment* **Submitted**.
- Mathevet, R., J. Thompson, O. Delanoë, M. Cheylan, C. Gil-Fourrier, and M. Bonnin. 2010b. La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires. *Natures, Sciences, Sociétés* 18(4):424-433.
- Mauz, I. 2002. Comment est née la conception française des parcs nationaux ? *Revue de Géographie Alpine* 90(2):33-44.

- Mauz, I. 2003. *Histoires et mémoires du Parc national de la Vanoise. 1921-1971: la construction*. Revue de Géographie Alpine, Grenoble, France.
- Mauz, I. 2005. *Histoires et mémoires des réserves naturelles de Haute-Savoie - Des origines à la mise en place*. 100p. Réserves Naturelles de Haute-Savoie, Annecy, France.
- May, R. H. 1976. *Stability and complexity in models of ecosystems*. Princeton University Press.
- McCauley, D. 2008. Sustainable development and the “governance challenge”: the French experience with Natura 2000. *European Environment* 18(3):152-167.
- McCook, L. J. et al. 2010. Adaptive management of the great barrier reef: a globally significant demonstration of the benefits of networks of marine reserves. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 107(43):18278-18285.
- McCullagh, P., and J. A. Nelder. 1989. *Generalized linear models*. Chapman and Hall, London.
- McFarlane, B. L., and P. C. Boxall. 2003. The role of social psychological and social structural variables in environmental activism: an example of the forest sector. *Journal of Environmental Psychology* 23(1):79-87.
- McLain, R. J., and R. G. Lee. 1996. Adaptive management: promises and pitfalls. *Environmental Management* 20(4):437-448.
- McNeely, J. A., and K. R. Miller. (Eds.) 1984. *National parks, conservation and development. The role of protected areas in sustaining society. Report on the IIIth world congress on national parks and protected area*. UICN, Washington, USA.
- MEA. 2005. *Ecosystems and human well-being: synthesis*. 137p. ONU, Washington DC, USA.
- Meadows, D., D. Meadows, J. Randers, and W. Behrens. 1972. *The limits to growth: a report for the club of Rome's project on the predicament of mankind*. Universe Books, New York, USA.
- MEEDDM. 2007a. *Le Grenelle de l'environnement. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles. Synthèse du groupe 2*. 124p. MEEDDM, Paris, France.
- MEEDDM. 2007b. *Définitions des dotations budgétaires des réserves naturelles nationales : référentiel méthodologique*. 33p. MEEDDM, Paris, France.
- Mélard, F. 2008. *Écologisation: objets et concepts intermédiaires*. Peter Lang Pub Inc, Bruxelles, Belgique.
- Mériaux, O. 2005. Le débordement territorial des politiques sectorielles. pp.27-32 In A.-C. Faure, A. Douillet (Eds). *L'action publique et la question territoriale*. PUG (Presses Universitaires de Grenoble), Grenoble, France.
- Mermet, L., R. Billé, M. Leroy, J.-B. Narcy, and X. Poux. 2005. L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures, Sciences, Sociétés* 13(2):127-137.
- Merveilleux du Vignaux, P. 2003. *L'aventure des parcs nationaux. La création des parcs nationaux français, fragments d'histoire*. L'atelier technique des espaces naturels.
- Meyer, D. 1983. Vers une sauvegarde et une gestion du milieu naturel de la Crau. *Biologie - Écologie Méditerranéenne* 1(2):155-172.
- Michel-Guillou, E., and G. Moser. 2006. Commitment of farmers to environmental protection: from social pressure to environmental conscience. *Journal of Environmental Psychology* 26(3):227 - 235.
- Micoud, A. 1991. *Des hauts-lieux: La construction sociale de l'exemplarité*. Éditions-CNRS, Paris, France.

- Micoud, A. 2010. Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux. *Natures, Sciences, Sociétés* 18(2):209-211.
- Mittermeier, R. A., N. Myers, C. G. Mittermeier, and P. Robles Gil. 1999. *Hotspots: earth's biologically richest and most endangered terrestrial ecoregion*. Conservation International, USA.
- Morin, E. 2003. Sur l'interdisciplinarité. *L'Autre Forum* 3:5-10.
- Moscovici, S. 1989. Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire. In D. Jodelet (Ed.). *Les représentations sociales*. PUF, Paris, France.
- Mose, I. 2007. *Protected areas and regional development in Europe. Towards a new model for the 21st century*. Ashgate Publishing Limited, UK.
- Mougenot, C. 2003. *Prendre soin de la nature ordinaire*. Maison des Sciences de l'Homme, Paris, France.
- Mougenot, C., and L. Roussel. 2005. To poison or to trap? The ecologisation of "pest" control. *Sociologia Ruralis* 45(1-2):115-129.
- Muir, J. 1916. *A thousand-mile walk to the gulf*. The Riverside Press, Cambridge, UK.
- Muller, P. 2009. *Les politiques publiques*. 8e édition. PUF, Paris, France.
- Myers, N., R. A. Mittermeier, C. G. Mittermeier, G. A. B. da Fonseca, and J. Kent. 2000. Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature* 403:853-858.
- Naidoo, R., A. Balmford, P. J. Ferraro, S. Polasky, T. H. Ricketts, and M. Rouget. 2006. Integrating economic costs into conservation planning. *Trends in Ecology & Evolution* 21(12):681 - 687.
- Narcy, J.-B., C. Michel, and C. Bouteloup. 2008. Comment s'articule l'intervention environnementale avec les pratiques et utopies du développement durable ? L'exemple du Conservatoire du Littoral et de ses partenaires gestionnaires. *Développement durable et territoires* [En ligne].
- Nations Unies. 2002. *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*. 195p. Nations Unies, Johannesburg, South Africa.
- Naughton-Treves, L., M. Holland, and K. Brandon. 2005. The role of protected areas in conserving biodiversity and sustaining local livelihoods. *Annual Review of Environment and Resources* 30:219-252.
- Newmark, W. D., N. L. Leonard, H. I. Sariko, and D.-G. M. Gamassa. 1993. Conservation attitudes of local people living adjacent to five protected areas in Tanzania. *Biological Conservation* 63(2):177-183.
- Norgaard, R. B. 2010. Ecosystem services: from eye-opening metaphor to complexity blinder. *Ecological Economics* 69(9):1219-1227.
- Norton, B. G. 1984. Environmental ethics and weak anthropocentrism. *Environmental Ethics* 6(2):131-148.
- Oates, J. F. 1995. The dangers of conservation by rural development - a case-study from the forests of Nigeria. *Oryx* 29(2):115-122.
- Oelschläger, M. 1991. *The idea of wilderness*. Yale University Press, New Haven, USA.
- Odum, E., and G. W. Barrett. 2004. *Fundamentals of Ecology*. 5ème édition. Brooks Cole, USA.
- Odum, E. P. 1953. *Fundamentals of ecology*. W.B. Saunders Compagny, Philadelphia, USA.
- Ollagnon, H. 1989. Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel. pp. 258-268. In Mathieu N., M. Jollivet (Dir.) *Du rural à l'environnement*. ARF Editions. L'Harmattan, Paris, France.

- Ollagnon, H. 2006. La gestion de la biodiversité : quelles stratégies patrimoniales? *Responsabilité et environnement* 44:50-58.
- Ollitrault, S. 2001. Les écologistes français, des experts en action. *Revue Française de Science Politique* 51(1):105-130.
- Olsson, P., C. Folke, and F. Berkes. 2004. Adaptive comanagement for building resilience in social-ecological systems. *Environmental Management* 34(1):75-90.
- Ostrom, E. 1990. *Governing the commons*. Cambridge University Press, Cambridge, UK.
- Ostrom, E. 2005. *Understanding institutional diversity*. Princeton University Press, Princeton, UK.
- Ostrom, E. 2007. A diagnostic approach for going beyond panaceas. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 104(39):15181-15187.
- Ostrom, E. 2009. A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems. *Science* 325(5939):419-422.
- Ostrom, E. 2010. Polycentric systems for coping with collective action and global environmental change. *Global Environmental Change* 20(4):550-557.
- Ostrom, E., and M. Cox. 2010. Moving beyond panaceas: a multi-tiered diagnostic approach for social-ecological analysis. *Environmental Conservation* 37(4):451-463.
- Palier, B., and Y. Surel. 2005. Les « trois I » et l'analyse de l'État en action. *Revue Française de Science Politique* 55(1):7-32.
- Palier, B., and Y. Surel. 2007. *L'Europe en action, l'eupéanisation dans une perspective comparée*. L'Harmattan, Paris.
- Pasquier, R., S. Guigner, and A. Cole. 2011. *Dictionnaire des politiques territoriales*. Les presses de Science Po, Paris, France.
- Passet, R. 2001. *L'illusion néo-libérale*. Flammarion, Paris, France.
- Passet, R. 2010. *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire : de l'univers magique au tourbillon créateur*. Les Liens qui libèrent, Paris, France.
- Pech, P., S. Dizière, A.-G. Gillet, J. Mamder, and M. Tichit. 2010. Environmental conservation and the production of new territories: the example of French départements. *GeoJournal* 75(2):149-161.
- Peluso, N. L. 1992. The political ecology of extraction and extractive reserves in East Kalimantan, Indonesia. *Development and Change* 23(4):49-74.
- Peluso, N. L. 1993. Coercing conservation? The politics of state resource control. *Global Environmental Change* 3(2):199 - 217.
- Peluso, N. L., and M. Watts. 2001. *Violent Environments*. Cornell University Press, USA.
- Pereira, H. M. et al. 2010. Scenarios for global biodiversity in the 21st Century. *Science* 330(6010):1496-1501.
- Peterson, G. 2000. Political ecology and ecological resilience: an integration of human and ecological dynamics. *Ecological Economics* 35(3):323-336.
- Phillips, A. 2004. Turning ideas on their head: the new paradigm for protected areas. *Environmental History* 9(1):173-198.

- Pierson, P. 2000. Increasing returns, path dependence, and the study of politics. *The American Political Science Review* 94(2):251-267.
- Pimbert, M., and K. B. Ghimire. 1996. *Social change and conservation: environmental politics and impacts of national parks and protected areas*. Earthscan Publications, London, UK.
- Pimbert, M. P., and J. Pretty. 1997. Parks, people and professionals: putting 'participation' into protected area management. 65p. In K. B. Ghimire and M. P. Pimbert (Dir.) *Social Change and Conservation*. Earthscan Ltd, London, UK.
- Pimm, S. L., G. J. Russell, J. L. Gittleman, and T. M. Brooks. 1995. The future of biodiversity. *Science* 169:347-350.
- Pinchemel, P. 1988. *La face de la terre. Éléments de géographie*. 5ème édition. Armand Colin, Paris, France.
- Pinchot, G. 1910. *The Fight for Conservation*. Book Jungle.
- Plummer, R., and D. A. Fennell. 2009. Managing protected areas for sustainable tourism: prospects for adaptive co-management. *Journal of Sustainable Tourism* 17(2):149-168.
- Point, P. 1998. Les Parcs nationaux français face à leurs habitants et à leur usagers. Un bilan vingt-cinq ans après leur création. pp.235-255 In J. Theys and B. Barraqué. (Dir) *Les politiques d'environnement : Évaluation de la première génération : 1971-1995*. Recherche, Paris, France.
- Polishchuk, Y., and F. Rauschmayer. 2012. Beyond "benefits"? Looking at ecosystem services through the capability approach. *Ecological Economics* 81:103 - 111.
- Pollnac, R., P. Christie, J. E. Cinner, T. Dalton, T. M. Daw, G. E. Forrester, N. A. J. Graham, and T. R. McClanahan. 2010. Marine reserves as linked social-ecological systems. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 107(43):18262-18265.
- Prager, K. 2010. Applying the institutions of sustainability framework to the case of agricultural soil conservation. *Environmental Policy and Governance* 20(4):223-238.
- Pretty, J. 2003. Social capital and collective management of resources. *Science* 302:1912-1914.
- Pretty, J., and D. Smith. 2004. Social capital in biodiversity conservation and management. *Conservation Biology* 18(3):631-638.
- Primack, R. B. 1993. *Essentials of conservation biology*. 5ème édition. Sinauer, Sunderland, Mass., USA.
- Pyke, C. R. 2007. The implications of global priorities for biodiversity and ecosystem services associated with protected areas. *Ecology and Society* 12.
- Radaelli, C. 2002. The domestic impact of european union public policy: notes on concepts, methods, and the challenge of empirical research. *Politique Européenne* 1(5):105-136.
- Rawlings, C. M., and M. D. Bourgeois. 2004. The complexity of institutional niches: credentials and organizational differentiation in a field of US higher education. *Poetics* 32(6):411-437.
- Reclus, E. 1866. Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes. *Revue des deux mondes* 63:352-381.
- Reclus, E. 1869. *Histoire d'un ruisseau*. J. Hetzel et Cie, Paris, France.
- Reed, M. S. 2008. Stakeholder participation for environmental management: A literature review. *Biological Conservation* 141(10):2417 - 2431.

- Reed, M. S., A. Graves, N. Dandy, H. Posthumus, K. Hubacek, J. Morris, C. Prell, C. H. Quinn, and L. C. Stringer. 2009. Who's in and why? A typology of stakeholder analysis methods for natural resource management. *Journal of Environmental Management* 90(5):1933 - 1949.
- Reinius, S. W., and P. Fredman. 2007. Protected areas as attractions. *Annals of Tourism Research* 34(4):839-854.
- Réseaux des grands sites de France. 2007. *Les retombées économiques des grands sites*. 10p. Réseaux des grands sites de France.
- Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, CEEP, and Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône. 2009. *La Réserve Naturelle des Coussouls de Crau: Plan de gestion 2010-2014*. CEEP, France.
- Ribot, J. C., and N. L. Peluso. 2003. A Theory of access. *Rural Sociology* 68(2):153-181.
- Ricketts, T. H., G. C. Daily, P. R. Ehrlich, and C. D. Michener. 2004. Economic value of tropical forest to coffee production. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 101:12579-12582.
- RNF. 2002. *Référentiel d'emploi et de compétences des réserves naturelles*. RNF, France.
- RNF. 2003. *Des professionnels de la nature*. Dépliant de communication, RNF, France.
- RNF. 2004. *Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles de France*. RNF, France.
- RNF. 2007. *Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles de France*. RNF, France.
- RNF. 2008a. Les réserves naturelles et le développement durable des territoires. *La lettre des réserves naturelles* 93:39.
- RNF. 2008b. *CR du groupe Développement Durable des Territoires du 1er Septembre 2008*. 7p. RNF, Paris, France.
- RNF. 2012a. *Les grands chiffres des RNR et des RNC*. 4p. RNF, France
- RNF. 2012b. *Rapport Annuel de Gestion, Année 2011*. 48p. RNF, France
- RNF. 2012c. *Regards sur 30 ans de RNF*. RNF, France.
- RNN des aiguilles rouges. 2000. *Plan de gestion des RN du Massif des Aiguilles Rouges*. 155p. RNN AR, Asters, Annecy, France.
- RNN des coussouls de Crau. 2010. *Plan de gestion 2010 - 2014. Section A : Diagnostic et enjeux*. 216p. RNN CC, CEEP, CA13, Saint Martin de Crau, France.
- RNN de Chérine. 2012. *Plan de gestion 2013 - 2017. Section A : Diagnostic et enjeux*. 56p. RNN CH, Association Chérine, Saint Michel en Brenne, France.
- RNN des marais de Séné 2010. *Rapport d'activité 2010*. 48p. RNN MS, Bretagne Vivante, Association de chasse de Séné, commune de Séné, Séné, France.
- RNN de la petite Camargue alsacienne. 2012. *Plan de gestion*. 24p. RNN PCA, Association PCA, Village-Neuf, France.
- RNN de Sixy-Passy. 2001. *Plan de gestion 2001 - 2005 de la RNN de Sixt-Passy*. 81p. RNN SP, Asters, Annecy, France.
- RNN de la vallée d'Eyne. 2005. *Plan de gestion 2005 - 2009*. 209p. RNN VE, FRNC, commune d'Eyne, Eyne, France.

- RNR de la pâture mille trous. 2007. *Plan de gestion 2008- 2012 (Renouvellement II)*. 139p. RNR RNA, CEN NPdC, Lillers, France.
- RNR du riez de Noeux-les-Auxi. 2007. *Plan de gestion 2008- 2012 (Renouvellement II)*. 158p. RNR RNA, CEN NPdC, Lillers, France.
- RNR du sillon de Talbert. 2009. *Plan de gestion 2009 - 2014*. 199p. RNR ST, Conservatoire du littoral, commune de Pleubian, Pleubian, France.
- Robbins, P. 2004. *Political ecology: a critical introduction*. Blackwell Publishing, Oxford, UK.
- Robbins, P. 2012. Qu'est-ce que la political ecolgy? pp.21-35. In Gautier D. & T. Benjaminsen (Coord.) *Environnement, discours et pouvoir. L'approche political ecology*. Quae, Versailles, France.
- Robbins, P., K. McSweeney, T. Waite, and J. Rice. 2006. Even conservation rules are made to be broken: implications for biodiversity. *Environmental Management* 37(2):162-169.
- Rodary, E. 2003. Pour une géographie politique de l'environnement. *Écologie et Politique* 27(1):91-111.
- Rodary, E., and C. Castellanet. 2003. Les trois temps de la conservation. pp. 5-44. In Rodary, E., C. Castellanet, and G. Rossi. (Coord). *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible?* Karthala et GRET, Paris, France.
- Rodary, E., C. Castellanet, and G. Rossi. 2003. *Conservation de la nature et développement: l'intégration impossible?* Karathala et Gret, Paris, France.
- Rodary, E., and J. Milian. 2009. Extension et diversification des aires protégées : rupture ou continuité ? pp. 3-53. In Aubertin, C., & E. Rodary (Coord). *Aires protégées, espaces durables ?* IRD Editions, Marseille, France.
- Rodrigues, A. S. L. et al. 2004. Effectiveness of the global protected area network in representing species diversity. *Nature* 428(6983):640-643.
- Roger, A., and F. Guéry, (Dir.) 1991. *Maîtres et protecteurs de la nature*. Champvallon, Seyssel, France.
- Romme, W. H., and D. G. Despain. 1989. Historical perspective of the Yellowtone fires of 1988. *BioScience* 39(10):695-699.
- Rosenzweig, M. L. 2003. Reconciliation ecology and the future of species diversity. *Oryx* 37(2):194-205.
- Russ, G. R., and A. C. Alcala. 2011. Enhanced biodiversity beyond marine reserve boundaries: The cup spillith over. *Ecological Applications* 21(1):241-250.
- Sachs, J. D. et al. 2009. Biodiversity Conservation and the Millennium Development Goals. *Science* 325:1502-1503.
- Sanderson, E. W., J. Malanding, M. A. Levy, K. H. Redford, A. V. Wannebo, and G. Woolmer. 2002. The human footprint and the last of the wild. *Bioscience* 52(10):891-904.
- Saunders, C. D. 2003. The emerging field of conservation psychology. *Human Ecology Review* 10(2):137-149.
- Schenk, A., M. Hunziker, and F. Kienast. 2007. Factors influencing the acceptance of nature conservation measures - A qualitative study in Switzerland. *Journal of Environment Management* 83(1):66-79.
- Schlager, E., W. Blomquist, and S. Tang. 1994. Mobile flows, storage, and self-organized institutions for governing common-pool ressources. *Land Economics* 70(3):294-317.

- Schultz, L., A. Duit, and C. Folke. 2011. Participation, adaptive co-management, and management performance in the world network of biosphere reserves. *World Development* 39(4):662-671.
- Schultz, P. W. 2011. Conservation means behavior. *Conservation Biology* 25(6):1080-1083.
- Sears, D. 1989. The ecological niche of political psychology. *Political Psychology* 10(3):501-506.
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 2010. *Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique*, 3ème édition. 98p. Montréal.
- Selmi, A. 2006. *Administrer la nature: le parc national de la Vanoise*. Éditions de la maison des Sciences de l'homme. Quae, Versailles, France.
- Selmi, A. 2009. L'émergence de l'idée de Parc National en France. De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale. pp. 43-58; 236p. In Larrère, R., Lize, B., Berlan - Darqué M. (Coord.) *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature?* Quae, Versailles, France.
- Shean, G. D., and T. Shei. 1995. The values of student environmentalists. *The Journal of Psychology* 129(5):559-564.
- Siegel, S., and N. J. Castellan. 1988. *Nonparametric statistics for the behavioral sciences*. MacGraw Hill Int., New York, USA.
- Simberloff, D., and L. Abele. 1976. Island biogeography theory and conservation practice. *Science* 191(4224):285-286.
- Simon, H. 1957. *Administrative behavior: a study of decision making processes in administrative organization*. Free Press, New-York, USA.
- Soulé, M. 1985. What is conservation biology? *Bioscience* 35(11):727-734.
- Soulé, M. E., and J. Terborgh. 1999. *Continental conservation*. Island Press, Washington DC, USA.
- Stanners, D., and P. Bourdeau. 1995. *Europe's environment: the Dobris assessment*. European Environmental Agency, Copenhagen, Denmark.
- Steel, B. S. 1996. Thinking globally and acting locally? Environmental attitudes, behaviour and activism. *Journal of Environmental Management* 47(1):27-36.
- Steffan-Dewenter, I. et al. 2007. Tradeoffs between income, biodiversity, and ecosystem functioning during tropical rainforest conversion and agroforestry intensification. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 104(12):4973-4978.
- Stern, P. C., and T. Dietz. 1994. The value basis of environmental concern. *Journal of Social Issues* 50(3):65-84.
- Stoll-Kleemann, S. 2001. Barriers to nature conservation in Germany: a model explaining opposition to protected areas. *Journal of Environmental Psychology* 21(4):369-385.
- Stonich, S. C. 1998. Political ecology of tourism. *Annals of Tourism Research* 25(1):25-54.
- Strickland-Munro, J. K., H. E. Allison, and S. A. Moore. 2010. Using resilience concepts to investigate the impacts of protected area tourism on communities. *Annals of Tourism Research* 37(2):499-519.
- Sullivan, S. 2009. Green capitalism, and the cultural poverty of constructing nature as service provider. *Radical Anthropology* 3:18-27.
- Super, C. M., and S. Harkness. 1986. The developmental niche: a conceptualization at the interface of child and culture. *International Journal of Behavioral Development* 9(4):545-569.

- Surel, Y. 1998. Idées, intérêts, institutions dans l'analyse des politiques publiques. *Pouvoirs* 87(4):161-178.
- Surel, Y. 2000. Comparer les sentiers institutionnels. La réforme des banques centrales au sein de l'Union Européenne. *Revue Internationale de Politique Comparée* 7(1):135-166.
- TEEB. 2010. *The economics of ecosystems and biodiversity: mainstreaming the economics of nature: a synthesis of the approach, conclusions and recommendations of TEEB*. 36p. Rapport de synthèse.
- Tenenhaus, M., and F. W. Young. 1985. An analysis and synthesis of multiple correspondence analysis, optimal scaling, dual scaling, homogeneity analysis and other methods for quantifying categorical multivariate data. *Psychometrika* 50(1):91-119.
- Theberge, J. 1989. Guidelines to drawing ecologically sound boundaries for national parks and nature reserves. *Environmental Management* 13(6):695-702.
- Therville, C., L. Feintrenie, and P. Levang. 2011. Farmers' perspective about agroforests conversion to plantation in Sumatra. Lessons learnt from Bungo district (Jambi, Indonesia). *Forests, Trees and Livelihoods* 20:15-33.
- Therville, C., R. Mathevet, and F. Bioret. 2012. Des clichés protectionnistes aux discours intégrateurs : l'institutionnalisation de Réserves Naturelles de France. *Vertigo* 12(3) [En ligne].
- Theys, J. 1981. Préface. In L. Mermet (Ed) *Éléments pour une gestion patrimoniale, perspectives, facteurs de blocage*. Ministère de l'Environnement, Groupe prospective.
- Thiébaud, L. 1999. Mesures agri-environnementales et politiques d'environnement. Intégrations, complémentarités et décalages. *Économie rurale* 249:11-18.
- Thoenig, J.-C., and P. Duran. 1996. L'État et la gestion publique territoriale. *Revue Française de Science Politique* 46(4):580-623.
- Thomassin, A. 2011. "Des réserves sous réserve": acceptation sociale des aires marines protégées. L'exemple de la région sud-ouest de l'océan indien. Thèse de Géographie, Université de la Réunion.
- Thompson, J. D., R. Mathevet, O. Delanoë, C. Gil-Fourrier, M. Bonnin, and M. Cheylan. 2011. Ecological solidarity as a conceptual tool for rethinking ecological and social interdependence in conservation policy for protected areas and their surrounding landscape. *Biodiversity in face of human activities* 334(5-6):412-419.
- Thompson, S. C. G., and M. A. Barton. 1994. Ecocentric and anthropocentric attitudes toward the environment. *Journal of Environmental Psychology* 14(2):149 - 157.
- Thoreau, H. D. 1854. *Walden ou La vie dans les bois*, 1990th edition. Gallimard, Paris, France.
- Tilly, C. 1978. *From mobilization to revolution*. Addison-Wesley USA.
- Tilly, C. 1986. *The contestuous France*. Fayard, Paris, France.
- Turner, B. L. et al. 2003. A framework for vulnerability analysis in sustainability science. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 100(14):8074-8079.
- Turner, W. R., and D. S. Wilcove. 2006. Adaptive decision rules for the acquisition of nature reserves. *Conservation Biology* 20(2):527-537.
- UICN. 1994. *Guidelines for protected area management categories*. 94p. UICN.
- UICN France, and MNHN. 2009. *La Liste rouge des espèces menacées en France - Contexte, enjeux et démarche d'élaboration*. 8p. UICN, Paris, France.

- UICN, PNUE, and WWF. 1980. *Stratégie mondiale de la conservation. La conservation des ressources vivantes au service du développement durable*. UICN-PNUE-WWF.
- UNESCO. 1997. *Guide méthodologique d'aide à la gestion intégrée de la zone côtière*. 47p. Commission Océanographique Intergouvernementale, Paris, France.
- UNESCO. 2001. *Des outils et des hommes pour une gestion intégrée des zones côtières*. 64p. Commission Océanographique Intergouvernementale, Paris, France.
- Vadrot, C. M., and M. Dejouet. 1998. *La place de l'environnement dans les médias*. Victoire éditions, Paris, France.
- Veschambre, V. 2007. Patrimoine :un révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales. *Annales de Géographie* 656(4):361-381.
- Veyret, Y., and L. Simon. 2006. Biodiversité, développement durable et Géographie. *Annales des Mines* 44:76-83.
- Vimal, R. 2010. *Des aires protégées aux réseaux écologiques : science, technique et participation pour penser collectivement la durabilité des territoires*. Sciences de l'environnement, Université Montpellier II.
- Vimal, R., and R. Mathevet. 2011. La carte et le territoire : le réseau écologique à l'épreuve de l'assemblée cartographique. *Cybergeog: European Journal of Geography* [En ligne].
- Vimal, R., R. Mathevet, and J. D. Thompson. 2012. The changing landscape of ecological networks. *Journal for Nature Conservation* 20(1):49-55.
- Vitousek, P. M., H. A. Mooney, J. Lubchenco, and J. M. Melillo. 1997. Human Domination of Earth's Ecosystems. *Science* 277(5325):494-499.
- Vivien, F. D. 2003. Jalons pour une histoire de la notion de développement durable. *Mondes en développement* 121:1-21.
- Waliczky, Z. 2009. *The 2010 target of halting biodiversity loss and beyond. The NGO perspective. Biodiversity protection - Beyond 2010*. Priorities and options for future EU Policy, Chair, European Habitats Forum, Athens.
- Walker, B., S. Carpenter, J. Anderies, N. Abel, G. Cumming, M. Janssen, L. Lebel, J. Norberg, G. D. Peterson, and R. Pritchard. 2002. Resilience management in social-ecological systems: a working hypothesis for a participatory approach. *Conservation Ecology* 6(1):17.
- Walker, B., C. S. Holling, S. R. Carpenter, and A. Kinzig. 2004. Resilience, adaptability and transformability in social-ecological systems. *Ecology and Society* 9(2):9.
- Walpole, M. J., and H. J. Goodwin. 2001. Local attitudes towards conservation and tourism around Komodo national park, Indonesia. *Environmental Conservation* 28(2):160-166.
- Walters, C. J. 1986. *Adaptive management of renewable resources*. McMillan, New York.
- Wells, M., S. Guggenheim, A. Khan, W. Wardoyo, and P. Jepson. 1998. *Investing in Biodiversity. A Review of Indonesia's Integrated Conservation and Development Projects*. World Bank, East Asia Region.
- West, P., J. Igoe, and D. Brockington. 2006. Parks and peoples: the social impact of protected areas. *Annual Review of Anthropology* 35:251-277.
- Western, D., and M. Wright. (Eds.) 1994. *Natural connections: perspectives in community-based conservation*. Island Press, Washington DC, USA.

- Wilgen, B. W. van, and H. C. Biggs. 2011. A critical assessment of adaptive ecosystem management in a large savanna protected area in South Africa. *Biological Conservation* 144(4):1179 - 1187.
- Wilshusen, P. R., S. R. Brechin, C. L. Fortwangler, and P. C. West. 2002. Reinventing a square wheel: critique of a resurgent “protection paradigm” in international biodiversity conservation. *Society & Natural Resources* 15(1):17-40.
- Wood, J. B. 1983. Management plans. In A. Warren, F.B. Goldsmith (Dir.) *Conservation in Perspective*, Wiley and Sons, Chichester, UK.
- Woodward, R. T., and Y. S. Wui. 2001. The economic value of wetland services: a meta-analysis. *Ecological Economics* 37(2):257-270.
- Young, O. R., F. Berkhout, G. C. Gallopin, M. A. Janssen, E. Ostrom, and S. van der Leeuw. 2006. The globalization of socio-ecological systems: an agenda for scientific research. *Global Environmental Change* 16(3):304 - 316.
- Zimmerer, K. S., and T. J. Bassett. 2003. *Political ecology: an integrative approach to geography and environment-development studies*. 1st edition. The Guilford Press, New York, USA.
- Zuanon, J.-P. 1995. *Chronique d'un parc oublié. Du parc de La Bérarde (1913) au parc des Ecrins (1973)*. Revue de Géographie Alpine, Grenoble, France.
- Zube, E. H. 1991. Environmental psychology, global issues, and local landscape research. *Journal of Environmental Psychology* 11(4):321 - 334.
- Zube, E. H., and M. L. Busch. 1990. Park-people relationships: an international review. *Landscape and Urban Planning* 19(2):117 - 131.

Liste des sigles et acronymes

AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ACM : Analyse en composante multiple
ACP : Analyse en composante principale
AFP : Association foncière pastorale
AG : Assemblée générale
AICA : Association intercommunale de chasse agréée
AMP : Aire marine protégée
ANSC : Analyse non symétrique de correspondance
AP : Aire protégée
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASGE : Analyse stratégique de la gestion environnementale
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
CA : Conseil d'administration
C_{Ag} : Chambre d'agriculture
CBC : Community based conservation
CBNRM : Community based natural resources management, ou programmes de gestion communautaire des ressources.
ComCom : Communauté de communes
CDB : Convention sur la diversité biologique
CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
CEFE : Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CG : Conseil général
CIFOR : Centre for international forestry research
CIFRE : Conventions industrielles de formation par la recherche
CL : Conservatoire du littoral
CNP_N : Conseil national de protection de la nature
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPRN : Conférence permanente des réserves naturelles
CREN : Conservatoire régional d'espaces naturels
CSP : Conseil supérieur de la pêche
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

DDA : Direction départementale de l'agriculture

DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

DDE : Direction départementale de l'équipement

DHFF : Directive habitats faune - flore

DIREN : Direction régionale de l'environnement

DNP : Direction de la nature et des paysages

DOCOB : Document d'objectifs

DPN : Direction de la protection de la nature

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EDF : Électricité de France

ENF : Espaces naturels de France

ENS : Espace naturel sensible

ETP : Équivalent temps plein

FEDER : Fonds européen de développement régional

FNC : Fédération nationale des chasseurs

FNE : France nature environnement

FRNC : Fédération des réserves naturelles catalanes

GIC : Groupement d'intérêt cynégétique

GIE : Gestion intégrée de l'environnement

GIP : Groupement d'intérêt public

GIZC : Gestion intégrée des zones côtières

GP : Groupement pastoral

ICDP : Integrated conservation – development project, ou programme intégré de conservation et développement.

IEP : Institut d'études politiques

IRD : Institut de recherche et développement

LOADT : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

LOADDT : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire

LPO : Ligue de protection des oiseaux

MAB : Man and biosphere

MAE : Mesure agro-environnementale

MAET : Mesure agro-environnementale territorialisée

ME : Ministère de l'environnement

MEA : Millenium ecosystem assessment

MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables

MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

NA : Not available

NEP : New environmental paradigm
ONC : Office national de la chasse
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONU : Organisation des nations unies
OT : Office du tourisme
PdG : Plan de gestion
PLU : Plan local d'urbanisme
PN : Parc national
PNF : Parcs nationaux de France
PNM : Parc naturel marin
PNR : Parc naturel régional
RN : Réserve naturelle
RNC : Réserves naturelles de Corse
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RN des aiguilles : Réserve naturelle nationale des aiguilles rouges
RN des coussouls : Réserve naturelle nationale des coussouls de Crau
RN de Chérine : Réserve naturelle nationale de Chérine
RN de Séné : Réserve naturelle nationale des marais de Séné
RN de la petite Camargue : Réserve naturelle nationale de la petite Camargue alsacienne
RN de Sixt : Réserve naturelle nationale de Sixt-Passy
RN d'Eyne : Réserve naturelle nationale de la vallée d'Eyne
RNR : Réserve naturelle régionale
RN de la pâture : Réserve naturelle régionale de la pâture 1000 trous
RN du riez : Réserve naturelle régionale du riez de Noeux-les-Auxi
RN du sillon : Réserve naturelle régionale du sillon de Talbert
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
SIC : Sites d'intérêt communautaire
SIVOM : Syndicat intercommunal à vocations multiples
SMVM : Schéma de mise en valeur de la mer
SNPN : Société nationale de protection de la nature
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique
SSE : Système socioécologique

TAAF : Terres australes et antarctiques françaises
TDENS : Taxe départementale des espaces naturels sensibles
TEEB : The economics of ecosystems and biodiversity
TEK : Traditional ecological knowledge
TVB : Trame verte et bleue
UBO : Université de Bretagne occidentale
UGB : Unité gros bétail
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
UIPN : Union internationale pour la protection de la nature
UTN : Unité touristique nouvelle
VTT : Vélo tout terrain
WWF : World wildlife fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZPS : Zone de protection spéciale
ZSC : Zone spéciale de conservation

Glossaire

Acteur : « Les agents d'une organisation ne sont pas des individus passifs. Au contraire, leur place dans l'organisation ne peut être définie qu'à travers leur action. » (Muller 2009)

Acteur environnemental : « le ou les acteurs qui, dans une situation donnée, jouent effectivement (à la fois dans le discours et par leurs actions constatées), vis-à-vis des acteurs responsables des processus dommageables pour l'environnement ou des acteurs régulateurs (élus territoriaux, préfet, etc.), un rôle d'agent de changement en faveur de l'objectif environnemental pris en référence. » (Mermet et al. 2005).

Aire protégée : d'après l'UICN, une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Dudley 2008).

Attitude : degré de soutien cognitif à un comportement donné (Ajzen & Fishbein 1977).

Biens communs (commons, école des communs) : le système concerné lorsque l'on parle des *commons* est qualifié de Common-Pool Resource (CPR). Il est défini comme un système de ressource naturel ou anthropique suffisamment grand pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure de son usage et de l'accès à ses bénéfices certains usagers potentiels (Ostrom 1990, p.30). Alors que les travaux de Hardin sur la tragédie des communs (Hardin 1968) ont conduit pendant longtemps à se cantonner à des processus de régulation par l'État ou le marché, les travaux d'Ostrom nous ouvrent la troisième voie de la gestion collective. Nous parlerons plus spécifiquement de biens communs lorsque ces CPR sont « autogérés » par des organisations et des institutions mises en place et maintenues par un collectif.

Biodiversité : terme apparu en 1986, issu de la contraction de *biological diversity*, défini en 1992 dans le cadre de la CDB (Convention sur la Diversité Biologique) comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris (...) la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (CDB 1992).

Cadre d'analyse de la durabilité des SSE de Ostrom : ensemble de systèmes et de sous-systèmes, eux – mêmes composés de variables, qui permet d'analyser la durabilité des SSE. Ce cadre s'est progressivement construit depuis les années 1990 et nous utiliserons comme référence la publication d'Elinor Ostrom paru en 2009 dans la revue *Science* (Ostrom 2009).

Cliché protectionniste : généralisation d'une vision préservationniste de la protection de la nature à toute aire protégée : les activités humaines, et par extension l'homme, sont une menace pour la nature, il convient de les exclure et seule une élite restreinte et éclairée mettra en place et accédera à des réserves intégrales, des espaces exceptionnels « mis sous cloche ».

Construit social : la notion de construit social fait référence au courant sociologique du constructivisme social. Cette approche considère que les phénomènes sociaux sont construits, c'est-à-dire créés, objectivés et institutionnalisés, et que la réalité perçue est le fruit de ces constructions (Berger & Luckmann 1966).

Développement durable : « *développement qui satisfait les besoins de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* » (Brundtland 1987).

Écologisation : décloisonnement sectoriel, intégration des objectifs de conservation dans des politiques autres que celles centrées sur la protection de la nature (Deverre & De Sainte Marie 2008).

Endémique : Se dit des espèces vivantes inféodées à un territoire géographique bien délimité et souvent de taille restreinte (Blondel 1995).

Environnementalisation : voir écologisation.

Gestion patrimoniale : elle vise à faire de la biodiversité un « *patrimoine commun local d'intérêt général* » (Ollagnon 1989, 2006), et « *redonne ainsi à chaque individu un rôle actif dans le tissu de relations diversifiées qui le lient au milieu naturel* » (Theys 1981).

Gouvernance : la gouvernance des aires protégées concerne les structures, les processus et les traditions qui déterminent l'exercice du pouvoir et des responsabilités, la manière de prendre les décisions, et la façon dont les citoyens et les différents acteurs ont leur mot à dire (Borrini-Feyerabend 2003; Graham *et al.* 2003).

Idée : en analyse des politiques publiques, la notion d'idée souligne que l'action publique s'organise autour de cadres (*frames*) qui constituent l'univers cognitif des acteurs et qui présentent une certaine stabilité dans le temps (Muller 2009).

Image : raccourci cognitif qui fait sens pour le plus grand nombre, cliché. Il s'agit par exemple de l'écolo barbu, de la mise sous cloche, des fonctionnaires payés à rien faire... (Muller 2009).

Institution : ensemble des règles, formelles ou non, qui structure les interactions sociales, économiques, politiques des humains en société (Ostrom 1990, 2005).

Institutionnalisation : processus par lequel un ensemble de règles, de normes et de valeurs vont être reconnues légitimes par les acteurs sociaux (Ostrom 1990; Etienne *et al.* 1997).

Instrument : les instruments de l'action publique sont les techniques de régulation utilisées par les pouvoirs publics. Le choix de ces instruments ne relève pas que du choix technique, mais également de la logique politique (Lascoumes & Le Galès 2005).

Intérêt : notion qui consiste à identifier les enjeux de l'implication d'un acteur dans le collectif, à centrer l'analyse sur les préférences des acteurs, et à insister sur la dimension stratégique et collective (Palier & Surel, 2005).

Paradigme : Représentation du monde qui repose sur une base définie (disciplinaire, courant de pensée). Au sens collectif, il définit un système de représentation largement partagé et dominant. Le paradigme scientifique tend à désigner l'ensemble des croyances, valeurs et techniques qui sont partagées par les membres d'une communauté scientifique, au cours d'une période de consensus théorique (Kuhn 1962).

Patrimoine naturel : nature « adoptée » (Leniaud 1992), « *construction sociale complexe et volontariste* » (Di Méo 2008) reconnue pour un certain nombre de valeurs plus ou moins normatives, et qu'il convient de protéger et de gérer dans l'intérêt de tous.

Political Ecology : traditionnellement, la *political ecology* renvoie à une analyse environnementale qui « *combine les préoccupations de l'écologie avec une économie politique au sens large* » (Blaikie & Brookfield 1987). Cette approche d'origine anglo-américaine portée essentiellement par des géographes et des anthropologues se concentre généralement sur les discours environnementaux (Bassett & Zueli 2000; Adger *et al.* 2001), le pouvoir et les luttes pour le pouvoir en matière d'accès et de gestion de l'environnement (Blaikie 1989; Ribot & Peluso 2003). D'après Paul Robbins, ce courant de pensée n'est ni une méthode, ni une théorie, mais plutôt une communauté de pratiques, un type de texte engagé, qui parle de justice et d'injustice, de contradictions, sur le fondement d'une dialectique humains – non humains (Robbins 2012).

Politique publique (policy) : « *Une politique publique est un phénomène social et politique spécifique, empiriquement fondé et analytiquement construit* » (Thoenig in Boussaguet *et al.* 2010, p.420). Il s'agit d'un construit social caractérisé par l'intervention d'une autorité investie de puissance publique sur un domaine de la société (politique sectorielle) ou du territoire (politique territoriale). Elle s'identifie par trois éléments de description : contenus, prestations et effets.

Politique (politics) : la politique en général, avec tout ce qu'elle recouvre d'idéologie politique, de courants politiques... (Muller 2009)

Pouvoir : « *L'utilisation des ressources (expertise, information, maîtrise de l'interface entre l'organisation et son environnement...) par les acteurs détermine des situations d'échange entre les acteurs fondées sur des relations de pouvoir.* » (Muller 2009)

Répertoire : les répertoires de l'action collective sont les moyens par lesquels des individus agissent ensemble dans la poursuite d'intérêts communs (Tilly 1986).

Réserve Naturelle : d'après l'article L.332-1 du code de l'environnement : « *Des parties du territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de*

la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader.»

Résilience : elle est définie comme au départ et par les sciences écologiques comme « *la mesure de la persistance des [éco]systèmes et de leur capacité à absorber un changement ou une perturbation et à maintenir les mêmes relations entre les populations ou variables d'état* » (Holling 1973). Cette définition fera progressivement l'objet de plusieurs révisions permettant de préciser que la résilience est la capacité d'un système à absorber des perturbations et de maintenir ses fonctions et structures élémentaires, ces dernières façonnant l'identité du système en question (Walker *et al.* 2004; Folke *et al.* 2010).

Solidarité écologique : « *la solidarité écologique est l'étroite interdépendance des êtres vivants entre eux et avec les milieux naturels ou aménagés de deux espaces géographiques contigus ou non.* » On distingue la « solidarité écologique de fait », c'est-à-dire la communauté de destin entre l'homme, la société et son environnement dans l'espace et dans le temps, et la « solidarité écologique d'action », c'est-à-dire la reconnaissance par chacun d'entre nous de notre appartenance à la communauté du vivant, et le jugement de nos actions ou non-actions selon leurs effets sur cette communauté (Mathevet *et al.* 2010b; Thompson *et al.* 2011; Mathevet 2012).

Stratégie : « *L'action de l'acteur n'est pas fondée sur des critères simples ou sur un intérêt clairement identifiable mais sur une utilisation plus ou moins habile des règles formelles et informelles de l'organisation. Cette mobilisation des ressources dont peut disposer un acteur s'organise donc autour d'une stratégie orientée vers la réalisation des buts qu'il s'est fixé.* » (Muller 2009)

Structuration : proposée par Giddens (Giddens 1984), elle qualifie le processus d'organisation des systèmes sociaux autour de trois niveaux structurels et institutionnels : le sens et les valeurs, la mobilisation de ressources et leur institutionnalisation politique et / ou économique, et la légitimation, c'est-à-dire la normalisation par des institutions légales.

Système socioécologique (SSE) : les SSE sont les produits d'une coévolution entre systèmes biologiques et systèmes sociaux (Gual & Norgaard 2010), entre acteurs humains et non humains (Robbins 2004). Cette notion permet d'insister sur l'idée des hommes dans la nature (*humans-in-nature*), ainsi que sur les interdépendances entre systèmes sociaux et écologiques (Berkes & Folke 1998).

Territoire : concept fondamental en sciences sociales et plus particulièrement en géographie, qui définit un « *espace géographique institutionnalisé, c'est-à-dire un espace qui repose sur un ensemble stabilisé de règles, de normes et d'attentes* » (Smith in Pasquier *et al.* 2011, p.469). C'est un espace socialement construit et structurant pour la politique et les politiques publiques, ainsi qu'un espace-produit, matériel et idéal, issu de l'organisation collective de la société et de la nature traduisant une relation d'appartenance sociale, économique, politique, juridique ou encore culturelle (Di Méo 1991, 1998; Brunet 1993)

Territorialisation : indique la transition d'une vision verticale et sectorielle des politiques publiques à une vision horizontale et territoriale, suite aux tendances à la décentralisation et à la relocalisation. Il s'agit de recontextualiser l'action publique, et de faire du territoire l'espace de gestion des problèmes, de le placer au centre de l'action politique (Godin 1999; Gumuchian *et al.* 2003; Dayan 2004; Muller 2009; Duran, in Pasquier *et al.* 2011, p.475).

Wilderness : Concept avant tout idéologique qui invoque un état de nature sauvage (*wildness*, espace libre de tout contrôle et de toute intervention humaine) et naturelle (*naturalness*, sens biologique qui traduit le caractère naturel, endémique, indigène), imparfaitement traduit en français par naturalité (Lecomte 1999; Landres *et al.* 2000).

Liste des figures

Figure 1 : Cadre d'analyse de la durabilité des systèmes socioécologiques.

Figure 2 : RN de Camargue, RN des marais de Kaw-Roura, RN de la grotte du TM71, RN des gorges de l'Ardèche.

Figure 3 : Mise en place des principaux outils de protection de la nature en France et structuration en quatre temps de la protection de la nature en France : mise en place, consolidation, intégration, et post-intégration.

Figure 4 : Les réserves naturelles parmi les réserves en France.

Figure 5 : Carte des réserves naturelles en France.

Figure 6 : Classes de superficie des RN, des RNN/RNC et des RNR.

Figure 7 : Types de milieux en fonction de l'année de création.

Figure 8 : Pourcentage de sites classés en RNN et RNC présentant une superposition avec un autre zonage.

Figure 9 : Cadre de contrôle *top-down* des RN.

Figure 10 : Types des organismes gestionnaires de RN.

Figure 11 : Types d'activités menées dans les RN.

Figure 12 : Analyse des caractéristiques générales des RN.

Figure 13 : Les différents niveaux de l'appropriation selon les gestionnaires.

Figure 14 : Le contexte politique national et international de la protection de la nature et les grandes étapes de l'institutionnalisation de Réserves Naturelles de France.

Figure 15 : Cadre d'analyse pour expliquer les pratiques des gestionnaires de RN.

Figure 16 : Analyse de l'accueil dans les RN.

Figure 17 : Analyse des profils socioculturels des conservateurs de RN.

Figure 18 : Définition du positionnement des conservateurs. Résultats de la première série de questions de la partie B de l'enquête nationale par internet (série A.).

Figure 19 : Analyse multivariée pour définir les attitudes des conservateurs à partir de la seconde série de questions de la partie B de l'enquête nationale par internet (série B.).

Figure 20 : Contingence entre profils socioculturels et groupes formés sur la seconde série de question (série B.).

Figure 21 : Identification des quatre grands types de profil territorial.

Figure 22 : Analyse multivariée (ACM) sur l'ensemble des profils identifiés.

Figure 23 : Cadre théorique mobilisé pour l'analyse des études de cas.

Figure 24 : Localisation des dix sites d'étude.

Figure 25 : Les acteurs des RN.

Figure 26 : Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau.

Figure 27 : Réserve Naturelle Régionale Riez de Noeux-les-Auxi.

Figure 28 : Réserve Naturelle Régionale Pâturage Mille Trous.

Figure 29 : Réserve Naturelle Nationale Sixt-Passy.

Figure 30 : Réserve Naturelle Nationale des Aiguilles Rouges

Figure 31 : Réserve Naturelle Nationale de la Vallée d'Eyne

Figure 32 : Réserve Naturelle Nationale de la Petite Camargue Alsacienne.

Figure 33 : Réserve Naturelle Nationale de Chérine.

Figure 34 : Réserve Naturelle Nationale des Marais de Séné

Figure 35 : Réserve Naturelle Régionale du Sillon de Talbert.

Figure 36 : Pourcentage de répondants par site ne percevant aucun inconvénient pour le collectif.

Figure 37 : Importance moyenne accordée aux avantages/inconvénients. A) Par RN. B) Par type d'acteurs.

Figure 38 : Nombre d'occurrence des différentes externalités les plus citées. Les codes utilisés sont recensés dans le tableau 12. La couleur bleue est utilisée pour les avantages, la couleur rouge pour les contraintes.

Figure 39 : Analyse multivariée (ANSC) des externalités citées par plus de 20 personnes en présence / absence en fonction des sites et des types d'acteurs.

Figure 40 : Trajectoire idéalisée des perceptions des acteurs entre t et t +2.

Figure 41 : Trajectoire institutionnelle de deux sites contraints par la nature de l'organisme gestionnaire. L'exemple de la RN de Chérine et de la RN de la petite Camargue.

Figure 42 : Trajectoire des sites au cours du temps le long des axes *in situ* – *ex situ*, et approche sectorielle – approche intersectorielle, suite à un engagement actif du gestionnaire en ce sens.

Figure 43 : Cadre d'analyse de la durabilité des systèmes RN – territoire et apports des différents cadre de pensée mobilisés.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des approches ségrégatives et intégratives.

Tableau 2 : Les objectifs des différentes parties de la thèse.

Tableau 3 : Types de milieux présents dans les RNN/RNC.

Tableau 4 : Caractérisation des grandes étapes de l'institutionnalisation de Réserves Naturelles de France.

Tableau 5 : Variables socioculturelles et réponses au questionnaire sur les perceptions des conservateurs de RN.

Tableau 6 : Analyse par modèle linéaire généralisé des relations entre variables socioculturelles et qualités perçues en tant que conservateur.

Tableau 7 : Items et codes utilisés dans la première série de questions de la partie B de l'enquête nationale par internet pour définir le positionnement des conservateurs.

Tableau 8 : Définition du positionnement des conservateurs. Items et codes utilisés dans la seconde série de questions de la partie B de l'enquête nationale par internet.

Tableau 9 : Définition du positionnement des conservateurs. Items les plus cités dans la seconde série de questions de la partie B de l'enquête nationale par internet. Rang des items cités en premier choix, deuxième choix, troisième choix aux trois niveaux d'analyse.

Tableau 10 : Variables territoriales et réponses à la partie A de l'enquête nationale par internet.

Tableau 11: Principales caractéristiques des dix sites d'étude.

Tableau 12 : Principales externalités identifiées et codes associés.

Tableau 13: Illustration schématique de l'importance des différentes variables identifiées par Ostrom, affectant la durabilité des RN dans leurs territoires.

Tableau 14 : Composantes écologiques des cas d'étude : enjeux, contexte, solidarités de « fait ».

Tableau 15 : Réserves naturelles et solidarités socioécologiques : quelques exemples

Tableau 16 : Étude sous l'angle de la *political ecology* de nos dix études de cas.

Liste des encadrés

Encadré 1 : Patrimoine naturel et biodiversité.

Encadré 2 : Article L332-1 du code de l'environnement : création et objectifs des réserves naturelles.

Liste des annexes

Annexe 1 : Personnes enquêtées dans le cadre des entretiens dits « historiques ».

Annexe 2 : Table des matières de la base de données ARENA.

Annexe 3 : Construction du jeu de donnée ARENA : Années prises en compte pour chaque RNN/RNC répondante.

Annexe 4 : Questionnaire utilisé pour l'enquête nationale par internet.

Annexe 5 : Réponses à l'enquête nationale.

Annexe 6 : Études de cas : questionnaire semi-quantitatif fondé sur du free-listing et de la hiérarchisation.

Annexe 7 : Tableau comparatif des différents d'outils de protection de la nature en France.

Annexe 8 : Tableau comparatif des différents types de réserves naturelles.

Annexe 9 : Ensemble des domaines réglementés sur 145 RNN et RNC (Analyse ARENA).

Annexe 10 : À quoi sert le comité consultatif de gestion ? Enquête nationale, n=133.

Annexe 11 : Variables d'activités présentées dans ARENA, et % de RN présentant ces variables.

Annexe 12 : Détail des résultats de l'atelier appropriation par questions.

Annexe 13 : Analyse de l'accueil dans les RN : contribution absolue en pourcentage des différentes variables à la construction des deux premiers axes de l'ACM (figure 14).

Annexe 14 : Analyse des positionnements des conservateurs de RN. Réponses à la première série de question (série A) et évaluation multivariée des effets des profils socioculturels.

Annexe 15 : Évaluation de la relation entre profils socioculturels et items issus de la deuxième série de questions (série B).

Annexe 16 : Typologie et représentation des solidarités écologiques.

Annexe 17 : Caractéristiques des RN selon les répondants.

Annexe 18 : Caractéristiques des répondants par RN.

Annexe 19 : Avantages / inconvénients perçus à titre individuel pour la RN de Séné.

Annexe 20 : Détail des avantages et inconvénients cités par site.

Annexe 21 : Détail des avantages et inconvénients perçus par type d'acteurs.

Annexe 22 : Avantages/inconvénients des RN selon les répondants des RN des Coussouls, RN de Sixt et RN des Aiguilles, RN de Chérine et RN du Sillon.

Annexe 23 : Activités de Clara Therville au cours de la thèse.

Annexes

Annexe 1 : Personnes enquêtées dans le cadre des entretiens dits « historiques ».

Date d'entretien	Nom	Prénom	Responsabilité	Site concerné/Structure	Remarques diverses
2010.07.02	LUCCHESI	Jean-Laurent	Directeur de RN	Marais du Vigueirat	Écoresponsabilité, démarche DD
2010.07.08	CAILLOT	Emmanuel	Conservateur adjoint, Comm. scientifique RNF Chargé mission RNF	RNN Domaine de Beauguillot	Responsable réseau limicole, réseau AMP, secrétaire commission scientifique
2010.07.13	STAATS	Rosmaryn	Conservateur RN, Comm. EE, groupe TDD, membre CA RNF	RNN Vallée d'Eyne	Éducation à l'environnement, CA RNF
2010.07.21	ESTEVE	Roger	Ancien président RNF	Conservatoire du littoral	Ancien président de RNF
2010.08.30	GELINAUD	Guillaume	Directeur de RN	RNN Marais de Séné	Bretagne vivante, naturaliste, ouverture DD
2010.09.01	PONSERO	Alain	Directeur de RN	RNN Baie de St Brieuc	Impliqué DD
2010.09.08	TROTIGNON	Jacques	Directeur de RN	RNN Chérine	Impliqué DD
2010.09.15	KNIBIELY	Philippe	Directeur de RN, ex-membre CA de RNF	RNN Petite Camargue Alsacienne	Gp DD, impliqué DD
2010.10.06	TRIPLET	Patrick	Conservateur de RN	RNN Baie de Somme	Impliqué DD
2010.10.18	MARTINI	Guy	Ancien conservateur de RN et ex-membre du CA de RNF Co-fondateur RNF, ancien président RNF	RNN géologique de Haute Provence	Idée entreprise-territoire
2010.11.04	LEENHARDT	Michel		Parc Naturel Régional de Corse	Histoire de RNF et des PNR
2010.11.04	SCHWOEHRER	Christian	Ancien président RNF	Asters	Ancien président de RNF
2010.11.05	FRISONI	Guy-François	Président actuel RNF	Office de l'Environnement Corse	Président de RNF, club RNR
2010.11.06	MÉTAIS	Michel	Directeur général LPO, ancien président RNF	LPO	Membre actif de RNF
2010.11.09	LE DÉMÉZET	Maurice	Universitaire/associatif	Bretagne Vivante	Figure de la protection de la nature en Bretagne, un des fondateurs de la SEPNB
2010.11.10	SINGELIN	Patrick	Ex-directeur adjoint services déconcentrés régionaux du ministère	Ancien chef de service DIREN Bretagne	
2010.11.10	SIORAT	François	Ancien conservateur RN	RNN Sept-Îles	Observatoire patrimoine naturel Bretagne/GIP
2010.11.11	BIORET	Frédéric	Ex-membre du CA de RNF, groupe TDD, ancien président comm. scientifique, conservateur bénévole	RNN St Nicolas des-Gléan	Directeur de thèse, ancien administrateur, commission scientifique, groupe DD
2010.11.12	JONIN	Max	Co-fondateur RNF, ancien président de RNF, associatif	BV-SEPNB RNN François le Bail - Île de Groix	Un des fondateurs de RNF Patrimoine géologique
2010.11.15	BARBIER	Luc	Ancien président RNF	RNN Romelaere	Ancien président de RNF
2010.11.15	SANTUNE	Vincent	Membre du CA de RNF, Directeur du CEN NPdC, Groupe TDD	Conservatoire des sites Nord-Pas-de-Calais	Co-animateur du groupe DD
2010.11.25	RAFFIN	Jean-Pierre	PN Vanoise, France Nature Environnement, député européen vert	France Nature Environnement, CNPC	Ex-député européen, figure de la protection de la nature en France, archives à regarder
2010.12.02	GRILLET	Jean-Philippe	Directeur actuel RNF, ancien chargé de mission Ministère de l'environnement	RNF, Ministère	Chargé de mission au ministère RNF lors création réseau
2010.12.16	LERAT	François	Ex-directeur DIREN Haute-Normandie, ex-directeur DNP	Ministère	Ex-directeur de la DNP
2010.12.21	LANDRIEU	Gilles	Ex directeur bureau RN à la DNP, Directeur adjoint Fédé PN	Fédération des PN	Directeur adjoint Fédé PN
2011.01.26	LESAGE	Guillaume	Chef de service	Région Bretagne	Services techniques régionaux
2011.02.01	RIBOT	Murielle	Chargée de mission	Région Languedoc-Roussillon	Services techniques régionaux
2011.02.16	CHÉRIGIÉ	Eric	Chargé de mission	Région Nord-Pas-de-Calais	Services techniques régionaux

Arena

Activités des REserves NAturelles
Développé par Pierre GIRARD - RNF

TABLE DES MATIERES

Version 1.3.00 du 02/01/2010

POUR BIEN DEMARRER *(aide générale)*

A LIRE ABSOLUMENT... -
AIDE ET SUPPORT -
VERIFICATIONS PREALABLES -

EXPORTER LES TABLEAUX DE DONNEES

MODE D'EMPLOI / NOTATIONS / IMPRESSION -
FONCTIONS COPIER-CALCULER-COLLER -

RESERVES PAR DEPARTEMENT/REGION -
DONNEES NON DISPONIBLES -

Tableaux standard, dans l'ordre du questionnaire :

ORGANISMES : IDENTIFICATION -
ORGANISMES : STATUT JURIDIQUE -
ORGANISMES : SANTE AU TRAVAIL -
ORGANISMES PAR RESERVE : ROLE -
ORGANISMES PAR RESERVE : CONVENTIONNEMENT -
ORGANISMES PAR RESERVE : MISSIONS -
RESERVES : IDENTIFICATION -
RESERVES : PERIMETRE DE PROTECTION -
RESERVES : MILIEU PRINCIPAL -
RESERVES : HISTORIQUE ACTES OFFICIELS -
RESERVES : STATUT FONCIER -
RESERVES : ZONAGE -
RESERVES PAR COMMUNE : LOCALISATION ET SUPERFICIE -
PERSONNEL : IDENTIFICATION -
PERSONNEL : EMPLOI / REFERENTIEL -
PERSONNEL : ACTIVITES REALISEES -
PERSONNEL : COMMISSIONNEMENT -
PERSONNEL PAR RESERVE : TEMPS DE TRAVAIL -
ACTIVITES : PLANS DE GESTION -
ACTIVITES : INSTANCES DE CONCERTATION -
ACTIVITES : PLAN D'INTERPRETATION -
ACTIVITES : AMENAGEMENTS D'ACCUEIL -
ACTIVITES : ANIMATIONS -
ACTIVITES : NOMBRE DE VISITEURS -
ACTIVITES : CATEGORIES VISITEURS -
ACTIVITES : PROVENANCE VISITEURS -
ACTIVITES : FREQUENTATION DES VISITEURS -
ACTIVITES : ETUDES DE FREQUENTATION -
ACTIVITES : ACTIONS HORS GESTIONNAIRE -
ACTIVITES : BASES DE DONNEES -
ACTIVITES : IMPORTANCE DES ACTIONS -
APPLICATION REGLEMENTATION : ACTIVITES REGLEMENTEES -
APPLICATION REGLEMENTATION : PARTENAIRES -
APPLICATION REGLEMENTATION : INFRACTIONS -
PARTENARIATS / REPRESENTATIONS EXTERIEURES -
PRODUCTIONS DOCUMENTAIRES -

RESERVES : SANTE AU TRAVAIL -

Annexe 3 : Construction du jeu de donnée ARENA : Années prises en compte pour chaque RNN/RNC répondante. Les sites en rouge n'ont pas répondu sur les campagnes 2004-2008 et n'ont donc pas été pris en compte dans l'analyse.

Nom de la RN	Année	Nom de la RN	Année
AIGUILLES ROUGES	2008	JUJOLS	2008
AMANA	2004	LA BASSEE	2008
ARCHIPEL DE RIOU	2008	LA TRINITE	2006
ASTROBLEME DE ROCHECHOUART CHASSENON	x	LA TRUCHERE	2008
BAGNAS	2008	LAC DE GRAND-LIEU	2007
BAIE DE CANCHE	2008	LAC DE REMORAY	2008
BAIE DE L'AIGUILLON (CHARENTE-MARITIME)	2008	LAC LUITEL	2008
BAIE DE L'AIGUILLON (VENDEE)	2008	LANDES DE VERSIGNY	2008
BAIE DE SAINT-BRIEUC	2008	LILLEAU DES NIGES	2008
BAIE DE SOMME	2008	MANNEVILLES	2004
BAILLETAZ	2008	MANTET	2008
BALLONS COMTOIS	2008	MARAIS DE BRUGES	2008
BANC D'ARGUIN	2008	MARAIS DE KAW-ROURA	2006
BOIS DU PARC	2008	MARAIS DE LAVOURS	2008
BOUCHES DE BONIFACIO	2008	MARAIS DE MULLEMBOURG	2008
BOUT DU LAC D'ANNECY	2008	MARAIS DE SENE	2007
CAMARGUE	2008	MARAIS DE VESLES-ET-CAUMONT	2008
CARLAVEYRON	2008	MARAIS D'ISLE	2008
CERBERE-BANYULS	2008	MARAIS D'ORX	2007
CHALMESSIN	2008	MARAIS D'YVES	2008
CHASTREIX-SANCY	x	MARE DE VAUVILLE	2008
CHERINE	2008	MARINE DE LA REUNION	x
CIRQUE DU GRAND LAC DES ESTARIS	2008	MAS LARRIEU	2007
COMBE LAVAUX-JEAN ROLAND	2008	MASSIF DU GRAND VENTRON	2008
CONAT	x	MOEZE-OLERON	2008
CONTAMINES-MONTJOIE	2008	MONT GRAND MATOURY	x
COTEAU DE MESNIL-SOLEIL	2008	MONTENACH	2008
COTEAUX DE LA SEINE	x	NEOUVIELLE	2006
COURANT D'HUCHET	2008	NOHEDES	2008
COUSSOULS DE CRAU	2007	NOURAGUES	2006
DELTA DE LA DRANSE	2008	PASSY	2008
DELTA DE LA SAUER	2006	PATIS D'OGER ET DU MESNIL-SUR-OGER	x
DOMAINE DE BEAUGUILLOT	2008	PETITE CAMARGUE ALSACIENNE	2008
DUNE MARCHAND	2006	PICS DU COMBEYNOT	2008
DUNES ET MARAIS DHOURTIN	x	PINAIL	2008
ESTAGNOL	2008	PLAINE DES MAURES	x
ESTUAIRE DE LA SEINE	2008	PLAN DE TUEDA	2008
ETANG DE BIGUGLIA	2008	PLATIER D'OYE	2008
ETANG DE LA HORRE	2008	POINTE DE GIVET	2008
ETANG DE LA MAZIERE	2005	PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE	2008
ETANG DE SAINT-PAUL	x	PRES SALES D'ARES ET DE LEGE	2005

ETANG DES LANDES	2007	PRESQU'ILE DE LA CARAVELLE	2007
ETANG DU COUSSEAU	2007	PY	2008
ETANG DU GRAND-LEMPES	2008	RAMIERES DU VAL DE DROME	2008
ETANG DU ROMELAERE	x	RAVIN DE VALBOIS	2008
ETANG NOIR	2008	RESERVE GEOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE	2008
ETANG SAINT LADRE	2008	RESERVE GEOLOGIQUE DE SAUCATS ET LA BREDE	2008
FALAISE DU CAP-ROMAIN	2007	RESERVE GEOLOGIQUE DU LUBERON	2008
FORET DE LA MASSANE	2008	RISTOLAS MONT-VISO	x
FORET D'ERSTEIN	2006	ROC DE CHERE	2008
FORET D'OFFENDORF	2006	ROCHE ECRITE	2005
FORET DOMANIALE DE CERISY	2008	ROCHER DE LA JAQUETTE	2007
FORET D'ORIENT	2008	ROCHERS ET TOURBIERES DU PAYS DE BITCHE	2008
FRANCOIS LE BAIL (ILE DE GROIX)	2007	ROQUE-HAUTE	2008
FRANKENTHAL-MISSHEIMLE	2008	SABOT DE FROTEY	2007
FRAYERE D'ALOSE	2008	SAGNES DE LA GODIVELLE	2007
GORGES DE L'ARDECHE	2008	SAINT BARTHELEMY	2006
GRAND CUL-DE-SAC MARIN	2008	SAINT DENIS-DU-PAYRE	2008
GRAND PIERRE ET VITAIN	2008	SAINT NICOLAS DES GLENAN	2008
GRANDE SASSIERE	2008	SAINT PHILIPPE MARE LONGUE	2005
GROTTE DE GRAVELLE	2007	SAINT QUENTIN-EN-YVELINES	2008
GROTTE DE HAUTECOURT	2008	SAINTE-VICTOIRE	2007
GROTTE DU CARROUSSEL	2007	SAINT-MARTIN	x
GROTTE DU T.M. 71	2006	SAINT-MESMIN	2008
GROTTE ET PELOUSES D'ACQUIN-WESTBECOURT ET COTEAUX	x	SANGSURIERE ET ADRIENNERIE	2008
HAUTE CHAINE DU JURA	2007	SCANDOLA	2007
HAUTE VALLEE DE LA SEVERAISSE	2008	SEPT-ILES	2008
HAUTE VALLEE DE SAINT PIERRE	2008	SITES GEOLOGIQUES DE L'ESSONNE	2008
HAUTE VALLEE DU BERANGER	2008	SIXT-PASSY	2008
HAUTE VALLEE DU VENEON	2008	TANET-GAZON-DU-FAING	2008
HAUTS DE CHARTREUSE	2008	TERRES AUSTRALES FRANCAISES	x
HAUTS DE VILLAROGES	2008	TIGNES-CHAMPAGNY	2008
HAUTS PLATEAUX DU VERCORS	2007	TOARCIEN	2005
HETTANGE-GRANDE	2008	TOURBIERE DE MACHAIS	2008
ILE DE LA PLATIERE	2007	TOURBIERE DE MATHON	2008
ILE DE RHINAU	2006	TOURBIERE DES DAUGES	2008
ILE DU GIRARD	2008	TRE PADULE DE SUARTONE	2008
ILE DU GRAND-CONNETABLE	2006	VAL D'ALLIER	2008
ILE DU ROHRSCOLLEN	2008	VAL DE LOIRE	2008
ILES CERBICALE	2008	VALLEE DE CHAUDEFOR	2007
ILES DE LA PETITE TERRE	2008	VALLEE D'EYNE	2006
ILES FINOCCHIAROLA	2007	VALLEE D'OSSAU	2008
ILETS DE SAINTE-ANNE	2007	VALLON DE BERARD	2008
ILOT MBOUZI	x	VENEC	2008
IROISE	2008	VIREUX-MOLHAIN	2008



Questionnaire sur le lien entre réserves naturelles et territoires

MAIL INVITATION de clara.therville-rnf@espaces-naturels.fr

Expéditeur : RNF – Clara Therville

Objet : Questionnaire « Réserves naturelles et territoires » à l'intention des conservateurs et directeurs de réserves naturelles

Mail à faire suivre aux conservateurs et directeurs de réserves naturelles

Bonjour à tous,

Je vous sollicite aujourd'hui dans le cadre de ma **thèse « Réserves Naturelles et développement local »** (projet porté par RNF, le CNRS et l'Université de Bretagne Occidentale). Mon objectif est d'étudier le rôle des gestionnaires de RN dans les territoires. L'idée est de parvenir à dresser une typologie des RN à l'échelle nationale. Par la suite, vous pourrez vous situer par rapport à cette typologie et ainsi disposer d'éléments de réflexion quant à votre place dans les territoires.

Vos réponses vont alimenter l'analyse nationale que j'utiliserai comme base de travail durant les trois ans de ma thèse. Aussi, je vous invite à répondre. C'est important, tant pour mon étude que pour l'intérêt que cela représente pour le réseau !

Ce questionnaire s'adresse à vous, conservateurs et directeurs de RNN, RNR ou RNC. Il importe que ce soit vous qui le remplissiez puisqu'il s'agit de vos points de vue personnels. C'est simple, laissez-vous guider ! Le questionnaire s'articule en 3 parties, que vous pouvez remplir indépendamment les unes des autres. Pour le remplir, il vous suffit de cliquer sur les liens ci-dessous :

- Partie 1 : Enjeux de territoire. *Cette partie doit être remplie pour chaque RN, les contextes territoriaux et les enjeux différant d'un site à l'autre.* **[LIEN]**
- Partie 2 : Points de vue du conservateur/directeur. *Cette partie est à remplir une seule fois, même si vous êtes conservateur/directeur de plusieurs RN.* **[LIEN]**
- Partie 3 (spécial RNR) : Mise à jour de données administratives RNR. *Permet de palier à l'absence de données dans ARENA, prévoyez de regrouper au préalable des données de surface et foncières.* **[LIEN]**

Comptez environ 10 minutes pour compléter la partie 1, 10 min. pour la partie 2 et moins de 5 min. pour la partie 3. Je traiterai les données globalement et anonymement (Votre nom est demandé afin que je puisse vous

Nom de la RN :

Nom et prénom du conservateur :

Contact téléphone :

Contact mail :

Partie A : Enjeux de territoire (à remplir pour chaque site)

1) Enjeux territoriaux

1. Sur une échelle allant d'un territoire non anthropisé (0) à un territoire très fortement anthropisé (5), quel serait selon vous le degré d'anthropisation du territoire où se trouve la RN ?

☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

2. Comment qualifieriez-vous le territoire autour de la RN?

☐ Urbain

☐ Rural extensif

☐ Périurbain

☐ « Sauvage »

☐ Rural intensif

☐ Autre, préciser :

3. A votre avis, parmi cette liste d'activités/thématiques liées aux territoires, quelles sont celles qui vous semblent présenter des enjeux importants dans le territoire autour de la RN?

Choisissez les trois propositions qui ont le plus de sens pour vous et hiérarchisez-les de 1 (la plus importante) à 3 :

Ex : 1 Elevage ; 2 Agriculture ; 3 Chasse (élevage est ici le plus important)

Agriculture

Foresterie

Elevage

Industrie

Chasse

Urbanisation/infrastructures

Pêche

Commerces et services

Pisciculture

Artisanat

Tourisme et loisirs

Autre, préciser :

4. Pour les trois thèmes choisis, préciser en quelques mots la nature des enjeux (enjeu lié à un développement, une déprise, constant dans le temps, etc.).

Thématique 1 :

Thématique 2 :

Thématique 3 :

5. Quelle est la densité de population dans la ou les communes sur lesquelles se trouve la RN ?

☐ Faible (< 50 hab./Km²) ☐ Moyenne (entre 50 et 100 hab./Km²) ☐ Forte (> 100 hab./Km²) ☐ Ne sais pas

6. Citez les grandes agglomérations à moins d'1h de route de la RN :

7. Quel est à peu près le nombre d'habitants dans un rayon d'une heure de route ?

☐ Moins de 250 000 ☐ Entre 250 000 et 1 million ☐ Plus de 1 million ☐ Ne sais pas

8. Sur une échelle allant d'un territoire sans pression touristique (0) à un territoire soumis à une très forte pression touristique (5), quel serait selon vous le degré de pression exercée par le tourisme dans le territoire où se trouve la RN ?

☐ 0 ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5

2) Place de la RN dans le territoire

1. Selon vous, quelles sont les principales fonctions remplies par votre RN du point de vue des acteurs locaux ?

Choisissez les trois propositions qui ont le plus de sens pour vous et hiérarchisez-les de 1 (la plus importante) à 3

Protection du patrimoine naturel

Lieu de promenade des riverains

Protection du patrimoine culturel

Maintien d'un paysage de qualité

Pourvoyeur d'emplois directs

Pôle de développement territorial

Attractivité touristique

Facteur de cohésion sociale

Lieu d'éducation à l'environnement

2. Selon vous, si nous demandions aux riverains de votre RN ce qu'ils pensent de la réserve naturelle, ils diraient (choix unique) :

☐ C'est un endroit très réglementé ou nous ne pouvons pas aller.

☐ C'est un endroit ouvert seulement dans le cadre de visites guidées, et surtout à destination des enfants.

☐ C'est un endroit où nous pouvons nous balader, mais seulement dans certaines zones et en respectant des règles bien précises.

☐ C'est un endroit très ouvert où la fréquentation est très peu réglementée.

☐ C'est un endroit réglementé, mais qui propose de nombreuses animations et où il y a toujours quelqu'un pour vous accueillir.

☐ Ah bon ? Une réserve naturelle ?

3. Comment qualifieriez-vous l'acceptation aujourd'hui de votre RN dans le territoire ?

☐ Très bonne

☐ Plutôt mauvaise

☐ Plutôt bonne

☐ Mauvaise

☐ Moyenne

☐ Ne sais pas

4. A votre avis, pourquoi ?

.....
.....

5. En termes de gouvernance à l'échelle locale, quel type de structure est votre principal interlocuteur ?

☐ Commune

☐ Autre établissement public

☐ Groupement de communes (ComCom, Syn. Mixte, SIVOM, etc.)

☐ Organisation socioprofessionnelle

☐ Département

☐ Autre espace protégé préciser le type (PNR, PN, etc.) :

☐ Région

☐ Autre, préciser :

☐ DIREN

6. Quelles sont vos relations avec cet interlocuteur (choix unique) ?

☐ Constructives (bonne compréhension mutuelle des enjeux et objectifs)

☐ Cordiales même si des divergences existent

☐ Inexistantes

☐ Inopérantes (incompréhension au niveau des enjeux et objectifs)

☐ Conflictuelles (relations humaines difficiles)

☐ Autre, préciser :

7. Le comité consultatif, vous pensez (choix unique) :

☐ Qu'il ne sert pas à grand-chose, si ce n'est à faire joli sur le papier

☐ Que c'est un outil de communication, pour présenter le projet réserve aux acteurs du territoire

☐ Que c'est un réel lieu d'échange, mais qui n'a pas grande influence sur les choix de gestion

☐ Que c'est un outil de validation d'orientations décidées en amont

☐ Que c'est le moment où vous co-construisez, avec les acteurs du territoire, un projet de réserve qui réponde à leurs attentes et aux vôtres

☐ Qu'il ne fait que compliquer vos relations avec les acteurs locaux (certains repartent toujours déçus)

☐ La RN n'a pas de comité consultatif donc je n'ai pas vraiment d'avis

8. De combien de membres se compose votre comité consultatif? :

9. Quelle en est la composition en % ?

% Représentants des établissements publics de l'état intéressés

% Elus locaux

% Propriétaires et usagers

% Personnalités scientifiques

% Autre, préciser :

10. La RN a-t-elle déjà connu de grandes difficultés ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sais pas

11. Pour chaque difficulté, précisez :

- L'époque (avant la création, à la création, lors de désignation du gestionnaire, lors de l'approbation des plans de gestion, dans les 10 ans suivant la création, lors de la mise en place de projets particuliers, récurrente sur le long terme, autres). Si possible, précisez les dates.
- Si elle est interne ou externe.
- Sa nature (écologique, financière, sociale, gouvernance, conflits d'usages, autres)
- Le type d'acteurs concernés (riverains, élus, groupe socioprofessionnel particulier, touristes, etc.)

Difficulté	Epoque	Interne/Externe	Nature	Type d'acteurs	Remarques diverses
N°1					
N°2					
N°3					
N°4					

**Partie B : Points de vue du conservateur sur le rôle d'une RN en général
(remplir une seule fois si vous êtes conservateur sur plusieurs RN !)**

a) L'homme dans la nature

1. Pour chaque affirmation, exprimez votre degré d'accord :

	Tout fait d'accord	à Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas tout du d'accord	Sans opinion
1) Les espaces naturels qui sont restés sauvages ont plus de valeur que les espaces qui ont été anthropisés.	☐	☐	☐	☐	☐
2) Développement humain et protection de la nature sont incompatibles.	☐	☐	☐	☐	☐
3) Protéger un patrimoine naturel implique de protéger l'histoire et la culture d'un site.	☐	☐	☐	☐	☐
4) Prendre en compte le développement humain doit être une priorité.	☐	☐	☐	☐	☐
5) On s'interroge beaucoup trop sur la place de l'homme dans la nature.	☐	☐	☐	☐	☐
6) Le lien entre conservation et développement ne m'intéresse pas vraiment.	☐	☐	☐	☐	☐

2. Quels sont les notions parmi cette liste qui traduisent le mieux ce qu'est une RN pour vous?

Choisissez les trois propositions qui ont le plus de sens pour vous et hiérarchisez-les de 1 (la plus importante) à 3 :

Ex : 1 Education ; 2 Espèce rare ; 3 Naturalité (éducation est ici le plus important)

Naturalité

Patrimoine culturel

Joyau de nature

Socioécosystème

Espèces rares

Développement durable

Protection

Education

Laboratoire à ciel ouvert

Services écosystémiques

b) L'homme dans une réserve naturelle

1. Pour chaque affirmation, exprimez votre degré d'accord :

	Tout fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas tout d'accord	Sans opinion
1) Pour un entretien par pâturage, il est préférable d'avoir son propre troupeau que de faire appel à un éleveur local.	☐	☐	☐	☐	☐
2) Protection de la nature et ouverture au grand public sont inconciliables.	☐	☐	☐	☐	☐
3) L'éducation à l'environnement doit être une mission prioritaire des RN.	☐	☐	☐	☐	☐
4) Il est nécessaire qu'une RN soit éco-responsable (tri des déchets, limiter son impact environnemental, ...).	☐	☐	☐	☐	☐
5) Dans une RN, les activités de type fauchage, pâturage, pêche, chasse, etc. peuvent être pratiquées tant qu'elles ne menacent pas la biodiversité.	☐	☐	☐	☐	☐
6) L'ouverture de la RN à des fins éducatives : pourquoi pas, tant que cela ne demande pas trop d'énergie.	☐	☐	☐	☐	☐

2. Pour les RN de plus de 5 ans, parmi ces actions, quelles sont celles qui vous semblent avoir pris de l'importance au cours du temps ?

Choisissez les trois propositions qui ont le plus de sens pour vous et hiérarchisez-les de 1 (la plus importante) à 3 :

Mise en place de protocoles de suivi

Accueil du public

Partenariats avec des scientifiques

Education à l'environnement

Ingénierie écologique

Suivi de facteurs socioéconomiques

Régulation des populations envahissantes

Concertation/médiation territoriale/animation

Police de la nature

Soutien et accompagnement des activités humaines du territoire

Communication

c) Une réserve naturelle dans un territoire...

1. Pour chaque affirmation, exprimez votre degré d'accord :

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans opinion
1) L'objectif d'une RN est de protéger la nature, pas de faire du développement.	☐	☐	☐	☐	☐
2) On pourrait très bien se passer de la consultation des acteurs locaux.	☐	☐	☐	☐	☐
3) Réussir à préserver son patrimoine naturel implique d'avoir de la visibilité dans les processus de gouvernance locaux.	☐	☐	☐	☐	☐
4) Une RN peut représenter un moteur essentiel du développement territorial.	☐	☐	☐	☐	☐
5) Il n'y a pas d'intérêt à développer des activités en dehors du périmètre de la RN.	☐	☐	☐	☐	☐
6) Avec les voisins d'une RN, la meilleure stratégie est celle du statut quo, chacun chez soit.	☐	☐	☐	☐	☐

2. Lorsqu'un conservateur développe des activités en dehors d'une RN, quelles sont ses principaux objectifs?

Choisissez les trois propositions qui ont le plus de sens pour vous et hiérarchisez-les de 1 (la plus importante) à 3

Communication en faveur de la RN

Dialogue avec les acteurs socioprofessionnels

Rôle d'expert en écologie

Implication dans l'élaboration d'un document de planification territoriale

Travail en réseau avec d'autres gestionnaires

Visibilité auprès des élus

Exportation de modes de gestion

Développement d'un projet de territoire

3.A votre avis, qu'est ce qui pousse un conservateur à développer des activités à l'extérieur de sa RN ?

Choisissez les trois propositions qui ont le plus de sens pour vous et hiérarchisez-les de 1 (la plus importante) à 3

Pour régler des conflits sociaux trop importants.

Pour favoriser une bonne acceptation sociale.

Pour gérer une difficulté biologique trop importante.

Pour prévenir les risques liés aux interdépendances biologiques.

Pour communiquer à l'extérieur afin d'être visible.

Pour s'inscrire dans un projet de territoire, créer une dynamique collective

En tant qu'opérateur de la mise en place de stratégies contractuelles. (MAE, N2000)

Pour favoriser un soutien à long terme de la réserve.

Pour trouver des financements complémentaires

Partie C : Généralités

a) Profil de la structure gestionnaire

1. Nom de la structure gestionnaire :
2. Nombre total de salariés de la structure gestionnaire :
3. Equivalent ETP total de la structure gestionnaire :
4. Nombre de salariés employés dans la RN par la structure gestionnaire :
5. Equivalent ETP employés dans la RN par la structure gestionnaire :

b) Profil du conservateur (vous)

1. Age :
2. Nombre d'ETP affecté à la RN :
3. Emploi(s) du référentiel et part de temps consacrée à l'emploi :

☐ Directeur/directrice	%	☐ Conservateur/conservatrice	%
☐ Autre,	préciser :		
4. En dehors de votre poste de conservateur, exercez-vous une autre profession ?
☐ Oui ☐ Non
5. Si oui, lequel et à quel ETP ?
6. En dehors de votre poste de conservateur, vous vous impliquez dans les domaines suivants : (Plusieurs réponses possibles)
☐ le monde associatif naturaliste (hors engagement dans la RN)
☐ la recherche
☐ la culture (musique, théâtre, danse, etc.)
☐ le monde agricole, cynégétique, piscicole, ...
☐ la gestion de la commune ou de la communauté de communes : élu...
☐ Autre, préciser
7. Votre niveau d'étude:
☐ < Bac/Bac ☐ Bac+2/+3 ☐ Bac+4/5 ☐ >Bac+5
8. Dans quelle branche disciplinaire ? (Plusieurs réponses possibles)
☐ Sciences humaines et sociales (géographie, aménagement du territoire, sociologie, etc.)
☐ Sciences de la Vie (biologie, écologie, foresterie, agriculture, etc.)
☐ Autre, préciser :
9. Etes-vous originaire de la région ou se trouve la RN dont vous êtes conservateur ?

☐ Oui ☐ Non

10. Depuis combien de temps êtes-vous conservateur de cette RN ? ans

11. Combien de temps votre prédécesseur a-t-il été conservateur de cette RN ? ans

12. Aviez-vous une expérience antérieure dans la conservation des espaces naturels avant votre prise de poste dans cette RN?

☐ Oui ☐ Non

13. Si Oui, Précisez :

.....

14. Selon-vous, quelles sont vos principales qualités en tant que conservateur ?

Choisissez les trois propositions qui ont le plus de sens pour vous et hiérarchisez-les de 1 (la plus importante) à 3 :

Négociateur/médiateur

Educateur et pédagogue

Naturaliste

Scientifique

Animateur de projet

Autre, précisez :

Communiquant

Encart à compléter dans le cas des RNR

1.Type de la structure gestionnaire :

☐ Association loi 1901	☐ Autre établissement public, préciser :
☐ Etablissement Public National	☐ Autre collectivité territoriale, préciser :
☐ Syndicat mixte (PNR etc.)	☐ Autre, préciser :
☐ Groupement de communes	
☐ Commune	

2.Statut de la structure gestionnaire :

☐ Organisme gestionnaire principal	☐ Organisme responsable d'une mission déléguée
☐ Organisme co-gestionnaire	

3.Type de milieu principal (cocher 1 seule case) :

☐ Milieux de plaine tempérés (forêts, landes prairies)	☐ Milieu marin (non tropical)
☐ Zones humides côtières et estrans	☐ Milieux montagnards
☐ Zones humides intérieures tempérées (lacs, marais, tourbières)	☐ Forêts tropicales
☐ Iles et milieux dunaires	☐ Réserve géologique, monde souterrain
☐ Réserve fluviale	☐ Zones humides tropicales
	☐ Grottes ayant un intérêt faunistique
	☐ Milieu marin tropical

4.Statut foncier (préciser le nombre d'Ha):

Domaine privé de l'Etat en forêt soumise		Propriété de commune	
Domaine privé de l'Etat hors forêt soumise		Propriété d'un group ^t de communes	
Domaine public maritime		Propriété du Département	
Domaine public fluvial		Propriété de la Région	
Propriété du Conservatoire du littoral		Propriété privée : personnes morales	
Propriété d'un autre établissement public		Propriété privée : pers. physiques	
Propriété d'un Conservatoire d'espaces naturels		Autres statuts	
		Somme des surfaces = Surf. totale	=

5.Nombre de communes concernées par la RN :

Annexe 5 : Réponses à l'enquête nationale. Les sites en rouge sont ceux où nous disposons à la fois des données ARENA et des réponses aux parties A et B de l'enquête nationale.

Nom de la RN	Partie A	Partie B	Partie C	Nom de la RN	Partie A	Partie B	Partie C
AIGUILLES ROUGES - RNN18				LANDES DE VERSIGNY - RNN124			
AMANA - RNN138	1	1		LANDES ET TOURBIERE DU CRAGOU ET DU VERGAM -RNR196	1	1	1
ANCIENNES CARRIERES D'ORIVAL - RNR189				LANDES ET TOURBIERES DES EGOUTELLES - RNR213	1	1	1
ANNELLES, LAINS ET PONT PINNET	1	1	1	LARRIS ET TOURBIERES DE SAINT-PIERRE-ES-CH - RNR11			
ARCHIPEL DE RIOU - RNN156	1	1		LES BRUYERES DE SAINT ASSISES - RNR207			
ASTROBLEME DE ROCHECHOUART-CHASSENON - RNN169				LILLEAU DES NIGES - RNN45	1	1	
AUMELAS				LOSTEBARNE-WOOHAY - RNR25	1	1	1
BAGNAS - RNN67				MAHISTRE ET MUSETTE	1	1	
BAIE DE CANCHE - RNN87				MANNEVILLES - RNN122			
BAIE DE L'AIGUILLON (CHARENTE-MARITIME) - RNN146	1	1		MANTET - RNN72	1		
BAIE DE L'AIGUILLON (VENDEE) - RNN130	1	1	1	MARAIS DE BRUGES - RNN64			
BAIE DE SAINT-BRIEUC - RNN140	1	1		MARAIS DE CAMBRIN - RNR199	1	1	1
BAIE DE SOMME - RNN118	1	1		MARAIS DE CONDETTE - RNR198			
BAILLETAZ - RNN150				MARAIS DE CRE SUR LOIR - RNR188			
BALLONS COMTOIS - RNN153	1	1		MARAIS DE KAW-ROURA - RNN139			
BANC D'ARGUIN - RNN5	1	1		MARAIS DE LA VACHERIE - RNR192	1	1	1
BASSE VALLE DE LA SAVOUREUSE - RNR155				MARAIS DE LARCHANT - RNR9	1	1	1
BASSIN DE LA BIEVRE - RNR206				MARAIS DE LAVOURS - RNN68			
BOIS D'ENCADE - RNR169				MARAIS DE MULLEMBOURG - RNN121			
BOIS DU PARC - RNN39	1	1	1	MARAIS DE REUVES - RNR31	1	1	1
BOUCHES DE BONIFACIO - RNC147				MARAIS DE SÉNÉ - RNN131			
BOUCLE DE MOISSON - RNR203				MARAIS DE SOUGEAL - RNR181	1	1	1
BOUT DU LAC D'ANNECY - RNN21				MARAIS DE STORS - RNR204			
CAMARGUE - RNN22	1	1		MARAIS DE VESLES-ET-CAUMONT - RNN134			
CARLAVEYRON - RNN103				MARAIS DE WAGONVILLE - RNR23	1	1	1
CARRIERE DES NERVIENS - RNR200	1	1		MARAIS D'ISLE - RNN58			
CERBERE-BANYULS - RNN9	1	1		MARAIS DIT DE LA GRENOUILLÈRE - RNR147	1	1	1
CHALMESSIN - RNN114	1	1		MARAIS D'ORX - RNN123	1	1	
CHASTREIX-SANCY - RNN165	1	1	1	MARAIS D'YVES - RNN53	1	1	
CHERINE - RNN78	1			MARE DE VAUVILLE - RNN30	1	1	1
CIRQUE DU GD LAC DES ESTARIS - RNN15				MARINE DE LA RÉUNION - RNN164	1	1	
COMBE CHAUDE - RNR85				MAS LARRIEU - RNN70			
COMBE LAVAUX - JEAN ROLAND - RNN157	1	1	1	MASSIF DU VENTRON - RNN95			
CONAT - RNN82				MINE DU VERDY - RNR79			
CONTAMINES-MONTJOIE - RNN38				MOEZE-OLERON - RNN77	1	1	
COTE DE BOIS-EN-VAL - RNR158				MOLINET - RNR4	1	1	1
COTE DE DELME - RNR184	1	1	1	MONT GRAND MATOURY - RNN160			
COTE DE MANCY - RNR117	1	1	1	MONTENACH - RNN116			
COTEAU DE MESNIL-SOLEIL - RNN55				MONTS DE BAIVES - RNR121		1	1
COTEAU ET PRAIRIES DES CAFORTS - RNR215				MOULIN DE BLANNAC			
COTEAUX DE LA SEINE				MOULIN DE VELVING ET TETERVHEN - RNR218	1	1	1

COURANT D'HUCHET - RNN57				NEOUVIELLE - RNN4			
COUSSOULS DE CRAU - RNN152	1	1		NOHEDES - RNN84	1	1	
CRET DES ROCHES - RNR153				NOURAGUES - RNN128			
DELTA DE LA DRANSE - RNN43	1			NYER - RNR128	1	1	1
DELTA DE LA SAUER - RNN135				PASSY - RNN50	1		
DES PARTIAS / RNR94	1	1	1	PATIS D'OGER ET DU MESNIL-SUR-OGER - RNN159			
DOMAINE DE BEAUGUILLOT - RNN42				PATURE A MILLE TROUS - RNR29		1	1
DRAC AVAL - RNR201	1	1	1	PETITE CAMARGUE ALSACIENNE - RNN60			
DUNE MARCHAND - RNN19				PICS DU COMBEYNOT - RNN16	1		
DUNES ET MARAIS D'HOURTIN - RNN172	1		1	PINAIL - RNN44			
ERROTA HANDIA - RNR154	1	1	1	PLAINE DES MAURES			
ESTUAIRE DE LA SEINE - RNN137	1	1		PLAN DE TUEDA - RNN100			
ETANG D'AMEL - RNR180				PLATEAU DES LANDES - RNR210			
ETANG DE BIGUGLIA - RNC120		1		PLATEAU ET COTEAU DE TESSE - RNR214			
ETANG DE LA HORRE - RNN149	1	1		PLATIER D'OYE - RNN86	1	1	
ETANG DE LA MAZIERE - RNN76				POINTE DE GIVET - RNN145	1	1	
ETANG DE L'ESTAGNOL - RNN27	1	1		POITEVINE-REGARDE-VENIR			
ETANG DE RAMERUPT				POLDER DE SEBASTOPOL - RNR185	1	1	
ETANG DE SAINT BONNET				PONT-BARRE - RNR58			
ETANG DE SAINT-PAUL - RNN166				PONT-DES-PIERRES - RNR127	1	1	1
ETANG DES LANDES - RNN158	1	1		PRAIRIES ET ROSELIERE DES DUREAUX - RNR166			
ETANG DU BOIS ROUGE				PRAIRIES HUMIDES DE COURTERANGES / RNR220	1	1	1
ETANG DU COUSSEAU - RNN31				PRATS-DE-MOLLO-LA-PRESTE - RNN81	1		
ETANG DU FOLLET	1	1	1	PRÉ DES NONNETTES - RNR22	1	1	
ETANG DU GRAND-LEMPES - RNN115	1	1		PRES SALES D'ARES ET DE LEGE - RNN65	1	1	1
ETANG DU PETIT ET DU GRAND LOC'H - RNR197	1	1	1	PRESQU'ILE DE LA CARAVELLE - RNN29			
ETANG DU PONT DE FER - RNR194				PY - RNN71			
ETANG DU ROMELAERE - RNN168				R. GEOL. DE HAUTE PROVENCE - RNN73			
ETANG HAUTE JARRIE - RNR74				R. GEOL. DE SAUCATS ET LA BREDE - RNN62	1	1	
ETANG NOIR - RNN17	1	1		R. GEOL. DU LUBERON - RNN90	1	1	
ETANG SAINT LADRE - RNN40	1	1		R. GEOL. NORMANDIE MAINE - RNR216	1	1	1
ETANGS DE MEPIEU - RNR159	1	1	1	RAMIERES DU VAL DE DROME - RNN89			
FALAISE DU CAP-ROMAIN - RNN69				RAVIN DE VALBOIS - RNN66	1	1	1
FERME DE LA CHAUFFETIERE				RIEZ DE NOEUX-LES-AUXI - RNR143		1	1
FORET DE LA MASSANE - RNN6				RISTOLAS MONT-VISO - RNN163	1	1	
FORET D'ERSTEIN - RNN98				RIVIERE MORTE DE SCIO			
FORET DES VOLCANS DE WEGSCHEID - RNR 186				ROC DE CHERE - RNN36			
FORET D'OFFENDORF - RNN97				ROCHER DE LA JAQUETTE - RNN34	1	1	
FORET DOMANIALE DE CERISY - RNN28	1	1		ROCHERS ET TOURBIERES DU PAYS DE BITCHE - RNN141	1		
FORET D'ORIENT - RNN154	1	1		ROGER DE VILMORIN			
FRANCOIS LE BAIL (ILE DE GROIX) - RNN63				ROQUE-HAUTE - RNN25			
FRANKENTHAL-MISSHEIMLE - RNN126	1	1		SABOT DE FROTEY - RNN54			
FRAYERE D'ALOSE - RNN52				SAGNES DE LA GODIVELLE - RNN23	1	1	
GORGES DE L'ARDECHE - RNN41	1	1		SAINT DENIS-DU-PAYRÉ - RNN33	1	1	1
GORGES DU GARDON - RNR157	1	1	1	SAINT MAURIN	1	1	1

GRADS DE NAVES				SAINT NICOLAS DES GLENAN - RNN10	1	1	
GRAND PIERRE ET VITAIN - RNN37	1	1	1	SAINT QUENTIN-EN-YVELINES - RNN80	1	1	1
GRANDE SASSIERE - RNN7				SAINT-BARTHELEMY - RNN132			
GROT.PEL. ACQUIN WEST./CTX WAVRANS/AA - RNN167	1	1	1	SAINTE-LUCIE - RNR202			
GROTTE AUX OURS				SAINTE-VICTOIRE - RNN117			
GROTTE DE GRAVELLE - RNN110				SAINT-MARTIN - RNN143			
GROTTE DE HAUTECOURT - RNN47				SAINT-MARTIN-DE-BROMES			
GROTTE DES SADOUX - RNR80	1	1	1	SAINT-MESMIN - RNN26	1	1	
GROTTE DU CARROUSSEL - RNN99				SANGSURIERE ET ADRIENNERIE - RNN102			
GROTTE DU T.M. 71 - RNN88	1			SATURNIN GARIMOND			
HAUTE CHAINE DU JURA - RNN112	1	1		SCAMANDRE - RNR88	1	1	1
HAUTE VALLEE DE LA SEVERAISSE - RNN11				SCANDOLA - RNC24			
HAUTE VALLEE DE ST PIERRE - RNN12				SEIGLATS - RNR205			
HAUTE VALLEE DU BERANGER - RNN14				SEIGNE DES BARBOUILLONS			
HAUTE VALLEE DU VENEON - RNN13				SEPT-ILES - RNN32			
HAUTES CHAUMES DU ROTHENBACH - RNR 187				SILLON DE TALBERT - RNR182			
HAUTS DE CHARTREUSE - RNN136	1	1		SITE GEOLOGIQUE DE LIMAY			
HAUTS DE VILLAROGIER - RNN101				SITE GEOLOGIQUE DE VIGNY- LONGUESSE			
HAUTS PLATEAUX DU VERCORS - RNN74	1	1		SITES GEOL. DE L'ESSONNE - RNN96	1	1	
HETTANGE - GRANDE - RNN75				SIXT-PASSY - RNN35	1		
ILE DE LA PLATIERE - RNN79	1	1		TANET-GAZON-DU-FAING - RNN93	1	1	
ILE DE RHINAU - RNN106				TERRES AUSTRALES FRANCAISES - RNN161	1	1	
ILE DU GIRARD - RNN61	1	1	1	TIGNES-CHAMPAGNY - RNN2			
ILE DU GRAND-CONNETABLE - RNN109				TOARCIEN - RNN91	1	1	
ILE DU ROHRSCHOLLEN - RNN133				TOUR DU VALAT - RNR1	1	1	1
ILES DE CHELLES - RNR174				TOURBIERE DE MACHAIS - RNN94			
ILES CERBICALE - RNC51				TOURBIERE DE MATHON - RNN8	1	1	
ILES DE LA PETITE TERRE - RNN142				TOURBIERE DE VRED - RNR21	1	1	
ILES DU HAUT-RHONE - RNR78				TOURBIERE DES CHARMES - RNR149	1	1	1
ILES FINOCCHIAROLA - RNC85	1			TOURBIERE DES DAUGES - RNN144	1	1	
ILETS DE SAINTE-ANNE - RNN125				TRE PADULE DE SUARTONE - RNC151	1	1	
ILOT MBOUZI - RNN162	1		1	TRESOR - RNR124	1	1	1
IROISE - RNN108	1	1		VAL D'ALLIER - RNN119	1	1	1
JASSERIES DE COLLEIGNE - RNR75	1	1	1	VAL DE LOIRE - RNN127	1	1	
JUJOLS - RNN83				VAL ET COTEAUX DE SAINT-REMY - RNR190			
LA BASSEE - RNN155	1	1	1	VALLEE DE CHAUDEFOR - RNN105	1	1	
LA TRINITE - RNN129	1			VALLEE DE LA MOSELLE - RNR183	1	1	1
LA TRUCHERE - RNN49	1	1		VALLEE D'EYNE - RNN113	1	1	
LAC DE GRAND-LIEU - RNN48	1	1		VALLEE DOSSAU - RNN20	1	1	
LAC DE GRAND-LIEU - RNR191				VALLON DE BERARD - RNN107			
LAC DE REMORAY - RNN46	1	1		VALLON DE FONTENELAY			
LAC LUITEL - RNN1	1	1		VALLON DE LA PETITE BECQUE - RNR122	1	1	1
LACHAUSSEE - RNR217	1	1	1	VALLON DU VIVIER			
LANDES DE LAN BERN ET MAGOAR PEN VERN - RNR195	1	1		VENEC - RNN111	1	1	
				VIREUX-MOLHAIN - RNN104			

Questionnaire semi-quantitatif pour les études de cas

- ☺ Ce questionnaire semi-quantitatif s'adresse aux différentes personnes ressources identifiées par le gestionnaire de la RN étudiée, ainsi qu'à certains membres de l'équipe de gestion. Il a pour objectif d'apporter des éléments semi-quantitatifs concernant les avantages et inconvénients liés à la RN et perçus par les acteurs locaux. Les éléments demandés se situent dans le présent, la relation telle qu'elle est actuellement.

Technique semi-quantitative free liste et quantification :

- a) Selon vous, quelles sont les principales caractéristiques de la réserve naturelle ?**

Free-list 10 max + argumentaire

- b) Selon vous, à l'échelle de votre activité aujourd'hui, quels sont les principaux bénéfices / avantages liés à la réserve naturelle ? Pouvez-vous quantifier l'ampleur du bénéfice en lui attribuant une note entre 1 (faible bénéfice) et 5 (bénéfice très important) ?**

Free-list 10 max, quantification entre 1 et 5 + argumentaire

- c) Selon vous, à l'échelle de votre activité aujourd'hui, quels sont les principaux coûts / inconvénients liés à la réserve naturelle ? Pouvez-vous quantifier l'ampleur du coût en lui attribuant une note entre 1 (faible coût) et 5 (coût très important) ?

Free-list 10 max, quantification entre 1 et 5+ argumentaire

- d) Définissez le territoire autour de la réserve naturelle : à quel espace géographique correspond-il ?

.....

- e) Selon vous, quels sont aujourd'hui les principaux bénéfices /avantages liés à la réserve naturelle pour le territoire? Pouvez-vous quantifier l'ampleur du bénéfice en lui attribuant une note entre 1 (faible bénéfice) et 5 (bénéfice très important) ?

Free-list 10 max, quantification entre 1 et 5 + argumentaire

- f) Selon vous, quels sont aujourd'hui les principaux coûts / inconvénients liés à la réserve naturelle pour le territoire? Pouvez-vous quantifier l'ampleur du coût en lui attribuant une note entre 1 (faible coût) et 5 (coût très important) ?

Free-list 10 max, quantification entre 1 et 5 + argumentaire

Annexe 7 : Tableau comparatif des différents d'outils de protection de la nature en France. Réalisation : Clara Therville, 2012. *Source : UICN, 2010 ; RNF, 2012 ; MNHN, 2010 ; MEDAD, 2012.*

Type d'outil	Sigle	Echelle					Catégorie UICN	Nombre de sites	Surface totale (ha)	Durée de la protection (an)	Type de Gestionnaire	Création	Réseau national
		Locale	Départementale	Régionale	Nationale	Internationale							
Outils réglementaires													
Réserves Naturelles	RN			x	x			277*	2 860 000*	Variable	Variable	1976 / 2002	Réserves Naturelles de France (RNF)
Réserve Naturelle de Corse	RNC			x			IV	6*	83 426*	Indéterminée	Office Environnement Corse	2002	RNF
Réserve Naturelle Nationale	RNN				x		Ia, III, IV	164*	2 748 264*	Indéterminée	Variable	1976	RNF
Réserve Naturelle Régionale	RNR			x			III, IV	107*	27 528*	Déterminée (varie selon régions)	Variable	2002	RNF
Parc National	PN				x		Ia, II, V (selon zone)	9	5 182 000	Indéterminé (RI et zone cœur) 15▣(Zone d'adhésion)	EPN	1960 2006	Parcs Nationaux de France
Arrêté de Protection de Biotope	APB				x		IV	715	175 675	Indéterminée	—	1976	—
Site Classé, Site Inscrit	SC SI				x		III	2665 4795	8 617 500 1 682 000	Indéterminé	—	1906 / 1930	Réseau Grands Sites
Réserve de Chasse et de Faune Sauvage	RCFS	x		x	x		—	12 000	2 500 000	5▣	—	1934	
Réserev Biologique Intégrale ou Dirigée	RBI / RBD				x		IV	234	137 000	Indéterminée	EPN	1950	ONF
Outils fonciers													
Site du Conservatoire du Littoral	SCL				x		IV, V	600	135 000	Indéterminée	Collectivités, EPN	1975	CL
Site du Conservatoire d'Espaces Naturels	SCEN		x	x			I, III, IV, V, VI	2054	116 801	Variable	Associatif	1976	FCEN (Ex-ENF)
Espace Naturel Sensible	ENS		x				V	3050	80 000	Indéterminée	Département	1968	—
Propriété d'Association et de Fondation	—	x					?	?	?	?	Variable	—	—
Outils contractuels													
Parc Naturel Marin	PNM			x			V, VI	2	7 188 100	Indéterminée	EPN (AAMP)	2006	AAMP
Parc Naturel Régional	PNR			x			V	46	7 000 000	12▣	Public (syndicat mixte)	1967	Fédération des PNR
Natura 2000 (ZSC + ZPS)	N2000					x	—	1749	10 862 756	Indéterminée	Collectivités, EP	1992	—
Grand Site de France	GSF				x								
Désignations internationales													
Site RAMSAR	RAMSAR					x	—	36	3 314 275	Indéterminé	—	1992	—
Réserve de Biosphère	MAB					x		10	1 633 372	10▣▣	EP ou association	1968	MAB France
Site Inscrit à l'UNESCO	SI					x	—	4	1 744 075	Indéterminé	—	1972	—
Inventaires													
ZNIEFF	ZNIEFF				x		—	~ 15 000**	17507100**	—	—	1982	—
ZICO	ZICO				x		—	285**		—	—	1979	—
Données : UICN, 2010													
* Données RNF, 2012 ** Données MEDAD, MNHN, 2012													
											▣ Renouvelable ▣ Révisable		

Annexe 8 : Tableau comparatif des différents types de réserves naturelles. Réalisation : Clara Therville, 2012.

RÉSERVES NATURELLES	Espace d'application		Objectifs		Textes de référence		Actes juridiques d'institution		Procédure de constitution	
Réserve Naturelle Nationale	• Tout ou partie d'un territoire dont la conservation du patrimoine naturel présente une importance particulière et/ou est susceptible d'être dégradé • DPM et aux territoriales et intérieurs françaises	x	• Article L.332.1 du code de l'environnement • Protection des ZNIEFF • Préservation habitats communautaires	• Protection d'espèces insuffisamment représentées • Programme de protection des espaces naturels d'Outre-mer • Stratégie nationale de la biodiversité	• Articles L. 332-1 à L. 332-27 et R.332-68 à R.332-81 du code de l'environnement	• Articles R. 332 -1 à R. 332- 29 du code de l'environnement. • Circulaires n° 1432 du 19 février 1986, n° 87-87 du 2 novembre 1987, no 95-47 du 28 mars 1995, et n° 97-1 du 7 octobre 1997.	• Décret en conseil d'Etat si désaccord des propriétaires	• Décret simple si accord des propriétaires	• Procédure initiée par administration ou association • Consultation du CNPN • Avis de CDNPS, CDESI • Transmission au ministre après éventuelles modifications et consultation interministérielle • Décret de classement : limites, réglementation, conditions de gestion • Annexion éventuelle aux POS et PLU	
Réserve Naturelle de Corse		• Intégration des RN Corse classées par l'Etat suite à la Loi de 2002		• Contribution plans et programmes nationaux d'action • Contribution engagements internationaux dont européens		• Articles R. 332 -49 à R. 332- 68 du code de l'environnement.		• Délibération de l'Assemblée de Corse si accord des propriétaires	• Procédure initiée par l'assemblée de Corse après consultation et avis des partenaires • Délibération de l'assemblée de Corse ou de l'Etat.	
Réserve Naturelle Régionale		• Intégration des RNV avec accord du propriétaire				• Articles R. 332 -30 à R. 332-48 du code de l'environnement.		• Délibération du Conseil Régional si accord des propriétaires	• Procédure initiée par le CR suite à demande propriétaire par exemple • Consultation du CSRPN • Délibération du CR : limites, mesures, durée, modalités de gestion et de contrôle	
Source : ATEN 2005, RNF 2012										

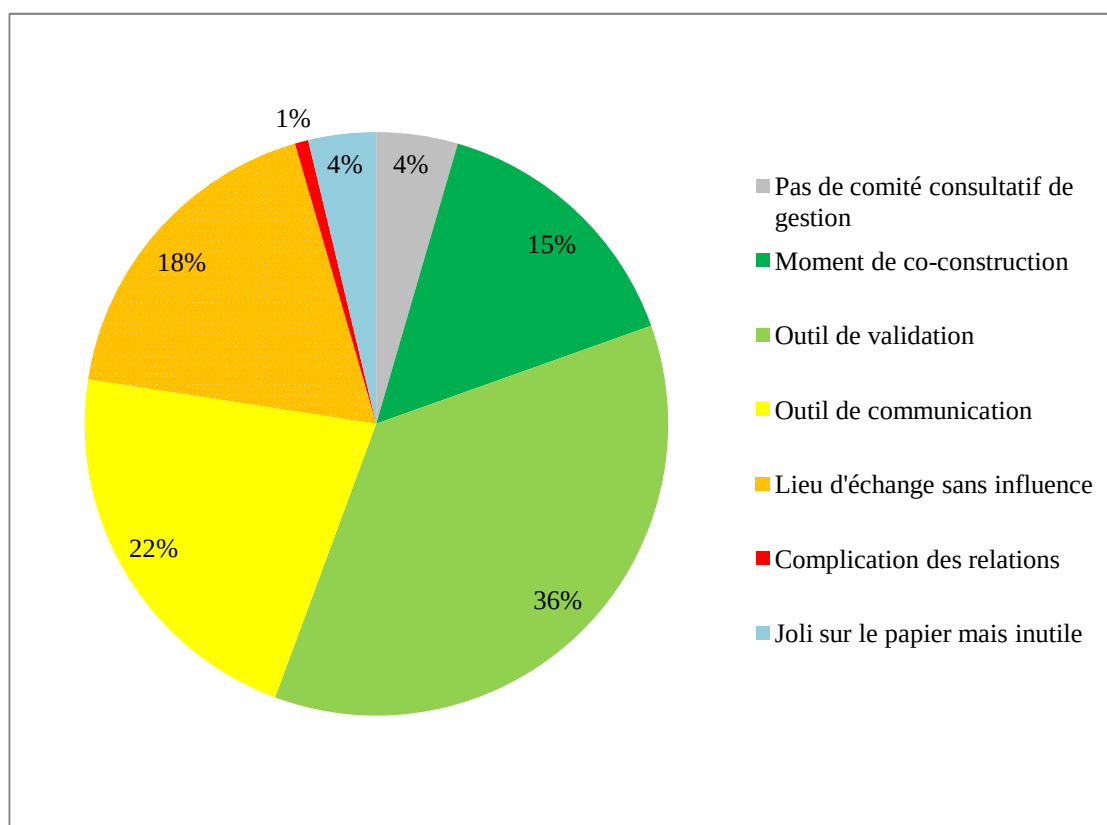
RÉSERVES NATURELLES	Déclassement		Effets juridiques				Périmètre de protection	Sanctions	Nombre*	Différents acteurs
			Réglementation	Compensation, suivi	Gestion					
Réserve Naturelle Nationale	• Enquête publique • Délibération du conseil • Même procédure que pour la constitution	• Conseil d'Etat	• Article L-332-3 selon objectifs • Tenir compte du maintien d'activités traditionnelles si compatible	• Indemnité possible pour les propriétaires • Effet du classement suit le territoire. Lors aliénation, location ou concession, l'existence du classement doit être notifiée • Interdiction de destruction ou de modification du territoire	• Gestion confiée à des EP, GIP, associations, fondations, propriéétaires, collectivités territoriales	• CCG • Parfois conseil scientifique • Obligation d'un PdG	✓	Jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 9000E d'amende	164	• Admistration ou associations ont l'initiative • Commission aires protégées du CNPN consultée • Propriétaires consultés mais leur opposition n'empêche pas le classement • Avis des conseils municipaux, comités de massif, CDNPS, CDESI
Réserve Naturelle de Corse		• Assemblée de Corse sauf terrains classés à la demande de l'Etat	• Idem RNN (article L-332-3) sauf extraction de matériaux (chasse et pêche réglementables depuis 2012 seulement) • Mesures prises selon les objectifs				✓		6	• Assemblée de Corse • CSRPN •Préfet de Corse et Conseil exécutif de Corse
Réserve Naturelle Régionale		• Conseil Régional	• Tenir compte du maintien d'activités traditionnelles si compatible						✓	277
									*Données RNF, 2012	

Annexe 9 : Ensemble des domaines réglementés sur 145 RNN et RNC (Analyse ARENA).

Domaines réglementés	Type de règles	Nombre d'occurrence	%
L'atteinte de quelque manière que ce soit, la détention ou le transport des végétaux non cultivés de la réserve	Patrimoine naturel	129	88.97
L'abandon, le dépôt de boîtes, bouteilles, ordures, détritiques ou eaux usées de quelque nature que ce soit	Dégradation	126	86.90
L'introduction à l'intérieur de la réserve de végétaux quel que soit leur stade de développement	Patrimoine naturel	127	87.59
La circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteurs	Accès	125	86.21
L'atteinte de quelque manière que ce soit, la détention ou le transport des animaux non domestiques de la réserve	Patrimoine naturel	125	86.21
L'introduction à l'intérieur de la réserve d'animaux quel que soit leur stade de développement	Patrimoine naturel	120	82.76
Les travaux publics ou privés et les prescriptions dont peuvent être assorties les autorisations de travaux	Dégradation	120	82.76
Le camping ou le stationnement dans un véhicule ou une remorque habitable ou tout autre abri mobile	Accès	119	82.07
D'allumer du feu	Usages	119	82.07
D'emporter en dehors de la réserve, de vendre ou acheter des végétaux non cultivés de la réserve	Patrimoine naturel	119	82.07
Le dérangement, par quelque moyen que ce soit, des animaux à l'intérieur de la réserve	Patrimoine naturel	115	79.31
D'emporter en dehors de la réserve, de vendre ou acheter des animaux non domestiques de la réserve	Patrimoine naturel	115	79.31
Les activités commerciales ou artisanales	Usages	110	75.86
Les activités industrielles	Usages	110	75.86
L'utilisation d'un instrument qui par son bruit est de nature à troubler le calme et la tranquillité des lieux	Patrimoine naturel	106	73.10
La chasse	Usages	108	74.48
La recherche ou l'exploitation de minerais	Usages	102	70.34
Les dépôts de matériaux quels qu'ils soient	Dégradation	102	70.34
D'emporter en dehors de la réserve, de vendre ou acheter des roches, des minéraux, ou des fossiles de la réserve	Patrimoine naturel	92	63.45
De faire des inscriptions, signes ou dessins sur des pierres, arbres ou tout autre bien meuble ou immeuble	Dégradation	86	59.31
La circulation, la divagation et le stationnement des animaux	Accès	86	59.31
La circulation et le stationnement des personnes	Accès	78	53.79
La recherche ou l'exploitation de matériaux / minerais	Usages	78	53.79
Le bivouac	Usages	77	53.10
L'atteinte de quelque manière que ce soit, la détention ou le transport des minéraux ou des fossiles de la réserve	Patrimoine naturel	77	53.10
La pratique de jeux ou de sports	Usages	71	48.97
La pénétration ou la circulation à l'intérieur d'une réserve quand elles sont interdites	Accès	54	37.24
Les activités agricoles ou pastorales	Usages	53	36.55
Les activités forestières	Usages	49	33.79
La pêche en eau douce	Usages	41	28.28
Les activités publicitaires	Usages	32	22.07
La détention d'armes pouvant être utilisées pour la chasse	Usages	32	22.07
Le survol de la réserve	Usages	32	22.07
L'utilisation de la dénomination d'une réserve naturelle ou de l'appellation « réserve naturelle » dans ou hors réserve	Usages	31	21.38
La recherche, la poursuite et l'approche en vue de la prise de vues ou de sons	Usages	26	17.93
L'abandon, le dépôt ou le rejet d'ordures, déchets, matériaux, ou tout autre objet de quelque nature que ce soit à l'aide d'un véhicule	Dégradation	18	12.41
La circulation et le stationnement des véhicules autres que les véhicules terrestres à moteurs	Accès	15	10.34
La pêche maritime	Usages	14	9.66
Les activités photographiques, cinématographiques, radiophoniques ou de télévision	Usages	12	8.28
La pêche sous marine	Usages	6	4.14
L'exercice de la plongée sous marine et l'usage d'engins à moteur conçus pour la progression sous la mer	Usages	5	3.45
L'opposition à la visite de véhicules non clos, de sacs, paniers, poches à gibier, ou boîtes à herboriser par les agents habilités	Accès	5	3.45
L'introduction à l'intérieur de la réserve des roches, des minéraux ou des fossiles	Patrimoine naturel	4	2.76
L'utilisation d'un éclairage artificiel quel que soit son support, sa localisation et sa durée	Usages	3	2.07

Annexe 10 : À quoi sert le comité consultatif de gestion ? Enquête nationale, n=133.

Que pensez-vous du Comité Consultatif de gestion?	
Propositions	n
La RN n'a pas de comité consultatif donc je n'ai pas vraiment d'avis	6
Que c'est le moment où vous co-construisez, avec les acteurs du territoire, un projet de réserve qui réponde à leurs attentes et aux vôtres	20
Que c'est un outil de validation d'orientations décidées en amont	48
Que c'est un outil de communication, pour présenter le projet réserve aux acteurs du territoire	29
Que c'est un réel lieu d'échange mais qui n'a pas grande influence sur les choix de gestion	24
Qu'il ne fait que compliquer vos relations avec les acteurs locaux (certains repartent toujours déçus)	1
Qu'il ne sert pas à grand-chose, si ce n'est à faire joli sur le papier	5

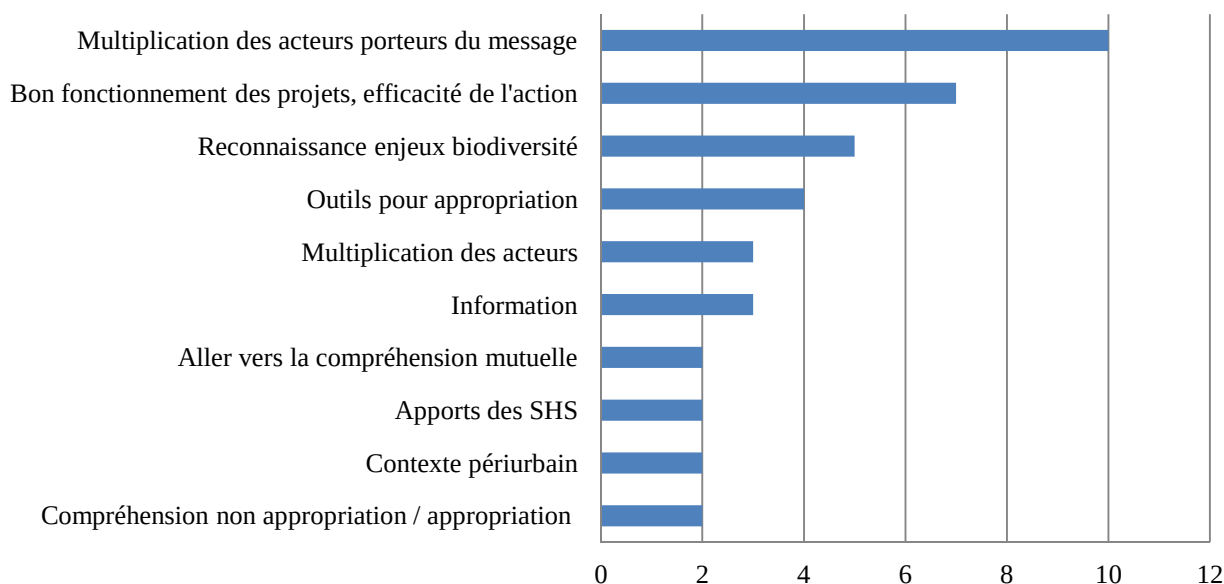


Annexe 11 : Variables d'activités présentées dans ARENA, et % de RN présentant ces variables. n=153.

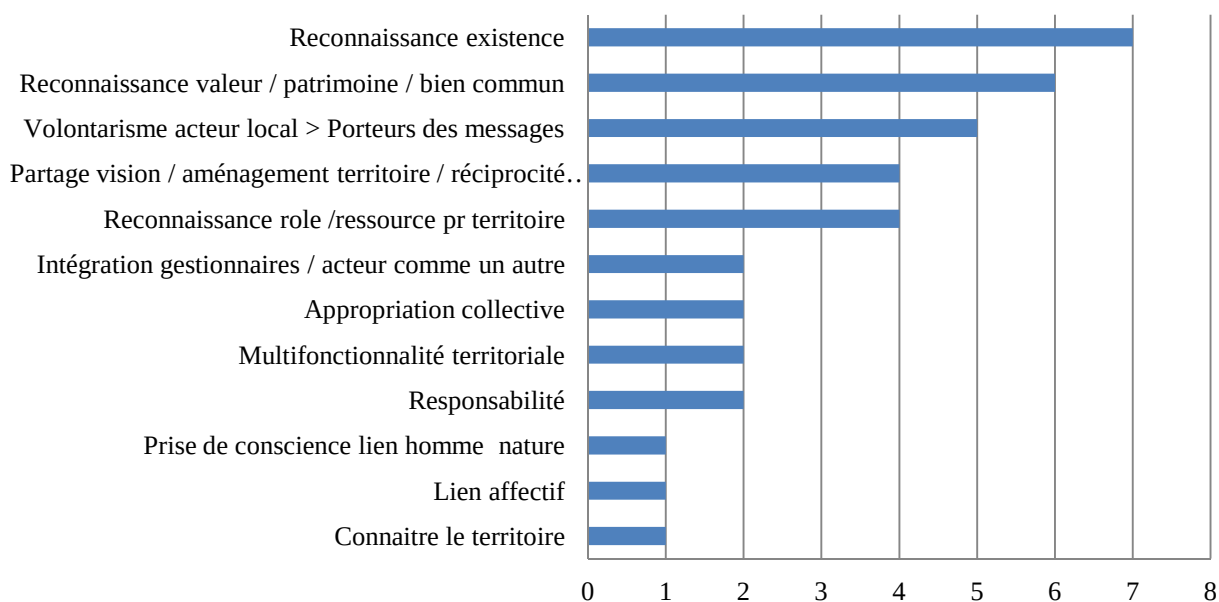
Collecte de données		Fréquentation, accueil, pédagogie		Gestion des habitats et des espèces	
	%		%		%
Données géologiques	11,8	Accueil général	43,1	Abattage et coupes d'arbres	36,0
Données historiques	16,3	Accueil pédagogique autres groupes	69,3	Entretien/nettoyage	70,6
Données naturalistes	70,0	Accueil pédagogique des scolaires	74,5	Etrepage	4,6
Données socioéconomiques	19,0	Aménagement d'un centre d'accueil	13,1	Faucardage	4,6
Partenariat avec la recherche		Création d'autres outils pédagogiques	35,3	Fauchage	43,8
Accueil d'un thésard	9,2	Installation de sentiers pédagogiques	21,6	Feu contrôlé	4,6
Partenariat avec un laboratoire	32,7	Organisation de colloques	17,6	Gestion de la fréquentation	51,0
Infrastructures/outils		Organisation de stages de formation	20,9	Gestion de la strate arbustive	28,1
Construction d'observatoires	6,5	Réalisation d'expositions	21,6	Gestion des niveaux d'eau	21,6
Construction d'un centre d'accueil	5,2	Réalisation d'un plan d'interprétation	7,8	Lutte contre la pollution	9,8
Entretien des autres structures	36,6	Sorties naturalistes	58,8	Non intervention	38,0
Entretiens des machines et véhicule	56,2	Suivi de facteurs socioéconomiques	5,9	Gestion cynégétique	20,3
Entretien des structures d'élevage	13,7	Suivi de la fréquentation	45,8	Gestion piscicole	8,5
Suivi administratif		Suivi écologique		Paturage	31,4
Actions de communication	67,3	Suivi d'espèces animales problématiques	20,3	Régulation d'espèces animales	27,5
Evaluation du plan de gestion	27,5	Suivi d'espèces végétales envahissantes	32,7	Régulation d'espèces végétales envahissantes	31,4
Formation du personnel	55,0	Suivi d'amphibiens	36,0	Reprofilage de berges	7,2
Gestion administrative et financière	86,3	Suivi d'habitats communautaires	43,1	Suivi écologique	
Gestion du personnel	70,6	Suivi d'invertébrés marins	8,5	Suivi de la flore marine	4,6
Instructions réglementaires	20,3	Suivi d'invertébrés terrestres	48,4	Suivi de la qualité de l'eau	26,8
Modification du statut foncier	9,2	Suivi d'oiseaux	73,2	Suivi de mammifères marins	8,5
Rédaction du plan de gestion	37,3	Suivi d'une espèce végétale	48,4	Suivi de micromammifères	13,1
Relation extérieures et médiation	74,5	Suivi de champignons	8,5	Suivi de paramètres climatiques	29,4
Police & surveillance		Suivi de chiroptères	20,3	Suivi de poissons d'eau douce	11,1
Gestion des autorisations	41,2	Suivi de facteurs hydrologiques	29,4	Suivi de poissons marins	7,2
Inspections	36,0	Suivi de grands mammifères	23,5	Suivi de reptiles	26,8
Procédures judiciaires	24,8	Suivi de la dynamique végétale	58,8	Suivi de paysages	19,0
Régulation des visites	11,8				

Annexe 12 : Détail des résultats de l'atelier appropriation par questions : 1) pour quelles raisons êtes-vous venus à cet atelier ? ; 2) qu'est ce que l'appropriation ; 3) quels intérêts à favoriser l'appropriation des espaces naturels ? ; 4) quels moyens et quelles limites à l'appropriation ? Les chiffres en abscisse indiquent le nombre d'occurrence (n = 43).

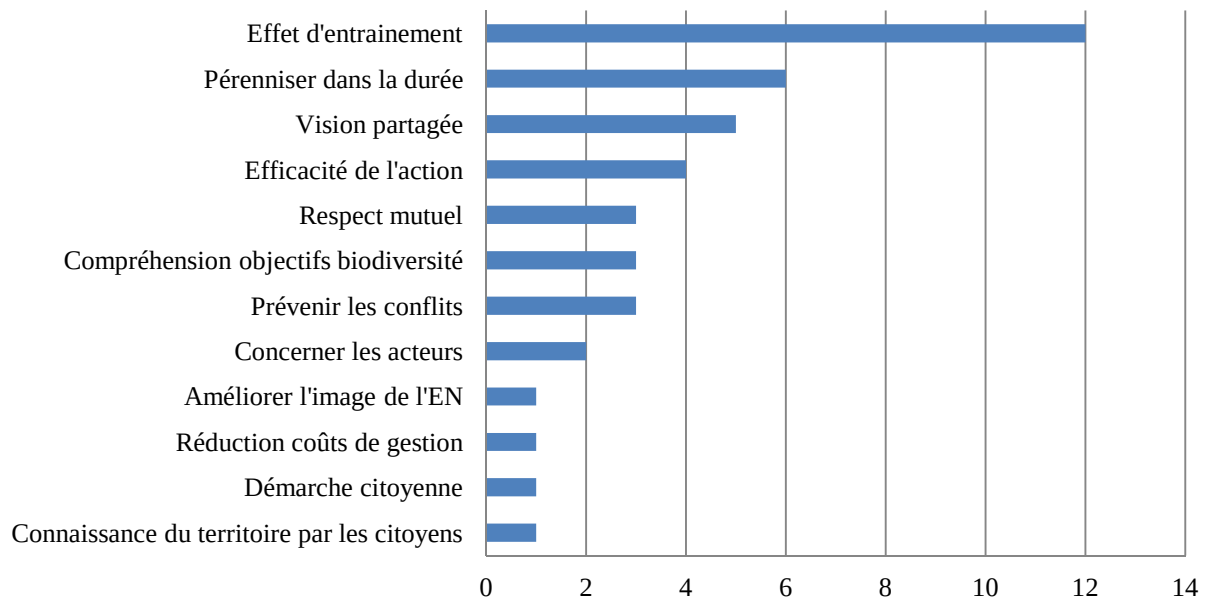
1) Pour quelles raisons êtes-vous venus à cet atelier?



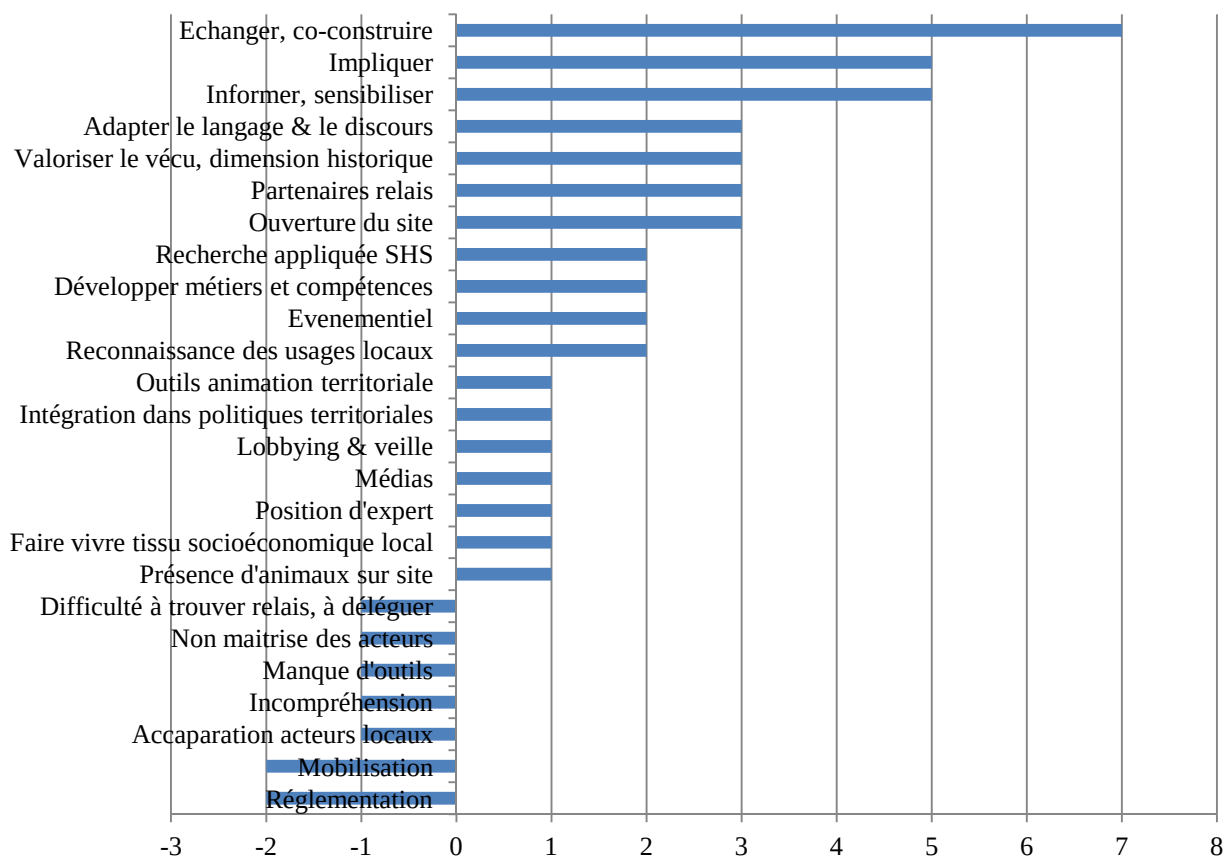
2) Qu'est ce que l'appropriation?



3) Quels intérêts à favoriser l'appropriation des espaces naturels?



4) Quels moyens et quelles limites à l'appropriation?

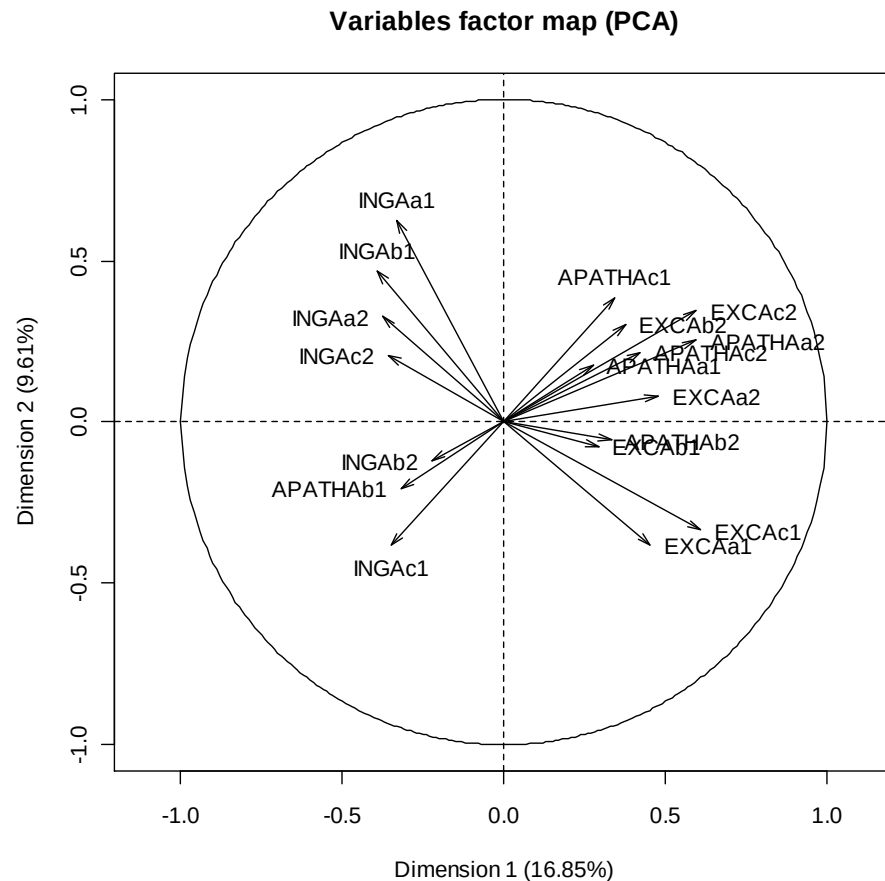


Annexe 13 : Analyse de l'accueil dans les RN : contribution absolue en pourcentage des différentes variables à la construction des deux premiers axes de l'ACM (figure 14).

	Axe 1	Axe 2
Origine des visiteurs : inconnue	7.96	4.23
Origine des visiteurs : locale	1.32	4.64
Origine des visiteurs : rayonnement	16.17	0.02
Sites d'accueil	4.89	13.97
Sites éducatifs	0	19.36
Sites de spécialistes	14.11	0.21
Fréquentation encadrée	0.11	22.08
Fréquentation libre	0	10.53
Pas d'enquête de fréquentation	14.1	0.3
Enquête de fréquentation	14.1	0.3
Animations organisés	0	4.07
Animations scolaires	1.61	3.09
Animations sur place	2.36	0.04
Grosses structures	9.39	13.13
Moyennes structures	2.94	1.67
Petites structures	10.95	2.36

Annexe 14 : Analyse des positionnements des conservateurs de RN : Réponses à la première série de question (série A). ACP sur les réponses à la première série de question et évaluation des effets des profils socioculturels. Les codes utilisés sont ceux qui sont présentés dans le tableau 7. La valeur de la relation entre variables (valeur de α dans une relation de type $y = \alpha x + \beta$) est renseignée seulement si $p < 0.1$; (*) $p < 0.1$, * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$. Réalisation : Livio Casella Colombeau et Clara Therville, 2012.

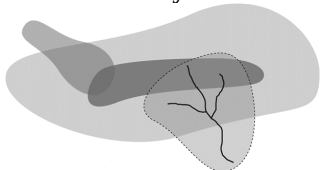
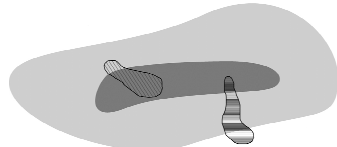
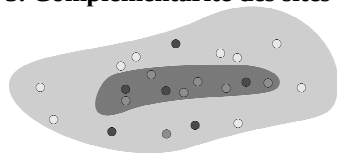
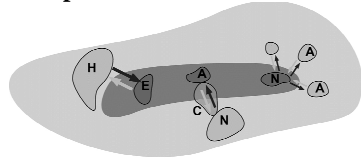
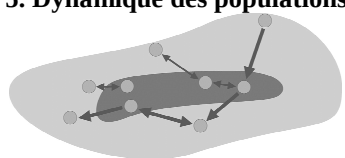
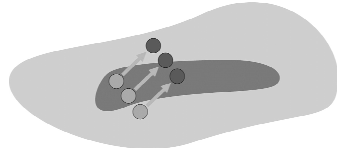
	EXCAa 1	EXCAa 2	INGAa 1	INGAa 2	APATHAa 1	APATHAa 2	EXCAb1	EXCAb 2	INGAb1	INGAb 2	APATHAb 1	APATHAb 2	EXCAc 1	EXCAc2	INGAc 1	INGAc2	APATHAc 1	APATHAc 2
1																		
"Traditionnel"	-	-	-	-	-	-	0.555 (*)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2 "Spécialiste"	-	-	-	-	-	-	0.9438 ***	-	-0.788 **	-	-	-	0.469 (*)	-	-	-	-	-
3 "Basique"	-	0.418 *	-	-	-	-	-0.524 *	-	-	-	-	-	0.405 (*)	-	-	-0.412 *	-	-
4 "Intégrateur"	-0.595 *	-0.497 *	-	-	-	-	-	-	0.531*	-	-	-	-	-0.691 **	-	-	-	-



Annexe 15 : Évaluation de la relation entre profils socioculturels et items issus de la deuxième série de questions (série B). La valeur de la relation entre variables (valeur de α dans une relation de type $y = \alpha x + \beta$) est renseignée seulement si $p < 0.1$; (*) $p < 0.1$, * $p < 0.05$, ** $p < 0.01$, *** $p < 0.001$. Réalisation : Livio Casella Colombeau et Clara Therville, 2012.

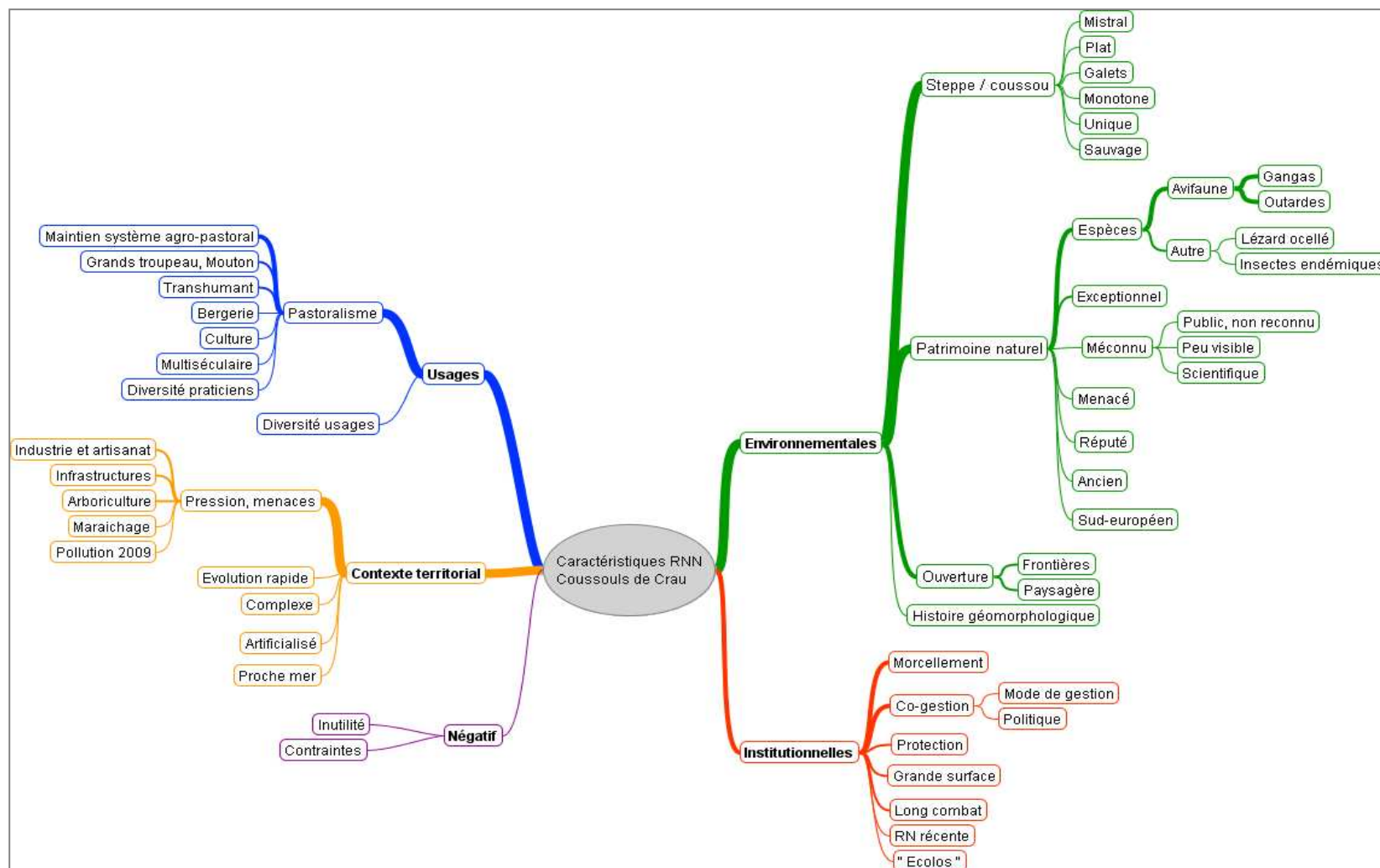
Item	1 "Traditionnel"	2 "Spécialiste"	3 "Basique"	4 "Intégrateur"
EXCBa1	-	-	-	-
EXCBa2	0.654 (*)	-	-	-
EXCBa3	-0.479 (*)	-	-	-
EXCBa4	-	-	-	-
EXCBa5	-	-	-	-
INTGBa1	-	-	-	-
INTGBa2	-	0.277*	-0.197 (*)	-
INTGBa3	-	-	-0.197*	0.268**
INTGBa4	-	-	-	-
INTGBa5	-	-	-	-
EXCBb1	-	0.722*	-	-0.842**
EXCBb2	-	-	-	-
EXCBb3	-	-	-	-
EXCBb4	-	-	-	-
EXCBb5	-	-	-	-
INTGBb1	-	-	-	-
INTGBb2	-	-	-	-
INTGBb3	-	-	-	-
INTGBb4	-	-	-	-
INTGBb5	-	-	-	-
INTGBb6	0.402 (*)	-0.416*	-	-
INTGBc1	-	-	-	-
EXCBc1	-	-	-	-0.585**
EXCBc2	-	-	-	-
EXCBc3	-	0.695**	-	-0.507*
INTGBc2	-0.538 (*)	-	-	-
INTGBc3	-	-	-	-
INTGBc4	-	-0.427*	-	-
INTGBc5	-	-	-	-

Annexe 16 : Typologie et représentation des solidarités écologiques. Mathevet et al, 2010.

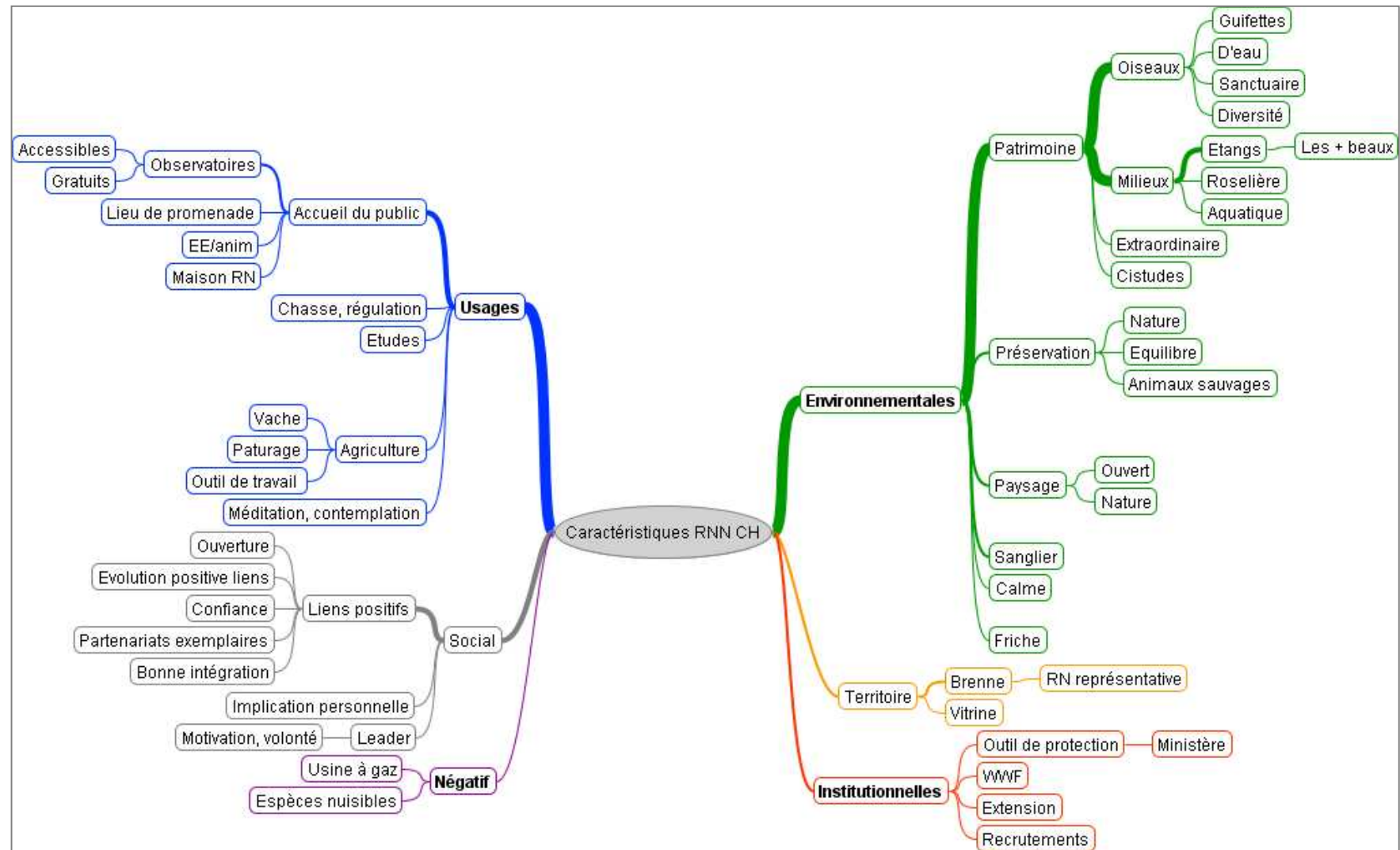
Type de solidarité	Principes écologiques	Objectifs de conservation
1. Fonctionnalité et intégrité de grands ensembles ou systèmes 	Le cœur ne contient qu'une partie des entités paysagères dont la fonctionnalité en termes de flux de matière et de ressources (par ex. : bassins versants, massifs, plateaux, grands ensembles de mosaïques végétales) dépasse les périmètres du cœur.	Maintenir la fonctionnalité et l'intégrité des entités paysagères à travers le cœur et l'aire d'adhésion.
2. Continuités écologiques, cohérence et cohésion territoriales 	La réduction de l'effectif d'une population associée à une diminution de la surface des habitats (dont deux sont présentés ici) accroît ses risques d'extinction, diminuant ainsi le nombre d'espèces présentes au sein d'un habitat donné.	Maintenir la viabilité des espèces présentes dans le cœur par la conservation de surfaces d'habitat suffisamment vastes (contiguës).
3. Complémentarité des sites 	La diversité de composition des communautés et des populations d'espèces à faible capacité de dissémination crée une complémentarité importante entre sites différents (exemple : chaque nuance de gris représente les stations d'une espèce).	La conservation d'un ensemble d'espèces patrimoniales nécessite une veille et une gestion de l'habitat dans le cœur et dans l'aire d'adhésion. Ceci est d'autant plus important que certaines espèces sont faiblement représentées ou pas du tout dans le cœur.
4. Déplacement des individus 	Les déplacements entre taches d'habitats disjoints sont nécessaires aux besoins vitaux des espèces.	Protéger, en aire d'adhésion, des habitats dont la présence est critique pour certaines phases de la vie des espèces : zones d'alimentation (A) et de nidification (N) ; pour les déplacements journaliers, les migrations saisonnières : aires d'hivernage (H) et d'estive (E). Dans certains cas, une gestion de l'espace entre ces sites serait nécessaire afin de préserver les capacités de déplacement, par exemple dans les corridors (C).
5. Dynamique des populations 	Le maintien de populations en état de stabilité démographique dépend de processus d'extinction et de colonisation spatialement structurés.	Assurer la qualité et la connectivité des habitats pour le déplacement d'individus entre sous-populations ou la colonisation de nouveaux sites situés dans le cœur et l'aire d'adhésion.
6. Réponses aux changements à long terme 	La connectivité des habitats à travers les gradients environnementaux permettrait une réponse évolutive des espèces (changements d'aire de distribution de gris clair à gris foncé) en relation avec les changements à long terme.	Conservation de la mosaïque d'habitats à travers les zones de transitions écologiques et des gradients environnementaux.

Annexe 17 : Caractéristiques des RN selon les répondants des RN des Coussouls (n=25), RN de Chérine (n=23), RN de Séné (n=21) et RN du Sillon (n=20).
La taille des traits est proportionnelle au nombre d'occurrence. Réalisation : Clara Therville, 2012.

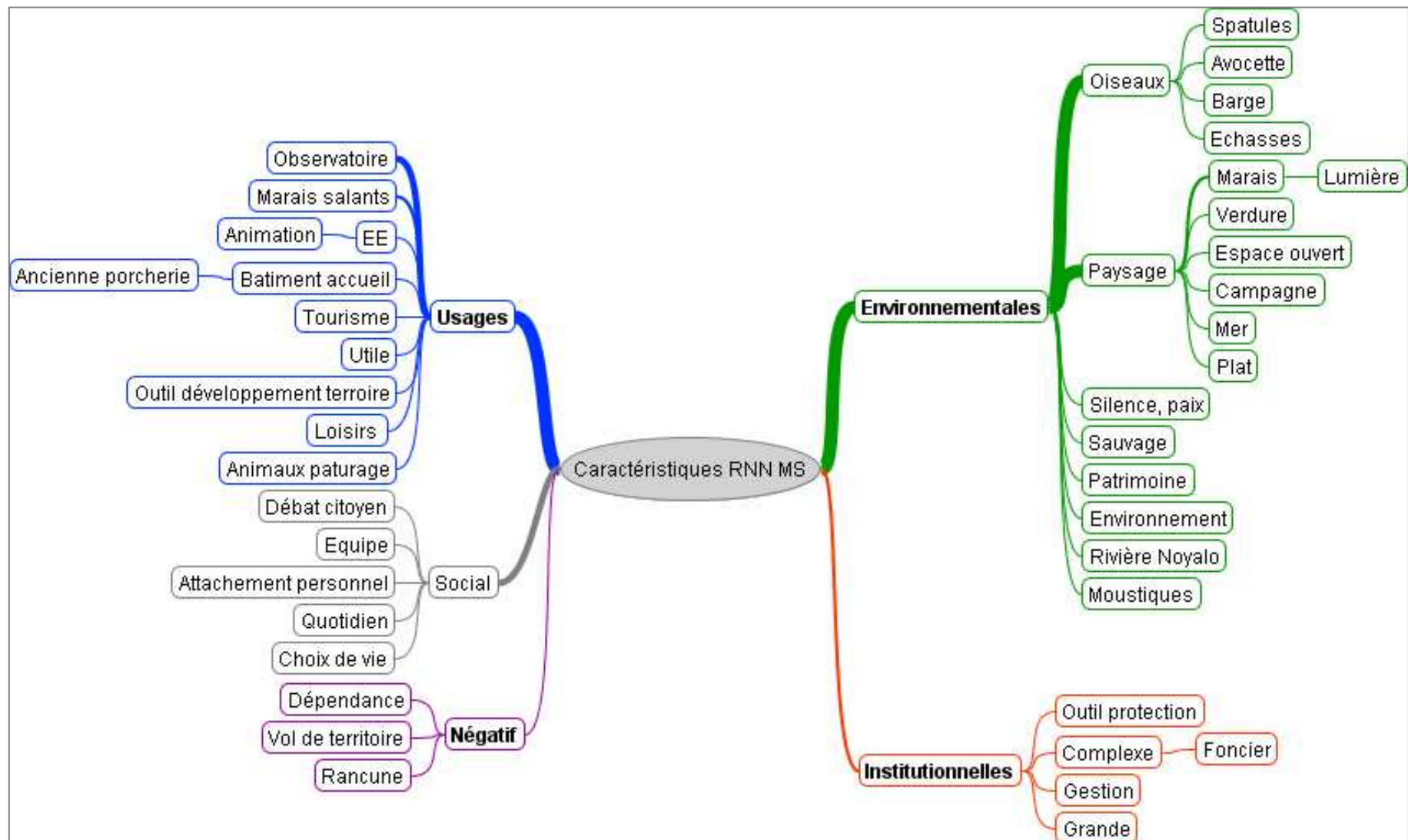
Caractéristiques de la RN des Coussouls



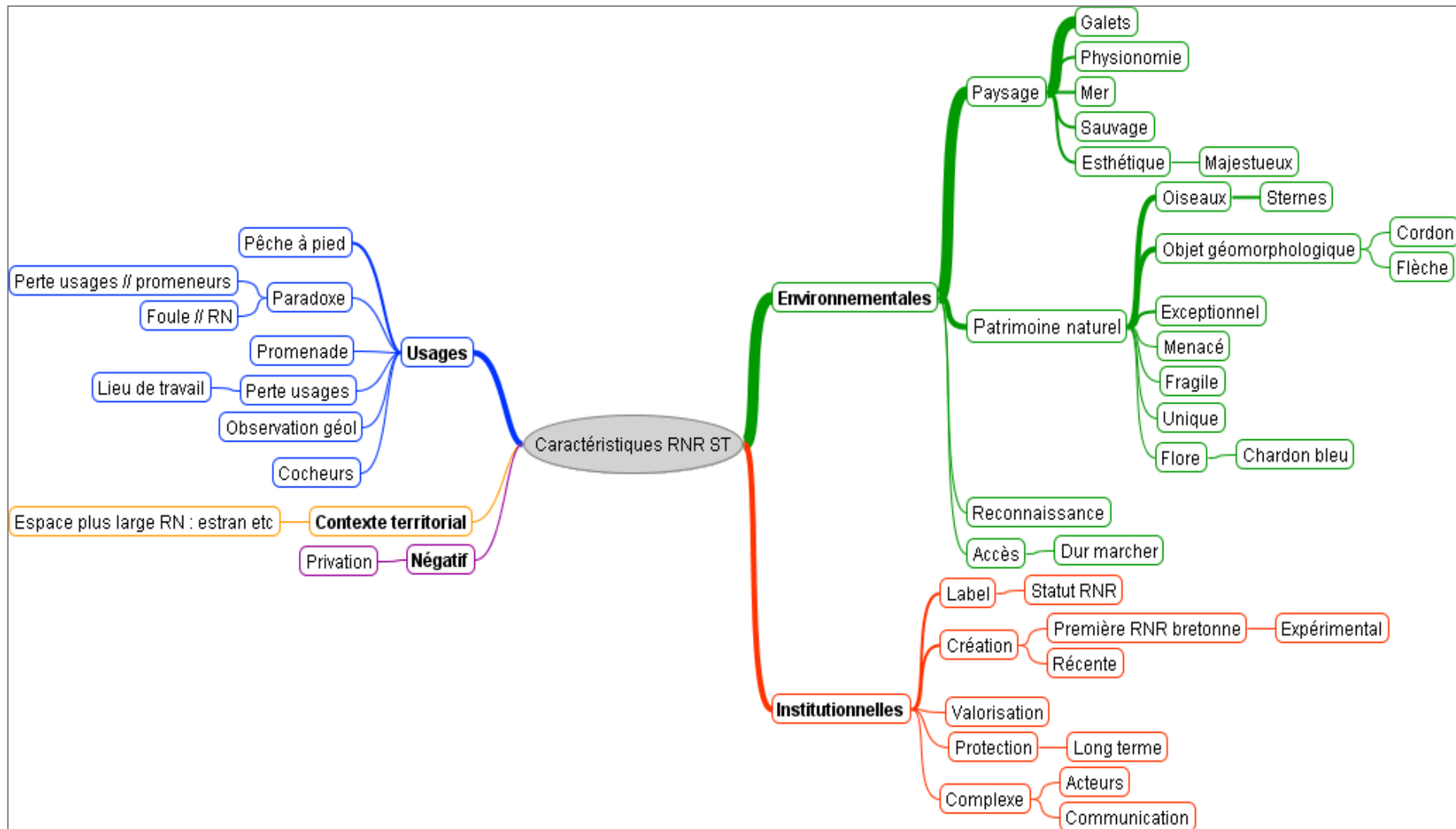
Caractéristiques de la RN de Chérine



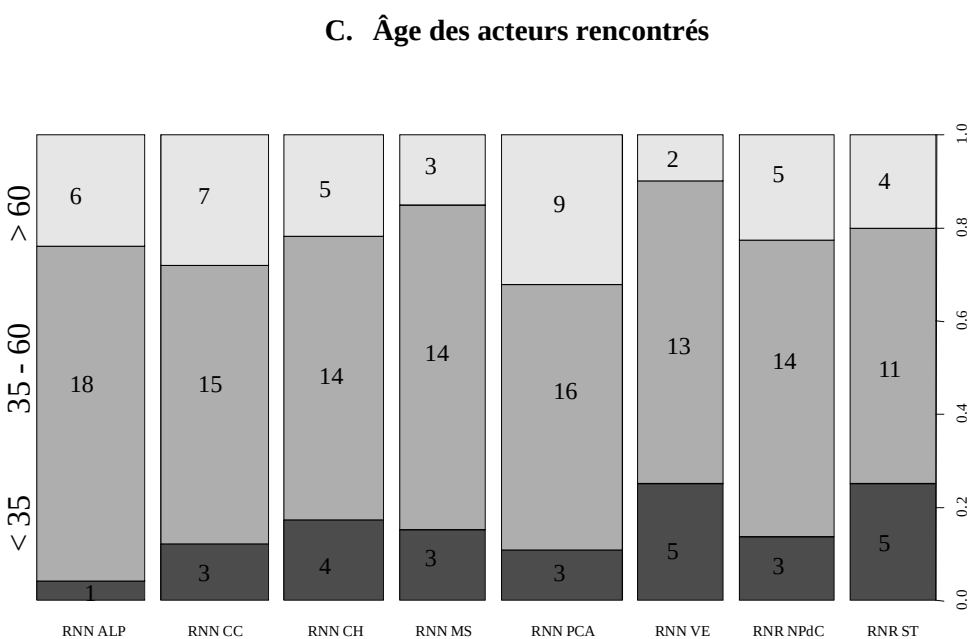
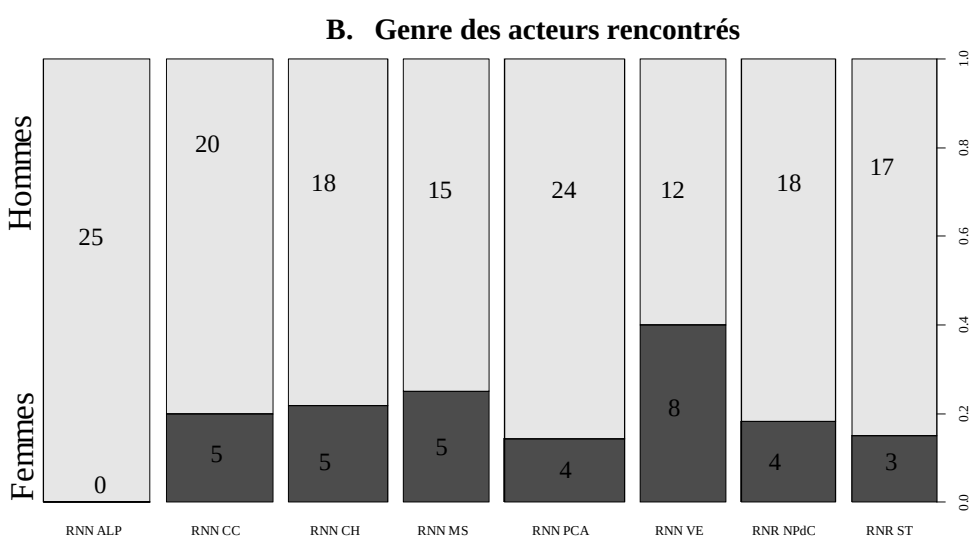
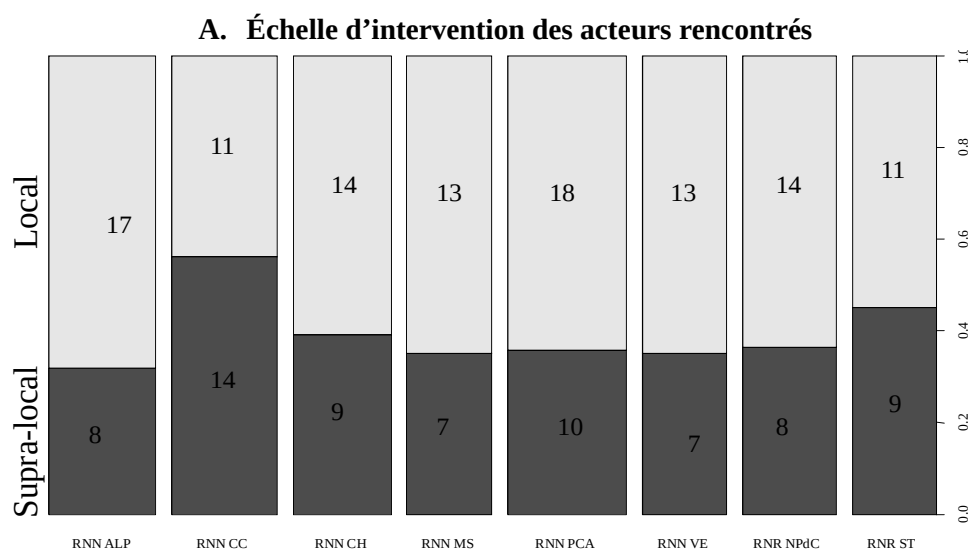
Caractéristiques de la RN de Séné



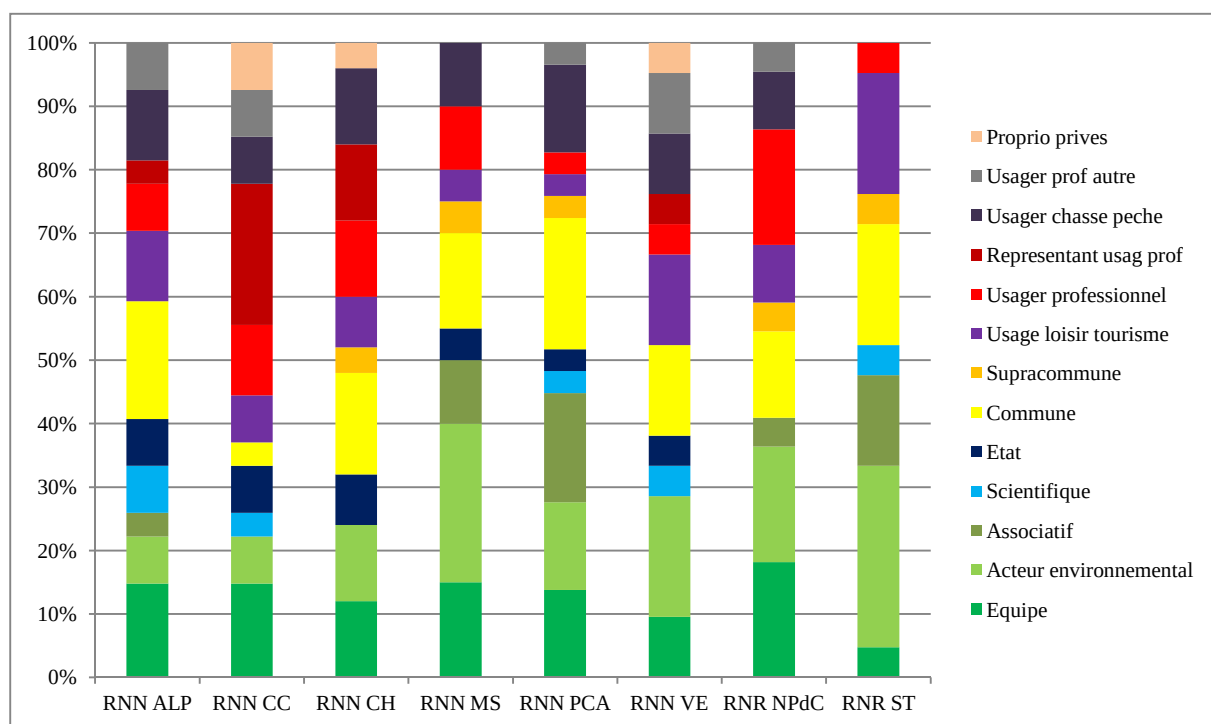
Caractéristiques de la RN du Sillon



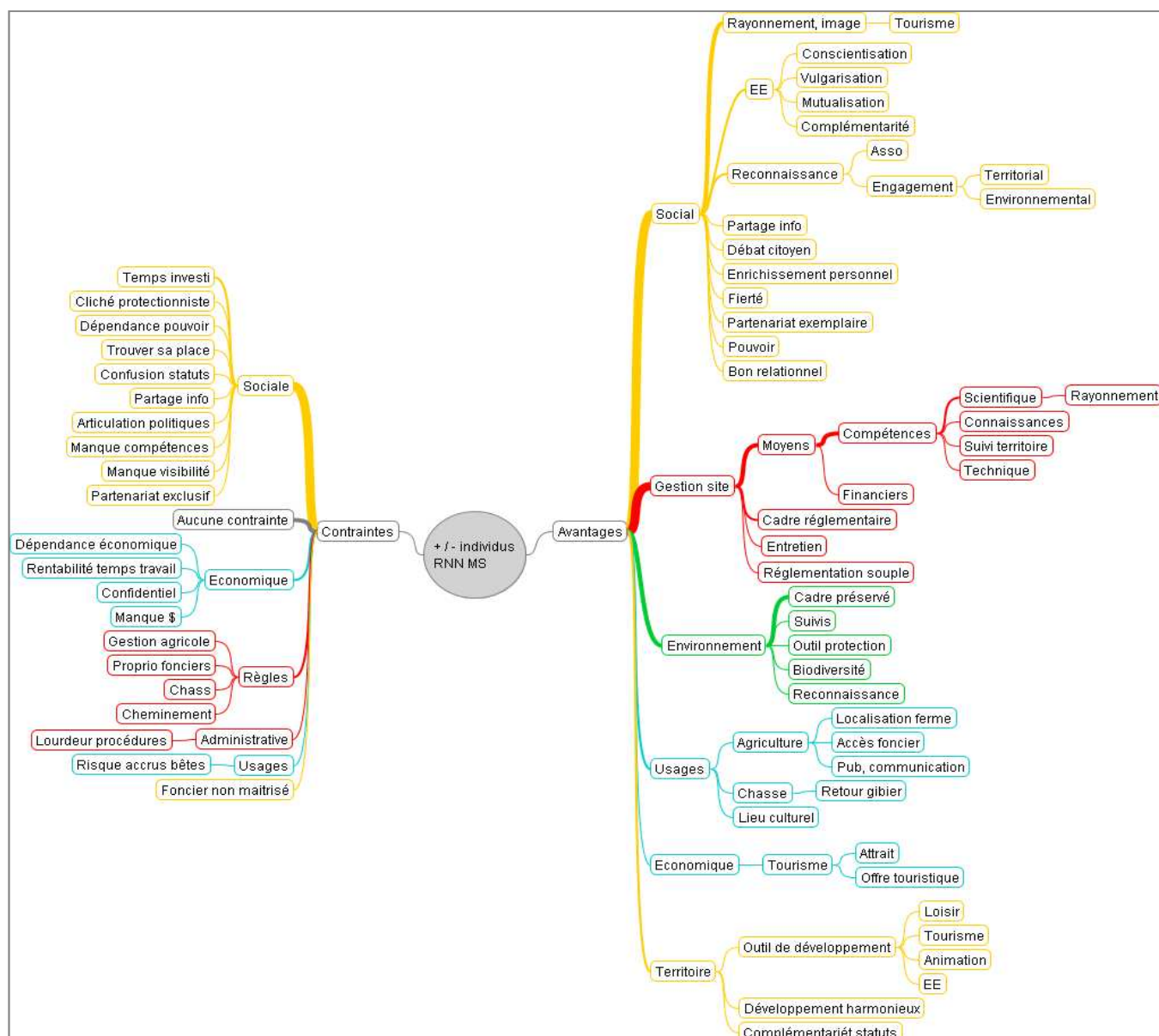
Annexe 18 : Caractéristiques des répondants par RN. Les RN de Sixt et RN des aiguilles ont été regroupées dans le groupe RNN ALP, tandis que les RN du Riez et les RN de la Pâtüre ont été regroupées dans le groupe RNR NPdC. **A)** Échelle d'intervention des acteurs rencontrés. **B)** Genre des acteurs rencontrés. **C)** Âge des acteurs rencontrés. **D)** Types d'acteurs rencontrés.



D. Types d'acteurs rencontrés



Annexe 19 : Avantages / inconvénients perçus à titre individuel pour la RN de Séné (n=21). La taille des traits est proportionnelle au nombre d'occurrence.



Annexe 20 : Détail des avantages et inconvénients cités par site. Le code (+) ou (-) indique de manière qualitative les RN qui présentent une spécificité de surreprésentation (+) ou de sous-représentation (-) d'un type d'externalité donné par rapport aux autres sites. Les éléments en gras marquent les variables et les données les plus intéressantes.

Nom de la RN	total	0AVG	TOUR AVG	FIN AVG	REGL AVG	RECON AVG	ESP AVG	BIODIV AVG	CADR AVG	EQL MODL AVG	USG AVG	PATR AVG	PARTE AVG	SOCIO AVG	EE AVG	GEST AVG	CONN AVG	ECO AVG
RN des aiguilles	14	1	8	2	1	0	0	5	5 (+)	5 (+)	0	0	0	0	3	0	2	2 (+)
RN des coussouls	22	2	2 (-)	2	2	2	9 (+)	11 (+)	2	4	14 (+)	3	3 (+)	0	0	0	0	0
RN de Chérine	23	2	16 (+)	1	0	1	0	8	3	3	1	6 (+)	0	1	8	4	2	3 (+)
RN de Séné	21	0	6	0	2	2	0	14 (+)	10 (+)	3	0	7 (+)	1	0	8	5 (+)	1	3 (+)
RN de la petite Camargue	28	1	6	0	0	0	3	6	18 (+)	4	0	9 (+)	0	1	12	3	2	2
RN de Sixt	16	3	12 (+)	2	0	0	0	7 (+)	1	0	0	1	0	0	3	0	0	2
RN d'Eyne	19	0	15 (+)	2	0	1	0	3 (-)	0	10 (+)	1	1	0	0	2	6 (+)	4 (+)	2
RN de la pâture	15	0	8	1	1	0	0	4	3	1	1	7 (+)	0	1	4	1	1	0
RN du riez	13	2	5	1	1	1	0	4	2	0	2	7 (+)	0	3 (+)	2	1	0	0
RN du sillon	20	2	11	0	0	3	0	4	3	0	0	2	0	2	3	4 (+)	0	1
Total		13	89	11	7	10	12	66	47	30	19	43	4	8	45	24	12	15

Nom de la RN	total	0INC	ESP INC	REGL INC	FIN INC	USG COHAB INC	GEST INC	GOUV INC	IMG INC	SUFR INC	INSUF INC	BIO INC	ACCES INC	TPS INC	FONC INC	SECU AVG	MOR AVG	FONC AVG	SURV AVG
RN des aiguilles	14	1	5	7	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
RN des coussouls	22	4	12 (+)	10	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
RN de Chérine	23	10	2	1	5 (+)	4 (+)	0	1	2	4	1	3 (+)	0	0	0	0	0	0	0
RN de Séné	21	9	2	8	2	0	0	2 (+)	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	0
RN de la petite Camargue	28	8	8 (+)	9	2	0	0	0	0	2	2 (+)	5 (+)	0	1	0	0	0	1	0
RN de Sixt	16	0 (-)	8 (+)	13 (+)	0	0	0	2 (+)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RN d'Eyne	19	7	1	6	0	0	0	1	3 (+)	7 (+)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RN de la pâture	15	8	1	1	0	0	3 (+)	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
RN du riez	13	9 (+)	0	1	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
RN du sillon	20	4	1	8	1	0	1	0	0	7 (+)	1	0	0	0	1	0	0	1	0
Total		60	40	64	13	5	5	7	7	23	6	8	1	1	2	2	1	3	2

Annexe 21 : Détail des avantages et inconvénients perçus par type d'acteurs. Le code (+) ou (-) indique de manière qualitative les type d'acteurs qui présentent une spécificité de surreprésentation (+) ou de sous-représentation (-) d'un type d'externalité donné par rapport aux autres types d'acteurs. Les éléments en gras marquent les variables et les données les plus intéressantes.

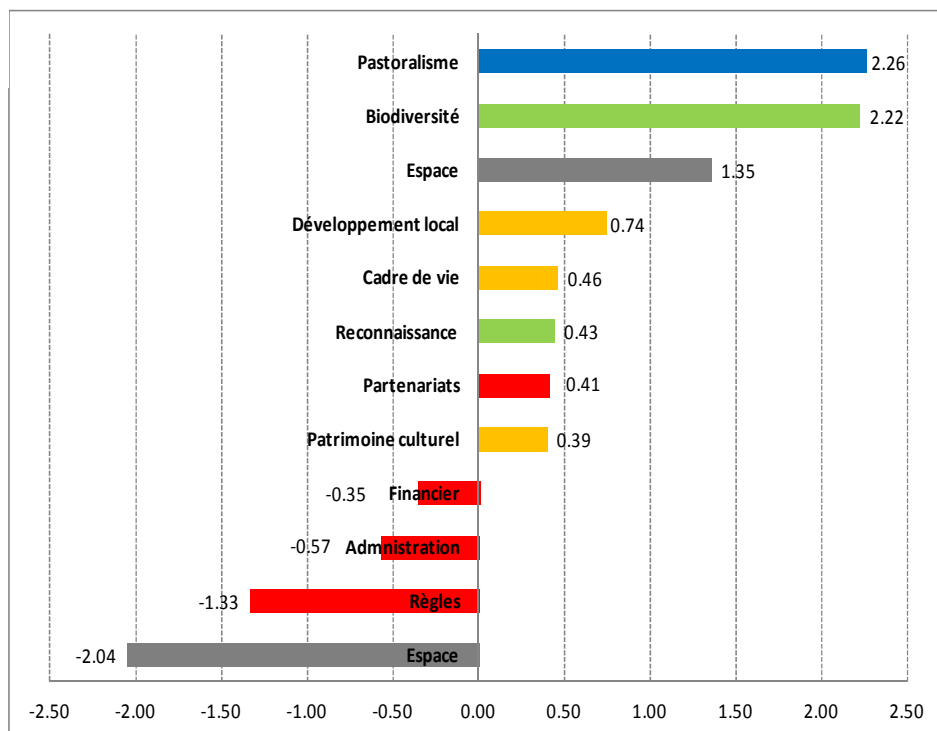
Type d'acteur	total	0AVG	TOUR AVG	FIN AVG	REGL AVG	RECON AVG	ESP AVG	BIODIV AVG	CADR AVG	EQL MODL AVG	USG AVG	PATR AVG	PARTE AVG	SOCIO AVG	EE AVG	GEST AVG	CONN AVG	ECO AVG
Acteur environnement	36	1	16	2	2	1	2	16	11	5	3	6	1	1	9	7	3	2
Asso expert	18	0	11	0	0	1	0	5	7	0	0	5	0	2	6	2	2	0
ColTer	33	2	13	2	1	1	3	10	7	1	1	10	0	1	8	4	0	3
Equipe RN	24	0	15	2	1	3	1	9	7	5	5	8	1	3	9	3	1	5 (+)
Etat	10	0	5	2	0	2	1	4	1	3 (+)	1	1	0	0	2	2	1	1
Loisir tourisme	19	2	9	0	1	2	1	8	6	2	1	5	0	1	3	3	3	0
Usager prelev	16	5 (+)	6	2	0	0	0	4	2	1	2	4	0	0	5	1	0	3 (+)
Usager socioprof	35	3	14	1	2	0	4	10	6	3	6	4	2	0	3	2	2	1
Total		13	89	11	7	10	12	66	47	20	19	43	4	8	45	24	12	15

Type d'acteur	total	0INC	ESP INC	REGL INC	FIN INC	USG COHAB INC	GEST INC	GOUV INC *	IMG INC	SUFR INC	INSUF INC	BIO INC	ACCES INC	TPS INC	FONC INC	SECU AVG	MOR AVG	FONC AVG	SURV AVG
Acteur environnement	36	12	9	5 (-)	3	1	1	1	2	4	2	1	0	1	2	0	0	0	0
Asso expert	18	5	5	7	0	0	1	0	0	2	1	2	1	0	0	0	1	0	0
ColTer	33	16 (+)	1 (-)	10	1	1	1	1	1	2	1	1	0	0	0	1	0	1	0
Equipe RN	24	1(-)	7	12	0	1	1	3 (+)	3	5	0	3	0	0	0	0	0	0	0
Etat	10	1	3	5	1	0	0	2 (+)	0	1	2 (+)	0	0	0	0	0	0	0	0
Loisir tourisme	19	8	3	5	2	1	1	0	0	3	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Usager prelev	16	7	1 (-)	7	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Usager socioprof	35	10	11	13	5	0	0	0	1	5	0	1	0	0	0	0	0	2	2
Total		60	40	64	13	5	5	7	7	23	6	8	1	1	2	2	1	3	2

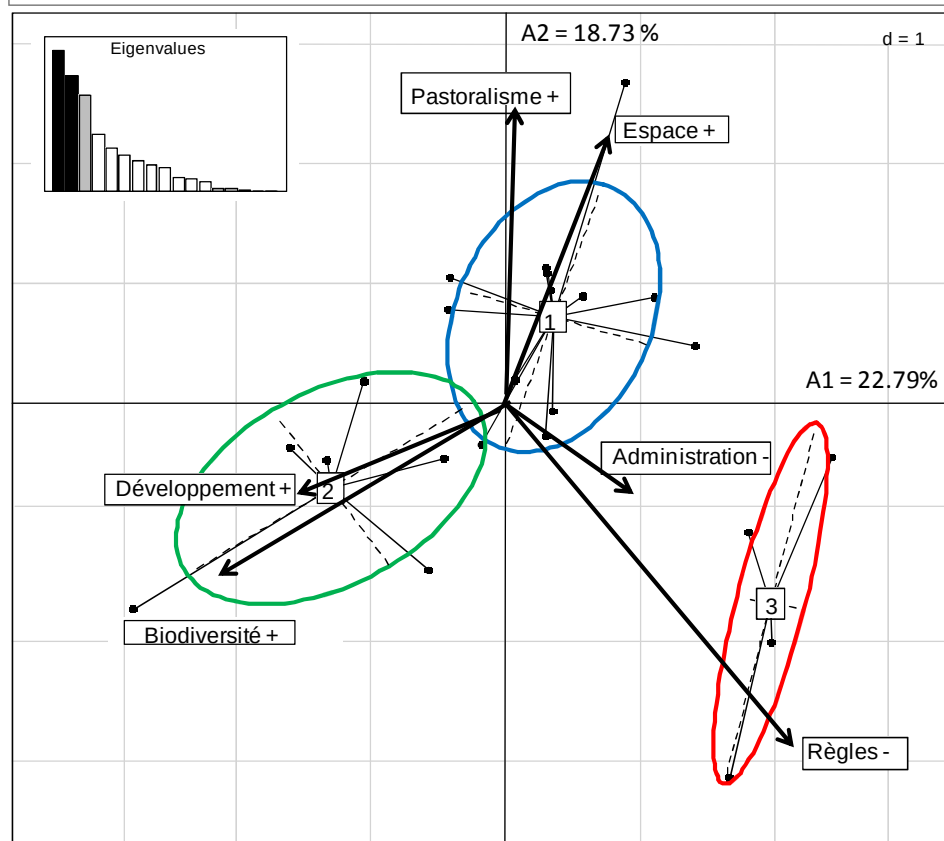
Annexe 22 : Avantages/inconvénients des RN selon les répondants des RN des Coussouls(n=23), RN de Sixt et RN des Aiguilles (n=25), RN de Chérine (n=23) et RN du Sillon (n=20). Réalisation : Clara Therville, 2012.

Avantages/inconvénients de la RNN des Coussouls de Crau perçus pour le collectif, n=23. A) Valeur moyenne des principaux avantages et inconvénients. B) ANSC des perceptions.

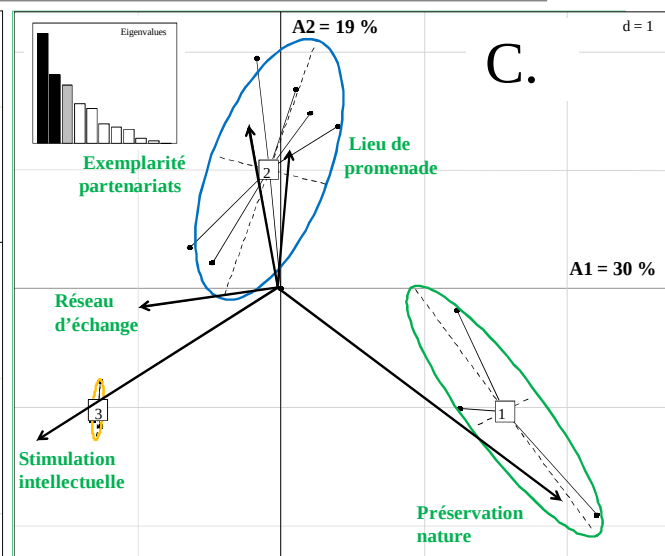
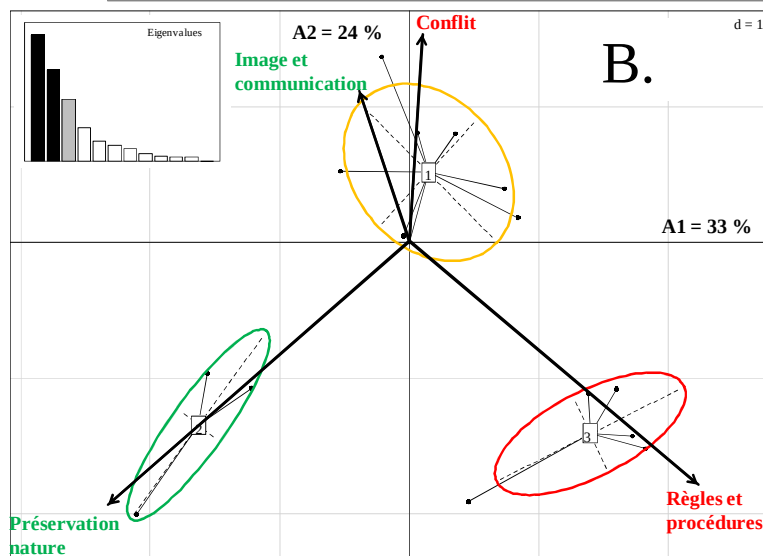
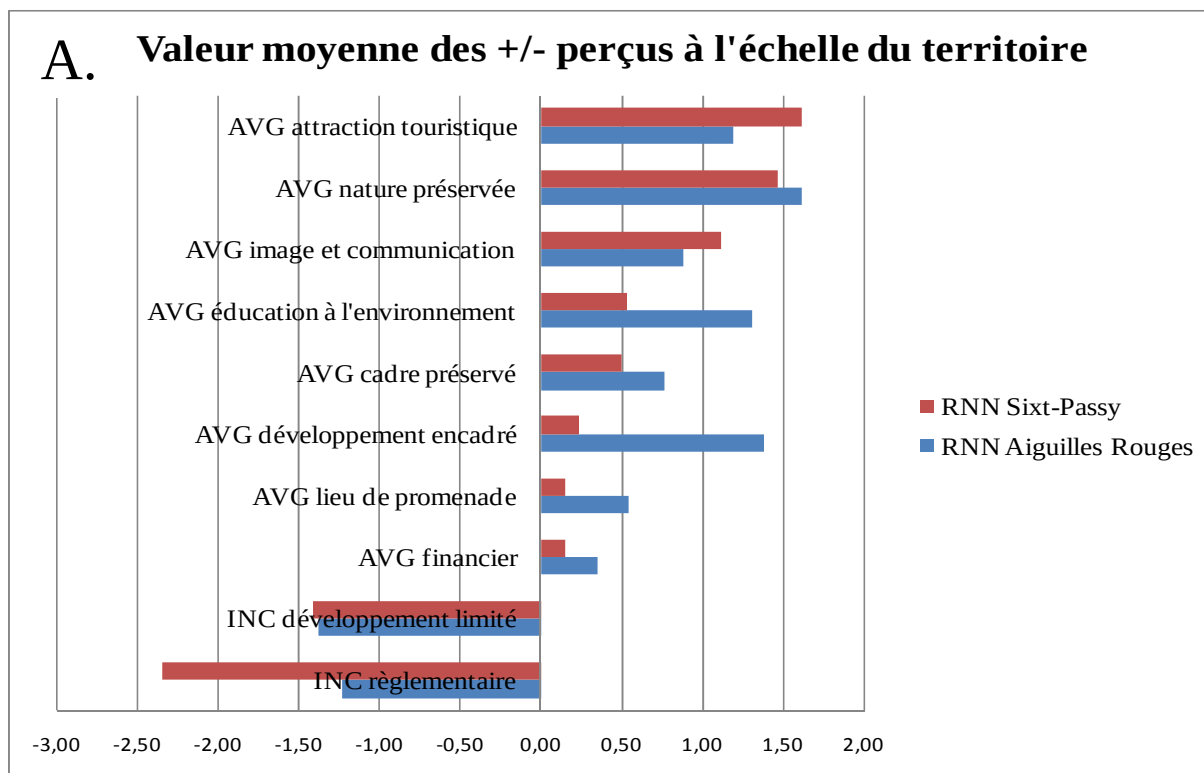
A.



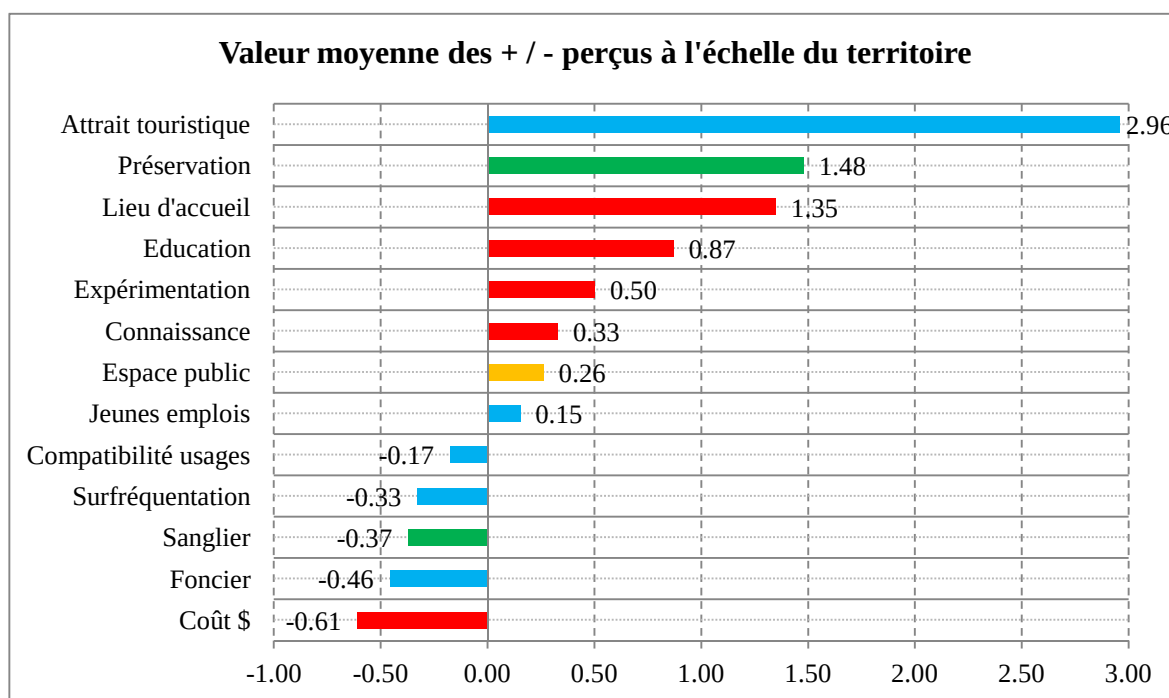
B.



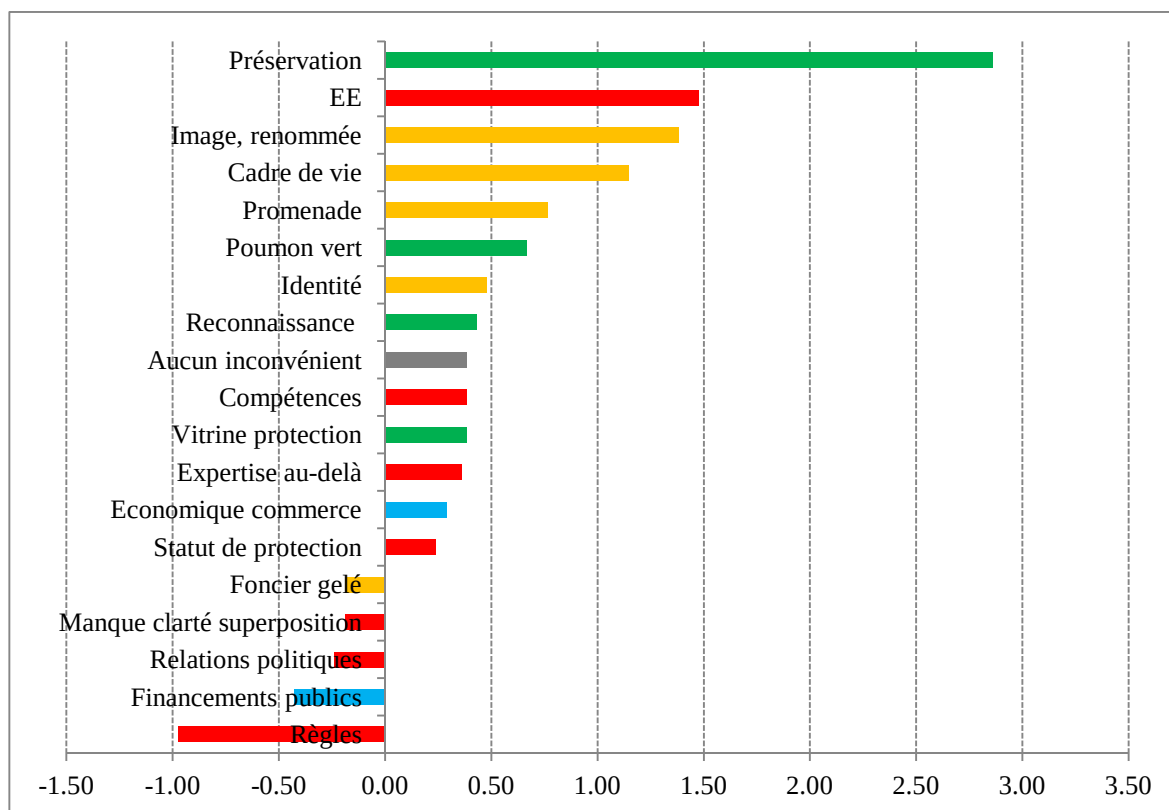
Avantages/inconvénients des RN de Sixt et RN des Aiguilles perçus pour le collectif, n=25. A) Valeur moyenne des principaux avantages et inconvénients. **B)** ANSC des perceptions sur la RN de Sixt. **C)** ANSC des perceptions sur la RN des Aiguilles.



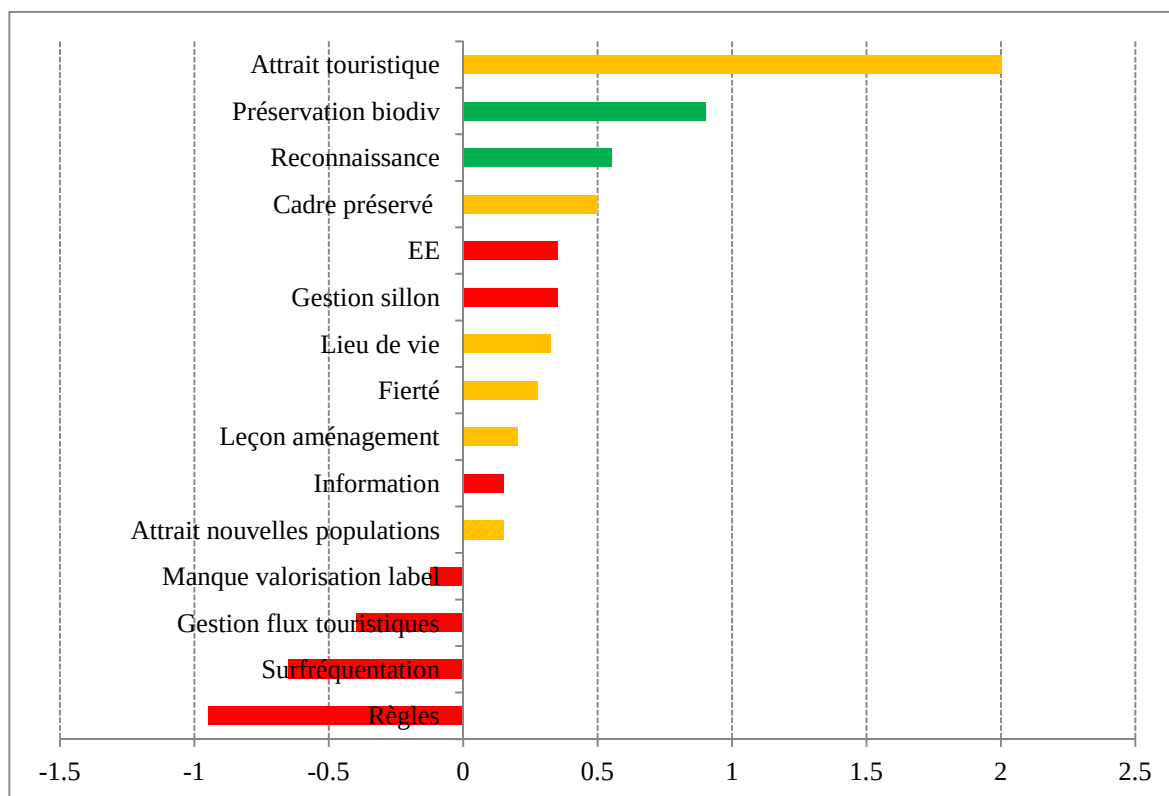
Avantages/inconvénients de la RN de Chérine, n=23. Valeur moyenne des principaux avantages et inconvénients.



Avantages/inconvénients de la RN de Séné, n=21. Valeur moyenne des principaux avantages et inconvénients.



Avantages/inconvénients de la RN du Sillon, n=20. Valeur moyenne des principaux avantages et inconvénients.



Année 2010

Participation à des colloques :

Avril 2010 : congrès des Réserves Naturelles de France, Strasbourg, France.

Septembre 2010 : congrès Écologie 2010, Montpellier, France.

Participation à des ateliers de réflexion et à des workshop :

2010 : participation au groupe de travail (4 réunions) d'un projet porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon sur le rôle des espaces naturels dans le développement local.

2010 - 2011 : cycle de réflexion en 4 ateliers organisé par l'AIRD sur les aires protégées.

Année 2011

Formation:

Juin 2011 : masterclass avec Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie 2009, Montpellier, France.

Participation à des colloques :

Avril 2011 : congrès des Réserves Naturelles de France, Aix-les-Bains, France.

Communication à des colloques :

Novembre 2011 : colloque des 10 ans de la RNN des coussouls de Crau, Saint-Martin de Crau, France. Communication orale : « Les rôles de la réserve naturelle en Crau ».

Organisation d'ateliers :

Avril 2011 : congrès des Réserves Naturelles de France, Aix-les-Bains, France. Organisation et animation d'un atelier sur l'appropriation des espaces naturels.

Année 2012

Communication à des colloques :

Mai 2012 : Communication au 13ème Colloque International de la Société d'Ethnobiologie, Montpellier, France. "*Institutional arrangements in French Nature Reserve System : looking for integrated conservation achievements*".

Aout 2012 : Communication au 3rd European Congress of Conservation Biology, Glasgow, United-Kingdom. "*Nature conservation beyond boundaries. The case of French Nature Reserve System*".

Participation à des colloques :

Avril 2012 : Congrès des Réserves Naturelles de France, Trégastel, France.

Publications, valorisation scientifique

Therville C., Mathevet R., Bioret F. (2012). Des clichés protectionnistes aux discours intégrateurs : Institutionnalisation de Réserves Naturelles de France. *Vertigo*, 12(3). *Revue à comité de lecture*.

Therville C., Mathevet R., Bioret F. (2012). Résilience de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau. *Actes du colloque des 10 ans de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau* (À paraître en 2013). Ouvrage collectif, à paraître en 2013.

Aumeeruddy-Thomas Y., **Therville C.**, Lemarchand C., Lauriac A. and Richard F. (2012). The sweet chestnut and the truffle holm-oak agroecosystems in Languedoc Roussillon (France): knowledge and social-ecological transmissions and innovations. *Ecology and Society* 17(2):12. *Revue à comité de lecture*.

Articles de vulgarisation :

Therville C., Konieczka N., Santune V., Bioret F., Mathevet R., (2012). Penser les liens entre réserves naturelles et territoire : un enjeu fondamental depuis les années 80! *Espaces Naturels*, 39: 39-40.

Organisation d'ateliers :

Avril 2012 : Congrès des Réserves Naturelles de France, Trégastel, France. Organisation et animation d'un atelier sur les aménités des espaces naturels.

Programmation année 2013

Communication à des colloques :

Avril 2013 : Congrès des Réserves Naturelles de France, Paris, France. Présentation des résultats de la thèse aux membres du réseau RNF.

Juin 2013 : Communication programmée au colloque « Dynamiques environnementales, politiques publiques, pratiques locales : quelles interactions ? », Toulouse, France : " La réserve, le gestionnaire et la niche territoriale. Expliquer les pratiques de conservation des réserves naturelles de France"

Publications, valorisation scientifique

Therville C. (2013) Des clichés protectionnistes aux approches intégratives : l'exemple des réserves naturelles de France. Thèse de l'université de Bretagne.

Therville C., Mathevet R., Bioret F. (2013). Géographie des territoires de la biodiversité. *Géographie de la conservation* (À paraître). Ouvrage collectif.

Articles de vulgarisation :

Therville C., Konieczka N., Santune V., Bioret F., Mathevet R., (2013). Article de valorisation des résultats de la thèse programmé dans la revue *Espaces Naturels*, d'octobre 2013.

Titre : Des clichés protectionnistes aux approches intégratives: l'exemple des réserves naturelles de France

Résumé : Les politiques de conservation de la nature ont largement évolué ces quarante dernières années. Si les premières aires protégées ont été créées selon un modèle ségrégatif, elles s'inscrivent aujourd'hui dans des modèles intégratifs. Les aires protégées et leurs gestionnaires ne jouent plus les mêmes rôles au sein des socioécosystèmes. Leurs objectifs, leurs pratiques de conservation, les modes de régulation et de prise de décision, l'articulation avec les territoires environnants ont évolué. Nous nous concentrons ici sur les réserves naturelles françaises (RN), l'un des principaux outils réglementaires de protection de la nature en France. Nous caractérisons les interactions entre RN et territoires et les enjeux qui y sont liés, dans la perspective de cette transition ségrégatif – intégratif. Cette étude porte sur deux échelles distinctes : l'échelle nationale et l'ensemble des 277 RN, et l'échelle locale avec 10 études de cas. À l'échelle nationale, l'analyse de l'émergence des thématiques liées au développement durable des territoires dans le réseau des RN met en évidence les enjeux institutionnels, organisationnels, culturels et stratégiques de ce réseau, et permet de discuter la thèse d'une institutionnalisation inachevée. Nous montrons ensuite qu'il existe différents types de RN selon les pratiques mises en œuvre par les gestionnaires. Nous analysons ces investissements variés sur la base de trois types de facteurs : (i) les caractéristiques géographiques des RN ; (ii) le gestionnaire : son système de valeur et son profil socioculturel et (iii) les caractéristiques du territoire environnant. Avec nos 10 cas d'étude, nous caractérisons les socioécosystèmes constitués par les RN et les territoires environnants. Nous analysons dans le détail l'articulation identifiée à l'échelle nationale entre perceptions des acteurs, pratiques, caractéristiques des sites, des territoires et des gestionnaires, à l'intérieur des RN, mais également au-delà de leurs limites spatiales et fonctionnelles. À l'aide des cadres d'analyse des socioécosystèmes complexes, de la solidarité écologique, de la *political ecology* et de l'analyse institutionnelle, nous identifions les interactions entre RN et territoire, et mettons en lumière les limites des arrangements institutionnels mis en œuvre. Nous concluons sur la notion de trajectoire des sites, et dans une perspective de recherche appliquée, sur les implications de nos résultats pour le réseau des RN.

Mots clés : réserves naturelles, France, aire protégée, conservation intégrée, socioécosystème, institution, interdisciplinarité.

Title : From rigid protection towards integrative conservation management in social-ecological systems : a study of French Nature Reserves.

Abstract : During the last four decades, nature conservation in protected areas (PAs) has been characterized by major changes. Early PAs have often been perceived as human-exclusion areas, whereas modern PAs have been designated more as integrated conservation and development projects. This evolution has involved major changes in objectives, management practices, governance systems, and relationship of PA's to their surrounding environments. Nowadays, PA managers take into account processes that go beyond PA boundaries, investigate economic and social issues of development, and pay a special attention to local involvement. Here, we focus on French Nature Reserves (NRs), one of the main regulatory tools of the French nature protection policy. We characterize the interactions between NRs and the socioecosystems in which they interact. This study focus on two scales: the national scale and all of the 277 nature reserves, and the local scale with 10 case studies. At the national scale, we show how the emergence of sustainable development discourses in the nature reserve network have led us to analyze institutional, organizational, cultural and political issues. We describe the distribution of NR practices along a gradient going from a traditional model to an integrative model. We explain the observed practices as a combination of three types of variables : (i) general geographical characteristics of the NRs; (ii) value systems and perceptions of managers and (iii) characteristics of surrounding environments. On the basis of 10 case studies, we characterize the socioecosystems constituted by NRs and their surroundings territories. We analyze the articulation identified at the national scale between conservation practices, characteristics of NRs, territories and managers, both inside the reserves and beyond their spatial and functional boundaries. On the basis of frameworks for analyzing sustainability of complex socioecosystems, ecological solidarity, political ecology and institutional approaches, we identify the key variables in the implementation of collective action and adaptive management of both NRs and socioecosystems. Our analysis illustrates the limits of the implemented institutional arrangements. We conclude on the idea of NR trajectories, and on the practical implications of this work for the French NR system.

Key words : Nature Reserve, France, protected area, integrated conservation, SES, institution, interdisciplinarity.